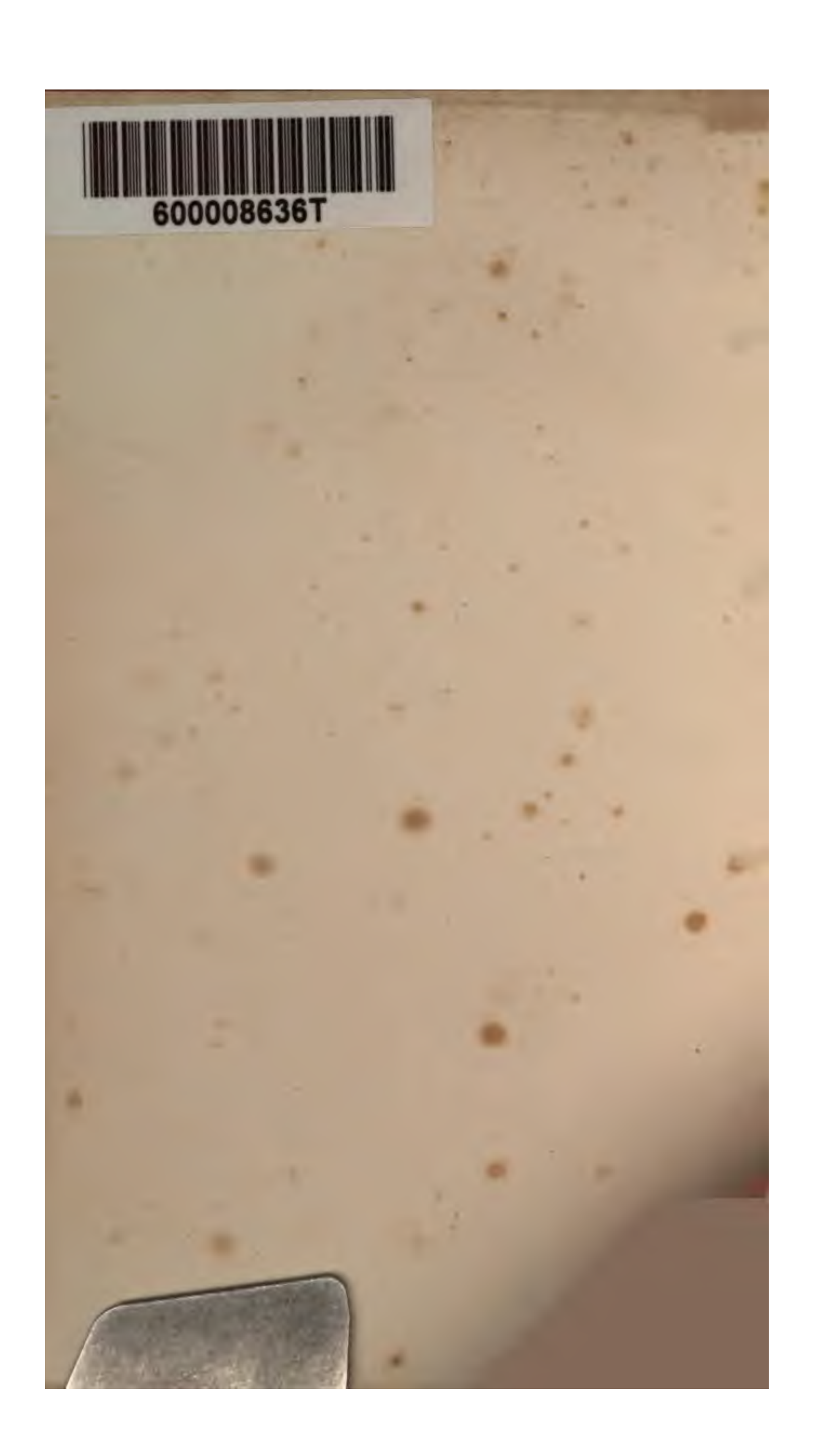



600008636T

HISTOIRE

DU RÈGNE DE

HENRI IV

IV

HISTOIRE
DU RÈGNE DE HENRI IV

LIVRE VIII.

POLITIQUE ET RELATIONS EXTÉRIEURES DE HENRI IV. NÉGOCIATIONS ET ALLIANCES DE 1600 A 1610. — GRAND DESSEIN DE HENRI IV. COALITION FORMÉE CONTRE LES DEUX BRANCHES DE LA MAISON D'AUTRICHE : PUISSANT ARMEMENT DE LA FRANCE ET D'UNE PARTIE DE L'EUROPE. MORT DU ROI.

CHAPITRE Ier.

Exposé général de la politique de Henri IV au dehors. Opinion d'un récent publiciste sur ce que se proposait en définitive cette politique, dans ce qui touchait à l'état des religions en Europe. Réfutation de cette opinion.

La politique extérieure de Henri IV, durant la seconde moitié de son règne, s'attacha, s'appliqua à deux grands objets : d'une part, à la création d'un système d'équilibre de forces qui donnât de nouvelles garanties à l'indépendance de la France et des autres puissances de l'Europe; d'une autre, à l'état respectif et aux conditions d'existence des religions dans ces mêmes pays. Dès la première publication de cette histoire, à la fin de 1856, nous croyons avoir décrit avec exactitude, fixé avec précision les deux caractères de cette politique, tant en ce qui concerne le système d'équilibre, les rapports internationaux, qu'en ce qui touche aux intérêts religieux.

Depuis lors, le caractère de cette politique, en ce qui concerne les religions, a été considéré et présenté à un autre point de vue que le nôtre. Nous persistons dans notre première appréciation. La question va être examinée de nouveau : le public, saisi du débat, décidera de quel côté est la vérité. Si l'histoire ne doit pas être perpétuellement critique, elle doit l'être à son jour, à son heure, quand il s'agit de raffermir sur leur base la vérité, et des principes si importants qu'ils sont devenus aujourd'hui la loi commune de l'Europe. Avant d'entrer dans la polémique où nous allons nous engager, nous éprouvons le besoin de déclarer deux choses. La première, c'est que la discussion à laquelle nous allons nous livrer ne touche et ne s'applique qu'à un seul passage de l'ouvrage que nous sommes amené à examiner. La seconde, c'est que la dissidence de sentiments où nous nous trouvons avec l'auteur, ne porte aucune atteinte aux éloges qu'une grande autorité a donnés à l'ensemble de l'ouvrage, pour la bonne foi, la sagesse de principes, le talent dont le publiciste a fait preuve.

Dans un livre, spécialement composé sur la politique de Henri IV et publié en 1860, l'on s'est autorisé d'un membre de phrase détaché de ce qui suit, dans un seul passage des Œconomies royales de Sully, pour prêter au roi un vœu et un projet relativement à l'existence et à la destinée finale des trois principales religions répandues en Europe du temps de ce prince, le catholicisme, le luthéranisme, le calvinisme. L'on a dit :

« C'est ici que le témoignage des Œconomies royales semble le plus décisif, et si l'on se rappelle que Sully était protestant, le plus digne de créance. Dès longtemps, Henri IV avait exprimé le vœu « de rechercher les moyens propres *pour l'établissement d'une seule profession de religion dans l'Europe chrestienne*. C'ÉTAIT LA LE TERME DE SON AMBITION. Nous ne croyons pas que, de nos jours, aucun historien ait relevé cette assertion si considérable de Snlly. On s'est

contenté de signaler le dessein de Henri IV pour la coexistence possible des trois grandes religions, *dessein que le roi ne formait que pour arriver à la réalisation de son premier souhait*[1]. »

Le livre a été soumis à l'examen de la plus imposante autorité littéraire de la France, à l'examen de l'Académie française. Son illustre secrétaire perpétuel, parlant non-seulement en son nom, mais au nom de l'Académie, avec la sûreté de jugement et la hauteur de vues qu'il apporte dans toutes les questions qu'il traite, a jugé et condamné l'assertion de l'auteur de la Politique de Henri IV. Voici en quels termes il s'est exprimé dans son rapport :

« M. Mercier de Lacombe, ami sincère des droits civils et religieux, paraît s'être trompé lorsqu'il attribue à la conversion de Henri un zèle de propagande qui aurait changé ses alliances et fait prévaloir exclusivement l'intérêt catholique en Europe. Ce grand homme voulait plus : il voulait établir la paix entre les grands Etats, et la tolérance ou plutôt l'égalité religieuse dans chacun d'eux. Il restait politique dans son changement de religion, mais politique bienfaisant, comme l'attestent ses projets sur l'Orient, et pour l'équilibre durable de l'Europe[2]. »

Notre tâche, à nous, sera de démontrer que les témoignages et les faits se réunissent pour repousser et réfuter l'interprétation que le nouveau publiciste donne aux idées et aux projets de Henri IV en ce qui touche aux religions. Nous allons essayer de prouver qu'il se conduisit par des principes entièrement différents de ceux que l'auteur lui prête; qu'il tendit et tendit sans discontinuité à un but contraire.

Avant d'aborder cet examen, il est nécessaire de dire un mot sur les dispositions et les sentiments de ce prince, et sur l'état religieux de l'Occident. Henri IV, en homme

[1] M. Mercier de Lacombe, Henri IV et sa politique, liv. V, ch. 1, pages 408, 409 et la note. Paris, Didier, 1860, in-8°.

[2] M. Villemain, Rapport sur le Concours de 1861, p. 13.

à qui rien de ce qui est humain ne reste étranger, et en roi chrétien, est vivement frappé et ému des calamités qui depuis si longtemps désolent l'Europe, et qui ont eu pour cause l'antagonisme des croyances et des religions. En effet, depuis l'origine de la Réforme jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, quatre-vingts ans de guerres religieuses ont ensanglanté l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas, la France, sans qu'aucun des trois cultes dominants, le catholicisme, le luthéranisme, le calvinisme, soit parvenu à conserver ou à établir son empire exclusif. C'est cette situation violente qui préoccupe Henri IV, et à laquelle il cherche remède, comme nous l'apprend Sully, dans trois passages que nous allons maintenant étudier. De 1596 à 1598, le roi découvre à Sully ses désirs et ses desseins au sujet de l'état des religions, et voici dans quels termes s'exprime Sully, à la fin de la première partie de ses Œconomies royales :

« Le premier des deux désirs que le Roy avoit dit précédemment ne vouloir dire encore, estoit de disposer tous les potentats de la chrestienté *à choisir trois des diverses sortes de religions d'entre plusieurs qui ont cours en icelle*, *lesquelles paroissent tellement establies*, QU'IL EST HORS D'APPARENCE que l'une d'icelles *puisse entreprendre la destruction des deux autres, sans se mettre au mesme hazard pour elle mesme,* afin d'excogiter après des expédiens convenables et agréables à la majorité des voix d'iceux (potentats) qui puissent estre propres pour les concilier tant équitablement (les religions) *qu'elles puissent estre capables de subsister en l'estat auquel elles se trouvent au siècle présent*, sans haine, envie, ni guerre les unes contre les autres; comme c'estoit chose qu'il estimoit assez facile, si chascun vouloit bien prendre ses raisons [1]. »

Au commencement de la seconde partie des Œconomies royales, Sully revient sur les désirs et desseins de Henri.

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 99, t. I, p. 353 A, § 1, collection Michaud, Poujoulat.

Le premier de ces désirs et desseins est relatif aux religions, et Sully l'expose dans le passage que l'on va lire.

« Le premier de rechercher les moyens propres pour l'establissement d'une seule profession de religion dans l'Europe chrestienne, ET EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ, *se contenter de faire en sorte que les princes et les peuples se voulussent résoudre à en choisir seulement trois* de celles qui sont desjà le plus universellement establies, et *ont apparemment une tant esgale estendue de pays et de puissance, que l'une d'icelles ne sçauroit entreprendre de ruiner les deux autres, sans se ruiner elle mesme* [1]. »

Enfin Sully, s'occupant des diverses parties du grand dessein, expose une dernière fois les desseins du roi au sujet des religions, et dans un passage des Œconomies royales, écrit en 1607, il s'exprime de la manière suivante :

« Or est-il facile maintenant de juger que qui voudroit entreprendre *de régler les croyances religieuses,* ET DE LES REDUIRE EN UNE SEMBLABLE, *se jetteroit dans des labirinthes sans issuë, et s'exposeroit à des peines et travaux innumérables....* Ce qui instruit suffisamment tous potentats à laisser à Dieu le régime des esprits pour les choses spirituelles, et à se contenter des services corporels pour les choses civiles et corporelles [2]. »

Avant d'en venir à l'examen détaillé de ces trois pas-

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 100, t. I, p. 355, 356.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 175, t. II, p. 216 B. Ces idées et ces vues sur les gouvernements dans leurs rapports avec la société religieuse appartiennent en propre et exclusivement à Henri IV. L'on n'en peut douter quand on lit ce que Sully ajoute immédiatement : « Tellement que » les choses bien considérées, il semble ne rester plus, pour dénouer » les difficultez en ce premier article, *que d'abord j'avois tant rejetté,* » sinon à faire desclarer à chascun des associez l'ordre qu'il désire » estre suivy en son Estat, sur le faict de la religion. » Par ces mots : *Que j'avois d'abord tant rejetté,* Sully déclare qu'il n'a partagé complétement lui-même les sentiments du roi au sujet des religions, qu'après longue discussion et dissidence momentanée.

sages, il faut noter que le premier se rapporte à l'année 1596 et le troisième à l'année 1607. Ces deux dates sont extrêmement remarquables : elles prouvent que depuis le moment où Henri, après la soumission presque totale de la Ligue, commença à s'occuper des intérêts généraux de l'Europe, jusqu'à la fin de son règne, il ne varia pas un seul instant d'idées, de sentiments, de projets au sujet des religions.

Le troisième passage contient à la fin l'exposé des principes du roi en fait de religion, dans les rapports de la société religieuse avec la société politique. Il déclare que les potentats doivent laisser à Dieu le régime des esprits pour les choses spirituelles, et se contenter des services corporels, pour les choses civiles et temporelles. Quelle admirable définition de la liberté religieuse ! Avec quelle puissance de raison et de bon sens est indiqué le point où, dans chaque État, le pouvoir temporel doit s'arrêter devant la conscience humaine ! Mais il ne s'agit pas d'admirer ces idées, ces sentiments, il s'agit de voir quelle influence nécessaire ils ont dû exercer sur les désirs et les projets du roi. Comment peut-on imaginer que Henri, renonçant à ses principes et à ses convictions, ait eu un seul instant l'idée de remplacer Dieu, de se substituer à Dieu, ce qu'il aurait fait en projetant tôt ou tard, en essayant de près ou de loin, de réduire à une seule religion les trois religions existantes ? Sa profession de foi repousse, exclut cette supposition.

Nous venons de voir ce qu'il en jugeait en théorie : examinons maintenant ce qu'il en pensait en pratique. Dans la totalité du premier et du troisième passage, il déclare que les trois religions sont si fortement établies, ont une si égale étendue de pays et de puissance, qu'aucune des trois ne pourrait entreprendre la destruction

des deux autres sans se mettre au même hasard pour elle-même. Il déclare encore que qui voudrait entreprendre de régler les croyances religieuses, de ramener et de réduire les trois religions à une seule, et à une seule semblable, se jetterait dans un labyrinthe sans issue, s'exposerait à des peines et à des travaux sans fin. Qui peut croire que Henri, dont la politique fut renommée pour sa sagesse pratique entre toutes celles des princes de son temps, ait songé, même un moment, à s'engager dans ces difficultés, à braver ces dangers aussi redoutables qu'inutiles ?

Venons-en maintenant à l'examen du second passage. Le roi ne peut être en désaccord et en contradiction avec lui-même. Aussi ce second passage presque entier, à partir des mots *et en cas d'impossibilité,* dit-il à peu près les mêmes choses dans les mêmes termes que le premier et le troisième passages. Aussi établit-il sur des raisons inébranlables, et même en un endroit sur une considération nouvelle, l'impossibilité de rétablir l'unité de croyance, de réduire le catholicisme, le luthéranisme, le calvinisme à une seule religion. Aussi contient-il la nouvelle déclaration implicite faite par le roi que rien ne répugne davantage à sa pensée, à ses désirs, à ses projets que de tenter cette expérience, que de courir cette aventure.

La continuité des convictions, la persistance du langage du roi entre 1596 et 1607, indique d'une manière sûre dans quel sens il faut entendre le premier membre de phrase du second passage, quelle interprétation il faut lui donner. En effet, Henri ne peut croire et répéter sans cesse qu'il tient pour impraticable la réduction des trois religions en une seule, et songer en même temps à opérer ou à tenter cette réduction. Voici le commencement du second passage, contenant l'exposé du désir du roi : « Le

» premier de rechercher les moyens propres pour l'éta-» blissement d'une seule profession de religion dans » l'Europe chrétienne. » La recherche et l'examen de la question s'il existe des moyens d'établir une seule religion dans l'Europe chrétienne, seront faits pas les souverains étrangers, lesquels y auront été préalablement *disposés,* ainsi que l'énonce formellement le premier passage : ils seront faits à la sollicitation et à la poursuite des ambassadeurs de Henri. Le résultat de cette recherche et de cet examen sera nécessairement qu'il y a *impossibilité,* comme le déclare le second passage, et par les raisons qu'il déduit, raisons qui sont en parfaite conformité avec celles alléguées dans les deux autres passages. Si les souverains étrangers et leurs ministres *veulent bien prendre les raisons du roi,* comme il le dit ; s'il parvient à les convaincre qu'il est désormais au-dessus de tout pouvoir humain d'opérer une fusion entre les trois religions ; s'il est assez heureux pour les gagner, pour les convertir à ses idées et à ses projets, alors il espère remplacer le terrible antagonisme où les trois religions ont vécu depuis près d'un siècle, par une tolérance qui, selon ses expressions, *les rendra capables de subsister en l'état où elles se trouvent au siècle présent, sans haine, envie ni guerre les unes contre les autres.*

Tels sont les vrais et les seuls désirs et desseins du roi, dans la grande question des religions. Que fait l'auteur de la Politique de Henri IV ? Il passe sous silence le premier et le troisième passage des Œconomies royales. Du second passage, il ne prend que le commencement de la phrase, et que les mots : « Rechercher les moyens « propres pour l'établissement d'une seule profession de « religion dans l'Europe chrétienne. » Il s'arrête aux mots décisifs : « Et en cas d'impossibilité. » Il supprime tout

ce qui suit et tout ce qui établit précisément cette impossibilité. La citation des trois passages, qui ont entre eux une étroite connexion, une intelligence intime, l'explication vraie du commencement du second passage, renversent et détruisent déjà l'hypothèse que le publiciste a cherché à établir. La suite non interrompue des faits, en France et hors de France, repousse son assertion, et peut-être plus nettement encore.

En France, par quatre déclarations et édits depuis la déclaration de Saint-Cloud jusqu'à l'édit de Saint-Germain (4 août 1589-février 1595), Henri prélude à ce qu'il veut faire pour les réformés [1]. Par l'édit de Nantes, donné le 13 avril 1598, maintenu contre la violente opposition du clergé, des parlements, de la bourgeoisie, il donne et assure aux calvinistes la pleine liberté religieuse, la pleine liberté civile, la parfaite égalité avec les catholiques. De 1598 à 1610, il est en paix avec l'Europe entière : chez lui, il met à ses pieds les derniers restes des factions : il dispose des immenses ressources que lui présente la France restaurée. Maître absolu d'agir pour le catholicisme, d'agir contre la réforme, il n'emploie contre la réforme ni la force, ni la séduction, ni même le refus ou l'inégalité de faveur. Le calviniste Sully reçoit et conserve jusqu'à la mort de Henri les charges les plus importantes, civiles et militaires ; en 1610, les calvinistes Lesdiguières et La Force sont nommés maréchaux, obtiennent la première dignité militaire du royaume. Bien plus, Henri reste à l'égard des réformés au-dessous de son droit : il pourrait leur retirer les villes de sûreté qu'il ne leur a concédées qu'à temps, et il les leur laisse jusqu'à deux fois, parce que,

[1] Voir dans le tome II de cette seconde édition, de la page 476 à la page 501.

convaincu que sous un gouvernement ferme comme le sien, cette faveur est sans inconvénient pour la paix publique, il juge en même temps que ce gage laissé pendant quelques années encore aux mains du parti réformé, peut contribuer à affermir sa liberté religieuse. Le roi est donc à mille lieues de songer à amoindrir et à affaiblir d'abord la réforme, pour la fondre ensuite dans le catholicisme.

Au dehors, même politique et même conduite, partout et constamment en ce qui concerne les religions. Au mois de mai 1598, la paix de Vervins est conclue avec l'Espagne. Si le roi obéissait à l'esprit de propagande religieuse, s'il songeait à ramener l'Europe à l'unité catholique, il se joindrait à Philippe II pour attaquer, pour tenter d'accabler l'Angleterre dissidente, la Hollande dissidente. C'est absolument l'opposé qu'il fait. Durant les sept mois de pourparlers sérieux, et ensuite de négociations, qui précèdent le traité de Vervins, il fait des efforts inouis pour persuader à l'Angleterre et à la Hollande d'échapper aux chances de la guerre, de se placer dans les mêmes conditions de sécurité où il va entrer lui-même. Il ne signe le traité qu'en stipulant en termes formels, et en obtenant que l'Angleterre et la Hollande seront, si elles le veulent, comprises dans le traité de paix que va conclure la France, recevront les plus entières garanties non-seulement pour leur indépendance politique, mais aussi pour leur religion. L'Angleterre et la Hollande préfèrent continuer la guerre : le roi reste leur allié, prêt à les servir en toute occasion dans ces deux grands intérêts [1].

Dans la lutte que les Hollandais continuent à soutenir contre l'Espagne, ils succomberaient s'ils manquaient

[1] Voir la preuve de ces faits dans le liv. V, ch. 11, t. II, p. 457-466 de cette histoire.

d'argent. Le roi d'abord leur rembourse les sommes qu'ils lui ont prêtées durant la guerre contre la Ligue : il leur rembourse encore celles dont il est redevable à l'Angleterre, et dont l'Angleterre a fait délégation à la Hollande. Le traité récemment signé avec l'Espagne ne s'oppose en aucune manière à cette aide qu'il prête à ses anciens alliés ; car, comme il le fait observer, aucun traité ne peut l'obliger à ne pas acquitter ses dettes. Plus tard, l'Espagne, sans entrer en guerre ouverte avec la France, viole incessamment la paix de Vervins, en s'associant à tous les complots contre le royaume et contre la vie du roi. Ces moyens, Henri les méprise et se les interdit ; mais à partir de 1602, il fournit des subsides aux Hollandais, et des recrues indirectes pour leurs armées. En 1608, au moment où leur existence est en péril, il signe avec eux une ligue défensive, les couvre et les préserve. En 1609, il intervient comme médiateur entre eux et l'Espagne, et il obtient pour eux la longue trève qui leur assure par le fait leur pleine liberté religieuse, en même temps que leurs franchises politiques et leur indépendance [1].

De 1599 à 1603, le roi pourvoit à la protection de Genève, comme si c'était une ville française. Il la défend d'abord contre les surprises, ensuite contre les attaques de l'ambitieux et intolérant duc de Savoie, et donne de sûres garanties à la fois à son existence et à son calvinisme. Plus tard, il veille sans relâche à sa défense et à sa sûreté ; la solde de la garnison de Genève figure parmi les dépenses de la France en 1607 [2].

[1] Voir les détails et les preuves au chapitre suivant.

[2] Lettres miss. de Henri IV du 31 mai 1599 et du 4 mars 1600, dans le t. V, p. 127, 197, 210, et du 8 janvier 1603, dans le t. VI, p. 8, 9. — Voir en outre les Dépenses du roi en 1607, dans les Archiv. cur., t. XV, p. 197.

De 1598 à 1602, après les exécutions de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, ordonnées par l'empereur Rodolphe II; après la persécution commencée contre le protestantisme par l'archiduc Ferdinand de Gratz dans ses principautés; après l'invasion de Westphalie par les Espagnols, qui ont détruit le culte réformé, en même temps que les autorités locales partout où ils ont pénétré, les princes réformés d'Allemagne se jugent menacés à la fois dans leur souveraineté temporelle et dans leur liberté de conscience[1]. Quelques-uns, après avoir formé entre eux une association, cherchent un appui au dehors, se tournent vers les puissances étrangères, envoient le landgrave de Hesse à Henri IV, pour réclamer son assistance, et concerter avec eux leurs moyens de défense. Les conférences entre le roi et le landgrave roulent en même temps sur la politique et sur la religion. L'association des princes réformés n'est encore que partielle, n'embrasse que la minorité d'entre eux. Leur association n'est aussi que défensive: ils doivent attendre à être attaqués par la maison d'Autriche, pour repousser ses agressions; ce qui, dans bien des cas, est un moyen de se faire écraser. Le roi leur propose de rendre leur association générale, de la rendre offensive en même temps que défensive, de s'unir à la France par une étroite alliance, et d'entreprendre en commun l'abaissement des deux branches de la maison d'Autriche. Comme gage de l'intérêt qu'il porte à leur cause, il fait droit à toutes les réclamations et à toutes les demandes qu'ils lui adressent[2]. Dans l'une des dernières conférences, Henri est amené à faire connaître au land-

[1] P. Cayet, Chron. sept., liv. I, p. 16 B. — Meteren, Hist. des Pays-Bas, liv. XXI, fol. 454 verso. — Pfeffel, Abrégé de l'histoire d'Allemagne, t. II, p. 224, 229-231.

[2] Correspondance inédite de Henri IV et du landgrave de Hesse, publiée par M. de Rommel, Journal du landgrave dans cette correspondance, p. 73, 76, 77, 80.

grave ses sentiments actuels en matière de croyances et de religions. Cette déclaration ne peut se séparer des circonstances politiques dans lesquelles elle se produit. Le maréchal de Biron, affectant hypocritement un grand zèle religieux, s'est donné pour chef aux derniers partisans de la Ligue, aux derniers catholiques fanatiques répandus dans les provinces. Il a de longue main formé accord et intelligence avec tous les mauvais catholiques du voisinage, avec le roi d'Espagne, avec son gouverneur du Milanez, le comte de Fuentes, avec son beau-frère et son allié, le duc de Savoie. Tous ensemble ont comploté l'extermination du roi, de son fils, de toute la famille royale, et à la suite de cette boucherie, le démembrement et la totale subversion de la France[1]. La conspiration vient d'être découverte. Comme roi et comme homme, Henri est profondément indigné ; son exaspération contre le parti catholique au dedans et au dehors est extrême. Son langage est empreint de la passion à laquelle il se laisse un instant entraîner. « Quant à la reli- » gion (réformée), dit le landgrave, le roi s'ouvrit dans » cette circonstance très-amplement, m'assurant plusieurs » fois, avec de grandes protestations, *qu'il était encore* » *dévoué à la religion* (réformée), *et que même il avait* » *dessein d'en faire de nouveau, avant sa fin, une con-* » *fession publique*[2]. » Nous voilà un peu loin d'un projet formé par Henri IV de travailler à détruire le luthéranisme et le calvinisme, pour rétablir l'unité catholique. C'était là l'emportement du moment : cette colère passa. Le roi fidèle à une sage politique et à l'honneur, car les serments de l'abjuration l'obligeaient, resta catholique,

[1] P. Cayet, Chron. sept., liv. V, p. 187 B. « Le comte de Fuentes » avoit proposé par Lafin que jamais l'Espagne ne se fieroit aux » François, si ce n'estoit qu'ils fissent faillir la race des princes du » sang, en commençant par le Roy et son Dauphin. »

[2] Journal du landgrave de Hesse, dans sa Correspondance, p. 79.

chef et protecteur de la religion de la majorité de ses sujets, en tout ce qui ne blessait pas la tolérance. En France, comme nous l'avons vu, cette protection fut constante, généreuse, éclairée. Il rétablit partout l'exercice du catholicisme; il ne lui accorda pas seulement les libéralités dont il avait besoin pour se refaire matériellement; il lui rendit de plus la puissance morale en l'épurant. Au dehors, il tira par le fait le Saint-Siége de la dépendance ou plutôt de la servitude dans laquelle l'Espagne l'avait tenu si longtemps. Il se prononça pour lui et pour ses intérêts temporels dans l'affaire de Ferrare. Il termina par sa médiation le dangereux différend qu'il avait avec les Vénitiens. Au dehors, il protégea encore le catholicisme contre l'oppression et la persécution dans les états du Grand-Seigneur. Les papes apprécièrent cette conduite de Henri, comme elle le méritait, et donnèrent des regrets proportionnés à sa perte. Voici, d'après Matthieu, comment le pape Paul V en accueillit la nouvelle : « Le pape, dit-il, n'en dormit pas de toute la nuict, pria » pour l'âme de ce grand roy, dit que ceste perte estoit » commune à l'Église et à toute la chrestienté [1]. »

Cette protection accordée au catholicisme ne détourne pas un instant le roi de sa pensée la plus arrêtée, de son désir le plus constant, de son dessein le plus général, de rendre Dieu seul arbitre de la conscience humaine. C'est dans les Œconomies royales qu'on trouve le développement de ce projet, comme on en voit le principe et le point de départ. En 1602, les plans de Henri sur l'Allemagne n'aboutissent pas, mais ses relations avec les princes réformés de l'empire deviennent chaque jour plus étendues et plus actives, et elles amènent enfin le grand résultat de 1610. Alors presque toute l'Allemagne pro-

[1] P. Matthieu, Hist. de Henry IV, liv. IV, p. 833. — Hist. de la mort déplorable, dans les Archiv. cur., t. XV, p. 83.

testante, sans distinction de luthériens et de calvinistes, entre dans l'Union de Hall ou l'Union évangélique, contracte une alliance offensive aussi bien que défensive avec la France. Douze principautés, si l'on compte pour deux les villes impériales et libres, ont adhéré à la confédération, l'ont signée ; six autres n'attendent que le commencement des hostilités pour s'y joindre. Hors de l'Allemagne, la Suède, le Danemark, l'Angleterre, la Hollande, les Suisses, les Génevois, les Grisons l'ont embrassée avec ardeur. Ce sont vingt-cinq états réformés, entrés dans cette coalition, dans cette croisade, qui prend Henri IV pour chef. Le mot d'ordre est l'abaissement des deux branches de la maison d'Autriche. Certes, les contractants se proposent de ruiner les projets de monarchie universelle, d'établir sur une base désormais inébranlable leur indépendance politique. Mais leur but non moins arrêté, poursuivi avec une passion non moins vive, est d'assurer le triomphe de leur liberté religieuse : le nom qu'ils donnent à leur coalition, le nom d'Union évangélique en témoigne hautement.

Ce n'est pas seulement la noble passion de la tolérance, l'intime conviction que les trois religions ont un droit égal à la liberté, à l'égalité entre elles, c'est la politique aussi qui dicte cette conduite à Henri IV ; qui, dans le choix des alliances, lui désigne les alliances protestantes. Le roi d'Espagne est chef du parti catholique en Europe. Il est maître absolu en Espagne, dans le Milanez, dans le royaume de Naples. Il est étroitement uni jusqu'à ce qu'une querelle domestique les divise, avec le duc de Savoie, qui domine au nord-ouest de la Péninsule ; avec l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas ; avec la branche allemande de la maison d'Autriche, qui fait prévaloir le catholicisme dans ses vastes États héréditaires, et tant qu'elle le peut en Bohême et en Hongrie ; avec les élec-

teurs et les princes d'Allemagne restés attachés à cette communion. Dans le parti catholique, la place de chef est prise, occupée par le roi d'Espagne, et il y aurait folie à la lui disputer. Henri, partiellement depuis 1598, généralement à partir de 1602, se porte pour chef du parti protestant dans toute l'Europe. Il travaille douze ans, et parvient enfin à rapprocher et à réunir en faisceau les diverses principautés réformées, qu'il opposera au parti catholique pris en général et dans son ensemble. Il gagnera, dans ce dernier parti, un certain nombre d'alliés; mais ils ne présenteront qu'un appoint à la masse des confédérés, que domine, dirige et conduit le roi de France.

De ces témoignages et de ces faits il résulte la preuve évidente que Henri IV, alors qu'il en eut la facilité et les moyens, n'a jamais fait l'essai le plus éloigné, le plus indirect de propagande catholique, par la grande raison qu'il n'en eut jamais la pensée. Son éternel honneur sera d'avoir été le fondateur de la liberté religieuse en France, et son plus actif propagateur en Europe.

CHAPITRE II.

Situation des deux branches de la maison d'Autriche à l'égard des diverses puissances de l'Europe en général, et à l'égard des princes de l'Allemagne en particulier. — Rapports de la France avec l'Espagne depuis la paix de Vervins. — Négociations entamées, alliances conclues par Henri IV avec diverses puissances de l'Europe, depuis l'année 1600 jusqu'aux traités signés avec les princes de l'Union de Hall et le duc de Savoie, les 11 février et 25 avril 1610.

§ I. *Situation des deux branches de la maison d'Autriche à l'égard des diverses puissances de l'Europe en général, et à l'égard des princes d'Allemagne en particulier.*

Le projet d'établir en Europe la monarchie universelle de la maison d'Autriche, et de fonder l'unité catholique par l'extermination de tous les cultes dissidents, la réforme, le judaïsme, le mahométisme, ce projet avait été suivi avec une constance effrayante par Charles-Quint et par Philippe II.

Aux domaines héréditaires de leur maison, l'Espagne, le royaume de Naples, les Pays-Bas, les pays autrichiens, Charles-Quint et son frère Ferdinand avaient uni la dignité impériale, la Bohême, la Hongrie, le Milanez. Charles-Quint avait mis à ses pieds la Réforme et les princes protestants d'Allemagne après la bataille de Muhlberg, et ordonné le supplice de cinquante mille dissidents dans les Pays-Bas.

Philippe II avait envahi le Portugal ; tenté pendant dix ans de conquérir l'Angleterre, depuis l'année 1588, où il avait dirigé contre elle l'armada, jusqu'à la fin de l'année 1597, où il avait encore essayé d'y opérer une

catholique ; travaillé à subjuguer la France par vingt ans d'intrigues et dix ans de guerre ouverte. Il avait massacré par milliers, ou réduit à l'exil sur la terre étrangère, les réformés des Pays-Bas, les [illegible] du royaume de Naples, les juifs et les Mauresques d'Espagne. C'est au souvenir de ces exécutions qu'il disait lui-même dans une maladie : « Eh quoi ! vous hésitez à tirer quelques « gouttes de sang à un homme qui en a fait verser des « fleuves aux hérétiques ! » La fin de ces projets était pour les nations protestantes et pour les autres dissidents la perte de leur liberté religieuse, et pour toutes les nations de l'Europe la perte de leur indépendance. De pareils faits parlent assez d'eux-mêmes, et n'ont besoin ni de commentaire ni de confirmation. Il n'est pas inutile cependant de remarquer qu'ils ont été interprétés d'une manière uniforme par Du Plessis-Mornay, par Élisabeth, par Henri IV, par Sully, par De Thou, et que le plus grand publiciste, les deux plus grands souverains, le plus grand ministre, le plus grand historien du temps ont unanimement témoigné que la maison d'Autriche avait formé et suivi avec persistance ce double projet sous Charles Quint et sous Philippe II[2].

La paix de Vervins n'était en aucune manière de la part du roi catholique un abandon de son système politique et religieux, une réconciliation avec divers

[1] Voir, dans le tome II de cette histoire, les pages 406, 407, 418.

[2] Du Plessis-Mornay, Mémoires et correspondance, t. III, p. 19-25. Sully, Œconomies roy., ch. 174, 176, t. II, p. 215, 219 B. « Pour « telles causes et sur de tels fondements, insistoit toujours, s'il en « souvient bien à Vostre Majesté, cette brave Elisabeth, reine d'An- « gleterre, qu'il falloit rabattre la fierté et avidité de ceux que l'on « recognoissoit avoir les desseins et prétentions.... de se rendre « maistres de tous, et se former un *empire universel* aux despens de « qui que ce puisse estre. » — Thuanus, Histor., lib. XXII, § 6, t. I, [illegible]7, lib. XXIII, § 15, t. I, p. 786-788 ; lib. LXXV, § 16, et lib. [illegible], § 7, t. IV, p. 74, [illegible].

peuples de l'Europe : c'était une simple suspension d'hostilités avec la France, la guerre continuant avec la Hollande et l'Angleterre. Cette paix n'avait pas de signification absolue : elle indiquait seulement que Philippe II, après dix ans de guerre contre la moitié de l'Europe, était épuisé d'hommes et d'argent ; qu'il éprouvait de graves embarras ; qu'il ne voulait pas laisser son fils, lors de son avénement, aux prises avec un ennemi aussi redoutable que la France et que Henri IV. Ce fils, Philippe III, avait à donner l'explication, à fixer le vrai sens de la paix de Vervins : il devait ou bien adopter et suivre les projets de son père et de son aïeul ; ou bien les abandonner loyalement, et entrer avec les peuples de l'Europe dans des rapports nouveaux, fondés sur le respect de l'indépendance des nations et sur la tolérance.

Occupons-nous maintenant de la situation de la branche allemande de la maison d'Autriche et de ses rapports avec la branche espagnole. Après l'abdication de Charles-Quint, la branche allemande, demeurée en possession de la dignité impériale, de la Bohême, de la Hongrie, par une élection quasi héréditaire, et par l'hérédité des pays autrichiens, avait pendant longtemps montré de la froideur, et témoigné de l'éloignement pour la branche espagnole, parce que Philippe II avait essayé jusqu'à deux fois de se faire nommer empereur. Redoutant son ambition pour eux-mêmes et pour leurs enfants ; contraints de réserver toutes les forces dont ils disposaient eux-mêmes, et d'y joindre les contingents fournis par les princes allemands, catholiques et protestants, également satisfaits de leur conduite, pour résister aux Turcs plus redoutables que jamais, sous la conduite de Soliman ; guidés surtout par l'esprit de modération et de respect pour le droit, les empereurs Ferdinand Ier et Maximilien II, d'une part, n'avaient prêté aucune aide à Philippe II et à

la branche espagnole dans ses tentatives d'invasion de la Hollande, de l'Angleterre, de la France ; d'une autre, n'avaient pas augmenté les domaines de la branche allemande d'un pouce de terrain enlevé à leurs voisins : ils n'avaient donc apporté aucun appoint aux empiétements de la maison d'Autriche. Quant au gouvernement appliqué aux affaires religieuses, voici quelle avait été la ligne de conduite suivie par la branche allemande. La sagesse et la tolérance de Ferdinand I[er] et de Maximilien II avaient renouvelé, en 1559, et soigneusement maintenu la paix de religion, arrachée par la nécessité à Charles-Quint dans les trois dernières années de son règne, et succédant aux violences de la victoire de Muhlberg : ces deux empereurs avaient mis tous leurs soins à entretenir la concorde entre les catholiques et les réformés, et à garantir aux derniers les droits qu'ils tenaient de cette loi de l'empire.

Les choses s'étaient maintenues en cet état durant les dix-huit premières années du règne de Rodolphe II. Sous ce prince indolent, qni donnait aux mathématiques, à l'astronomie, à la chimie tout le temps qu'il ne consacrait pas aux débauches, le gouvernement intérieur de l'empire d'Allemagne et des États héréditaires avait prodigieusement souffert, mais la politique extérieure était restée la même que sous les deux prédécesseurs de Rodolphe. Tout changea à partir de l'an 1594, et surtout à partir de l'ambassade de Mendoza, envoyée par Philippe II à Rodolphe, au commencement de l'an 1597. Un rapprochement intime, une nouvelle et étroite communauté d'intérêts eurent lieu entre la branche allemande et la branche espagole de la maison d'Autriche. Rodolphe II adopta pleinement la politique de Philippe II pour l'agrandissement sans mesure de la maison d'Autriche par l'envahissement des États voisins, et pour la destruction de

la liberté religieuse partout où l'on pourrait l'atteindre et la frapper. Les deux branches s'unirent par un double mariage, par le mariage que Philipppe II fit contracter à sa fille Isabelle-Claire-Eugénie avec l'archiduc Albert d'Autriche, en leur abandonnant la souveraineté des Pays-Bas; et par le mariage de son fils Philippe III avec Marguerite d'Autriche, fille de l'archiduc Charles[1]. De 1597 à la fin de 1599, les Espagnols formèrent des projets et firent des tentatives de violente conquête dans l'empire d'Allemagne, et Rodolphe II les favorisa au lieu de les combattre. Sous couleur de chercher une route plus favorable pour aller combattre les Hollandais, ils résolurent de subjuger toute la Westphalie, en commençant par le duché de Clèves et de Juliers. Les historiens contemporains disent : « L'on avait conclu à Bruxelles l'usur-» pation des pays du duc de Juliers, mais il la fallait cou-» vrir de quelque prétexte[2]. La plus grande partie de la Westphalie devait rester au pouvoir des Espagnols, et compenser pour eux les provinces qu'ils avaient perdues dans les Pays-Bas : la plus petite partie du cercle, le duché de Clèves et de Juliers, devait être le partage de la branche allemande, et la rémunération du concours qu'elle prêterait au cabinet de Madrid. Après des préludes d'invasion sur les bords de la Meuse et du Rhin, l'archiduc Albert, avant son départ pour l'Espagne, où il allait épouser Isabelle-Claire-Eugénie, jeta sur la Westphalie une armée de 30,000 Espagnols, commandée par l'amirante d'Aragon. Ces troupes couvrirent d'abord le duché de Clèves et de Juliers, puis se répandirent dans le duché de Berg, dans le comté de la Mark, dans le haut évêché de Munster, emportèrent l'épée à la main ou

[1] P. Cayet, Chron. sept., l. I, p. 27 A; l. II, p. 51, 52.

[2] La relation contemporaine dans P. Cayet, Chron. sept., l. I, p. 30 A.

forcèrent à capituler un grand nombre de villes, substituèrent partout à l'autorité locale leur autorité [1], et occupèrent militairement le pays où ils prirent leurs quartiers d'hiver; les pillages et les cruautés dont ils se souillèrent font frémir. Les princes de l'empire, assemblés en diète à Cologne puis à Coblentz, sommèrent Rodolphe II de lever une armée impériale de 40,000 hommes pour chasser l'étranger de l'empire. Non content de se refuser à leur requête, il essaya de les intimider sur le danger d'assembler des forces et de se commettre contre une puissance aussi redoutable que l'Espagne [2]. Les princes firent violence à sa collusion avec l'Espagne : ils décrétèrent malgré lui une armée, non pas impériale, mais fédérale, de 13,000 soldats, et le contraignirent de sanctionner leur délibération par un édit impérial. Après du temps

[1] La relation contemporaine dans P. Cayet, l. II, p. 50 A. « Les » Espagnols avoient tasché d'envahir les royaumes de France et d'Angleterre, dont estants frustrés, ils se sont allés attaquer par leur admirant aux princes de la Germanie et électeurs du Sainct-Empire, » prenant leurs villes et chasteaux, pillants leur pays, mettants tout » en degast par rapines, violements et meurtres, sans espargner sexe » ny qualité des personnes.... Ils changent librement la religion et » *l'administration de la république par force et violence*, ès villes et » cités impériales. »

[2] P. Cayet, Chron. sept., l. II, p. 59 A, B : « Le sieur de Nutzel, » commissaire de l'Empereur, remonstra aux princes eslecteurs : Que » de lever une armée ès terres seules de l'Empire, il y falloit regarder » meurement, et ce par une diette générale assemblée de tous les » Estats de l'Empire. Que les Espagnols avoient de puissantes armées » et leurs soldats endurcis et exercités aux armes depuis trente ans » en çà et plus. Que le roy d'Espagne ayant eu la guerre avec d'autres roys et princes, et ses armées défaictes, incontinent et avec » plus de force, il avoit recommencé la guerre. — Au contraire, les » députés de Westphalie, de Basse Saxe et de la supérieure partie du » Rhin, luy remonstrèrent qu'ils ne pouvoient attendre à un autre » temps de repoulser par force les Espagnols et l'admirant. — Par » quoi il fut decretté, par les suffrages de la plus grande part, en » forme et teneur d'édit impérial, qu'on donneroit le secours nécessaire au cercle de Westphalie, et aux autres Estats assiégés en » l'Empire. »

perdu et des fautes, l'armée fédérale, mieux inspirée, s'approcha du Rhin, et se disposa à opérer sa jonction avec l'armée hollandaise. Les Espagnols déclinèrent la lutte contre les deux armées réunies et commandées par un capitaine tel que le prince d'Orange. Ils consentirent à rendre les villes dont ils s'étaient emparés, et à évacuer le territoire de l'empire (1599). Mais à la fin de 1603, ils menacèrent de nouveau la Westphalie, et montrèrent qu'ils n'avaient aucunement renoncé à leurs projets d'invasion et de conquête [1]. Ajoutez qu'autour du roi fainéant Rodolphe II, se groupaient des frères et des cousins, entre autres ce Ferdinand de Gratz, plus tard empereur sous le nom de Ferdinand II, animés d'une ambition égale à celle de Philippe II, conspirant à ses desseins, persuadés que le roi d'Espagne et l'empereur devaient en s'unissant donner la loi au reste de l'Europe.

En ce qui touche aux croyances et au culte, les Espagnols avaient publiquement annoncé : « qu'ils ne se re» poseraient jamais de faire port d'armes que tous ceux » qui s'étaient retirés de l'Église romaine ne se fussent » rangés aux anciennes cérémonies [2]. » Ils conformèrent exactement leur conduite à cette déclaration. Dans toutes les villes de la Westphalie où ils pénétrèrent, et dans celles sous les murs desquelles ils conduisirent leur armée, ils détruisirent eux-mêmes ou contraignirent par la ter-

[1] La relation contemporaine dans P. Cayet, Chron. noven., l. IX, p. 776; Chron. sept., l. I et II, p. 30-33; 42-44 ; 50 A ; 55-59. — Pour l'invasion dont les Espagnols menacent de nouveau la Westphalie à la fin de 1603, voir la lettre du landgrave de Hesse au roi Henri IV à la date du 5 novembre 1603, p. 141, 142. « Les affaires d'Allemagne » sont médiocrement paisibles. Vray est que si les Espagnols, qui sont » aux Pays-Bas, viennent en Westphalie, comme on dit, pour y pas» ser leur hiver, il est à craindre que leurs déportemens ne troublent » le repos de ces quartiers. »

[2] La relation contemporaine, et les édits publiés par les Hollandais dans P. Cayet, l. II, p. 50 A.

reur les habitants à détruire la religion réformée, depuis longtemps établie en ces localités [1]. L'empereur Rodolphe II rivalisa avec eux de violences contre la Réforme. Pour le gouvernement de l'empire appliqué aux affaires religieuses, il prenait ses inspirations à la cour de Madrid, et il se fit le trop fidèle ministre de sa politique et de son intolérance dans la révolution de Cologne, et dans les troubles d'Aix-la-Chapelle (1584,1598). Que dans la révolution de Cologne, il eût empêché la Réforme de séculariser l'une des principautés ecclésiastiques et de prendre aucun accroissement territorial; que dans les troubles d'Aix-la-Chapelle, il se fût opposé à l'usurpation des magistratures municipales par les réformés, il n'eût en cela que maintenu la paix de religion, le *reservatum ecclesiasticum*, le droit public de l'Allemagne. Mais les protestants lui reprochaient justement d'avoir en même temps proscrit leurs croyances et leur culte, et dans l'exécution de la sentence contre Aix-la-Chapelle, d'avoir joint des rigueurs inouies aux mesures propres à combattre les infractions au droit public dont ses commissaires faisaient justice [2]. En même temps l'archiduc Ferdinand de Gratz travaillait à l'extirpation de la Ré-

[1] La relation dans Cayet, liv. I, p. 32 A. « Ceux de Vezel, principale » ville de Clèves, se pensans libérer par présents, envoyèrent vers l'ad- » mirant, lequel leur manda qu'ils auroient paix avec luy, restablis- » sants la religion catholique en leur ville et chassants les ministres » de la religion protestante; ce qu'ils firent. Mais pour cela, ils n'eu- » rent la paix, car il les contraignit de luy bailler cent mille richtal- » lers et mil muids de bled pour le payement et nourriture de son » armée. » Plus, liv. II, p. 50 A, 56 A, B.

[2] P. Cayet, Chron. septen., liv. I, p. 16 B. — Pfeffel, t. II, p. 230. « L'Empereur ordonna de procéder à l'exécution de la sentence ci- » devant prononcée contre la ville d'Aix-la-Chapelle, et il en confia le » soin aux électeurs de Cologne et de Trèves, au duc de Clèves et à » l'évêque de Liége. Ces commissaires s'acquittèrent de cette fonction » avec une rigueur sans égale. On abrogea dans cette ville, et l'on y » défendit à jamais l'exercice du protestantisme. »

forme dans ses principautés de Styrie, Carinthie, Carniole (1598). Contrairement aux accords passés en 1524, 1559, 1564, entre ses prédécesseurs et ses sujets, il ordonnait aux protestants de suspendre leurs prêches et de chasser leurs ministres, sous peine de perdre corps et biens. Sous d'autres peines très-graves encore, il leur était enjoint de brûler leurs livres luthériens et calvinistes, et d'aller à la messe : ils n'avaient que l'alternative d'obéir, ou de sortir du pays en y laissant la dixième partie de leurs biens. Ceux qui tardèrent à se mettre à l'abri de la persécution par la fuite et l'exil virent leurs livres brûlés, leurs maisons forcées, leurs biens mis au pillage, leurs personnes emprisonnées[1].

Depuis l'entente intime, et l'on peut dire la conjuration, formée entre les cours de Vienne et de Madrid, les princes protestants d'Allemagne voyaient leur indépendance et leur religion menacées d'un nouveau et sérieux danger. Ils se mirent en défense. Dès 1594, dans la réunion particulière d'Heilbron, dont l'électeur Palatin avait dirigé les délibérations, quelques-uns des plus résolus d'entre eux avaient cherché les moyens de contraindre l'empereur à redresser les nombreux griefs dont se plaignait le parti protestant, par rapport à l'inexécution de la paix de religion, et aux procédures illégales et violentes du conseil aulique. En 1598, les mêmes princes s'assemblèrent successivement à Friedberg et à Francfort : là, ils conclurent entre eux une alliance contre tous ceux qui entreprendraient d'empiéter sur leurs droits tant temporels qu'ecclésiastiques. Ils renouvelèrent et confirmèrent cette alliance à Spire, en 1600[2]. C'était là sans doute une sé-

[1] Meteren, Hist. des Pays-Bas, liv. XXI, folio 454 verso.

[2] Pour les cinq derniers paragraphes, outre les citations de détail que nous avons données, voir : Dumont, Corps diplomatique, t. V, partie Ire, p. 505-507. — Léonard, t. III, p. 1-3. — Pfeffel, Abrégé

rieuse opposition; mais il faut se garder avec soin de rien forcer, de rien outrer. L'association ne comptait alors qu'un petit nombre de membres, n'était que partielle. Son but unique était la défense : en supposant qu'elle fût amenée à prendre l'offensive, elle ne devait le faire qu'après avoir été provoquée et attaquée elle-même, et pour assurer le succès de la défense [1]. Plusieurs années devaient s'écouler avant qu'elle prît le caractère de généralité, et le rôle agressif contre la branche allemande de la maison d'Autriche, que lui donna l'Union évangélique.

Entre la lassitude, l'épuisement momentané, et la décadence, il y a pour les États tout un abîme. A la fin du règne de Philippe II, l'Espagne avait dépensé trop d'hommes et trop d'argent pour n'avoir pas faibli, pour ne pas s'être affaissée. La monarchie autrichienne, sans cesse attaquée par les Turcs, détestablement administrée par Rodolphe II, qui ne s'occupait que d'astronomie, de chimie, de chevaux et de femmes de bas étage, se trouvait sans doute dans une période d'abaissement. Mais l'un et l'autre État recélait des forces vives et des ressources que la sagacité des hommes d'État pouvait reconnaître, et que les événements devaient bientôt dévoiler. La monarchie autrichienne soutint la guerre de Trente ans contre une multitude de grands capitaines, contre deux grands hommes et contre une partie de l'Europe. La monarchie espagnole prit la part la plus active à la guerre de Trente ans, et, après cette guerre terminée,

chron. de l'histoire et du droit public d'Allemagne, in-4°, t. II, p. 174, 175, 202, 209, 218-223, 227, 229, 230, 231. — Art de vérifier les dates, in-8°, t. VI, p. 604, et t. XIV, p. 447.

[1] Voir ce que nous avons dit ci-dessus, page 12, sur le caractère de l'association ou confédération de Spire, et sur celle un peu postérieure de Heidelberg.

soutint seule encore l'effort victorieux de la France pendant onze ans, jusqu'au traité des Pyrénées : c'était une lutte de quarante et un ans, dans laquelle son infanterie se montrait encore à Rocroi et à Lens la meilleure de l'Europe.

Ainsi au moment précis qui suivit la paix de Vervins, les États voisins avaient matériellement tout à redouter de l'ambition de la maison d'Autriche pour leur indépendance, et de son intolérance pour leur liberté religieuse. Il dépendait des résolutions de Philippe III que ces nations eussent à déposer leurs craintes, ou à s'armer de nouveau pour défendre ce que l'homme a de plus sacré : l'intégrité de son territoire, l'intérêt de sa famille, sa liberté, sa conscience.

§ II. *Rapports de la France avec l'Espagne depuis la paix de Vervins.*

Philippe III se porta pleinement, complétement, pour l'héritier de son père en politique et en religion. Il poursuivit la guerre contre la Hollande, et pendant six ans contre l'Angleterre ; il inaugura son règne par des machinations contre Élisabeth et par une invasion de l'Irlande. Il n'en vint pas aux hostilités armées contre la France, parce qu'il manquait de soldats et d'argent ; mais il continua contre elle la guerre perfide des intrigues et des complots. La paix de Vervins avait été signée le 2 mai 1598, et Philippe III avait succédé à son père le 13 septembre de la même année. Les premiers actes du nouveau roi et de ses ministres furent des pratiques dans Rome pour empêcher que le pape Clément VIII, constitué arbitre dans l'affaire du marquisat de Saluces, ne prononçât la restitution en faveur de Henri : ce furent aussi des pratiques en Suisse pour rompre l'ancienne

» prirent contre la personne de Henri et son Estat[1]. » Ils soudoyèrent en outre divers intrigants et mécontents qui devaient ouvrir à l'Espagne trois des grandes villes frontières du royaume, Marseille, Bayonne et Metz. Peu après, La Rochepot, ambassadeur du roi à Madrid, recevait des outrages et des indignités impossibles à dissimuler. Ces faits se passaient entre le 13 septembre 1598, époque de l'avénement de Philippe III, et le mois de septembre 1601 : c'était ainsi qu'il inaugurait son règne et ses rapports avec la France.

Henri sut dès lors à quoi s'en tenir sur la ligne de conduite que suivrait le nouveau roi catholique. Dans son juste courroux, il disait à Rosny : « Je vois bien que ces » gens-là ne me laisseront jamais en repos tant qu'ils » auront moyen de me troubler ; que les diverses jalousies » de gloire et d'honneur, que les intérêts d'État sont trop » difficiles à faire compatir entre les deux couronnes, et » qu'il faut prendre d'autres fondements qu'une simple » confiance en la foi et parole donnée pour subsister avec » sûreté. Ils me contraindront à des choses où je n'avais » point eu dessein[2]. » Le 28 mai 1601, Henri s'indignait justement que les solennels engagements souscrits par Philippe II ne fussent pas encore, après trois ans, acceptés par son successeur, et que le roi de France et ses sujets ne trouvassent qu'hostilité chez Philippe III, en toute occasion et sous toutes les formes : il écrivait au connétable : » Le roy d'Espagne *n'a encore juré la paix de Vervins*, et » son Adelantado a si mal traicté nos marchands qui es- » toient allé trafiquer en ses pays, qu'ils en sont destruits » entièrement ; dont je suis las de demander raison par » nos voies ordinaires, comme j'ay faict depuis deux ans » inutilement, cognoissant qu'ils abusent de ma patience ;

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 125, t. I, p. 554 B.
[2] Sully, Œcon. roy., ch. 103, t. I, p. 362, 363.

» de sorte que j'ay advisé de m'en revancher par les » moyens qui me sont permis par nos traictez, encore » que je ne sois tenu de les observer, estant violez par luy » et ses ministres, comme ils sont journellement [1]. »

Henri avait donc une nouvelle lutte à engager, une dernière guerre à faire, celle-là terrible et décisive, pour abattre l'Espagne et la maison d'Autriche, près desquelles ni la France et les puissances catholiques restées libres ne pouvaient vivre en sûreté pour leur repos et leur indépendance, ni aucune des puissances réformées en sûreté pour leurs intérêts humains et leur religion tout ensemble. Cette guerre, Henri ne pouvait l'entreprendre dans les temps voisins de la paix de Vervins : la France était alors encore plus épuisée que l'Espagne ; il fallait lui laisser reprendre haleine, refaire sa population et ses finances, réparer toutes les fortunes particulières, acquérir le nécessaire, et amasser le superflu que toute guerre dépense et emporte. C'est le travail intérieur, l'œuvre économique auxquels Henri consacra une grande partie des douze années écoulées entre 1598 et 1610. Mais en même temps, il chercha tous les moyens d'user de justes représailles contre le roi d'Espagne, sans en venir à une rupture ouverte avec lui, et le premier dont il usa fut d'entretenir dans le Pays-Bas la guerre qui minait et affaiblissait la monarchie espagnole, en fournissant des subsides aux Hollandais. Cette partie de sa politique est exposée par lui-même dans une lettre qu'il écrit à M. de Beaumont, son ambassadeur en Angleterre, à la date du 6 novembre 1602, quelques mois après la découverte et la punition des complots de Biron, dans lesquels Philippe III et ses ministres ont de nouveau trempé. Voici le passage

[1] Lettre du roi au connétable du 28 mai 1601, dans le Recueil des Lettres missives, t. V, p. 416, 417.

de cette lettre inédite, où il expose quelle ligne de conduite il compte suivre.

« Quant à me ressentir des mauvaises praticques que le roi d'Espagne a faites en mon royaume pour y exciter des troubles nouveaux, puisqu'elles luy ont si mal succédé, y ayant consommé plus d'avoir qu'il n'en a tiré de proffict, je dois sçavoir plus tost mauvais gré à mes subjects qui se sont laissez ainsy corrompre, et faire diligence de les recognoistre et chastier, que m'en altérer contre le roy d'Espagne. Outre cela me voulant venger de luy, je doibs eslire les moments de le faire qui sont les moins hazardeux pour mon Estat, et toutes fois plus préjudiciables aux siens, *ce que je recognois pouvoir mieux practiquer en paix qu'en guerre*, comme j'ay esprouvé depuis que je jouys de la paix.

» Ce jeune roy s'affoiblist plus de luy mesme qu'il ne feroist peut-estre par mes armes ; car il seroit contrainct de pourveoir à ses affaires avec plus de soin et d'ardeur qu'il ne le faict. Au moyen de quoy, tout ainsi qu'il dissimule avecq moy, je veux faire le semblable avecq luy ; et comme ses ministres excusent ses praticques en mon royaume, sur l'assistance que les Hollandois, qu'il baptise ses rebelles, tirent d'iceluy (de mon royaume), il fault que je me garde de celles-là, et que je redouble celles-cy, de façon qu'il se repente d'avoir suivy tel conseil [1]. »

Dans cette lettre, Henri montre un des côtés, mais seulement un des côtés de sa politique extérieure : il ne fait connaître que d'une manière générale ses projets et ses moyens d'exécution. Il s'appliquait dès lors et il travailla sans discontinuité, et presque jour par jour, pendant les huit années qui suivirent, à consolider et à étendre les alliances de la France, dans le double but : 1° de former par avance une formidable coalition contre la maison d'Autriche, pour le jour où la rivalité éclaterait de nouveau et où l'on tirerait l'épée ; 2° de donner à la France,

[1] Lettre du roi à M. de Beaumont, son ambassadeur en Angleterre, du 10 novembre 1602, dans le fonds Brienne, vol. 38, fol. 288 verso, 289.

dès le moment présent, une haute importance dans les affaires générales de l'Europe.

§ III. *Négociations entamées, alliances conclues par Henri IV avec diverses puissances de l'Europe, depuis l'année 1600 jusqu'aux 11 février et 25 avril 1610.*

Il s'agissait de susciter contre la branche espagnole de la maison d'Autriche, en Italie, où elle dominait par le royaume de Naples et le Milanez, les Vénitiens, le grand-duc de Florence, le Pape, le duc de Savoie et la foule des petits princes; dans les environs de l'Italie et de la Franche-Comté, la Lorraine, les Suisses, les Grisons, Genève; dans les Pays-Bas, les Provinces-Unies ou la Hollande; et hors du cercle des possessions de l'Espagne, mais non de ses intrigues et de ses conspirations, l'Angleterre, qui avait à débattre contre elle des intérêts de religion, de puissance et de commerce tout ensemble. Il s'agissait encore d'effectuer en Espagne ce que le cabinet de Madrid essayait en France par ses machinations avec Biron, Bouillon, le comte d'Auverge, les d'Entragues, c'est-à-dire le soulèvement des provinces, et la révolte en particulier du Roussillon et de la Catalogne. Il fallait attacher aux flancs de la branche allemande, pour la déchirer, les princes réformés d'Allemagne, et jusqu'aux membres de la famille impériale insurgés contre leur chef: il fallait en même temps lui opposer en tête, et armer contre elle les couronnes du Nord. Henri exécuta dans toutes ses parties cette œuvre compliquée de politique étrangère, en se servant, comme moyen, d'une organisation régulière et vaste de négociations au dehors; d'une diplomatie, qui n'avait ni précédents ni modèle, et qui, dans son règne, est un chef-d'œuvre comparable à celui de son administration intérieure.

Avant d'en venir aux détails, il nous paraît utile de

bien reconnaître le principe, de bien déterminer le caractère général de sa politique étrangère; de la renfermer dans un énoncé qui soit assez exact, assez précis pour pouvoir soutenir la confrontation avec les faits, et ne pas se trouver démenti par plusieurs d'entre eux. Sa politique extérieure ne fut en aucune manière exclusive. Il ne se passa pas d'alliances catholiques, et il ne pouvait s'en passer pour deux raisons. D'abord s'il ne se fût étroitement uni à quelques puissances catholiques, il aurait donné à penser que sa conversion n'était que simulée, qu'il était resté protestant dans le cœur, qu'il voulait établir la Réforme en France, en même temps que la consolider dans la moitié de l'Europe, et soit au dedans, soit au dehors du royaume, il se serait fait les plus dangereux ennemis. En second lieu, il avait besoin d'alliés catholiques pour attaquer avec succès les possessions de l'Espagne en Italie. Aussi venons-nous d'indiquer, et nous prouverons tout-à-l'heure, qu'il se ménagea l'alliance des Vénitiens, du grand-duc de Florence, du Pape, du duc de Savoie, l'amitié des princes et des républiques secondaires. Mais dans son système général d'alliances, les alliances catholiques furent la minorité et la partie la plus faible. Villeroy, l'ancien ligueur, devenu secrétaire d'Etat du département des affaires étrangères, après avoir tenté pendant quelques années d'établir, entre la France et l'Espagne, une entente et une amitié que Philippe III se chargea de troubler chaque jour, essaya sans cesse, mais toujours en vain, d'entraîner Henri vers des alliances et une politique extérieure exclusivement catholiques[1]. On

[1] Henri IV dit à Sully, en 1601 : « Je vois bien que vostre opinion » se trouvera enfin mieux fondée que celle de Villeroy et de Sillery, » qui ont tant contesté contre vous, qu'il y avoit moyen d'establir » une ferme amitié et loyale correspondance entre la France et l'Es- » pagne. » (Œcon. roy., ch. 103, t. I, p. 362 B.)

le grand-duc de Toscane à l'alliance et à l'intérêt français. Il s'en éloigna de la fin de 1602 à l'année 1608[1]. Ou bien, il imagina que le roi, en acceptant la Bresse et le Bugey comme compensation à ses possessions au delà des Alpes, en cédant au duc de Savoie le marquisat de Saluces, avait perdu l'entrée de l'Italie et son principal moyen d'influence dans la Péninsule. Ou bien ayant été contraint de rendre à Henri IV les îles de Pomègue et d'If; se trouvant hors d'état désormais de les livrer à l'Espagne, et d'obtenir de cette puissance, comme échange, la restitution de ses trois villes de Telamone, de Porto-Hercole et d'Orbitello[2], il tenta de s'y faire réintégrer en gagnant l'amitié et la faveur de la branche espagnole, par l'intermédiaire des princes de la branche allemande de la maison d'Autriche. Quoi qu'il en soit, après avoir marié sa nièce au roi de France en 1600, il maria, en 1608, son fils et son successeur, Cosme de Médicis, à la princesse autrichienne, Marie-Madeleine, à la sœur de Ferdinand, archiduc de Gratz, qui plus tard devint empereur[3]. Mais en 1609 et 1610, Cosme de Mé-

[1] Dès le 5 décembre 1602, il y a refroidissement évident entre la cour de Toscane et la cour de France. Du 5 décembre 1602 au 23 février 1604, on trouve une interruption de quatorze mois dans la correspondance du roi avec le grand-duc de Toscane. Ni le recueil des Lettres missives, t. V, p. 710, et t. VI, p. 203, ni les Lettres inédites de Henri IV publiées par le prince Galitzin, ne donnent aucune lettre de Henri à Ferdinand Ier de Médicis dans cet espace de temps.

[2] Voir ci-dessus t. II de cette histoire, p. 468-470.

[3] Art de vérifier les dates, in-8°, t. XVIII, p. 89, 90. — Biogr. de Ferdinand Ier, par M. de Sismondi, dans la Biographie universelle, t. XXVIII, p. 85. Le mariage de son fils, Cosme de Médicis, avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Madeleine, convenu et conclu par le grand-duc de Toscane, Ferdinand Ier, dès l'année 1608, n'était pas encore célébré au milieu du mois de février 1609. Ferdinand Ier meurt le 17 février 1609. Henri IV, qui le croit encore vivant, lui écrit le 20 février 1609 : « J'ai veu bien volontiers le chevalier Bartholomo » Concini, que vous avés envoyé pardeçà vostre ambassadeur extra- » ordinaire.... pour m'annoncer la conclusion du mariage du prince

dicis rentra dans l'amitié et l'alliance avec la France, moyennant certains avantages et certaines conditions que nous exposerons bientôt, en présentant le tableau général des plans et des projets du roi.

Henri entretint des relations non moins suivies et plus favorables encore avec les autres États de l'Italie. En 1601, il reçut des Vénitiens une ambassade très-significative : leurs envoyés lui protestèrent de leur inviolable attachement, et le prièrent d'avoir pour eux une affection sincère : « Ils ajoutèrent qu'ils s'assuroient de ne jamais » voir intervenir d'altération en leurs promesses et ami- » tiés réciproques, puisque les intérêts d'État les obli- » geoient à mêmes désirs et desseins, et leur faisoient » avoir communs amis et communs ennemis[1]. » C'était une promessse d'alliance offensive et défensive, dans le cas d'une rupture entre la France et l'Espagne. En 1603 et 1604, le roi satisfit autant à l'un des plus ardents désirs du pape qu'à l'une des nécessités de sa politique intérieure, et rendit la bienveillance de la cour de Rome plus prononcée à son égard, en rappelant les Jésuites[2].

Deux des États italiens avec lesquels le roi entretenait également des rapports d'amitié, en vinrent en 1605 à un différend, et en 1606 à une rupture profondément regrettable. Le sénat de Venise prétendait faire juger par la justice laïque, au lieu de la justice ecclésiastique, les moines et les prêtres coupables de crimes ; empêcher

» de Toscane, vostre fils, *et me convier à ses nopces.* » (Recueil des Lettres missives, t. VII, p. 679.) Ce mariage a dû profondément mécontenter Henri IV. Mais il garde, avec la cour de Toscane, la même retenue de langage dont il a usé avec celle d'Angleterre quand il avait le plus à s'en plaindre. — Voyez ci-après le témoignage de d'Aubigné.

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 103, t. I, p. 363.

[2] Thuanus, l. CXXXII, § 5, t. VI, p. 253. « Ab eo tempore biennium effluxisse, nulla rei mentione facta; quod regem, qui pontifici » in ea re gratificari cupiebat, male habuisse. »

l'établissement de toute congrégation nouvelle, et interdire aux laïques toute donation de biens au clergé, pour prévenir l'appauvrissement de l'ordre laïque, l'épuisement de la population et des finances de l'État. Le sénat avait rendu plusieurs décrets dans ce sens : le pape Clément VIII, si sage, si modéré dès qu'il fut libre, les avait soufferts sans réclamation, et leur avait ainsi donné une approbation tacite. Paul V intima par deux brefs aux Vénitiens de revenir sur ces mesures. Le sénat résista en se fondant sur ce qu'il ne pouvait céder aux exigences du pontife sans porter atteinte à l'ordre public, à ses droits, à sa souveraineté, aux priviléges même que les papes Clément VII et Paul III lui avaient accordés. Paul V répondit en lançant, le 17 avril 1606, une bulle d'excommunication contre la république de Venise, et peu après un interdit qui suspendait l'exercice du culte dans toute l'étendue de son territoire. Le sénat ordonna de continuer le service divin, et fut obéi par l'immense majorité du clergé séculier et tous les anciens ordres religieux : les Jésuites presque seuls obéirent aux injonctions du pape, et furent bannis à perpétuité du territoire de la république. Le pape commença des armements contre les Vénitiens. Les Espagnols se hâtèrent de lui offrir leur appui, espérant trouver dans la guerre l'occasion de faire expier à la république son opposition constante à leurs projets despotiques sur la Péninsule, et son dévouement au roi et au royaume de France. Venise, de son côté, fit des levées chez les Suisses et se prépara à une vigoureuse résistance : elle agita en même temps d'embrasser la réforme. Les écrits provoquants s'ajoutèrent aux démarches hostiles, et portèrent au comble l'animosité des deux partis. Les États d'Italie d'abord, tous les États de l'Europe ensuite, prirent une part plus ou moins active au conflit, parce qu'ils sentaient qu'il y avait solidarité entre eux et

les Vénitiens au sujet de leur autorité temporelle, de leur souveraineté : le débat, au fond duquel se trouvait la querelle du sacerdoce et de l'empire, devint le plus grand événement du commencement du xvii° siècle.

Les Vénitiens réclamèrent de Henri son alliance et ses armées dans la guerre dont ils étaient menacés. Mais le roi ne pouvait laisser entamer des hostilités dans lesquelles il aurait eu à combattre le pape. L'alliance et l'amitié du pape lui étaient indispensables dans la lutte qu'il allait engager contre la maison d'Autriche. Il offrit donc sa médiation au pape et aux Vénitiens, qui l'acceptèrent, et il parvint à composer leur différend. On lit dans une histoire moderne, à laquelle on accorde trop d'autorité, qu'il sacrifia les Vénitiens. Cette assertion n'est pas exacte. Ils livrèrent au pape deux prêtres coupables de crimes, pour être jugés par la justice ecclésiastique, au lieu de l'être par la justice séculière ; ils consentirent encore à retirer les derniers décrets par lesquels ils avaient prohibé la fondation de nouveaux ordres monastiques en général et les donations pieuses : voilà les concessions qu'ils firent. Mais le pape, de son côté, leva l'interdit lancé contre eux ; ils se trouvèrent délivrés de la menace de toute guerre de la part du pape et de la part des Espagnols, qui n'avaient plus de prétexte de les attaquer ; ils maintinrent le bannissement perpétuel des Jésuites, qui étaient, à vrai dire, le seul ordre religieux dont ils redoutassent l'établissement ; enfin, en se relâchant dans un cas particulier, dans la circonstance présente, de l'exercice de leur juridiction sur les ecclésiastiques, ils maintenaient le principe même de ce droit et de tous les droits de leur souveraineté, puisque l'accord entre eux et le pape portait en termes formels « que le » sénat ne renonçait à aucun de ses droits, dont il remet- » tait la discussion à un autre temps. »

L'arrangement, conclu au mois de février, fut exécuté au mois d'avril 1607 par l'entremise de l'ambassadeur français, Dufresne-Canaye, et du cardinal de Joyeuse[1]. Le roi y joua et y fit jouer au royaume le rôle de médiateur puissant et désintéressé, d'arbitre et de pacificateur des États de l'Europe, tandis que depuis près d'un siècle les rois d'Espagne avaient rempli celui d'ennemis publics de ces mêmes États. Henri s'était concilié le pape par ses bons offices : peu après, il le gagna à sa cause bien plus intimement en lui promettant, aux dépens de l'Espagne, un grand accroissement de territoire et de puissance : cet énoncé entrera dans l'exposé général des desseins dont l'exécution était fixée à l'année 1610.

Enfin le roi s'attacha également le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, par les liens d'un grand intérêt commun et d'un grand avantage. En mariant l'infante Catherine, l'une de ses filles, au duc de Savoie (11 mars 1585), Philippe II avait promis d'accorder le Milanez en toute souveraineté à l'aîné des fils de cette princesse et du duc. Philippe viola sa promesse, et de plus prétendit entrer en partage des conquêtes tentées par le duc dans la Provence et le Dauphiné, quand celui-ci chercha en France des compensations à ce qui lui était refusé en Italie. De là une profonde irritation du gendre contre le beau-père : elle se transforma en hostilité, quand le duc vit Philippe II, par l'acte du 6 mai 1598, accorder à son autre fille, Claire-Eugénie, et à son gendre, l'archiduc Albert, la souveraineté des Pays-Bas, en mettant toujours de plus en plus en oubli les droits de Charles-Emmanuel et de

[1] Thuanus, l. CXXXVII en entier, t. VI, p. 383-409, et pour le maintien en principe des droits du sénat, particulièrement, § 11 et 12, p. 403, 404. — Lettre de Diodaty à Duplessis, du 10 août 1608, t. X, p. 245, 246, sur les dispositions des Vénitiens à l'égard du Saint-Siége pendant le différend et immédiatement après.

ses enfants. Henri, ayant à répéter sur le duc de Savoie, outre les provinces françaises, la possession du marquisat de Saluces, et à défendre Genève contre lui, ne put être, et ne fut longtemps pour le duc qu'un voisin redouté et qu'un ennemi.

Il devint un allié quand Charles-Emmanuel, « enra- » geant de despit de ce que son bon beau-père ne luy » avoit laissé pour supplément du partage de sa femme, » qu'un crucifix et l'image de la Vierge, » ayant vainement essayé d'obtenir plus de son beau-frère Philippe III qu'il n'avait obtenu de son beau-père Philippe II, se fut tourné vers la France pour satisfaire son ressentiment et son ambition, et prendre sa part dans les dépouilles de l'Espagne en Italie. On voit, en 1605, les rapports entre la France et la Savoie se nouer par l'entremise de Sully et de M. de Jacob, ambassadeur du duc de Savoie, et continuer en 1607 et 1608. Le 25 avril 1610, par l'intervention de Bullion et de Lesdiguières, Charles-Emmanuel conclut à Brusol avec Henri IV un double traité aux termes duquel il fiançait son fils aîné et son héritier à Elisabeth, fille du roi, et s'engageait dans une ligue offensive et défensive avec la France contre l'Espagne, à l'effet d'obtenir l'assistance de Henri au moment, fort rapproché, où il réclamerait les droits de sa femme contre la cour de Madrid[1]. Henri regagnait ainsi tout ce qu'il avait perdu par la cession du marquisat de Saluces, en ce qui concernait la facilité d'entrer en Italie, et en ce qui se

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 93, t. I, p. 321 B. — Dumont, Corps diplomatique, t. V, 2e partie, p. 137, 138, pour le texte des deux traités. — Pour les autres détails, voyez Pfeffel, Abrégé de l'hist. et du droit public d'Allemagne, t. II, in-4°, p. 224, 225. — Art de vérifier les dates, in-8°, t. XIV, p. 467; t. XVII, p. 198, 199. — Lettre de Sully à Henry IV, de l'an 1605; Œcon. roy., ch. 154, t. II, p. 66 A. — Autre lettre de l'an 1607, ch. 176, t. II, p. 220 A. — Autres lettres du duc de Savoie et du duc de Nemours à Villeroy, en 1608.

rapportait aux moyens d'influence sur les divers Etats de la Péninsule [1].

Henri, sans conclure de traité particulier et formel, noua des relations d'amitié et de haute protection de sa part avec la république de Gênes, les ducs de Mantoue, de Modène, de Parme, et l'Etat de Lucques. Il leur promit de leur faire restituer ce qui avait été usurpé sur eux par les rois d'Espagne ou par quelques autres de leurs voisins [2].

Ainsi, outre l'affection de ces petits Etats, il s'était ménagé en Italie, contre la branche espagnole de la maison d'Atriche, l'importante alliance du duc de Savoie, des Vénitiens, du pape, du grand-duc de Toscane.

Henri compléta son appareil de confédération et ses moyens d'attaque contre l'Espagne en Italie, par ses relations avec la Lorraine, les Suisses, les Grisons et Genève. Ces quatre peuples interceptaient les communications entre les possessions du roi catholique en Italie, et ses possessions dans la Franche-Comté et les Pays-Bas : de plus, les Suisses devaient fournir d'excellents auxiliaires aux armées de la France et de ses alliés attaquant le Milanez.

AVEC LA LORRAINE, LES SUISSES, LES GRISONS, GENÈVE. Le roi avait, de longue main, établi des rapports de bonne intelligence avec la Lorraine. En 1594, il avait amené le duc Charles, alors régnant, à se détacher de la coalition et à conclure la paix avec la France. En 1599, il avait marié, avec un riche apanage, Mme Catherine, sa

[1] Fontenay-Mareuil, Mémoires, t. V, 2e série, p. 30 A. « Des fautes » de dehors, la première fut l'eschange du marquisat de Saluces.... » puisqu'il s'agissoit principalement de sçavoir sy les François au» roient quelque chose de là les monts ou non; et qu'ostant toute » espérance aux Italiens de pouvoir estre en leurs besoins secourus » par la France, cela sembloit affermir l'autorité des Espagnols en » Italie, et leur donner moyen de s'en rendre maistres. On a cru qu'il » ne le devoit jamais faire. »

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 199, t. II, p. 340 A.

sœur unique, à Henri, duc de Bar, fils et présomptif héritier du duc Charles. La mort de Mme Catherine, décédée sans enfants en 1604; le second mariage du duc de Bar, contracté deux ans plus tard; la mort du duc Charles et l'avénement du duc de Bar, Henri le Bon, n'avaient point troublé l'entente pacifique de la Lorraine et de la France. Mais ces rapports de bon voisinage ne suffisaient pas au roi, dans ses plans généraux d'abaissement de la maison d'Autriche, et dans les circonstances particulières où l'on se trouvait en 1609. La succession de Clèves et de Juliers venait de s'ouvrir : le roi, pour rien au monde, ne voulait la laisser tomber aux mains de la maison d'Autriche : le duc Henri le Bon, prince d'un naturel timide et irrésolu, réclamait avec instance la permission de garder la neutralité que les deux couronnes de France et d'Espagne lui avaient consentie et accordée. Cette réserve ne pouvait convenir au roi. Entre la Lorraine et notre pays, il voulait une communauté de destinées et d'efforts, et pour l'établir, l'intime union, l'incorporation de la Lorraine à la France. Il ne songeait pas à l'opérer par une conquête violente, mais par une annexion pacifique, où l'intérêt des deux pays et des deux souverains trouvât également son compte. A cet effet, l'an 1609, il envoya Bassompierre en ambassade, avec charge de proposer au duc Henri le Bon le mariage de sa fille aînée, la princesse Catherine, avec le dauphin. Dans la conviction du duc et du roi, dans l'opinion des plus autorisés jurisconsultes et des diplomates du temps, la Lorraine était un fief féminin, et le duc destinait son héritage à sa fille. Le mariage proposé devait donc donner la Lorraine à la France, comme un mariage, à la fin du siècle précédent, lui avait donné la Bretagne. La brillante perspective présentée au duc Henri pour sa fille, qui devait devenir reine de France au moment où son mari le dauphin monterait sur

le trône ; pour les enfants de sa fille, appelés, les fils à la couronne, les filles à de magnifiques établissements ; l'adresse du négociateur, dissipant d'abord les ombrages du duc de Lorraine, puis fixant ses incertitudes ; par-dessus tout la présence sur la frontière des troupes françaises, que le roi y envoyait pour ruiner les desseins de l'empereur Rodolphe, et l'empêcher de se saisir du duché de Clèves, soit pour lui-même, soit pour l'archiduc Léopold, son cousin, ces circonstances concouraient toutes au succès du projet du roi, et en assurèrent la pleine réussite. Au mois de septembre 1609, Bassompierre lui rapporta la réponse du duc de Lorraine, conçue en ces termes : « Qu'il était tout résolu de se conformer aux volontés du » roi, et recevoir l'honneur qu'il lui vouloit faire. » Il lui rapporta aussi une lettre de réponse à ce qui avait été négocié, signée du duc, laquelle confirmait par écrit l'engagement verbal[1]. Henri IV put se promettre dès lors de dis-

[1] La paix fut rétablie entre la France et la Lorraine par le traité intervenu en 1594. Les Mémoires de Bassompierre, collect. Michaud, p. 13, donnent le millésime fautif de 1595 ; mais c'est une erreur typographique, et dans la même phrase ces Mémoires fournissent le moyen de la rectifier. On y lit : « Pour cet effet,... mon père alla à Laon que « le Roi tenait assiégé, et fit la paix entre le Roi et M. de Lorraine. » Or cette ville fut rendue au roi le 22 juillet 1594, et non 1595. — Contrairement à ce qu'on lit dans quelques histoires modernes, il n'existe aucun traité conclu entre la France et la Lorraine soit le 31 juillet 1594, soit le 31 juillet 1595. Deux traités intervinrent. Le premier, *convenu* peut-être au mois de juillet, ne fut *conclu* et *signé* à Saint-Germain-en-Laye que le 16 novembre 1594 (P. Cayet, Chron. nov., liv. VI, t. I, p. 608 B,-610 B. — Dumont, Corps diplomatique, t. V, 1re partie, p. 510-512). Le second traité entre Henri IV et le duc de Lorraine, Charles III, fut conclu à Folembray au mois de décembre 1595. Le Parlement de Paris ne l'enregistra que le 14 décembre 1601, et réduisit la somme de 900,000 écus, consentie par le roi au profit du duc, à celle de 250,000 écus : le duc souscrivit à cette réduction (D. Calmet, Preuves servant à l'histoire de Lorraine, in-fol., 1728, t. IV, colonnes 453-455). Dans la seconde édition de son Histoire de Lorraine, donnée en 1745-1757, t. V, col. 852, D. Calmet ou ses éditeurs donnent des dates différentes pour ces traités. Mais ces dates ne soutien-

poser de la Lorraine comme de la France, dans la lutte prochaine et suprême, qu'il allait engager contre les deux branches de la maison d'Autriche.

Le roi avait, depuis son avénement, entretenu soigneusement l'antique alliance de ses prédécesseurs avec la Suisse. Malgré les intrigues et l'or de l'Espagne, il la renouvela par un traité solennel conclu à Soleure, le 31 janvier 1602, avec les ligues des Suisses et les trois ligues des Grisons. L'alliance devait durer non pas seulement pendant la vie du roi, comme sous les règnes précédents, mais aussi pendant celle du dauphin et au delà. Les cantons protestants ayant à défendre leur indépendance contre les anciennes prétentions de la maison d'Autriche, et leur religion contre les Espagnols, sentaient de quelle importance il était pour eux de s'appuyer sur la France; de plus, ils avaient été satisfaits sur l'article des subsides : de ce côté, il n'y eut donc aucune difficulté. Les cinq petits cantons catholiques s'étaient laissé entraîner récemment à s'allier avec l'Espagne et avec le duché de Milan : à leur égard il fut stipulé que sans être tenus à rompre ce récent engagement, ils observeraient avant tout les anciens traités qu'ils avaient conclus avec la France : cette clause suffit pour neutraliser les avantages que les Espagnols s'étaient promis du pacte fait par les petits cantons avec

nent pas la confrontation avec les actes authentiques rapportés soit par lui-même dans ses Preuves, soit par P. Cayet et Dumont.

L'exposé du mariage entre le duc de Bar, Henri le Bon, fils aîné du duc de Lorraine, et M[me] Catherine, sœur de Henri IV, se trouve sous l'année 1599, dans P. Cayet, Chron. sept., liv. II, p. 44, 45. L'ambassade dont Henri IV chargea Bassompierre, en 1609, auprès du nouveau duc de Lorraine, Henri le Bon, est racontée avec de curieux détails par Bassompierre dans ses Mémoires, collect. Michaud, 2e série, t. VI, devenu le tome XX du nouveau numérotage, pages 59-65. — On lira avec intérêt, sur les rapports entre la Lorraine et la France, les chap. 3 et 5 de l'histoire de la réunion de la Lorraine par M. d'Haussonville; mais on devra tenir compte des observations que nous avons faites sur les dates véritables des traités.

eux. Les négociateurs de l'alliance furent Brulart de Sillery et de Vic [1].

Le duc de Savoie prétendait à la souveraineté et à la propriété de Genève, comme comte de Genevois, et comme vicaire perpétuel de l'empire. Henri défendit constamment l'indépendance de cette république contre lui, soit pendant le temps que le duc se porta pour ennemi de la France, soit même après qu'il se fut réconcilié avec elle, le roi se réservant de le gagner par d'autres concessions comme nous venons de le voir. En 1591, Sancy, envoyé par le roi pour faire une levée de Suisses, les joignit à quelques troupes françaises, repoussa les attaques dirigées par le duc de Savoie contre Genève, assura à cette république les bailliages de Thonon et Esvian. Henri donna d'utiles secours aux Genévois pendant le cours des hostilités qui continuèrent entre les deux partis de 1591 à 1598. Dans la guerre qu'il fit au duc de Savoie, en 1600, il abandonna aux Genévois le fort Sainte-Catherine, dont il s'était emparé, et cette forteresse, qui tenait Genève perpétuellement assiégée, fut rasée jusqu'aux fondements. En 1602, le duc de Savoie, libre de la guerre contre la France, put tourner contre Genève ses propres forces et les secours qu'il recevait des Espagnols et du Milanez. La surprise qu'il tenta ayant échoué, il voulut recourir à la guerre régulière et aux hostilités continues. Mais le roi, d'accord avec les Suisses, envoya à Genève 1,800 auxiliaires, signifia au duc que s'il continuait à presser la république de ses armes, il trouverait la France pour la défendre, et ménagea entre les deux adversaires une paix signée le 21 juillet 1603. Dans les négociations que le duc ouvrit avec le roi de 1608 à

[1] Dumont, Corps dipl., t. V, 2e partie, p. 21, le texte du traité. — Thuanus, l. CXXIX, t. VI, p. 153, 154. — P. Cayet, Chron. sept., liv. V, p. 210-215 A.

1610, il essaya inutilement de lui persuader d'abandonner Genève : Henri répondit constamment qu'il ne violerait ni la parole qu'il avait donnée aux habitants de cette ville, ni la protection qu'il leur avait accordée jusqu'alors, et il persuada à son nouvel allié de tourner vers un autre côté ses vues d'agrandissement. C'était tout ensemble de la bonne foi et de la bonne politique. Le roi resserra encore les liens qui unissaient Genève à la France, en accordant aux citoyens et aux sujets de cette ville des lettres de naturalité, et en les exemptant du droit d'aubaine (1596–1608)[1].

Avec les Provinces-Unies ou Hollande, avec l'Angleterre. Dans les pays situés hors de la Péninsule ibérique, le côté vulnérable de la monarchie espagnole était les Pays-Bas, depuis que sept de ces provinces (les provinces maritimes et calvinistes), sous le nom de Provinces-Unies ou de Hollande, s'étaient affranchies de la tyrannie de Philippe II, et s'étaient constituées en république par l'union d'Utrecht formée en 1579. Dans la guerre acharnée mais inutile, de vingt années, que Philippe II leur avait faite pour les replacer sous le joug, il avait dépensé autant d'hommes et autant d'argent que contre la France, et il avait imposé à ses autres États d'incalculables sacrifices. Huit jours après la paix de Vervins, il avait cédé les Pays-Bas à sa fille Claire-Eugénie et à son gendre l'archiduc Albert, prince de la branche allemande de la maison d'Autriche, avec l'intention éloignée d'entraîner cette branche dans une communauté plus étroite d'intérêts et de projets avec la branche espagnole. Mais d'abord les clauses de suzeraineté, et de droit de réver-

[1] P. Cayet, Chron. noven., liv. III, t. I, p. 273-275; Chron. septen., liv. III, t. II, p. 115 A; liv. V, p. 231-233. — Thuanus, liv. CXXV, § 10 et 13; t. VI, p. 43-48, 53; liv. CXXIX, § 9, t. VI, p. 161-164. — Rigaltius, De Rebus Galliæ a fine, J.-A. Thuani, liv. I, t. VI, p. 453, 457. — Dumont, Corps diplom., Supplém., t. II, part. I, p. 238, 239, 271.

sion en faveur de l'Espagne au cas où Albert et Claire-Eugénie n'auraient pas d'enfants, insérées dans l'acte de cession des Pays-Bas, prouvaient assez que le roi catholique n'avait pas abandonné sans retour ses projets de domination sur ces pays, et cette circonstance diminuait singulièrement l'intérêt que pouvait prendre la branche allemande à voir ces provinces pacifiées[1]. En second lieu, tant que l'indolent Rodolphe II restait empereur et chef de la branche allemande, la cour de Madrid n'avait qu'un bien faible secours à attendre de ce côté. Aussi presque tout le poids de la guerre destinée à dompter la Hollande continua à peser sur le roi catholique, et la monarchie espagnole resta engagée de la manière la plus grave et la plus active dans ce périlleux débat.

Pour les puissances étrangères, alimenter la guerre des Pays-Bas, c'était tenir toujours ouverte, toujours saignante, la plaie principale de la monarchie espagnole. Le traité de Vervins n'ayant donné à Henri, au lieu d'une véritable paix, qu'une suspension de la guerre ouverte, avec une guerre sourde et cachée, dans laquelle l'Espagne, depuis la fin de 1599, excita et aida sous main tous ses ennemis extérieurs et intérieurs, le roi usa de légitimes représailles en accordant de continuels secours de soldats volontaires, d'argent, de munitions à la Hollande, durant la dernière partie de sa lutte contre l'Espagne. On voit par la correspondance de Henri que ces secours commencèrent le 29 mai 1601, le lendemain du jour où il se plaignait si justement au connétable que Philippe III n'avait pas encore juré le traité de Vervins, et qu'il laissait maltraiter et dépouiller les marchands français[2]. Il eut ainsi une part considérable, quoique in-

[1] P. Cayet, Chron. septen., liv. I, t. II, p. 13.

[2] Lettres du roi à Rosny du 29 mai 1601, dans le Recueil des lettres missives, t. V, p. 419. « Mon cousin, puisque vous avés 50,000 escus

directe, dans la victoire de Nieuport, remportée par les Hollandais, dans leur défense d'Ostende, dont le siége coûta 80,000 hommes à l'Espagne, dans leur victoire navale de Gibraltar (1601, 1604, 1607). L'Espagne acheva de s'épuiser dans cette guerre où elle usa les dernières forces dont elle pouvait disposer pour longtemps. Mais elle pouvait légitimement espérer, en 1607, qu'au moins ses sacrifices seraient payés, dans un temps prochain, par la chute de la nouvelle république et par la réduction sous son obéissance de ses sujets rebelles. En effet, la Hollande n'était pas moins à bout de ressources que l'Espagne : elle était de plus travaillée par les plus funestes discordes intestines, résultant de la haine et des discussions du prince Maurice et de Barnevelt, et de la séparation en deux camps ennemis des principales villes, dont les unes demandaient à grands cris un accommodement avec l'Espagne, dont les autres poussaient à la continuation de la guerre. La Hollande avait donc devant elle un avenir menaçant, quand le roi se porta à son secours, en profitant d'une occasion qui lui était offerte d'intervenir. L'archiduc Albert, qui cherchait à mettre un terme aux souffrances des Pays-Bas catholiques dont il était devenu souverain, avait conclu avec la Hollande une trêve de huit mois, durant laquelle il tentait d'opérer un rapprochement entre cette république et l'Espagne[1]. Henri, dès le 24 mai 1607, envoya ses ambassadeurs Jeannin et Buzenval, avec ordre de prendre part aux négociations ouvertes, espérant que le poids de sa médiation ménage-

» prests pour les Hollandais, pour satisfaire au premier terme des » deniers que je leur ay accordés, faites-les mettre entre les mains du » trésorier Dutemps et le chargés de les faire porter promptement et » seurement en ma ville de Dieppe, où les Hollandais les enverront » prendre. » — Sully, Œcon. roy., ch. 171, p. 197 B.

[1] Corresp. inéd. de Henri IV avec le landgrave de Hesse, lettres du landgrave du 11 janvier, 18 et 29 avril, p. 342-348-350.

rait un accord favorable à la Hollande. Mais l'Espagne, qui avait un intérêt d'ambition et d'orgueil très-distinct des intérêts de l'archiduc Albert, et qui était bien informée des extrémités auxquelles ses ennemis étaient réduits, éleva des difficultés, usa de faux-fuyants, et, à la fin de l'année 1607, la situation des Hollandais n'avait reçu encore aucune amélioration, ainsi que l'établit la lettre suivante de Sully, en date du 26 décembre de cette année. « Ce que j'ai trouvé de pire au discours de M. de » Buzenval, et qui le sera toujours en tout estat, c'est » que ces messieurs (les Etats de la Hollande) n'ont » quasi plus aucune résolution ni espérance certaine, es- » tant en très-mauvaise intelligence avec leur capitaine, » et encore pire confiance, tellement qu'ils semblent ré- » duits à l'extrémité des médecins qui envoyent les ma- » lades aux eaux ou disent qu'il faut laisser faire na- » ture, ainsi que Votre Majesté l'a toujours bien » jugé [1]. »

L'existence de la Hollande était donc en péril. Henri l'arracha à ce danger extrême par un acte plein de résolution et de vigueur. Le 23 janvier 1608, il signa un traité de ligue défensive avec les Provinces-Unies, par lequel il les prenait sous sa protection, promettait de leur procurer la paix à des conditions équitables, s'engageait à leur fournir 10,000 hommes d'infanterie en cas que la trève momentanée ne fût pas prolongée, et que les hostilités recommençassent. Philippe III fut convaincu dès lors que ses projets de vengeance et de conquête contre les Hollandais devenaient une impossibilité pour le présent. L'habileté du président Jeannin acheva l'œuvre du roi : un traité également honorable et avantageux pour la Hollande fut conclu le 9 avril 1609.

[1] Lettres de Sully à Henri IV, Œcon. roy., ch. 173, t. II, p. 208 A, B.

Les archiducs souverains des Pays-Bas traitaient, tant en leur nom qu'au nom du roi d'Espagne, avec les Provinces-Unies ou la Hollande comme avec un état libre. Une trêve de douze ans entre la Hollande et l'Espagne était convenue. Les Hollandais obtenaient du roi catholique l'autorisation et la promesse de continuer le commerce aux Indes sans être inquiétés par ses sujets. Le roi de France et le roi d'Angleterre intervinrent dans le traité comme garants de l'exécution, par un acte solennel du 17 juin 1609. Ils promirent et engagèrent le secours de toutes leurs forces aux Provinces-Unies, dans le cas où l'Espagne ferait infraction à la longue trêve, et dans le cas encore où le roi catholique, les archiducs, leurs sujets, arrêteraient ou gêneraient le commerce des Hollandais dans les Indes : en conséquence, les traités particuliers conclus le 23 janvier 1608 entre la France et la Hollande, et le 26 juin de la même année entre l'Angleterre et la Hollande, étaient renouvelés et confirmés [1].

Les conséquences de la trêve de douze ans pour l'Espagne, pour la Hollande, pour la France, étaient immenses d'une manière diverse. Le roi d'Espagne abandonnait une étendue considérable de territoire peuplé d'hommes qui n'avaient point de supérieurs en bravoure dans l'Europe, rempli de villes dont plusieurs, telles que Leyde, Rotterdam, Amsterdam, fondaient alors le commerce le plus florissant du monde. En outre, le roi

[1] Négociations du président Jeannin, du 4 août 1607 au 20 août 1609, t. IV, 2e série, collection Michaud. — Le texte des traités du 23 janvier 1608 et du 9 avril 1609, dans Dumont, Corps diplomatique, t. V, part. II, p. 89-91, 99-102. — Sully, Œcon. roy., ch. 184, t. II, p. 250-252, 254 B. — Lettres de Villeroy, des 5 et 7 octobre 1608 ; de la princesse d'Orange, du 2 octobre 1608; de Sully, vers les mêmes dates, ch. 193, p. 301 B, 303. — On voit dans les lettres de Henri IV et dans le récit de Sully, que dès le commencement du XVIIe siècle, les provinces-unies des Pays-Bas étaient désignées sous le nom de Hollande (Sully, c. 192, 193, t. II, p. 298 A, 301).

catholique faisait à l'Europe l'aveu public de l'épuisement de l'Espagne. C'était une perte matérielle considérable, et un déshonneur plus grand. La Hollande obtenait implicitement de l'Espagne, explicitement de la France et de l'Angleterre, qui la nommaient leur amie et leur alliée, la reconnaissance de son indépendance ; elle prenait rang parmi les nations souveraines de l'Europe ; son existence recevait une force et une stabilité, ses relations avec les autres peuples une facilité et une importance toutes nouvelles. Elle obtenait, sous le nom de trêve, garantie par la France et par l'Angleterre, une paix solide de douze années, durant lesquelles elle fit succéder à des essais heureux, précédemment tentés, la fondation véritable de son commerce et de son empire aux Indes [1], amassa d'immenses richesses, développa prodigieusement sa marine marchande et sa marine militaire, acquit une telle puissance qu'elle intervint dès lors avec une autorité considérable dans les transactions de l'Europe. La Hollande était redevable de ces résultats pour près de moitié aux secours, à l'intervention et à la médiation de Henri. C'était un honneur éclatant pour la France. C'était aussi un avantage considérable. La Hollande, liée pour de longues années au royaume par l'intérêt même de son existence, devait, quand la guerre éclata de nouveau entre elle et l'Espagne, nous servir contre cette puissance, soit dans les Pays-Bas, soit dans les Indes passées avec le Portugal sous la loi de l'Espagne, plus énergiquement que si elle eût été province française : en combattant pour son indépendance, en travaillant pour

[1] La trêve de douze ans est du 9 avril 1609. La nomination du gouverneur général pour l'administration civile et militaire de la compagnie des grandes Indes, l'expédition de l'amiral Warvick, que les Hollandais regardent comme le fondateur de leur commerce et de leurs colonies dans l'Orient, la conquête de Java et la fondation de Batavia, eurent lieu entre 1610 et 1618.

elle, elle mettait par le fait à notre service une armée de plus et une flotte redoutable.

De la Hollande passons à l'Angleterre. Lord Burghley, l'ennemi systématique de la France, mourut en 1598, et il y eut trêve un moment à sa politique. Dans la période de 1598 à 1601, les rapports entre la France et l'Angleterre furent ceux d'une alliance foncièrement solide, quoique troublée de temps à autre par les questions du commerce, et de la rivalité de la bannière à Constantinople, dont nous reparlerons tout-à-l'heure. La correspondance entre les deux souverains est pleine de sentiments de cordialité et de mutuelle affection [1]. En 1600, Elisabeth qui peu auparavant a refusé de se laisser comprendre dans le traité de Vervins, entre maintenant en pourparler pour la paix avec l'Espagne : les négociations n'aboutissent pas ; mais la reine d'Angleterre a choisi le roi de France pour médiateur [2]. En 1601, elle le presse d'une entrevue où ils résoudront, dans un intime et parfait accord, leurs communs intérêts. L'entrevue ne pouvant avoir lieu, elle reçoit successivement Sully en mission secrète, Biron en ambassade solennelle : elle s'efforce de détourner Biron de ses coupables projets, et en le ramenant au devoir, de préserver la France de troubles : elle fait encore acte d'alliée fidèle et d'amie [3].

Les choses changent en 1602, et les relations entre les deux cours s'altèrent par suite de diverses circonstances. Les anciennes capitulations entre la Porte-Ottomane et

[1] Voir entre autres la lettre de Henri à Elisabeth, du 9 juin 1599, et celle d'Elisabeth à Henri IV, du 7 septembre 1601, dans les Lettres missives, t. V, p. 134, 465 et note. — Sully, Œcon. roy., ch. 103, t. I, p. 364.

[2] Meteren, Hist. des Pays-Bas, liv. XXII, fol. 474. — Thuanus, l. CXXIV, § 3, t. VI, p. 5. — P. Cayet, Chron. sept., liv. II, p. 55 A. Les négociations eurent lieu à Boulogne, ville française, en mai et juin 1600.

[3] Sully, Œcon. roy., ch. 103, t. I, p. 362-366, 369.

la France portent que les nations chrétiennes n'entreront pour leur commerce dans les ports de l'empire turc que sous la bannière de la France : l'Angleterre s'est soustraite à cette loi pendant les troubles de la Ligue et l'affaiblissement de la France. Dès 1598, Henri a ordonné à son ambassadeur de travailler activement auprès du sultan et de ses ministres, pour qu'ils retirent à l'Angleterre la concession qu'ils lui ont faite à notre détriment. La France paraît devoir obtenir prochainement réparation et satisfaction [1]. Le roi, las de demander inutilement justice à Élisabeth et à ses ministres des pirateries des Anglais, s'est mis en devoir de les réprimer par des représailles en terre extrêmement sensibles au commerce anglais, et par la menace de lui fermer entièrement la France [2]. A ces questions de bannière et de commerce vient se joindre la question plus irritante encore de la haute influence, de la suprématie. Pendant douze ans, l'Angleterre a tenu la balance dans la moitié de l'Europe opposée à la maison d'Autriche. Après la Ligue abattue, le parti calviniste réconcilié, la guerre glorieusement terminée avec l'Espagne et la Savoie, la France renaît, au milieu de la paix, à la prospérité intérieure et à la force. Elle commence à partager la prédominance avec l'Angle-

[1] Voir les lettres du roi à M. de Brèves, son ambassadeur à Constantinople, à partir des 10 juillet et 15 août 1598, 15 et 24 octobre 1599, dans les Lettres miss., t. V, p. 5, 6, 187, 731, 739.

[2] Au mois d'avril 1600, Henri a fait saisir en Normandie une forte partie de draps anglais défectueux et frauduleux. Au mois de juin 1602, il passe outre : ce n'est plus seulement aux produits défectueux des Anglais qu'il s'en prend, mais à toutes leurs marchandises et à leurs navires. Lettre à M. de Beaumont, ambassadeur en Angleterre, du 22 juin 1602, t. V, p. 620. « Suivant cette résolution que j'ay prise en » mon Conseil, j'ay jà permis et accordé à mes subjects de la ville de » Marseille d'arrester en Provence toutes les marchandises et navires » des dicts Anglois qui y abordent, et les séquestrer en main solvable » pour récompenser les prises faictes sur eux, à mesure qu'elles seront » vérifiées. »

terre par son importance sans partage dans le parti catholique, et même par son influence dans le parti protestant. C'est à la France que s'adressent les Hollandais pour être soutenus contre l'archiduc Albert et contre l'Espagne ; les Genévois pour être protégés contre les attaques du duc de Savoie ; les princes protestants d'Allemagne, pour se mettre en défense contre l'Empereur et contre le roi d'Espagne à la fois [1].

Elisabeth et ses ministres prennent alors de l'ombrage, entrent en jalousie, et en reviennent dans les rapports avec la France à la politique de lord Burghley. Au 23 mars 1602, « ils montrent craindre la prospérité de la « France, autant et plus que les armes et la convoitise du « roy d'Espagne [2] » et ils agissent en conséquence. Tantôt ils projettent d'engager Henri dans la guerre contre le roi d'Espagne, de l'y abandonner ensuite, de rester spectateurs de la lutte entre les deux monarchies, de profiter de leur mutuel affaiblissement pour rétablir la prédominance sans partage de l'Angleterre. Tantôt ils rouvrent des négociations avec le roi catholique, essaient de former une ligue de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Espagne contre la France, et d'arrêter court ainsi l'essor de sa prospérité et de sa grandeur [3]. Ce sont là sans doute de très-mauvais procédés. Mais comme l'Angleterre s'arrête aux projets et aux tentatives, comme l'exécution du premier dessein est impossible tant que la France n'y donnera pas les mains, et le second hérissé de difficultés, le roi reste calme, évite une rupture, et se borne à prendre les mesures dictées par la prudence. La proposition

[1] Voir les détails et les citations à l'appui de ces faits dans ce paragraphe et dans les paragraphes suivants.

[2] Lettres missives. Analyse de la lettre à M. de Beaumont, du 23 mars 1602, t. V, p. 752.

[3] Lettre du roi à M. de Beaumont, du 10 novembre 1602 : voir ci-dessus dans le t. III, p. 343.

de rentrer actuellement en guerre avec l'Espagne il la rejette, et parce qu'il soupçonne la fidélité de l'Angleterre à tenir ses engagements, et parce qu'une nouvelle et dernière lutte contre l'Espagne ne doit avoir lieu que quand le royaume, refait par une longue paix, aura la libre disposition de toutes ses ressources intérieures. Le projet de coalition de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Espagne contre la France, sans l'effrayer, éveille toute son attention. Trois fois depuis 1598, une fois sous Philippe II, deux fois sous Philippe III, des négociations entre l'Espagne et l'Angleterre ont été entamées, et elles n'ont jamais abouti. Comme condition préalable d'un accord avec l'Angleterre, le roi d'Espagne exige qu'Élisabeth lui livre les villes des Pays-Bas qui lui ont été engagées par la Hollande ; qu'elle fasse avec lui une paix particulière ; qu'elle abandonne ainsi les Hollandais dans la guerre qu'il continuera contre eux s'ils persistent à méconnaître et à rejeter sa souveraineté. Elisabeth comprend qu'en consentant à une paix particulière, elle engagera les Provinces-Unies à se remettre sous le joug de l'Espagne. En ce cas, elle prévoit qu'elle restera seule, sans aucun allié, exposée aux attaques de Philippe III, qui ne manquera pas de prétextes pour rompre avec elle, et pour reprendre le projet de la conquête de l'Angleterre. Elle refuse donc d'abandonner les Hollandais, de se priver d'amis qui peuvent lui être d'un si grand secours dans le besoin [1]. Sur ce différend, les deux puissances en restent à la guerre et aux hostilités. Henri juge qu'une entente et une alliance entre l'Angleterre et

[1] Rapin de Thoiras, Hist. d'Angleterre, liv. XVII, t. VI, p. 465, 466, édit. de 1724. — P. Cayet, Chron. sept., liv. II, p. 55 A. Il dit des négociations entamées en 1599 entre Elisabeth et Philippe III et des difficultés qui les firent rompre : « Il s'y trouva tant de difficultés, et » principalement sur les seuretés que demandoient la royne d'Angle- » terre et les Estats (la Hollande) que les agents et députés s'en retour- » nèrent chacun vers leurs maistres sans rien faire. »

l'Espagne, traversées par tant de complications et de difficultés, n'est guère pour lui qu'un épouvantail. Toutefois il se met en garde contre l'imprévu : une levée de dix mille soldats faite chez les Suisses, et jointe aux troupes nationales, met la France à l'abri de tout danger, pour le cas improbable où l'Angleterre et l'Espagne parviendraient à se mettre d'accord [1].

Cette précaution prise, il ordonne et dispose tout, en faisant taire l'irritation et le ressentiment contre un allié dont il a à se plaindre, pour n'écouter que la politique. La grande ennemie est l'Espagne dans le présent et dans l'avenir. Actuellement, en 1602, elle a une armée dans les Pays-Bas ; elle en met une autre en mouvement dans le Milanez ; elle en lève une troisième dans le royaume de Naples et dans l'Espagne ; elle équipe une flotte. Elle complote avec Biron, elle entretient des intelligences dans la Provence et y projette une invasion. Peut-être va-t-elle rompre avec la France, recommencer la guerre ouverte. En même temps, elle poursuit les hostilités en Irlande et menace l'Angleterre [2]. Tout prescrit à la France et à l'Angleterre de se tenir étroitement unies pour la défense, dans les circonstances présentes. Si l'on porte le regard sur l'avenir, quelles exigences y découvre-t-on ? L'intérêt des deux Etats et de tous les Etats de l'Europe, ce que Henri appelle si justement *la cause commune*, commande, et commande impérieusement qu'on en finisse un jour avec les projets et les tentatives de monarchie universelle, par l'abaissement des deux branches de la maison d'Autriche. Ce jour, la France et

[1] Lettre du roi à M. de Fresnes-Canaye, du 29 avril 1602, dans les Lettres miss., t. V, p. 755.

[2] Lettres du roi à M. de Beaumont, du 22 juin 1602, t. V, p. 620 ; à M. de Fresnes, du 23 juin, p. 624 ; à M. de Beaumont, du 12 juillet, p. 632 et note.

l'Angleterre devront se trouver à la tête de la coalition européenne [1]. Sur ces données le roi règle ses démarches et sa conduite. D'Elisabeth et de ses ministres, il ne prend que les actes et le fait, la guerre persévérante contre l'Espagne ; il ne tient aucun compte des intentions et du mauvais vouloir. Aux velléités hostiles, aux provoquants procédés, il ne répond dans ses lettres à Elisabeth que par des égards, des prévenances, des témoignages de gratitude pour les services anciennement reçus, des protestations de dévouement. Jusqu'au dernier jour de la vie et du règne de la reine, il la retient dans son alliance, et quand il l'a perdue, il rend à sa mémoire l'hommage « d'avoir été l'ennemye irréconciliable de » leurs irréconciliables ennemys [2]. »

Elisabeth, dont la haine justement implacable contre l'Espagne avait servi la cause de l'indépendance de l'Europe autant que celle de l'Angleterre, mourut le 4 avril 1603, appelant à lui succéder Jacques, roi d'Écosse. Ce prince, en réunissant l'Ecosse à l'Angleterre, se trouva en position d'influer plus puissamment qu'aucun de ses prédécesseurs sur les affaires générales du continent. Henri lui députa Sully, qui, à la suite d'une ambassade demeurée célèbre, amena Jacques I[er] à signer, le 30 juillet 1603, le traité de Hampton-Court. L'alliance entre l'Angleterre et la France était confirmée : à défaut

[1] Lettres missives, t. V, VI. — Correspondance inédite de Henri IV et du landgrave de Hesse. Lettre du roi, du 9 avril 1608. « J'ay opi- » nion que le retour de ceulx que mon cousin l'électeur palatin et » vous avez envoyés vers les Estats des Pays-Bas, vous donnera plus » d'esclaircissemant de ce qu'on debvra espérer pour la reçeue de la » proposition qui a esté mise en avant, tendant à la deffense et con- » servation *de la cause commune.* »

[2] Lettre du roi à Elisabeth, du 9 juin 1599, dans les Lettres miss., t. V, p. 134, 135; du 12 juillet 1602, t. V, p. 633, 634; du 20 janvier 1603, t. VI, p. 22. — Lettre à Rosny, du 10 avril 1603, t. VI, p. 70.

de la guerre ouverte, les hostilités indirectes contre l'Espagne continuaient: l'Angleterre fournissait à la Hollande un secours de 6,000 soldats, et la France un subside de 1,400,000 livres, dont les deux tiers restaient à sa charge. Le cas d'une rupture avec l'Espagne, par suite même de ce secours, était prévu. La France et l'Angleterre, attaquées seules et séparément, se promettaient un secours mutuel de 6,000 soldats: les deux royaumes, attaqués ensemble, devaient commencer une guerre générale contre l'Espagne, la France avec une armée de 20,000 hommes, l'Angleterre avec deux flottes et une armée de terre de 6,000 soldats. Le nouveau roi d'Angleterre, prince d'une volonté faible et d'un caractère peu résolu, conclut, le 29 août 1604, avec la cour de Madrid, un traité absolument contraire au précédent : au lieu d'une guerre indirecte contre l'Espagne, il faisait avec cette puissance une paix, une alliance, un traité de commerce : par l'article 7, il s'engageait formellement à ne fournir ni aide ni secours à la Hollande contre le roi catholique. Jacques Ier prétendait à la fois vivre en ami avec la France, et vivre en ami avec l'Espagne et ne sacrifier que les Hollandais : telle était alors sa politique. L'Espagne ne lui permit pas de la suivre longtemps : elle profita perfidement des facilités qu'elle trouvait, par le traité même, à nouer des relations plus actives et plus étendues avec les sujets de Jacques, pour fomenter des intrigues et des complots dans ses États. Aussi, dès le mois d'octobre 1605, les dispositions de ce prince étaient complétement changées : plein d'un juste courroux, il proposait à Henri, par ses lettres et par l'intermédiaire de l'ambassadeur Beaumont, de s'unir ensemble contre les deux branches de la maison d'Autriche. Et comme la branche allemande paraissait menacée prochainement de la mort ou de la dégradation de l'empereur Rodolphe,

Jacques demandait qu'on profitât de l'occasion pour enlever à cette branche la couronne impériale et pour la transférer à une autre famille. En 1609, le mariage du prince de Galles, présomptif héritier du roi Jacques, avec la seconde fille de Henri, était convenu : le roi d'Angleterre, revenant aux clauses du traité de 1603, intervenait comme garant de l'indépendance de la Hollande; il réglait enfin, d'accord avec le roi de France, le contingent de troupes qu'il devait fournir dans une attaque générale contre la maison d'Autriche[1].

Henri, il faut l'observer, ne s'était pas attaché les nombreux alliés qu'il avait réunis contre l'Epagne, uniquement par la communauté d'intérêts et par les bons offices rendus : il les avait gagnés, et il les retenait par des subsides et par d'autres avantages également solides et honorifiques. Sully témoigne en général que les pensions et subsides accordés chaque année par le roi à ses alliés ne s'élevaient pas à moins de trois à quatre millions[2]. Dans les stipulations arrêtées entre la France et la Savoie, dès les mois de novembre et de décembre 1609, Henri accorda au prince Philibert, second fils du duc de Savoie, le titre de duc de Chartres; la promesse de grands emplois, de bénéfices, de dignités aux autres enfants de ce prince ; enfin, des pensions à tous dont voici le chiffre : au prince Philibert, 150,000 livres par an; au prince Thomas, 90,000 livres; au cardinal, 60,000 livres[3].

[1] Traités de paix, t. III, p. 7, 9. — Le texte du traité de Jacques Ier avec l'Espagne en 1604, dans P. Cayet, Chron. septen., liv. VII, t. II, p. 311-313. — Instructions données à Sully, sa correspondance avec le roi et ses ministres, la correspondance de Beaumont, le projet de traité avec Jacques, dans les Œconomies royales, du ch. 114 au ch. 122, t. I, p. 431-511. — Pour les faits qui suivent, Sully, Œcon. roy., ch. 156, t. II, p. 79, et ch. 190, t. II, p. 285.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 150, t. II, p. 17 B.

[3] Rigaltius, De rebus Gall. à fine J. A. Thuani, lib. III, t. VI, p. 478, 479.

Le roi avait fourni des subsides aux Suisses depuis son avénement : ces subsides, accrus successivement avec sa bonne fortune, montaient à 1,200,000 francs en 1602, et ils continuèrent à être payés aux cantons depuis le renouvellement de leur alliance avec la France jusqu'à la mort du roi : de plus, les Suisses jouissaient de priviléges lucratifs pour leur commerce avec la France [1]. Dans la correspondance de Henri IV et de Sully, depuis 1599 jusqu'en 1609, époque de la trêve de douze ans, il n'est question que de sommes fournies aux Hollandais, plusieurs fois par an, et variant entre 84,000 et 600,000 livres : au commencement de l'an 1607, il était établi au sein du conseil que les subsides annuels accordés à cette puissance montaient à 2 millions [2].

[1] Pour le texte des stipulations de la Suisse avec la France, Dumont, Corps diplomatique, t. V, 2e partie, p. 18-21. — P. Cayet, Chron. septen., liv. V, t. II, p. 212 B. — Thuanus, l. CXXIX, § 1, t. VI, p. 154. — Sully, Œcon. roy., ch. 164, t. II, p. 171. « Estat de payement de » debtes presenté au roy (1598-1607) : Premièrement, payé aux ligues » de Suisse et des Grisons, 17,350,000 livres. » *Debtes*, veut dire ce qui a été payé, puisque dans ce même état figurent les dépenses pour l'artillerie, les munitions, les fortifications, les chemins, les ponts, etc.

[2] Lettre de Henri IV à Rosny, du 3 décembre 1599, non comprise, il nous semble, dans le tome V des Lettres missives, et se trouvant dans les Œcon. roy., ch. 95, t. I, p. 329 B, collection Michaud : c'est le tome II de la seconde série. « Je n'ay rien changé en ce que je vous » ay cy-devant mandé pour les vingt-huit mille escus deubs à messieurs » des Estats, que je vous prie de leur fournir au plus tost. » — Lettre de Villeroy à Sully, du 27 avril 1607, Œcon. roy., ch. 168, p. 185 : « M. Arsens continue à presser le roy qu'il secoure ces messieurs (de » Hollande) de 200,000 livres, outre les 600,000 livres que nous leur » avons envoyez. » — Sully, Œcon. roy., ch. 171, p. 197 B. « Les ca- » tholiques zelés (Villeroy et autres) remontrèrent au roy qu'envoyant » tous les ans près *de deux millions de livres* aux Estats.... il n'estoit » raisonnable qu'il fist tant de dépenses pour eux sans en tirer au- » cune utilité ny advantage. » Ce fait a lieu en 1607. — Lettres du roi, du 26 avril 1609, Œcon. roy., ch. 192, p. 298 A. « Je vous prie de » commander que les 300,000 livres que vous savez que j'ai résolu » d'envoyer présentement en Hollande soient comptées et mises à part » pour être portées à Dieppe. »

Pour abaisser l'Espagne à coup sûr, Henri ne se borna pas à allier, à unir étroitement à la France, contre cette monarchie, en Italie et près de l'Italie, le Pape, le duc de Florence, les Vénitiens, le duc de Savoie, les Suisses et les Grisons, les Genévois, le duc de Lorraine, et dans les Pays-Bas les Hollandais. Il voulut attaquer jusque dans ses foyers la vieille ennemie de la France, et combattre l'Espagne avec une partie de l'Espagne elle-même, comme Philippe II avait armé la France catholique contre la France royale. C'était une revanche de la Ligue : Henri la prit complète.

AVEC LES MORISQUES D'ESPAGNE, LE ROUSSILLON, LA NAVARRE ESPAGNOLE. La guerre entre Ferdinand le Catholique et les Arabes ou Maures d'Espagne, alors réduits au royaume de Grenade, s'était terminée par un traité aux termes duquel les Maures conservaient leurs lois, leurs coutumes, leurs juges, leur religion, le libre exercice de leur culte avec la moitié de leurs mosquées, la faculté de garder ou de vendre leurs biens, sans que jamais les Castillans pussent les forcer à quitter l'Espagne. Le traité fut violé successivement et dans toutes ses parties, par Ferdinand le Catholique, Charles-Quint et Philippe II. Ces princes essayèrent d'abord par les plus indignes moyens de leur arracher leur croyance, massacrèrent comme rebelles ceux qui résistèrent, baptisèrent les autres l'épée à la main, leur enlevèrent leurs lois, leurs magistrats, leur langue, et jusqu'à leurs coutumes, jusqu'à leur habillement. Privés de leur nationalité, les Arabes ne furent pas reçus et fondus dans le peuple conquérant, mais placés près de lui pour y subir la condition des esclaves et des parias : ils furent exclus de tous les offices et charges ; le mariage avec les Espagnols leur fut interdit ; on leur prodigua les avanies et les outrages ; on les écrasa d'impôts. La religion qu'on les avait contraints d'embrasser devint pour eux l'occasion de nouveaux tourments. Accusés de

n'avoir pris de chrétien que le nom et l'extérieur, de rester fidèles à la foi musulmane et de continuer en secret les pratiques de leur culte, ils furent livrés à la surveillance de l'Inquisition, soumis à un espionnage de tous les moments, exposés à des dénonciations et à des poursuites, qui, pour des milliers d'entre eux, se terminèrent par la confiscation, par la prison perpétuelle ou par le bûcher. Le gouvernement espagnol ne s'inquiéta ni d'observer avec eux la foi des traités, ni de respecter les lois de la justice et de l'humanité, ni de garder les ménagements commandés par la politique envers une nation brave et laborieuse, livrée à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, fertilisant et enrichissant l'Espagne. De là le désespoir de ces infortunés, nommés Mauresques ou Morisques par les auteurs contemporains, leur révolte contre Philippe II, la guerre qu'ils soutinrent de 1569 à 1571, et qui finit par l'extermination d'une partie d'entre eux, la fuite et la première émigration en Afrique de plusieurs de leurs tribus, la soumission forcée et la dispersion du plus grand nombre dans les diverses provinces de l'Espagne. De pareils traitements suffisaient de reste pour inspirer aux Morisques l'ardent désir de secouer un joug insupportable; mais leurs tyrans ne leur laissèrent même pas d'autre parti à prendre. En effet, en 1602, on les accusait de nouveau d'être restés en secret mahométans, et sur ce crime irrémissible, on demandait leur extermination. Don Juan de Ribera, archevêque de Valence, présentait à Philippe III deux mémoires dans lesquels il l'engageait à se défaire de tous ses sujets infidèles : les plus âgés seraient transportés dans les pays musulmans ; les adultes seraient employés comme esclaves aux travaux des mines et des galères ; les enfants au-dessous de sept ans seraient élevés dans la religion chrétienne. Un autre prélat, Bernard de Sandoval, grand inquisiteur, frère du duc

de Lerme, premier ministre, proposait des mesures plus radicales : il demandait que toute la race mauresque répandue en Espagne fût passée au fil de l'épée [1].

Pour échapper à des tortures de tous les jours et de tous les moments, en attendant l'exil ou la mort, les Morisques s'adressèrent au roi de Maroc, au Grand-Seigneur, à la Hollande, au roi d'Angleterre, au roi de France, implorant l'aide de ces puissances pour se mettre en défense contre leurs oppresseurs. Les mémoires de Laforce, récemment publiés, contiennent des renseignements tout nouveaux sur l'état de ce malheureux peuple et sur les relations que Henri IV entretint avec eux. D'après le mémoire et la supplique qu'ils adressèrent à ce prince en 1602, on voit qu'ils avaient 76,000 maisons dans le royaume de Valence, 40,000 en Aragon, 5,000 en Castille, 3,000 en Catalogne. D'autres documents établissent qu'il y avait encore des Morisques en quantité notable, dans les trois provinces contiguës d'Andalousie, de Grenade, de Murcie. Ceux de Valence et d'Aragon formaient la majorité de la population de ces deux provinces : ils offraient à Henri IV de faire une levée en masse de cent mille hommes qu'ils joindraient à ses troupes au moment où il entreprendrait une guerre contre l'Espagne. Quelques années plus tard, le corps des Morisques promettait au roi de Maroc de lui fournir cent cinquante mille combattants, s'il voulait débarquer une

[1] Extraits des édits des rois d'Espagne, et des Mémoires présentés à Philippe II, par Guerrero, archevêque de Grenade, et par les Morisques, dans Watson, Histoire de Philippe II, liv. IX, 1re partie, t. II, p. 59-68, Amsterdam, 1778. — Les deux mémoires de Ribera dans Watson, Histoire de Philippe III, t. II, p. 33-50. — Aless. Zilioli, Hist. mem. de nostri tempi, liv. VII, p. 182-199. — Thuanus, Histor., lib. XLVIII : le livre entier. — Précis hist. sur les Maures d'Espagne, Paris, Didot, 1846, p, 360-363, texte et notes. — Art de vérifier les dates, t. VI, p. 598, 599.

armée en Espagne. Selon Mézeray, le nombre total des Morisques était de 1,000,000 : ce chiffre paraît exagéré ; on doit s'arrêter à celui de 800,000 ou de 900,000, fourni par deux contemporains. Les Morisques manquaient d'armes, mais ils avaient beaucoup d'argent et ils offraient des sommes considérables au prince qui voudrait leur tendre la main pour les aider à se relever [1].

Henri reçut et accueillit leurs premières ouvertures dès 1602. Par son ordre, Laforce, gouverneur du Béarn et de la Navarre française, envoya chez eux un très-habile homme qui y demeura quinze mois, sous prétexte de trafic, et qui à la fin eut pour adjoint un gentilhomme nommé Panissault, lequel fit de son côté un séjour de trois mois. Ces deux agents reconnurent la vérité des assertions des Morisques, et apportèrent en France des renseignements précis sur leurs dispositions à la révolte : en 1603, ceux d'Aragon promettaient au roi de se soulever dès qu'ils seraient soutenus par lui. Aux mois de juillet et d'octobre 1604, les Morisques de toutes les provinces d'Espagne envoyèrent à Laforce leurs députés à deux reprises, et déposèrent entre ses mains un engagement suivant lequel ils devaient fournir quatre-vingt mille hommes de guerre; mettre entre les mains de Laforce trois bonnes villes dont l'une était port de mer, et avant toutes choses lui faire tenir dans le château de Pau cent vingt mille ducats. Ils n'attendaient plus que le concours de Henri pour commencer une vaste insurrection.

Laforce amena Panissault au roi. « De plus il lui fit » voir la carte qu'il avait dressée de tous les passages et » lieux qu'il jugeait nécessaire de fortifier, et de l'ordre

[1] Mémoire des Morisques, à la suite des Mémoires de Laforce, t. I, p. 341-345. — Fonseca, Justa Expulsion de los Moriscos, lib. III, c. 1. — Voyez de plus pour divers détails les autorités qui seront alléguées ci-après, au moment de l'expulsion des Morisques.

» qu'il fallait suivre pour l'exécution de ce grand dessein, » qui n'allait à rien moins qu'à porter toutes les terres » du roi d'Espagne à une subversion générale. » L'entreprise suivie par un autre gentilhomme nommé Saint-Estève, allait éclater selon toute apparence, quand la trahison de Lhoste, secrétaire de Villeroy, et les révélations d'un Anglais, avertirent la cour de Madrid de se mettre en garde contre les dangers qu'elle courait : Saint-Estève, arrêté en Espagne au mois d'avril 1605, fut condamné à mort au mois de juillet de la même année. Les Morisques durent s'arrêter, se contenir et se soustraire par leur inaction aux vengeances de leurs persécuteurs. Par suite de ce contre-temps, Henri dut, de son côté, attendre que l'occasion perdue se retrouvât : jusqu'au moment où elle se produirait, et où la rupture avec l'Espagne aurait lieu, il avait à amasser de plus grandes forces, à grossir son trésor et ses ressources financières. C'est ce qu'il fit ; mais les intelligences avec les Morisques continuèrent par l'intermédiaire d'un capitaine Moreau ; l'entreprise ajournée ne fut pas abandonnée un moment, et nous la verrons bientôt reprise dans les années 1609 et 1610[1].

Quelque parti que Henri IV pût tirer des implacables haines des Morisques pour le bouleversement des provinces d'Aragon et de Valence, il n'avait guère moins à compter sur les dispositions des habitants du Roussillon et de la Navarre, pour la révolte de ces pays, qui regrettaient la domination française et détestaient la tyrannie des Espa-

[1] Lettres du roi à Laforce, du 3 juin et du 27 juillet 1603, dans les Correspondances de Laforce, t. I, p. 349, 365, 366; lettres de Laforce au roi et à Sully, du 22 juillet 1603, p. 375-376; lettres du roi, des 27 juillet, 14 août, 8 septembre 1604, p. 379-380; de Villeroy, du 26 juillet 1604, p. 378; de Laforce, du mois d'octobre 1604, p. 380; lettres de Villeroy, du 10 juin et du 15 juillet 1605, et du roi, du 7 juillet 1605, p. 397, 399, 400. — Mémoires de Laforce, t. I, p. 217-219.

gnols. Des largesses habilement répandues parmi les hommes influents avaient encore ajouté à ce désir de changement, et la masse de la population n'attendait qu'une occasion favorable pour éclater. En 1603, Laforce fut sur le point de s'emparer de Perpignan, par suite des intelligences qu'il entretenait dans cette ville, capitale du Roussillon[1]. Quant à la Navarre, voici d'après le témoignage de l'ambassadeur Fontenay-Mareuil, de quels sentiments elle était animée à l'égard de Henri : « Je » croirois plustost que si le Roy attendoit quelque secours » de ces pays-là, ce pouvoit estre de ceux de la Navarre. » Car je trouvay, passant à Pampelune, quand j'allais » en Espagne, en l'année 1612, qu'il y estoit tellement » regretté de plusieurs des principaux de la noblesse et du » peuple, qu'ils ne s'en pouvoient consoler, et ne faisoient » nulle difficulté de dire que sa mort leur avoit osté toute » espérance de liberté, tout moyen de sortir jamais de la » tyrannie des Castillans[2]. »

Dans le temps même que Henri, par le travail de la diplomatie, par des alliances adroitement ménagées, par des intelligences nouées avec les mécontents des pays du roi catholique, rassemblait ces formidables moyens d'attaque contre la branche espagnole, il préparait de longue main, par des mesures pareilles, l'abaissement de la branche allemande de la maison d'Autriche.

CONTRE LA BRANCHE ALLEMANDE DE LA MAISON D'AUTRICHE, AVEC LA HOLLANDE, L'ANGLETERRE, LA SUÈDE, LE DANEMARCK. Les Hollandais, qui devaient servir plus efficacement et plus habituellement contre le roi d'Espagne, devaient cependant aussi être employés dans certaines circonstances

[1] Lettre du roi à Laforce, du 27 juillet 1603. Correspondance de Laforce, t. I, p. 366. « Je veux aussi vous donner avis que l'on me » mande que l'on a dit au roy d'Espagne une entreprise que vous » menez sur Perpignan. »

[2] Mémoire de Fontenay-Mareuil, t. V, 2e série, p. 11 A, collect. Michaud.

particulières contre l'Empereur et ses alliés, ainsi que nous le verrons arriver bientôt, lors de la succession de Clèves et de Juliers. Il en était de même de l'Angleterre. Dès 1605, Jacques Ier demandait à Henri de se concerter ensemble pour que, « s'il arrivait une innovation dans » l'Empire, la libre élection d'un empereur retombast ès » mains des électeurs ; que nul fils, ni frère ni autre pa- » rent d'empereur ne pust estre nommé roy des Romains, » ni que le royaume de Bohême pust estre possédé par » aucun empereur[1] ; » ou en d'autres termes, pour que la couronne impériale sortît absolument de la branche allemande de la maison d'Autriche.

Les rois de Suède et de Danemarck, dont les efforts n'avaient pas à se partager, devaient être d'un secours plus utile contre l'empereur et les archiducs d'Autriche. L'ambassadeur Boissize, envoyé en 1609, vers les souverains du Nord, pour suivre les négociations entamées avec eux en 1603 et 1607, les avait fait entrer dans le projet d'une coalition contre la branche allemande, et avait arrêté même avec eux le contingent de troupes qu'ils devaient fournir[2].

Avec les princes réformés d'Allemagne. Mais de tous les alliés que Henri IV avait su gagner de longue main, les plus importants pour la France, les plus redoutables pour l'Autriche étaient les princes allemands, les princes de l'Empire. Les humiliations qu'ils avaient

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 156, t. II, p. 79 A.

[2] Discours de M. de Sully touchant les desseins du roy, dans les Œconomies royales, ch. 202, t. II, p. 369 B. « Le roy de Danemark, » celuy nouveau esleu en Suède qui s'est monstré plus eschauffé que » nul autre en vostre dessein. » — Chapitre 218, t. II, p. 439 A, B. « Premierement, les roys de la Grande-Bretagne, de Danemark et de » Suède, ont convenu de former chascun une armée de 8,000 hommes » de pied, de 1,500 chevaux et 8 canons, laquelle ils tiendront prête » de marcher où il sera nécessaire. »

subies après Mulberg avaient laissé chez eux d'ineffaçables souvenirs, et la situation présente leur inspirait les plus vives alarmes. Les révolutions de Cologne et d'Aix-la-Chapelle et les violences qui les avaient accompagnées; la proscription de la Réforme par l'archiduc Ferdinand de Gratz dans ses principautés; la juridiction tyrannique que s'arrogeait le conseil aulique en diminution des franchises et de l'autorité des princes, et en extension chaque jour plus grande du pouvoir de l'empereur [1]; l'invasion du duché de Clèves et de la Westphalie par les Espagnols, non-seulement tolérée, mais longtemps favorisée par Rodolphe II, avaient appris que la cour impériale avait abandonné la politique de tolérance à l'égard de la Réforme, de modération dans les rapports avec les états de l'Empire, d'indépendance à l'égard du cabinet de Madrid, suivie et pratiquée par Ferdinand Ier et Maximilien II. Au jour où un souverain énergique et audacieux remplacerait l'indolent Rodolphe, les princes allemands, sans distinction de protestants et de catholiques, avaient à craindre pour leur souveraineté, et dès à présent les protestants voyaient leur religion menacée. Pour parer au danger, les princes réformés avaient, comme nous l'avons vu, formé à Francfort en 1598, et renouvelé à Spire en 1600, une fédération protestante. Mais cette association n'était encore que partielle : elle ne comprenait que sept d'entre eux, ayant pour chef l'électeur Palatin [2]. De plus, elle était toute

[1] Voir dans Pfeffel, t. II, p. 227, 231, les plaintes incessantes des princes protestants de 1594 à 1600. De plus voir ci-dessus, pag. 23-25.

[2] Journal du landgrave de Hesse, p. 72, 73, dans la Correspondance inédite de Henri IV et du landgrave. Les membres actuels de la Confédération étaient l'électeur Palatin, les maisons de Brandebourg, de Brunswick, de Hesse, de Bade, d'Anhalt, les comtes de Wetteravie. — Les témoignages des historiens, les Recès des 30 juillet 1599 et 27 octobre 1600 établissent invinciblement l'existence d'une confédération, projetée à Heilbron en 1594, réalisée à Francfort en 1598, renouvelée à Spire en 1600. A la première lecture du journal du land-

défensive : les associés ne devaient prendre les armes qu'au cas où l'empereur se porterait pour l'agresseur, attenterait à leur territoire ou à leur religion. Dans leur recès de Friedberg, du 30 juillet 1599, ils avaient déclaré en termes formels : « Qu'ils n'avaient rien traité » qui fût contre l'empereur ou l'empire, ou contre les » constitutions impériales [1]. » Mais les plus habiles et les plus clairvoyants d'entre eux sentaient très-bien qu'ils étaient enfermés dans un cercle vicieux : qu'ils vivraient au jour le jour, sans être jamais assurés du lendemain, tant qu'ils ne se seraient pas donné les moyens de prévenir les attaques au lieu de les repousser. Ces moyens, ils les cherchaient dans l'Allemagne et hors de l'Allemagne. Par leur recès du 27 octobre 1600, ils recoururent à l'assistance du roi de France, dans l'affaire de l'évêché de Strasbourg, parce que le roi était intervenu comme partie et comme garant dans la convention de Saarbruk [2]. En 1602, ils envoyèrent l'un d'eux, le landgrave de Hesse, en France pour sonder les dispositions du roi et agiter avec lui s'il ne serait pas possible de donner à leur association une organisation meilleure et plus protectrice [3]. Du 30 septembre au 14 octobre, le land-

grave et de la correspondance du roi, l'on pourrait croire qu'il n'existe pas de confédération. Une confédération existe, et sur ce point il n'y a aucune contradiction entre les documents originaux. Mais pour établir leur concordance, il faut faire la distinction entre une confédération seulement partielle et défensive, et une confédération générale et offensive. Toute cette période de l'histoire de l'Allemagne protestante dans ses rapports avec la France était à refaire sur ces données.

[1] Dumont, Corps diplomatique, t. V, 1re partie, page 597, et 2e partie, p. 7-10.

[2] Dumont, *ibid.*

[3] Le voyage du landgrave de Hesse en France se place entre la fin du mois de juillet ou le commencement d'août, et le 20 octobre 1602. (Journal du landgrave, dans sa Correspondante inédite, p. 55, 79.) — Pfeffel se trompe, dans son Abrégé chron., page 233, en assignant l'année 1603 au voyage du landgrave.

grave eût plusieurs conférences avec Henri. Il lui exposa dans quel précaire et périlleux état se trouvaient les princes allemands, et les princes réformés en particulier. Le roi leur ouvrit les voies et moyens pour en sortir. C'était que leur association et leur alliance, de partielle et fragmentaire qu'elle avait été jusqu'alors, devînt générale, et que, sous le nom d'Union, elle embrassât désormais le corps des princes réformés. C'était encore que leur confédération franchît la ligne de conduite où elle s'était tenue jusqu'alors, que de défensive elle devînt offensive, qu'elle se proposât pour but déterminé l'abaissement de la branche allemande, et qu'elle commençât cette tâche en travaillant à transférer la couronne impériale de la maison d'Autriche à la maison de Bavière, catholique, il est vrai, mais rivale et ennemie de la maison d'Autriche. Les secours que le roi offrait à l'Union étaient de deux espèces, politiques et financiers. Il consentait à donner la France pour base à la nouvelle confédération, et il s'engageait à protéger et à maintenir les confédérés envers et contre tous[1]. Les princes réformés insistaient pour être remboursés des sommes qu'ils avaient prêtées au roi durant la guerre de la Ligue, et pour être aidés pécuniairement dans l'affaire de l'évêché de Strasbourg[2]. Dès 1596 et 1597, quelques-uns avaient témoigné le désir de recevoir de la couronne de France les mêmes faveurs qu'elle avait accordées autrefois à Albert de Brandebourg[3], et en 1602, nombre d'entre eux attendaient du roi des subsides ou des pensions. Henri pourvut à ces justes réclamations et à ces prétentions intéressées. Il

[1] Journal du landgrave de Hesse, p. 72, 73, 74, 76, 77, 79, 80.

[2] Journal du landgrave, p. 70-72, 78.

[3] Lors de la négociation en Allemagne d'Ancel et de Bongars en 1596, 1597, le marquis d'Anspach sollicita personnellement de la cour de France une pension telle que les prédécesseurs de Henri IV l'avaient accordée à Albert de Brandebourg.

fournit un premier subside pour le soutien du compétiteur protestant à l'évêché de Strasbourg, contre le compétiteur catholique. Il promit au landgrave de rendre aux princes protestants toutes les sommes qu'il leur avait empruntées, au fur et à mesure que les ressources de son trésor le lui permettraient. En conformité de cet engagement, dès les premiers mois de l'année 1603, il fit à l'électeur Palatin un premier remboursement de 50,000 florins, prit les mesures voulues pour s'acquitter entièrement plus tard envers lui, et pour se libérer envers les autres princes protestants : son ambassadeur Bongars les instruisit tous des satisfactions qui seraient données à leurs droits et à leurs créances. Par provisions du 20 octobre 1602, il créa le landgrave colonel général des gens de guerre allemands qui seraient dorénavant entretenus dans le royaume, en attachant à ce titre 36,000 livres d'appointements par an. Il indiquait ainsi à tous les autres princes réformés quels subsides et quelles libéralités ils avaient à attendre de lui, dès que ses finances seraient prospères [1].

Tous ces efforts du roi, pour former dès ce temps une Union ou Confédération générale et offensive contre la maison d'Autriche, et particulièrement contre la branche allemande, restèrent alors sans résultats. Plusieurs années s'écoulèrent avant qu'il vît l'Allemagne protestante adopter les mesures de vigueur, les moyens décisifs et radicaux qu'il proposait. Dans leur assemblée d'Heidelberg, tenue au mois de février 1603, les princes réformés convinrent de persévérer dans leur précédente confédération et de s'y affermir de telle sorte que rien ne

[1] Journal du landgrave de Hesse, lettres du roi des 17 mars et 20 mai 1603, et lettre du landgrave du 23 mars 1603, avec les notes de M. de Rommel, dans la Correspond. inéd., p. 78-80, 106, 107, 112, 121.

pût les en distraire. Mais d'une part, ils ne recrutèrent leur association d'aucun membre nouveau; d'une autre, ils se bornèrent dans leurs résolutions à la défensive. Les principaux articles de leurs conventions se réduisaient à prendre un engagement mutuel de s'assister réciproquement contre tous les ennemis de leur religion et de leur liberté, à ne point reconnaître la juridiction du Conseil aulique; à n'acquitter aucune des contributions votées au profit de l'empereur pour la guerre contre les Turcs, tant qu'il ne leur aurait pas rendu justice sur leurs griefs[1]. Rien de tout cela ne répondait aux termes dans lesquels le roi et le landgrave de Hesse avaient agité la formation d'une union générale, s'attaquant résolument et de front à la maison d'Autriche pour opérer son affaiblissement et son abaissement. Henri voyait ses plans sinon avortés, au moins indéfiniment ajournés. Aussi écrivait-il au landgrave de Hesse, à la date du 17 mars 1603 : « J'ai sçeu par vostre lettre, et par le récit que le » sieur de Bongars m'en a faict, ce qui s'est passé en » l'assemblée d'Heidelberg. Ce que je vous puis dire sur » cela, c'est que je suis très-marri de quoi l'union des » princes correspondants n'a pas esté faicte comme elle » estoit désirée[2]. » Le défaut d'union des princes confédérés avec les autres princes protestants plus nombreux, engendra la crainte de se mesurer contre l'empereur et sa famille, produisit l'inaction, et dans l'affaire de l'évêché de Strasbourg, terminée en 1604, les conduisit tous à une faute, dont l'intérêt de leur cause et leur religion avaient également à souffrir. Strasbourg et l'Alsace étaient le lien, la grande voie de communication entre l'Allemagne protestante et la France : c'était la route qu'avait prise encore

[1] Dumont, Corps diplomatique, t. V, 2e partie, p. 22-26. Recès d'Heidelberg du 12 février 1603. — Pfeffel, p. 233.

[2] Lettre du roi au landgrave, dans la Correspondante inédite, p. 106.

l'armée protestante en 1587. Strasbourg et la majeure partie de la population de l'Alsace avaient des premiers embrassé le luthéranisme, et demandaient à être protégées dans leur liberté religieuse. Des deux adversaires qui se disputaient l'évêché de Strasbourg, l'un était un prince réformé de la maison de Brandebourg ; l'autre était Charles, fils du duc de Lorraine, cardinal et évêque de Metz, qui avait pris pour coadjuteur l'archiduc Léopold, et ne pouvait être qu'un prête-nom au despotisme et à l'intolérance de la cour de Vienne. Malgré ces graves et impérieux motifs de prêter un vigoureux appui au premier contre le second, le duc de Wurtemberg, déterminé sans doute par la désunion du parti protestant, ménagea un accord aux termes duquel le compétiteur réformé abandonnait ses droits à la souveraineté au compétiteur catholique, moyenant une somme de 130,000 florins une fois payée, et une pension viagère de 9,000 florins [1]. Les princes confédérés ne firent ni opposition ni résistance au pacte conclu. Une affaire d'état et de religion se termina par un marché d'argent.

Ce manque total de résolution et d'énergie dans le parti protestant encouragea la cour impériale à tout oser. Dans la procédure suivie en 1606 et 1607 contre la ville impériale et libre de Donawert, l'empereur, ses ministres, le Conseil aulique enfreignirent toutes les lois de l'empire, en ce qui concernait les villes immédiates, les États, la circonscription et les prérogatives des Cercles. Ces violences concouraient avec le commencement de la guerre civile entre l'empereur, ses frères et ses cousins, guerre qui en divisant et en mettant aux prises l'autorité et les forces de la maison de Habsbourg, invitait ses adversaires à lever l'étendard contre elle [2]. La coïnci-

[1] Lettres missives, t. VI, p. 30, 31. — Journal du landgrave de Hesse, p. 73. — Pfeffel, p. 226, 227.

[2] Pfeffel, t. II, p. 235, pour ce qui regarde Donawert, et p. 236 pour

dence de ces événements amena une soudaine réaction, et produisit deux grands effets. D'une part, les princes confédérés déposèrent leurs terreurs et leur réserve, pour passer à d'énergiques résolutions, aux moyens préventifs et à l'offensive conseillés par Henri IV, à la lutte et à l'attaque contre la branche allemande, avec le projet arrêté d'opérer son abaissement. D'une autre part, ceux des princes réformés qui jusque-là s'étaient tenus en dehors de la confédération, y entrèrent presque tous successivement. Après avoir donné un libre cours à leur exaspération et à leur animosité contre la cour impériale, dans la diète orageuse de Ratisbonne, les confédérés agirent. Le 4 mai 1608, ils arrêtèrent, conclurent et signèrent, d'abord à Aschausen en Franconie, et peu après à Heidelberg, une union dans laquelle ils jetèrent les premiers fondements de l'*Union évangélique* ou *Union de Hall*. L'électeur Palatin en fut déclaré le chef : le prince Christian d'Anhalt fut nommé son lieutenant général : l'on règla les contingents en hommes et en argent que chacun des membres de l'Union aurait à fournir pour la cause commune. Le duc de Wurtemberg et quelques princes voisins, les villes de Strasbourg, Ulm, Nuremberg entrèrent peu après dans la nouvelle association[1]. L'ouverture de la succession de Juliers, en 1609, agit d'une manière décisive sur la masse des princes protestants; décida ceux d'entre eux qui jusqu'alors étaient restés en dehors de l'Union à y entrer et à commencer la guerre contre la maison d'Autriche; amena en même

la révolte des princes de la branche allemande contre l'empereur. « Les princes du nom d'Autriche adoptent solennellement, en 1607, » l'archiduc Matthias pour chef de leur maison, à la place de l'em» pereur. »

[1] Lettres du roi, des 25 mai, 7 août, 27 novembre 1608, dans la Correspondance inédite de Henri IV et du landgrave de Hesse, p. 353, 354, 359, 360, 381, 382. — Pfeffel, t. II, p. 237.

temps la France à prendre une part active à des hostilités entreprises par suite d'un pacte solennel, et dirigées dans un but commun.

La mort de Jean-Guillaume, arrivée le 25 mars 1609, laissa vacants les trois duchés de Juliers, de Clèves et de Berg, les comtés de la Mark et de Ravensberg, la seigneurie de Ravenstein. C'étaient six principautés formant la moitié du cercle de Westphalie, avec une annexe dans le Brabant, dont la richesse excitait les plus ardentes convoitises; dont l'importance devait contribuer puissamment à fonder la supériorité soit du parti autrichien et catholique, soit du parti des princes allemands et de la Réforme; dont la situation importait également à la sûreté de la Hollande et de la France[1]. Un homme d'État du temps, Bongars, a vu et signalé d'une manière supérieure tous les intérêts qui se rattachaient à la succession de Juliers, et qui s'y trouvaient engagés. « Ces pays-là, » dit-il, dans un Mémoire adressé à Henri IV, ces pays- » là sont forts, opulents et puissants, assis sur notre fron- » tière, et portant droict sur les Estats des Provinces- » Unies. Ils ne peuvent tomber entre les mains ou à la » dévotion des ennemis de Sa Majesté, qu'ils n'en reçoi- » vent un très-grand accroissement de réputation et de » forces. Ils ne peuvent estre ostez aux amis de Sa Ma- » jesté que lesdits Estats des Provinces-Unies n'en reçoi- » vent une extrême incommodité, et que les autres princes » ses amis (les princes d'Allemagne) ne donnent en terre » pour demeurer sous les pieds de la maison d'Autriche, » ou lui estre obligez de leur conservation telle quelle[2]. »

[1] Il faut distinguer le vaste cercle de Westphalie, du petit duché de Westphalie qui appartenait à l'électeur de Cologne. La seigneurie de Ravenstein était l'annexe possédée dans le Brabant par le duc de Juliers et de Clèves.

[2] Discours du sieur Bongars, dans les Œcon. roy., ch. 196, t. II, p. 322 A, collect. Michaud.

Les principaux prétendants à la succession de Juliers étaient l'électeur de Saxe, tout dévoué à la maison d'Autriche, quoique protestant, l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg, hautement prononcés pour l'indépendance des princes et pour la Réforme. L'empereur Rodolphe évoqua l'affaire à son tribunal, annonça qu'il avait droit de disposer de l'héritage comme d'un fief dévolu à l'empire, faute d'hoirs mâles; prétendit prononcer sur le différend, ordonna le séquestre des pays composant la succession, et envoya l'archiduc Léopold, évêque de Passau, son cousin, les occuper avec des troupes autrichiennes : les Autrichiens se saisirent de la citadelle de Juliers et opérèrent le séquestre des provinces en litige. L'intention manifeste de l'empereur était de les donner à un prince de l'empire qui fût son partisan ; et de préférence, si les circonstances le permettaient, de s'en emparer pour son compte et de les joindre aux domaines de sa maison. L'électeur de Brandebourg et le comte palatin convinrent ensemble, par le traité de Dortmund, de les administrer et de les occuper en commun, en attendant qu'ils pussent tomber d'accord pour un partage absolu et définitif. La France, la Hollande et quelques princes allemands s'opposèrent avec vigueur au séquestre projeté, fournirent des secours considérables à l'électeur de Brandebourg et au comte palatin : les troupes autrichiennes furent chassées des postes qu'elles avaient occupés, et les deux prétendants se rendirent entièrement maîtres des trois duchés et de leurs dépendances (1609).

Le 30 janvier 1610, les princes unis d'Allemagne firent une déclaration solennelle au sujet de la succession de Juliers et de Clèves, par laquelle ils prenaient l'engagement envers le roi de France de protéger cette affaire contre la maison d'Autriche. Le 3 février, ils se réunirent dans une assemblée générale, en Souabe : par leur recès,

ils rendirent plus étroits les liens de leur alliance, conclurent la fameuse *Union de Hall,* ou *Union évangélique,* en confièrent la direction à l'électeur palatin, et nommèrent le prince Christian d'Anhalt pour commander leurs troupes. Le 11 février, ils signèrent avec Henri IV un traité de confédération et d'alliance offensive, aux termes duquel le nombre des troupes que devait fournir chacune des parties contractantes était réglé, et l'époque où elles devaient entrer en campagne contre la maison d'Autriche fixée aux mois de mars et d'avril pour les princes allemands, au mois de mai pour le roi de France[1].

Tous ces faits résultent des traités : ces mêmes traités fournissent la liste exacte des princes de l'Empire qui, au commencement de l'année 1610, s'étaient unis avec la France pour assurer leur indépendance politique, et la plupart pour garantir leur liberté religieuse, par la ruine totale de la maison d'Autriche. C'étaient deux des quatre électeurs laïques, l'électeur palatin et l'électeur de Brandebourg, le duc de Wurtemberg, le prince d'Anhalt, le marquis de Bade, les margraves de Bareith et d'Anspach, le comte palatin de Neubourg, le comte Philippe-Louis, parent de l'électeur palatin, le duc des Deux-Ponts. En tout, dix princes et plusieurs villes impériales de la communion réformée, entre autres Strasbourg, Ulm, Nuremberg. D'après les dispositions que beaucoup d'autres avaient précédemment témoignées, on ne doutait pas qu'une fois les hostilités commencées, on ne vît se déclarer et prendre les armes contre la maison d'Autriche, le

[1] Dumont, Corps diplomatique, t. V, 2e partie, p. 126-137. — Lettre de Sully au roi, et discours du sieur de Bongars sur la succession de Juliers et de Clèves, dans les Œconomies royales, ch. 196, t. II, p. 317-323; plus, Œcon. roy., ch. 198, p. 338. — Pfeffel, Abrégé du droit public d'Allemagne, t. II, p. 238-240. — Art de vérifier les dates, chronologie des ducs de Gueldre, t. XIV, in-8°, p. 306.

landgrave de Hesse, les ducs de Brunswick, de Lunebourg, de Mecklembourg, le marquis de Dourlac, le duc de Saxe lui-même, et une multitude de villes impériales, soit protestantes, soit même catholiques. Quand on récapitule le nombre des princes allemands déjà entrés dans l'Union de Hall et ceux qu'on était à peu près assuré d'y attirer prochainement; quand on y joint la quantité considérable des villes impériales, que nous ne compterons, toutes réunies, que pour deux États, on arrive pour le total des alliés de Henri IV en Allemagne au chiffre de dix-huit. On ne désespérait pas d'entraîner même dans la coalition une partie des princes qui étaient entrés dans la Ligue catholique, tels que le duc de Bavière, les électeurs de Cologne et de Trèves, parce qu'on avait trouvé une combinaison qui leur permettait de concilier les intérêts du catholicisme avec ceux de leur indépendance, et que l'on avait gagné le duc de Bavière par l'offre de la couronne impériale. Henri s'était attaché les princes d'Allemagne par les liens puissants de la solidarité dans l'abaissement de la maison d'Autriche, qui devait leur profiter en commun et également. C'étaient là les moyens politiques employés par le roi; mais il n'avait pas négligé les moyens financiers. Entre l'année 1602 où les princes réformés lui présentèrent leurs réclamations au sujet de leurs créances, par l'organe du landgrave de Hesse, et l'année 1607, il leur avait déjà remboursé 4,897,000 livres, c'est-à-dire la presque totalité de ce qu'il leur devait. Il avait en outre prodigué aux ducs et margraves allemands les subsides qui lui avaient si bien réussi pour les alliés qu'il s'était faits contre le roi d'Espagne. Dans les états de finances fournis par Sully au roi, en 1609 et 1610, on voit que depuis longtemps les princes d'Allemagne étaient pensionnés par la France, et qu'ils recevaient

annuellement 400,000 livres de ce temps-là, environ 1,200,000 francs d'aujourd'hui [1].

Avec la Bohême, la Hongrie, l'Autriche, la Moravie, la Silésie, la Lusace. De même qu'Henri avait cherché des alliés pour la France, des ennemis contre la branche espagnole, dans l'Espagne même et parmi les populations du Roussillon et de la Navarre, parmi les Morisques de l'Aragon et du royaume de Valence, de même il prépara l'insurrection, contre la branche allemande, d'une partie des peuples qui résidaient dans les États héréditaires de la maison d'Autriche. Ses ambassadeurs et ses agents disposèrent à une formidable révolte les protestants et les partisans des libertés nationales en Bohême, Hongrie, Autriche, Moravie, Silésie et Lusace. C'était la politique de Philippe II,

[1] Voyez les signatures apposées au traité de Hall, du 11 février 1610, dans Dumont, Corps diplomatique, t. V, 2e partie, p. 135, 136. — Voyez le témoignage et les indications de Sully, Œcon. roy., ch. 202, 212, t. II, p. 369, 370, 419, 420, 421 A. « Plus si les princes susnom- » més ont encore d'autres affaires au roy qui regardent l'Empire, et » qu'à iceux soient joints, comme l'on luy a dit que vouloient le faire, » les ci-après nommez à sçavoir : les princes électeurs de Cologne et » de Trèves, les ducs de Bavière, de Brunswick, de Lunebourg, Meck- » lembourg et Lauembourg, le landgrave de Hessen.... plusieurs villes » tant catholiques que protestantes. » — Mémoires de Fontenay-Mareuil, an 1609, p. 8 B. « La pluspart des princes de l'Empire de *l'une et l'autre* » *religion* estoient fort contraires à l'agrandissement de l'empereur ou » des siens en Allemagne, et le sollicitoient continuellement de s'y op- » poser (Henri IV). » Pour le duc de Bavière, voyez ci-après sa conduite dans la circonstance décisive du 13 avril 1610. — Pour les satisfactions données aux princes allemands, et les remboursements qui leur sont faits de 1602 à 1607, voyez dans Sully, *Estat de payemens de debtes présenté au Roy*, dans les Œcon. roy., ch. 164, t. II, p. 171 A. « An 1607, plus payé aux princes d'Allemagne 4,897,000 livres. » Pour les subsides et pensions de ces mêmes princes, voyez *Les estats pour la despense*, et *L'estat par le menu des despenses ordinaires*, dans les Œcon. roy., ch. 187 et 203, t. II, p. 270 B, 376, 377, collect. Michaud. « L'estat des debtes et *pensions* en Allemagne.... Plus sur l'article » des quatre cens mil livres pour l'Allemagne. »

armant au nom de la religion les catholiques contre Henri III et contre Henri IV, que la France retournait maintenant contre la maison d'Autriche : on mettait le feu dans ses États avec les mêmes brandons qui lui avaient servi à incendier et à dévorer la France pendant vingt années[1]. Mais il y avait cette différence, à l'honneur de la France, qu'elle appelait à la liberté politique et religieuse, au lieu de chercher à les asservir, les populations qu'elle soulevait contre l'empereur et les archiducs.

Telle était l'immense machine que Henri avait dressée et mise en mouvement contre les deux branches de la maison d'Autriche, pour ruiner ses projets de monarchie universelle. Il avait uni étroitement et associé à la France :

Contre la branche espagnole, le pape, le duc de Toscane, les Vénitiens, le duc de Savoie, les petits princes italiens, entre autres le duc de Mantoue; la Lorraine, les Suisses, les Grisons, Genève; la Hollande et l'Angleterre; les habitants du Roussillon et de la Navarre, les Morisques d'Aragon et de Valence.

Contre la branche allemande, la Hollande, l'Angleterre, la Suède, le Danemarck, les dix princes allemands de l'Union de Hall, qui devaient en entraîner à leur suite un nombre presque égal, ainsi que les protestants de Bohême, de Hongrie, d'Autriche, de Moravie, Silésie et Lusace.

A aucune époque de l'ancienne monarchie, la France n'a compté autant d'alliés, et des alliés aussi dévoués, parce qu'en les associant à ses desseins et à ses destinées,

[1] Discours de M. de Sully, touchant les desseins du roy, ch. 202, t. II, p. 369. « Voyant les affaires de cette union et association par » vous projetée prendre un cours si heureux, vous reconfirmates en » icelle *par effet* ce qui n'avoit été proposé qu'en désir.... la noblesse, » villes et peuples de Hongrie, basse Autriche, Bohême, Moravie, Silé- » zie et Lusatie, lesquels, à ces nouvelles, tesmoignèrent avoir plus » besoin de retenue que de sollicitation. »

elle assurait à chacun la liberté politique, la liberté religieuse, et à tous l'indépendance chaque jour menacée depuis Charles-Quint. En aucun temps, non plus, un roi qui lui-même était le plus grand homme d'État de son siècle [1], un gouvernement aussi intelligent de tous les secrets de la politique, aussi habile, aussi occupé des innombrables intérêts de l'Europe entière, aussi riche en ressources pour gagner partout des partisans, n'avaient été servis par un aussi grand nombre de diplomates d'une expérience et d'une habileté consommées. C'était toute une école et toute une armée. Les uns, après une longue pratique des hommes et des choses, après des ambassades temporaires, qui leur avaient servi d'apprentissage, traitaient les affaires extérieures de la France, dans les fonctions de secrétaires d'État, qui étaient les ministres de ce temps-là : tels étaient Sully, Villeroy, Sillery qui firent des merveilles de diplomatie sous ce règne, et qui ne firent rien après ; Sully, parce que ses talents cessèrent d'être employés ; Villeroy et Sillery, parce que leurs talents manquèrent de l'habile et puissante direction qui était nécessaire pour les faire valoir. Les autres servaient notre politique à l'extérieur comme envoyés, comme chargés d'affaires, comme ambassadeurs. C'étaient les cardinaux de Joyeuse, d'Ossat, Duperron ; les ducs de Luxembourg et de Nevers ; De Thou, Béthune, de Fresnes-Canaye, Bullion, employés en divers temps auprès du pape, des Vénitiens, du duc de Savoie et des autres puissances de l'Italie ; Morfontaine, de Vic, Caumar-

[1] Voici le jugement que l'ambassadeur et l'homme d'État Fontenay-Mareuil porte sur Henri IV, t. V, 2ᵉ série, p. 29 A. « Je scay bien que » son sens naturel qui estoit fort grand, et sa longue expérience, ser- » voit beaucoup à cela... Il avoit tant d'esprit et de jugement qu'il » prevoyoit souvent des choses fort esloignées, et aucunes mesmes » peu apparentes. » Voyez ci-après le jugement des étrangers, le duc de Lorraine et le landgrave de Hesse sur Henri.

tin, auprès des Suisses, des Grisons et de leurs alliés; Beauvoir, Beaumont, De Maisse, Lefèvre-Laboderie, Buzenval, Jeannin, Baugt, Ancel, Bongars, Boissize, Schomberg, dans les rapports avec les rois d'Angleterre, de Suède, de Danemarck, les villes de la Baltique, la Hollande, les princes réformés d'Allemagne, la noblesse et la bourgeoisie de Bohême, de Hongrie, Silésie, Moravie [1]. Les ministères de Richelieu et de Mazarin, surtout lors du traité de Westphalie, le règne de Louis XIV, dans tout son cours, si justement célèbres par le nombre et la qualité de leurs négociateurs, ne furent pas plus riches sous ce rapport que le règne de Henri IV, et l'on peut affirmer avec vérité qu'en ce qui concerne la diplomatie, ils n'ont fait que suivre ses errements, continuer ses traditions.

Les traités ménagés sous Henri par les actives et adroites négociations de ses agents produisirent d'admirables résultats. Ils rendirent un nombre considérable de puissances étrangères, les unes d'ennemies qu'elles étaient, neutres; les autres alliées offensives et défensives de la France. Dans le premier cas, les pactes conclus avec elles les désarmèrent, ôtèrent leur concours et leur appui aux deux branches de la maison d'Autriche; dans le second cas, ils amenèrent leurs soldats dans nos rangs. Les résultats pour la puissance de la France, pour son influence au dehors, furent incalculables; et les résultats matériels, financiers, ne furent ni moins importants, ni moins avantageux. On voit dans Sully deux choses : la première, c'est qu'au moyen de ces traités, la France avait fait autant que si elle eût augmenté sa force armée de cent trente-sept mille combattants, à une époque où une grande armée ne comptait pas plus de vingt mille soldats : la seconde chose qui apparaît, c'est que les stipulations

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 198, 203, t. II, p. 333 B, 373 A, *et passim*. – Lettres missives de Henri IV, t. III, IV, V.

de ces traités lui assuraient des avantages équivalents pour elle à une augmentation dans ses revenus de vingt-neuf millions de ce temps, appliqués à la guerre [1].

La prépondérance que l'Espagne avait exercée en Europe, depuis le règne de Charles-Quint jusqu'au traité de Vervins, était évidemment passée à la France dans la période comprise entre le traité de Vervins et l'année 1610. C'est ce que prouvent les traités conclus par elle, la médiation exercée partout par elle dans les dernières années du règne de Henri IV. Les détails relatifs au Grand dessein vont établir plus clairement encore cette vérité et la mettre dans tout son jour.

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 217, 218, p. 438-440.

CHAPITRE III.

Le Grand dessein de Henri IV.

Ce que l'histoire nomme le Grand dessein de Henri IV a été la matière d'une perpétuelle controverse, l'objet d'affirmations et de dénégations tranchantes, de louanges et de critiques également passionnées, et toutes fort peu concluantes, de la part d'une multitude d'écrivains qui se sont succédé depuis plus de deux siècles. Les plus anciens en date sont Marbault, lequel a donné des Remarques, ou plutôt une satire, sur les deux premiers volumes des Œconomies royales de Sully ; et Péréfixe, auteur de l'Histoire de Henri le Grand, qui, l'un des premiers parmi les historiens qui ne sont ni contemporains, ni originaux, a présenté un exposé du Grand dessein, tel qu'il le concevait [1]. Les derniers sont les critiques de notre temps, morts il y a quelques années seulement, dont quelques-uns ont consigné leurs idées et leurs observations sur ce sujet si souvent agité et si grave, dans des écrits où le persiflage des poètes petits-maîtres de la fin du dernier siècle a remplacé la discussion sérieuse ; singulier moyen de renouveler les matières d'histoire et de politique.

Au fond de toute cette polémique, il y a, nous le croyons, un énorme malentendu, une confusion perpétuelle de choses, dont les unes n'ont aucuns rapports, et dont les autres n'ont que des rapports fort éloignés entre elles : il y a surtout une connaissance très-imparfaite, et tout à fait insuffisante, des documents propres à éclairer la question, à donner la solution du problème. Nous les

[1] Dans le pamphlet de Marbault, pages 54 B et 55 A, de l'édition de M. Michaud, voir les Remarques sur le chapitre 98 du tome I des Œconomies royales, et celles sur le chapitre 1er du deuxième tome. — Peréfixe, Histoire de Henri le Grand, p. 356-368. Paris, Goetschy, 1823, in-8°.

avons étudiés longtemps et à diverses reprises, et voici à quels résultats nous a conduit cet examen.

Le Grand dessein se divise en deux parties complétement distinctes. La première partie est une série de projets, et de projets seulement, entre lesquels se trouve celui d'une grande institution politique, d'un établissement européen, ayant pour destination de fonder et de maintenir en Occident un certain état de choses, de donner puissance à certains principes, de pourvoir à des éventualités, de prévenir des événements, d'intervenir et d'agir par conséquent à l'égard des diverses nations comme une sorte de providence humaine. Cette fraction du Grand dessein, qui n'en forme que la sixième partie, et qui dépend de la spéculation et de l'utopie, est le projet de République chrétienne et de paix perpétuelle. Dans ce projet, Henri IV ne fut que pour l'idée première, pour le principe général de l'établissement d'un conseil éventuel destiné à terminer les différends entre les puissances chrétiennes par une autre voie que celle des armes, si à un examen sérieux, après une discussion prolongée, la conciliation était reconnue praticable. Tout le plan d'organisation imaginé pour l'institution elle-même, tous les moyens inventés pour la faire fonctionner furent exclusivement l'ouvrage de Sully. Soumis à Henri IV, ils le préoccupèrent à diverses reprises, mais jamais d'une manière suivie : entre lui et son ministre, ils ne furent l'objet que d'entretiens et d'écrits, jamais de résolutions et de démarches politiques.

La seconde partie du Grand dessein est toute pratique, toute d'application immédiate. C'est, non pas le projet, mais le plan dès longtemps médité et arrêté dans toutes ses parties de la délivrance de l'Europe, par la destruction de la puissance qui depuis un siècle a asservi ou attaqué toutes les autres. C'est non pas l'idée, mais la réalisation, la formation en 1609 et 1610, d'une coalition

préparée dès 1601 et 1603, commencée en 1608, complétée durant les deux années qui suivent, et dans laquelle entrent la France et la moitié de l'Europe. C'est l'emploi, non pas contingent et éventuel, mais présent, d'un immense armement. La coalition et l'armement sont momentanés, temporaires, ont un but fixe, limité à un seul fait, qui est l'abaissement de la maison d'Autriche. Cette partie du Grand dessein se prouve et s'établit par le témoignage conforme de cinq hommes d'État, initiés à tous les secrets de la politique de ce règne, parlant les uns de ce qu'ils ont fait, les autres de ce dont ils ont la preuve matérielle entre les mains : elle se prouve plus fortement encore par les clauses de toute une série de traités dont nous avons fait connaître la plupart au précédent chapitre, et sur lesquels nous n'aurons à revenir que pour les rapports qu'ils ont avec la coalition elle-même; conventions existant encore aujourd'hui, imprimées dans les recueils diplomatiques, et dont chaque lecteur peut prendre personnellement connaissance.

Nous allons exposer les deux parties du Grand dessein, et en faire connaître le point de départ et les détails.

§ 1. *Première partie du Grand dessein : désirs et desseins divers de Henri IV : idée de la république chrétienne et de la paix perpétuelle* [1].

Aucun siècle n'avait été aussi cruellement éprouvé que

[1] Dans la première édition de cet ouvrage, publiée à la fin de 1856, nous avons établi la distinction radicale entre les deux parties du Grand dessein : 1° La partie appartenant à Henri IV, laquelle se divise elle-même en deux fractions. La première fraction est celle de la pure théorie, celle des *désirs et desseins* du roi, pour laquelle il entend s'en tenir aux essais, et n'employer que les conseils et les négociations auprès de ses alliés. La seconde fraction, la fraction pratique et vraiment politique, est l'abaissement des deux branches de la maison d'Autriche, pour l'établissement de l'équilibre européen et de la liberté religieuse, projet suivi pendant dix ans par Henri IV, et dont sa mort seule arrêta l'exécution ; 2° La partie appartenant à Sully, imaginée par lui dans l'intention de faire passer l'une des idées du roi de la théorie

le XVI[e] siècle par les guerres civiles et étrangères, politiques et religieuses, étendues à toutes les nations de l'Europe à la fois et fécondes en horreurs qui révoltent, en désastres qui font frémir. Les plus nobles intelligences, les natures les plus généreuses du temps devaient être amenées nécessairement à se préoccuper de l'idée de délivrer l'humanité de ces fléaux ; à chercher les moyens de combattre victorieusement les deux principes de toutes ces calamités : l'intolérance religieuse d'une part ; d'une autre, l'ambition de la maison d'Autriche poursuivant avec persévérance, depuis plus d'un demi-siècle, ses projets de domination universelle.

Au mois de mai 1598, Philippe II conclut à Vervins la paix avec la France, mais avec la France seule. Le cabinet de Madrid entrait-il sérieusement dans ses idées de rapports pacifiques avec ses voisins, et pouvait-on espérer que ces rapports s'étendraient à l'Angleterre et à la Hollande ; ne considérait-il au contraire le traité que comme un expédient, et ne devait-il le respecter que juste autant de temps qu'une suspension d'hostilités conviendrait à sa politique ; c'est ce qui restait douteux. Henri IV et Élisabeth agitèrent alors par leurs ambassadeurs quelles mesures ils auraient à prendre dans l'intérêt général de la chrétienté, si le roi catholique la menaçait d'une nouvelle conflagration ; mais rien ne fut résolu à cette époque entre la France et l'Angleterre, et les deux souverains se bornèrent à observer chacun de leur côté les démarches de l'Espagne [1].

à la pratique : là le ministre propose de fonder par des moyens gigantesques et irréalisables, une république chrétienne, composée de quinze États égaux en puissance, et d'établir la paix perpétuelle en Europe.

Depuis 1856, le grand dessein a été étudié de nouveau par plusieurs publicistes. Le travail le plus important est celui de M. Wolowski, membre de l'Académie des sciences morales et politiques : il a lu son mémoire dans la séance publique des cinq Académies le 14 août 1860.

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 103, t. I, p. 363 B. Les secrétaires de Sully,

Deux ans s'étaient à peine écoulés, et Henri IV savait à quoi s'en tenir sur les véritables intentions de cette puissance : il avait trouvé partout la main du nouveau roi d'Espagne, Philippe III, dans les complots tramés audedans de son royaume, dans la guerre qu'il avait eu à soutenir contre le duc de Savoie, et qu'il achevait seulement alors. Il tourna alors de nouveau et plus fortement ses pensées vers les moyens qui pouvaient être ouverts à la France et aux autres États de l'Europe, pour s'assurer cette paix que le roi catholique semblait décidé à ne pas leur laisser, et pour mettre à l'abri de ses coups la liberté de conscience qu'il continuait à menacer. Sully expose quelles étaient les idées de Henri IV à la fin de l'année 1600, et il énonce en même temps, dans les termes les plus formels, que chez le roi ce n'étaient que des *désirs,* que des *desseins,* lesquels ne devaient passer dans les plans de sa politique, dans les résolutions et les actes de son gouvernement extérieur, qu'au fur et à mesure qu'il verrait jour à les produire utilement chez les étrangers, et toujours sous la forme d'essais, par la seule voie des négociations.

Ainsi restreintes d'abord à l'état théorique, les idées de Henri embrassèrent à la fois l'état religieux et l'état politique de l'Europe. En ce qui touchait à l'état religieux, il se proposait de rechercher avec les souverains des États déjà ses alliés ou disposés à le devenir, les moyens propres à établir les trois cultes dominants, le catholicisme, le

exposant les faits arrivés en 1601, mais rappelant ceux qui avaient précédé, en remontant à l'année 1598, lui disent : « Vous vous sou» viendrez comme le Roy arrivant à Calais, et vous apparemment » ayant sçeu quelque chose du désir que luy d'une part et la reine » d'Angleterre de l'autre avoient longtemps eu de se voir, *et de com» muniquer ensemble des affaires générales de la chrestienté, et surtout » de celles dont il en fut dit quelque chose par ambassadeurs au temps » du traicté de la paix de Vervins,* vous commandates aux deux » Arnault de faire des mémoires des choses secrettes et d'importance » qui se passeroient pendant que le Roy séjourneroit à Calais. »

luthérianisme, le calvinisme, dans de telles conditions de liberté et de force, que tous ceux qui en faisaient profession pussent désormais les exercer sans trouble ; qu'aucun des trois cultes ne fût tenté à l'avenir d'opprimer les deux autres, et que le principe des guerres de religion se trouvât ainsi détruit.

En ce qui regardait l'état politique général de l'Europe, il voulait associer autant de souverains qu'il lui serait possible au dessein qu'il avait formé, d'une part, de réduire les possessions territoriales et les sources de revenus de la maison d'Autriche, de manière que cette puissance cessât d'être éternellement hostile et menaçante pour les autres États; d'un autre, d'établir entre les monarchies héréditaires, ou les principales dominations de l'Europe, un équilibre de puissance tel qu'elles pussent désormais aisément défendre leur propre indépendance, et celle des États plus faibles, contre les tentatives d'un voisin inquiet ou ambitieux.

Le roi et les associés travailleraient à vider les querelles qui jusqu'alors avaient armé les États chrétiens les uns contre les autres, en établissant pour chacun d'eux des bornes et des frontières parfaitement déterminées, et en réglant avec équité leurs droits débattus, leurs prétentions contraires.

Le roi essaierait, par son exemple et ses conseils, d'amener les autres princes à donner à leurs peuples un gouvernement intérieur assez modéré et assez sage, pour prévenir les révoltes contre le souverain dans l'avenir, et détruire les causes des guerres civiles.

Il essaierait encore de faire convenir les divers États qui forment la chrétienté de l'Europe, de former un Conseil où tous seraient représentés par leurs députés, et qui du consentement de tous également, déciderait comme arbitre amiable de leurs différends, remplacerait la guerre par la conciliation.

Il proposerait enfin aux États entrés dans l'association de fournir, chacun proportionnellement à sa puissance et à ses ressources, un contingent de troupes suffisant pour faire une guerre sans relâche aux Infidèles [1].

Les conquêtes de Soliman, qui avaient fait trembler encore l'Europe orientale pour son indépendance et pour sa religion, les guerres des Turcs en Hongrie, les brigandages des Barbaresques contre le commerce de la Méditerranée, la rigueur des traitements auxquels étaient exposés les chrétiens dans tous les États musulmans, expliquaient pourquoi on les excluait de la tolérance générale. Ils devaient être expulsés d'Europe, pour faire place à la civilisation.

Nous répétons d'abord que tout cela, hormis ce qui concerne l'abaissement de la maison d'Autriche, et ses deux conséquences, se borna chez Henri à des désirs, à des projets [2]. Ces idées avaient-elles quelque fond solide? des précédents dans l'histoire de l'Europe autorisaient-ils le roi à croire qu'elles pourraient passer de l'état de théorie à l'état de pratique? Examinons, en ayant soin d'abord de dégager ces projets des exagérations et des impossibilités qui ont pu y être jointes plus tard. Jamais Henri ne songea à un remaniement général de l'Europe, à une mise en bloc des territoires et des ressources financières de toutes les nations, pour en faire ensuite une distribution nouvelle,

[1] Sully, Œcon. roy, ch. 99, 100, t. I, p. 353, 355, 356, de l'édition faisant partie de la collection de M. Michaud.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 100, p. 355 B. « Ces cinq excellentes par-
» ties de l'homme renouvellé desquelles nostre grand roy avoit esté
» spécialement et en toute abondance favorisé de Dieu, luy avoient
» fait naistre *des désirs*, et former des *desseins* proportionnez à ses
» excellentes qualitez. — Le premier de *rechercher les moyens* pour
» l'establissement de trois de celles des religions, etc. — Plus le
» second d'associer autant de puissances *qu'il luy seroit possible*. —
» Plus le troisième d'*essayer à faire poser*, etc. — Plus le cinquième
» d'*essayer encore par son exemple de disposer*, etc. — Plus le sixième
» d'*essayer de faire convenir* ces quinze dominations, etc. »

dont le résultat fût d'établir quinze dominations ou États égaux en puissance. Il suffit de lire avec la moindre attention ce qui vient d'être exposé pour se convaincre qu'il voulut et poursuivit tout le contraire. Puisque les associés s'occupent à établir équitablement les limites entre les États de leurs coassociés, et à terminer les querelles que ces limites ont suscitées, le plus grand nombre d'entre eux garde donc juste l'étendue de territoire qu'il a possédée jusqu'alors ; reste dans les bornes que les événements anciens et la prescription lui ont faites ; ne voit ses frontières ni portées au delà, ni reculées en deçà, si l'on en excepte les quelques lieues de pays que deux États limitrophes ont pu se disputer antérieurement. Puisqu'il y a des forts et des faibles dans l'association, puisque chacun d'eux doit fournir pour la guerre contre les infidèles un contingent proportionné à ses ressources, ces ressources sont donc différentes ; leurs possessions, leur puissance, sont donc et resteront inégales [1]. Certes Henri songea dès le principe à accroître certains Etats de provinces qui seraient arrachées aux deux branches de la maison d'Autriche ; mais ces additions de territoire ne constituaient en aucune manière l'égalité pour ces Etats avec les États voisins : par exemple, le Milanez enlevé à l'Espagne, et partagé entre le duc de Savoie et les Vénitiens, ne mettait ni la Savoie ni la république de Venise sur le pied d'égalité avec la France et l'Angleterre. Le roi pensa aussi à établir l'équilibre de puissance entre les monarchies héréditaires ou les grands Etats de l'Europe ; mais l'égalité entre quelques-uns, formant la minorité, est l'opposé de

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 100, t. I, p. 356 A. « Afin que les trop » excessives estendues de pays et richesses des uns ne leur fissent » venir le désir d'opprimer *les foibles,* et à ceux-ci la crainte de le » pouvoir estre.... *Essayer* à former une *tant proportionnelle cotisa-* » *tion* entre eux, touchant ce que chascune de ces quinze domina- » tions auroit à fournir *à son regard* pour l'entretien des armées. »

l'égalité entre tous. Par conséquent, Henri est demeuré complétement étranger au projet de remaniement général de l'Europe, au projet de quinze États, devenus égaux entre eux, par le bénéfice d'une sorte de loi agraire étendue à tout l'occident, au milieu d'un bouleversement général.

Passons maintenant à ce qu'il médita réellement, et voyons si l'histoire contemporaine et celle des temps précédents ne donnait pas gain de cause à une partie considérable de ses idées et de ses projets. L'établissement ferme et durable des cultes luthérien et calviniste près du culte catholique, la pacification religieuse qui devait en résulter, n'était autre chose que l'extension aux divers Etats de l'Europe de la paix de la religion donnée à l'Allemagne par Ferdinand I[er] et par la diète d'Augsbourg, l'an 1555; de l'édit de Nantes, érigé récemment en droit public de la France par Henri lui-même [1]. La constitution de la Ligue hanséatique avait dans un intérêt de commerce, uni durant plusieurs siècles au-delà de quatre-vingts villes, dont les députés convoqués en assemblées générales périodiques décidaient de la guerre, de la paix, des alliances, des impôts [2]. Pourquoi maintenant, les diverses nations de l'Europe ne formeraient-elles pas entre elles une pareille association, dans un intérêt de liberté et de paix religieuse, d'indépendance politique? L'empire d'Allemagne, par l'effet de ses institutions générales, réglait dans ses diètes les intérêts politiques et religieux des petits Etats qui le composaient, toutes les fois que l'adresse ou la violence de la branche allemande ne parvenait pas à fausser ces institutions. Était-il possible que les Etats européens, en adoptant, mais en étendant, en agrandissant l'Union allemande, la Confédération alle-

[1] Sléidan, Mém. sur l'état de la religion et de la république, sous l'empire de Charles-Quint, liv. XXVI, t. III, p. 335, 336. La Haye, 1767, in-4°.
[2] Sartorius, Hist. de la ligue hanséatique, t. I, p. 102; t. II, p. 125.

mande, lui donnassent leurs destinées à régir? En supposant la Diète européenne irréalisable, impraticable, les monarchies et les républiques de la chrétienté ne pouvaient-elles pas établir un grand conseil, un congrès soit perpétuel, soit intermittent, où seraient admis leurs ambassadeurs, et où seraient décidées toutes les questions touchant aux intérêts généraux et à la paix de l'Europe?

Justifié par l'expérience des trois siècles précédents en ce qui concerne quelques-uns de ses principaux desseins, Henri l'a été dans presque tous par l'histoire des deux siècles et demi qui ont suivi. En effet, si l'on en excepte une seule, qui n'est pas restée stérile, quelle est celle de ses grandes idées qui depuis son temps jusqu'à nos jours n'a pas été adoptée, n'a pas été appliquée dans la religion et dans la politique, n'est pas passée dans la législation et les relations internationales des différents peuples de l'Europe, pour les épurer, les élever, les conformer davantage aux vues de la Providence? La liberté de conscience et la tolérance sont devenues la loi générale des nations de l'Europe : seules l'Espagne et la Suède ne s'y sont pas soumises; mais le temps est-il loin où elles céderont à leur tour et l'adopteront? Le règlement des frontières et des droits débattus, par voie amiable substituée à la guerre, a été pratiqué vingt fois. La presque totalité des souverains de l'Europe, en accordant à leurs peuples des institutions constitutionnelles, leur a donné cette forme de gouvernement modéré et sage, qui prévient les révoltes contre le souverain et les guerres civiles, sauf les cas rares où les peuples sortent des bornes de la raison et tombent dans le vertige. Les grandes puissances de l'Europe ont travaillé sans cesse et sont arrivées à établir entre elles cet équilibre de puissance, dont le traité de Westphalie a posé la première base, et dont le résultat est la garantie de l'indépendance des petits États comme des

grands eux-mêmes. Enfin, l'idée de constituer l'Europe en république chrétienne, de la régir par la loi de l'Evangile comme loi suprême, de lui donner la paix pour état normal, si ce n'est pour état permanent; de lui faire appliquer aux arts de la paix, au développement de la civilisation, les forces autrefois perdues pour servir les projets presque toujours déjoués, de quelques princes ambitieux; cette idée sans dompter et enchaîner les passions humaines, sans parvenir à s'imposer comme loi souveraine, a fait pourtant son chemin. Elle a dominé longtemps les dispositions des peuples, comme les conseils des souverains, et donné à l'Europe la plus longue paix dont elle ait jamais joui. Nous pouvons parler aujourd'hui sans embarras et sans prévention de faits accomplis au commencement de ce siècle : depuis que les victoires de l'Algérie, de la Crimée, de l'Italie ont couvert les désastres de 1812 à 1814, l'amertume de cuisants souvenirs ne nous empêche plus de nous reporter vers les actes de la Sainte-Alliance; vers les résolutions prises trois ans plus tard par les cinq grandes puissances, après avoir été élaborées par leurs négociateurs, dans une assemblée, qui, sous la forme de congrès, réalisait le Conseil de l'Europe, proposé par Henri IV. Que trouve-t-on dans les déclarations adressées au monde entier par les souverains qui, le 26 septembre 1815, formaient entre eux la Sainte-Alliance, le voici textuellement :

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

» LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de Russie...., ayant acquis la conviction intime qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les puissances dans *leurs rapports mutuels sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur.*

» Déclarons solennellement que le présent acte n'a pour objet que de manifester à la face de l'Univers leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite soit dans l'administration de leurs États respectifs, *soit dans leurs relations politiques avec tout*

autre gouvernement, *que les préceptes de cette religion sainte*, préceptes de justice, de charité et *de paix*, qui, loin d'être uniquement applicables à la vie privée, doivent au contraire influer directement sur les résolutions des princes et guider toutes leurs démarches, comme étant le seul moyen de consolider les institutions humaines et de remédier à leurs imperfections.

» En conséquence LL. MM. sont convenues des articles suivants :

» Art. 1er. Conformément aux paroles des saintes Écritures qui *ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères*, les trois monarques contractants demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indispensable, et se considéreront comme compatriotes ; se regardant envers leurs sujets et armées comme pères de famille, ils les dirigeront dans le même esprit de fraternité dont ils sont animés pour protéger la religion, *la paix* et la justice.

» Art. 2. En conséquence le seul principe en vigueur, soit entre lesdits gouvernements, soit entre leurs sujets, sera celui... de *ne se considérer tous que comme membres d'une même nation chrétienne*, les trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués par la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille, savoir : l'Autriche, la Prusse et la Russie.

» Art. 3. Toutes les puissances qui voudront solennellement avouer les principes sacrés qui ont dicté le présent acte, et reconnaîtront combien *il est important au bonheur des nations trop longtemps agitées*, *que ces* VÉRITÉS EXERCENT DÉSORMAIS SUR LES DESTINÉES HUMAINES TOUTE L'INFLUENCE QUI LEUR APPARTIENT, seront reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette sainte alliance [1]. »

Dans le cours de l'année 1816, six États de l'Europe accédaient à la Sainte-Alliance [2]. En 1818, presque tous y étaient entrés, et les cinq grandes puissances, l'Autriche, la Prusse, la Russie, l'Angleterre, la France, réunies en congrès à Aix-la-Chapelle, publiaient la déclaration suivante où le principe de la paix perpétuelle était proclamé comme devenant désormais la loi com-

[1] Moniteur universel du mardi 6 février 1816, p. 133.

[2] A la suite de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie, les puissances suivantes entrèrent dans la Sainte-Alliance pendant le cours de l'année 1816 : les Pays-Bas, le 21 juin ; le Danemarck, le 3 août ; la Bavière, le 8 août ; le Wurtemberg, le 18 août ; la Saxe, le 22 septembre ; la Suisse, le 5 octobre.

mune de l'Europe. L'acte était souscrit par l'un des descendants de Henri IV, se chargeant de mettre à exécution, pour sa part, ce que son aïeul avait conçu dans l'intérêt de l'humanité; singulier rapprochement que l'histoire se charge de faire à l'éternel honneur de la maison de Bourbon.

Déclaration des plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie, du 15 novembre 1818.

« Les ministres et plénipotentiaires de LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi de France, le roi de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, ont reçu de leurs souverains l'ordre *de porter à la connaissance de toutes les cours de l'Europe* les résultats de leur réunion à Aix-la-Chapelle et de faire à cet effet la déclaration suivante.

» La Convention du 9 octobre (1818) qui a définitivement réglé l'exécution des engagements consignés dans le traité de paix du 20 novembre 1815, est considérée par les souverains qui y ont concouru, *comme l'accomplissement* de *l'œuvre de la paix*, et comme le complément DU SYSTEME POLITIQUE destiné à en assurer la solidité.

» L'union intime établie entre les monarques associés à ce système par leurs principes, non moins que par l'intérêt de leurs peuples, *offre à l'Europe le gage le plus sacré de la tranquillité future.*

» Les souverains, en formant cette union auguste, ont regardé comme sa base fondamentale, leur invariable résolution de ne jamais s'écarter ni entre eux, ni dans leurs relations avec d'autres États, *de l'observation la plus stricte des principes du droit des gens*, principes qui DANS LEUR APPLICATION A UN ÉTAT DE PAIX PERMANENT, *peuvent seuls garantir efficacement l'indépendance de chaque gouvernement* et la stabilité de l'association générale [1]. »

Le commentaire, le pratique et admirable commentaire de ces déclarations, a été une paix de quarante années assurée à tous les États de l'Europe, et un développement de leurs ressources intérieures, des parties

[1] Moniteur universel du mardi 24 novembre 1818, p. 1373, 1374. — Pour ce dernier fait, relatif au système de pacification générale, adopté par les cinq grandes puissances de 1815 à 1818, voyez le travail remarquable par l'étendue des vues et la nouveauté des aperçus de M. Gustave d'Eichthal, intitulé : *l'Italie, la Papauté, la Confédération européenne*, et inséré dans le journal le Crédit, des 12, 18, 25 décembre 1848, et des 1er, 8, 22, 23 janvier 1849.

matérielles de la civilisation, égal au moins à celui des deux siècles précédents. Cette paix n'a été interrompue que par un fait, qui a convaincu une fois de plus d'impuissance les guerres d'ambition, frappé d'un nouveau discrédit l'esprit de conquête, et ouvert, nous en sommes convaincu, une nouvelle ère de rapports chrétiens et pacifiques entre les divers peuples de l'Occident [1].

Henri devait être encouragé, poussé à réaliser tous ses désirs et tous ses desseins, par le sentiment intime, par la conscience que le génie a de la valeur de ses conceptions. Cependant, il se contint dans les bornes les plus resserrées. En méditant lui-même sur ses autres desseins, en les mettant à l'étude, en provoquant ses ministres, comme nous le verrons bientôt, à lui donner sur chacun d'eux leurs idées et leurs plans, il ne s'attacha dans la pratique de sa politique qu'à trois projets, dont les deux derniers même, sans rentrer absolument dans le premier, sans en être une dépendance, y tenaient cependant par tant de côtés, qu'ils devaient être considérés comme à plus de moitié accomplis, quand le premier aurait reçu

[1] Nous écrivions ces lignes à la fin de 1856. Depuis, les guerres de Crimée, d'Italie, de Danemarck ont éclaté : elles ont prouvé sans doute que le principe de la guerre, de l'appel à la force, contre le droit, pour la satisfaction de l'ambition, n'était pas mort. Mais les hostilités sont restées restreintes, tantôt à quatre, tantôt à trois, tantôt à deux peuples. Les guerres générales, les guerres continentales, armant une moitié de l'Europe contre l'autre, qui ont désolé l'Occident presque sans discontinuité au XVI[e] et au XVII[e] siècles, à plusieurs reprises au XVIII[e], plus violemment que jamais au commencement du XIX[e], semblent avoir pris fin sans retour, par l'attention extrême et continue de la grande majorité des puissances de l'Europe à éviter une conflagration générale, à limiter et à circonscrire le mal qu'on n'aurait pu prévenir. Voilà ce que la cause de l'humanité et de la civilisation semble avoir gagné. Aujourd'hui, en juin 1866, dans le déplorable conflit entre l'Autriche, la Prusse et l'Italie, espérons que la France, l'Angleterre, la Russie pourront rester neutres. Que Dieu maintienne les trois grandes puissances dans ces dispositions pacifiques, et que, prenant l'Europe en pitié, il lui sauve les horreurs d'une guerre générale !

son exécution. Et dans la préférence qu'il accorda à ces projets, dans l'ordre qu'il adopta pour l'exécution de chacun d'eux, il se détermina par les circonstances au milieu desquelles il se trouvait, par les exigences de la situation, ne cessant pas un seul instant de se guider par l'esprit d'homme d'État et de roi. Ses griefs contre Philippe III s'étaient bien augmentés depuis l'an 1600. Au mois de mai 1601, le roi catholique n'avait pas encore juré la paix de Vervins : il laissait dépouiller les marchands français, et peu après injurier l'ambassadeur la Rochepot [1]. Dans cette conduite de l'Espagne, Henri vit avec raison une menace contre la paix de l'Europe, autant qu'une hostilité contre la France. Il comprit que la sûreté de tous demandait qu'on réduisît la maison d'Autriche à l'impuissance de nuire, en lui en ôtant les moyens, et qu'il n'y avait rien à essayer pour améliorer les destinées des peuples de l'Occident, tant que l'on n'aurait pas obtenu ce point capital. En conséquence, il concentra ses plus puissantes combinaisons, dirigea ses principaux efforts vers l'abaissement de la branche espagnole et de la branche allemande de cette maison, poursuivant en même temps, mais de plus loin, les deux projets qui avaient tant d'affinités avec celui-là : l'équilibre de puissance entre les principaux États de l'Europe ; la liberté de conscience et de culte pour le luthéranisme et le calvinisme, jusqu'alors persécutés à outrance par les rois catholiques en Allemagne, dans les Pays-Bas, en France, en Italie.

Au mois de septembre 1601, Élisabeth, préoccupée des mêmes pensées que lui relativement aux communs intérêts de la Chrétienté, lui adressa une lettre dont Sully nous a conservé le texte et où se trouvait ce remarquable

[1] Voir ci-dessus, p. 27-31.

passage : « J'ay quelque chose de conséquence à vous » communiquer que je ne puis escrire ny confier à aucun » des vostres ny des miens pour maintenant [1]. » Elle s'était avancée jusqu'à Douvres, et elle espérait avoir une entrevue avec Henri, que les soins du gouvernement intérieur avaient amené à Calais. L'entrevue ne put avoir lieu; mais Sully, chargé d'une mission confidentielle, alla recevoir les ouvertures d'Élisabeth, et lui porta le secret des intentions du roi [2].

Sur la question qu'elle lui adressa : « Si les affaires du » roi son bon frère étoient en meilleur état qu'en l'année » 1598, et s'il seroit maintenant en commodité d'entamer » ce Grand dessein qu'elle avoit proposé dès la paix de » Vervins, » il lui répondit, que l'invariable résolution de Henri était de s'attacher avant toutes choses à l'humiliation de la maison d'Autriche ; qu'il ne fallait ni se dissimuler l'étendue de la puissance de cette maison, ni se mêler de l'attaquer à demi ; que bien que la France disposât maintenant de forces et de ressources qu'elle n'avait pas en 1598, cependant, l'union de la France, de l'Angleterre, de la Hollande ne suffisait pas pour assurer le succès de l'entreprise : qu'il était nécessaire de former une Confédération de tous les rois et de toutes les républiques qui redoutaient la tyrannie soit de la branche espagnole, soit de la branche allemande, ou qui étaient disposés à profiter de leurs dépouilles. Il fut alors convenu que les deux souverains emploieraient tous leurs efforts pour

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 103, t. I, p. 364 B.

[2] Cette mission confidentielle de Sully, exposée dans ses Œconomies royales, traitée de fable par les allégations erronées ou mensongères de Marbault, dans ses Remarques sur ce chapitre de l'ouvrage de Sully, p. 56 et 57, cette mission, ainsi que cent autres faits attaqués par Marbault, est prouvée, établie comme fait incontestable, par la correspondance imprimée de Henri IV. Le roi arrivé le 2 septembre à Calais, écrit le 6 de ce mois à la reine : « Mon cœur, M. de Rosny » vient de arriver. » Recueil des lettres missives, t. V, p. 464.

décider les rois d'Écosse, de Danemarck et de Suède à se joindre à la France, à l'Angleterre, à la Hollande; que les six États, unis par une association intime, par une alliance défensive et offensive, travailleraient en commun à mettre dans une complète indépendance la Hollande et la Suisse; qu'ils agrandiraient et renforceraient les deux républiques des provinces enlevées à la maison d'Autriche : la Hollande, des dix provinces belges; la Suisse, de la Franche-Comté, de l'Alsace, du Tyrol; que la Confédération, grossie de ces deux nouveaux peuples, enlèverait l'Empire à la branche allemande, et rendrait de nouveau électifs les royaumes de Bohême et de Hongrie. Il fut arrêté, en outre, que les confédérés chercheraient tous les moyens propres à empêcher qu'à l'avenir aucune des trois religions catholique, luthérienne, calviniste tentât d'opprimer les deux autres; qu'ils travailleraient enfin à établir entre les monarchies formant les principaux États de l'Europe, une égalité de puissance qui garantît l'indépendance de tous. La convention, sans être signée et formulée en traité, fut formellement agréée par Henri et par Élisabeth [1].

Tout dans la politique du roi répondit à ces débuts. En 1603, la mort d'Élisabeth appela au trône d'Angleterre le roi d'Écosse, Jacques Ier, et ouvrit de nouveaux rapports diplomatiques entre la France et l'Angleterre. Sully, envoyé en ambassade auprès du nouveau souverain, fut chargé à la fois par Henri d'instructions officielles et d'instructions secrètes. Aux termes des instructions officielles, Sully devait négocier des conditions plus avantageuses pour le commerce français; une alliance défensive entre les deux couronnes, fondée sur les dangers que l'ambition et les pratiques de l'Espagne faisaient in-

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 103, t. I, p. 365-367.

cessamment courir à l'une et à l'autre ; enfin la défense des Hollandais embrassée d'un commun accord par les deux puissances. Les instructions secrètes lui prescrivaient de tout tenter pour faire agréer, par Jacques Ier, deux des points principaux de la convention convenue entre Henri et Élisabeth : 1° une alliance offensive en même temps que défensive au lieu d'une simple alliance défensive entre les deux royaumes, et une confédération avec les Hollandais, les Danois et les Suédois ; 2° le complet abaissement des deux branches de la maison d'Autriche, le démembrement et la dissipation de leurs monarchies, dont les pays seraient distribués aux autres États de l'Europe. Cherchant et trouvant les moyens les plus pratiques et les plus décisifs d'engager Jacques Ier dans ses projets ainsi restreints et concentrés, Henri lui proposait d'établir une étroite solidarité entre les fortunes des deux royaumes, par le mariage des enfants des deux souverains. Il lui proposait encore d'armer à frais communs avec leurs alliés des flottes qui enlèveraient la moitié des Indes à l'Espagne, parce que dès ce temps les vues et les plans du commerce anglais se portaient d'une manière sérieuse vers ces riches pays. Deux ans après, en 1605, Henri triomphait des indécisions du roi d'Angleterre, le gagnait complétement à ses idées et à ses projets. Tandis que Henri faisait les premières ouvertures à Jacques Ier, il envoyait un ambassadeur extraordinaire au roi de Danemarck, au roi de Suède, au comte Palatin, et il convenait avec eux, en 1603 : « d'une loyale et sincère association et fraternité d'armes et de desseins [1]. »

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 115, t. I, p. 440 B, 441 ; ch. 176, t. II, p. 220 A. Dans ce dernier chapitre, qui se rapporte à l'année 1607, il est dit au sujet de la convention de 1603 avec les rois de Danemarck et de Suède et le comte Palatin. « Il faudra.... continuer à donner de » certaines asseurances d'une loyale et sincère association et frater- » nité d'armes et de desseins envers les rois de la Grande-Bretagne,

Henri ne laissa pas un seul moment sa politique et sa diplomatie s'affaiblir par la spéculation, et s'énerver par la dispersion entre plusieurs projets : il eut soin au contraire de les tourner puissamment vers un petit nombre toujours les mêmes, jusqu'au moment où ceux-là étant exécutés, il pût passer à d'autres. En 1607, il parvint à terminer et à conclure avec les rois et les républiques de la moitié de l'Europe, les traités qu'il avait entamés dès 1601 avec Élisabeth, et il amena ces divers États à résoudre qu'un grand effort serait fait en commun pour réduire les possessions de la maison d'Autriche au seul continent de l'Espagne, et aux trois îles de Majorque, de Minorque et de Sardaigne, avec l'annexe magnifique de l'Amérique et d'une partie des Indes. Cet accord, principe et base d'une vaste coalition, est consigné dans le passage suivant d'un mémoire que Sully adresse au roi. dans lequel, en lui rendant compte des efforts qu'il a faits personnellement pour satisfaire à ses ordres et entrer dans ses idées, il lui rappelle en même temps les faits déjà accomplis en 1607, qui favorisent ses desseins.

« Je feray ressouvenir Votre Majesté de ce qu'il luy pleust me dire il y a environ six mois, à sçavoir qu'elle avoit finalement *achevé de conclure tous ses traitez*, commencez dès l'année 1601, si souvent interrompus, et comme abandonnez à cause de divers accidens, et puis souvent repris et continués jusques à maintenant, avec tant de grands roys, potentats, seigneuries, républiques et peuples, pour former de telles alliances, associations et confédérations qu'elles peussent estre capables et suffisantes pour disposer tous ceux de la maison d'Austriche, ou qui sont de leurs dépendances, à des tempéramens tant doux et moderez, *qu'ils restraignissent toutes leurs dominations et supérioritez dans le seul continent des Espagnes*, enclos de mer de trois costez et du quatrième des monts Pyrénées,

» Dannemarc, Suède, et le comte Palatin, leur reconfirmer *les choses* » *convenues avec eux, en l'année* 1603, *par vostre ambassadeur extra-* » *ordinaire.* » Pour Jacques I[er], voir de plus ci-dessus, p. 59, 60, 68.

afin de ne se rendre plus formidables et en terreur à tous leurs voisins.... *Ce qui estant amplement et particulièrement esclaircy par vos articles conventionnels avec eux tous*, je n'en parleray pas davantage [1]. »

Ainsi en suivant la politique du roi de 1600 à 1607, presque d'année en année, on reconnaît partout ce qu'elle avait de limité, de précis, de pratique. On a vu, au commencement de ce paragraphe, que ses désirs et ses desseins étaient au nombre de huit. En ce qui regardait la réalisation, l'exécution de ces projets, il se restreignit à trois qui avaient entre eux une étroite connexité : l'abaissement de la maison d'Autriche; l'équilibre de puissance établi entre les grands États de l'Europe; les garanties de liberté et de repos données au luthéranisme et au calvinisme, mis sur le même pied que le catholicisme, et par suite l'affranchissement de la conscience humaine. De 1600 à 1607, ces trois projets l'occupèrent d'une manière suivie, reçurent de successifs et grands développements. En 1609, nous allons retrouver sa politique et sa diplomatie absolument les mêmes.

§ II. *Suite du Grand dessein. Les portions de ce dessein restées à l'état théorique pour Henri IV. Avant-projet de Sully pour l'exécution de quelques-unes de ces parties : le remaniement de l'Europe, l'organisation de la République chrétienne.*

Tandis que Henri appliquait sa vive intelligence, son expérience, sa diplomatie, ses subsides, à la réussite de ces trois portions de son Grand dessein, il laissait les cinq autres à l'état de théorie et d'utopie. Il les donnait à étudier à Sully, lui prescrivait d'en discuter le fort et

[1] Mémoire sous forme de lettre de Sully au roi, de l'année 1607, dans les Œcon. roy., ch. 175, t. II, p. 215 A; et de l'année 1609, ch. 199, p. 342 A, pour les îles de Majorque, de Minorque et de Sardaigne, et pour l'Amérique et une partie des Indes.

le faible, de chercher les voies et moyens pour l'exécution de celles qu'il reconnaîtrait praticables. Sully, se conformant aux ordres de son maître, lui exposait ses vues, lui soumettait ses plans, qui se rapportaient sans doute aux désirs, aux desseins, aux idées premières du roi, mais qui en étaient aussi profondément distinctes que le sujet d'un drame ou d'un tableau diffère de son exécution, accomplie par deux mains différentes et d'une habileté inégale. Le commencement du mémoire suivant, sous forme de lettre, que Sully adresse à Henri IV en 1607, ne laisse aucun doute sur ce point.

« Comme Votre Majesté, dit-il, excelle en toutes sortes de vertus, et surtout en vivacité d'esprit, solidité de jugement, heureuse mémoire, singulière prudence et admirable générosité, toutes lesquelles rares parties se rencontrent peu souvent en un mesme sujet, aussi faut-il confesser que Votre Majesté a de si hautes conceptions, de si profondes méditations, et des desseins tant magnifiques, qu'il n'est nullement estrange qu'un esprit si foible qu'est le mien, soit tardif à l'intelligence d'iceux, et *encore plus à inventer des expédients et des moyens propres pour en faciliter l'exécution*. Néanmoins aymant mieux faillir en toutes autres choses, qu'en l'obéissance dont je lui suis redevable, je ne manqueray, puisqu'il luy plaist me le commander absolument, de luy dire librement, *tout ce qui m'est* diversement venu en l'esprit, à diverses fois, sur tant de hautes conceptions..... J'ay estimé que Votre Majesté n'auroit point désagréable que je reprisse chacun des huict points de difficultez par leur ordre, et discourusse *des expédiens et moyens que plusieurs méditations m'ont fait* CONJECTURER ET IMAGINER *estre propres pour surmonter les empeschements que j'y avois présupposez*, dès le temps des premières ouvertures qu'il vous pleust de m'en faire [1]. »

Dans les Mémoires de Sully, l'on ne trouve pas moins de six versions du plan qu'il imagina pour la mise en pratique des desseins du roi : toutes ces versions, qui se rapprochent en beaucoup de points, diffèrent les unes des autres en plusieurs, souvent très-importants. C'est dans

[1] Sully, Œcon. roy., c. 175, t. II, p. 212 B, 213, 215 B, 216 A.

ces essais politiques du ministre, et dans ces essais seuls, que se trouvent le remaniement de l'Europe entière; la refonte des divers États au nombre de quinze, en mettant en dehors la Turquie et la Moscovie; la gigantesque organisation de la République chrétienne dans le gouvernement intérieur de ses États; dans le principe et le fonctionnement de sa puissance législative; dans la formation et l'emploi de sa force militaire; dans les effets enfin qu'elle devait produire, dont les deux principaux, conformes aux désirs et desseins de Henri, étaient la paix des religions, la paix politique perpétuelle. Des diverses variantes du plan de Sully, nous allons chercher à former un tout, qui dans un cadre resserré, présente cependant la réunion et l'ensemble de ses idées.

La formation de la République chrétienne comportait l'affermissement pour plusieurs États des conditions dans lesquelles ils avaient existé jusqu'alors; le rétablissement pour quelques-uns de l'indépendance et de l'individualité dont ils avaient joui autrefois; l'accroissement de territoire et de puissance pour bon nombre d'entre eux; la création enfin de deux États, dont l'un, dans sa révolte contre son ancien souverain n'avait encore qu'une existence incertaine et précaire; dont l'autre, ne présentait que les éléments d'un tout et d'un ensemble, dans ses parties faibles, morcelées, incohérentes.

Ces divers États, au nombre de quinze, étaient régis par des formes de gouvernement différentes et se subdivisaient :

En six souverainetés héréditaires : la France, l'Espagne, l'Angleterre, le Danemarck, la Suède, la Lombardie, composée des États du duc de Savoie, auxquels on joignait le Milanez.

En six souverainetés soumises à l'élection et à une nomination aristocratique : les États du pape, la sei-

gneurie de Venise, l'Empire, le royaume de Pologne, le royaume de Hongrie, le royaume de Bohême.

En trois républiques : la république helvétique, la belgique, l'italique.

La république helvétique devait comprendre, outre les treize cantons suisses, le Tyrol, la Franche-Comté, l'Alsace. La république belgique embrassait les dix-sept provinces des Pays-Bas, en réunissant la Hollande ou les Provinces-Unies aux provinces belges, et en y ajoutant les six pays compris dans la succession de Juliers. La république ou confédération italique se composait des républiques de Gênes et Lucques, des duchés de Florence, Mantoue, Modène, Parme et Plaisance, et des petites principautés.

Les quinze États formaient ensemble une grande confédération nommée République chrétienne. Leurs intérêts généraux, tant dans leurs rapports des uns avec les autres, que dans leurs affaires intérieures les plus importantes, étaient réglés par un conseil général et par six conseils particuliers. Le conseil général se composait de soixante députés renouvelés tous les trois ans, nommés par les quinze États, et par chacun d'eux en nombre proportionné à son importance politique. Le conseil général siégeait dans l'une des dix-sept villes situées au centre de l'Europe et près de la Moselle ou du Rhin, telles que Metz, Nancy, Cologne, Francfort, etc. Les six conseils locaux, occupés des affaires particulières des États placés dans un certain rayon ou cercle, étaient fixés à Dantzig, à Nuremberg, à Vienne, à Bologne, à Constance, et dans l'une des villes choisies par les quatre États de France, d'Espagne, d'Angleterre, des Pays-Bas. Le conseil général devait connaître des propositions également générales, de tous les desseins, guerres et affaires, qui importaient à la République chrétienne : il devait connaître égale-

Espagnes..... je n'estime point qu'il puisse y avoir un seul entre vos associez qui ne prist honte de n'imiter pas vostre vertu [1]. »

Il est impossible d'exprimer en termes plus clairs, plus formels, que tout ce plan d'organisation de la République chrétienne était l'ouvrage de Sully, et de Sully seul ; que les voies et moyens qu'il proposait pour mettre à exécution les désirs et desseins du roi n'étaient encore chez lui qu'à l'état d'avant-projet. Il faut ajouter que si au moment où il les présentait à Henri, encore dans le feu des premières idées et l'ardeur des conceptions politiques, il les estimait susceptibles d'application et pratiques, tout fait supposer qu'à une plus mûre réflexion, à un débat contradictoire avec Henri, il serait revenu à l'idée que la plupart de ces combinaisons n'étaient que de *pures chimères et imaginations*. Il faut ajouter que depuis l'an 1607 jusqu'à la mort du roi en 1610, on ne trouve pas une ligne dans les Œconomies royales propre à faire supposer que l'organisation et l'établissement de la République chrétienne, soit d'après le plan de Sully, soit sous toute autre forme modifiée, restreinte, plus rapprochée du possible, aient occupé le roi et son ministre. Loin de là, Sully témoigne, sous l'an 1609, que Henri avait ajourné et rejeté dans un avenir lointain ce qui se rapportait à ce projet ; que ce n'était qu'après l'abaissement des deux branches de la maison d'Autriche complétement effectué qu'il devait proposer aux diverses puissances de l'Europe : « L'ordre qu'il estimoit à propos d'estre observé » pour l'establissement de cette grande et magnifique » République très chrétienne, tousjours pacifique en elle-» mesme, composée de tous les Estats et dominations de » l'Europe qui font profession du nom de Christ [2]. »

Deux esprits supérieurs, à un siècle de distance, se

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 175, t. II, p. 315 A, à la fin, 217 B.
[2] Sully, Œcon. roy., ch. 199, t. II, p. 342, 348 A.

sont occupés du projet d'organisation et d'établissement de la République chrétienne, tel que le concevait et le proposait Sully, avec le remaniement général des États d'Europe, la grande machine et l'appareil compliqué de son conseil général, de ses six conseils particuliers, de son armée et de sa flotte fédérales. Un historien, qui voyait les choses d'un coup d'œil si pénétrant, et les jugeait avec un bon sens si exquis, toutes les fois qu'il prenait le temps de les examiner et les examinait sans passion; qui en outre, par ses hautes relations avec les hommes les plus considérables de la France, et avec la plupart des souverains ou des princes du sang de l'Europe, s'est trouvé dans une condition heureuse et exceptionnelle pour savoir la vérité, Voltaire a dit de ce projet : « La prétendue division de l'Europe en quinze dominations est reconnue pour une chimère qui n'entra » point dans la tête de Henri IV. S'il y avait jamais eu » de négociation entamée sur un dessein si extraordinaire, on en aurait trouvé quelque trace en Angleterre, » à Venise, en Hollande, avec lesquelles on suppose que » Henri avait préparé cette révolution. Il n'y en a pas le » moindre vestige; le projet n'est ni vrai, ni vraisemblable [1]. » M. Guizot, non moins favorisé que Voltaire, M. Guizot que personne de notre temps ne surpasse en sagacité historique, et qui, dans son long ministère des affaires étrangères, a eu tous les dépôts diplomatiques de l'Europe ouverts, mis à sa disposition pour ce qui regardait la politique des siècles précédents, s'est exprimé à son tour en ces termes sur le plan si profondément remuant et quelque peu radical de République chrétienne : « Il ne reste que des notions un peu vagues sur les projets » diplomatiques de Henri IV au moment de sa mort, et

[1] Voltaire, Essai sur les mœurs, ch. 174.

CHAPITRE IV.

La Coalition contre les deux branches de la maison d'Autriche. Le grand armement de la France et d'une partie de l'Europe

§ I. *Témoignages des divers auteurs contemporains sur la Coalition formée par Henri IV contre les deux branches de la maison d'Autriche.*

La seconde partie du Grand dessein de Henri IV était une vaste coalition contre les deux branches de la maison d'Autriche, ayant pour but de renverser le système d'intolérance religieuse, et de ruiner les projets de monarchie universelle de cette maison, qui avait cherché ses moyens d'exécution, sous Charles-Quint dans la guerre; sous Philippe II dans la guerre, les intrigues, les assassinats; sous Philippe III dans les complots contre l'autorité et la vie des princes, en attendant que la force militaire et les finances de l'Espagne, refaites pendant une période de paix, lui permissent de revenir à la guerre et aux intrigues politiques. La Coalition devait mettre fin à ces projets, et aux intolérables souffrances non-seulement des voisins, mais aussi des sujets de la maison d'Autriche, en lui enlevant, outre l'Empire d'Allemagne, les trois quarts de ses royaumes ou provinces en Europe; en ne laissant à la branche allemande que sept provinces sur treize, en supposant qu'elle restât neutre entre la Coalition et l'Espagne, et en ne lui laissant rien du tout si elle s'armait pour le roi catholique; en réduisant la branche espagnole au continent de l'Espagne, aux îles voisines, à ses colonies d'Amérique, à une partie de ses colonies des Indes. La Coalition se composait de la moitié des nations de l'Europe jusqu'alors en butte aux attaques de la maison d'Autriche, et d'une partie même des peuples soumis

à sa domination. La grande majorité des coalisés était poussée par la considération et la passion d'assurer l'existence jusqu'alors menacée de leur religion : toutes les puissances coalisées, sans exception, avaient pour double intérêt de soustraire leur indépendance aux dangers qu'elle avait courus durant tout un siècle, et de partager entre elles les pays enlevés aux deux monarchies espagnole et autrichienne. Ce partage des dépouilles de la maison d'Autriche ne ressemblait en rien au remaniement de l'Europe et à l'établissement de la République chrétienne imaginés par Sully. Après le partage opéré, il restait en Europe des États inégaux entre eux en territoire et en revenus, de grandes et de petites puissances. Le démembrement des deux monarchies de la maison d'Autriche était tout aussi possible, tout aussi praticable, que le démembrement de la monarchie espagnole l'a été après le traité d'Utrecht; et que le partage des immenses possessions de l'Empire français l'a été, au commencement de notre siècle, entre les coalisés de 1813.

La grande Coalition, préparée par Henri IV de 1601 à 1607, achevée et complétée par ce prince en 1609 et 1610; la prise d'armes de la moitié de l'Europe, résultant du plan d'attaque concerté entre les alliés, sont attestés par six hommes d'Etat, dont quatre concoururent à la formation et à l'armement de la coalition, dont deux virent les restes de cette entreprise, ou eurent entre les mains les preuves diplomatiques de son existence. L'un de ces hommes politiques est Sully. A une autre époque que la nôtre, son témoignage aurait suffi pour établir ce fait, l'un des plus considérables de l'histoire de l'Europe, et les détails qu'il fournit, pour en représenter l'exposé. Mais depuis vingt-cinq ans, la juste autorité de Sully, la juste croyance dans sa véracité ayant été ébranlées, parce que la lecture d'un pamphlétaire et celle d'un compilateur d'anecdotes sati-

riques ont remplacé chez nous l'étude sérieuse du corps de l'histoire du commencement du XVIIe siècle, il est heureux que la seconde moitié du Grand dessein de Henri IV, que la coalition, avant d'être confirmée par d'autres, soit attestée par un homme politique et un historien, acteur dans cet événement, dont les écrits précèdent l'un de dix-huit ans, l'autre de dix, la publication des mémoires de Sully. D'Aubigné a publié en 1620 le troisième tome de son Histoire universelle, et l'appendix ou corollaire qui termine ce volume. Il a composé ses Mémoires en 1628, à l'époque de la guerre de Mantoue, comme on le voit à la fin de cet ouvrage [1]. Il est clair que d'Aubigné publiant la dernière partie de son histoire en 1620, composant ses Mémoires en 1628, n'a pas puisé ses curieuses et capitales révélations dans les Œconomies royales qui ne parurent, les deux premières parties qu'en 1638, les deux dernières qu'en 1662. Or voici ce que d'Aubigné dit dans l'appendix ou corollaire de son histoire, dont nous ne produirons ici que les traits principaux servant à établir d'une manière générale la réalité d'une seconde partie du Grand dessein, l'existence de la coalition ; nous réservant d'employer les détails fournis par d'Aubigné au fur et à mesure que nous aurons à exposer les diverses parties de l'entreprise.

« Comme du violent travail des guerres doux et profond estoit le sommeil, ce long dormir ayant refait les forces du roi et du royaume, qui avoit joui dix ans de ses labeurs ;.... ainsi au surcroist des forces, l'excès d'un courage fleurissant se résolut d'emploier armes et trésors pour se faire reconnoistre par-dessus les princes de son siècle, aussi bien en puissance qu'en vertu ; et ne trouvant que le roi d'Espagne en son chemin digne de sa colère, il se résolut de s'accroistre en le diminuant.

[1] Voici le titre du tome troisième de l'Histoire universelle de d'Aubigné : « Histoire universelle de d'Aubigné, t. III, Maillé, J. Moussat, » 1620. » Voyez en outre la dernière page des Mémoires de d'Aubigné, la page 156. Paris, Charpentier, 1854.

» Sur quoi ayant tasté et gagné les cœurs de ses plus dignes voisins, comme du roi d'Angleterre, avec qui il commença de traiter par Suilli dès lors de son ambassade, trois desseins lui furent presentez, le premier par le duc de Savoie, le mareschal d'Esdiguieres et Villeroi; c'estoit d'ataquer le Milanois.

« Le second porté par le prince Maurice, embrassé par le duc de Suilli, estoit d'attaquer la Flandre, en joignant les forces des Païs-Bas avec celle des François, en prenant toutes les villes de la Meuse, chacune des deux armées faisant ses progrez de proche en proche, jusqu'à ce qu'elles se fussent rencontrées.

» Mais pour ce que ces deux desseins rencontroient la jalousie de tous les autres princes chrestiens, qui aiment mieux voir les deux puissances de France et d'Espagne se balancer que si une des deux estoit victorieuse absolument, *le Roi de ces deux desseins en fit un troisiesme, pour délivrer de la domination espagnole tous ceux qui gémissent dessous*: il resout de donner une armée commandée par le mareschal d'Esdiguieres au duc de Savoie et aux Venitiens d'accord.

» Tel estoit au commencement *le Grand dessein*, se contentant le Roi de reduire l'Espagnol aux frontières des Pirénées et de la mer. Mais deux choses firent penser plus avant, l'une l'offre de l'Archiduc, conclue en traité, par lequel il vouloit conferer à ce qu'il ne pouvoit diferer...... Et de mesme temps, quelques riches marchands des costes de Guienne, ameutez par un vice-amiral du païs, s'offrirent à nourrir l'armée qui conquerroit l'Espagne, rendans à leurs périls et dépens les vivres par toutes les villes aux prix qu'ils estoient lors à Paris [1]. »

Quels moyens d'Aubigné avait-il d'être si particulièrement, si précisément informé de la seconde partie du Grand dessein de Henri, l'abaissement de la maison d'Autriche, la coalition et le grand armement destinés à l'attaquer? Plusieurs moyens généraux et un tout particulier, tout personnel, comme il nous l'apprend. De 1598 à 1610, il fut l'un des principaux chefs du parti protestant, et en cette qualité, il se trouva en rapport avec les hommes les plus considérables et les mieux informés des deux

[1] D'Aubigné, Histoire univ., Appendix ou Corollaire des histoires, t. III, p. 542, 543.

partis réformé et catholique. Pendant quatorze ans, de 1606 à 1620, il demanda et obtint de la plupart de ceux qui avaient joué un rôle dans la paix et dans la guerre, les plus amples renseignements sur chacun des faits marquants de la période dont il voulait retracer le souvenir[1]. Mais ces moyens généraux d'informations ne sont presque rien en comparaison de celui qui le rendit témoin et acteur dans le grand drame politique qui allait s'ouvrir. Il vint à Paris, au commencement du mois de février 1610, pour quelques affaires de politique et de religion de son parti. Comme il était vice-amiral de Saintonge et de Poitou, et comme tout le midi de la France, ainsi que nous le verrons bientôt, devait être employé au grand effort que Henri préparait contre l'Espagne, il fut consulté par le roi sur la guerre qui allait s'ouvrir, et bientôt intéressé pour toute sa fortune dans l'entreprise.

« Le roy, dit-il, en peu de temps changea d'opinion, et reprit d'Aubigné en telles grâces qu'il délibéra de l'envoyer en Allemaigne comme ambassadeur général, avec charge aux agents particuliers de luy rapporter deux fois l'an toutes leurs négociations[2]. Et puis ce dessein changea, lorsque ce *prince eut pris le sien grand* (son grand dessein), *qu'il lui communiqua tout du long*, contre les remontrances qu'Aubigné faisoit que telles pièces ne se devoient commettre qu'à ceux qui en portoient le fardeau. Or pour ce que lors il estoit vice-admiral de Xainctonge et de Poitou, il ne voulut point demeurer oyseux *en un si grand mouvement*. Il pressa le roy de jeter une branche de ses desseins vers l'Espagne, et donnant de tous costez sur les ongles à son ennemy, lui envoyer une flèche vers le cœur. Et quand le roy rejettant telle ouverture eut allégué le vieil proverbe: « Qui va faible en Espagne y est battu, et qui y va fort meurt de « faim, » Aubigné lui ouvrit un marché auquel il obligeoit un million

[1] D'Aubigné, Histoire univ., t. III, p. 548, 549.

[2] L'exposé de Sully qui concorde de tous points avec celui de d'Aubigné, donne les noms de ces agents particuliers envoyés par le roi en Allemagne l'an 1609 : ce sont les sieurs de Boissize, de Fresne-Canaie, Baugt, Ancel, Bongars (Sully, (Econ. roy., ch. 198, t. II, p. 333 B, collection Michaud).

d'or vaillant pour faire deux flottes qui rendroient par le circuit d'Espaigne, dans les magasins du roy les vivres aux prix qu'ils estoient lors à Paris. *Il adjoignit à son party Descures, et cela fut arresté, après que le duc de Sully eut fort traversé l'affaire au commencement*[1].

Après le témoignage de d'Aubigné vient celui de Sully. Sully, en sa qualité de ministre, ne se borne pas à alléguer des faits : il produit à l'appui de ses assertions des états de deniers, des états d'armées, d'artillerie, de munitions, de vivres, c'est-à-dire des preuves matérielles de ce qui était commencé et entamé par Henri contre le roi d'Espagne et contre l'empereur. Les assertions de Sully sont appuyées dans tous les points, et complétées dans un point fort important par Laforce, témoin et acteur dans ces événements, choisi par Henri IV pour commander l'une de ses armées en 1610, au moment de sa rupture avec la maison d'Autriche. Elles reçoivent encore leur confirmation du témoignage de Bassompierre chargé en 1609 d'une ambassade, et en 1610 d'un commandement militaire, dépendant tous deux du plan général d'attaque contre le roi d'Espagne et contre l'empereur. Fontenay-Mareuil à son tour, envoyé comme ambassadeur en Espagne en 1612, au moment où la mémoire et l'ébranlement de ces faits subsistaient dans toute leur force, se porte garant de la vérité de toutes les allégations de Sully[2].

Ces dispositions de témoins et d'acteurs dans les grands événements des premiers mois de 1610, étaient déjà assez imposantes pour n'avoir pas besoin de confirmation : cependant cette confirmation, et la plus grave de celles

[1] D'Aubigné, Mémoires, p. 113, 114. L'orthographe du mot Sully change.

[2] Laforce, Mémoires, t. I, p. 220, 221. — Bassompierre, dans la collection Michaud, t. VI, 2e série, p. 59-70. — Fontenay-Mareuil, Mémoires, même collection, t. V, p. 8-11, 13 A, 15 A. Les tomes V et VI de la 2e série, contenant Fontenay-Mareuil et Bassompierre, sont devenus XIX et XX par l'effet du nouveau numérotage.

qu'elles pouvaient trouver, ne leur a pas manqué. Après Sully quel homme en France a pu mieux connaître les desseins et les secrets du règne de Henri IV que le cardinal de Richelieu, devenu premier ministre? Or, le cardinal de Richelieu, hostile à Sully, disposé par conséquent à le démentir et à le confondre s'il y avait lieu, confirme au contraire de point en point, dans ses Mémoires, tout ce que Sully avance relativement à l'abaissement de la branche espagnole et de la branche allemande de la maison d'Autriche [1]. Enfin la coalition et le grand armement de 1610 sont établis et ont reçu leur consécration d'authenticité, dans presque tous leurs détails, par les clauses de conventions et de traités encore subsistants aujourd'hui. D'où il résulte qu'ils passent à l'état de vérités évidentes, en quelque sorte mathématiques, sur lesquelles il n'est pas possible d'élever raisonnablement un doute.

Après avoir raffermi le terrain sur lequel nous devons marcher, nous pouvons désormais nous y avancer à grands pas. Pour ne pas être retardé sur notre route par l'examen et la réfutation d'une allégation de la plus méprisable et de la plus fausse histoire, ou plutôt de la chronique scandaleuse, rapetissant les grandes choses de toute sa légèreté et de toute son inintelligence, nous placerons ici ce bavardage de quelques femmes et de quelques oisifs, et les faits qui en démontrent le ridicule. On a dit que Henri IV, épris de la princesse de Condé, avait préparé la guerre contre la maison d'Autriche, parce que le prince de Condé s'était réfugié avec sa femme d'abord dans les Pays-Bas espagnols, ensuite à Milan, et que le roi voulait contraindre par les armes le roi d'Espagne à lui rendre l'objet de sa passion. Le prince de Condé se

[1] Richelieu, Mémoires, liv. I, t. VII, 2e série de la collection Michaud, p. 11 et 12. Ce tome VII de la 2e série est devenu le tome XXI du nouveau numérotage.

retira dans les Pays-Bas au mois de septembre 1609. La coalition contre la maison d'Autriche, préparée comme nous l'avons vu, en 1601 et 1603 avec Elisabeth et Jacques Ier, fut formée pour moitié en 1607 avec les souverains d'une partie de l'Europe et avec l'électeur Palatin. En 1608 et 1609, le roi envoya en Allemagne cinq chargés d'affaires ayant pour instruction de changer les intelligences qu'il avait établies dès 1602 et 1603 avec les princes de l'Empire, en une union défensive et offensive, ayant pour but d'enlever à la maison d'Autriche l'Empire d'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, avec une partie certainement, et peut-être la totalité des pays héréditaires, et de faire accéder tous ces princes à la coalition : le traité de Hall, qui ne fut arrêté dans toutes ses parties et signé qu'un peu plus tard, fut convenu dès l'an 1609 [1]. Enfin d'Aubigné qui, soit dans ses Mémoires, soit dans son histoire, est souvent injuste, et toujours rigoureux pour la vie privée du roi, qui relève et exagère toutes ses faiblesses, vient de nous dire que le Grand dessein de Henri, au lieu de lui être inspiré par une folle passion, lui fut conseillé, en dehors de ses propres desseins, de ses projets antérieurs, par les ouvertures de Lesdiguières, de Villeroy, de Sully, du prince Maurice, des Vénitiens et du duc de Savoie. Il y a un peu loin de là à une montée de tête, et aux folies d'un transport amoureux.

[1] Sully, au chapitre 198 des Œconomies royales, rapporte textuellement les instructions données à Boissize, de Fresne-Canaie, Baugt, Ancel et Bongars allant en Allemagne, et il ajoute, p. 338 : « Tellement que ces messieurs et autres agens tous apparens et manifestes » que le roy envoya en Allemagne *ès années* 1608 *et* 1609, y traittè» rent si à découvert qu'il se fit une assemblée à Hall en Souabe de » dix-huit ou vingt princes qui se lièrent d'amitié avec le roy. »

§ II. *Puissances entrées dans la coalition contre les deux branches de la maison d'Autriche. Partage des possessions espagnoles et allemandes entre ces puissances.*

Henri avait associé à ses desseins contre la branche espagnole, le duc de Savoie, les Vénitiens, le grand-duc de Toscane, les petits princes d'Italie, le Pape, les Suisses avec les Grisons et les Genévois, les Lorrains, les Hollandais, les Anglais, ces deux derniers peuples s'engageant à prendre les armes aussi bien contre la branche espagnole que contre la branche allemande. Les confédérés maintenaient au roi d'Espagne une partie de ses possessions des Indes et ses magnifiques colonies d'Amérique; mais en Europe, ils ne lui laissaient que l'Espagne et les îles voisines[1]. Le Milanez, la Sicile, le royaume de Naples, la Franche-Comté, les Pays-Bas, lui étaient enlevés et partagés entre les confédérés. Le Milanez était de toutes les provinces la plus importante pour la monarchie espagnole; elle lui était nécessaire pour se maintenir en Italie; indispensable pour communiquer d'une part avec ses autres possessions de Franche-Comté et des Pays-Bas, d'une autre avec l'Allemagne, où elle trouvait la seconde branche de la maison d'Autriche[2].

Le Milanez, arraché aux Espagnols, était attribué au duc de Savoie qui joignait ce pays à ses États héréditaires, prenait le titre de roi de Lombardie, et du rang de petit prince italien passait à celui de l'un des sou-

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 199, t. II, p. 342, B.

[2] D'Aubigné, Histoire univ., Appendix, t. III, p. 542. « Trois desseins lui furent présentez, le premier par le duc de Savoie, le mareschal d'Esdiguières et Villeroi. C'estoit d'attaquer le Milanois comme la province qui oblige toutes les autres à l'Espagne, et est du tout nécessaire pour se maintenir en Italie, ou pour avoir communication en Allemagne et au Pays-Bas. Ce dessein de tant plus facile par l'assistance de celuy qui en avoit donné l'induction et de la main qu'y prestoient les Vénitiens. »

verains de l'Europe les plus puissants parmi ceux du second rang[1]. Pour prix du concours accordé par eux à la Ligue, les Vénitiens recevaient la Ghiara d'Adda et la Sicile ; le Pape, le royaume de Naples uni aux États de l'Église. Henri transportait au Pape, aux Vénitiens, au duc de Savoie, les anciens droits des rois et de la couronne de France sur la Sicile, sur le royaume de Naples et sur le Milanez. Le grand-duc de Florence devait joindre ses efforts à ceux des confédérés, sous promesse d'obtenir Porto-Hercole et Orbitello, et les autres villes et forteresse formant les *présides* que les Espagnols occupaient, et au moyen desquels ils le tenaient incessamment menacé et assiégé dans son grand duché. Les princes secondaires d'Italie, le duc de Modène, le duc de Parme, le duc de Plaisance, le duc de Mantoue étaient également intéressés aux conquêtes du roi, par les avantages et l'agrandissement qui leur étaient promis. Les ducs de Modène, de Parme, de Plaisance étaient accrus de divers territoires situés dans leur voisinage : le duc de Mantoue était richement récompensé, par le Crémonais, du Montferrat dont la plus grande partie était attribuée au duc de Savoie, comme on le verra bientôt.

Dans la dépouille du roi d'Espagne, les Suisses recevaient la Franche-Comté.

La Hollande obtenait le Brabant nord avec Berg-op-Zoom, Breda, Steenbergen, Rozendaal, la ville et province d'Anvers, le nord de la Flandre occidentale et

[1] Traité de Brusol, du 25 avril 1610, dans Dumont, Corps diplomatique, t. V, 2e partie, p. 138 A. Article V : « Et le plus tost que commodément faire se pourra, on dressera une armée composée des » forces communes tant du roy et du duc, que des autres princes et » Etats qui entreront dans la dite confédération pour courir sus au dit » roi d'Espagne, à ses royaumes, pays et Etats, quels qu'ils soyent, » *mesme au duché de Milan, suivant ce qu'il a plu particulièrement* » *accorder par Sa Majesté à son Altesse sur le fait des entreprises.* »

orientale, avec Bruges, l'Ecluse, Ostende, Oostburg, Axel, Hulst, Damme, Aardemburg et leurs territoires. En joignant ces possessions aux sept Provinces-Unies engagées dans l'union d'Utrecht, et dont les restes devaient être enlevés à l'Espagne; en y ajoutant Java, en y ajoutant encore ses autres possessions et son commerce des Indes déjà fondé, la Hollande se plaçait par son commerce, sa marine, ses finances, au premier rang des États de l'Europe.

Le reste des provinces espagnoles des Pays-Bas était partagé entre la France et l'Angleterre, ainsi qu'il sera précisé plus tard [1].

[1] D'Aubigné, Appendix, p. 542, 543. « Il résout de donner une armée commandée par le mareschal d'Esdiguières au duc de Savoie » et aux Vénitiens d'accord.... Le grand-duc devoit avoir Port Hercole et Orbitelle. Les Vénitiens repartageoient avec le Pape et autres » princes italiens le royaume de Naples. » — Sully, Œcon. roy., ch. 199, t. II, p. 340 B. « Le roy dès à présent offroit de quitter son » droict du royaume de Naples au Pape, et celuy de Sicile aux Vénitiens, à la charge de le tenir en foy et hommage-lige du Pape, sans » autre droict qu'un simple baisement de pieds et en payant de vingt » ans en vingt ans un crucifix d'or. » — Fontenay-Mareuil, Mémoires, t. V, 2e série de la collection Michaud, formant le t. XIX du nouveau numérotage, p. 10. — « Le roy promettoit de faire les cessions et » renonciations qui seroient nécessaires des droits que les roys et la » couronne de France avoient sur Naples, Sicile et Milan.... Les Vénitiens firent moins de difficultés de s'y engager que pas un des » autres, parce qu'ils n'eussent pas trop volontiers veu arriver quelque » changement dans l'estat de Milan sans en profiter.... Le Pape attiré » par l'espérance d'unir la plus grande partie du royaume de Naples » au domaine de l'Eglise, et de prendre le reste pour son neveu, se » disposa à tout ce qu'on voulust, promettant de se déclarer aussitôt » que la république et le grand-duc le feroient. » — Sully, Œcon. roy., ch. 217, t. II, p. 438 B. « Plus le Pape est demeuré d'accord, » que voyant les armées se mouvoir de toutes parts, il dressera aussy » une armée de 10,000 hommes de pied, 1,500 chevaux et 8 pièces » d'artillerie, *sous ce spécieux prétexte de la défence de ses Estats*, mais » à dessein de s'en servir, en toute autre occasion, pour le bien de » son service, *celuy de l'Eglise et de ses amis, alliez et confédérez.* » Pour luy ayder à supporter laquelle despense, le roy a promis à » son nonce Ubaldiny de luy faire un fonds certain de trois millions » tous les ans. Le roy a aussi faict traitter avec la seigneurie de

Cette coalition de Henri, du duc de Savoie, des Vénitiens, du Pape, du grand-duc de Toscane, des Suisses, des Hollandais contre la branche espagnole; son expulsion de la Sicile, de l'Italie, de la Franche-Comté, de la Flandre; le partage de ses possessions entre les confédérés, sont attestés non pas seulement par le témoignage des historiens contemporains les mieux informés, mais

» Venise, et enfin *convenu* qu'elle formera une armée de 12,000 » hommes de pied, de 2,000 chevaux et 10 pièces d'artillerie. » — Bassompierre, Mémoires, t. VI, 2e série, p. 68 B, 69. « Que de la con- » quête de Milan, la Giradde seroit pour les Vénitiens, et le reste pour » le duc. » Cet accord du roi avec les Vénitiens et avec le Pape pour la spoliation du roi d'Espagne en Italie est encore confirmé par les articles IVe et V du traité de Brusol, conclu entre le roi et le duc de Savoie. Dumont, Corps diplomatique, t. V, 2e partie, p. 138 A. « Ar- » ticle IV à ladite Ligue et Confédération : Seront invitez tous autres » princes et Estats auxquels il importe de conserver la liberté de » l'*Eglise, du Saint-Siége apostolique*, de toute la chrétienté, *et parti-* » *culièrement de l'Italie*. — Art. V : Et le plus tost que commodément » faire se pourra, on dressera une armée composée des *forces com-* » *munes* tant du roy et du duc que des *autres princes et États qui* » *entreront dans ladite confédération, pour courir sus audit roy d'Es-* » *pagne, à ses royaumes, pays et États, quels qu'ils soyent.* » — Pour les petits princes d'Italie, les ducs de Modène, de Parme, de Plaisance, de Mantoue, etc., voyez les citations à la note 1 de la page suivante. — Le traité de la Hollande ou Provinces-Unies a été conclu avec le roi au commencement de 1610, par l'entremise de Brederode, Malderet et autres ambassadeurs *ayant pouvoir des États* et du prince Maurice (Sully, Œcon. roy., ch. 202, t. II, p. 372 A, § 4, et ch. 203, p. 374 A). La part des Hollandais dans les Pays-Bas espagnols est arrêtée après plusieurs autres projets en 1610, d'après les traités que l'on conclut alors. Voici ce qui est attribué aux Hollandais, d'après Sully, ch. 202, p. 471 A. « Ce qui est encore possédé par les Espagnols » dans les dix-sept provinces des Pays-Bas, sera distribué de sorte qu'à » ce dont jouissent desjà MM. les Etats des Provinces-Unies, seront » encore joints et incorporés la ville d'Anvers, le marquisat du Saint- » Empire (Anvers), compris en iceluy l'Islo, Bergues-Opzoon, Breda, » Stenbergne et Rosendal; et en Flandre, Bruges, l'Ecluse, Ostende, » Oudebourg, Dame, Ardembourg, Axel, Hulst et leurs territoires; » tout ce qui reste à conquérir du comté de Zutphen, duché de Guel- » dres, pays d'Over-Issel, des deux Frises, comprises en icelles les » villes et jurisdictions de Grool et Linguen. »

par les états subsistants des sommes à payer et des armées à entretenir, que Sully présentait au roi, et par diverses clauses des traités, surtout du traité de Brusol, conclu entre le roi et le duc de Savoie. Le lecteur trouvera aux notes de la page précédente et de celle-ci, le long extrait des documents originaux, qui ne laissent aucune place au doute ni à la contradiction. Les petits princes d'Italie, dont la faiblesse ne comportait pas la solennité des traités avec le roi, mais qui avaient avec lui des conventions secrètes, concouraient comme les grandes puissances de la Péninsule au dessein de Henri, et se disposaient à se joindre à lui, dès que les armées françaises auraient passé les Alpes. Telles étaient les dispositions des ducs de Modène, de Parme et de Plaisance, et surtout du duc de Mantoue, qui avait fait achever la citadelle de Casal des deniers du roi, et qui devait la livrer aux Français pour en faire une place d'armes, au moment où ils attaqueraient l'État de Milan [1].

Henri avait résolu d'attaquer la monarchie espagnole en Espagne même, aussi bien que dans ses possessions d'Italie et des Pays-Bas, et il avait ordonné à Laforce de continuer les rapports et les négociations avec les Morisques. Mais il voulait que ce peuple persécuté n'éclatât, n'en vînt à une révolte ouverte, que quand ses préparatifs à lui seraient complétement terminés, toutes ses alliances

[1] Richelieu, Mémoires, t. VII, p. 12 A, 2e série de la coll. Michaud. « L'intention du Roi étoit d'intéresser tous les princes d'Italie en ses » conquêtes, les ducs de Parme et de Plaisance en les accroissant en » leur voisinage, et Mantoue en le récompensant grassement par le » Crémonois. » — Fontenay-Mareuil, Mémoires, t. V, 2e série, coll. Michaud, p. 9 B, 10 A. « Vincent, duc de Mantoue, s'estoit aussi fort » attaché à luy (au roi) depuis son mariage, car la duchesse de Mantoue » estoit sœur de la reyne ; ayant mesme, à ce qu'on a tousjours creu, » fait achever la citadelle de Casal aux dépens du roy, et avec ceste » veue qu'elle pourroit un jour servir de place d'armes aux Français » pour attaquer l'Estat de Milan. »

conclues dans les diverses parties de l'Europe, et quand une occasion de rupture solennelle et de guerre contre les deux branches de la maison d'Autriche viendrait à naître et à se produire. Par la date de l'ouverture de la succession de Juliers, par celle des traités de Hall et de Brusol, on a vu précédemment que ces conditions de succès pour le Grand dessein n'avaient été entièrement remplies qu'entre le 25 mars 1609 et le 25 avril 1610. Les Morisques auraient dû attendre jusque-là. Leur impatience ou la tyrannie des Espagnols ne le leur permit pas. De 1605 à 1608, ils s'adressèrent à leurs coreligionnaires, les puissances barbaresques d'Afrique et le Grand Seigneur, les invitant à faire une invasion en Espagne, qu'ils seconderaient de leur révolte [1]. La cour de Madrid fut instruite de leurs démarches. La politique et l'humanité lui dictaient le seul parti qu'elle avait à prendre : envoyer des troupes dans les provinces menacées pour repousser les invasions du dehors et les soulèvements de l'intérieur; mais en même temps gagner les Morisques, en protégeant désormais leurs personnes et leurs biens contre leurs persécuteurs, en leur accordant tolérance pour un christianisme douteux ou pour un mahométisme déguisé, ce qui était de la justice plus encore que de la politique, puisqu'aux termes des traités ils avaient le droit d'écouter leur conscience, de servir Dieu à leur manière et de rester musulmans. Depuis que le Pape n'était plus l'esclave du roi d'Espagne, il avait repris l'esprit et le langage de l'Évangile dans toutes les questions où il était appelé comme arbitre désintéressé. La cour de Madrid essaya, mais en vain, d'obtenir de Paul V un arrêt de proscrip-

[1] En 1608, les Morisques s'adressèrent à Muley-Zeldan, roi de Fez et de Maroc, et lui proposèrent de faire une invasion en Espagne, en s'engageant à le soutenir de cinquante mille combattants (Fonseca, l. III, ch. 1).

tion contre les Morisques : à ces sollicitations, le souverain pontife ne répondit jusqu'au bout que par des brefs dans lesquels il recommandait l'indulgence envers ces malheureux égarés, et restreignait aux seuls moyens de la persuasion les efforts que l'on pouvait tenter pour les tirer de l'erreur et les convertir [1]. Ces conseils religieux du chef de la catholicité n'eurent aucun pouvoir sur le roi catholique, sur son conseil, sur son clergé, tout plein de l'esprit de l'Inquisition : ils ne gardèrent que des pensées de vengeance et de persécution contre les Morisques, et ils résolurent d'un commun accord de les chasser d'Espagne. En conséquence, Philippe III fit venir soit des autres provinces de l'Espagne, soit de ses royaumes de Portugal et d'Italie, des corps de troupes et des vaisseaux, par lesquels il fit occuper les côtes et les ports du royaume de Valence ainsi que de l'île de Majorque. Le but de ces armements ne pouvait échapper à la noblesse de Valence, qui avait déjà protesté contre l'expulsion des Morisques. Elle accueillit par une émeute les préparatifs du gouvernement, prit les armes et attaqua ceux qui favorisaient et soutenaient les mesures de rigueur : le *Justiza* s'étant rendu dans l'assemblée des barons pour conjurer leur opposition, et ayant échoué, mourut de rage ou de crainte en leur présence ; le lendemain, ils envoyaient à Philippe III leur députation. Elle était chargée d'itératives remontrances dans lesquelles ils représentaient au roi que les conséquences immédiates de la mesure étaient pour eux la perte du quart de leur revenu et l'impossibilité de faire exploiter désormais la plus grande partie de leurs terres ; tandis que pour le royaume de Valence, les conséquences éloignées étaient une ruine totale,

[1] Dans Fonseca, Justa expulsion de los Moriscos de Espane, 1612, in-4°, l. I, c. 6, 7, l'exposé des faits et les réflexions dont Fonseca accompagne le cinquième bref de Paul V, à la fin du chapitre 7.

presque toute l'agriculture, et l'industrie entière, étant entre les mains des Morisques que l'on chassait[1]. L'intérêt privé dans ce qu'il a de plus respectable et l'intérêt public s'exprimaient également par la bouche des barons de Valence, qui avertissaient leur souverain de l'irréparable dommage qu'il allait faire à la monarchie, en la privant d'une population intelligente, active, industrieuse. Après les conseils de la religion que le Pape lui avait donnés, la cour de Madrid recevait donc les conseils de la politique que lui portait sa noblesse. Mais ce gouvernement stupide et furieux d'intolérance n'en persévéra pas moins dans ses desseins, et se hâta de les mettre à exécution.

Nous n'avons pas ici à examiner sous toutes les faces, à juger dans son ensemble l'expulsion des Morisques qui, entre la Saint-Barthélemy et la révocation de l'édit de Nantes, est le plus grave des faits de l'histoire moderne où l'intérêt religieux soit mêlé à l'intérêt politique, et l'un des événements qui ont le plus nui à la vraie religion. Nous ne considérerons la proscription de ce peuple qu'au point de vue de l'intérêt français, et dans ses rapports avec le Grand dessein de Henri IV, au moment précis où le roi passait des préparatifs à l'exécution. Sur ce point, comme sur tant d'autres événements principaux du règne de ce prince, les historiens modernes ont commis des omissions et des erreurs telles que les actes publics, les mémoires, les relations et les histoires contemporaines deviennent absolument inintelligibles. C'est le reproche que l'on peut justement adresser à Watson, auteur de l'Histoire de Philippe III, à M. de Sismondi,

[1] Fonseca, l. IV, c. 2. — Lettre de Laforce à M. de Sully, dans les Œcon. roy., ch. 183, t. II, p. 248 B. Cette lettre, sans date, qui est confondue parmi celles de l'année 1608, appartient nécessairement à l'année 1609.

et à la masse de ceux qui les ont copiés sans examen et sans contrôle. Leur erreur consiste à n'avoir consulté qu'un seul des contemporains, Fonseca ; à n'avoir pas remarqué que Fonseca ne s'occupe que des Morisques de Valence ; à avoir concentré l'expulsion des Morisques dans l'année 1609, tandis qu'elle occupa, outre les derniers mois de 1609, toute l'année 1610, et peut-être les premiers mois de l'an 1611.

Pour échapper aux fautes dans lesquelles ils sont tombés, pour rétablir l'exactitude et la précision historiques, après avoir rappelé et rapproché quelques renseignements épars dans le cours de notre narration, nous présenterons les divers détails relatifs à l'expulsion des Morisques dans leur ordre chronologique rigoureux, en nous servant, pour établir cet ordre, des données fournies par tous les contemporains.

Les Morisques étaient répandus, non pas exclusivement, mais principalement, dans sept provinces d'Espagne : Valence, Aragon, Castille, Catalogne, Andalousie, Grenade, Murcie. Leur nombre était de cent quarante mille environ dans chacune des provinces de Valence et d'Aragon, où ils formaient la majorité de la population ; leur nombre total, dans les différentes provinces d'Espagne, s'élevait de huit à neuf cent mille [1].

La lettre de majesté, ou premier édit de Philippe III portant expulsion des Morisques, n'atteignait que ceux de la province ou royaume de Valence. Cet édit fut signé le 4 août 1609 ; mais il ne fut publié que le 22 septembre

[1] Narration contemporaine de l'expulsion des Morisques, dans l'adjonction de l'année 1610, en tête du tome second du *Mercure françois*, folio 17. « Ça a esté une grande entreprise au roy d'Espagne de » bannir et chasser 900,000 personnes d'un pays où leurs prédé» cesseurs avoient habité plus de 900 ans continuellement. » — Richelieu, Mémoires, liv. I, p. 34 B, édit. Michaud. « On fait compte de plus » de 800,000 de ces habitants. »

de la même année avec une ordonnance du vice-roi [1]. L'exécution fut digne en tous points de la pensée première qui avait dicté la proscription de ce peuple infortuné. Il leur était ordonné, sous peine de mort, de ne quitter ni leurs maisons, ni leurs villages, et de se tenir prêts à être embarqués dans les trois jours. A l'exception de la portion de leurs meubles dont ils pourraient se charger, tous leurs biens immeubles et meubles étaient confisqués et attribués aux barons leurs seigneurs [2]. Cette disposition de l'édit resta sans exécution, parce que les seigneurs repoussèrent avec indignation les dépouilles des victimes, et prodiguèrent les marques de l'intérêt le plus vif, de la pitié la plus généreuse à leurs anciens vassaux. Ceux-ci conservèrent donc leurs biens, purent les vendre et en emporter le produit : on verra bientôt que cette circonstance mérite d'être relevée. La masse des Morisques du royaume de Valence, se trouvant absolument sans défense, obéit aux ordres du roi, et un premier corps, composé de 28,000 individus, put être déporté sur la côte d'Oran, en Afrique, dès le 7 octobre 1609. Mais environ trente mille Morisques valenciens, qui, dans les villages d'Aguar, de Murla, de Cortes et des environs, étaient protégés par les montagnes, tentèrent, au péril de leur vie, de conserver la patrie, et se révoltèrent dans les derniers jours d'octobre. Ils furent vaincus le 21 novembre, les uns tués sur le champ de bataille, les autres dispersés, et la déportation continua dès lors sans obstacle. Fonseca, témoin et acteur dans ces événements, nous apprend qu'entre les premiers jours d'octobre 1609 et la fin du

[1] Les dates et les faits sont altérés dans toutes les histoires modernes.

[2] Ce sont les termes formels de l'article 4 du *bando* d'expulsion, dans Fonseca, liv. 5, ch. 10. Il y a sur ce point erreur ou inexactitude dans divers ouvrages modernes estimables du reste à d'autres égards.

mois de janvier 1610, cent trente-quatre mille Morisques furent expulsés du royaume de Valence et conduits en Afrique. Aucune violence ne fut exercée contre ceux qui passèrent sur les vaisseaux du gouvernement ; mais ce fut la seule cruauté qui leur fut épargnée. Comme on les embarqua dans la mauvaise saison, un certain nombre périt par la tempête dans la traversée. Ceux qui atteignirent Oran, ville appartenant alors à l'Espagne, eurent à en partir dans un court délai, et à chercher un établissement chez l'une des nations musulmanes voisines qui occupaient Tlemcem, Mostaganem, Alger. Le premier détachement, arrivé le 7 octobre, trouva seul à Tlemcen un asile et une nouvelle patrie, les exilés ayant été admis à jouir des mêmes libertés et priviléges que les naturels du pays. Les autres corps d'émigrants qui se dirigèrent vers Mostaganem et Alger, périrent presque complétement par les attaques des Arabes bédouins, la disette, l'excès de la fatigue, l'intempérie des saisons. On sait en particulier que d'un détachement de six mille, parti des environs d'Oran pour Alger, un seul homme survécut. Les autres divisions n'eurent guère moins à souffrir. Sur les cent trente-quatre mille Morisques de Valence déportés, les supputations les plus exactes portent à cent mille le nombre de ceux qui succombèrent [1].

Ce n'était là que le prélude de la proscription générale des Morisques d'Espagne. Le 9 décembre 1609, Philippe III rendit un second édit qui expulsait ceux des royaumes d'Andalousie, de Grenade, de Murcie ; enfin,

[1] Fonseca, l. IV, c. 3 ; l. V, c. 1, 2, 4, 5, 7, 8. Au chapitre 8, p. 318, on trouve le passage suivant : « Fueron entre todos los Moriscos que salieron » del reyno de Valencia, des de los primeros de otubre del auno 1609, asta » el mes de homero de 1610, meas de ciento, treynta, y quatro mil. » Au chapitre 10, il complète cet énoncé en disant que le nombre total des Morisques disparus du royaume de Valence fut d'environ 140,000. Aux déportés, il ajoute probablement les morts du combat du 21 novembre.

par un troisième édit en date du 10 janvier 1610, il étendit la mesure du bannissement à ceux d'Aragon, de Castille, de Catalogne, et à tous ceux indistinctement qui pouvaient se trouver dans quelque province d'Espagne. Leurs immeubles étaient confisqués au domaine de la couronne « et devaient être appliqués à l'œuvre du ser- » vice de Dieu et au bien public. » Leurs meubles leur étaient laissés, mais avec injonction de les échanger contre les denrées et marchandises du pays, et non contre de l'or, de l'argent, des lettres de change, qu'il leur était défendu sous peine de mort de transporter hors de l'Espagne. Un délai de trente jours seulement leur était accordé pour l'échange de leurs meubles et les préparatifs du départ [1]. Un mois après le second édit de Philippe III, c'est-à-dire le 9 janvier 1610, la transportation fut possible pour une portion des Morisques habitant les provinces maritimes d'Andalousie, Grenade et Murcie, parce que le gouvernement espagnol arrêta dans les ports de ces pays les vaisseaux espagnols et les navires étrangers et les affecta de gré ou de force au passage des proscrits [2]. Les Morisques furent livrés à des capitaines cruels et cupides, et embarqués l'hiver. Parmi les capitaines, plusieurs, en voguant vers la Provence, noyèrent la moitié de leurs passagers pour contraindre les autres à racheter leur vie en livrant les valeurs qu'ils avaient emportées. Beaucoup de navires furent submergés par les tempêtes. Le nombre des émigrants morts par suite de ces diverses causes et devenus la pâture des poissons fut si grand que les habitants de la Provence appelèrent les sardines des

[1] Edit de Philippe III donné à Madrid, le 9 décembre 1609, le texte dans le *Mercure françois*, adjonction à l'année 1610, en tête du t. II, feuillets 7 et 8.

[2] Relation contemporaine dans l'adjonction à l'année 1610, *Mercure francois*, t. II, feuillets 8 verso et 9 recto.

grenadines, et que les plus humains eurent horreur d'en manger, parce qu'ils les tenaient pour repues de chair humaine. Un cri d'horreur et de réprobation s'éleva dans l'Europe entière contre l'atrocité du gouvernement espagnol, et un prêtre, un cardinal, qui ne pouvait avoir un grand faible pour des musulmans et qui ne péchait certes pas par excès de douceur, mais qui n'avait pas dépouillé tous les sentiments d'homme, Richelieu a rendu en ces termes, l'indignation soulevée alors par cet acte sauvage : « Cette année (1610) produisit en Espagne le plus hardi » et le plus barbare conseil dont l'histoire de tous les » siècles précédents fasse mention [1]. »

La déportation, immédiate à toute condition, avait bien été possible au despotisme du roi catholique pour la population morisque maritime. Il n'en était plus de même pour les proscrits qui habitaient loin des ports, c'est-à-dire pour une masse de plus de 520,000 individus. Le gouvernement espagnol ne pouvait ni payer les frais de leur embarquement sans se ruiner complétement, ni les faire sortir d'Espagne par terre, sans exposer la population chrétienne des pays situés sur leur passage à la famine et aux maladies épidémiques. A l'égard de la masse des Morisques, force fut à Philippe III et à ses ministres de morceler l'expulsion et de distancer les départs. Ils poussèrent, le 15 février 1610, vers les frontières de France, un premier détachement comptant 40,000 Morisques, partis de la Castille et des provinces voisines. Les bannis, en traversant la Biscaye, s'acheminaient vers le pays de Labour et Bayonne, et s'apprêtaient à entrer en France par Saint-Jean-de-Luz. Henri avait incontestablement le droit de leur fermer l'entrée de ses États ; mais,

[1] Bouche, Hist. de Provence, liv. X, t. II, p. 851, in-folio. — Richelieu, Mémoires, liv. I, à la fin, collect. Michaud, 2e série, t. VII, p. 34 A.

d'après les dispositions du gouvernement espagnol, cette résolution eût été un arrêt de mort prononcé contre eux : par son ordonnance du 22 février 1610, le roi adopta des mesures dignes de la France et de lui-même.

Sur le point de se mettre à la tête de tous les protestants d'Europe contre la maison d'Autriche, il ne pouvait protéger encore des musulmans, les établir sur ses terres, leur accorder la liberté de leur culte, sans s'aliéner ceux des princes catholiques, et notamment le Pape, qui étaient entrés en alliance avec lui. Par son ordonnance, il laissa donc l'alternative aux Morisques, ou d'abjurer le mahométisme, et de se fixer dans les pays situés au delà de la Garonne et de la Dordogne, ou de désigner le lieu dans lequel ils voulaient s'établir, soit les États barbaresques, soit tout autre pays, en s'engageant à les y faire transporter : dans tous les cas et dans toutes les suppositions, il leur assurait pleine protection et pleine sûreté pour leurs personnes et pour ce qu'ils avaient pu sauver de leurs biens [1]. Presque tous optèrent pour la conservation de leur culte et la transportation. Le roi ordonna au sieur de Laclielle et à d'Augier, prévôt général de Languedoc, de les conduire de Bayonne dans le Languedoc, et de les faire embarquer au port d'Agde pour la destination choisie par chacun d'eux. Ils désignèrent Tunis et les pays voisins. Comme le détachement comprenait, outre les hommes dans la vigueur de l'âge, les vieillards, les enfants, les femmes; comme des précautions durent être prises pour que les Morisques n'affamassent pas les provinces par lesquelles ils passèrent, et pour qu'ils échappassent aux mauvais traitements et aux dangers pendant la traversée par mer, leur transport en

[1] Ordonnance du roy très chrestien Henri IV sur l'entrée et passage des Morisques en France, dans le *Mercure francois*, t. II, du feuillet 9 recto au feuillet 11 recto.

Afrique ne fut pas effectué avant plusieurs mois. C'est ce qui résulte évidemment, incontestablement, du détail suivant. Après leur arrivée en Afrique, ils remercièrent le gouvernement français pour les soins dont ils avaient été entourés par les commissaires durant la traversée : or ces remerciements ne parvinrent pas à Henri IV, mais à Louis XIII, son successeur, et à la régente Marie de Médicis [1].

Ainsi, au mois de mai 1610, au moment où Henri IV en venait à une rupture ouverte avec l'Espagne, ce détachement de 40,000 Morisques castillans, parmi lesquels on comptait huit ou dix mille hommes en état de porter les armes, n'était pas sorti de France. A cette même époque, la masse des Morisques séjournait encore en Espagne, comme le prouve toute une suite de faits arrivés postérieurement. En effet, ce ne fut qu'au mois de juillet 1610 que la régente Marie de Médicis, après avoir consulté longtemps avec le conseil d'État et Laforce, gouverneur du Béarn, permit à un nouveau détachement de 50,000 Morisques aragonais de traverser la France. A cette même époque, un troisième corps fort nombreux de Morisques, parti du royaume de Grenade, arriva par mer sur les côtes de la Provence. A la date du 6 août, un quatrième détachement de 6,000 ou 7,000 bannis se présenta sur les frontières du Béarn pour traverser le royaume, et à cette même date du 6 août, le parlement de Toulouse rendit un arrêt pour préserver le pays des incommodités et dégâts résultant du passage des Morisques. Enfin les relations contemporaines nous montrent le transport des proscrits en Barbarie se prolongeant jusqu'à l'hiver de 1610 [2].

[1] Relation contemporaine dans le *Mercure françois*, t. II, feuillet 11 verso.

[2] Lettres de la régente Marie de Médicis à Laforce, en date des 7 et 9 juillet 1610. Mémoire du conseil d'Etat sur le passage des Morisques,

Il résulte de ces faits qu'au mois de mai 1610, plus de 500,000 Morisques, atteints par les deux derniers arrêts de proscription, étaient retenus en Espagne, malgré Philippe III et ses ministres, par l'impossibité où ils se trouvaient de chasser ce peuple au gré de leur impatience et leur intolérante cruauté ; que les bannis, réduits au désespoir et transportés d'une juste fureur, n'attendaient, pour se venger de leurs persécuteurs, qu'une occasion et des armes fournies par une puissance étrangère. Il en résulte encore que les 140,000 Maures de Valence qui avaient emporté librement tous leurs biens, et qui, pour avoir péri la plupart, n'en avaient pas moins privé l'Espagne de ces ressources ; que les 40,000 Morisques de Castille qui, malgré les défenses et les supplices, avaient conservé une quantité considérable d'or et d'argent, en transportant tous ensemble dans les pays étrangers une valeur d'environ cinquante-deux millions d'aujourd'hui, avaient achevé d'épuiser les finances et les ressources de l'Espagne [1] ; que la noblesse espagnole ruinée par l'expulsion des Morisques, et la bourgeoisie persuadée qu'on portait à l'État un coup dont il ne se relèverait pas, auraient mal défendu leur gouvernement contre l'étranger, si

du 9 juillet. — Lettres de Laforce à de Gourgues et à Loménie, et de la régente à Laforce, aux dates des 6 et 17 août 1610, dans les Mémoires de Laforce, Correspondances, t. II, p. 288, 289, 290, 297, 298, 301. — Lettre de la régente au sieur d'Augier, portant continuation de sa commission, en date du 19 août 1610. — Arrêt du parlement de Toulouse, du 6 août. Détails sur l'embarquement des Morisques et certificat de leurs commissaires, dans la relation contemporaine insérée au *Mercure françois*, t. II, feuillets 12 verso, 13, 14, 15, 16.

[1] Fonseca, l. V, c. 10, prouve que les 140,000 Morisques de Valence ont emporté d'Espagne 3,920,000 écus du temps, qui correspondent, d'après les proportions établies par M. Bailly, à environ 43 millions de francs d'aujourd'hui. Si l'on ajoute ce que les 40,000 Morisques de Castille, entrés en France du vivant de Henri IV, ont emporté d'Espagne, l'on arrive à un total de 52 millions. D'autres supputations porteraient ce chiffre bien plus haut, à 85 millions.

même elles ne s'étaient jointes à lui; qu'enfin l'Europe indignée aurait soutenu de son assentiment et de ses vœux le roi libérateur qui aurait demandé compte à Philippe III de l'acte inhumain dont il se souillait.

Telles étaient les ressources et l'aide puissante que, soit au dehors, soit chez son ennemi même, trouvait Henri IV au moment d'attaquer la branche espagnole de la maison d'Autriche. On n'aurait qu'une idée imparfaite de ses avantages sur le roi catholique, si l'on ne se représentait ici l'état général de la monarchie espagnole en 1610, tellement épuisée d'hommes après le siége d'Ostende qui lui en avait coûté soixante-dix mille, qu'elle ne tirait plus de soldats que des provinces wallonnes et de l'Allemagne, qu'on allait lui enlever; tellement épuisée d'argent après les quatre milliards neuf cents millions de dépenses extraordinaires faites sous Philippe II, que ce prince avait terminé son règne par deux banqueroutes honteuses, et que son successeur, hors d'état de payer ses armées, les voyait se révolter et passer à l'ennemi [1].

[1] Ainsi que nous l'avons fait remarquer au commencement de ce livre, p 26, la guerre de Trente ans montra ce que foncièrement les deux branches de la maison d'Autriche conservaient encore de ressources. Mais il ne s'agit pas de l'état dans lequel elles se trouvèrent, de ce qu'elles firent plus tard, avec d'autres souverains, avec d'autres ministres, dans d'autres circonstances, puisqu'elles avaient eu dix ans de paix avec toute l'Europe pour se refaire, et surtout avec d'autres adversaires. Il s'agit de leur situation actuelle, de leur situation en 1609 et 1610, et cette situation était déplorable.

Pour l'épuisement d'hommes de l'Espagne, voyez Fontenay-Mareuil, Mémoires, 2e série, t. V, de la collection Michaud, p. 9 A. — Thuanus, l. CXXX; dans la traduction, t. XIV, p. 219. — Pour l'épuisement d'argent de Philippe II, voir son testament dans Sully, Œcon. roy., ch. 87, t. I, p. 301 B. « Après avoir en tous ces desseins employé trente-deux années de mon âge, *consumé plus de six cents millions de ducats en despences extraordinaires,* dont vous trouverez les » estats escrits de ma main dans mon cabinet secret. » Les 600 millions de ducats du temps correspondent à 4 milliards 956 millions de

Le roi avait soulevé et armé contre la branche allemande les Hollandais et les Anglais qui devaient attaquer les princes du nom d'Autriche, d'abord dans les duchés de Clèves et de Juliers, et ensuite dans le reste de l'Allemagne, avant de se tourner contre la branche espagnole dans les Pays-Bas; le roi de Danemarck, le roi de Suède, les princes réformés et les villes libres d'Allemagne. Henri avait encore disposé à la révolte et à une prise d'armes les populations de la Hongrie, de la Bohême, de la Moravie, de la Silésie, de la Lusace, et même d'une partie de l'Autriche [1].

Dans l'assemblée de Hall en Souabe, Henri avait arrêté et résolu, de concert avec les princes d'Allemagne, les mesures propres à enlever à la branche allemande de la maison d'Autriche tout ce qu'elle avait acquis ou usurpé depuis 1437, tout ce qui avait entretenu dans cette maison les idées et les projets de monarchie universelle, au détriment de la paix et de l'indépendance de l'Europe. Ces résolutions de l'assemblée de Hall avaient ensuite été adoptées par le Pape, les Vénitiens, le duc de Savoie, les Hollandais et les autres alliés de Henri [2]. Voici les articles sur lesquels les diverses puissances entrées dans la coalition étaient tombées d'accord.

francs d'aujourd'hui, d'après les supputations faites récemment. Pour les banqueroutes de Philippe II et la révolte des troupes de Philippe III, voyez P. Cayet, Chron. septen., liv. I, t. II, p. 23 A; liv. V, t. II. p. 219-221.

[1] Sully, Œcon. roy., chap. 202, t. II, p. 369 B et 372 A. « Quand il » arriveroit que le roi de la Grande-Bretagne changeroit d'affection.... » si est-ce qu'il est indubitable que le prince de Galles ne changera » pas de volonté, et que son père ne le sçauroit empescher qu'il ne » vous vienne joindre avec plus de six mille Anglais ou Escossois, et » cinq cens chevaux; car c'est de ceux-là qu'il me pria de vous dire » que vous ne doutassiez nullement, et m'a fait encore porter depuis » trois mois la mesme parole par Saint-Anthoine. »

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 198, t. II, p. 338 A, à la fin; ch. 199, p. 339 A, 341 A.

Elles avaient décidé d'assurer par les armes, en faisant dès le principe un grand effort, les six pays et seigneuries composant la succession de Juliers aux naturels héritiers, aux légitimes propriétaires [1]. C'était une occasion qu'on saisissait pour la première fois d'opposer le droit à la violence, et d'arrêter les envahissements de cette maison qui, même quand elle était trahie, comme maintenant, par l'incapacité de son chef, envahissait toujours, en remettant au temps et aux circonstances le soin de consolider ses usurpations. C'était surtout une occasion de guerre dont on s'emparait, à propos d'un incident, pour aller au fond des choses. Les armes une fois prises, on espérait bien ne les déposer que quand on aurait dépouillé la branche allemande de tous les moyens de puissance qu'elle avait amassés depuis un siècle, et qu'elle avait employés, tantôt seule, tantôt en commun avec la branche espagnole, à tyranniser les Etats de l'Empire, harceler et épouvanter les peuples voisins, suivre enfin avec l'opiniâtreté qui attend, quand il faut, mais qui ne se lasse jamais, les desseins de domination générale et de suprématie universelle.

La dignité impériale, la puissance attachée au titre d'empereur, étaient enlevées à la maison d'Autriche. Pour assurer ce changement, les électeurs, rentrés dans la plénitude de leur droit d'élection, choisissaient dès à présent pour roi des Romains, et pour empereur, après la mort de Rodolphe qui ne pouvait tarder, un prince étranger à la maison d'Autriche. Il était convenu

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 202, t. II, p. 371, Mémoire présenté au roi en 1610. « Les provinces, duchez et comtez de Clèves, Julliers, La» mark, Bergues, Ravestins, seront distribuez entre les princes alle» mands joints à l'union très-chrétienne, selon que plus légitimement » il sera jugé leur appartenir par droit de succession. » Même énoncé presque en mêmes termes dans les états présentés au roi, ch. 203, t. II, p. 374 B.

qu'à l'avenir il ne serait jamais élu deux empereurs de suite dans une même maison, et il était pourvu ainsi à ce que l'ambition d'une autre famille ne fit plus courir aux libertés de l'Allemagne les dangers dans lesquels l'avait jetée la quasi-hérédité de la maison d'Autriche [1].

Les royaumes de Hongrie et de Bohême, les duchés marquisats de Silésie, de Moravie, de Lusace, de Basse-Autriche, étaient remis dans le droit d'élire leur souverain, conformément à leurs désirs hautement exprimés et aux droits dont avaient joui anciennement les ordres ou états de ces pays. Le rétablissement de l'élection équivalait à la perte de ces royaumes et provinces pour la maison d'Autriche, comme le prouvent leur profond mécontentement et leurs plaintes sans cesse renouvelées dans les trois dernières années. Dès l'année 1607, les divers ordres témoignaient « qu'ils ne pouvoient plus supporter » le pesant joug sous lequel ils estoient assujettis ; que » quand ils devroient se perdre, ils se jetteroient entre les » bras du premier grand prince qui le désireroit, et » les assureroit de remettre ces royaumes et pays dans » leur ancien droit d'eslection et dans leur religion. » En 1609, d'après les rapports des ambassadeurs français répandus dans toute l'Allemagne, Sully disait au roi : « La noblesse, les villes et les peuples de Hongrie, basse » Autriche, Bohême, Moravie, Silézie et Lusatie, à ces » nouvelles tesmoignèrent avoir plus besoin de retenue » que de sollicitation. » En 1610, les libertés, la forme nouvelle de gouvernement que devaient recevoir ces pays étaient arrêtées et garanties par les quatre rois de France, d'Angleterre, de Danemarck, de Suède, et Sully ajoutait : « Le royaume de Hongrie, compris la basse Autriche » joint à iceluy, le royaume de Bohême, la Moravie, Silézie

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 202, t. II, p. 371 B, § 4.

» et Lusatie seront remis en la libre eslection des peuples, » sans que, par vacation d'icelles couronnes, *ils les puis- » sent jamais conférer aux parents du défunt, ni souffrir » estre possedez par succession héréditaire,* ET PROCÉDERONT » EN L'ESLECTION PRÉSENTE PAR L'ADVIS DES QUATRE ROIS [1]. » De ces dispositions il résultait que les deux royaumes de Hongrie et de Bohême, et dans les pays héréditaires, les provinces de basse Autriche, de Moravie, de Silésie, de Lusace, devaient échapper à la branche allemande de la maison d'Autriche. Si, comme on le supposait, elle ne consentait pas, dès le commencement de la lutte de la coalition contre l'Espagne, à séparer sa cause de celle de l'Espagne et à demeurer neutre, les autres pays héréditaires, c'est-à-dire la haute Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Tyrol, la Cille, Inspruck où Enipont, l'Istrie, devaient lui être enlevés par la conquête et distribués au duc de Wurtemberg, au duc de Bavière, aux marquis de Bade, d'Anspach, de Dourlach [2]. Ainsi les princes allemands entrés dans la coalition devaient être payés de leurs efforts en parvenant, par l'élection rétablie, au commandement suprême de deux royaumes et de quatre pays jusqu'alors soumis à la maison impériale; en obtenant, selon toute probabilité, la souveraineté et l'investiture de huit autres provinces formant le reste des États héréditaires.

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 176, t. II, p. 220 B; ch. 199, p. 339 A B; ch. 202, p. 371 B, coll. Michaud.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 202, p. 371 A B. « Plus, d'autant qu'appa- » remment tous les princes et seigneurs portans le nom d'Autriche dans » la Germanie, ne se voudroient pas séparer de la faction espagnole, » tous les Estats, païs et seigneuries qu'ils possèdent en Germanie, entre » la rivière du Danube, de l'Italie, comme la haute Autriche, la Sti- » rie, Carinthie, Stiermarck, Cille, Carnie ou Carniole, Tirol, Inspruck » ou Enipont et autres seront conquises, et ces seigneuries distribuées, » selon l'arbitrage des quatre rois, entre les Vénitiens, ducs de Bavière » et Wirtemberg, Grisons, marquis de Bade, d'Anespac et Dourlac. »

Jusqu'alors les deux appuis de la maison d'Autriche en Allemagne avaient été le duc de Bavière et l'électeur de Saxe : le duc de Bavière, parce qu'il trouvait dans la communauté de religion, dans l'appui donné par les princes autrichiens au catholicisme qu'il professait lui-même, l'obligation pour lui de s'offrir comme allié à cette maison ; l'électeur de Saxe, parce qu'il pensait que sa branche, la branche Albertine, devant l'électorat aux princes autrichiens, n'y serait sûrement maintenue que par eux. Mais la politique et la diplomatie de Henri IV leur avaient enlevé ce support. Le duc de Bavière était gagné par une combinaison qui donnait également satisfaction aux scrupules de sa conscience et à son ambition. La couronne impériale lui était déférée de l'aveu et avec le concours du pape : l'Empire avait un chef catholique, et ce chef était lui-même. Il avait formellement agréé ces propositions, et s'était lié à l'égard de Henri IV et des confédérés par des promesses auxquelles il conforma sa conduite. En effet, l'empereur, rassuré par la formation de la ligue catholique, ayant ordonné au mois de mars 1610 une *exécution prompte et sévère* des princes protestants de l'union de Hall qui s'étaient partagé la succession de Juliers ; et l'archiduc Léopold, attaqué par eux dans son diocèse de Strasbourg, ayant imploré le 13 avril l'assistance du duc de Bavière, chef de la ligue catholique, le duc resta sourd aux ordres de l'empereur et à l'invitation de l'archiduc. Il demeura dans une inaction complète, inexplicable pour les contemporains, mais parfaitement expliquée par ses nouveaux engagements avec le roi de France et ses confédérés. Quant à l'électeur de Saxe, chef de la branche Albertine et protestant, il était invité à entrer dans l'union protestante de Hall, pour assurer l'existence et la liberté de la Réforme : s'il refusait, il devenait un traître, un ennemi

prêtée pour tous les réformés d'Allemagne. Ceux-ci se mettaient aussitôt en devoir de lui arracher ses usurpations de 1609 ; d'aider son parent le duc de Saxe et la branche Ernestine à rentrer dans leurs droits, à ressaisir l'électorat de Saxe, dont leur aïeul Jean-Frédéric avait été dépouillé par Charles-Quint au profit de la branche Albertine. On était à peu près assuré que l'électeur de Saxe n'oserait affronter ni cette honte ni ce danger [1].

Le profond abaissement de la branche allemande, les haines et les révoltes des membres de la famille impériale contre leur chef et entre eux, favorisaient plus les plans de Henri et des confédérés que toutes les forces qu'ils pouvaient rassembler. En 1607, les princes du nom d'Autriche avaient adopté solennellement l'archiduc Mathias pour chef de leur maison, à la place de l'empereur Rodolphe, dont l'ineptie et l'incapacité ne leur présa-

[1] D'Aubigné, Hist. univ., Appendix, t. III, p. 543. « On choisissoit le « duc de Bavière pour le porter à l'Empire, lequel osté de la maison « d'Autriche, venoit avec bons gages en favorables mains. » — Sully, *Œcon. roy.*, ch. 198, t. II, p. 337 B. « Si le duc de Bavière se « joint avec ceux de sa maison qui sont catholiques à l'association, « *comme il en a depuis peu renouvellé les asseurances*, il sera choisi « pour estre roy des Romains, et ensuite empereur. » Chap. 199, p. 339 A. « A laquelle réquisition, se joignant aussi *le pape*, comme il « avoit ainsi esté concerté avec luy, il eust esté bien difficile que « l'empereur eust refusé le duc de Bavière pour luy succéder, estant « prince catholique agréé de tous. » — M. Pfister, Hist. d'Allemagne, liv. III, ch. 3, t. VIII, p. 195. « L'empereur adressa cet appel au duc « Maximilien (de Bavière), comme chef de la Ligue, dans le mo- « ment même où ce dernier étoit appelé par l'archiduc Léopold, « contre les troupes de l'Union qui étoient entrées dans son diocèse « de Strasbourg (13 avril). Mais alors Maximilien *resta dans une inac-* « *tion inattendue.* » — Sully, Œcon. roy., ch. 198, p. 337 B. « Si le « duc (électeur) de Saxe refuse absolument d'entrer en l'association « des autres confédérez du roy, tous ceux qui entreront en icelle assis- « teront de toute leur puissance les princes descendus de la branche « de Jean-Frédéric, et jureront de ne poser jamais les armes qu'ils « n'ayent esté restablis dans tous les droits dont ils ont esté spoliez « par Charles-Quint. » Tout cela est encore confirmé par le témoignage de Fontenay-Mareuil, t. V, p. 9, collection Michaud.

geaient que honte et ruine. Mais Rodolphe refusait de se dessaisir, et les archiducs ses frères et ses cousins se disputaient entre eux ses dépouilles : ils se battaient tous ensemble. Ainsi, en 1608, Rodolphe, docile aux instigations de la cour de Madrid, ayant essayé d'assurer sa succession à son cousin Ferdinand de Gratz, Mathias son frère l'avait contraint les armes à la main à lui abandonner dès ce moment la Hongrie et l'Autriche, et à le déclarer héritier éventuel du royaume de Bohême. En 1610, l'archiduc Léopold levait une armée, en apparence pour aller occuper de nouveau le duché de Juliers, en réalité pour arracher l'Autriche et la Bohême tout à la fois à Mathias et à Rodolphe ses deux cousins. A cette guerre civile politique déjà commencée entre les membres de la famille impériale, devait s'ajouter d'un moment à l'autre une guerre civile religieuse que devaient entreprendre contre eux tous les protestants des pays héréditaires, alors très-nombreux, instruits de la haine que leur portaient Rodolphe, Ferdinand de Gratz, Léopold, et imparfaitement rassurés par les dispositions moins hostiles de Mathias. Le 25 juin 1609, les trois États évangéliques du royaume de Bohême, et les États de Silésie signaient entre eux un traité d'union pour la défense à main armée de leur religion, contre tous les princes de la maison d'Autriche. La noblesse et la bourgeoisie de haute Autriche et de Moravie ne se montraient ni moins inquiètes ni moins animées, et n'attendaient qu'une occasion pour éclater [1]. Ces semences et ces préludes de révolte, répandus dans les pays héréditaires, plaçaient Rodolphe et ses parents dans un péril égal à celui que courait Philippe III par l'expulsion des Morisques.

[1] Dumont, Corps diplomatique, t. V, 2e partie, p. 111. — Pfeffel, Hist. d'Allemagne, p. 236, 237, 242. — Voyez ci-dessus les citations de Sully sur les dispositions de ces pays.

Quand on se rend un compte sérieux de l'état dans lequel se trouvaient la monarchie espagnole et la monarchie mi-partie d'élection et d'hérédité de la branche allemande de la maison d'Autriche ; quand on constate de plus l'extrême incapacité des chefs de ces deux branches, des souverains de ces deux monarchies, Rodolphe et Philippe III, et celle de leurs ministres, on reste convaincu que l'une et l'autre, dès longtemps affaiblies, profondément ébranlées, menaçaient ruine. Or, à cet instant critique et décisif, Henri IV et ses nombreux alliés allaient diriger contre elles du dehors le choc le plus furieux qu'elles eussent encore essuyé depuis l'avénement de Charles-Quint.

§ III. *Etat des forces réunies par la France, et par les autres puissances entrées dans la Coalition, contre les deux branches de la maison d'Autriche.*

Dans des états authentiques dressés par Sully, arrêtés par le roi, confirmés et complétés par le témoignage unanime des contemporains, on voit avec quel nombre de troupes, avec quelles ressources financières, Henri se présentait au combat contre les deux branches de la maison d'Autriche.

Il attaquait à la fois la monarchie espagnole en Italie, dans les Pays-Bas, dans l'Espagne même. En Italie, il lui opposait :

Une armée française commandée par Lesdiguières, forte de.	14,000 hommes et 10 canons.
Une seconde armée, levée par le Pape, soudoyée par la France, forte de	11,500 hommes et 8 canons.
Une troisième armée, levée par les Vénitiens, soudoyée par la France, forte de	14,000 hommes et 10 canons.
Une quatrième armée aux ordres du	

duc de Savoie, soudoyée par la France, forte	20,000 hommes et 18 canons.
Ce qui forme un total de.	59,500 soldats et 46 canons.

pour la conquête des possessions espagnoles en Italie[1].

Dans la Flandre ou dans les dix provinces des Pays-Bas demeurées en effet à l'Espagne, quoique cédées tem-

[1] Pour l'armée commandée par Lesdiguières, Sully, Œcon. roy., ch. 217, t. II, p. 437 B. « Estat des armées que le roy *veut* former et » entretenir et de la dépense d'icelles. » Cet état, dressé en 1609, comme le témoigne Sully, au ch. 216, t. II, p. 436 B, avait reçu son exécution en 1610, comme le témoignent les autres historiens contemporains. Page 438 B. « Plus le roi a ordonné à M. Desdiguières de » former une armée de 12,000 hommes de pied, 2,000 chevaux et » 10 canons, afin d'assister le Pape, les Vénitiens et le duc de Savoye. » — Laforce, lettres à sa femme, des 16 et 20 février. « Sa » Majesté dresse l'état de ses armées; M. le mareschal de Lesdiguières » *en a une* pour le duc de Savoye... Sa Majesté continue le dessein de » s'armer. M. de Lesdiguières *mène* une armée au duc de Savoye de » 12,000 hommes de pied et de 2,000 chevaux. » (Mémoires de Laforce, Correspondances, t. II, p. 253, 255). — D'Aubigné, Hist. univ., Appendix, t. III, p. 542. — Fontenay-Mareuil, 2e série, t. V de la collection Michaud, p. 13 A. « M. Desdiguières fait mareschal de France » par la mort du mareschal d'Ornano devoit être lieutenant-général de » cette armée, M. de Créquy, mareschal de camp, M. de Bassompierre, » mestre de camp de la cavalerie légère. »

Pour les armées du Pape, des Vénitiens, du duc de Savoie, Sully, Œcon. roy., ch. 217, t. II, p. 438 B, 439 A. « Plus le Pape est demeuré » d'accord que, voyant les armées se mouvoir de toutes parts, il dressera aussi une armée de 10,000 hommes de pied, 1,500 chevaux et » 8 pièces d'artillerie, sous ce spécieux prétexte de la défence de ses » Estats, mais à dessein de s'en servir en toute autre occasion pour le » bien de son service, celuy de l'Eglise, et de ses amis, alliez et confédérez. — Plus le roy a aussi fait traiter avec la seigneurie de » Venise, et enfin est convenu qu'elle formera une armée de 12,000 » hommes de pied, 2,000 chevaux et 10 pièces d'artillerie. — Plus le » sieur Jacob, ayant traitté avec le roy, en vertu d'un ample pouvoir » de M. de Savoie, ils sont demeurez d'accord des choses qui se doivent » entreprendre. Pour cet effet, M. de Savoie formera une armée de » 18,000 hommes de pied, 2,000 chevaux et 12 pièces d'artillerie. » — Laforce, Mémoires, liv. I, ch. 7, t. I, p. 220. « Le roy avoit préparé ce » grand armement et celuy du duc du Savoye et du duc de Lesdiguières pour l'Italie. » — Fontenay-Mareuil. p. 13. « Le nombre de » l'armée d'Italie ayant été jugé suffisant pour quelque entreprise que » ce peust estre, quand il seroit joint aux troupes de M. de Savoye. »

porairement par elle à Claire-Eugénie et à l'archiduc Albert, Henri devait se servir des armées de France, d'Angleterre, de Hollande, des princes unis d'Allemagne, après que ces armées auraient achevé leur grande guerre contre la branche allemande dont l'expédition de Juliers ne devait être que le début. On trouvera plus loin l'énoncé de cette portion des forces de la coalition.

Henri attaquait le corps de la monarchie espagnole, dans l'Espagne même, avec deux armées. La première, forte de 25,000 soldats, devait avoir pour chef le duc de Laforce, gouverneur du Béarn et de la Navarre française, l'homme de France qui connaissait le mieux les affaires intérieures et les parties vulnérables de l'Espagne. Dans les premiers jours du mois de mai 1610, Laforce reçut le commandement de cette armée par une commission aussi ample et aussi expresse qu'elle aurait pu l'être pour un prince du sang, et dont les expéditions lui furent délivrées. Le 13 mai, le roi lui déclara que pour lui donner plus d'autorité auprès de ses troupes, il lui conférait la dignité de maréchal de France, et il fixa le 17 mai pour le jour où il devait prêter serment en cette nouvelle qualité. L'armée, sous le commandement de Laforce, avait ordre d'envahir l'Espagne du côté de Saint-Sébastien. Une autre armée, de pareil nombre de soldats, et composée des forces du Languedoc et des provinces voisines, devait entrer en Espagne par le Roussillon et par Perpignan.

L'armée, aux ordres de Laforce, qui doit envahir l'Espagne du côté de Saint-Sébastien.	25,000 hommes.
L'autre armée, tirée du Languedoc et des provinces voisines, qui attaquera l'Espagne par le Roussillon et par Perpignan.	25,000 hommes.
Total.	50,000 soldats.

D'après les proportions observées pour les autres corps,

le matériel de guerre de ces deux armées devait être de 40 canons.

Des fonds avaient été faits pour l'entretien de ces deux armées, et des précautions minutieuses prises pour leur subsistance : de riches marchands de Guienne s'étaient engagés à transporter les vivres dans un certain nombre de villes espagnoles désignées par le roi, et à des prix arrêtés d'avance [1]. Ces troupes devaient donner la main

[1] L'énoncé de ces deux armées ne peut se trouver dans les états dressés par Sully : 1° parce que Sully a dressé les états en question en 1609, comme il le dit positivement au chapitre 216 des Œconomies royales, t. II, p. 436 B; 2° parce que Henri ne prit la résolution de faire une guerre générale contre le roi d'Espagne, en Espagne comme en Italie, que quand il eut reçu l'avis de la conclusion des traités entamés, d'une part avec les princes allemands, d'une autre avec le duc de Savoie. Le traité avec les princes allemands ne fut signé à Hall que le 11 février 1610, et ne fut connu de Henri que le 23 du même mois : en outre, il y eut plus tard des modifications apportées au contingent des troupes que les princes unis devaient fournir. Le traité de Brusol avec le duc de Savoie, signé le 25 avril 1610, ne fut apporté à Henri que le 10 mai, comme Laforce, qui servait alors auprès de Henri en qualité de capitaine des gardes, le témoigne formellement dans une lettre à sa femme, du 10 mai (Mémoires de Laforce, t. II, p 268). On va voir par les citations suivantes que Henri ne fit les préparatifs de ces deux armées qui devaient entrer en Espagne que pendant les mois d'avril et de mai, précisément dans le temps que ses ambassadeurs achevaient et concluaient le traité avec le duc de Savoie.

Laforce, Mémoires, liv. I, ch. 7, t. I, p. 220, 221. « Sa Majesté rete» nant le sieur de Laforce pour ajuster tous ces desseins en un même » temps, lui fit entendre sa résolution, et particulièrement qu'il vou» loit lui donner *une armée*, pour l'exécution de l'entreprise des Mo» risques. Les expéditions lui en furent faites, et la commission aussi » ample et aussi expresse qu'elle pourroit être pour un prince du sang, » *laquelle est encore en sa maison.* » Cette commission, donnée à Laforce pour commander l'une des deux armées destinées contre l'Espagne, a été vue et formellement indiquée par l'un des descendants de Laforce, au commencement du XVIII° siècle. Elle a subsisté dans les Archives de la famille jusqu'en 1793, époque où elle a péri dans la dévastation du château de Laforce (Note et citation de l'éditeur des Mémoires de Laforce, p. 220). Tout ce que l'on vient de lire au sujet de l'une des armées qui devait agir contre l'Espagne, et du commandement confié à Laforce, est attesté par Fontenay-Mareuil. Il dit dans

à la masse des Morisques proscrits, réduits au désespoir, et non encore sortis d'Espagne. Elles devaient, de plus, être aidées par la population du Roussillon et de la Navarre espagnole, par la noblesse ruinée d'Aragon et de Valence. Tous ensemble étaient séduits au parti de la France, poussés à se jeter entre les bras de l'étranger, par la perte de leur fortune, la perte de leurs priviléges et libertés, l'indignation qu'excitait chez eux la cruauté de leur gouvernement à l'égard des Morisques, la conviction enfin que le petit-fils dégénéré de Charles-Quint conduisait leur monarchie à la ruine.

Ainsi le chiffre des armées régulières destinées contre le corps de la monarchie espagnole et contre ses possessions d'Italie montait à 109,500 soldats.

Les forces destinées contre la branche allemande, et

ses Mémoires, t. V de la collection Michaud, 2e série, devenu le t. XIX du nouveau numérotage, p. 11 A. « Le roy faisoit porter grande » quantité d'armes vers ces pays-là (Espagne) avec l'*armée* qu'il y en» voyoit. » P. 13 A : « L'*armée* d'Espagne estoit donnée à M. de Laforce, » et devoit estre aussy fort grande, puisque le roy y destinoit les » forces de toutes les provinces voisines. » P. 15 A : « Le 17, M. de La» force devoit estre fait mareschal de France, pour le rendre plus au» torisé dans l'*armée* qu'il alloit commander en Espagne. » — D'Aubigné, Hist. univ., Appendix, t. III, p. 543, donne les indications les plus précises sur l'armée dont le commandement était remis à Laforce, et sur une seconde armée qui devait attaquer l'Espagne ou en même temps, ou fort peu de temps après. « Quelques riches marchands des » costes de Guienne, ameutez par un vice-amiral du pays, s'offrirent » à nourrir l'*armée* qui conqueroit l'Espagne, rendant à leurs périls et » despens les vivres par toutes les villes, au prix qu'ils étoient lors à » Paris. Cela faisoit chercher vers la coste de Languedoc des offres de » mesme commodité, et doubler la doze de la despense pour jeter *deux* » *armées en Espagne de chacune vingt-cinq mille hommes, l'une pour* » *commencer à Saint-Sébastien, l'autre à Perpignan.* » Le vice-amiral du pays, dont d'Aubigné parle dans ce passage, n'était autre que lui-même, ainsi qu'il nous l'apprend par un passage de ses Mémoires, pages 113, 114 : dans tous ces faits, il fut acteur en même temps que témoin, et les renseignements qu'il fournit en ont plus d'autorité, comme nous l'avons déjà fait remarquer.

qui, après son abaissement, devaient se retourner contre les Pays-Bas espagnols et les conquérir, étaient bien plus considérables encore. Elles se composaient :

D'une armée française à la tête de laquelle le roi devait se mettre, et qui comptait 25,000 Français et 12,000 Suisses et lansquenets; en tout.	37,000 hommes et 30 canons.
De trois armées fournies par les rois d'Angleterre de Danemarck, de Suède, formant ensemble.	28,500 hommes et 24 canons.
D'une armée en partie levée, en partie préparée par les princes allemands de l'Union évangélique et composée de	35,000 hommes et 40 canons.
D'une armée fournie par la Hollande et les autres Provinces-Unies, de.	14,000 hommes et 10 canons.
D'une armée levée par les protestants de Hongrie, de Bohême et d'Autriche	14,000 hommes et 10 canons.
Total.	128,500 soldats et 104 canons[1].

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 217, 218, p. 437 B, 438, 439, états présentés au roy par Sully. « Le roy fait estat de mettre en campagne » 20,000 hommes de pied français; plus 8,000 Suisses, et 4,000 lans- » quenets ou Wallons. Plus, le roy veut avoir 5,000 chevaux; sçavoir : » 1,000 en sa cornette blanche, composés de tout ce qu'il y a de princes, » seigneurs et braves gentils-hommes, et 4,000 chevaux soudoyés. — » Les rois de la Grande-Bretagne, de Danemarc et de Suède ont con- » venu de former chascun une armée de 8,000 hommes de pied, 1,500 » chevaux et de 8 canons, laquelle ils tiendront prête à marcher où » il sera nécessaire, lorsqu'ils en seront requis par les associez. — » Plus les princes intéressés en la succession de Clèves et autres qui » sont de l'association dans toute l'Allemagne, ont convenu tous en- » semble de former une armée de 25,000 hommes de pied, 10,000 » chevaux et 40 canons, soudoyés pour trois ans, et se sont obligez » de la faire marcher partout où les occasions de favoriser les desseins » de ceux de l'association le requéreront. » Sur ces 35,000 hommes, le traité de Hall, dans Dumont, t. V, p. 136 A, dit formellement que « les » princes allemands auront 16,500 hommes déjà levés et en campagne » à la mi-avril 1610. — Sully continue : « Plus, messieurs les Estats » des Pays-Bas se sont obligez de former une armée de 12,000 hommes » de pied et de 2,000 chevaux et de 10 canons. » Sully nous apprend

Sur ce nombre de 128,500 soldats, soixante-sept mille cinq cents commençaient à opérer sur trois points différents des pays composant la succession de Juliers, le jour même où le roi entrait en campagne. C'étaient les armées de France et de Hollande, et le premier contingent de 16,500 hommes fourni par les princes unis d'Allemagne. Quelques jours plus tard, cet effectif était porté à 74,000 soldats. En effet, le roi d'Angleterre envoyant son fils, le prince de Galles, faire ses premières armes et apprendre, selon son expression, le métier des rois, sous la conduite de Henri, six mille cinq cents Anglais et Écossais, tous volontaires, accompagnaient leur prince héréditaire dans cette expédition, et venaient se ranger avec lui sous le drapeau de la France[1]. Le reste de l'armement contre la

ailleurs, ch. 203, p. 374 A, que, conformément au traité passé par les sieurs comte de Brederode, Malderet et autres ambassadeurs hollandais avec le roi quelques jours avant son départ pour l'armée, le contingent des Provinces-Unies devait, sous les ordres du prince Maurice, entrer en campagne en même temps que le roi. — Enfin Sully ajoute : « Plus les peuples, villes et nobles des royaumes de Hongrie, Bohême, » partie d'Autriche, font estat, lorsqu'ils verront les associez les plus » forts en campagne, de se souslever et mettre en liberté de dis- » poser d'eux-mêmes, et de former dans les Pays-Bas, sans des- » sein de se mettre en campagne que pour eux-mêmes, une armée de » 12,000 hommes de pied, 2,000 chevaux et 10 canons. » — Les armements des rois d'Angleterre, de Danemarck et de Suède, des Hollandais, des princes unis d'Allemagne, sont confirmés par Fontenay-Mareuil, Mémoires, t. V, p. 8, 9, collect. Michaud, 2e série : ce tome V, 2e série, est le tome XIX du nouveau numérotage.

[1] Fontenay-Mareuil, Mémoires, t. V, p. 11 A. « Ce qui estoit plus » considérable et ce qui montroit davantage combien le roy de la » Grande-Bretagne estimoit le roy, et la grande liaison qu'il vouloit » avoir avec luy, c'est qu'il envoyoit le prince de Galles Henry, celuy » dont les Anglois avoient tant d'espérance, pour estre à l'armée au- » près de luy, et y apprendre, ce disoit-il, *le mestier des roys.* » — Sully, ch. 202, p. 372 A. « Quand mesme le roy de la Grande-Bretagne » changeroit d'intention.... il est indubitable que le prince de Galles » ne changera pas de volonté, et que son père ne le sauroit empes- » cher qu'il ne vous vienne joindre avec plus de 6,000 Anglais ou » Escossois et 500 chevaux. Car c'est de ce nombre qu'il me pria de

branche allemande montant à 54,000 hommes, ou déjà levés ou sur le point de l'être, mais tenu en réserve, ne devait se déclarer et se joindre à Henri qu'après les hostilités commencées et les premiers succès obtenus.

Ainsi le roi attaquait les deux branches de la maison d'Autriche avec une masse de 238,000 soldats et une artillerie de 200 canons. Sur ces 238,000 soldats, 184,000 étaient déjà réunis sous le drapeau : les autres allaient l'être. Cette levée de boucliers de la moitié de l'Europe, s'armant pour revendiquer son indépendance et sa liberté religieuse, était la première Coalition pareille qui eùt encore été formée en Occident.

Dans la multitude des défenseurs qu'elle donnait à cette cause, qu'elle levait et qu'elle armait partout, le contingent de la France était de cent un mille soldats et de quatre-vingts canons : elle fournissait quatre armées ; elle en envoyait deux en Espagne, une autre en Italie, une autre en Allemagne.

Les ressources financières de la coalition égalaient ses forces militaires. Les dépenses ordinaires et annuelles du royaume étant payées, Henri avait en numéraire, dans les caves de la Bastille, ou en créances réalisables dans l'espace de quelques mois, une somme de 41,345,000 livres de ce temps-là. Dans les trois années suivantes, il devait, par l'amélioration des fermes publiques, obtenir 81,000,000 de recettes extraordinaires. Cela portait les sommes dont il pouvait disposer en trois ans pour la guerre étrangère à 122,345,000 livres, sans recourir à une augmentation d'impôt, à aucun emprunt. Les puissances confédérées, de leur côté, avaient fait un fonds assuré de 28,870,000 livres pour le même espace de trois

» vous dire que vous ne doutassiez nullement, et m'a fait encore por-
» ter la mesme parole depuis trois mois par Saint-Anthoine. »

ans. La somme totale dont la coalition disposait pour trois ans contre la maison d'Autriche montait donc à plus de 151 millions, et couvrait toutes les dépenses de la guerre, la solde des armées mises sur pied durant ce laps de temps. Dans les calculs du roi et de Sully n'était pas comprise la solde des deux armées ou des cinquante mille hommes destinés contre l'Espagne, laquelle solde montait pour trois ans à 40 millions. Mais comme dans les dépenses arrêtées, ils avaient porté près de 11 millions pour l'imprévu ; comme au delà des dépenses arrêtées, ils s'étaient ménagé sur les recettes extraordinaires une réserve de 29 millions, il se trouvait que la solde et l'entretien des deux armées d'Espagne étaient couverts[1].

Dans la nouvelle lutte que la France allait commencer contre la maison d'Autriche, l'opinion, qui, entre deux ennemis, double la puissance d'attaque de l'un et diminue de moitié les moyens de résistance de l'autre, était entièrement du côté de la France et du prince qui la gouvernait. Ce n'étaient pas seulement les nationaux, c'étaient les étrangers aussi qui pensaient et qui disaient que par ses talents et sa puissance, Henri était en plus de considération dans le monde que pas un de ses prédécesseurs depuis Charlemagne; qu'il était l'arbitre des destinées de l'Europe, que la terre tremblait à son nom. Le duc de Lorraine,

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 216, 217, 218, t. II, p. 436-440. — Au ch. 217, p. 438, l'état de Sully porte : « Plus, pour suppléer aux défauts et » manquements de plusieurs alliez.... et subvenir à quelques affaires » de France *non prévues* et *autres cas inopinez*, 300,000 livres par mois: » cy pour un an, 3,600,000 livres. » Il faut multiplier les 3,600,000 livres par trois, pour trois ans, ce qui donne 10,800,000 livres pour l'imprévu de trois ans. Au même chapitre, à la fin, p. 439 A, l'état de dépense porte : « Il est à noter que la recette monte pour trois ans » à 121,544,000 livres, lesquels feraient par an 40,564,666 livres. Sur » lesquels desduits les 30,160,000 de la dépense d'une année, il » *reviendra bon au roy*, pour chaque année 9,914,666 livres; et au bout » de trois ans, il *reviendra bon à Sa Majesté* 29,743,998 livres. »

dans une circonstance solennelle, le déclarait le plus grand capitaine du monde. Le landgrave de Hesse, à propos des troubles et des complications d'intérêts survenus en Allemagne depuis 1608, écrivait que la supériorité de son esprit et son incomparable expérience aux affaires d'État, lui permettraient d'y voir plus clair que nul autre, et que par les forces dont il disposait, il saurait mettre ordre à ces affaires « si un homme au monde » le pouvoit[1]. »

D'après le témoignage d'un autre contemporain, l'irrésistible combinaison de la force matérielle et de la puissance de l'opinion, qu'il possédait également, avait amené, durant les derniers jours de son règne, les choses à ce point : « Le désir de voir son armée redoubloit en son âme, quand il considéroit que ses desseins alloient comme devant ses désirs; que toutes choses se conformoient à ses volontés; qu'il sembloit que la fortune lui présentast les villes et les provinces dans ses filets... Son contentement fut augmenté par ce qu'on lui dit de l'état et de la belle disposition de son armée, de l'arrivée des Suisses, de l'équipage de l'artillerie, de la joie que les troupes étrangères concevoient à son acheminement, de l'étonnement général du pays de Luxembourg et des autres provinces des Pays-Bas, qui se représentoient ce prince comme invincible, étonnement qui, du premier jour, feroit tomber les armes des mains, et l'assurance des cœurs, des plus résolus[2]. » Ce n'est pas là un tableau de fantaisie, mais une peinture exacte de la situation. En effet, Henri commençant la guerre contre la branche

[1] Fontenay-Mareuil, Mém., t. V de la collect. Michaud, p. 15 B. — Pontchartrain, Mémoires, même tome, p. 298. Le fait relatif au duc de Lorraine, dans Fontenay-Mareuil, t. V, p. 29 B; celui relatif au landgrave de Hesse, dans la lettre de ce prince, du 6 mars 1609, dans la Correspondance avec Henri IV, p. 399.

[2] Matthieu, Hist. de Henri IV, in-fol., 1631, p. 818.

allemande de la maison d'Autriche par l'expédition de Juliers, par l'expulsion des troupes autrichiennes ; continuant ensuite la lutte contre l'empereur Rodolphe, ses frères et ses cousins ; menaçant la Flandre et les Pays-Bas espagnols dans un avenir plus ou moins rapproché, demandait passage pour son armée à l'archiduc Albert à travers ses terres. Et Albert, souverain de ce pays, frère de Rodolphe, parent de tous les archiducs, dans son impuissance sentie de résister à Henri IV et dans son épouvante, lui répondait : « Monseigneur, je suis votre très » humble serviteur, et en cette qualité, je vous supplie » de passer en mes pays ; car ni portes ni vivres ne vous » y seront refusés, me confiant sur l'assurance qu'il plaît » à Votre Majesté me donner qu'il ne s'y commettra ni » désordre ni aucun acte d'hostilité [1]. » Les princes le plus étroitement liés à la maison d'Autriche par le sang et par les communs intérêts, ne tentaient donc et ne pouvaient donc qu'une chose : détourner momentanément et à tout prix de leur tête l'orage près d'éclater.

Ainsi Henri et les princes coalisés attaquaient les deux branches de la maison d'Autriche avec treize armées et un effectif de 238,000 soldats, une artillerie de 200 canons, un trésor de 151 millions. Il faut observer qu'une armée de 20,000 hommes était alors une grande armée, et que 151 millions du temps valaient 530 millions d'aujourd'hui. C'était la force militaire, le matériel de guerre, les ressources financières les plus redoutables que l'Europe eût rassemblées depuis les Croisades. L'enthousiasme chez les confédérés était aussi grand qu'aux époques les plus passionnées. Henri avait à venger sur les rois d'Espagne quarante-cinq ans de noirs complots ou de guerre

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 198, t. II, p. 338 B.

ouverte dirigés, depuis l'entrevue de Bayonne, contre sa liberté, sa vie, son autorité comme roi de Navarre et roi de France : il avait de plus la juste conviction que ni ses enfants ni ses sujets n'étaient assurés d'une seule année de règne et d'existence paisible, tant que la maison d'Autriche n'aurait pas les mains enchaînées pour le mal et pour le trouble de ses voisins. Le roi d'Angleterre, les autres princes et les peuples confédérés, les sujets mêmes de l'empereur et du roi d'Espagne sentaient qu'il n'y avait pour eux ni indépendance, ni libertés intérieures, ni liberté de conscience à espérer, tant qu'ils ne tiendraient ces biens que du libre arbitre de la maison d'Autriche, et ils étaient disposés, comme la suite le prouva, à les conquérir par les armes ou à périr.

Quand on considère les forces et les ressources des coalisés, la souveraine habileté de leur chef, les mobiles puissants qui les faisaient agir, l'épuisement des deux branches de la maison d'Autriche, l'imbécillité de Rodolphe et de Philippe III, l'incapacité de leurs ministres, les mécontentements de leurs sujets, l'épouvante dont ils étaient frappés à la veille d'une rupture ouverte, on demeure convaincu que Henri IV et Sully avaient justement apprécié le temps nécessaire pour abattre l'empereur et le roi d'Espagne, en le fixant à trois ans [1]. L'Europe pensait comme eux : on voit par des vers contemporains que l'opinion commune conduisait Henri dans Vienne et dans Madrid sans prévoir de sérieux obstacles, et annonçait sa prochaine entrée triomphale dans les deux capi-

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 175, t. II, p. 217 B. « J'oseray asseurer que » si Vostre Majesté vit encore dix ans, dans les trois premiers des» quels je ne doute point que vous n'ayez réduit toute la maison d'Au» triche dans le seul continent des Espagnes. » Sully répète la même chose dans dix autres passages de ses Mémoires.

tales des deux branches de la maison d'Autriche, abaissées sans retour [1].

Henri était donc en mesure d'accomplir, et, selon toute probabilité, d'accomplir en trois ans, cette partie du Grand dessein. Il assurait ainsi à l'Europe l'indépendance politique et la liberté religieuse, et il lui donnait le système d'équilibre. Il la sauvait des horreurs de cette lutte ultérieure contre la maison d'Autriche, qui n'eut pas d'autre but et d'autre résultat; mais qui, entreprise dans des conditions absolument différentes du côté des puissances confédérées, du côté de la France, à peine sortie d'une nouvelle anarchie et devenue pauvre, du côté de la monarchie espagnole et de l'Empire relevés de leur abaissement, traîna en une sanglante et désastreuse longueur, et, sous le nom de guerre de Trente ans, devint l'un des fléaux de l'Europe et de l'humanité.

Dans le grand et préventif effort que la Coalition voulait faire en 1610, sous la conduite de Henri IV, l'aide qu'elle demandait à ce prince et à son royaume était énorme. Sur le nombre total de 238,000 soldats qu'on levait, le contingent de la France était de 101,000 combattants: dans la contribution en argent, montant à 151 millions, la part de la France était de 123 millions.

La justice exigeait qu'elle fût payée des sacrifices si lourds en hommes et en argent qui lui étaient imposés. La raison politique demandait de plus que l'on accrût sa puissance de telle sorte, qu'elle fût en état d'affermir sans retour possible, de consacrer à tout jamais les résultats obtenus sur la maison d'Autriche. Aux termes d'un traité conclu en 1609, à la suite de l'ambassade de Bassompierre, la Lorraine était réunie à la France par le mariage du dauphin avec la fille et l'unique héritière du duc de ce

[1] D'Aubigné, Hist. univ., Appendix, t. III, p. 543.

pays. L'armée destinée contre l'empereur devait, en se rendant en Allemagne, consommer l'annexion de la Lorraine à la France [1]. D'après les conventions passées avec le duc de Savoie, ce prince, en échange des magnifiques possessions que la guerre contre l'Espagne lui livrait dans le Milanez, et qu'il joignait au Piémont et au Monferrat, cédait à Henri le comté de Nice, la Savoie, avec les places de Pignerol et de Montmélian. « Le Roi, dit Richelieu, s'ouvrit à la reine de la résolution qu'il avait » prise de donner au duc de Savoie la plus grande partie » du Milanais et du Montferrat, *en échange du comté de » Nice et de la Savoie;* ériger le Piémont et le Milanais en » royaume ; faire appeler le duc de Savoie roi des Alpes ; » et, à la séparation de la Savoie et du Piémont, faire » une forteresse pour borner ces royaumes, *et se conserver » l'entrée de l'Italie* [2]. » La France avait ainsi entrée dans l'Italie, et une influence plus directe sur les affaires de la Péninsule. C'était la situation qui convenait à une puissance protectrice, chargée de chasser l'Espagnol de l'Italie, de distribuer ses dépouilles au duc de Savoie, aux Vénitiens, au duc de Toscane, au pape; de leur rendre à eux une indépendance compromise, aux petits princes italiens une indépendance perdue; de consolider pour tous un état si nouveau, un si large partage de liberté et de puissance. Les rois de France avaient d'anciens

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 190, t. II, p. 285, discours du roi. « Je suis » résolu de rejoindre tout l'Estat de Lorraine avec celuy de France » par le mariage de mon fils le dauphin et la fille héritière de Lor» raine. » Ce projet de Henri se réalise bientôt après le traité que Bassompierre, dans son ambassade de 1609, fait signer au duc de Lorraine (Bassompierre, Mémoires, t. VI, 2e série, de la collection Michaud, p. 59-65). Ce tome VI devient le tome XX du nouveau numérotage.

[2] Mémoires de Richelieu, liv. I, p. 11, 12, t. VII de la 2e série des Mémoires de la collection Michaud. Ce tome VII de la 2e série est devenu le tome XXI du nouveau numérotage.

droits débattus sur le Milanèz, Naples et la Sicile, que Henri cédait et transportait aux États italiens pour établir leur indépendance et leur nationalité. Henri avait d'autres droits, ceux-là incontestables, sur la Navarre espagnole, que la fraude et la violence de Ferdinand le Catholique avaient enlevée à son bisaïeul Jean d'Albret. Ces droits, il les cédait encore au roi d'Espagne, afin que partout, en Espagne comme en Italie, les États européens rentrassent dans leurs limites naturelles des Pyrénées et des Alpes. Mais Henri exigeait une juste compensation qu'il demandait non à la force, mais à l'arbitrage de ses associés, au jugement des princes de la Coalition, saisis de ses droits et appelés à en décider.

Dès l'année 1596, dès le temps qu'il avait cessé de craindre pour l'indépendance de la France, si longtemps menacée par Philippe II, il avait élevé de justes réclamations, et annoncé l'intention « de recouvrer son royaume » de Navarre, ou à tout le moins de conquérir la Flandre » et l'Artois, afin que, par traité de compensation, il pût » les joindre au corps de l'État [1]. » Rien n'était plus légitime qu'un pareil vœu, puisqu'il s'agissait de rattacher au corps de la monarchie des provinces qui en avaient fait si longtemps partie, qui avaient compté parmi ses grands fiefs, qui n'avaient été détachées de la France que contrairement à la loi politique, contrairement aussi à la communauté d'origine, de langage, de mœurs, contrairement aux limites naturelles. Henri réclamait aussi le comté de Roussillon, comme ancien fief et comme dépendance du royaume. En homme juste et en souverain modéré, mais en politique essentiellement pratique, Henri persévéra constamment dans les mêmes idées. Quand Sully lui parlait, en 1609, de la guerre générale qui

[1] Sully, ch. 72, t. I, p. 248 A.

allait s'ouvrir, et dont les premières dépenses devaient atteindre le chiffre de soixante millions, et lorsqu'il le pressentait sur ses intentions, le roi lui répondait : « Voudriez-vous que je despendisse soixante millions à conquester des terres pour autruy, sans en rien retenir pour moy ? Ce n'est pas là mon intention [1]. » Au commencement de l'année suivante, la Coalition européenne fut formée, et des conventions sur le partage des conquêtes qu'on allait faire intervinrent entre les confédérés. Voici, d'après Sully, parlant à Henri IV, ce qui fut convenu. Dans les dix provinces des Pays-Bas restées aux Espagnols, nous avons vu que les Hollandais obtenaient le Brabant nord, la province d'Anvers, la partie septentrionale de la Flandre [2]. Le roi d'Angleterre recevait le reste de la Flandre, le Brabant sud et la juridiction de Malines, non pour les unir et les incorporer à son royaume, mais pour les distribuer aux huit principaux seigneurs anglais et à l'armée [3]. La part du roi de France était l'Artois, Cambray et Tournay avec leurs territoires, la province de Namur, le duché de Luxembourg : ces pays, divisés en dix portions, devaient être affectés en dotations ou fiefs à dix seigneurs au choix de Henri, et à son armée : au début et dans leur première constitution, ils n'étaient pas réunis à la France, mais on peut conjecturer d'une manière sûre à quelle époque ils devaient l'être, en consultant la loi générale qui avait présidé aux réunions.

D'Aubigné et Richelieu appuient de leur témoignage

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 194, t. II, p. 306 A.

[2] Voyez ci-dessus le commencement de l'article : *Puissances entrées dans la coalition contre la branche espagnole.* Il faut observer que la Flandre était alors subdivisée en Flandre flamengante, Flandre gallicane, Flandre impériale.

[3] Pour les détails de ce partage, Sully, Œcon. roy., ch. 202; Discours de Sully au roi touchant ses desseins, p. 371 A.

conforme les indications fournies soit par les clauses des traités, soit par l'exposé si explicite de Sully. D'Aubigné dit : « Il est à noter qu'il ne venoit au roi aucune augmen-» tation en apparence que *l'estendue de son règne au mont* » *Senis* (*Cenis*) *et aux rivières anciennes qui en faisoient* » *le partage vers la haute et basse Allemagne,* quoique » pour l'entreprise, il deust fournir en quatre ans cin-» quante millions. Mais il attachoit à soi inséparablement » tous ceux qui auroient eu des plumes de ceste dépouille, » et se rendoit arbitre et chef sur eux [1]. » Ces renseignements fournis par d'Aubigné sont confirmés par Richelieu; seulement, Richelieu s'exprime d'une manière vague et avec une sobriété de paroles auxquelles il faut s'attendre de la part d'un homme animé d'une passion jalouse pour la gloire, ayant à rendre compte des desseins qui ont illustré d'autres ministres et un autre règne. Il désigne, comme beaucoup d'auteurs du temps, les Pays-Bas espagnols par le nom de Flandre, et voici comment il s'exprime : « Outre le dessein que le roy faisoit pour » l'Italie, peut-être qu'il se fût résolu d'attaquer la » Flandre, où ses pensées se portoient quelquefois, *aussi* » *bien qu'à rendre le Rhin la borne de la France,* y for-» tifiant trois ou quatre places [2]. » Ainsi, par suite des traités qui venaient d'être signés, de la guerre que l'on allait entreprendre, la France devait obtenir la Lorraine, le comté de Nice, la Savoie avec deux places fortes et l'entrée de l'Italie, l'Artois, les pays de Cambray et de Tournay, la province de Namur, le duché de Luxembourg, qui confine au Rhin et à l'Allemagne, peut-être enfin le Roussillon. Ainsi, sans les atteindre encore partout, elle tendait fortement vers ses limites naturelles des

[1] D'Aubigné, Appendix ou Corollaire des histoires, t. III, p. 543.
[2] Richelieu, Mémoires, liv. I, t. VII, 2e série, coll. Michaud, p. 12 A. Ce tome VII de la 2e série est le tome XXI du nouveau numérotage.

Alpes, de la Méditerranée, des Pyrénées, de l'Océan et du Rhin.

Deux fortes armées d'abord, pourvues de solde, de munitions en abondance, d'une redoutable artillerie; plus tard trois, et peut-être quatre armées; les talents de Henri IV et du prince Maurice d'Orange, les deux plus grands capitaines de l'époque, un admirable plan de campagne, devaient faciliter et assurer la conquête et le partage des Pays-Bas espagnols. En partant de Paris, le roi allait se mettre à la tête de son armée de Champagne, composée de 37,000 hommes et réunie à Châlons : de là il marchait droit à Mézières. Il se portait rapidement dans le pays de Juliers et de Clèves, en chassait sans retour les Autrichiens, et en investissait les princes allemands, légitimes héritiers. De là il se retournait contre les Pays-Bas espagnols, contre les possessions des archiducs, et occupait toutes les provinces et les villes sur la rive droite de la Meuse. Le prince Maurice, entré le même jour que le roi en campagne avec 14,000 Hollandais, envahissait en même temps le pays de la rive gauche de la Meuse. La jonction des deux armées présentant un effectif de 51,000 soldats, s'opérait au milieu de ces premiers succès, et elles se portaient ensemble vers les contrées baignées par la mer pour les subjuguer à leur tour. « Cela fait, il falloit que le pays de l'archiduc » se rendît à discrétion, pour ne pouvoir plus être secouru » de l'Espagne par nul endroit [1]. »

Ce que le roi, en échange de la Navarre au-delà des

[1] Fontenay-Mareuil, Mémoires, t. V, 2e série, coll. Michaud, p. 13 A. Ce tome V de la 2e série est le tome XIX du nouveau numérotage. — D'Aubigné, liv. V, Appendix, t. III, p. 542. — Sully, ch. 203, p. 374 A. Outre les armées de France et de Hollande, l'armée des rois d'Angleterre, de Danemarck, de Suède, et peut-être aussi celle des princes réformés d'Allemagne, devaient attaquer en même temps les Pays-Bas espagnols.

Pyrénées, avait à réclamer sur l'Espagne dans les Pays-Bas, était donc assuré. Quant au comté du Roussillon, il voulait soumettre ses droits à l'arbitrage du pape et des Vénitiens. Il consentait bien à abandonner ce pays à l'Espagne, si le roi d'Espagne, de son côté, cédait sans guerre Naples au pape, la Sicile aux Vénitiens [1]. Mais il était peu probable que le roi catholique acceptât ces propositions, et du moment où il les aurait rejetées, Henri devait revenir au projet de faire valoir par les armes ses droits sur le Roussillon.

Dans les vues d'agrandissement de Henri, rien ne ressemble à ce qui avait été conçu et projeté jusqu'alors. Un des traits caractéristiques de son génie est d'avoir introduit dans la politique ces principes nouveaux ; d'avoir, le premier des souverains, attaqué le système barbare du moyen âge, qui soumettait les destinées des nations au droit d'héritage sans le consentement des peuples, et au droit de conquête, c'est-à-dire au hasard et à la force brutale ; c'est d'avoir substitué à ce grossier régime un nouvel ordre dans lequel les sociétés humaines devaient être constituées et réglées en conformité avec leur origine, leurs mœurs, leurs limites naturelles, d'après les lois générales de la Providence, et d'après les règles du droit public.

L'humanité et la civilisation ne lui doivent pas moins pour avoir érigé en principes, désormais impérissables et destinés à lui survivre, que toutes les nations membres de la grande famille européenne suivraient la religion de leur conscience, au lieu de la religion commandée par un maître ; qu'elles rentreraient en possession de leurs droits, de leurs libertés intérieures, de leur indépendance ; que pour la défense de cette indépendance, il leur serait attri-

[1] Sully, ch. 199, t. II, p. 340 B.

bué dans le partage des possessions de la maison d'Autriche une étendue de territoire, une population, des revenus suffisants; qu'enfin l'état normal de l'Occident était désormais le développement régulier et progressif de peuples libres, et non l'extension indéfinie de la domination de quelques princes perdus d'ambition, insatiables de conquêtes, poursuivant la monarchie universelle au milieu de l'esclavage universel des nations.

Tout ce que la France avait le droit de réclamer et d'obtenir, sans inquiéter la liberté de l'Europe, et en protégeant au contraire directement celle de la Hollande et de l'Allemagne, tout lui était dévolu à la suite de cette grande mais courte lutte. D'où résultent la plus légitime présomption, la plus forte vraisemblance que l'exécution du Grand dessein, après avoir prévenu la guerre de Trente ans, aurait sauvé encore à l'Europe toutes les guerres de Louis XIV, excepté peut-être la guerre de la succession. Voilà ce que peut un homme sur les destinées de son siècle, lorsqu'au génie il joint la patience qui sait attendre les circonstances favorables, et rassemble de longue main les moyens d'un succès assuré.

Le roi avait déjà fixé l'instant où il devait passer des projets longuement et sagement médités à l'exécution. Avant de quitter la France, il pourvut au gouvernement intérieur pendant son absence. Il arrêta de confier la direction du gouvernement à la reine avec la qualité de régente : il lui adjoignit un conseil de régence composé de quinze membres, entre lesquels on comptait le connétable, le chancelier de Sillery, le duc d'Épernon, M. de Villeroy et le président Jeannin : la régente ne pouvait rien décider sans l'avis de ce conseil. Du conseil de régence dépendaient quatorze conseils inférieurs, en rapport avec le nombre des principales provinces du royaume, et composés chacun de cinq personnes prises dans le clergé,

la noblesse, la justice, la finance, les corps de ville : ces conseils inférieurs devaient maintenir l'ordre et la paix publique dans les provinces et dans les villes. Pour autoriser davantage la reine, il la fit sacrer et couronner à Saint-Denis. Depuis quelque temps il ne l'appelait plus que Madame la régente, et il avait fait préparer des lettres-patentes pour lui déférer régulièrement ce pouvoir. Ces mesures prises, il décida de quitter Paris le 19 mai pour se rendre à son armée de Champagne, et pour commencer l'expédition de Juliers [1]. Le poignard d'un assassin renversa d'un seul coup ce que la France et l'Europe attendaient d'une semblable détermination.

[1] Fontenay-Mareuil, Mémoires, p. 14 B, 15 B, 2e série, t. V de l'ancien numérotage, t. XIX du nouveau. — Richelieu, Mém., liv. I, p. 18, 19 B, 2e série, t VII, collect. Michaud. Ce tome VII de la 2e série est le tome XXI du nouveau numérotage. — Mémoires de Sully, mis en ordre par l'abbé de l'Écluse des Loges, liv. XXVII, t. III, p. 171, 172. — Sully, Œcon. roy., ch. 203, 204, t. II, p. 379-381. Au commencement du chap. 204, il indique le 17 au lieu du 19 mai, pour le jour du départ du roi.

CHAPITRE V.

I. Les dernières années de la vie privée de Henri IV. Leur rapport avec la chose publique.
II. Éducation du Dauphin : remarquables résultats de cette éducation.

La France arrachée à l'étranger et aux factions et reconstituée ; le royaume mis dans un état de prospérité inouie, sous un gouvernement modéré, respectant toutes les libertés publiques, et sous une administration régulière et savante ; les plans arrêtés et les mesures prises pour assurer dans l'avenir l'indépendance du pays et sa prépondérance en Europe, tel est le spectacle auquel nous avons assisté depuis l'avénement de Henri IV au trône. Ce sont probablement les plus grandes choses qui aient été accomplies depuis la fondation de la monarchie. Nous allons en trouver quelques-unes de petites et de misérables. Il semble que le mauvais génie de Henri IV ait tenu à lui faire expier une gloire si grande et si pure, et en le rendant le jouet de sa passion pour les femmes, le contraindre à payer sa dette à la faiblesse de l'humanité. Mais nous avons fait l'histoire du règne et non de la vie de ce prince, et dans les misères de sa vie privée, dont la vérité exige l'exposé, nous nous bornerons à celles qui, par quelque côté, touchèrent à la chose publique, aux événements de ce règne et des suivants.

Le mariage de Henri avec Marie de Médicis ne mit pas fin, comme on pouvait l'espérer, à ses relations avec M[lle] d'Entragues, qu'il créa marquise de Verneuil, quel-

que temps après cet événement. Leur liaison fut interrompue, en 1604, par la conspiration d'Entragues ; mais le fatal aveuglement de Henri ne tarda pas à la renouer, et elle dura jusqu'en 1608. Pendant le refroidissement, le roi s'était attaché M[lle] de Bueil à laquelle il donna le titre de comtesse de Moret, et à M[lle] des Essarts, qu'il fit comtesse de Romorantin [1]. Les trois intrigues marchèrent de front, et la chronique scandaleuse du temps ajoute encore quelques autres femmes à ces maîtresses attitrées. C'étaient là des amours banales, indistinctes. Henri devait en sortir, et cet homme multiple, sur lequel les sens avaient tant d'empire, finit par une grande passion. Les précédents attachements avaient seulement charmé les sens et l'esprit ; cette passion pénétra le cœur.

M[lle] de Montmorency, fille du connétable, la lui inspira. Bassompierre et Sully, l'un et l'autre dans l'intime confidence de Henri, nous font connaître la nature de ses sentiments pour M[lle] de Montmomorency : les deux témoignages s'accordent et sont irrécusables. Voici celui de Bassompierre. « Le roi me répondit par un grand soupir et me dit : Je suis devenu non-seulement amoureux, mais outré de M[lle] de Montmorency... Je suis résolu de la marier à mon neveu le prince de Condé, et de la tenir près de ma famille. Ce sera la consolation et l'entretien de la vieillesse où je vais désormais entrer. Je donnerai à mon neveu qui est jeune, et aime mieux la chasse cent

[1] Extrait des registres de Lestoile, compris dans le Supplément à son Registre-journal du règne de Henri IV, p. 381 B. — Dreux du Radier, *Anecdotes des reines et régentes de France*, t. IV, p. 274-303. — La suite des lettres de Henri IV à la marquise de Verneuil, dans les tomes V, VI, VII des Lettres missives. On trouvera la dernière lettre à la marquise annonçant la rupture en 1608, t. VII, p. 665. — Tallemant des Réaux, Les *Historiettes*, 3e édition de M. Paulin Pâris, 1854, in-8°. *Henri quatriesme*, *M[me] de Moret*, *M[me] la princesse*, t. I, p. 10, 155, 174. A la page 10, il dit : « Enfin le Roy rompit avec » M[me] de Verneuil. »

mille fois que les dames, cent mille francs par an pour passer son temps, *et je ne veux autre grâce d'elle que son affection, sans rien prétendre davantage.* » Sully, de son côté, rapporte les propres termes dont se servit Henri, en lui parlant de la fille du connétable : « Il n'y a, lui dit-il, aucun sujeet que vous preniez l'allarme de Mlle de Montmorency, *d'autant que son désir et son humeur sont entièrement esloignez de mal faire, et qu'elle m'a tousjours osté toute espérance d'en obtenir jamais ni privauté ni faveur*. Ce qui m'a donné sujet de la vouloir marier à M. le prince, afin de faire tant plus facilement cesser tous ces sots discours, que les malins en ont voulu faire [1]. » Le roi en était revenu pour la princesse de Condé à l'amour pur et passionné, que lui avait inspiré la vertueuse Mme de Guercheville. Mais plus son amour se commandait et se contenait, plus il poursuivait ardemment ce qu'il pouvait rechercher sans crime, la vue et l'entretien de celle qu'il aimait sans mesure. Le mariage de Mlle de Montmorency avec le prince de Condé n'avait pas fait cesser, comme l'avait espéré le roi, les sots discours des malins. Le prince, craignant pour son honneur, emmena d'abord sa femme dans le château de Muret, près de Soissons. Pendant leur séjour en ce lieu, Henri, afin de se ménager la vue de la princesse, durant quelques courts et fugitifs instants, recourut à des adresses et à des déguisements dont on souffre pour son âge, son caractère, sa dignité [2].

Quand le prince de Condé eut cherché un refuge a Bruxelles, emmenant sa femme avec lui, le roi fut frappé dans ce qu'il avait de plus sensible. Il mit tout en œuvre

[1] Bassompierre, Mémoires, dans la collection Michaud, p. 56 B. — Sully, Œcon. roy., ch. 190, t. II, p. 285 B.

[2] Tallemant des Réaux, Les *Historiettes, Mme la princesse*, t. I, p. 172, 173.

pour ramener la princesse en France : dans sa correspondance avec l'un de ceux qu'il employa, mais vainement, à ce dessein, on trouve l'expression de ses souffrances, et cette explosion de la douleur attriste.

« D'Elbène vous mandera le reste des nouvelles. Bon soir. Je deschois si fort de mes merangoisses que je n'ay plus que la peau sur les os. Tout me déplaist; je fuis les compagnies, et si, pour observer le droit des gens, je me laisse mener en quelque assemblée, au lieu de me rejouir, elles achèvent de me tuer. Adieu [1]. »

Ce n'est pas heureusement par ces égarements et ces défaillances que se termine la vie d'un grand homme. Deux mois après avoir écrit ces lignes, Henri se disposait à s'aller mettre à la tête de son armée de Champagne, à commencer l'expédition de Juliers et la lutte contre la maison d'Autriche. Ses devoirs de roi l'arrachaient aux passions et aux faiblesses de l'homme, et il redevenait digne de l'admiration de la France et de l'Europe.

Il paya cher les infidélités qu'il fit à Marie de Médicis, jalouse, acariâtre et colère. Le meilleur des maris, comme le témoigne Bassompierre, en tout ce qui ne touchait pas à la fidélité conjugale, il essaya vainement de se faire pardonner ses torts, en prodiguant à la reine les égards, les prévenances, les honneurs, et entr'autres celui du couronnement [2]. Il ne trouva pas auprès d'elle ce qu'il prisait, ce qu'il recherchait avant tout, un attachement affectueux, et la douceur du commerce intime, qui le soulageaient des rudes travaux et des soucis de la royauté [3]. Aux écarts de conduite de son mari, la reine répondit par des explications, des reproches, des aigreurs

[1] Lettre à M. de Préaus du 20 février 1610, dans le recueil des Lettres missives, t. VII, p. 838.

[2] Bassompierre, p. 70 B. « Comme le roy étoit le meilleur mari du » monde, il consentit au couronnement. »

[3] Sully, Œcon. roy., ch. 86, t. I, p. 297. Henri IV dit à Gabrielle

habituelles, des scènes d'emportement et parfois de violence, qui firent de l'intérieur de Henri un enfer, et de sa vie un supplice. Sully et Richelieu sont à cet égard déplorablement explicites [1].

Les dépenses que Henri fit pour ses maîtresses, mais la plupart en pleine paix, et toutes avec mesure ne nuisirent point à la fortune publique : l'état florissant du royaume, l'état prospère des finances, l'énorme réserve en argent comptant qu'il laissa à sa mort, le prouvent de reste. Toutefois c'était un mauvais exemple pour ses successeurs. Ses faiblesses ne préjudicièrent ni à sa considération, ni à l'amour que lui porta son peuple. On a dit d'une manière ingénieuse et profonde que souvent les souverains gouvernaient autant leur nation avec leurs défauts qu'avec leurs vertus [2]. Ce mot trouve son application dans le règne de Henri IV. Les chants populaires du temps démontrent que, dans une classe nombreuse de la nation, les talents du buveur, les aventures du vert-galant avaient fait fortune à l'égal des exploits du roi vaillant, libérateur de la France, et qu'il y trouva plutôt faveur que discrédit. Ce sont là, sans doute, des circonstances atténuantes, mais non pas des excuses, pour ses faiblesses. Il reste que la morale publique fut outragée

d'Estrées : « Il faut que vous sachiez que je vous ay principalement » aimée, parce que je vous trouvois douce, gracieuse et d'humeur » complaisante. »

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 109, 130, 131, 138, t. I, p. 392, 393, 537, 538, 560-563, et ch. 150, 164, 171, 178, 189, 190, 194, t. II, p. 15, 16, 169, 197, 225-229, 282-286, 307-310, avec plusieurs lettres du roi et une lettre de la reine. — Richelieu, Mémoires, liv. I, t. I, p. 9 A, dans la collection Michaud. « Une fois entre autres, la colère de la reine » la transporta jusqu'à tel point, étant proche du roi, que, levant le » bras, il eut si grande peur qu'elle passât outre, qu'il le rabattit avec » moins de respect qu'il n'eût désiré, et si rudement qu'elle disoit peu » après qu'il l'avoit frappée. »

[2] M. Saint-Marc Girardin.

par des adultères enchaînés les uns aux autres, et altérée par des exemples d'autant plus puissants qu'ils partaient de plus haut. A l'imitation des rois absolus, François Ier et Henri II, Henri IV prodigua à ses maîtresses les plus hautes dignités de l'État, les duchés, les marquisats, les comtés, dégradant ainsi par un côté la noblesse, et prostituant à des favorites ce qui devait être réservé aux citoyens pour les plus hautes qualités personnelles, et pour les plus éminents services rendus au pays. Quand la royauté fut redevenue absolue sous Louis XIV et sous Louis XV, cet exemple ne fut que trop imité, avec des prodigalités que Henri IV s'était du moins interdites. Ce renversement dans la distribution des honneurs, ces outrages à la morale, ces atteintes portées à la fortune publique contribuèrent dans une mesure considérable à la chute de la monarchie et de la dynastie. Ce sont là les graves enseignements que fournit l'histoire, et malgré toute notre admiration pour Henri IV, nous n'avons pas dû taire ni ses torts, ni la part, bien qu'éloignée et indirecte, qu'il eut dans cette décadence. Le mal qu'il fit pouvait être réparé, mais il fit du mal.

Il n'eut pas d'enfants de sa première femme, Marguerite de Valois. Il en eut six de Marie de Médicis, trois fils et trois filles :

Le Dauphin, qui régna après lui, sous le nom de Louis XIII.

Un prince, mort le 17 novembre 1611, âgé de quatre ans et demi.

Jean-Baptiste Gaston, duc d'Orléans, né en 1608.

Elisabeth, née en 1602, femme de Philippe IV, roi d'Espagne.

Christine, mariée à Victor-Amédée, prince de Piémont, puis duc de Savoie.

Henriette-Marie, née en 1609, femme de Charles I[er], roi d'Angleterre.

Il laissa huit enfants naturels de ses diverses maîtresses :

1° De Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort : César duc de Vendôme, né en 1594 ; Alexandre de Vendôme, grand-prieur de France, né en 1598 ; Catherine-Henriette, mariée au duc d'Elbeuf.

2° D'Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil : Henri duc de Verneuil, et Gabrielle-Angélique, femme du duc d'Epernon.

3° De Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret : Antoine de Bourbon, comte de Moret, né en 1607, mort en 1632 au combat de Castelnaudary.

4° De Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin : Jeanne, abbesse de Fontevrault, et Henriette, abbesse de Chelles [1].

Henri aima tous ses enfants légitimes et naturels avec une égale tendresse. Il ne souffrit pas qu'ils l'appelasent *sire*, et voulut qu'ils l'appelassent *leur père*. Il veilla sur leur vie et sur leur santé avec une sollicitude aussi constante qu'éclairée [2]. Il donna ses soins particuliers et personnels à l'éducation de son fils aîné, de celui qui, après lui, devait régir son peuple, sa grande famille, épiant dès les plus jeunes années du Dauphin, ses mauvais penchants pour les combattre et les détruire ; ses bonnes qualités pour les développer. En un temps où les châtiments corporels étaient encore en usage, il voulut qu'on les employât dans

[1] Richelieu, Mém., liv. I, t. I, p. 8. — Art de vérifier les dates, t. VI, in-8°, p. 229.

[2] P. Matthieu, Histoire de Henri IV, p. 777, 778. Suite des lettres du roi à M[me] de Montglat, gouvernante de ses enfants, du 22 mars 1603 au 23 novembre 1608, dans le t. VI des Lettres missives, p. 55, 56, 135, 136, 164, 467, 564, et dans le t. VII, p. 19, 62, 166, 229, 316, 319, 328, 333, 370, 385, 396, 500, 618, 637, 647. — Lettre du roi à Sully du 15 août 1607, t. VII, p. 342.

les grandes fautes du prince enfant. Ayant remarqué combien la honte, plus encore que la crainte de la douleur, était puissante sur ce jeune cœur, il écrit en 1607 à Mme de Montglat sa gouvernante :

« Je me plains de vous, de ce que vous ne m'avés pas mandé que vous aviés fouetté mon fils ; car je veulx et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera *l'opiniastre ou quelque chose de mal*, sachant bien par moy mesme qu'il n'y a rien au monde qui luy face plus de profict que cela. Ce que je recognois par expérience m'avoir profité ; car, estant de son aage, j'ay esté fort fouetté. Cest pourquoy je veulx que vous le faciés, et *que vous le luy faciés entendre.* »

Ayant découvert avec terreur, et se trouvant avoir à corriger le penchant du dauphin à la cruauté, il lui donna le fouet lui-même deux fois : la première pour avoir témoigné le désir passionné qu'on tuât un gentilhomme qu'il haïssait ; la seconde pour avoir écrasé la tête à un moineau[1].

Quand il eut sept ans accomplis, le roi en 1609, le tira de Saint-Germain et des mains de Mme de Montglat pour le mettre entre celles d'un gouverneur. Henri avait d'abord jeté les yeux sur le marquis de Pisany, mais Pisany étant mort avant d'entrer en fonctions, elles furent confiées à M. de Souvré. Les mémoires et les histoires des contemporains témoignent et font spécialement remarquer que dans le choix que le roi fit de l'un et de l'autre, il regarda avec une sévère attention à ce qu'ils eussent toutes les qualités qu'on cherche ordinairement dans les gouverneurs : ils nous apprennent de plus que Souvré était un homme d'un mérite et d'une probité hautement reconnus, et assez ferme pour défendre le droit et la morale contre les ordres du pouvoir souverain[2]. Quelque

[1] Lettre à Mme de Montglat du 14 novembre 1607, dans les Lettres miss., t. VII, p. 385. — Tallemant des Réaux, *Historiettes*, *Henri quatriesme*, t. I, p. 10.

[2] Fontenay-Mareuil, Mémoires, 2e série, t. V, ou t. XIX du nouveau numérotage, p. 5. — De Thou, liv. LXI. « Henri III disoit que s'il n'étoit ni roi ni prince, il voudroit être Souvré. » Souvré refusa la commission dont

confiance que Henri eût en lui, il l'astreignit à lui rendre compte des exercices du jeune prince, et il se chargea personnellement de la partie la plus haute et la plus difficile de cette éducation qui intéressait la France entière. « Le Roy, dit un homme d'État contemporain, voyant » M. le dauphin avoir sept ans passés, voulut l'avoir » auprès de luy, pour *luy donner une nourriture conve-* » *nable à sa haute naissance et à ce qu'il devoit estre un* » *jour.* » Les Mémoires de Richelieu nous montrent le roi occupé tantôt à aguerrir son fils contre les accidents qu'on rencontre sans cesse à la guerre, tantôt à combattre chez lui l'entêtement et l'opiniâtreté [1]. Tant de soins pris par Henri produisirent d'heureux résultats. Dans une entrevue que Sully, peu après la mort du roi, eut avec la famille royale, au mois d'octobre 1610, le dauphin se montra à lui tel qu'il était au sortir des mains de Henri. Le germe de bonnes et grandes qualités avait été assez développé, pour que le ministre en fut frappé, et pour qu'il en entretint sa femme, à son retour à l'Arsenal [2]. Cette appréciation, par un homme tel que Sully, de la direction donnée à l'éducation du dauphin, est singulièrement remarquable. Plus tard, un écrivain de génie a dit que Louis XIII n'a pas été assez connu, et un examen un peu sérieux des faits donne gain de cause plein et entier à cette réclamation de la justice en sa faveur. Dans la première guerre contre les calvinistes révoltés, il passa, au péril de sa vie, à la tête de ses gardes, dans l'île de Rié, située sur la côte de Poitou, défit le chef de rebelles Soubise, et le contraignit à fuir après lui avoir fait perdre quatre

Henri III voulut le charger, de poignarder le maréchal de Montmorency dans sa prison. — On écrit Souvré ou Souvrai.

[1] Lettres du roi à M. de Souvré des 12 et 17 août 1609 dans les Lettres miss., t. VII, p. 749, 752. — Fontenay-Mareuil, Mém., p. 5 B. — Richelieu, Mémoires, liv. I, p. 11 B, édit. Michaud, Poujoulat.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 209, t. II, p. 406 B.

mille hommes : le mois suivant, il signala sa valeur au siége de Royan, où il alla pour la première fois à la tranchée [1]. Il n'obéissait qu'à ses inspirations, puisque Richelieu n'entra que deux ans plus tard dans son Conseil. Au siége de La Rochelle, il défendit le fort en bois, construit au milieu de la mer au-devant de la digue, brava le feu de toute la flotte anglaise, et donna l'exemple de l'intrépidité aux plus braves officiers de l'armée. Dans la guerre d'Italie il emporta les trois barricades du Pas de Suze l'épée à la main, et mit en fuite les troupes du duc de Savoie [2]. Il eut donc à un haut degré le courage du cœur. Il eut le courage de l'esprit dans les affaires qui n'exigeaient ni long travail, ni exécution continue et journalière, dont sa déplorable santé le rendait incapable, et toutes les fois qu'il s'agissait seulement de penser, de vouloir, de résoudre. Au sein du Conseil, il ouvrit sans cesse les avis les plus éclairés et les plus fermes. Après la prise de Corbie par les Espagnols en 1636, il décida, contre l'avis de Richelieu, qu'on tiendrait la campagne en Picardie, et il alla se mettre à la tête de ses troupes. Il maintint au pouvoir, envers et contre tous, et aussi contre lui-même, Richelieu qu'il détestait, parce qu'il le jugeait nécessaire à la grandeur de l'État. Entre la mort du cardinal et la sienne, il conduisit les affaires avec une fermeté et une habileté qui laissèrent le royaume profondément tranquille au dedans, formidable au dehors. Il

[1] Richelieu, Mémoires, liv. XIII, t. I, p. 263, 264 de l'édit. Michaud, Poujoulat. Le passage dans l'île de Rié est du 16 avril 1622. Richelieu dit de cette journée : « Cette victoire fut glorieuse au roi, mais elle » fut bien périlleuse. » L'île de Rié est sur la côte du Poitou entre les petites rivières de Rié et de Vic, à une lieue de Saint-Gilles-sur-Vic. Il faut se garder de la confondre avec l'île de Ré ou de Rhé, située sur la côte d'Aunis, dix-huit lieues plus bas, en face de La Rochelle. Le siége de Royan dura du 27 avril au 11 mai 1622.

[2] Richelieu, Mém., liv. XIX, t. I, p. 550, 551 ; liv. XX, p. 607-609.

choisit de plus ses généraux avec une connaissance des hommes et un discernement merveilleux : il désigna pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie le vicomte de Turenne ; il donna le commandement de l'armée du Nord au duc d'Enghien, qui vainquit à Rocroy cinq jours après sa mort [1]. Louis XIII dut ces grandes qualités, glorieuses pour la couronne, souverainement utiles au pays, à la direction première qu'il avait reçue de son père : ce sont là les derniers services que Henri IV ait rendus à la France.

[1] Art de vérifier les dates, t. VI, p. 251 de l'édition in-8°. — Bazin, Hist. de France sous Louis XIII, t. III, p. 440 ; t. IV, p. 460, 461.

CHAPITRE VI.

Assassinat du roi par Ravaillac. Procès de Ravaillac : examen de la question s'il eut des instigateurs et des complices. État de l'esprit public en France. Doctrines régicides. Caractère et portrait de Henri IV.

Le 14 mai 1610, à quatre heures du soir, fut le jour à jamais déplorable où Henri fut enlevé à l'amour de la France, qu'il avait sauvée de la domination étrangère et de la ruine intérieure, pour la mettre dans un état de paix, de prospérité, de force, inconnu jusqu'alors. Un concours inouï de circonstances fatales décida du malheur public. Il fallut que le carrosse du roi fût dégarni de mantelets et découvert ; qu'il prît son chemin par la rue de la Ferronnerie tellement étroite, comme les rues du vieux Paris, comme les rues du moyen âge, qu'elle ne livrait passage qu'avec peine à deux voitures à la fois ; que dans cette rue une charrette de foin fût déjà engagée et contraignît la voiture à n'avancer qu'au pas ; qu'enfin les valets de pied, par défaut d'espace, fussent réduits à quitter momentanément les abords du carrosse et à passer par le cimetière des Innocents. Sans la coïncidence de toutes ces circonstances, l'assassin, qui monta sur l'essieu et frappa le roi à mort, n'aurait même pas pu l'approcher [1]. Cette considération ajoute aux regrets et les rend plus poignants encore.

[1] Fontenay-Mareuil, Mémoires, t. V, 2 série, t. XIX du nouveau numérotage, p. 15, 16, collect. Michaud.

Voici dans quels termes, Malherbe, alors attaché au service et à la personne de Henri, raconte ce lamentable événement, dont il tenait les circonstances de témoins oculaires : la lettre où il les consigne est datée du 19 mai 1610.

« Le roi sortit peu après pour s'en aller à l'Arsenal. Il délibéra longtemps s'il sortiroit, et plusieurs fois dit à la reine : « Ma mie, » irai-je, n'irai-je pas ? » Il sortit même deux ou trois fois, et puis tout d'un coup retourna et disoit à la reine : « Ma mie, irai-je » encore ? » et faisoit de nouveau doute d'aller ou de demeurer. Enfin il se résolut d'y aller, et ayant plusieurs fois baisé la reine lui dit adieu, et entre autres choses que l'on a remarquées, il lui dit : « Je ne ferai qu'aller et venir, et serai ici tout à cette heure » même. » Comme il fut en bas de la montée où son carrosse l'attendoit, M. de Praslin, son capitaine des gardes, le voulut suivre. Il lui dit : « Allez-vous-en, je ne veux personne; allez faire vos » affaires. »

» Ainsi n'ayant autour de lui que quelques gentilshommes et des valets de pied, il monta en carrosse, se mit au fond à sa main gauche, et fit mettre M. d'Espernon à la main droite. Auprès de lui à la portière étoient M. de Montbazon, M. de la Force ; à la portière du côté de M. d'Espernon, étoient M. le maréchal de Lavardin, M. de Crequi ; au devant M. le marquis de Mirebeau, et M. le premier écuyer. Comme il fut à la Croix-du-Tiroir, on lui demanda où il vouloit aller ; il commanda qu'on allât vers Saint-Innocent. Étant arrivé à la rue de la Ferronnerie, qui est à la fin de celle Saint-Honoré, pour aller à celle de Saint-Denys, devant la Salamandre, il se rencontra une charrette qui obligea le carrosse du roi à s'approcher plus près des boutiques de quincailliers qui sont du côté de Saint-Innocent, et même d'aller un peu plus bellement, sans s'arrêter toutefois, combien qu'un qui s'est hâté d'en faire imprimer le discours, l'ait écrit de cette façon. Ce fut là qu'un abominable assassin, qui s'étoit rangé contre la prochaine boutique, qui est celle du *Cœur couronné percé d'une flèche*, se jeta sur le roi et lui donna, coup sur coup, deux coups de couteau dans le côté gauche ; l'un prenant entre l'aisselle et le tétin, va en montant sans faire autre chose que glisser ; l'autre prend contre la cinquième et sixième côte, et, en descendant en bas, coupe une grosse artère, de celles qu'ils appellent *veineuses*. Le roi, par malheur, et comme

pour tenter davantage ce monstre, avait la main gauche sur l'épaule de M. de Montbazon, et de l'autre s'appuyoit sur M. d'Espernon auquel il parloit. Il jeta quelque petit cri et fit quelques mouvements. M. de Montbazon lui ayant demandé : « Qu'est-ce, Sire ? » Il lui répondit : « Ce n'est rien, » par deux fois, mais la dernière il le dit si bas qu'on ne put entendre. Voilà les seules paroles qu'il dit depuis qu'il fut blessé.

» Tout aussitôt le carrosse tourna vers le Louvre. Comme il fut au pied de la montée où il étoit monté en carrosse, qui est celle de la chambre de la reine, on lui donna du vin. Pensez que quelqu'un étoit déjà couru devant porter cette nouvelle. Le sieur de Cérisy, lieutenant de la compagnie de M. de Praslin, lui ayant soulevé la tête, il fit quelques mouvements des yeux, puis les referma aussitôt sans les plus rouvrir. Il fut porté en haut par M. de Montbazon, le comte de Curson en Quercy, et mis sur le lit de son cabinet, et, sur les deux heures, porté sur le lit de sa chambre; où il fut tout le lendemain et le dimanche; un chacun alloit lui donner de l'eau bénite. Je ne vous dis rien des pleurs de la reine, cela se doit imaginer. Pour le peuple de Paris, je crois qu'il ne pleura jamais tant qu'à cette occasion [1]. »

On a souvent agité si le roi a péri victime soit d'un complot intérieur, soit d'une conspiration ourdie par la maison d'Autriche aux abois, et n'ayant plus que ce détestable moyen de salut; ou bien s'il est tombé sous les coups d'un abominable fou, ne consultant que ses fureurs, ne prenant d'inspiration que de son imbécillité et de son fanatisme, produit de monstrueuses doctrines. Cette question ne peut être résolue, à notre sens, que par un court exposé de quelques circonstances de la dernière année du règne de Henri, des six derniers mois de la vie et des derniers moments de Ravaillac.

[1] Lettres de Malherbe, p. 142-144. Paris, Blaise, 1822, in-8. — On a, sur la mort de Henri IV, deux lettres confidentielles adressées à sa république par Foscarini, l'ambassadeur vénitien résidant alors à Paris. Elles sont toutes deux du 14 mai 1610 : l'une est écrite dans la journée, l'autre à minuit. Elles renferment peu de détails, et aucun qui ne se trouve dans les narrateurs français contemporains. M. de Mas-Latrie en a donné le texte dans les Archives des missions scientifiques, 2e série, t. I, p. 129-130.

L'abjuration du roi, son absolution par le Pape, sa réconciliation avec les jésuites, avaient calmé la fièvre du régicide pendant sept ans. Une circonstance la ranima en 1609 et 1610. Le traité de ligue défensive conclu par Henri avec la Hollande était devenu l'occasion déterminante de la trève de douze ans, c'est-à-dire de l'indépendance de fait de la nouvelle république. Ce grand service, rendu par lui à la Hollande calviniste contre la catholique Espagne, l'avait mis en mauvaise odeur auprès des catholiques exagérés et des anciens ligueurs de France. Il avait dès lors été souvent attaqué dans des sermons séditieux [1]; il avait de plus été accusé de complicité avec les calvinistes français dans une imaginaire et absurde conspiration de ces mêmes calvinistes contre les catholiques. On a peine à concevoir aujourd'hui que les zélés du temps soient parvenus à persuader à une portion de la populace « que le roy n'avoit pas voulu que » la justice fust faicte de l'entreprise complotée par les » huguenots de tuer tous les catholiques le jour de Noël » 1609. » Cependant rien n'est plus exact, et c'est en outre sur ce bruit adopté par lui, que Ravaillac conçut la première idée de tuer le roi [2].

L'assassin avait des sentiments religieux très-exaltés et

[1] Lestoile, décembre 1609, p. 549. « Pendant ces Advents, le père » Gontier, jésuite, à Saint-Gervais, et le père Basile, capucin, à Saint- » Jacques de la Boucherie, font journellement des déclamations cati- » linaires contre ceux de Charenton; et la plupart de leurs sermons » ne sont qu'invectives et philippiques sanglantes contre ceux de la » religion prétendue réformée, contre leurs édits, *contre l'Estat et la* » *personne du roy mesme.* — Le père Gontier, en la présence du roy, » qui assista en personne à ses sermons le vendredi jour de Noël, le » samedi et le dimanche, fit de continuelles déclamations contre les » huguenots, lesquels il appela plusieurs fois vermines et canailles, » *jusques à dire que les catholiques ne les devoient souffrir parmi eux.* »

[2] Procès de Ravaillac dans les Archives curieuses, t. XV, p. 122. « Il a esté induict à exécuter son entreprise, d'autant que le roy » n'avoit voulu que la justice fut faicte, etc. »

ne jouissait pas, à beaucoup près, de l'usage entier de sa raison. Il était entré pendant quelque temps dans un couvent de Feuillants, et s'en était fait chasser pour s'être livré à des visions et à des extravagances de nature à compromettre son monastère et l'ordre entier. Au sortir de ce monastère, il avait cherché des moyens d'existence dans la profession de solliciteur de procès et de maître d'école à Angoulême, et il avait continué à être poursuivi et assiégé par ses visions [1]. Dans cette âme passionnée et dans cet esprit égaré, le fanatisme et les doctrines perverses déposèrent et développèrent l'idée que si le roi ne pouvait être converti et gagné au projet de contraindre les huguenots à abjurer leur religion et à embrasser le catholicisme, le roi devait être tué. Lorsque dans les premiers moments qui suivirent son arrestation on lui demanda comment il avait pu mettre la main sur le roi très-chrétien, il répondit : « C'est à savoir s'il est très-chré- » tien. » Quand plus tard on lui demanda qui l'avait poussé à cet attentat, il répondit : « Les sermons que j'ay ouïs, aux- » quels j'ay appris les causes pour lesquelles il estoit né- » cessaire de tuer les roys. » Pressé sur la question de savoir s'il est permis de mettre à mort un tyran ou un prince réputé tel par les fidèles, il montra qu'il en savait toutes les distinctions et toutes les subtilités, et qu'il était très-instruit sur ces matières [2]. Les livres ne lui manquaient pas, puisque de 1590 à 1607, on a compté jusqu'à douze auteurs appartenant à un seul ordre religieux étranger, chez lesquels se trouvait prêchée la doctrine de l'attentat à l'autorité et à la personne des rois [3].

[1] Procès de Ravaillac, p. 114, à la fin, 115, 123.

[2] Matthieu, Histoire de la mort de Henri IV. — Procès de Ravaillac, Archives curieuses, t. XV, p. 89, 113, 114.

[3] Arrêt du parlement de Paris concernant les jésuites, du 6 août 1761, dans le Recueil des anciennes lois franç., t. XXII, p. 313.

Une fois arrêté à l'idée d'armer le roi contre les huguenots ou de le tuer, il était résolu d'employer tous les moyens de la persuasion avant ceux de la violence. Ainsi, quoique ses parents ne vécussent que d'aumônes, quoiqu'il fût très-pauvre lui-même, et que plus d'une fois il eût été enfermé pour dettes, au temps de Noël 1609 il accomplit un premier voyage d'Angoulême à Paris, uniquement dans l'intention de joindre le roi, de lui parler, de lui persuader de réduire ceux de la religion prétendue réformée à l'Église catholique, apostolique et romaine. Durant son séjour à Paris, il fut en butte aux plus dures épreuves, sans que son opiniâtreté et son fanatisme en fussent domptés. Ainsi, d'une part, il fut si fort pressé par la misère qu'il se vit réduit à implorer et à recevoir une aumône d'un sou à l'issue d'une messe célébrée dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine. D'un autre côté, pendant un mois entier, de Noël 1609 à la fin de janvier 1610, il s'adressa avec une incroyable persistance à toutes les personnes qu'il croyait pouvoir lui faciliter l'accès auprès du roi : ayant été éconduit ou repoussé par elles comme un visionnaire, il attendit le roi au moment où il passait en carrosse près des Innocents et s'écria : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sacrée » Vierge, que je parle à vous. » Mais il fut repoussé de nouveau, et ne put parvenir à lui parler. Ce fut alors seulement que convaincu de l'inutilité de ses efforts et des voies de persuasion, il résolut de faire périr le roi qui avait le pouvoir sans avoir la volonté de convertir les huguenots, et qui par sa mort ferait place à un prince meilleur serviteur de Dieu. Il nourrit ces pensées en retournant de Paris à Angoulême, où il alla chercher dans l'exercice de son métier de maître d'école du pain pour le moment, et pour l'avenir des moyens de faire des éco-

nomies qui lui permissent de se remettre promptement en route et de suivre ses desseins [1].

Il partit d'Angoulême le jour de Pâques 1610, et fit une seconde fois le voyage de Paris, mais il y arriva dans un tel dénûment que, ne pouvant acheter le couteau dont il avait besoin pour tuer le roi, il le vola dans une hôtellerie près des Quinze-Vingts. Pendant un nouveau séjour de trois semaines dans cette ville, ses doutes et ses incertitudes lui revinrent : il se désista encore de sa volonté d'assassiner le roi, sortit de Paris, s'avança jusqu'à Étampes, et près d'un jardin il rompit de la longueur d'un pouce la pointe de son couteau. Mais la vue d'un Christ en croix exposé dans un faubourg d'Étampes, et le bruit recueilli par lui que Henri voulait faire la guerre au pape et transférer le Saint-Siége à Paris, lui rendirent la tentation et la volonté de tuer le roi. En conséquence, il refit sur une pierre la pointe de son couteau, partit d'Étampes, rentra pour la troisième fois dans Paris, et épia jusqu'à ce qu'il l'eût trouvée, l'occasion d'exécuter son parricide [2].

Il est nécessaire d'expliquer l'origine et la circulation de la fausse nouvelle qui ranima la fureur de Ravaillac, lui rendit toutes ses pensées de sang, et devint la raison déplorablement déterminante de son crime. Henri attaquait partout à la fois, dans les Pays-Bas, dans l'Allemagne, dans l'Espagne, dans l'Italie, le roi catholique, la maison d'Autriche catholique. Il leur faisait la guerre avec l'alliance et le concours des populations protestantes ou musulmanes. Les conducteurs et les généraux de ses armées et des armées de la confédération étaient presque

[1] Procès de Ravaillac, p. 123, 125, 127, 128, 114, 115, 116, 117, 131.
[2] Procès de Ravaillac, p. 117, 118.

tous des protestants : le duc de Sully, le marquis de Rosny son fils, le duc de Rohan son gendre, Lesdiguières qui venait d'être fait maréchal de France, Laforce qui allait l'être, et hors du royaume le prince Maurice de Nassau, les princes réformés d'Allemagne, le fils du roi d'Angleterre, les rois de Suède et de Danemarck. Henri allait diriger une expédition contre l'Italie, et dans l'Italie on trouvait le pape, qui durant quarante ans, et surtout pendant la Ligue, avait été l'allié obligé, l'allié constant du roi catholique. De ce fait on tirait la conclusion que le roi allait attaquer le pape. Et ce n'étaient pas seulement ses ennemis qui interprétaient de la sorte les événements qui se préparaient ; c'était une portion du peuple, c'étaient les soldats, quoique bien décidés à le servir dans ses desseins : parce que le propre du peuple, souvent intelligent, souvent généreux dans l'action, est de ne pas toucher à une seule matière, à une seule combinaison politique qui passe son intelligence et sa portée, sans les fausser et les pervertir. Le gouvernement et la police d'alors eurent le tort impardonnable de ne pas recourir à une déclaration du nonce, qui sans faire connaître que le Pape était pour moitié dans les projets de guerre et de conquête en Italie, aurait hautement annoncé que, loin de craindre d'être attaqué par Henri, il le tenait pour son fils obéissant et pour son fidèle allié. On ne sut pas éclairer et ramener l'opinion du peuple par des explications que réclamaient impérieusement la bonne renommée des desseins du gouvernement, et la sûreté de la personne du roi. Cette négligence fut payée par un irréparable malheur.

Le procès de Ravaillac fut instruit par une commission que présidait le vertueux et héroïque de Harlay, et que composaient des juges incorruptibles. Sa prison, ses interrogatoires, ses tortures, durèrent treize jours. Dès le premier interrogatoire, il lui fut objecté qu'il n'avait eu

de lui-même aucun motif de commettre un acte si déloyal et si abominable; qu'il fallait par conséquent qu'il y eût été poussé par une volonté étrangère. Il répondit : « Per-
» sonne ne m'a induit à ce faire que le commun bruit des
» soldats qui disoient que si le roy vouloit faire la guerre
» contre le Saint-Père, ils lui assisteroient et mourroient
» pour cela : à laquelle raison je me suis laissé persuader
» à la tentation qui m'a porté à tuer le roy, parce que
» faisant la guerre contre le pape, c'est la faire contre
» Dieu; d'autant que le pape est Dieu, et Dieu est le
» pape. » Pendant le cours de l'instruction, et immédiatement après le jugement prononcé, les juges et le greffier l'interrogèrent et le pressèrent jusqu'à dix-sept fois, épuisèrent avec lui tous les moyens de l'adresse et de l'obsession, pour l'amener à déclarer quels étaient les promoteurs et les instigateurs de l'assassinat, à révéler les complices ou seulement les confidents de son crime. En dehors des moyens judiciaires, le président de Harlay recourut aux moyens extraordinaires alors pratiqués par la justice. Il lui dit que s'il ne voulait pas avouer la vérité, on ferait venir son père et sa mère, qui seraient impitoyablement déchirés sous ses yeux jusqu'à ce qu'il parlât. Cette menace le troubla un moment, mais il n'en persista pas moins à soutenir qu'il n'avait pas de complices [1]. Dans le même but de lui arracher des aveux, on lui fit deux fois subir la question, une première fois extralégalement, à l'hôtel de Retz, aussitôt après son arrestation, au moyen de vis de carabine serrées, et avec une telle violence qu'il eut les os des pouces rompus; une seconde fois, à la fin de l'instruction et par l'ordre des juges, au moyen des brodequins, et avec une telle rigueur, qu'il se trouva mal et resta demi-mort. Pendant

[1] Lestoile, Registre-journal, p. 596 A.

treize jours, au milieu des plus pressantes questions, au milieu des plus affreuses douleurs, il soutint sa première déclaration : il répondit constamment, uniformément « que jamais estranger, François ny autre, ne l'avait » conseillé, persuadé, ny ne luy avoit parlé, comme luy, » accusé, n'en avoit parlé à personne. Qu'il n'avoit esté » induit à tuer le roy par argent, par les ennemis de la » France, ou des rois et princes estrangers, désireux de » s'agrandir. Que s'il avoit été induit par quelqu'un de » France ou par estranger, et qu'il fust tant abandonné » de Dieu que de vouloir mourir sans le déclarer, il ne » croiroit pas estre sauvé, ny qu'il y eust de paradis pour » luy. » Enfin conduit mourant au lieu du supplice, et sur le point d'être tiré à quatre chevaux, il demanda l'absolution à son confesseur, réputé l'un des docteurs de Sorbonne les plus doctes et les plus honnêtes. Le confesseur la lui refusa en disant que cela lui était défendu en crime de lèse-majesté au premier chef, s'il ne voulait révéler ses fauteurs et complices. Il répondit qu'il n'en avait point, comme il le lui avait souvent protesté, et protestait encore derechef. Le prêtre ne voulant pas passer outre : « Donnez-moi, dit-il, l'absolution, au moins à condition, au » cas que ce que je dis soit vray.—Je le veux, lui répondit » le confesseur, mais à ceste condition qu'au cas qu'il ne » soit ainsi, votre âme, au sortir de ceste vie que vous allez » perdre, s'en va droit en enfer et au diable, ce que je vous » dénonce de la part de Dieu comme certain et infaillible. » — Je l'accepte et la reçois, dit-il, à ceste condition [1]. »

Pour nous, la vérité est dans cette parole d'un mou-

[1] Procès de Ravaillac, p. 114, 118, 119, 120, 122, 137, et de plus de la page 118 à la page 140, *passim*, pour les dix-sept interrogations successives sur les instigateurs, complices ou confidents. — Lestoile, Registre-journal de Louis XIII, p. 598. — Laforce, Mémoires publiés en 1843, l. I, c. 7, t. I, p. 224, 225. — Pontchartrain, Collection des mémoires, t. V, 2e série, t. XIX, du nouveau numérotage, p. 301 A.

rant, d'un chrétien d'une foi vraie et fervente, en présence de l'éternité, de son salut ou de sa damnation. C'est pour nous la preuve morale, et sans comparaison la plus forte, que Ravaillac ne fut poussé au régicide ni par la reine, ni par madame de Verneuil, qui avaient des intérêts absolument opposés, ni par le duc d'Épernon, ni par le roi d'Espagne, ni par aucun autre souverain étranger. Mais à côté de la preuve morale, les preuves matérielles abondent. L'assassin entreprit plusieurs voyages pénibles d'Angoulême à Paris, avec l'intention de persuader le roi, et, s'il y parvenait, d'épargner sa vie : la vérité de cette allégation est prouvée par le témoignage de Laforce, alors capitaine des gardes, qu'il sollicita, pressa, conjura de l'introduire auprès du roi, et de lui procurer un moment d'entretien avec lui. Il renonça deux fois au projet de le tuer, et il l'aurait tout à fait abandonné, si Henri ou l'un de ses serviteurs, après l'avoir accueilli, l'avait éclairé, lui avait prouvé que le roi, depuis sa conversion, avait toujours servi les intérêts du catholicisme, et surtout était à mille lieues de vouloir faire la guerre au pape. Rien n'était plus possible qu'une pareille condescendance, et cette condescendance l'aurait désarmé. Or, s'il eût été l'instrument de quelqu'un, Français ou étranger, s'il eût pris ses inspirations et son mot d'ordre d'un conspirateur caché et implacable, est-ce que son projet d'assassinat eût été conditionnel, variable, intermittent? En second lieu, ses instances seules pour être admis auprès du roi suffisaient pour que l'on entrât en soupçon, pour qu'on s'assurât de sa personne, et c'est ce que Laforce aurait fait, s'il n'eût reçu du roi un ordre formel et contraire[1]. Dans cette seconde supposition, ses projets étaient encore renversés : ses instigateurs, s'il en eût eu, lui au-

[1] Mémoires de Laforce, l. I, c. 7, t. I, p. 225, 226. — Procès de Ravaillac, p. 130, 131.

raient-ils laissé commettre cette imprudence? Enfin il est constant que la famille de Ravaillac, que Ravaillac lui-même étaient pressés par la misère, et qu'ils restèrent jusqu'au dernier moment dans la plus extrême détresse. Cette circonstance prouve encore qu'il n'a été conseillé et poussé par personne. En effet, ceux sur lesquels on a étendu des soupçons de complicité étaient immensément puissants et riches, et ils ne l'auraient pas laissé dans un dénûment qui devait de toute nécessité le dégoûter de servir des maîtres si durs, si avares; qui pouvait de plus faire matériellement échouer son projet, en le réduisant soit à l'impossibilité de se procurer une arme, soit à l'impossibilité de rester à Paris le temps nécessaire pour exécuter son crime : on sait en effet que, faute d'argent, il ne pouvait rester un jour de plus dans cette ville[1].

Nous avons relevé et examiné avec le plus grand soin les témoignages rendus, les faits allégués par quelques contemporains, pour établir que Ravaillac ne fut que l'exécuteur d'un attentat projeté et dirigé par d'autres que par lui. Discutons d'abord les témoignages, relevons leur nombre, pesons leur valeur. Entre les hommes d'État, Sully est le seul qui admette que l'assassin ait pu être un instrument, ait pu prêter son bras à des coupables restés cachés. Mais Sully s'arrête à un soupçon et à un doute, et sorti des affaires très-peu de temps après la mort de

[1] Matthieu, comme il le témoigne formellement, avait fait de soigneuses et particulières recherches sur la mort du roi, sur les précédents et la vie entière de Ravaillac. Voici ce qu'il en dit dans l'Hist. de la mort déplorable de Henri IV, Archives curieuses, t. XV, p. 65, 66. « Ce misérable avoit mal vécu, et parmi ceux qui le connoissoient, » estoit estimé comme un perdu et désespéré. Il avoit poursuivy long- » temps le procez d'une succession, et l'ayant perdu, la misère mit » son père et sa mère à l'aumosne... Si Ravaillac eust passé cette fu- » neste journée, la nécessité le *contraignoit de s'en retourner, parce* » *qu'il n'avoit que trois quarts d'escus de reste.* » — Lestoile dit la même chose, p. 578 A.

Henri IV, il n'a eu aucun moyen de s'assurer plus tard si ce soupçon et ce doute avaient un fondement solide [1]. Les autres hommes d'État du temps sont d'un sentiment absolument contraire à celui de Sully, comme le témoignent les historiens du temps. « Tout incontinent » après ce malheur, la royne envoya le président Janin, » de Loménie, secrétaire d'Estat, de Bullion, conseiller » d'Estat, en l'hostel de Raiz, pour ouyr Ravaillac et sçavoir quelle suite pourroit avoir ce détestable coup. Ce » qu'il leur dit alors est la même chose que ce qu'il a dit » depuis, *et leur jugement a esté celui de tous les sages » qui ont tenu ce misérable pour un mélancholique* [2]. » On a deux lettres confidentielles sur la mort de Henri IV, adressées à sa république par l'ambassadeur vénitien Foscarini, et dans ces deux lettres, il n'y a pas un mot qui fasse remonter à d'autres qu'à l'assassin le crime dont il se souilla. Richelieu est dans la même conviction, exprime formellement la même opinion : il l'appuie de la preuve morale tirée des déclarations de Ravaillac réitérées jusqu'à son dernier moment, et de la preuve judiciaire, résultant de l'arrêt du parlement, dont Sully n'a tenu aucun compte. Richelieu, en outre, a exercé dix-huit ans le pouvoir souverain; il a eu de plus amples et de plus sûrs moyens d'information qu'aucun homme en

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 205, t. II, p. 383. Les secrétaires de Sully lui disent : « Nous avons en telle horreur et abomination, aussi bien » que vous, le nom, la mémoire et la qualité de cet esprit infernal, de » cet exécrable parricide, qui meurtrit et assassina proditoirement » notre bon roy, et de tous ceux qui sont *soupçonnez d'estre*, ou qui » en effet ont esté les instigateurs et associez, qui se sont prévalus et ad- » vantagez, resjouis et relevez d'espérances, pour un tant funeste et » lamentable accident. » Concini et sa femme sont clairement désignés dans ce passage; mais entre s'être prévalu et avantagé de la mort de Henri IV, et avoir trempé dans ce meurtre, il y a un abîme.

[2] Matthieu, Hist. de la mort déplor. de Henri IV, dans les Archiv. cur., t. XV, p. 88.

France, et pendant ce long espace de temps, il n'a rien découvert qui pût ébranler ou changer son sentiment : il soutient jusqu'au bout « qu'autre n'est auteur » de cet acte que ce misérable, et que ses seuls con» seillers ont été sa folie et le diable [1]. » Des témoignages des hommes d'État passons à ceux des auteurs contemporains. Lestoile croit que Ravaillac a eu des instigateurs et des complices. Il fonde cette conjecture sur la circonstance qu'à Paris, en divers lieux de la France, en divers pays de l'Europe, le bruit de la mort de Henri fut répandu quelque temps avant l'événement [2]. Au jugement des autres contemporains, ces bruits, qu'ils rapportent comme Lestoile, ne prouvent absolument rien : ils remarquent judicieusement que la même chose était arrivée précédemment plusieurs fois pour d'autres grands événements [3]. Ajoutez que, sans sortir de ce règne, et du cercle des hommes qui devaient être le mieux renseignés, on voit la mort de Philippe II, laquelle n'importait guères moins alors aux affaires générales de l'Europe que celle de Henri IV, puisque la paix de Vervins n'était pas signée, l'on voit, disons-nous, cette mort crue par Henri IV, annoncée par lui à son ambassadeur à Rome, au mois d'octobre 1597, onze mois avant la mort du roi d'Espagne [4]. Tous les autres auteurs de mémoires et d'histoires, Fontenay-Mareuil, Pontchartrain, P. Matthieu, diffèrent d'opinion avec Lestoile, et le contredisent au sujet de la provocation et de la complicité [5].

[1] Richelieu, Mém., l. I, t. I, p. 22, collect. Michaud.

[2] Lestoile, Registre-journal, p. 594 B, 608, 609.

[3] P. Matthieu. Histoire de Henri IV, p. 833, 834, in-fol.

[4] Lettre de Henri IV au duc de Luxembourg-Piney, à la date du 27 octobre 1597, dans les Lettres miss., t. IV, p. 869. Il fait remonter au 1er octobre le bruit de la mort du roi d'Espagne.

[5] Fontenay-Mareuil, Mém., collect. Michaud, p. 17 B. — Pontchartrain, Mém., collect. Michaud, p. 301 A. — P. Matthieu, Hist. de la mort de Henri IV, dans les Archives cur., t. XV, p. 88, 92.

De l'examen des témoignages, passons à celui des faits considérés en eux-mêmes; apprécions leur vraisemblance, sondons leur vérité. Dans une dissertation sur la mort de Henri IV, Voltaire a dit avec une invincible logique : « On a accusé à la fois le père Alagona, jésuite, oncle du duc de Lerme, tout le conseil espagnol, la reine Marie de Médicis, la maîtresse de Henri IV, madame de Verneuil, et le duc d'Épernon. Choisissez donc. Si la maîtresse est coupable, il n'y a pas d'apparence que l'épouse le soit. Si le conseil d'Espagne a mis dans Naples le couteau à la main de Ravaillac, ce n'est donc pas le duc d'Épernon qui l'a séduit dans Paris; lui que Ravaillac appelait *catholique à gros grains*, comme il est prouvé au procès; lui qui n'avait jamais fait que des actions généreuses; lui qui d'ailleurs empêcha qu'on ne tuât Ravaillac à l'instant qu'on le reconnut tenant son couteau sanglant, et qui voulait qu'on le réservât à la question et au supplice [1]. » Reprenons une à une chacune de ces imputations, et démontrons leur fausseté en les confrontant avec des faits tous attestés par les contemporains, tous authentiques, dont l'histoire pouvait se servir victorieusement, et dont elle ne s'est pas servie jusqu'ici.

Il est faux que le conseil d'Espagne assemblé dans Naples, ait, à l'instigation du jésuite Alagona, et du duc de Lerme, poussé Ravaillac au régicide. Le contraire est établi par un précédent, alors public dans le monde de la cour, et connu de Henri IV, quelques mois avant sa mort.

« Un désespéré, natif de Negreplisse, dit Matthieu, alla en Espagne

[1] Voltaire, Dissertation sur la mort de Henri IV, édition Lefèvre, t. VII, p. 256. Dans le chap. 174 de l'Essai sur les mœurs, t. XII, p. 311, Voltaire revenant après un long espace de temps et un nouvel examen sur cette question, maintient toutes ses conclusions précédentes.

pour se prostituer à ce damnable desseing, et se descouvrit à un écuyer du roy d'Espagne, nommé du lieu de sa naissance Valdemoro. De Barraut, ambassadeur pour le roy, en eut quelque vent, et fit plainte au nonce du pape, afin qu'il considérast l'impiété de ceux qui escoutoient ces monstres. Le duc de Lerma l'asseura que plusieurs de ceste humeur s'étoient présentez, et avoient toujours esté renvoyez, *protestant que ces pensées impies et exécrables, indignes d'un cœur de roy, n'estoient point en celui de son maistre*, et qu'il s'estonnoit comme une nation qui avoit esté tant estimée pour sa fidélité et affection envers ses roys, estoit tant dégénérée que de porter des hommes si desnaturez. *Il commanda à Valdemoro de dire le cours de ce marché à l'ambassadeur*: Valdemoro le vint trouver, et lui dict que ce misérable s'estoit adressé à lui, se vantant d'avoir moyen de tuer le roy. Il advouoit d'avoir escouté ces propositions, mais que sa conscience lui représentant l'énormité d'un tel attentat, il en avoit parlé à un jésuiste, lequel l'avoit fort détourné de cette exécrable praticque, et l'avoit exhorté d'en donner advis à l'ambassadeur, afin que l'on veillast sur la sécurité de la personne du roy. De Barraut advertit sa majesté de tout cecy. *Elle en parla souvent, loua la prudence de son ambassadeur, la preudhommie du duc de Lerma, et le devoir que le jésuiste avoit rendu à la vérité et à sa conscience*. L'acte de justice qui debvoit chastier ce traistre estoit réservé à de Verdun, premier président de Languedoc, pour adjouter aux grands exemples qu'il en avoit faict veoir en cette province. Ce misérable passant à Tholose, y fut arresté prisonnier sur l'avis de l'ambassadeur ; *de la prison on l'envoya au supplice*, et son compagnon en galère [1]. »

Ce fait dément hautement que le roi et le conseil d'Espagne aient trempé dans le crime de Ravaillac. Il est absurde de supposer que dans le temps même qu'ils donnaient à Henri IV le moyen d'échapper aux coups d'un assassin, ils dirigeassent et poussassent le bras d'un autre meurtrier.

Marie de Médicis et le duc d'Epernon, qu'on a présentés comme complices du crime, en sont tout aussi innocents que la cour d'Espagne. Avant de monter en carrosse, le roi se montrait inquiet et agité. Marie de Médicis le pressa, et le pressa deux fois avec instances, de

[1] P. Matthieu, Hist. de la mort déplor. de Henri IV, dans les Archiv. cur., t. XV, p. 59, 60. — Hist. de Henri IV, l. IV, p. 822, 823.

ne pas sortir ce jour-là. Ce sont trois contemporains qui attestent cette circonstance, et l'un d'eux est Richelieu[1]. On ne peut supposer la culpabilité de la reine, sans tomber dans l'insoutenable contradiction qu'après avoir préparé l'attentat, elle fit tout au monde pour l'empêcher. L'accusation contre d'Epernon ne soutient pas un plus sérieux examen. « Saint-Michel, dit Matthieu, l'un des gentils- » hommes ordinaires, tira son épée contre Ravaillac pour » le tuer. Le duc d'Espernon cria qu'il ne le touchast pas, » qu'il y alloit de sa teste. » Fontenay-Mareuil, témoin oculaire, confirme dans ses Mémoires l'assertion de Matthieu[2]. En sorte que d'Epernon qui, en laissant tuer Ravaillac, aurait renfermé dans la tombe avec lui le secret de son complot, et du complot de la reine, préservait les jours de ce misérable, précisément pour sauver le témoin de leur crime à tous deux, et pour lui donner les moyens de les accuser plus tard. Reste parmi les accusés Madame de Verneuil. Or madame de Verneuil n'avait aucun intérêt au crime, et en avait un immense contre. Même après son refroidissement pour elle, le roi lui demeurait attaché par le lien d'un ancien attachement, et par le lien bien

[1] P. Matthieu, Hist. de Henri IV, l. IV, p. 819, et Hist. de la mort déplor. de Henri IV, Archiv. cur., t. XV, p. 64. — Richelieu, Mém., collect. Michaud, l. I, p. 23 B. « Le jour qu'il fut tué, avant de partir » du Louvre pour aller à l'Arsenal, par trois fois il dit adieu à la reine, » sortant et rentrant dans la chambre avec beaucoup d'inquiétude. » Sur quoi la reine lui dit : « *Vous ne pouvez partir d'ici ; demeurez,* » *je vous en supplie; vous parlerez demain à M. de Sully.* » — Fontenay-Mareuil, collect. Michaud, p. 17 A. « La reine qui croyoit fort » en ces prédictions, *pria plusieurs fois le roi,* qui le sçavoit aussi, de » ne pas sortir. »

[2] Matthieu, Histoire de Henri IV, l. IV, p. 827 et Hist. de la mort déplorable, dans les Archiv. curieuses, t. XV, p. 69. — Fontenay-Mareuil, Mém., collect. Michaud, p. 16 A. « Le monstre détestable fust » aussitost pris et mené en prison, tout le monde ayant crié qu'on ne » le tuast pas, comme on avoit faict celuy de Henry troisième, afin » qu'on pust sçavoir ses complices. »

autrement fort de leurs enfants. Il était impossible qu'elle fermât les yeux à la considération que de grands établissements pour eux, pareils à ceux ménagés pour les enfants de Gabrielle d'Estrées, dépendaient de la vie du roi. Il était plus impossible qu'elle ne comprît pas que Henri était son support ; que lui mort, elle tombait à la merci de la reine, qui l'avait toujours détestée, et qui pouvait épuiser sur elle les vengeances de la toute-puissance. Enfin près des vengeances de la reine se plaçaient, pour Madame de Verneuil, les poursuites et les redoutables rigueurs de la justice.

Toutes les accusations dirigées contre le jésuite Alagona, contre le Conseil d'Espagne, contre Marie de Médicis, contre le duc d'Epernon, contre la marquise de Verneuil, sont contenues dans le manifeste d'une demoiselle d'Escoman et dans celui d'un capitaine Dujardin. Parmi les historiens modernes, M. de Sismondi, après Voltaire, refuse d'ajouter foi aux deux manifestes : à la suite d'une rapide étude de ces révélations, il déclare qu'elles paraissent mériter peu de créance[1]. Un examen plus approfondi démontrera qu'elles n'en méritent aucune, et que les accusations qu'elles renferment soulèvent le mépris et le dégoût. La d'Escoman, femme décriée pour ses désordres et pour ses infamies, vivant dans la débauche de l'aveu de son mari, aussi intrigante que dépravée, après avoir juré une amitié inviolable à Madame de Verneuil avec laquelle elle s'était trouvée en rapports[2], imagina de bâtir sa fortune sur une accusation dirigée contre la marquise, alors que voyant Marie de Médicis investie de la régence et du souverain pouvoir, elle supposa que Marie serait tentée de tirer vengeance de celle

[1] M. de Sismondi, Hist. des Français, t. XXII, p. 205.

[2] Lestoile, Registre-journal, p. 670. — La d'Escoman, dans son manifeste, contenu aux Archiv. cur., t. XV, p. 168, fait elle-même cet aveu : « Je donne ma parole inviolable. »

également prouvé que Ravaillac passa toute sa vie dans la plus profonde misère, et fut constamment hors d'état de fournir à de pareilles dépenses. Enfin Dujardin prétend que Villeroy et Henri furent instruits par les lettres du frère de Zamet et de l'ambassadeur de France à Rome de tous les détails du projet d'assassinat; que lui Dujardin, arrivé à Fontainebleau quelque temps avant le départ de Henri pour son armée d'Allemagne, joignit aux premiers renseignements ses explications confirmatives, et que ces avis multipliés restèrent sans effet[1]. D'où il résulte que le gouvernement qui, sur les lettres de l'ambassadeur d'Espagne, avait surveillé dans sa marche et saisi à Toulouse l'assassin de Negreplisse, aurait négligé, sur les avis de l'ambassadeur de Rome, de suivre les fils d'une trame plus redoutable encore, puisqu'elle devait trouver à l'intérieur l'aide puissante de d'Epernon. Ajoutez que Dujardin, enfermé d'abord à la Bastille, et ensuite pendant des années à la Conciergerie, interrogé quarante fois par les commissaires du Parlement, n'aurait trouvé, ni dans les juges, ni dans le ministre Villeroy, ni dans Zamet, ni dans l'ambassadeur à Rome, ni dans le duc de Nevers, avec lesquels il prétend avoir été en rapports, un seul intercesseur pour établir son innocence et le faire remettre en liberté, liberté qu'on ne lui rendit qu'après l'expiation d'une longue captivité, et par pitié pour ses anciens services militaires[2]. Ajoutez enfin que Richelieu, le constant ennemi de d'Épernon et de l'Espagne, qui pour ruiner d'Épernon, pour rendre l'Espagne le mépris et l'horreur de l'Europe entière, n'avait qu'à établir d'une manière solide et éclatante les preuves de leur provocation et de leur complicité dans l'assassinat de Henri IV, si Dujardin les avait réellement possédées, se serait, de gaieté de cœur, privé de

[1] Manifeste, p. 159.
[2] Manifeste, p. 159, 164.

cet infaillible moyen de porter un coup mortel à ses deux ennemis. Rien de tout cela n'est soutenable, et cette suite de suppositions fausses et d'invraisemblances n'a pu avoir cours que parce que Mezeray, avec une impardonnable légèreté, leur a donné place dans son histoire, et en a alimenté la malignité publique.

Les causes de l'assassinat de Henri IV sont restées un problème en histoire depuis deux cent cinquante ans. Ce problème, nous croyons l'avoir résolu, et en grande partie avec des documents qui n'ont vu le jour que de notre temps. Dans notre opinion arrêtée, Ravaillac est le seul auteur de l'assassinat du roi : il a seul conçu le forfait qu'il exécuta. Il appartient à cette race d'hommes d'un esprit à la fois étroit et passionné, d'une raison malade, d'une âme atroce, chez lesquels la religion, la philosophie, la liberté se changent en poison, deviennent le principe de crimes capables de ruiner l'État et les lois, de déshonorer leur pays et leur siècle. Pous nous Ravaillac est de la famille des Damiens, des Louvel, des deux forcenés qui, dans ces dernières années, ont attenté à la vie de la reine d'Espagne et de l'empereur d'Autriche.

Le devoir de l'histoire est d'étudier, dans les circonstances qui accompagnèrent la mort de Henri, l'esprit du temps en politique et en religion. D'après le témoignage unanime des écrivains contemporains, la douleur publique dans les villes et dans les campagnes fut sans exemple et sans mesure. A Paris, quand la nouvelle du fatal événement fut répandue, les citoyens de tous les rangs et de toutes les conditions éclatèrent en plaintes et en gémissements. Les femmes s'arrachaient les cheveux, poussaient des cris et des sanglots; les hommes disaient à leurs enfants : « Que deviendrez-vous? Vous avez » perdu votre père ! » Ceux qui portaient leurs idées sur les affaires publiques, qui se rappelaient l'abîme dont

Henri avait tiré le pays, et qui prévoyaient les dangers où il allait retomber, s'écriaient douloureusement que le même coup avait frappé au cœur le roi et la France. Les scènes de désolation dont Paris fut le théâtre se reproduisirent dans les autres villes et dans les campagnes. Il ne semblait pas que ce fût le deuil de la mort d'un seul homme, on eût dit que chacun avait perdu sa fortune, ses espérances, sa famille. Beaucoup de citoyens moururent de douleur, soit à la première nouvelle de la mort de Henri, soit quelques jours après : le capitaine Marchant, beau-père du président Le Jeay ; le brave de Vic, gouverneur de Calais, et beaucoup d'autres moins connus[1]. La France avait perdu son père et le sentait.

Ainsi un illustre écrivain, qui a jeté de vives lumières sur plusieurs parties de ce grand règne, s'est trompé en ce point particulier quand il a dit : « Il n'est que trop vrai

[1] Matthieu, Arch. cur., t. XV, p. 79, 80, 81. « Dire quel a été le » deuil de Paris, c'est entreprendre de persuader une chose incroyable » à qui ne l'a veu. Partout on entendoit les cris et les gémissements » du peuple : il sembloit qu'on l'eust assommé, tant la violence de la » douleur l'avoit estourdi et esperdu. — C'estoit pitié de voir par » toutes les provinces de France les pauvres gens de villages s'amasser » en trouppes sur les grands chemins, estonnez, hagars, les bras croisez, pour apprendre des passans ceste désastreuse nouvelle : quand » ils en estoient asseurez, on les voyoit se desbander comme brebis » sans pasteur, ne pleurans pas simplement, mais crians et bramans » comme forcenez à travers les champs. » Fontenay-Mareuil, coll. Michaud, p. 32 A. « Les grands témoignages de douleur qu'on donna, tant à » Paris que dans les provinces, durèrent si longtemps qu'il ne s'estoit » jamais rien veu de pareil. » Fontenay rapporte ensuite la mort du capitaine Marchant et *d'autres* — Sully, Œcon. roy., ch. 205, t. II, p. 382, dit à peu près les mêmes choses dans les mêmes termes. Enfin Lestoile ajoute, p. 580 B. « Nous en avons un exemple en la » personne sacrée de nostre bon roy, *prince grand, magnanime et vertueux, affable, doux et humain, plus que roy qui ait esté il y a cinq* » *cens ans en France, craint, révéré et aimé de ses peuples et subjects* » *outre mesure, s'il faut ainsi parler.* » Dans notre pays, il n'y a qu'un seul prince et qu'un seul homme qui ait été l'objet de pareils éloges et de semblables regrets.

» que Henri IV ne fut ni connu ni aimé pendant sa vie. » La vérité est dans la proposition absolument contraire, et cette vérité importe doublement à l'histoire, au point de vue moral, et au point de vue politique et religieux. La France, très souvent oublieuse et ingrate envers ses grands hommes et ses hommes utiles, ne le fut pas envers Henri : elle sentit de son vivant qu'elle lui devait son indépendance, sa prospérité intérieure et par-dessus tout son ordre public. En second lieu, elle s'était passionnée, justement passionnée pour la royauté, pour le régime monarchique qui lui avaient assuré ces biens inappréciables avec le concours sans doute d'une partie des autres ordres et des autres pouvoirs ; mais en dépit et malgré la violente opposition d'une portion de la noblesse, de la majorité des parlements, du bas clergé et des moines, des grandes villes et des municipalités, déclarés violemment contre le roi à son avénement, et ramenés maintenant à des dispositions contraires. Les sentiments d'amour profond et de reconnaissance réfléchie, tels que la royauté du temps de Henri IV les avait excités dans la masse des citoyens, donnent à une institution une force immense, et ces dispositions ont fait souverainement la puissance de la monarchie sous Louis XIII et sous Louis XIV.

En considérant l'esprit public sous un autre rapport, sous le rapport religieux, on trouve dans l'ouvrage que nous citions tout-à-l'heure une assertion qui demande à être expliquée et fortement restreinte. On y lit : « C'est une chose bien déplorable que la même religion qui ordonne, aussi bien que tant d'autres, le pardon des injures, ait fait commettre depuis longtemps tant de meurtres. — Henri IV fut enfin la victime de cette étrange théologie chrétienne. — Ravaillac ne fut que l'instrument aveugle de l'esprit du temps, qui n'était pas moins aveugle [1]. » Ces assertions,

[1] Essai sur les mœurs, c. 174, t. XII, p. 303, 309, 302, in-8, 1817.

dans leur généralité, manquent de l'exactitude et de la précision qu'exige l'histoire : l'auteur impute à des classes entières ce qui ne fut que le tort d'une faible minorité. Nous venons de voir déjà quelle fut l'unanime et immense douleur que l'assassinat de Henri IV inspira à tous les ordres de citoyens sans distinction, à la noblesse, au parlement, qui ajouta pour Ravaillac de nouvelles peines aux peines portées précédemment contre les régicides[1] ; au peuple des villes, au peuple des campagnes. Ces citoyens formaient le corps de la nation, et donnaient l'expression la plus fidèle de l'esprit du temps ; ils étaient de plus tous chrétiens, en immense majorité catholiques. Or, leur catholicisme aimait passionnément le roi, détestait et maudissait l'attentat de Ravaillac ; et l'esprit public se montrait noblement soumis aux règles du juste, au respect de l'autorité légitime et de la personne des princes. Le supplice de Ravaillac mit dans un plus grand jour les dispositions, les sentiments véritables des masses. « Ravaillac croyoit que le peuple lui sauroit gré de ce coup : quand on commanda aux archers d'empêcher qu'il ne fust offensé par les rues, cet orgueilleux pendard répondit qu'on n'avoit garde. Mais il fut bien ébahi quand, à la porte de la Conciergerie, à la cour du Palais, et par toutes les rues, il entendit des huées horribles contre lui. Il vit le peuple échauffé non-seulement à la punition de son corps, mais à la perte de son âme, chacun le donnant à l'enfer, maudissant sa naissance et sa vie. — Dès que le peuple, qui étoit en grand nombre dans la cour du palais, le vit, il se mit à crier, les uns le méchant, les autres le parricide, les autres le traître et le chien, les autres le meurtrier, et autres paroles d'indignation et d'opprobre ; plusieurs même s'efforcèrent de

[1] Matthieu, Hist. de la mort de Henri IV, t. XV, p. 97-99.

l'offenser et de se jeter sur lui, ce qu'ils eussent fait sans les archers qui les en empêchèrent...... Cela fut continué jusque devant Notre-Dame par le peuple de tous sexe et âge qui étoit le long des rues, aux boutiques et aux fenêtres, durant même la lecture de l'arrêt, et pendant qu'il fit amende honorable. Puis il fut conduit à la Grève, recevant par les chemins les mêmes injures et clameurs d'indignation. — La plus grande part des princes et seigneurs, étant lors à Paris, se trouvèrent à l'Hôtel-de-Ville pour assister à l'exécution... Finalement, ce misérable assassin étant parvenu au lieu du supplice, se voyant près d'être tiré et démembré par les chevaux, et qu'un certain homme étant près de l'échafaud étoit descendu de son cheval pour le mettre en la place d'un qui étoit recru, afin de le mieux tirer : « Si j'eusse pensé, dit-il, » de voir ce que je vois, et un peuple si affectionné à son » roi, je n'eusse jamais entrepris le coup que j'ai fait, et » je m'en repens de bon cœur. Mais je m'étois fortement » persuadé, vu ce que j'en oyois dire, que je ferois un » sacrifice agréable au public et que le public m'en auroit » de l'obligation ; ou au contraire je vois que c'est lui » qui fournit les chevaux pour me déchirer. » — Ayant fait demander au peuple un *Salve regina*, et le greffier ayant dit aux docteurs qu'ils fissent les prières accoutumées et chantassent le *Salve,* ceux-ci se découvrirent et le commencèrent. Mais aussitôt le peuple en tourbe et confusion cria contre eux, disant qu'il ne falloit prier pour un tel méchant parricide, et qu'il étoit damné comme un Judas [1]. » Dans tout le reste du supplice, la multitude montra la même animosité, la même âpreté de

[1] Matthieu, Hist. de la mort de Henri IV, Arch. cur., t. XV, p. 101, 102. — Procès de Ravaillac, p. 139, 140. — Lestoile, Registre-journal de Louis XIII, p. 598 A. — Biog. univ., t. XXXVII, p. 148, pour le discours de Ravaillac.

regrets, de colère et de vengeance, et s'y livra au point d'arriver jusqu'à l'égarement. Il faut regretter et blâmer ces excès; mais ce n'est pas le jugement et la réprobation dont ils sont dignes qui doivent nous occuper ici, ce sont les dispositions d'un peuple entier dont ils étaient l'indice certain. Au pied de cet échafaud, se trouvaient à côté des basses classes, la bourgeoisie, la magistrature, la noblesse, les princes eux-mêmes. Tous réunis dans un même esprit à l'égard d'un roi si longtemps excommunié, si longtemps huguenot, auteur de l'édit de Nantes si favorable aux calvinistes, publiquement allié d'une foule de princes réformés, faisaient éclater des sentiments absolument contraires à ceux qui s'étaient produits chez la plupart d'entre eux lors de l'attentat de Jacques Clément : à vingt ans de distance, les idées d'ordre, de gouvernement, de respect dû au pouvoir temporel par le principe religieux, avaient remplacé chez tous les idées de fanatisme sanguinaire et anarchique. Tels étaient les progrès qu'avaient faits la raison publique et la vraie religion dans l'ordre laïque. Ils n'étaient pas moins sensibles parmi le clergé. En effet, les évêques ordonnèrent des prières de quarante heures et prononcèrent des oraisons funèbres; tous les curés de Paris, tous les prédicateurs, ainsi que l'établissent les nombreux détails fournis par les contemporains, n'eurent que des paroles de profond regret pour la mort du roi, que des anathèmes pour le crime de l'assassin [1]. Ainsi la presque unanimité du clergé des paroisses et des ordres religieux professait maintenant ces sages doctrines gallicanes, si noblement embrassées et soutenues par l'épiscopat à l'avénement de Henri IV et lors de l'immortelle déclaration de Chartres. La tolérance, la charité évangélique, n'avaient pas fait de moindres progrès. Le jour même de la mort du roi, les deux an-

[1] Lestoile, Registre-journal de Louis XIII, p. 599 B, 611 B, 612 A.

ciens chefs de la Ligue, Mayenne et le jeune duc de Guise, pressaient la reine et obtenaient d'elle qu'elle maintînt les édits de pacification, sans permettre qu'aucune violence fût faite aux réformés. Le dimanche qui suivit, le 16 mai, le peuple des faubourgs respectait et protégeait les calvinistes se rendant au prêche à Charenton. Dans la plupart des paroisses et églises de Paris, les curés et docteurs catholiques prêchaient l'union et la concorde avec les réformés, quoique de contraire religion. Les mêmes dispositions se manifestaient partout dans les provinces. Les catholiques dans les villes où ils se trouvaient les plus forts prenaient les huguenots sous leur protection; comme aussi faisaient les huguenots dans les villes où ils se trouvaient les maîtres : ils se juraient les uns aux autres une inviolable fidélité et se promettaient un mutuel secours [1].

L'ordre ecclésiastique en immense majorité, l'ordre laïque à la presque unanimité étaient donc complétement étrangers aux folies religieuses et parricides de Ravaillac, et avaient dégagé le christianisme, le catholicisme, de l'impur alliage qui le souillait.

Mais les doctrines et les passions de la Ligue, les folies d'une théocratie subversive de toute loi divine et de toute morale, comme de tout ordre humain, continuaient à être soigneusement entretenues par une coupable minorité d'ecclésiastiques français et par la majorité du clergé espagnol et napolitain. Ces doctrines se produisaient dans des sermons incendiaires, et dans des traités de théologie composés à l'étranger, mais introduits en France et répandus par les partisans et les propagateurs fougueux de ces doctrines. Les trois traités du temps où elles éclatent de la manière la plus sensible et la plus dangereuse sont :

[1] Lestoile, Registre-journal de Henri IV et de Louis XIII, p. 581 A, 593 B, 597 A.

la *Summa theologiæ* de Becan, l'*Aphorismi confessariorum* d'Emmanuel Sa, et le *De rege et regis institutione* de Mariana. Ces trois théologiens sont trois jésuites : les deux derniers passèrent leur vie en Espagne et dans le Milanèz, province espagnole; le premier, après avoir longtemps séjourné dans les évêchés de Mayence et de Wurtzbourg, s'établit à Vienne dans les pays héréditaires de la maison d'Autriche. Dans leurs ouvrages, l'autorité des rois et toute autorité civile est subordonnée et soumise à l'autorité religieuse; les rois jugés ennemis de la religion et de leurs sujets peuvent être déclarés tyrans, déposés et même mis à mort. Mariana en particulier, prodigue des éloges à l'assassinat de Jacques Clément, et nomme Clément lui-même l'éternel honneur de la France, *æternum Galliæ decus*. Ces maximes, abominables et absurdes, étaient prises en horreur, sans doute, mais plus en pitié qu'en horreur par la noblesse, la magistrature, la très-grande majorité de la bourgeoisie et du peuple; mais elles trouvaient encore faveur dans quelques esprits étroits et passionnés de ces deux dernières classes. Nous avons vu Ravaillac affirmer qu'il avait formé ses convictions sur certains sermons, et l'archevêque d'Aix, le père Coeffeteau et autres graves personnages déclarèrent au Parlement que l'assassin, interrogé par eux sur le parricide qu'il avait commis, leur avait répondu conformément aux doctrines de Mariana, de Becan et d'autres apologistes du meurtre des tyrans[1]. Il était permis aux particuliers de se borner à hausser les épaules et à s'indigner en lisant de pareils livres : mais le gouvernement avait le devoir de les réprimer, et il faillit à cette obligation. Jamais gouvernement ne fut plus doux et plus indulgent pour les écarts et les fautes des particuliers que celui de Henri IV : le roi personnellement

[1] Lestoile, Registre-journal de Louis XIII, Suppl., p. 608 B.

semblait redouter jusqu'à l'apparence non d'une persécution, mais même d'une sévérité, à l'égard du parti catholique. Il assista personnellement aux discours séditieux du père Gontier sans les punir. L'ayant rencontré à son retour de Saint-Denis où la reine avait été couronnée, il lui dit : « Eh bien, mon père, ne prierez-vous » pas Dieu ici pour nous ? — Eh ! sire, lui répondit le » père, comment pourrions-nous prier Dieu pour vous, » qui vous en allez en pays plein d'hérétiques, exterminer » une petite poignée de catholiques qui y restent ? » Le roi, au lieu de se mettre en colère, se borna à tourner la tête d'un autre côté et à dire en riant : « C'est le zèle qui » transporte ce bon homme et le fait parler de la sorte [1]. » Il ne voulait désarmer et dompter ces fanatiques qu'à force de bonté. Cette douceur paternelle lui était peut-être bien séante ; mais son gouvernement et sa police devaient prendre de sévères mesures pour que les erreurs et les folies de leur zèle théologique n'engendrassent pas des crimes chez les plus crédules de leurs auditeurs et de leurs lecteurs. Ministres et prévôt des maréchaux négligèrent toutes précautions, et l'on recueillit les fruits amers et terribles de cette coupable indulgence. La France eut à pleurer la mort d'un roi qui faisait son honneur et sa force, vit en moins de quatre ans les troubles et les guerres civiles renaître dans son sein, perdit au dehors son influence et son autorité sur les affaires de l'Europe. Le parti théocratique a toujours mis le pied sur la gorge aux ministres et aux princes faibles, et en déshonorant le gouvernement, il a constamment agité et bouleversé le pays. Qu'il trouve des hommes de vigueur et de résolution et sachant lui opposer les forces et la volonté de la

[1] Lestoile, juin 1610, p. 617, d'après le témoignage de quelqu'un qui assistait à cette scène. — Matthieu, Hist. de la mort de Henri IV, Arch. cur., t. XV, p. 13, 14.

nation, soudain il tombe à leurs genoux; les chefs se taisent, les adeptes obscurs tremblent. Philippe II, en ne paraissant travailler que pour ce parti, en fit constamment son esclave en Espagne et en Portugal; Richelieu, pendant tout son ministère, Louis XIV, jusqu'en 1682, lui imposèrent leurs ordres absolus, même sans murmure de sa part : au temps où il était réduit à cette passive obéissance, pas un meurtrier sacré ne s'essaya une seule fois contre Philippe II, contre Richelieu, contre Louis XIV, et le bon, l'adorable Henri IV fut assassiné.

Nous ne terminerons pas notre travail sans chercher à reproduire les traits de cette grande et auguste figure, mais nous regardons notre main comme insuffisante pour une telle œuvre. C'est à Henri IV lui-même que nous emprunterons le dessin et les couleurs de son portrait. En recourant à ce procédé, loin de nuire à la ressemblance et à la vérité, nous les servirons; car s'il a eu la conscience de ses qualités, nul mieux que lui n'a connu ses faiblesses, ne les a avouées avec plus de sincérité, ne se les est reprochées avec une plus noble franchise.

Le 8 avril 1607, Henri IV écrit à Sully la lettre suivante, où dans le style et dans la forme quelques parties appartiennent à son secrétaire Loménie, mais dont tout le fond est de lui, et c'est le fond seul qui importe[1] :

« Mon ami, je vous écris cette lettre non de ma main, mais de celle de Loménie, tant à cause qu'elle est un peu bien longue et que je me suis blessé à un pouce, que pour ce qu'elle a été ramassée de

[1] Nous ne faisons à cette lettre aucuns changemens, excepté les suivants : nous remplaçons l'orthographe du temps par celle d'aujourd'hui, et nous coupons quelques phrases trop longues, afin de rendre plus faciles la lecture et l'intelligence de cette pièce si remarquable.

plusieurs et divers discours de mes familiers serviteurs de votre premier temps, lorsqu'à mon lever et à mon coucher, je leur demandois des nouvelles de ce que disent de moi par la cour et la ville les langues médisantes et les envieuses de mes prospérités... Cette lettre que j'ai commandé à Loménie de vous écrire comme de ma main, vous dira une partie de mes sentiments là-dessus, afin que vous me disiez les vôtres lorsque je vous verrai.

« Mon ami, le doux repos que mes labeurs, périls et travaux, à quoi de plus vous-même en me flattant vous ajoutez mes vertus, ont acquis à ma personne et à la France, et l'affermissement que nous y avons donné par le moyen de nos ménagements, de nos grandes provisions d'argent et d'armes, de l'universelle bienveillance de mes peuples, m'ont apporté sans doute de grands, voire extrêmes contentements. Cependant, comme il n'y a point de félicité, ni de béatitude parfaite en la terre, mais seulement au ciel, ils n'ont laissé d'être traversés en diverses manières, non par la vertu, ni par les vertueux, mais par les calomnies des malicieux, par les ruses et par les coups de langue, contre lesquels les armes de la vérité n'ont jamais été à l'épreuve. Il y en a des plus grands et des plus autorisés, auxquels j'ai fait le plus de bien et départi le plus d'honneurs, que vous connaissiez bien sans que je vous les nomme, qui ont été si malicieux de dire et de faire publier par leurs factionnaires dans les provinces, que cette grande tranquillité, produite par cette paix universelle, m'a fait négliger, voire mépriser les plus grands et les qualifiés personnages de mon royaume, ôté tout le soin des grandes affaires de l'Etat, et des entreprises glorieuses et honorables; m'étant entièrement laissé dominer par les delices, plaisirs, passe-temps, récréations et divertissements inutiles, auxquels j'emploie et consomme autant d'argent, que je le plains[1] dans les gratifications qu'ils publient mériter.

« Et de plus croyant faire ajouter plus de foi à leurs médisances, ils les vont spécifiant avec exagération. Les uns me blâment d'aimer trop les bâtiments et les riches ouvrages; les autres, la chasse, les chiens, les oiseaux; les autres, les cartes, les dés et autres sortes de jeux; les autres, les dames, les délices et l'amour, les festins, banquets, sopiquets et friandises; les autres, les assemblées, comédies, bals, danses et courses de bague, où disent-ils pour me blâmer, l'on me voit encore comparoître avec ma barbe grise aussi

[1] Que je l'épargne.

réjoui, et prenant autant de vanité d'avoir fait une belle course, donné deux ou trois fois dedans, gagné une bague de quelque belle dame, que je pouvois faire en ma jeunesse, ni que faisoit le plus vain homme de ma cour.

« En tous lesquels discours, je ne nierai pas qu'il ne puisse y avoir quelque chose de vrai. Mais aussi dirai-je que, ne passant pas mesure, il me devroit plutôt être dit en louange qu'en blâme, et en tout cas me devroit-on excuser la licence en tels divertissements, qui n'apportent nul dommage et incommodité à mes peuples, par forme de compensation de tant d'amertumes que j'ai goûtées, et de tant d'ennuis, déplaisirs, fatigues, périls et dangers, par lesquels j'ai passé depuis mon enfance jusqu'à cinquante ans.

« J'ai su que quelques-uns des dépendances de ceux qui se plaisent à me décrier, vous ayant fait tous ces beaux contes, vous les en avez grandement blâmés, et dit que ces petits défauts et peccadilles trouveroient facilement toutes leurs excuses et défenses légitimes, moyennant qu'ils ne m'ôtassent pas la souvenance d'une infinité de beaux, hauts et magnifiques projets et desseins que vous saviez que j'avois eus de longue main ; ne me fissent pas perdre le désir de les continuer ; ne m'empêchassant pas d'avoir le souci ni de prendre le temps, les occasions et opportunités de les entamer et poursuivre jusqu'à leur perfection.

« Des quels discours ayant eu avis, j'ai bien voulu vous écrire cette lettre pour vous faire souvenir de ce que fort souvent je vous ai ouï dire, lorsque quelques-uns blâmoient quelques-unes de vos actions, à savoir que l'Ecriture n'ordonne pas absolument de n'avoir pas de péchés, ni de défauts, d'autant que telles infirmités sont attachées à l'impétuosité et promptitude de la nature humaine, mais bien de n'en être pas dominés, ni de les laisser régner sur nos volontés ; qui est ce à quoi je me suis étudié, ne pouvant faire mieux.

« Et vous savez par beaucoup de choses qui se sont passées touchant mes maîtresses, qui ont été les passions que tout le monde a cru les plus puissantes sur moi, si je n'ai pas souvent maintenu vos opinions contre leurs fantaisies, jusqu'à leur avoir dit, lorsqu'elles faisoient les acariâtres, que j'aimerois mieux avoir perdu dix maîtresses comme elles, qu'un serviteur comme vous, qui m'étiez nécessaire pour les choses honorables et utiles. C'est ce que vous me verrez encore faire, et je vous en donne ma foi et parole, lorsque les occasions et opportunités me seront présentées pour entamer, poursuivre, mettre à exécution quelqu'un des honorables desseins que

vous savez que j'ai dès longtemps en l'esprit, et sur lesquels vous m'avez écrit tant de lettres, et avons tant discouru ensemble.

« Car lors ferai-je voir que je quitterai plutôt maîtresses, amours, chiens, oiseaux, jeux et brelans, bâtiments, festins et banquets, et toutes autres dépenses, plaisirs et passe-temps, que de perdre la moindre occasion et opportunité pour acquérir honneur et gloire ; dont les principales après mon devoir envers Dieu, ma femme et mes enfants, mes fidèles serviteurs, et mes peuples, que j'aime comme mes enfants, sont de me faire tenir pour prince loyal, de foi et de parole, et de faire des actions, sur la fin de mes jours, qui les perpétuent et couronnent de gloire et d'honneur, comme j'espère que feront les heureux succès des desseins que vous savez, auxquels vous ne devez douter que je ne pense plus souvent qu'à tous mes divertissements ci-dessus [1]. »

Voilà Henri IV tout entier : parmi quelques faiblesses de l'humanité, la bonté et la grandeur portées à un souverain degré. Les sentiments de tendresse pour ses serviteurs et pour son peuple, qu'il exprime si vivement ici, ne sont point un mouvement passager; ils occupent et échauffent sans cesse cette âme affectueuse ; ils reparaissent dans toute la correspondance, dans toute la vie de Henri, au mois de mai 1603, lorsque la maladie l'a conduit jusqu'aux portes du tombeau ; le 28 octobre 1608, lorsque plein de santé, comblé de gloire, arbitre de l'Europe, sa pensée, au milieu de toutes ses prospérités, se reporte vers son peuple et vers ses souffrances. Un débordement de la Loire a ruiné les populations riveraines, il écrit aussitôt à Sully : « Pour ce qui touche la ruine des eaux, Dieu m'a » baillé mes sujets pour les conserver comme mes enfants. » Que mon Conseil les traite avec charité : les aumônes » sont très-agréables devant Dieu, particulièrement en » cette circonstance. J'en sentirais ma conscience chargée : » que l'on les secoure de tout ce que l'on jugera que je » pourrai faire. » Et dociles à ses instructions, le Conseil

[1] Sully, Œcon. roy., c. 171, t. II, p. 200, 201, Collect. Michaud.

et Sully remettent aux paysans des bords de la Loire trois cent mille livres de ce temps-là, sur la taille extraordinaire qui ne s'élevait pour toute la France qu'à quatre millions quatre cent quarante mille livres[1].

Sans doute c'est là le trait dominant de son caractère; sans doute parmi les princes des temps modernes, aucun n'a eu autant d'entrailles pour ses semblables, n'a pu dire à aussi juste titre de lui : Je suis homme, et rien de ce qui touche l'humanité ne m'est étranger. Mais on s'abuserait beaucoup si l'on s'imaginait qu'il n'a pas été aussi grand roi qu'il a été bon. Dans ce qu'il lui fut donné d'exécuter, il délivra la France de l'anarchie et la sauva du joug espagnol. Il la dota d'institutions et d'établissements de la paix supérieurs à ceux qu'elle avait reçus jusqu'alors des meilleurs gouvernements : d'un ordre public plus parfait, d'une justice plus exacte et plus intègre, d'une agriculture plus florissante, d'un commerce intérieur et extérieur plus actif et plus assuré, de voies de communication plus multipliées, d'édifices plus grands et plus utiles, et par-dessus tout, de ce qui garantissait la régularité et la facilité de tous les services publics, en même temps que la puissance du pays, de finances en bon état. Il lui donna une armée plus nombreuse, plus disciplinée, mieux payée; une cavalerie astreinte à la permanence du service, jusqu'alors inconnue pour la plupart des corps de cette arme; une infanterie complétement trans-

[1] Lettre de Henri IV à Rosny, du 17 mai 1603, Œcon. roy., c. 114, t. I, p. 430 B. « Mon amy, je me sens si mal qu'il y a grande apparence que le bon Dieu veut disposer de moy. Or, estant obligé, » après le soin de mon salut, de penser aux ordres nécessaires pour » assurer ma succession à mes enfants, les faire régner heureusement à l'advantage de ma femme, de mon Estat, de mes bons serviteurs, et de mes pauvres peuples, que j'aime comme mes chers enfants, je désire conférer avec vous de toutes ces choses, avant de » rien résoudre. » — Sully, Œcon. roy., c. 185, t. II, p. 259 B, et c. 187, t. II, p. 273 A.

formée, et capable de tenir tête désormais à l'infanterie espagnole, la première de l'Europe ; des arsenaux garnis d'un matériel militaire cinq ou six fois plus considérable qu'auparavant ; des places frontières défendues par un système de fortifications qui a fait époque par sa supériorité sur tout ce que l'on avait pratiqué dans les temps antérieurs. Pour défendre ses intérêts au dehors, il lui donna enfin une diplomatie incomparable par le nombre, l'intelligence, l'activité de ses agents. Dans ce qu'ils firent de grand pour la paix et pour la guerre, Richelieu et Louis XIV se bornèrent à rétablir ou à développer l'ouvrage de Henri IV : tout remonte à lui et part de lui.

Telles furent ses œuvres accomplies. Quant à ses projets, auxquels la puissance de son génie avait imprimé une vie impérissable, voici ce qu'ils devinrent. Richelieu, Mazarin et Louis XIV ont exécuté la partie pratique de son grand dessein, par l'abaissement des deux branches de la maison d'Autriche, par la ruine de ses plans séculaires, par l'établissement de l'équibre européen. Conformément à ses idées, parce qu'en fin de compte ses idées passèrent à l'état d'application et de réalité, les États de l'Église, le grand-duché de Florence, le duché de Savoie ont échappé à la vassalité de l'Espagne ; la Sicile et le royaume de Naples se sont soustraits à la domination de cette puissance : tous ces États ont commencé une existence indépendante, dont l'intérêt de l'étranger, les préjugés et l'ignorance du maître n'arrêtent plus les perfectionnements. Dans l'Italie entière, il n'y avait plus naguère que la Vénétie qui n'eût pas participé au bienfait de l'indépendance que Henri conçut et réclama pour tous les peuples de la Péninsule : tout donne à penser, à espérer, que d'ici à quelques mois l'affranchissement de la Vénétie sera accompli comme celui du reste de l'Italie. Les dix-sept provinces des Pays-Bas ont secoué le joug

de l'Espagne, puis de l'Autriche, et, sous le nom de Hollande et de Belgique, n'ont plus reçu d'ordres, de lois, de religion que d'elles-mêmes et de leur libre arbitre. Il y a aujourd'hui un empire d'Autriche, il n'y a plus d'empire d'Allemagne : l'empire d'Allemagne a été enlevé aux héritiers de la branche allemande de la maison d'Autriche ; et les anciens princes ecclésiastiques et laïques, dont les empereurs parlaient de faire leurs chapelains et leurs chambellans, les anciens peuples qu'ils prétendaient réduire à l'état de sujets, quand ces empereurs s'appelaient Charles-Quint et Ferdinand II, ces princes et ces peuples, devenus rois, devenus nations de Prusse, de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, de Bade, de Hanovre, ne relèvent plus que d'eux-mêmes et d'eux seuls, jouissent de la pleine liberté religieuse, de la pleine indépendance politique, ne reconnaissent d'autre maître que Dieu, n'obéissent à d'autres lois que celles de la conscience, de la raison, de l'intérêt national. Quant au régime intérieur des États, la propagation du gouvernement constitutionnel dans les trois quarts de l'Europe a répondu à un autre des projets de Henri IV, la concession d'un gouvernement modéré faite aux peuples, pour prévenir leurs révoltes, et concilier leurs intérêts matériels avec leur dignité. Que l'on passe en revue les diverses idées de ce grand homme, et l'on verra que toutes, excepté une seule, ont fait triomphalement leur chemin dans le monde politique, ont gagné chaque jour quelques lieues de terrain, depuis deux cent cinquante ans. Le seul de ses désirs qui n'aît pas été accompli est la composition des différends des peuples par les négociations, au lieu de la sanglante composition par les armes. Certes, depuis quelques années, l'Europe a reculé dans la voie où il l'avait conduite, et où elle s'était avancée. Les appels à la force contre le droit, tantôt incontestable, tantôt douteux, ont

été continuels : à tout propos, on a recouru à la raison du plus fort, et les armements, destinés à lui donner gain de cause, sont devenus chaque jour plus formidables. Mais les quarante ans de paix dont l'Europe a joui ; la constante résolution de la moitié des grandes puissances, de demeurer étrangères à la guerre dans laquelle l'autre moitié se précipitait ; la nécessité à laquelle, par le développement des arts et des intérêts de la paix, sont invinciblement amenés les belligérants eux-mêmes, de restreindre la guerre dans le temps le plus court, d'accueillir l'intervention des médiateurs et les propositions de conciliation, présagent, il nous semble, de meilleurs temps. En ne confondant pas la grande et salutaire idée de Henri IV avec les moyens d'exécution imaginés par Sully, avec le remaniement de l'Europe et l'organisation gigantesque de la république chrétienne, on peut espérer que cette idée, en fin de compte, s'imposera aux sociétés, pour le soulagement de l'humanité, la victoire de la morale chrétienne, le progrès de la civilisation.

LIVRE IX.

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS, SOUS LE RÈGNE DE HENRI IV. ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ.

—

DU CARACTÈRE PARTICULIER DES SCIENCES ET DES LETTRES SOUS LE RÈGNE DE HENRI IV.

Nous essaierons de préciser quelles branches principales de la science et de la littérature furent cultivées sous ce règne ; d'indiquer leur caractère spécial ; de montrer que dans l'ensemble du développement intellectuel qui a eu lieu en France depuis deux siècles et demi, elles jouèrent le rôle le plus actif et le plus décisif à un moment donné. Nous avons établi que dans toutes les parties de la politique et de l'administration, le gouvernement de Henri IV avait été le précurseur des gouvernements venus après le sien ; avait ouvert la voie à tous les perfectionnements successifs qu'a reçus la société. Il en fut de même, si nous ne nous trompons, pour la science et la littérature de ce règne : belles et grandes en soi par plusieurs côtés, elles furent surtout utiles ; elles préparèrent de la manière la plus directe et la plus active les merveilles que l'esprit humain produisit en France sous Louis XIII et sous Louis XIV.

—

CHAPITRE Ier.

LES SCIENCES.

Les Mathématiques, la Chimie, la Botanique, l'Agriculture, la Médecine.

§ I. *Les Mathématiques.* François Viète : appréciation de Fourier sur les découvertes de Viète. Monantheuil, Bressieu, Aléaume. Application des mathématiques à la science hydraulique, et à l'art de l'ingénieur.

§ II. *La Chimie.* Harvet, Baucinet, J. Duchesne.

§ III. *La Botanique.* Richer de Belleval : établissement du Jardin des plantes de Montpellier ; remarquables ouvrages de Belleval.

§ IV. *L'Agriculture.* Olivier de Serres : analyse étendue, précédemment donnée du *Théâtre d'Agriculture.*

§ V. *La Médecine.* Les deux Riolan : La médecine d'observation prend un ascendant décisif sur la médecine conjecturale : progrès de l'anatomie ; une différence radicale est établie entre l'anatomie de l'homme et celle des animaux.

Des découvertes dans les sciences mathématiques, marquées au plus haut degré du sceau de l'invention et de l'originalité, illustrèrent le règne de Henri IV. L'auteur était François Viète. A l'exception du *Canon mathematicus* qu'il avait donné au monde savant dès 1579, il composa ou publia tous ses ouvrages dans la période comprise entre l'année 1591 et l'année 1603, époque où il mourut à peine dans le déclin de l'âge, et dans toute la vigueur encore du talent [1]. Il est peu de mathématiciens auxquels l'algèbre doive autant qu'à cet homme célèbre. Il établit l'usage des lettres pour désigner non-seulement les quantités inconnues, mais même celles qui sont connues : ce changement ou plutôt cette révolution devint le principe d'une grande partie des progrès que fit l'algèbre. Jusqu'à Viète, l'algèbre n'était encore qu'un art ingénieux borné à la recherche des nombres : il en montra toute l'étendue et substitua des expressions générales à des résultats particuliers [2]. Les découvertes de Viète dans l'analyse mathématique lui assignent un rang éminent parmi les principaux fondateurs de cette science. On signale l'importance de ses six inven-

[1] C'est Viète lui-même qui, dans la dédicace de son *Isagoge* ou introduction, indique l'année 1591 comme le point de départ, soit de ses découvertes, soit au moins de la publication de ses découvertes dans l'algèbre, et dans l'application de l'algèbre à la géométrie. Aux pages 2 et 3 de cette dédicace à Catherine de Parthenay, princesse de Rohan, on lit les passages suivants : « Ecce ars, quam profero, nova est, aut » demùm ita vetusta et à barbaria defœdata et conspurcata, ut no- » vam omninò formam ei induere... necesse habuerim, et emittere » nova vocabula. *Anno* christianissimi et augustissimi regis nostri » Henrici IIII, perduellionum et χριστοκτόνων ultori acerrimi et justis- » simi *secundo.* » La seconde année du règne de Henri IV est l'an 1591.

[2] Montucla, Hist. des mathém., part. III, liv. III, § 6, t. I, p. 600. Voici ce qu'il dit sur la nouvelle méthode de Viète : « Ce changement » fit donner à son algèbre le nom de *spécieuse*. Cette méthode est » d'abord utile en ce qu'elle fournit dans tous les cas des *solutions* » *générales* où l'ancienne n'en donnait que de *particulières*. Un autre » avantage, plus estimable encore, est la facilité qu'elle procure de » pénétrer dans la nature et la composition des équations. » — Bossut, Histoire des mathém., période III, ch. 1, t. I, p. 276, juge, comme Montucla, de la nouvelle méthode de Viète.

tions, et l'on regarde comme la plus considérable sa méthode pour la résolution numérique des équations de tous les degrés[1]. Sur tous ces points, il n'y a point de débat, au moins sérieux. Il en est un autre qui a pu rester plus longtemps douteux, mais qui est résolu à présent par une autorité irréfragable. Il s'agissait de décider entre Viète et Descartes, quel était l'auteur de la découverte de l'application de l'algèbre à la géométrie. Les deux historiens des mathématiques, Montucla et Bossut, s'étaient déjà prononcés pour Viète, et avaient appuyé leur opinion de preuves solides[2]. On pouvait peut-être hésiter encore à embrasser leur opinion, et en appeler au jugement des géomètres d'un ordre supérieur, en invoquant la loi établie par la critique scientifique, que les conceptions des hommes de génie ne sont justement appréciées que par leurs pairs. Cette épreuve décisive n'a pas manqué. Un savant placé dans les plus hautes régions de l'analyse mathématique[3], Fourier, a revu le procès, et a décidé et prouvé que la découverte de l'application de l'algèbre à la géométrie appartenait à Viète, « car il résolvait, dit-il, les questions » de géométrie par l'analyse algébrique, et déduisait des solutions » les constructions géométriques[4]. » Fourier a dirigé sa lumineuse et puissante investigation sur le point principal de la question, et l'a décidée sans appel.

[1] Montucla, Hist. des mathém., t. I, p. 558, 560, 601-604.

[2] Montucla, Hist. des mathém., part. III, liv. III, t. I, sommaire, p. 559, 560; § 8, p. 604. — Bossut, période III, ch. 2, t. I, p. [illegible].

[3] M. Cousin, dans son discours de réception du 5 mai 1831, p. 90, a apprécié le génie de Fourier en termes éloquents, quand il a dit que la perte de ce savant était un deuil pour l'Institut tout entier, pour la France, pour l'Europe, et que la gloire l'avait désigné aux suffrages de l'Académie, dans les hautes régions de l'analyse mathématique.

[4] Voici le passage entier de Fourier : « L'algèbre n'était encore » qu'un art ingénieux borné à la recherche des nombres; il en mon» tra toute l'étendue, et substitua des expressions générales à des ré» sultats particuliers. Viète, qui avait médité profondément sur la na» ture de l'algèbre, vit que le caractère principal de cette science con» siste à énoncer des rapports... Les premières conséquences de cette » vue générale de Viète sont l'application qu'il fit lui-même de son » *Analyse spécieuse* à la géométrie, à la théorie des lignes courbes due » à Descartes, idée capitale et féconde qui sert de fondement à l'ana» lyse des fonctions, et devint l'origine des plus sublimes décou» vertes. *Elle donna lieu de regarder Descartes comme le premier au» teur de l'application de l'algèbre à la géométrie; mais cette découverte » appartient à Viète*, car il résolvait les questions de géométrie par » l'analyse algébrique, et déduisait des solutions les constructions » géométriques. »

Avec bien moins d'éclat et de génie que Viète, mais au grand avantage de la science et de l'enseignement, Monantheuil, Bressieu, Aléaume, embrassèrent sous ce règne l'étude des mathématiques, composèrent des ouvrages utiles, formèrent de nombreux et illustres élèves [1].

Quelques magnifiques applications, et un grand nombre d'applications utiles des mathématiques à la science hydraulique et à l'art de l'ingénieur, furent faites sous ce règne. On peut citer entre autres l'établissement du canal de Briare, d'après le système des canaux à point de partage, sous la direction de Crosnier et de Sully; la construction de la Samaritaine ou de la première machine propre à faire monter l'eau et à la distribuer dans quelques quartiers de Paris; la construction d'un grand nombre de ponts livrant passage aux voitures, et bâtis pour la première fois d'une manière solide; tant de villes frontières fortifiées, d'après la méthode et les procédés scientifiques, par Errard et par Chastillon, et le premier traité sur l'art de la fortification publié par Errard. Nous n'insisterons pas sur ces heureuses applications des mathématiques, dont on trouve la description détaillée aux deux chapitres précédents.

La chimie fut cultivée avec ardeur et avec succès sous le règne de Henri IV, par Harvet, Baucinet, et surtout par Joseph Duchesne. Ils eurent le tort, selon les plus autorisés de leurs contemporains, d'attribuer dans l'économie et la constitution générale de la médecine, une part beaucoup trop forte, une prédominance illégitime et dangereuse à la chimie; mais cette erreur ne touche en rien à leurs travaux et à leur tendance en ce qui concerne spécialement la chimie. Dans cette branche des sciences naturelles, ils rendirent des services réels, quoiqu'ils ne se soient pas assez affranchis de l'esprit général et des préjugés de leur temps, et qu'ils aient trop accordé encore à l'alchimie [2]. Duchesne, après

[1] Voici les titres et dates de quelques-uns des ouvrages de Monantheuil : La traduction latine du livre des *Mécaniques*, avec un commentaire (Paris, 1599). — De puncto, primo geometriæ principio (Leyde, 1600). — Problematis, omnium quæ a duodecim annis inventa sunt, nobilissimi demonstratio (Paris, 1600). — Monanthenil mourut en 1607. — Voir sur Monantheuil, Bressieu, Aléaume, l'Eloge de Nicolas Goulu, les Mémoires de Niceron, les articles de Goujet sur les deux premiers de ces savants dans son Mémoire historique du Collége de France; les Antiquités de la ville de Paris, par Sauval, liv. IX, t. II, p. 507.

[2] Voir ci-après aux notes de la page 223 l'énoncé des divers écrits

avoir étudié la chimie en Allemagne, fut rappelé en France par Henri IV, en 1593, et fixé à sa cour par une place de médecin ordinaire. Ses travaux embrassèrent deux parties distinctes : la chimie théorique et générale; la chimie appliquée à la préparation des remèdes médicaux. Dans la première, il donna une base solide à la science en fondant la théorie sur l'expérience. Dans la seconde, il forma un corps de doctrine, et publia une *pharmacopée* en 1607. Il est impossible que cet ouvrage n'ait pas eu une véritable valeur pour le temps, puisqu'il fut longtemps suivi dans les divers États de l'Europe, et qu'un siècle plus tard le célèbre Boerhaave en recommandait l'usage à ses élèves [1].

A la fin du règne de Henri III, une grande impulsion avait été imprimée à la botanique par la publication de la première histoire générale des plantes que les modernes eussent entreprise. Daléchamp en avait conçu l'idée, tracé le plan, fourni en partie les matériaux; Dumoulin l'avait exécutée [2]. Sous Henri IV, Richer de Belleval continua ce mouvement, et devint par ses ouvrages, plus encore que par l'établissement du jardin des plantes de Montpellier, l'un des fondateurs de la botanique en France. Dans cette science, ses travaux ne s'appliquèrent que secondairement aux méthodes, à la classification naturelle, en un mot à ce qui tient à la théorie; mais la partie qui consiste dans la découverte et la connaissance des plantes lui ont d'immenses obligations. D'une part pour les plantes déjà observées dans les divers pays et dans les divers temps, déjà décrites par les anciens ou par les modernes, il substitua aux indications des livres, toujours obscures par quelques côtés, l'étude des plantes vivantes rassemblées par ses soins. D'un autre côté, il entreprit le premier l'étude

et censures, contenant les reproches que Riolan et la Faculté de médecine adressaient aux chimistes au sujet de l'alchimie.

[1] Voir, pour les études faites en Allemagne par Duchesne, Guy Patin, lettre 81, t. I, p. 142. Ce caustique médecin est très injuste à l'égard de Duchesne. Deux auteurs un peu postérieurs rendent justice à son mérite. Gaffarel, Curiosités inouïes, ch. 5, n° 9, dit de lui : » M. Duchesne, sieur de la Violette, un des meilleurs chimistes que » notre siècle ait produits. » — Bayle, Dictionn. histor. et critiq., t. I, p. 866, in-folio, 1720, ajoute : « Il se rendit célèbre par la chimie, et » il publia des ouvrages qui furent fort bien reçus, et souvent réim- » primez. »

[2] Tournefort, Institutiones rei herbariæ, Isagoge, t. I, p. 34 (Paris, imprimerie royale, 1719) : « Jacobus Dalechampius.... Ex recentiori- » bus primus ille conscribendam historiam universalem stirpium sus- » cepit. »

approfondie et la description des plantes particulières à l'un des pays de la France. Le résultat pour la science, de ces observations étendues rigoureusement à tous les détails, parce qu'elles étaient concentrées sur une faible partie du territoire, devait être de faire découvrir chaque jour des espèces nouvelles, et d'ajouter incessamment au fonds des notions botaniques déjà acquises. La conséquence pour l'économie politique était de fournir les moyens de dresser un état d'abord partiel, et plus tard, quand ce travail aurait été successivement appliqué à toutes les provinces, un inventaire général des richesses végétales du royaume. Une fois ces connaissances établies, l'emploi de ces richesses dans chaque localité, leur échange entre les diverses provinces, devait s'accroître dans d'énormes proportions. Richer de Belleval publia en 1598 la *Nomenclature des plantes cultivées dans le jardin royal récemment établi à Montpellier*. L'ouvrage, auquel étaient jointes cinquante-deux planches, contenait la liste de deux mille plantes, que les élèves des universités étaient appelés de tous les points de la France à venir étudier. En 1603 et 1605, il annonça le projet et donna le plan d'un grand ouvrage, dans lequel il se proposait de faire l'histoire complète des végétaux de la province du Languedoc. Les deux traités préliminaires avaient pour titre : *Recherche des plantes du Languedoc*, *Dessein touchant la recherche des plantes du Languedoc*. Dans les dix-huit années qui suivirent, il se livra sans discontinuité aux travaux que nécessitait cet ouvrage, et l'acheva sans avoir le temps de le publier. Il laissa de nombreux et inestimables manuscrits, et quatre cents planches gravées sur cuivre et au trait. L'illustre Tournefort, qui les avait consultés et qui se plaisait à reconnaître dans Belleval l'un de ses devanciers et de ses guides, lui a rendu ce témoignage : « Il a com- » posé des ouvrages dignes d'une éternelle mémoire, dont l'intelli- » gence est facilitée par des figures d'une excellente exécution[1]. »

Dans cette section consacrée aux sciences, nous ne ferons aucune mention du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, parce que dans un précédent chapitre, nous avons présenté une analyse détaillée de cet ouvrage[2]. Qu'il suffise de rappeler que l'agriculture, réformée par le livre de de Serres, cessa d'être une

[1] Tournefort, Isagoge in rem herbariam, t. I, p. 49. « Petrus Riche- » rius de Belleval, Campanus, æternâ luce digna scripta reliquis, figu- » ris elegantioribus insignita. »

[2] Voir ci-dessus liv. VII, ch. IV, t. III, p. 179 et suiv.

routine et une pratique, et devint un art, éclairé par la science, dans lequel dominèrent et furent observées désormais les lois du sol, du climat, des saisons, et la loi d'un sage progrès résultant d'expériences incessamment mais prudemment renouvelées.

Du temps de Henri IV la médecine eut à vaincre les derniers partisans de la médecine conjecturale qui tentaient un suprême effort, et à résister aux dangereuses tentatives de novateurs modernes. Elle fut fortement maintenue dans la voie des saines doctrines, et conduite dans celle des grands progrès, par les deux Riolan. Riolan le père, suivit les traces de Fernel sur le traité duquel il publia un ample et savant commentaire, agrandit comme lui le domaine de la science et devint le plus ferme soutien de la médecine d'observation. Ses traités comprenant l'abrégé de toute la médecine obtinrent un succès de vogue, devinrent classiques et servirent longtemps de règles dans les écoles. Ses principaux travaux parurent en 1601, 1602, 1606[1]. En même temps il s'opposa le premier aux prétentions exagérées des chimistes, que nous exposerons tout à l'heure, et laissa pour les combattre après lui un élève formé par ses soins et pénétré de ses principes.

Riolan le père fut non pas effacé, mais dépassé par son fils, que son talent d'observation et son génie investigateur ont placé parmi les hommes qui ont le plus avancé l'art de la médecine en France. Pendant la période de 1601 à 1610, il porta ses travaux, qui étonnent par leur étendue, dans trois directions distinctes. Dès l'année 1601, à peine âgé de vingt et un ans, il publia des recherches intéressantes sur la chirurgie. Choisi en 1604 pour succéder à Ponson dans la chaire d'anatomie et de botanique au Collége royal, il se livra à la dissection de plus de deux cents corps humains, ainsi que nous l'avons précédemment exposé, et devint bientôt le premier anatomiste de son époque. Il donna en 1608 un abrégé d'anatomie où il consigna une foule d'observations neuves et curieuses[2]. En même temps il portait son activité sur d'autres sujets : il remplaçait son père dans la lutte contre

[1] Universæ medicinæ compendia. Bâle, 1601; Paris, 1606. — Ad Fernelii librum de alimentis commentarius — de temperamentis — de spiritu et calido innato — de facultatibus animæ — de functionibus et humoribus — de abditis rerum causis; Paris, 1602. — Artis medicinalis theoricæ et practicæ systema, 1606.

[2] Schola anatomica novis et raris observationibus illustrata. Paris, 1608.

les chimistes, qui tentaient de faire à la médecine une application inconsidérée et excessive de la chimie, et dont les innovations, si elles eussent réussi, n'eussent été à rien moins qu'à saper les fondements de la médecine et à en changer toute la théorie [1]. Riolan publia une suite d'écrits où il combattit victorieusement leurs prétentions pour la prédominance de la chimie dans la médecine; défendit la doctrine d'Hippocrate et de Galien, et celle de la Faculté de médecine de Paris. Enfin il suivit les chimistes sur leur propre terrain, et les y vainquit dans la discussion des principes généraux et des applications de leur science : sa raison supérieure démontra la vanité et les chimères de l'alchimie [2].

Quelques années plus tard, il publia un ouvrage où la science anatomique servie par une sagacité et une raison puissantes, établissait une grande vérité et une grande loi naturelle. En 1613, on découvrit dans le Dauphiné une grande tombe recouverte d'une pierre de granit avec cette inscription en lettres romaines : *Teutobochus rex* : dans la tombe étaient contenus des os d'une grandeur énorme. Ils furent apportés à Paris où le public crut un moment que c'étaient ceux de Teutobochus, roi des Teutons, défait près d'Aix par Marius. Riolan démontra la futilité de cette opinion, et par des considérations anatomiques pleines de portée et d'avenir, il établit que les ossements du géant prétendu étaient ceux d'un immense quadrupède [3]. Ce jour-là l'anatomie et la distinction des espèces avaient fait un pas décisif. Riolan, écartant d'une main

[1] Les chimistes du temps de Henri IV semblent avoir tenté d'opérer dans la médecine une révolution analogue à celle que Boërhaave accomplit momentanément un siècle plus tard. Le système de Boërhaave est supérieurement exposé en même temps qu'il est condamné dans le passage suivant d'un savant versé dans ces questions spéciales : « Boërhaave voulut fondre dans une même théorie, et la » philosophie vitale d'Hippocrate, et les principes chimiques de Sylvius, et le mécanisme de Bellini, accordant cependant bien plus aux » forces mécaniques et chimiques, qui ne doivent être qu'accessoires, » qu'aux puissances plus profondes et plus secrètes de la vie, qui » sont les principales... Il paraît que sur la fin de sa vie, Boërhaave moins ébloui du spécieux de ses vues théoriques, revenait » dans ses dogmes même au naturisme, au vitalisme d'Hippocrate. »

[2] Apologia pro Hippocratis et Galeni medicina. Paris, 1603. — Brevis discursus in battologiam Quercetani (Duchesne). Paris, 1604. — Apologia pro judicio Scholæ Parisiensis de alchimiâ. Paris, 1604. — Censura demonstrationum Harveti pro veritate alchimiæ. Paris, 1606.

[3] Recherches sur l'origine et les progrès de la chirurgie en France. — Les deux traités de Riolan : Gigantomachia. Paris, 1613; Gigantologie. 1618.

ferme les allégations mensongères des inscriptions, les apparents témoignages de l'histoire, les analogies géographiques, les traditions et les préjugés concernant les géants, pour se mettre en présence de la nature et l'interroger, découvrait l'un de ses secrets, signalait l'un de ses produits dans les espèces perdues du règne animal; établissait entre l'anatomie des animaux et celle de l'homme, une différence radicale qui ne permettait plus de les confondre.

La philosophie générale poursuit la vérité dans toutes les sciences comme dans la philosophie proprement dite, recherche et invente les moyens d'atteindre cette vérité: Dans la marche de la philosophie générale, les puissantes généralisations de Viète en algèbre, les lumineuses inductions de Riolan en médecine, firent faire des progrès considérables à l'esprit humain en France, et frayèrent aussi bien sa route à la méthode de Descartes, qu'elles préparèrent le grand développement des sciences mathématiques et naturelles.

CHAPITRE II.

DE LA LITTÉRATURE PENDANT LE RÈGNE DE HENRI IV.

§ I. *Observations générales.*
§ II. *Grammaire, lexicographie.* Grammaire et dictionnaire français. Grammaire positive et non générale de Jean Masset, composée en 1600, publiée en 1606 à la suite du Dictionnaire de Nicot. — Remarquable Traité de grammaire française, donné par J.-B. Duval, en 1606. — Dictionnaire français intitulé : *Trésor de la langue française ancienne et moderne* achevé par Nicot, en 1600, publié en 1606 : services qu'il a rendus à la langue.
§ III. *Rhétorique.* Traités didactiques sur l'éloquence : *Traité de l'éloquence française,* par Du Vair; *Dialogue des avocats du Parlement de Paris,* par Loysel. — *Traité de la rhétorique française,* par le cardinal Duperron.

§ Ier. — *Observations générales.*

La littérature spéciale du règne de Henri IV a été comprise pour sa part dans les travaux considérables d'érudition, dans les appréciations dictées par un goût solide et exercé, auxquels l'ensemble de notre littérature durant les deux derniers siècles a donné lieu, et dont nous sommes redevables aux auteurs qui se sont succédé depuis Charles Sorel jusqu'à Marmontel et à La Harpe. De nos jours elle est devenue le sujet d'ouvrages qui ont pris place parmi les monuments les plus importants de la critique [1]. En profitant des

[1] Les principaux auteurs qui, dans le XVIIe et le XVIIIe siècle, ont donné des travaux d'érudition, ou des travaux de critique sur la Littérature du siècle de Henri IV, en même temps que sur les périodes précédentes et suivantes, sont : Sorel (Charles), *Bibliothèque françoise.* Paris, 1664, in-12. — Baillet, *Jugement des savants sur les principaux ouvrages des auteurs,* revus, corrigés et augmentés par de Lamonnoye. Paris, Moette, 1722, in-4. Voir à partir du IIIe volume, — Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres.* Paris, Briasson, 1727-1745, in-12. — Goujet, *Bibliothèque françoise.* Paris, Guérin, 1740 et suiv., in-12. — Marmontel, *Éléments de littérature.* — La Harpe, *Cours de littérature.*

Quelques écrivains de nos jours ont publié sur le même sujet des ouvrages remplis d'aperçus entierement neufs et d'appréciations élevées. Ce

travaux de ceux qui nous ont précédé, nous essaierons d'y ajouter : en prenant la science au point où elle en est arrivée, nous tenterons de lui faire faire quelques pas en avant. Nous nous appliquerons d'abord à déterminer exactement quelles productions appartiennent au règne de Henri IV : nous recomposerons d'une manière complète la littérature de ce temps en lui restituant toutes les œuvres importantes qui lui appartiennent. A cet effet, nous ferons rentrer dans son domaine plusieurs ouvrages qu'on en avait distraits, en méconnaissant leur véritable date : nous lui rendrons aussi un assez grand nombre de productions dignes d'un sérieux intérêt, sur lesquelles l'attention ne s'était pas portée jusqu'à présent. C'est le seul moyen d'apprécier d'une manière exacte la valeur réelle de la littérature de ce règne, et l'influence qu'elle a exercée sur les périodes qui suivirent. Nous rechercherons en second lieu quels genres elle parvint à fonder, après les essais malheureux tentés à cet égard durant les temps qui avaient précédé. Enfin, sans négliger le côté de l'art, et particulièrement la composition, nous nous attacherons principalement au côté moral, parce que si dans les littératures, la forme est d'une haute importance, les doctrines des écoles, les inspirations et les principes auxquels elles obéirent, les tendances qu'elles favorisèrent, touchent évidemment à des intérêts d'un

sont : M. Saint-Marc Girardin, Tableau des progrès et de la marche de la littérature française au XVIe siècle, et Cours de littérature dramatique, particulièrement le IIIe volume. — M. Chasles, Discours sur la marche et les progrès de la langue et de la littérature françaises au XVIe siècle. — M. Sainte-Beuve, Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au XVIe siècle, publié en 1828, avec les importantes additions qu'il y a faites dans l'édition de 1848. Plus, les divers articles sur d'Aubigné, Sully, etc., qu'il a insérés au Moniteur sous le titre de Causeries du lundi. — M. Patin, Discours sur la vie et les ouvrages de J. A. de Thou, 1824, et Introduction à l'Histoire littéraire du siècle de Louis XIV, 1831, dans ses Mélanges de littérature ancienne et moderne. — M. le duc de Noailles, Histoire de madame de Maintenon, t. I, p. 59-62.

On trouve en outre sur divers points des documents ou des jugements qui méritent d'être consultés et qui ont été fournis par M. Viollet-Leduc, Histoire de la satire, en tête des œuvres de Régnier. — M. Auguis, Notice biographique sur Malherbe. — M. Geruzez, Essais d'histoire littéraire, 1839. — M. Sayous, Etudes sur les écrivains français de la Réformation. — M. le vicomte de Gaillon, Notice historique et littéraire sur T.-A. d'Aubigné, dans le Bulletin du bibliophile, janvier et février 1854. — M. Feugère, Etude sur les œuvres de d'Aubigné, dans la Revue contemporaine, décembre 1854, janvier 1855. — MM. Rathery et Helleu, Etudes sur Des Yveteaux, et Régnier, dans le Moniteur et le Journal de l'instruction publique.

rdre supérieur. Nous demanderons donc à cette littérature comment elle a affecté les sentiments publics en ce qui concerne la olitique, la morale, la religion; quel appui elle a prêté aux rands intérêts de la société; quels développements elle a contribué pour sa part à donner aux plus nobles sentiments de la ature humaine.

§ II. — *Grammaire, Lexicographie.*

Des genres si divers auxquels l'esprit de l'homme peut s'appliuer, il n'en est pas un seul que le génie de la nation n'ait cultivé sous ce règne. Nous porterons d'abord notre attention sur eux qui dépendent plus spécialement de la science, de la raison t du goût. Nous examinerons plus tard ceux où dominent l'imaination et le sentiment.

Les œuvres originales soit en prose, soit en vers, et parmi ces lernières, les poésies de Malherbe et des écrivains de son école, ı partir de 1596, avaient déjà donné les leçons les meilleures et es plus efficaces pour épurer et fixer la langue, des exemples, et les exemples exprimés dans un style tel qu'ils ne pouvaient s'oublier. Ce mouvement de transformation et de perfectionnement ut encore hâté par la composition de plusieurs ouvrages de grammaire et de lexicographie. Bacon n'avait publié aucun de ses ivres, et il ne pouvait être question alors de grammaire générale u philosophique : on se bornait en France, comme partout ailleurs, à la grammaire positive. A la suite du dictionnaire de Nicot, dont nous parlerons tout à l'heure, on trouve une nouvelle grammaire de Jean Masset. En 1604, Jean-Baptiste Duval donna ın remarquable traité de grammaire française. Il est divisé en leux livres, dont l'un contient les premiers éléments, et l'autre les parties du discours. Ses préceptes fondés en raison, sont exposés avec précision et avec une remarquable clarté : le livre, en outre, est écrit d'un style qui aurait pu faire honneur à des auteurs venus après le milieu du XVIIe siècle[1]. Par la diction comme par les préceptes, la langue, dans tous les ouvrages de ce temps, tend à se fixer.

Nicot termina avant sa mort, arrivée en 1600, son livre publié en 1606, et intitulé : *Trésor de la langue française ancienne et mo-*

[1] C'est un in-12 imprimé en 1604, chez Eustache Foucault, et dédié à la reine.

derne[1]. Le travail antérieur de Ranconnet ne présentait que le germe d'un dictionnaire français : de cet essai informe et incomplet, Nicot a fait un ouvrage sérieusement étudié et accompli pour l'époque. Il a compris dans son vocabulaire tous les mots introduits par l'usage dans notre langue jusqu'à lui, les idiotismes, les proverbes. Il a fourni un modèle et des matériaux à tous les lexicographes venus après lui, et à ce titre, il a été justement reconnu pour l'auteur du premier dictionnaire français. En dressant un inventaire complet de notre langue, il a travaillé autant qu'aucun de ses contemporains, à lui donner une forme stable et définitive. Les changements qu'elle subit au XVIIe siècle ont fait tomber son livre en désuétude, et il n'est plus resté que le lexique précieux du vieux langage : si l'on songe aux services qu'il rendit quand il parut, on trouvera que c'est là son moindre mérite.

§ III. — *Rhétorique.*

A la même époque, plusieurs écrivains cherchèrent à former et à développer le goût, et donnèrent à cet égard les plus utiles leçons.

Depuis le règne de Henri II, l'érudition pédantesque avait envahi et gâté l'éloquence aussi bien que la poésie. Pasquier s'était élevé le premier contre le mauvais goût de l'éloquence du barreau, et, appuyant ses préceptes par ses exemples, il l'avait bannie de ses plaidoyers. Mais ce vice, soutenu par Brisson et par quelques autres avocats et magistrats, avait résisté à ses efforts. Du Vair et Loysel l'attaquèrent après lui, et tracèrent de plus aux orateurs du barreau les règles qu'ils devaient suivre pour se perfectionner, et rivaliser avec les grands orateurs de l'antiquité, Du Vair dans son *Traité de l'éloquence française*; Loysel dans son *Dialogue des avocats du Parlement de Paris*, composé en 1602[2]. Du Vair combat d'abord supérieurement l'abus de l'érudition chez Brisson et ses imitateurs, quand il dit : « Ses discours étaient si » remplis de passages, d'allégations et d'autorités, qu'à peine pou» vait-on bien prendre le fil de son oraison ; car vous sçavez com» bien cela l'interrompt. » Du Vair examine ensuite de haut les

[1] Trésor de la langue française, ancienne et moderne. Paris, 1606, in-folio.

[2] M. Dupin, qui de notre temps a illustré le barreau et la magistrature, a donné deux éditions du dialogue des avocats de Loysel, la première dans son édition des lettres de Camus en 1818, la seconde en 1844.

diverses parties de l'éloquence; il établit que si les orateurs du barreau, qui se sont soustraits aux défauts de Brisson, ont atteint la clarté et la pureté du style, le naturel et l'élégance, au moins ceux de son temps, ils manquent encore des grandes qualités des orateurs grecs et latins, de l'élévation, de la force ou des mouvements oratoires, de la variété du style, non-seulement pour les différentes causes, mais aussi pour les diverses parties du discours. Ils n'ont pas cette « grande et divine éloquence à laquelle est dû le » premier lieu d'honneur, qui se forme tel style qu'elle veut et » que le sujet le requiert; qui est pleine d'ornements, pleine de » mouvements; qui ne mène pas l'auditeur, mais l'entraîne, qui » règne parmi les peuples, et s'établit un violent empire sur l'es» prit des hommes[1]. » A côté des préceptes, Du Vair plaça les exemples : il donna les traductions des plus remarquables discours judiciaires d'Eschine, de Démosthènes, de Cicéron, et invita ses contemporains à se former sur ces modèles. L'éloquence politique, nous le verrons plus tard, avait pris une énorme avance sur l'éloquence du barreau, parce que les partis, alors déchaînés en France, avaient compris qu'elle était l'un des principaux moyens d'entraîner les grands et le peuple : l'art était devenu pour eux une arme offensive et défensive, et l'on perfectionne bien vite ce qui est de première nécessité.

Terminons l'énoncé des ouvrages écrits dans ce temps sur l'art de la composition et du style par la mention du *Traité de la rhétorique françoise* du cardinal Du Perron, ouvrage dans lequel l'auteur embrassait un bien plus grand nombre de sujets; traçait des règles infiniment plus didactiques que Du Vair, mais parlait avec bien moins de chaleur et d'éloquence que lui.

[1] Du Vair, Traité de l'éloquence française. — Goujet, Bibliothèque française, t. II, p. 388, 389. — M. Sapey, Essai sur la vie et les ouvrages de G. Du Vair, p. 121, 122.

CHAPITRE III.

ÉRUDITION, DROIT PUBLIC, CONTROVERSE RELIGIEUSE, PHILOSOPHIE.

I. *Érudition*. Joseph Scaliger. Ses travaux philologiques, commentaires, notes, traductions, sur divers auteurs latins et grecs. Ses travaux sur la géographie ancienne : *Notice des Gaules*. Ses travaux sur la chronologie ancienne : *Opus de emendatione temporum*; *Thesaurus temporum*, 1609. — Travaux philologiques de Pithou, Passerat, Mercier des Bordes, Casaubon. Immenses services qu'ils ont rendus à la science. — Traductions françaises de divers auteurs anciens, par Du Vair, Malherbe, Coëffeteau.

II. *Droit public*. Grands travaux sur le droit public et perfectionnement de ce droit. Divers traités composés en 1591 par le président Fauchet, par Denis Godefroy, par Guy Coquille, et en 1594 par François et Pierre Pithou pour la défense de l'indépendance de l'État, de l'autorité temporelle des rois, des libertés de l'Eglise gallicane contre les attaques de la cour de Rome, et du parti ultramontain en France, favorisant les projets et servant l'ambition de Philippe II. Autres grands travaux de Pierre Pithou sur l'histoire du moyen âge.

III. *Controverse religieuse*. Richer : ses ouvrages, *l'Apologie pour Gerson*. *De la puissance ecclésiastique et politique* : les doctrines gallicanes introduites dans l'enseignement de la Faculté de théologie de Paris. — Duperron, ses deux traités sur le Sacrement de l'Eucharistie.

IV. *Philosophie*. Circonstances politiques au milieu desquelles se développèrent les doctrines philosophiques durant ce règne, et influence qu'elles exercèrent sur elles. — Raisons qui nous ont déterminé à ne pas comprendre Montaigne dans le catalogue des auteurs de ce règne et dans nos appréciations. Les deux principaux représentants de la philosophie sous ce règne sont Charron et Du Vair. — Différence essentielle entre le doute de Charron et celui de Montaigne, et surtout le doute de Descartes. — Charron prétend établir deux doctrines religieuses, l'une pour le peuple, c'est le catholicisme épuré; l'autre pour les classes moyennes et hautes de la société, c'est le déisme. Ses attaques contre toutes les religions révélées. Examen de ses principes relativement à plusieurs des dogmes de la religion naturelle, et relativement à la morale.

I. Érudition.—Nous avons signalé précédemment l'abus que l'on avait fait au xvi[e] siècle de l'érudition pour corrompre la poésie et l'éloquence : nous avons à exposer maintenant le sage et utile usage qu'on en fit. L'érudition, rendue à son caractère et à sa véritable destination, était appelée à fournir à la science ses maté-

riaux; aux lettres et aux arts, ce qui constitue leur solidité et leur force, ce qui assure leur grandeur et leur durée, l'étude approfondie et éclairée des anciens chefs-d'œuvre. Sous ce règne, l'érudition continua les travaux entrepris depuis le temps de François I[er], et éleva d'imposants monuments, dont quelques-uns appartenaient à des genres tout nouveaux.

Les grands travaux d'érudition entrepris et achevés sous les règnes précédents par les savants français, continuèrent activement sous le règne de Henri IV. A la tête de ces doctes hommes, se place Joseph Scaliger, qui parlait treize langues anciennes ou modernes, et dont Casaubon disait que Dieu avait voulu montrer dans sa personne jusqu'où peut aller la force de l'esprit humain. Ses travaux philologiques se placent par leur date, les uns sous les deux règnes précédents, les autres sous celui de Henri IV. Ils se partagent en deux classes très-distinctes : la première est destinée à élucider les textes, à répandre l'intelligence des auteurs de l'antiquité; la seconde porte sur la géographie et la chronologie. Il donna des commentaires sur douze auteurs latins et cinq auteurs grecs; des notes sur quatre; des traductions de quatre ouvrages de divers auteurs grecs[1]. Si ses corrections et ses interprétations des auteurs anciens parfois fausses, trop souvent hasardées et téméraires, mais toujours ingénieuses, n'ont pas guidé l'érudition d'une manière sûre, elles lui ont imprimé une vive impulsion, un mouvement prononcé d'activité nouvelle. Il servit la géographie ancienne par une foule de remarques répandues dans ses divers ouvrages, et par son édition de la *Notice des Gaules*, avec des notes sur les noms des villes mentionnées par César; cette notice est comprise parmi ses opuscules. Il eut l'honneur de créer la chronologie pour les temps anciens par deux ouvrages. Dans le premier, intitulé *Opus de emendatione temporum*, et publié en 1583, il exposa et discuta le premier les véritables principes de la science chronologique, si importante pour l'his-

[1] Scaliger a donné : 1° des *commentaires* sur Varron, Verrius Flaccus, Pomponius Festus, Catulle, Tibulle, Properce, Ausone, Manilius, Lucain (ad Calp. Pisonem poemation), Sénèque le tragique, César, Perse, Théocrite, Moschus, Bion, Empédocle (ses vers), Nonnus. 2° Des *notes* sur le Nouveau Testament grec et sur la version latine qu'en a donnée Théodore de Bèze, sur un traité de Tertullien, sur un traité d'Hippocrate. 3° Des *traductions* en latin de Lycophron, de Sophocle (Ajax furieux), d'Agathias (épigrammes), d'Astrempsychus (Oneiricrition), d'Orphée (les hymnes qui lui sont attribués), sans compter trois traductions en vers grecs de quelques auteurs latins, qui ne pouvaient servir qu'à montrer la facilité qu'il avait à écrire en grec.

toire. Dans le second, qui a pour titre *Thesaurus temporum*, et qui vit le jour en 1609, l'année même de sa mort, en se servant d'Eusèbe et de ses continuateurs, il donna un corps de chronologie, dont le P. Pétau et les autres savants venus après lui se sont bornés à perfectionner les diverses parties. Scaliger s'était décidé à quitter la France en 1593, et à accepter à Leyde en Hollande la succession et la chaire de Juste Lipse. Ruhneken le reconnaît pour le chef et le maître des nombreux érudits qui se succédèrent avec tant d'éclat en Hollande dans le cours du XVIIe siècle. En attendant que la France répandit en Europe ces chefs-d'œuvre de raison et de goût qui ont guidé tous les peuples dans la voie du progrès intellectuel, elle leur envoyait déjà son érudition; elle les instruisait avant de les éclairer.

Plusieurs contemporains de Joseph Scaliger, entre lesquels il faut distinguer Pithou, Passerat, Mercier des Bordes, et surtout Casaubon, donnèrent à la philologie les plus larges développements. Pierre Pithou termina ceux de ses travaux qui se rapportaient à l'étude de la littérature latine par la première édition donnée au monde savant du petit poëme intitulé *Pervigilium Veneris*, et par celle des fables de Phèdre qu'il publia en 1596, d'après un manuscrit découvert par son frère François. Les ouvrages de Passerat, publiés après sa mort arrivée en 1602, comprennent un commentaire sur Catulle, Tibulle et Properce, qui a conservé une juste réputation; des études sur Tacite, Salluste et Cicéron; un traité grammatical de la plus haute importance [1]. Mercier des Bordes, employé par Henri IV à des missions diplomatiques, récompensé par lui d'une place de conseiller d'État, sut allier aux travaux de la politique ceux de l'érudition, et prit rang parmi nos plus habiles critiques. Casaubon et Saumaise ont vanté à l'envi la pénétration de son esprit et l'excellence de son jugement : Colomiès a dit de lui plus tard qu'il ne connaissait personne de qui les conjectures eussent été aussi sûres, sans en excepter Saumaise lui-même. Ses deux titres principaux à la célébrité sont les notes savantes dont il enrichit l'édition du traité : *De proprietate sermonum* du grammairien Nonius Marcellus, « divinement corrigé » par lui », selon le témoignage des juges les plus compétents; et les notes qu'il donna sur Tacite. Dans ce dernier ouvrage, il cor-

[1] Le commentaire sur Catulle, Tibulle et Properce a été publié en 1608; les *Præfationes* et *Orationes* qui contiennent des études sur Tacite, Salluste et Cicéron, et le traité grammatical intitulé : *De litterarum inter se cognatione et permutatione*, ont été imprimés en 1606.

rigea les erreurs échappées à Juste Lipse sur divers passages de l'historien : en établissant sans réplique la solidité et la vérité de ses propres opinions, il traita celles de son adversaire avec de tels ménagements, que Juste Lipse vaincu lui témoigna publiquement sa reconnaissance [1]. Le premier des savants de l'Europe, Mercier, introduisit ainsi dans les discussions érudites, renommées jusque-là pour leur âpreté, et même leur grossièreté, le ton du monde poli, et de la critique qui se respecte en respectant les autres. Il avait donné à l'interprétation des auteurs anciens une sûreté et une précision inconnues à Scaliger. Le dernier service rendu par lui à la science, est d'avoir contribué par ses conseils, aussi bien que par ses ouvrages, à diriger et à former Saumaise qui était son gendre. Casaubon eut comme Mercier la merveilleuse sagacité, le jugement exquis qui interprètent et rétablissent avec bonheur les passages des anciens, et il appliqua ces qualités à une multitude de grands monuments de la littérature grecque et de la littérature latine. Sans parler de ses travaux sur beaucoup d'autres auteurs [2], qu'on imagine quels secours on a tirés pour l'histoire politique, morale, philosophique, littéraire, pour la géographie, pour l'ensemble des connaissances humaines dans l'antiquité, de commentaires, de traductions, d'éditions parfois originales, d'écrivains tels que Denys d'Halicarnasse, Polybe, Suétone, Théophraste et Athénée, Diogène Laërte, Strabon, Aristote enfin, dont les ouvrages contiennent l'encyclopédie de la science chez les anciens. Nous marchons encore aujourd'hui à la lumière du flambeau allumé par ces savants hommes, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle.

Les versions de la langue française se multiplièrent, répandirent chez un plus grand nombre la connaissance du génie des auteurs de l'antiquité, vulgarisèrent leurs idées, leurs procédés de raisonnement et d'exposition : elles servirent en même temps à perfectionner notre langue. Les principales traductions de ce temps et du commencement du règne suivant furent données par Du Vair, Malherbe et Coëffeteau. Du Vair a traduit le Manuel d'Épictète, les deux discours de Démosthènes et d'Eschine pour la Couronne,

[1] Les autres ouvrages de Mercier sont des notes sur Dictys de Crète et sur le livre d'Apulée *De Deo Socratis*; une traduction latine accompagnée de notes des Lettres grecques d'Aristenète, dont la première édition est de 1595 ; un éloge de Pierre Pithou.

[2] Perse, Théocrite, Dicéarque, Pline le jeune, Apulée, Dion Chrysostôme, le Nouveau Testament, saint Grégoire de Nysse.

et le discours de Cicéron pour Milon. Malherbe a interprété le Traité des bienfaits et quelques épîtres de Sénèque, et le livre trente-troisième de Tite-Live. Coëffeteau a traduit l'abrégé de l'Histoire romaine de Florus. Si l'on en excepte la version d'Epictète, dont Casaubon vantait la fidélité, toutes ces traductions laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de l'intelligence des textes et de l'exactitude à les rendre : celles de Malherbe en particulier n'étaient guère que des paraphrases, et le système des *belles infidèles* était né avant Perrot d'Ablancourt. Mais toutes avaient des qualités de style qui ont fait faire de grands pas à la langue. Huet a dit que Du Vair s'était distingué dans ses traductions par l'élévation et la dignité de son style, et que si l'on en exceptait Malherbe, venu après, notre langue n'avait pas de meilleur écrivain que lui. En observant qu'il ne s'agit dans ce passage que de traductions et non d'ouvrages originaux : qu'il n'est question que de deux qualités du style, et non de toutes; que particulièrement il ne s'agit pas de celles qui recommande Amyot; que Huet, enfin, parle non d'une manière absolue, mais comparative à ce qui avait précédé, l'on trouvera son jugement sur Du Vair parfaitement juste. Les traductions de Malherbe eurent le mérite de la clarté, de la facilité, de la pureté, et il avait raison de dire à ses amis qui le pressaient un jour de composer une grammaire de notre langue, que ce travail était inutile, parce que ses traductions devaient à cet égard servir de modèle. Enfin la pureté de la diction dans la version de Florus que donna Coëffeteau était telle que. pendant longtemps, Vaugelas n'admit comme correctes et irréprochables que les phrases qui se trouvaient justifiées par celles de Coëffeteau. La langue du siècle de Louis XIV, dans son admirable ensemble, et dans la variété de ses perfections, a été un édifice composé de mille pièces différentes : l'on a ingratement oublié les efforts et jusqu'aux noms des patients mineurs qui ont tiré ces pierres de la carrière, et les ont placées toutes taillées sur le bord, pour servir aux hommes de génie.

Tandis que parmi nos savants, les uns écartaient les voiles qui avaient couvert l'antiquité jusqu'à eux, et ouvraient ainsi de nouveaux horizons à l'esprit humain; d'autres employaient l'érudition à perfectionner notre droit public; à poser d'une manière solide et durable les bornes du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, dont le déplacement contribua tant aux troubles du royaume, pendant la seconde moitié du règne de Henri III, et la première du règne de Henri IV.

II. Droit public. — A cette époque, six Papes, les uns trompés par les ligueurs, les autres tombés dans la dépendance des Espagnols, déclaraient d'abord ces deux princes déchus de la couronne, et plus tard refusaient à Henri IV l'absolution, qui, suivant les préjugés d'un grand nombre de catholiques, pouvait seule légitimer sa puissance. Dans de pareilles circonstances, c'était un éminent service rendu à l'État d'établir que jamais en France l'excommunication des Papes n'avait eu le pouvoir de rien ôter à l'autorité des Rois, de diminuer l'obéissance que leur devaient les peuples, de suspendre le cours de l'administration et de la justice : il importait souverainement de prouver que le droit public de la France avait été invariable sur ce point; de montrer que ce droit public était conforme à l'Évangile et au sentiment des saints Pères. Un livre du président Claude Fauchet ouvrit la série des ouvrages destinés à répandre dans le public ces utiles vérités. Fauchet composa en 1591 son *Traité des libertés de l'Église gallicane*, à l'occasion des bulles monitoriales, lancées par le pape Grégoire XIV contre Henri IV et les Français qui le reconnaissaient. Le traité renfermait bien des particularités curieuses et importantes dans la question; mais il n'était pas digéré, ne présentait qu'un tissu de faits présentés sommairement, ne formait pas un corps de doctrine, appelait d'autres ouvrages plus logiques et plus concluants [1] : ils ne se firent pas attendre. Cette même année 1591, deux célèbres jurisconsultes vinrent en aide à l'indépendance nationale et aux droits de la couronne, ainsi qu'aux libertés gallicanes, attaquées par le Saint-Siége. Denis Godefroy publia un écrit remarquable à la fois par la science et par la forte raison intitulé : *Maintenue et défense des princes souverains et églises chrétiennes contre les attentats, usurpations et excommunications des papes de Rome*. Presque en même temps, Guy Coquille mit au jour ses deux traités ayant pour titre : *Discours des droits ecclésiastiques et libertés de l'Église gallicane, et les raisons et moyens d'abus contre les bulles décernées par le pape Grégoire XIV contre la France en* 1591 [2]. Les successeurs de Grégoire XIV trouvèrent des adversaires non

[1] Voyez pour ce traité de Fauchet et pour la date de la composition, le P. Lelong, Biblioth. histor., t. I, p. 469 B, n° 6,981.

[2] Les Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 374 et suiv., édition de 1758, donnent le texte et la vraie date, c'est-à-dire 1591, du remarquable écrit de Denis Godefroy. Dans le P. Lelong, t. I, p. 486, n° 7,164, une faute d'impression donne la fausse date 1594, au lieu de celle de 1591. A la page suivante, n° 7,166, le P. Lelong donne exactement le titre et la date des deux extraits de Guy Coquille.

moins fermes, non moins résolus, non moins puissants pour le triomphe de la cause qu'ils défendaient. En 1594, François Pithou publia son traité : *De la grandeur, droits, prééminences et prérogatives des rois et royaume de France*[1]. La même année, 1594, Pierre Pithou donna au public son traité intitulé : *Les libertés de l'Église gallicane, dédiées au roy Henri IV*, et le rattacha tout entier à ces deux maximes :

« La première est que les Papes ne peuvent rien commander ni ordonner, soit en général ou en particulier, de ce qui concerne les choses temporelles, ès pays et terres de l'obéissance du roy très chrétien; et s'ils y commandent ou statuent quelque chose, les subjects du roy, encore qu'ils feussent clercs, ne sont tenus de leur obéir pour ce regard.

» La seconde, qu'encore que le Pape soit reconnu pour suzerain ès choses spirituelles, toutes fois en France la puissance absolue et infinie n'a pas lieu, mais est retenue et bornée par les canons et règles des anciens conciles de l'Eglise receus en ce royaume : *et in hoc maximè consistit libertas Ecclesiæ Gallicanæ*[2]. »

En combattant les doctrines d'un ultramontanisme aveugle, en s'opposant aux entreprises que les Papes avaient dirigées contre l'autorité de Henri III et de Henri IV, Pithou travaillait autant dans l'intérêt du catholicisme que dans celui de l'indépendance nationale et de l'ordre public. En effet, après les bulles monitoriales de Grégoire XIV, qui privaient Henri IV de la couronne, les pouvoirs publics avaient été réduits à user de représailles, et le roi et les parlements avaient défendu de s'adresser désormais à la cour de Rome, pour la provision des dignités et bénéfices ecclésiastiques, des évêchés et des abbayes. Pendant les fatales lenteurs apportées par Clément VIII à l'absolution du roi, tout le monde, dans le royaume et même en Italie, prévoyait et prédisait que la France allait se séparer violemment du Saint-Siége[3]. Si au lieu de se jeter dans le schisme, et plus tard peut-être dans l'hérésie, elle s'arrêta, c'est qu'elle trouva un refuge et une défense

[1] On trouve ce traité de François Pithou, dans les Mémoires de la Ligue, t. V, p. 718-755.

[2] Les Libertez de l'Eglise gallicane, dédiées au Roy Henri IV. Paris, Patisson, 1594, in-8.

[3] P. Cayet, Chr. noven., liv. VII, ch. 685. « Comme aucuns ont escrit non seulement en France, mais à Rome mesmes, on entendoit » des murmures de la rigueur et inflexible volonté du Pape contre le » premier et le plus grand de ses enfants... *On voyait naistre le* » *schisme*, et on s'estonnoit qu'un si sage pilote que Clément VIII ne » tiroit ce vaisseau de la tourmente et de l'orage. »

dans les libertés gallicanes, en vigueur chez elle depuis des siècles, mais libellés alors par Pithou.

Le Tiers-État des États-généraux de 1614 se pénétra du traité de ce grand jurisconsulte, et s'en servit pour rédiger la célèbre déclaration placée en tête de son cahier. Le livre appuyé, dans l'édition de 1639, de preuves nombreuses rassemblées par Pithou de son vivant, devint la base d'abord de l'ouvrage de Marca, et plus tard des quatre propositions arrêtées par le clergé de France en 1682. C'est par ce capital ouvrage que Pierre Pithou fermait sa carrière de jurisconsule et de publiciste, ouverte seize ans auparavant par la découverte et la publication des lois des Wisigoths, qui jetait une si grande lumière sur une partie des premiers temps de notre histoire, sur la législation des Barbares et les résultats de leur invasion.

III. Controverse religieuse. — La controverse religieuse prit à cette époque un caractère entièrement nouveau; elle le reçut des deux hommes les plus opposés sur quelques points de la discipline de l'Église, le docteur Richer et le cardinal Du Perron. Richer, dès le temps de la Ligue, avait, dans ses écrits et dans ses sermons, soutenu les droits de Henri IV à la couronne. Imbu des principes de Gerson, dont il avait fait une longue étude et dont il donna une édition, il composa en 1606 une *apologie pour Gerson*, en réponse à un livre du cardinal Bellarmin, et il publia en 1611 un traité ayant pour titre : *De la puissance ecclésiastique et politique*. Dans ces deux ouvrages, Richer soutenait la souveraine autorité de l'Eglise et des conciles généraux, et la complète indépendance de la puissance des rois à l'égard de tous, excepté de Dieu [1]. Il introduisit ainsi dans l'enseignement de la Faculté de théologie de Paris, dont il reçut le syndicat en 1608, et il répandit dans une partie du clergé la doctrine que Fauchet, Godefroy, Coquille, les deux Pithou faisaient prévaloir parmi les laïques, et que la magistrature entière avait embrassée. Nous n'avons pas à nous occuper ici de la persécution que suscita contre Richer le cardinal Du Perron, qui se prononça, après la mort

[1] Apologia pro Joanne Gersonio, pro supremâ Ecclesiæ et Concilii generalis auctoritate, et independentiâ regiæ potestatis ab alio quàm à solo Deo. — Ce traité, composé par Richer en 1606, ne fut pas imprimé, à ce qu'il semble, de son vivant : on en donna une édition à Leyde, 1676, in-4. — De ecclesiasticâ et politicâ potestate liber unus, 1611, in-4. Le Mercure françois de l'année 1612, t. II, feuillets 303, verso et suivants, donna dans le temps, une analyse très ample et chapitre par chapitre de ce traité.

de Henri IV, pour l'infaillibilité du Pape, sa supériorité sur les conciles et sur les rois. Ce que nous devons étudier, c'est la méthode et les qualités des ouvrages de Richer. On y trouve une profonde érudition, une rare habileté dans les matières théologiques, de la force dans les raisonnements, et surtout un esprit de critique encore rare en ce temps chez les écrivains religieux, et que nul plus que lui ne contribua à faire prévaloir. Mais il ne s'affranchit pas de l'usage généralement suivi jusqu'alors, d'écrire en latin sur les matières théologiques : on va voir quelle importance s'attache à cette observation.

Le cardinal Du Perron composa deux traités sur le sacrement de l'eucharistie, destinés à réfuter les opinions et les assertions des Calvinistes relativement à ce dogme[1]. Si en traitant ces questions, il manqua de la méthode rigoureuse d'exposition, qui n'est le partage que des esprits supérieurs, on ne peut méconnaître qu'il apporta dans la discussion beaucoup de clarté et une grande facilité de style. Il est le premier auteur catholique, comme on en a fait la remarque, qui ait écrit sur des matières de religion en langue vulgaire, et ce fait est digne de la plus sérieuse attention. Dans un siècle où l'esprit de doute et d'examen avait remplacé chez un grand nombre la foi naïve du moyen âge, Calvin avait gagné beaucoup de partisans à ses doctrines en écrivant en français son *Institution chrétienne*, en mettant à la portée de tous les attaques contre le catholicisme. Les défenseurs de la foi catholique rétablissaient maintenant l'équilibre, en usant des mêmes moyens que lui, en se servant de la persuasion, en employant les arguments exprimés en langue vulgaire, auprès de ceux que l'autorité de l'Église ne suffisait pas à retenir ou à ramener au catholicisme. Pelisson conseillait la lecture des ouvrages de Du Perron à ceux qui voulaient connaître au vrai ce qu'étaient les controverses entre les catholiques et les protestants.

Les libertés gallicanes, fortement exposées et défendues dans les traités théologiques de Richer, comme dans les écrits de nos publicistes laïques, en matière de discipline; les croyances orthodoxes soutenues par les écrits du cardinal Du Perron en matière de dogmes, tels sont les principes dominants, et le fond des magnifiques traités de doctrine catholique qui sont l'une des gloires

[1] Traité du sacrement de l'Eucharistie, contre du Plessis-Mornay. — Réfutation de toutes les observations tirées des passages de saint Augustin, allégués par les hérétiques contre le Saint-Sacrement de l'Eucharistie.

de l'épiscopat français et de notre littérature dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Il est difficile de méconnaître qu'ils ont eu leur point de départ dans les ouvrages appartenant au règne de Henri IV.

IV. PHILOSOPHIE. — Les doctrines philosophiques, sous ce règne, dépendirent en grande partie des circonstances sociales et politiques au milieu desquelles la philosophie se développa. Après la Saint-Barthélemy et la proscription des Calvinistes, en 1585, les effroyables excès commis par la Ligue au nom du catholicisme, deux rois légitimes déclarés déchus de la couronne et la moitié de leurs sujets entraînée à la révolte contre eux; l'un tué, l'autre sans cesse frappé ou menacé par les assassins, la France près de périr, conduisirent, vers la fin du XVI[e] siècle, beaucoup d'esprits à méconnaître la vérité du catholicisme et même du christianisme, et inspirèrent à quelques hommes l'idée d'affaiblir son empire en répandant leurs doutes dans le public. C'est ainsi que la destruction de Port-Royal et la révocation de l'édit de Nantes, ajoutées à ces anciens excès, enfantèrent plus tard les haines et les attaques de la philosophie du XVIII[e] siècle. Villeroy, si bien informé de l'esprit public pendant son ministère presque continu sous Charles IX, Henri III et Henri IV, si zélé pour les intérêts de la religion et si jaloux de son honneur, avoue les pertes qu'elle avait subies et les progrès que l'incrédulité avait faits de son temps. En sa qualité d'ancien ligueur, il ne parle pas de la part que la Ligue, c'est-à-dire l'abus de la religion en politique, avait eue dans cet affaiblissement des croyances; mais il nous apprend combien l'intolérance et la persécution, c'est-à-dire l'abus de la religion en religion, avaient contribué à l'incrédulité. « Il ne convient pas, » dit-il, de forcer en matière de religion, car par la contrainte on » la dissipe et arrache des cœurs, *pour y mêler l'athéisme, ce qui* » *est trop vulgaire en ce temps* que l'on a voulu contraindre les » consciences à croire; dont plusieurs se sont laissez couler à ne » plus faire estat de créance, *et oublier toute divinité* [1]. »

Tandis que, du temps de Henri III et de Henri IV, quelques hommes, confondant à tort l'abus avec la chose elle-même, travaillaient à miner la religion, d'autres, plus modérés et plus réfléchis, s'efforçaient de l'épurer dans la pratique et de la réhabiliter, en rendant impossible le retour des excès qui l'avaient

[1] Villeroy, Discours de la vraye et légitime constitution de l'Estat, dans ses Mémoires d'Estat, t. II, p. 307, 308. Amsterdam, 1723.

souillée et compromise. Aussi la philosophie de cette époque est-elle diverse, mi-partie de doctrines, les unes sceptiques et hostiles aux croyances, les autres, au contraire, religieuses, mais inspirées par une religion éclairée. Le représentant de l'opinion pyrrhonienne, de l'école sceptique, qui dès lors prend consistance et se développe, est Charron, prêtre théologal, c'est-à-dire chanoine chargé d'enseigner la théologie dans une église cathédrale, prédicateur célèbre. Violemment détaché de la foi par le spectacle des horreurs de son temps beaucoup plus que par ses rapports avec Montaigne, comme nous allons le voir, Charron publie son traité *De la sagesse*, en 1601. Du Vair prête l'appui de son talent, de sa réputation, de sa haute position dans la société, aux doctrines religieuses et conservatrices.

L'un de ceux qui ont jugé cette histoire au moment où elle parut, nous a demandé, même un peu sur le ton du reproche, pourquoi nous n'avions pas compris Montaigne dans notre catalogue et nos appréciations des auteurs du règne de Henri IV. Nous ne l'avons pas fait, parce que Montaigne n'appartient à ce règne ni par le temps où il vécut, si l'on en excepte trois années absolument insignifiantes dans son existence; ni par l'époque de la publication de ses ouvrages; ni par le mode de sa composition, ni même par son style et son lexique, comme on peut s'en convaincre en comparant quelques-uns des chapitres des *Essais* avec les discours de Henri IV, de Michel Hurault, de Du Vair, de la Menippée, avec les lettres de Henri IV, de Pasquier, de d'Ossat. Montaigne, né en 1533, mort en 1592, parvint de bonne heure à la célébrité. Après avoir traduit dans sa jeunesse la *Théologie naturelle* de Raymond de Sebonde, qui est l'apologie du christianisme et même du catholicisme, il fit imprimer l'ouvrage en 1569. Cette publication fixa sur lui l'attention publique, et lui valut la faveur du gouvernement. Charles IX lui conféra en 1571 l'ordre de Saint-Michel, distinction réservée alors à la plus haute noblesse, et très-rare. En 1576, Henri III le fit gentilhomme ordinaire de la chambre du roi[1]. Huit ans après la publication du livre de Raymond de Sebonde, et l'an 1580, Montaigne mit au

[1] Montaigne, Essais, liv. II, ch. 12, p. 398, 399, et liv. III, ch. 9, t. III, p. 344. Dans ce dernier chapitre, Montaigne rapporte la patente, qu'il nomme bulle, des conservateurs de Rome, lesquelles lui confèrent la bourgeoisie romaine en 1581. Dans cette pièce, Montaigne est ainsi qualifié : « Illustrissimus Michael Montanus *eques Sancti Michae-* » *lis, à cubiculo regis christianissimi.* » L'édition citée est celle de Bastien. Paris, 1794, 3 vol. in-8°.

jour les deux premiers livres de ses *Essais*, ouvrage composé dans un esprit absolument opposé à celui de la *Théologie naturelle*. En effet, tandis que la *Théologie naturelle* donne appui au dogmatisme, les *Essais* sont un perpétuel appel à l'observation et à la réflexion contre les opinions toutes faites, une provocation au doute sur tous les sujets, et même sur les croyances que l'auteur proteste avoir l'intention de respecter et de maintenir[1]. Les *Essais*, lus avidement, eurent quatre éditions de 1580 à 1588. Cette dernière année, Montaigne en donna à Paris une nouvelle édition, augmentée de six cents passages nouveaux pour les deux premiers livres et d'un troisième livre[2]. Par l'époque de la publication de ses ouvrages, par la réputation qu'ils lui valurent, par l'effet qu'ils produisirent, Montaigne appartient à la période des deux derniers Valois, et non au règne de Henri IV. Il ne peut être pour nous qu'un point de départ en littérature et en philosophie et non le sujet d'un examen.

Le doute de Charron n'est pas du tout le doute de Montaigne, avec ses restrictions plus ou moins sérieuses : il est bien moins encore celui de Descartes. Le doute de Descartes est un doute purement provisoire : il n'abat un moment les grandes vérités assises avant lui sur une base trop peu solide, que pour les relever aussitôt, et les placer sur l'inébranlable fondement de raisonnements et de preuves désormais invincibles. Charron, au contraire, non seulement met en problème et attaque les vérités révélées; mais il étend même son scepticisme à quelques-unes des vérités de la religion naturelle, que Descartes établira plus tard d'une si admirable manière.

L'indignation dont le transportèrent les crimes commis par le

[1] La courte préface placée par Montaigne à la tête de la première édition des *Essais* se termine par ces mots : « Adieu donc. De Montaigne, *ce premier de mars mil cinq cent quatre-vingt*. » Préface de Bastien, p. XXIV. C'est par erreur qu'un excellent ouvrage du reste, le Dictionnaire des sciences philosophiques, t. IV, p. 290, assigne l'année 1588 à la première édition des Essais de Montaigne.

L'un de nos grands écrivains, M. Villemain, a fait au commencement de ce siècle l'Éloge de Montaigne. Dans le Discours, auquel l'Académie française a décerné le prix d'éloquence en 1812, il a admirablement démontré quels progrès Montaigne a fait faire à la raison humaine, et quel charme s'attache à l'étude de ses écrits.

[2] Montaigne vint à Paris en 1588 pour donner la cinquième édition des *Essais* : il se trouvait dans cette ville au moment des Barricades. La cinquième édition, contenant non plus deux, mais trois livres, et la dernière donnée du vivant de l'auteur, parut en 1588 chez Abel Langeillier, in-4°.

parti qui, de son temps, se donnait pour le parti essentiellement religieux, le jetèrent évidemment dans cette violente opposition contre le principe religieux lui-même. Son ouvrage philosophique de la Sagesse s'explique par un de ses écrits politiques. Au commencement de 1589, quatre mois avant le meurtre de Henri III, quand la Ligue n'en était encore, comparativement, qu'au début de ses fureurs, Charron la maudissait déjà dans les termes les plus énergiques qu'il pût trouver [1]. Lorsqu'il la vit ensuite ajouter chaque jour un attentat à ses attentats précédents, il ne se contint plus dans sa colère, et, étendant illogiquement à la religion l'horreur que lui inspiraient les excès auxquels les ligueurs, les catholiques zélés, comme on les nommait alors, faisaient servir la religion, il l'attaqua elle-même et résolut de réduire sa puissance, en soustrayant à son autorité toute une classe de la société.

Il voulut deux choses, et toute l'économie de ses divers ouvrages se rattache à deux points. Il entendit laisser au peuple la religion existante comme le seul frein et la seule morale qu'il pût avoir, mais en empêchant que cette religion pût être désormais un instrument de persécution sanglante et de politique révolutionnaire. Il prétendit détacher du catholicisme et du christianisme la haute bourgeoisie et la noblesse, leur donner pour religion le déisme, et pour règle de conduite la morale des philosophes de l'antiquité, qui en ferait d'honnêtes gens selon le monde. C'est là la clef des ouvages de Charron, qui sans cela ne présenteraient plus que des contradictions inexplicables et inexpliquées jusqu'ici, de sentiments et de doctrines. Il composa pour les masses deux

[1] Charron, au mois d'avril 1589, adresse à un docteur de Sorbonne son écrit politique intitulé *Discours chrestien*. Il entre nécessairement dans les idées et les croyances de ce docteur, il lui parle son langage, et lui dit : « Quelle sécurité peuvent avoir en leur conscience tous » ceux de la Ligue d'estre ainsi furieux contre leur Roy, vray, natu- » rel, et légitime, quand bien il seroit tout tel qu'ils le despeignent? » Je dis donc qu'il n'y a point de Paradis pour ceux qui sont contre » le Roy, et mourant en cest estat, quand il n'y auroit autre chose à » redire en eux, ils emportent avec eux leur condamnation : et pour » surpoids et engregement d'icelle, ils participent à tous les meurtres, » trahisons, volleries, scandales et mechancetez qui se commettent de » toutes parts, dont ils sont cause. » (Opuscules de Charron, à la suite du Traité de la Sagesse, p. 358.) — Dans son traité *De la Sagesse*, liv. II, ch. 5, p. 370, il dit : « Quelles excécrables mechancetez n'a » produict le zèle de la religion? Se trouve-t-il autre subject ou occa- » sion au monde qui en aye peu produire de pareilles? » Toute sa pensée est dans cette phrase.

livres parfaitement orthodoxes, en 1594, son traité des *Trois Vérités*, et en 1600, un an avant la publication du livre de la Sagesse, ses *seize Discours chrestiens* sur Dieu, la création, la rédemption, l'eucharistie. Dans le traité de la Sagesse lui-même, et dans la première édition de ce traité, la seule qui contienne ses véritables sentiments, il disait en propres termes : « Pour les » particularitez tant de la créance qu'observance, il faut d'une » douce submission et obéissance, *s'en remettre et arrester entié-* » *rement à ce que l'Église en a de tout temps et universellement tenu* » *et tient*, sans disputer et s'embrouiller en aucune nouveauté ou » opinion triée et particulière, pour les raisons desduites ès pre- » mier et dernier chapitres de nostre troisième Vérité, qui suffi- » ront à celuy qui ne pourra ou voudra lire tout le livre [1]. » Mais tandis que Charron prêchait au peuple, dans ses divers ouvrages, cette douce soumission et obéissance à l'Église, il poussait les classes élevés à se révolter contre elle et à briser son autorité, en s'efforçant de leur prouver que l'origine divine des religions judaïque et chrétienne était une supposition; qu'elles devaient être confondues avec les autres religions; que toutes les religions étaient des inventions humaines; qu'elles s'étaient établies et se maintenaient par les moyens humains et par des fictions mises en avant, des miracles supposés. Son intention évidente, en répandant ces opinions parmi les hommes qui avaient le plus d'autorité dans la société, était d'en faire une classe de libres penseurs, qui, loin de céder désormais eux-mêmes aux entraînements

[1] De la Sagesse, livres trois, par M. Pierre Le Charron (sic) parisien, chanoine théologal et chantre en l'église cathédrale de Condom, à Bourdeaus, par Simon Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, 1601. Voyez le liv. II, ch. 5, p. 367. — Nous disons que cette édition est la seule qui contienne les véritables sentiments de Charron et voici les raisons sur lesquelles nous fondons cette opinion : 1° Charron, voyant un orage se former contre lui, après la publication de la première édition de la Sagesse, celle de 1601, par suite de la hardiesse de diverses propositions contenues dans l'ouvrage, prépara, dit-on, des corrections pour une seconde édition : ces modifications, en supposant qu'elles aient été en effet préparées, n'étaient qu'une concession faite à la crainte. 2° Aux corrections vraies ou supposées, dont on prétend que Charron était l'auteur, le président Jeannin, chargé par le chancelier de réviser l'ouvrage, en fit lui-même ou en fit faire d'autres, qui furent intercalées dans la seconde édition de la Sagesse, laquelle parut en 1604, peu après la mort de Charron, arrivée en novembre 1603 : les opinions de Charron étaient doublement dénaturées. 3° Le public du temps en jugea ainsi : le peu de débit de cette édition mutilée de 1604 donna lieu à une troisième édition, Paris, 1607, conforme à l'édition originale, et augmentée seulement des observations du président Jeannin.

religieux dans les matières de politique, comme il était arrivé au temps de la Ligue, contiendraient au contraire et arrêteraient le peuple[1]. Voici dans quels termes il s'exprimait sur les religions en général, et sur le judaïsme et le christianisme en particulier :

Les religions conviennent *toutes* en plusieurs choses, ont presque mesmes principes et fondemens; s'accordent en la thèse, tiennent mesme progrès, et marchent de mesme pied : aussi ont-elles toutes prins naissance presque en mesme climat et air; *toutes* trouvent et fournissent miracles, prodiges, oracles, mistères sacrés, saincts, prophètes, festes, certains articles de foy et créance nécessaires au salut. *Toutes* ont leur origine et commencement petit, foible, humble; mais peu à peu, par une suite et acclamation contagieuse des peuples, avec des fictions mises en avant, ont prins pied, et se sont authorisées, tellement que toutes sont tenues avec affirmation et dévotion, voire les plus absurdes.....

Comme elles naissent l'une après l'autre, la plus jeune bastit toujours sur son aisnée et prochaine précédente, laquelle elle n'improuve ni ne condamne de fond en comble, autrement elle ne seroit pas ouye et ne pourroit prendre pied; mais seulement l'accuse ou d'imperfection, ou de son terme fini, et qu'à ceste occasion elle vient pour lui succéder et la parfaire, et ainsi la ruine peu à peu, et s'enrichist de ses dépouilles, comme la Judaïque a faict à la Gentile et Egyptienne, la Chrestienne à la Judaïque, la Mahumetane à la Judaïque et à la Chrestienne ensemble.....

Toutes les religions ont cela qu'elles sont estranges et horribles au sens commun; car elles proposent et sont basties et composées de pièces, desquelles les unes semblent au jugement humain basses, indignes et messéantes, dont l'esprit un peu fort et vigoureux s'en mocque; ou bien trop hautes, esclatantes, miraculeuses et mystérieuses, où il ne peut rien cognoistre, dont il s'offense.....

Ils disent tous qu'ils tiennent et croyent la religion..... non des hommes, ny d'une créature, ains de Dieu. Mais, à dire vray, sans rien flatter ny desguiser, il n'en est rien. Elles sont, quoi qu'on die, tenues par mains et moyens humains, tesmoin premièrement la manière que les religions ont été reçuës au monde, et sont encores tous les jours par les particuliers : la nation, le pays, le lieu donne la religion; l'on est de celle que le lieu, auquel l'on est né et eslevé, tient : nous sommes circoncis, baptisés, juifs, mahumétans, chrestiens, avant que nous sçachions que nous sommes hommes : la religion n'est pas de notre

[1] Préface de Charron, p. 6 : « J'ay usé icy d'une grande liberté et » franchise à dire mes advis et à heurter les opinions contraires, *bien* » *que toutes vulgaires et communément receues*, et trop grande, à ce que » m'ont dit aucuns de mes amis. Auxquels j'ay respondu que je ne for- » mois icy ou instruisois un homme pour le cloistre, mais pour le » monde et la vie commune *et civile*; ny fesois icy le *theologien* et le » *cathedrant* ou dogmatisant, ains usois de la liberté académique et » philosophique. La *foiblesse populaire* et délicatesse féminine qui » s'offense de ceste hardiesse et liberté de paroles est indigne d'en- » tendre chose qui vaille. »

choix et eslection, tesmoin après la vie et les mœurs si mal accordantes avec la religion, tesmoin que, par occasions humaines et bien légières, l'on va contre la teneur de sa religion. Si elle tenoit et estoit plantée par une attache divine, chose au monde ne nous en pourroit esbranler, telle attache ne se romproit pas si aisément; s'il y avoit de la touche et du rayon de la divinité, il paroistroit partout, et l'on produiroit des effets qui s'en sentiroient et seroient miraculeux [1].

A la place des religions existantes, des lois dérivées de ces religions, Charron propose aux classes élevées, pour lesquelles il écrit, la religion naturelle et la loi naturelle. Il admet comme dogme fondamental de cette religion l'existence de Dieu, et expose avec dignité et gravité les attributs, la providence, les œuvres de Dieu, le culte que l'homme doit lui rendre [2]. Mais il élève des doutes déplorables sur l'origine divine, sur l'immatérialité et l'immortalité de l'âme. Il est impossible de s'égarer plus malheureusement, dès les premiers pas, au moment où l'on cherche à se passer de la lumière des vérités révélées; d'abaisser et de dégrader l'homme davantage, alors qu'on prétend sonder et reconnaître sa nature. Après avoir rapporté les diverses opinions des anciens philosophes et des docteurs chrétiens, suivant lesquelles l'âme émanée de Dieu est immatérielle et immortelle, il ajoute :

Ces quatre opinions sont affirmatives : il y en a une cinquième *plus retenue* qui ne définist rien, et se contente de dire que c'est une chose secrette et *incogneue aux hommes*....

L'immortalité de l'ame est la chose la plus universellement, religieusement

[1] De la Sagesse, liv. II, ch. 5, p. 351, 352, 354, 355, 357, édit. de 1601. Pour faire connaître exactement les doctrines de Charron, nous avons dû reproduire son texte, et jusqu'à son orthographe. Tous les historiens de la philosophie ont reconnu le scepticisme de Charron dans les matières de religion. L'un des derniers, Tennemann, dans l'excellente traduction qu'en a donnée M. Cousin, s'exprime ainsi sur les doctrines de ce philosophe, t. II, p. 49, 50 : « La vérité n'est qu'en Dieu, et l'in» telligence humaine ne saurait parvenir à en rendre l'image. De là, » Charron tire des motifs de méfiance et d'indifférence à l'égard de » toutes les sciences, des doutes hardis sur la vertu ou ses appa» rences, sur les fondements de la foi religieuse, sans en excepter le » christianisme dont la partie historique et extérieure ne lui paraît pas » d'accord avec la divinité de son origine. » Il restait à préciser dans quelle classe de la société Charron avait voulu faire pénétrer ses doutes et ses opinions; quelle religion il avait proposée à cette classe; quelle base il donnait à la morale; ainsi qu'à résoudre plusieurs autres questions soulevées par le livre de la Sagesse : c'est ce que nous essayons de faire.

[2] De la Sagesse, liv. II, ch. 5, p. 364-366.

et plausiblement receuë par tout le monde, la plus utilement crüe, la plus facilement prouvée et establie par raisons et moyens humains [1].

De l'exposé de la religion que Charron préconise, passons à l'examen de sa morale. Cette morale est généralement pure : lui-même était un homme de mœurs régulières, de conduite irréprochable ; et d'ailleurs, dans toute cette partie de son livre, il copie Du Vair, comme il a emprunté un autre quart de son ouvrage à Montaigne. Il combat tous les vices et toutes les faiblesses de la nature humaine : il prêche et recommande toutes les vertus [2]. Mais cette morale repose sur le fondement le plus fragile, et s'il y aurait injustice à le compter au nombre des moralistes relâchés, on peut le ranger parmi les plus imprudents et les plus aveugles. Il veut que l'homme se conduise uniquement, et il prétend qu'il se conduira d'une manière admirable, en suivant « la loy d'équité et de raison qui est *naturelle et perpétuelle en* » *nous* [3]. » En conséquence, il n'admet comme règles de conduite pour l'homme, comme mobiles légitimes de ses actions, ni la crainte des châtiments, et l'espoir des récompenses soit dans cette vie, soit dans une autre vie, puisqu'il doute de l'immortalité de l'âme; ni les religions, les lois, les coutumes des divers pays, parce qu'il les trouve diverses et changeantes et parce qu'il regarde comme contraire à la dignité de l'homme d'obéir à leur empire et de céder à leur pression. Cela est beau et fier ; mais comme les barbares d'Attila et les sauvages anthropophages ont eu la loi d'équité et de raison qui est naturelle et perpétuelle en nous, et comme ils n'en ont pas moins été le fléau et la honte de l'humanité, précisément parce qu'ils manquaient de religions épurées, de bonnes lois, de sages coutumes, il en résulte que tout le système de Charron croule et s'abîme. Charron n'est ni plus prudent ni plus logique, quand il interdit à l'homme de s'inspirer, pour les actions vertueuses et les belles actions, des bons exemples qu'il trouve autour de lui, ou de l'amour de la gloire; quand il recherche puérilement si des actes vertueux n'auraient pas eu, par hasard, pour principe des mobiles peu nobles ou même des vices, et met ainsi ces actes louables en état de suspicion; quand il prétend que les vertus elles-mêmes pourraient bien n'être souvent que le produit de l'amour-propre et de l'intérêt, et pré-

[1] De la Sagesse, liv. I, ch. 15, p. 115 et 130.
[2] De la Sagesse, liv. I, ch. 21-36.
[3] De la Sagesse, liv. III, p. 328.

lude ainsi aux décourageantes maximes de La Rochefoucauld [1]. Si la morale de Charron est pure, elle manque de noblesse et d'élévation, et il réduit parfois son sage à n'être qu'un homme froidement prudent et un égoïste. Que dire par exemple de cette maxime :

« A chascun sa conduite ; c'est pourquoy nous sommes icy. Nous devons nous maintenir en *tranquillité* et liberté. Et pour ce faire, le souverain remède est de se prester à autruy et ne se donner qu'à soy, *prendre les affaires en mains et non à cœur*, s'en charger et non se les incorporer, *soigner et non passioner*, *ne s'attacher et mordre qu'à bien peu*, et se tenir tousjours à soy [2]. »

Les idées, comme les sentiments de Charron, sont glacées et resserrées par le manque de croyances nobles et d'élan religieux. La dignité de l'homme, la supériorité de sa nature, la puissance de la raison, l'excellence des sciences, la liberté de l'esprit, toutes les choses par lesquelles l'homme échappe à la terre et se rattache au ciel, Charron les abat toutes. Il a tout un long et malheureux chapitre pour prouver qu'il y a « voisinage et cousinage » entre l'homme et les autres animaux ; » que les bêtes inférieures à l'homme, mais beaucoup moins qu'on ne le croit, par les facultés de l'intelligence, lui sont supérieures par les qualités morales, et que, tout compte fait, tout compensé, elles lui sont au moins égales [3]. Dans un autre endroit de son livre, en rendant compte des facultés de l'âme, son scepticisme incline évidemment vers le matérialisme [4]. Il proclame partout la faiblesse de la raison humaine, son impuissance à découvrir et à saisir la vérité [5]. D'après

[1] De la Sagesse, liv. II, ch. 3, p. 325-327.

[2] De la Sagesse, liv. II, ch. 2, p. 322. — Sur ce point et quelques-uns de ceux qui suivent, voir un excellent travail sur Charron, inséré dans le Dictionnaire des sciences philosophiques, t. I, p. 487-492.

[3] De la Sagesse, liv. I, ch. 8, p. 72-88.

[4] De la Sagesse, liv. I, ch. 15, p. 117-119.

[5] De la Sagesse, liv. II, ch. 2, p. 309 : « C'est garder modestie » recognoistre de bonne foy la condition humaine pleine d'ignorance, » foiblesse, incertitude. » — Liv. II, ch. 16, p. 188, 140 : « La raison » humaine est à tous visages, un glaive double, un baston à deux bouts. » *Il n'y a raison qui n'en aye une contraire*, dict la plus saine et seure » philosophie : ce qui se monstreroit par tout qui voudroit... Si la fin » à laquelle il tend (l'esprit humain) est double, l'une plus commune » et naturelle, est la vérité à laquelle tend sa queste et sa poursuite. » Il n'est désir plus naturel que le désir de cognoistre la vérité. Nous » essayons tous les moyens que nous pensons y pouvoir servir ; mais » enfin tous nos efforts sont courts, car la vérité n'est pas un acquist,

de pareilles idées et de pareils principes, il est tout naturel que Charron limite singulièrement le champ dans lequel il veut que l'esprit de l'homme s'exerce; qu'il tienne sa liberté et son activité pour dangereuses, et qu'il invite les dépositaires de la puissance publique à l'enchaîner plutôt qu'à lui donner l'essor. Aussi demande-t-il qu'on lui interdise toutes les sciences de spéculation, et qu'on le borne à l'étude des sciences pratiques, la morale, la science du gouvernement et des lois du pays, l'économie, les sciences naturelles[1]. Aussi adresse-t-il cet incroyable conseil au souverain, dans les États républicains comme dans les États monarchiques, en partant de l'idée que l'ignorance est le principe et le garant de la vertu :

On a eu bonne raison de donner à l'esprit humain des barrières estroites. On le bride, on le garotte de religions, loix, coustumes, sciences, preceptes, menaces, promesses mortelles et immortelles : encores voit-on que par sa desbauche il franchit tout, il eschappe à tout, tant il est de sa nature résolu, fier, opiniastre, dont il le faut mener par artifice... Il est bien plus seur de le mettre en tutelle et le coucher que le laisser aller à sa poste. ... A quoy principalement ont regardé les grands législateurs et fondateurs d'Estats. Les peuples, fort médiocrement spirituels, vivent en plus de repos que les ingénieux : il y a eu plus de troubles et de séditions en dix ans, en la seule ville de Florence, qu'en cinq cents ans aux païs de Souisses et Grisons. *Les hommes d'une commune suffisance sont plus gens de bien, meilleurs citoyens*, sont plus souples et font plus volontiers joug aux loix, aux supérieurs, à la raison, que ces tant vifs et clairvoyans qui ne peuvent demourer en leur peau [2].

Un inquisiteur ne parlerait pas autrement, et le despote le plus ombrageux pourrait se borner à mettre en pratique ce que recommande l'auteur de la Sagesse.

Si c'était là tout Charron, son livre ne serait celui que d'un sophiste moitié aveugle, moitié dangereux, et son nom ne figurerait pas parmi ceux des fondateurs de la philosophie en Europe. Mais, malgré ses erreurs et ses paradoxes, il a servi utilement la cause de la raison et de l'humanité. Dans un siècle où les passions humaines avaient perverti la religion, et s'en étaient servi pour

» ny chose qui se laisse prendre et manier, et encore moins posséder
» à l'esprit humain. Quand il advieudroit que quelque vérité se ren-
» contrast entre les mains de l'homme, ce seroit par hasard; il ne la
» *sçauroit tenir, posséder, ni distinguer du mensonge*. Les erreurs se
» reçoivent en nostre âme par mesme voye et conduicte que la vé-
» rité : *l'esprit n'a pas de quoy les distinguer et choisir.* »

[1] De la Sagesse, liv. I, ch. 57, p. 289, 290.

[2] De la Sagesse, liv. I, ch. 16, p. 144, 145.

faire en France les estrapades, le massacre des Vaudois, la Saint-Barthélemy, la Ligue; en Espagne, l'extermination des protestants des Pays-Bas par Philippe II et le duc d'Albe, l'assassinat du prince d'Orange, les exécutions de l'Inquisition, Saint-Barthélemy perpétuelle; en Angleterre, les complots contre la vie d'Élisabeth, et la conspiration des poudres, Charron a porté des coups sensibles et souverainement utiles au principe qui armait d'un pouvoir sans limites, un fanatisme sanguinaire. En traitant les matières profanes, Charron a démenti à son honneur ses maximes relativement à l'inertie et à l'immobilité de l'intelligence. Il lui a donné l'exemple de remplacer l'autorité par le libre examen; il a contribué à la tirer de la dépendance qui la réduisait à jurer sur la parole et souvent sur les erreurs du maître, qui arrêtait sa marche dans toutes les directions, ses découvertes et ses conquêtes dans toutes les sciences. Avant Bacon, Descartes et Montesquieu, il a eu de grandes vues et de grandes idées en philosophie, en politique et dans quelques parties de l'économie. Il a été l'un des premiers à recommander de remplacer les vains systèmes par l'observation, et les déclamations sur l'esprit humain par l'étude de l'esprit humain et des facultés de l'âme. Distinguant trois facultés principales, l'intelligence, la mémoire, l'imagination, il a essayé le premier d'établir sur cette base une classification des connaissances humaines. Le premier il a proclamé que toute connaissance ne vient pas des sens, comme le prétend Aristote [1]. Dans les matières politiques, le premier encore il a clairement distingué les trois formes de gouvernement, le monarchique subdivisé en royal et despotique, l'aristocratique, le démocratique; défini leur nature, indiqué même en partie leur principe ou ce qui les fait vivre; signalé l'influence des climats sur le physique et sur les facultés intellectuelles des individus et des nations [2]. Après Rabelais et Montaigne, c'est l'écrivain qui a proposé les règles les plus élevées et les plus sensées tout ensemble pour l'éducation de l'enfance et pour l'instruction de la jeunesse. Il dit de cette dernière : « La mauvaise instruction » de la jeunesse se voit partout. Ils sont toujours à leur faire » apprendre par cœur ce que les livres disent, afin de les » pouvoir alléguer, et à leur remplir et charger la mémoire du » bien d'autrui, et ne se soucient de leur réveiller et esguiser

[1] De la Sagesse, liv. I, ch. 15, 17, 18, p. 118-122, 126, 148, 149.

[2] De la Sagesse, liv. I, ch. 15, 40, 41, p. 110, 119, 225-230; liv. III, ch. 2, 3, p. 466 et suiv.

» l'entendement, et former le jugement, pour lui faire valoir son » propre bien, et les facultés naturelles, pour le faire sage et » habile à toutes choses... L'entendement est le premier, il est la » plus excellente et principale pièce du harnois[1]. »

L'autre représentant de la philosophie sous ce règne est Du Vair, qui plusieurs années avant l'apparition du livre de Charron publia ses deux traités philosophiques, intitulés : *La philosophie morale des stoïques*, et *La saincte philosophie*. Du Vair ne s'est pas occupé des questions de psychologie, de gouvernement, d'économie politique agitées par Charron. Dans la partie morale, relative aux passions, aux vices et aux vertus, il y a parfait accord entre les deux auteurs, par la raison que Charron, comme il le reconnaît du reste lui-même, a copié Du Vair[2]. Dans tout le reste, ils partent d'idées, suivent des principes, arrivent à des résultats diamétralement opposés. Du Vair est un esprit moins étendu, mais plus droit, plus ferme, plus généreux que Charron. Dans la question des croyances humaines, il n'admet que la foi ou l'incrédulité, il rejette le doute comme une impuissance ou une paresse de l'intelligence, qui ne peut ou ne veut se livrer à un examen suffisant pour se décider. Dans la question des religions, il pense que l'abus, fait par les passions de l'homme, de la religion, n'est pas plus un motif d'incrédulité ou de révolte contre elle, que l'abus fait des gouvernements, des lois civiles, de la liberté, n'est une raison de les infirmer et de les détruire; il faut brider les passions, extirper les abus, mais conserver soigneusement à l'homme ce qui élève ses pensées et épure ses sentiments, conserver aux sociétés leur véritable sauvegarde, l'autorité la plus réprimante des excès de tous les pouvoirs. Partout il reconnaît et proclame l'excellence et la puissance de la raison humaine, il appelle partout son intervention, étend à tout son empire.

Du Vair a fait deux choses excellentes : un traité de morale humaine pour les hommes de toute croyance; un traité de morale religieuse pour ceux qui avaient conservé la foi de leurs pères. Avant Montaigne, la morale était exclusivement du domaine de la religion. Le danger, reconnu plus tard par Bossuet lui-même, était que ceux qui avaient le malheur de cesser de

[1] De la Sagesse, liv. III, ch. 14; liv. I, ch. 15, p. 123.

[2] De la Sagesse, liv. I, ch. 19, p. 155, 156. — M. Sapey, dans son Essai sur la vie et les ouvrages de Du Vair, p. 104-107, a montré, par des citations mises en regard, que les emprunts faits par Charron à Du Vair dans toute la partie de la philosophie qui leur est commune sont fort nombreux, et que souvent ils sont textuels ou à peu près.

croire restaient absolument sans aucun frein. Montaigne répandit dans le public les doctrines des philosophes de l'antiquité, et, comme on l'a dit ingénieusement, commença à séculariser la morale pratique. Du Vair comprit la nécessité d'achever cette œuvre, d'autant plus utile à la fin du XVI[e] siècle, que plus de gens avaient cédé aux mêmes préventions que Charron, et que le nombre des incrédules s'était plus multiplié dans une classe de la société. A tous ces hommes auxquels la morale religieuse faisait défaut, il donna de salutaires préceptes de sagesse humaine pour l'accomplissement de leurs devoirs envers eux-mêmes et envers leurs semblables. Dans son *Traité de la philosophie morale des stoïques*, son but n'est pas de faire des chrétiens, quoiqu'il le soit lui-même de toute sa conviction, mais de faire d'honnêtes gens; il comprend qu'il trouvera beaucoup d'oreilles sourdes quand il se réclamera de la foi et des dogmes : aussi évite-t-il avec le plus grand soin de parler au nom de la religion révélée, d'invoquer son autorité et ses préceptes. Il les invite à étudier leur véritable fin, à faire usage de leur raison pour reconnaître leur vrai bien, pour le distinguer de ce qui n'en est que l'apparence, pour conformer leurs actions à ce qui peut les conduire au bonheur. Il expose en ces termes le but de l'étude à laquelle il les convie, en même temps que le plan et l'esprit de son traité :

Il n'y a rien au monde qui ne tende à quelque fin... La nature a donné à l'homme, outre l'inclination qu'ont les choses mortes, les sens ; outre les sens, qu'ont les autres animaux, elle lui a donné le discours et la *raison* pour connoître et choisir, entre ce qui se présente, ce qui est le plus excellent et le plus propre à son usage.

L'homme a sa fin qui lui est propre comme un dernier but, à laquelle tendent ses actions..... La fin de l'homme et de toutes ses pensées et de tous ses mouvements, c'est le bien.

Pour ne pas bien connoître où est ce en quoi consiste notre bien, et pour prendre souvent ce qui est autour de lui pour lui-même, nous éloignons fort nos actions particulières de notre générale intention. Il le faut donc chercher et nous le trouverons, et le trouvant nous le reconnoîtrons.

Je pense que pour définir proprement le bien, on peut dire que ce n'est autre chose sinon l'être et l'agir selon sa nature.

Or naturellement l'homme doit être composé de façon que ce qui est de plus excellent en lui commande, et que la *raison* use de ce qui se présente selon qu'il est plus séant et à propos. Le bien donc de l'homme consistera en l'usage de la droite raison, qui est à dire en la *vertu*, laquelle n'est autre chose que la ferme disposition de notre volonté à suivre ce qui est honnête et convenable [1].

[1] La Philosophie morale des stoïques, dans les œuvres de Du Vair,

Ainsi Du Vair, dès le début de son traité, pose en principe que la vertu seule est le véritable bien, et par conséquent la fin de l'homme, et tout le livre est destiné à démontrer cette vérité. Pour qu'il prouve que le bien, que le bonheur réside dans la vertu, il faut qu'il établisse qu'il ne se trouve pas dans ce que le vulgaire considère comme le bien. Il examine d'abord la véritable valeur de la santé, de la richesse, des honneurs. Sa philosophie n'a rien d'outré, et il ne prétend pas du tout que ces trois choses ne sont pas un bien relatif et secondaire ; mais il soutient qu'elles ne sont ni le souverain bien, ni le bien général, puisque plusieurs sont malheureux tout en les possédant, et que le grand nombre ne les possède pas.

On ne peut dire que ni la santé ni le corps soient le bien de l'homme, vu qu'ils ne sont point sa fin, car il ne les possède pas pour s'en servir à autre chose, et la plupart du temps il est malheureux avec tout cela...

L'homme ne s'empêchera point de ce qui n'est point en notre puissance, comme avoir de la santé, des richesses, des honneurs.... Quelle apparence y a-t-il, je vous prie, que la nature ait créé l'homme, le plus parfait de ses ouvrages, pour faire en sorte que son bien, qui doit être sa perfection, dépende non-seulement d'autrui, mais de tant de choses qu'il ne peut jamais les espérer favorables, et qu'il soit là perpétuellement béant comme Tantale après les eaux?

Si la nature eût voulu que l'heur et la perfection de l'homme dépendît de son corps et de ses biens, elle eût donné à tous de mêmes corps, à tous de mêmes biens, car cela faisant partie de leur nature eût dû être semblable en tous, et passer de l'espèce à l'individu [1].

Du Vair examine ensuite l'influence et les effets de chacune des passions sur le bonheur de l'homme. Il les analyse avec une finesse, les décrit avec une fidélité qui prouve une parfaite connaissance de la nature humaine. Il montre que la sensualité, la vanité, l'amour des femmes, l'ambition, en supposant même que l'on parvienne à les satisfaire, ne donneront pas le bonheur, parce qu'elles sont mêlées de souffrances qui surpassent le plaisir. La crainte, la haine, l'envie, la jalousie, la pitié excessive, le chagrin, ne sont que des douleurs; l'espérance n'est qu'une anxiété, et trop souvent qu'une déception : elles feront l'éternel supplice de l'homme, à moins qu'il ne les dompte. Si donc

4e partie. Rouen, D. Geuffroy, 1627, p. 683, 684. — Nous ne donnons pas l'orthographe du temps, parce qu'ici la reproduction du texte dans cette minutieuse exactitude n'est pas nécessaire, et qu'elle peut nuire à l'intelligence de la suite des raisonnements.

[1] La Philosophie morale des stoïques, p. 684, 686, 687.

ni la santé, ni la richesse, ni une partie des passions satisfaites ne peuvent assurer le bonheur de l'homme; si les autres passions ne sont qu'un fléau, et s'il est appelé à lutter contre elles, sous peine de voir diminuer la somme de son bonheur, il faut, de toute nécessité, qu'il cherche sa félicité dans autre chose; et cette autre chose est la vertu. Ainsi les conclusions de du Vair sont conformes à ses prémisses; son point d'arrivée répond directement à son point de départ.

La pensée constante de du Vair fut de travailler au perfectionnement moral de la nature humaine et au développement de son bonheur, en lui indiquant tous les moyens que la réflexion et l'expérience lui avaient fait reconnaître comme propres à la rendre meilleure et plus heureuse. L'un de ces moyens était la philosophie seule, et pour le lui fournir il avait donné au public *la Philosophie morale des stoïques*, et traduit, en outre, le *Manuel d'Epictète*. Il crut lui prêter une aide double dans les efforts qu'elle pouvait tenter pour atteindre le but qu'il lui proposait, en ajoutant la religion à la philosophie, et, dans cette idée, il composa son traité de la *Sainte philosophie*. Ainsi que dans son premier ouvrage, il exhorte sans cesse l'homme à user de sa raison, en même temps qu'il l'invite à embrasser les croyances religieuses et à suivre la loi de Dieu; il est l'un des premiers en France qui aient proposé l'alliance de la philosophie et de la religion [1]. La religion qu'il évoque est le christianisme pur, le christianisme de l'Évangile, qu'il lui suffit de montrer dans sa vérité et dans sa noblesse, pour faire rentrer dans le néant la superstition sanglante et grossière des règnes de Charles IX et de Henri III.

Ce qui peut, dit-il, adresser la volonté de l'homme à bien, c'est la *droite raison*, qui est la règle qui conduit toutes choses à la fin à laquelle Dieu les a créées.

A ce que l'homme la pût plus aisément discerner, qu'il lui fût plus aisé de bien faire que de faillir, et qu'il ne fût pas toujours suspendu en une anxiété de délibération, outre *la lumière naturelle* qu'il a mise en lui, il lui a davantage donné sa loi, qui le conservera (dans la droite voie), s'il la veut observer.

Or cette règle de bien faire ne consiste pas dans des propositions aiguës, pleines de subtilité, et semblables à celles des sophistes, pour lesquelles éplucher il faille un siècle entier. Toute cette science ne consiste que dans deux mots : « Aimer Dieu de tout son cœur, et son prochain comme soi-même [2]. »

[1] Du Vair pouvait prendre pour épigraphe de son traité : *Rationabile sit obsequium vestrum.*

[2] De la sainte philosophie, p. 865.

CHAPITRE IV.

LES CORRESPONDANCES POLITIQUES ET DIPLOMATIQUES, LES MÉMOIRES, LES CHRONIQUES, LES HISTOIRES.

I. *Les Correspondances politiques et diplomatiques.* — Correspondance politique et diplomatique de Du Plessis-Mornay. Position de Du Plessis-Mornay auprès du roi de Navarre : sa haute capacité et son infatigable activité. Caractère de sa correspondance politique et diplomatique. Sa correspondance avec Henri III, ses ministres, le duc de Montmorency, les Parlements, les souverains protestants et particulièrement Élisabeth, les puissances catholiques, de 1579 à 1592; sa merveilleuse prévoyance durant cette période. Son exposé de la situation en 1592 ; avis donné à Henri IV pendant les conférences de Surène : sa grave erreur au sujet de la conversion. Analyse des autres parties de sa correspondance. — Correspondance politique et diplomatique de Villeroy, en partie manuscrite, en partie dispersée dans les divers recueils et ouvrages du temps: exposé du contenu de cette correspondance, en ce qui regarde l'intérieur du royaume et l'extérieur; sentiments de l'auteur en politique et en religion. — Correspondance de Lefèvre Laboderie : ses deux ambassades en Angleterre.— Lettres du cardinal d'Ossat; lettres et négociations du président Jeannin : exposé des nombreuses et importantes affaires traitées avec plein succès par ces négociateurs; leurs lettres devenues un objet d'étude pour Richelieu, une école pour notre diplomatie, un exercice pour l'esprit des affaires et le développement du génie national. — Correspondance historique de Pasquier, remplissant vingt-deux livres : généreux sentiments de l'auteur, ses recommandations à ses fils; son opposition patriotique aux dépenses excessives, point de départ des salutaires réformes opérées plus tard par Henri IV et par Sully. — Recueil des lettres missives de Henri IV. Matériaux inappréciables que fournissent ces lettres pour l'histoire du temps, sur l'état des partis, la guerre, le gouvernement, l'administration, les relations avec les puissances étrangères, la situation des États voisins de la France : quelques détails sur ce qui touche aux relations extérieures.

II. *Les Mémoires.* — Défauts et avantages des mémoires : diversité des croya[illegible]ces, des partis, des professions, des auteurs des mémoires.— Vies des hom[illegible] illustres et des femmes illustres, et autres écrits divers ou mémoires [illegible] Brantôme : jugement de M. de Barante sur cet écrivain. — Mémoires du d[illegible] d'Angoulême. — Mémoires de Villeroy et de Marillac. — Mémoires du duc [illegible] Nevers. — Mémoires de de Thou et de Groulart. — Mémoires de Sancy. [illegible] Journal de La Curée. — Mémoires de Cheverny. — Mémoires de Mme Du Ples[illegible] — Mémoires de d'Aubigné. — Mémoires de La Force. — Registres-journaux [illegible] Lestoile. — Mémoires de Sully, ou OEconomies royales.

III. *Les Chroniques et les Histoires.* — **Histoire chronologique de G. Chappuys. Chronologie novenaire et septenaire de P. Cayet. — Diverses espèces et caractères généraux de l'histoire sous le règne de Henri IV. — Inventaire de l'histoire de France par Jean de Serres. — Ouvrages sur les diverses périodes de l'histoire de France. — Les** ***Antiquitez gauloises et françoises,*** **du président Claude Fauchet. — L'anonyme auteur de l'histoire des cinq rois et Pierre Matthieu. — Histoire de Henri IV par Le Grain et par Matthieu. — Histoire de Provence par César de Nostre-Dame. — Histoire générale : son fondateur en France. — Histoire de son temps par de Thou. — Histoire universelle de d'Aubigné. — Recherches de Pasquier et de Fauchet sur les origines de la France. — Eloges de Sainte-Marthe. — Ouvrages critiques en histoire de La Popelinière : mention de son histoire de la guerre de Savoie.**

Les ouvrages qui servent de matériaux et d'instrument à l'histoire, tels que les correspondances politiques et diplomatiques, les mémoires faisant appel à l'opinion publique, les mémoires contenant l'exposé des événements, les chroniques, abondent sous ce règne. Parmi les correspondances politiques et diplomatiques qui ont été publiées, les plus importantes sont celles de Du Plessis-Mornay, de Villeroy, de Lefèvre la Boderie, de d'Ossat, de Jeannin, de Pasquier, et surtout celle de Henri IV, mêlée à d'autres lettres de ce prince qui expriment ses sentiments intimes et le font connaître comme homme.

I. Les correspondances politiques et diplomatiques de divers. — On possède de Du Plessis-Mornay des écrits politiques, des manifestes, désignés à l'époque où ils parurent sous le nom de mémoires et discours, et, de plus, une ample correspondance politique et diplomatique. Nous rendrons compte de ces mémoires et discours dans la section consacrée à l'éloquence, et nous ne nous occuperons ici que du recueil de ses lettres. Appelé au conseil de Henri IV, alors roi de Navarre, en 1576, il ne tarda pas à obtenir sa pleine confiance, et, sous le titre modeste de surintendant général de la maison, des affaires et finances de Navarre, il exerça par le fait les fonctions de premier ministre. Sa vaste capacité, servie par une activité infatigable, suffit à toutes les parties du gouvernement, sauf la justice, dans le royaume et les autres principautés de Henri; à de nombreux écrits où il dénonçait à la France et à l'Europe les projets des Guises et de Philippe II; à des négociations ouvertes avec toutes les puissances étrangères, tant protestantes que catholiques, ayant pour but d'attaquer à leur naissance et de faire avorter ces pernicieux desseins. Du Plessis ne faisait trêve à ces immenses travaux que pour prendre l'épée et soutenir sur les champs de bataille le parti

CHAPITRE IV.

LES CORRESPONDANCES POLITIQUES ET DIPLOMATIQUES, LES MÉMOIRES, LES CHRONIQUES, LES HISTOIRES.

I. *Les Correspondances politiques et diplomatiques.* — Correspondance politique et diplomatique de Du Plessis-Mornay. Position de Du Plessis-Mornay auprès du roi de Navarre : sa haute capacité et son infatigable activité. Caractère de sa correspondance politique et diplomatique. Sa correspondance avec Henri III, ses ministres, le duc de Montmorency, les Parlements, les souverains protestants et particulièrement Élisabeth, les puissances catholiques, de 1579 à 1592 ; sa merveilleuse prévoyance durant cette période. Son exposé de la situation en 1592 ; avis donné à Henri IV pendant les conférences de Surène : sa grave erreur au sujet de la conversion. Analyse des autres parties de sa correspondance. — Correspondance politique et diplomatique de Villeroy, en partie manuscrite, en partie dispersée dans les divers recueils et ouvrages du temps : exposé du contenu de cette correspondance, en ce qui regarde l'intérieur du royaume et l'extérieur; sentiments de l'auteur en politique et en religion. — Correspondance de Lefèvre Laboderie : ses deux ambassades en Angleterre. — Lettres du cardinal d'Ossat; lettres et négociations du président Jeannin : exposé des nombreuses et importantes affaires traitées avec plein succès par ces négociateurs; leurs lettres devenues un objet d'étude pour Richelieu, une école pour notre diplomatie, un exercice pour l'esprit des affaires et le développement du génie national. — Correspondance historique de Pasquier, remplissant vingt-deux livres : généreux sentiments de l'auteur, ses recommandations à ses fils; son opposition patriotique aux dépenses excessives, point de départ des salutaires réformes opérées plus tard par Henri IV et par Sully. — Recueil des lettres missives de Henri IV. Matériaux inappréciables que fournissent ces lettres pour l'histoire du temps, sur l'état des partis, la guerre, le gouvernement, l'administration, les relations avec les puissances étrangères, la situation des États voisins de la France : quelques détails sur ce qui touche aux relations extérieures.

II. *Les Mémoires.* — Défauts et avantages des mémoires : diversité des croyances, des partis, des professions, des auteurs des mémoires. — Vies des hommes illustres et des femmes illustres, et autres écrits divers ou mémoires de Brantôme : jugement de M. de Barante sur cet écrivain. — Mémoires du duc d'Angoulême. — Mémoires de Villeroy et de Marillac. — Mémoires du duc de Nevers. — Mémoires de de Thou et de Groulart. — Mémoires de Sancy. — Journal de La Curée. — Mémoires de Cheverny. — Mémoires de Mme Du Plessis. — Mémoires de d'Aubigné. — Mémoires de La Force. — Registres-journaux de Lestoile. — Mémoires de Sully, ou OEconomies royales.

III. *Les Chroniques et les Histoires*. — Histoire chronologique de G. Chappuys. Chronologie novenaire et septenaire de P. Cayet. — Diverses espèces et caractères généraux de l'histoire sous le règne de Henri IV. — Inventaire de l'histoire de France par Jean de Serres. — Ouvrages sur les diverses périodes de l'histoire de France. — Les *Antiquitez gauloises et françoises*, du président Claude Fauchet. — L'anonyme auteur de l'histoire des cinq rois et Pierre. Matthieu. — Histoire de Henri IV par Le Grain et par Matthieu. — Histoire de Provence par César de Nostre-Dame. — Histoire générale : son fondateur en France. — Histoire de son temps par de Thou. — Histoire universelle de d'Aubigné. — Recherches de Pasquier et de Fauchet sur les origines de la France. — Eloges de Sainte-Marthe. — Ouvrages critiques en histoire de La Popelinière : mention de son histoire de la guerre de Savoie.

Les ouvrages qui servent de matériaux et d'instrument à l'histoire, tels que les correspondances politiques et diplomatiques, les mémoires faisant appel à l'opinion publique, les mémoires contenant l'exposé des événements, les chroniques, abondent sous ce règne. Parmi les correspondances politiques et diplomatiques qui ont été publiées, les plus importantes sont celles de Du Plessis-Mornay, de Villeroy, de Lefèvre la Boderie, de d'Ossat, de Jeannin, de Pasquier, et surtout celle de Henri IV, mêlée à d'autres lettres de ce prince qui expriment ses sentiments intimes et le font connaître comme homme.

I. LES CORRESPONDANCES POLITIQUES ET DIPLOMATIQUES DE DIVERS. — On possède de Du Plessis-Mornay des écrits politiques, des manifestes, désignés à l'époque où ils parurent sous le nom de mémoires et discours, et, de plus, une ample correspondance politique et diplomatique. Nous rendrons compte de ces mémoires et discours dans la section consacrée à l'éloquence, et nous ne nous occuperons ici que du recueil de ses lettres. Appelé au conseil de Henri IV, alors roi de Navarre, en 1576, il ne tarda pas à obtenir sa pleine confiance, et, sous le titre modeste de surintendant général de la maison, des affaires et finances de Navarre, il exerça par le fait les fonctions de premier ministre. Sa vaste capacité, servie par une activité infatigable, suffit à toutes les parties du gouvernement, sauf la justice, dans le royaume et les autres principautés de Henri; à de nombreux écrits où il dénonçait à la France et à l'Europe les projets des Guises et de Philippe II; à des négociations ouvertes avec toutes les puissances étrangères, tant protestantes que catholiques, ayant pour but d'attaquer à leur naissance et de faire avorter ces pernicieux desseins. Du Plessis ne faisait trêve à ces immenses travaux que pour prendre l'épée et soutenir sur les champs de bataille le parti

politique et religieux auquel il s'était voué, le parti de la légitime succession au trône, de l'ordre public et de la Réforme. Le roi de Navarre disait en parlant de lui : « Je fais au besoin d'une » écritoire un capitaine ; » et Lanoue, traduisant en langage noble cette expression familière et piquante de l'admiration de Henri pour son serviteur, ajoutait qu'il était à l'égard du prince à la fois son Sénèque et son Burrhus [1]. A l'avénement de Henri IV comme roi de France, il contribua puissamment à faire reconnaître son autorité en Touraine et dans quelques autres pays voisins, et il resta son principal conseiller et son principal négociateur entre 1589 et 1592. Après le changement de religion du roi, un désaccord que nous exposerons plus tard eut lieu entre eux au sujet des moyens propres à assurer la condition religieuse et civile des réformés. Du Plessis perdit alors une partie de son crédit, mais non pas encore la confiance du roi, qui continua à l'employer dans plusieurs affaires d'une haute importance. Il ne tomba dans sa disgrâce que quand il eut publié au mois de juillet 1598, son livre *De l'eucharistie*, où il traitait le pape d'antechrist. Tous les catholiques du royaume s'émurent : le pape, alors allié de la France, demanda avec instance que le roi cessât d'employer comme l'un de ses intimes serviteurs et conseillers celui qui l'attaquait avec violence, et Henri crut devoir sacrifier Mornay aux intérêts généraux de l'État.

La correspondance politique et diplomatique de Mornay s'étend, dans son ensemble, du 15 novembre 1579 au 31 octobre 1623. Elle peut se diviser en deux grandes parties, dont la première embrasse la période de 1579 à 1592, remplie par les événements les plus importants du règne de Henri IV en Navarre, et en France par les accroissements successifs et le plein développement de la Ligue [2]. Dans ses lettres de cette époque, Mornay dé-

[1] D'Aubigné, Hist. univ., t. III, liv. II, ch. 4. — Lettre de Lanoue à Duplessis du 20 mars 1586, t. III, p. 331 : « Vous estes près de celui » qui a besoing d'un M. Duplessis... Servés luy de Sénèque et de Burrhus tout ensemble, afin que nous voyons en lui la personne d'un » Titus. »

[2] On a deux éditions des Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay. La première, intitulée : *Mémoires de messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly*, a quatre volumes in-4°, imprimés en 1624, 1625, 1651, 1652. On y trouve, outre les mémoires et discours, une suite de lettres de Duplessis, depuis celle adressée à M. Languet en date du 15 novembre 1579, jusqu'à celle adressée à M. Marbaut, le 31 octobre 1623. Le premier volume de cette édition contient la série

ploie toutes les qualités d'esprit d'un publiciste d'un ordre supérieur, pénétrant dans les secrets du présent, devinant l'avenir, parce que ses passions très-nobles, très-désintéressées, mais très-vives, ne sont pas mises en jeu, et que rien alors chez lui ne trouble l'observation, n'altère le jugement. Avec quelle merveilleuse sagacité il démêle et découvre, dès le 29 mars 1585, à la veille de la première prise d'armes de la Ligue, le but réel auquel tendent les Guises, l'usurpation de la couronne à la mort et peut-être du vivant de Henri III ; l'erreur et l'illusion, plus grande encore que leur ambition, de ces princes lorrains, qui travaillent comme de coupables manœuvres à une entreprise dont le roi d'Espagne retirera tous les profits. Avec quelle force Du Plessis signale la futilité du prétexte de la religion mis en avant, les dangers de la France, la profonde différence de la guerre civile dans laquelle l'on va entrer avec les guerres civiles précédentes ! Il prévient à temps tout le monde ; et Henri III, qu'il invite à se réunir au roi de Navarre contre les Ligueurs, leurs communs ennemis; et les ministres de Henri III, Cheverny, Villeroy, Bellièvre[1] ; et le duc de Montmorency, tout-puissant et indépendant en Languedoc, dont les conseils peuvent amener le roi à prendre à temps une vigoureuse et salutaire résolution ; et les Parlements, qui peuvent faire intervenir salutairement leur double pouvoir judiciaire et politique dans la crise qui se prépare. Il écrit au duc de Montmorency et à Duranti, premier président du parlement de Toulouse :

Vous êtes assez averti comme tout est plein de remuement... J'estime que cette guerre sera le crible des vrais François ; car *encore que ceux qui jouent sur le théâtre soient habillés à la françoise, si est-il évident que l'auteur de la tragédie est Espagnol.* Si ces mouvements dépendoient de ceux qui

des lettres écrites de 1579 à 1589. — La seconde édition des Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay a été donnée par M. Auguis en 1824 et 1825. Elle a douze volumes in-8° et contient beaucoup de pièces qui ne se trouvent pas dans la première : mais elle s'arrête à l'année 1614. Nos citations renvoient à la seconde édition.

[1] Lettre de Du Plessis à MM. de Bellièvre, de Villeroy, de Cheverny, et lettre du roi de Navarre à Henri III composée par Du Plessis, dans ses Mémoires et sa correspondance, t. III, p. 7-13. Henri III est averti des dangers où la France et lui-même vont tomber s'il ne se joint au roi de Navarre contre les Guises, dans cette phrase de la lettre du roi de Navarre à Henri III : « M'est un juste regret, Monseigneur, d'estre » réputé inutile en vostre service, lorsqu'il y a si grand subject de » vous servir, *et qu'il est besoin, si jamais il feust, que vous soyés bien » servi.* »

semblent remuer, on pourroit penser qu'ils pourroient reculer. Mais posant qu'ils dépendent de plus haut, il y a apparence qu'ils passeront outre, et toutes les circonstances que nous entendons tendent là... Les précédentes affaires n'ont été que jeu : François contre François qui de longtemps se sont mesurés et essayés l'un l'autre, et l'un aussi impatient et aussi prêt à se lasser que l'autre. Ici les forces françoises sont sur le champ, mais conduites et amenées par l'esprit d'Espagne, qui est d'autant plus patient à nous voir pâtir, que nous seuls pâtirons, et lui n'en aura que le profit.

Nous avons tous à déplorer la condition de l'État ne pouvant icelui tant soit peu respirer et se rassurer. Les prétextes ne manqueront jamais. Mais contre un prince si adonné à sa religion comme est le nôtre, comment ceux de la même profession pourront-ils prétendre sa religion?... Le tout est que tout ce qu'il y a de François en notre France se réveille, se rallie, et ait une parfaite intelligence ensemble. Qu'on n'oye plus autres noms entre nous que François ou Espagnol; que les noms des anciennes passions et factions cessent et s'abolissent; et qu'il ne soit point dit de vous, messieurs, qui avez une notable part au gouvernement de cet État, qu'il soit péri entre vos bras. Je vous écris, monsieur, de l'abondance d'affection que j'ai envers le royaume où Dieu m'a fait naître, duquel je pleure les maux en mon cœur, et m'enhardis d'éveiller, au moins par un cri, ceux que je pense y pouvoir et devoir apporter quelque remède [1].

Dans d'autres lettres qu'il fait souscrire par le roi de Navarre, mais qu'il compose, il adresse, dès le début, aux souverains étrangers, des avis non moins formels, non moins précis. Il leur montre, chez Philippe II, l'intolérance étroitement unie à l'ambition; il leur dévoile les plans de ce prince, résolu à détruire partout, comme dans les Pays-Bas, la liberté de conscience, à extirper la réforme par le fer; réclamant le concours des souverains catholiques pour ramener l'Europe à l'unité catholique, et se servant de l'aide qu'il recevra d'eux, à cet effet, pour établir sa monarchie universelle. Du Plessis demande aux princes protestants, et à la reine Élisabeth en particulier, s'ils laisseraient Philippe II écraser la Réforme en France pour arriver plus facilement à eux et les frapper, ou si en la défendant ils se défendront eux-mêmes :

Vous saurez assez reconnoître que c'est la Ligue générale qui opère aujourd'hui, et sans doute pour parvenir à la ruine universelle de nous tous. Que si

[1] Mémoires et correspondance de Du Plessis, t. III, p. 10, 11, 16, 17. Lettres à M. le duc de Montmorency et à M. Duranti, président au parlement de Toulouse. — Nous ne reproduisons pas l'orthographe du temps, qui rend difficile l'intelligence des écrits composés à cette époque.

Dieu a voulu, madame, comme il semble, que la France soit l'échafaud où cette tragédie ait à se jouer, au moins espéré-je que tous les princes et États vraiment chrétiens y ressentiront leur intérêt, et ne voudront être spectateurs oiseux d'une action de laquelle le succès leur est commun par une conséquence inévitable, encore que les premières peines et les premiers dangers nous semblent en particulier appartenir.

Trois ans plus tard, Philippe II se chargeait d'appuyer et de justifier ces prédictions du grand publiciste, en dirigeant la menaçante *Armada* contre l'Angleterre. Presque en même temps que Mornay donnait l'éveil à Élisabeth et autres souverains protestants, il s'adressait aux puissances catholiques, et leur montrait qu'elles ne pouvaient laisser la France s'affaiblir par la révolte des Guises et l'exposer ainsi à devenir la proie de l'Espagne, sans rompre l'équilibre européen, et donner à Philippe les moyens de les écraser ensuite elles-mêmes. Il leur écrivait sous le nom du roi de Navarre :

Je m'adresse particulièrement à vous duquel je connois l'affection envers le roi (Henri III) et son État, m'assurant que vous deployerez et employerez volontiers votre pouvoir, autorité et moyens, pour réprimer les perturbateurs et leurs desseins ; sachant combien il importe à tous princes et États de ne laisser tels exemples d'usurpation à la postérité ; et combien surtout à tous les États et princes de la chretienté de ne permettre la mutation qu'ils entreprennent en un tel royaume, *qui depuis tant d'années et de siècles tient en contre-poids toute l'Europe* [1].

Ce cri d'alarme et de haute prévoyance de du Plessis-Mornay ne fut malheureusement entendu et répondu que par un trop petit nombre d'hommes en Francc, par trop peu de souverains à l'étranger. L'union et la communauté d'efforts qui suffisaient pour accabler les factieux au premier moment de leur insurrection n'eurent pas lieu. On laissa la révolte des Guises et de la Ligue s'organiser, se fortifier, et dès lors les événements prévus par du Plessis se produisirent et s'accomplirent dans une fatale succession. On voit dans sa correspondance la guerre et les longues négociations également impuissantes, sous Henri IV comme sous Henri III, à désarmer la Ligue ; la Ligue et le parti royal s'affaiblissant réciproquement au profit de l'Espagnol ;

[1] Lettres du roi de Navarre, faites par M. Du Plessis, à la reine d'Angleterre. — Lettre du roi de Navarre à divers princes, sur la fin d'août 1585, dans les Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay, t. III, p. 19, 25, 185.

Philippe II, fort de son or et de ses intrigues, supplantant Mayenne dans toutes les villes de son parti, ne lui laissant que la honte d'avoir frayé la voie à la domination étrangère, en croyant marcher lui-même à la souveraineté. Au mois de mai 1592, sept ans après ses premières prédictions, trop malheureusement accomplies, du Plessis écrit aux ambassadeurs de Henri IV, en Angleterre et en Hollande :

Les ligueurs sont brigués et marchandés de l'Espagnol, qui n'y épargne rien, monopolant dedans les villes le clergé et la noblesse à deniers découverts; tellement que nous avons à ménager, sans perdre temps, ce peu qui reste encore entre eux de naturel François, ce peu qui n'est point encore corrompu de l'argent espagnol. *Beaucoup d'autres maux au dedans appelent à remède, quelques uns au dehors nous y convient.* Si le duc de Parme s'en va, c'est en laissant des forces et donnant des arrhes de son retour avec plus grandes. Nous aurions eu besoin d'être assistés de nos voisins de même, d'un secours certain et assidu, non d'un torrent, aujourd'hui qui ravage les champs, dans trois jours qui n'abreuve pas seulement les oiseaux [1].

Cette lettre et beaucoup d'autres prouvent que, dès 1592, la guerre, les négociations, les alliances, avaient trahi toutes les espérances et tous les efforts de Henri IV pour vaincre la révolte et pacifier la France. Quelques mois après, en 1593, Mornay informa le roi à Saumur et à Amboise que les plus grands seigneurs catholiques de son parti ayant abouché ceux de la Ligue, aux conférences de Surène, avaient résolu, les uns de s'armer contre lui, les autres de l'abandonner, s'il s'opiniâtrait à rester calviniste [2]. Ils devaient prendre pour roi le jeune cardinal de Bourbon, ou le jeune duc de Guise : la France, déchirée par un parti de plus, serait entrée dans une nouvelle guerre civile, dont elle ne pouvait supporter les malheurs sans succomber. Nous venons d'entendre Mornay, dans des circonstances qui n'étaient pas encore à beaucoup près aussi graves, déclarer que le pays était en danger, qu'il y avait urgence de remédier. Henri sentit que le seul moyen de retenir l'État sur le bord du précipice, était de prévenir la défection des catholiques royaux, et de détacher en même temps la majorité ligueuse du parti de Philippe II, comme du parti de Mayenne, et il satisfit à toutes les exigences de la situation en abjurant.

[1] Lettres de Du Plessis, des 16 et 26 mai 1592, à MM. de Buzenval et de Beauvoir, dans les Mém. et correspond., t. V, p. 336, 338.
[2] Mémoires de Mme Du Plessis, p. 255, 256.

L'abjuration changea entièrement les sentiments et la disposition d'esprit de Mornay, ses rapports avec Henri, et bientôt après sa position. Cet événement commence dans sa correspondance une seconde partie, dont le caractère diffère essentiellement du caractère de la première, et il forme la transition de l'une à l'autre. Le changement de religion du roi, reconnu nécessaire par Sully, accepté par La Force, tous deux calvinistes sincères et zélés, ainsi que Mornay, fut désapprouvé par Mornay sous le rapport religieux, et blâmé au point de vue politique, comme contraire aux intérêts de Henri. Dans les premiers jours de septembre 1593, il lui écrivait :

La trève, au grand regret de tous les bons François, après mesme vostre pretendue conversion qui vous devoit faire roy, vous a-t-elle pas reduict à estre chef de parti? Et Paris qui vous devoit ouvrir les murailles, vous a-t-elle pas muré toutes ses portes [1] ?

Six mois plus tard, Paris introduisait le roi dans ses murs et l'aidait à en chasser la garnison espagnole. Deux ans après, Henri était reconnu roi et obéi dans la France entière, excepté en Bretagne, Mornay était convaincu de s'être trompé dans toutes ses conjectures, de s'être égaré dans tous ses calculs. C'est qu'il n'était qu'un publiciste, parfois éminent, habile à reconnaître une situation, habile encore à trouver les plus sages mesures à adopter, tant qu'il restait dans le calme des passions ; mais accessible à ces passions, et dès qu'il les éprouvait, ne voyant plus et l'état de choses, et le parti à prendre, qu'à travers un nuage qui lui dérobait la vérité. Chez lui, c'était le pape des huguenots, et non le politique, qui appréciait le changement de religion du roi, et le profond chagrin qu'il en ressentait lui faisait juger avec défaveur les effets que la conversion devait produire. Les véritables et seuls hommes d'État étaient Henri IV et Sully, qui, calmes et maîtres d'eux, reconnaissaient le moment où le délai et la remise n'étaient plus désormais que la ruine ; qui tiraient le remède au mal de la nature même du mal, et cherchaient dans la religion l'apaisement des excès et des troubles religieux ; hommes de conscience, autant qu'hommes habiles, qui comprenaient que, quand aucune des prescriptions de la loi naturelle n'était blessée, dans l'ordre moral, comme dans

[1] Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay, t. V, p. 541.

l'ordre politique, la loi suprême, pour tout bon citoyen, était le salut du peuple.

La correspondance de du Plessis-Mornay, outre le tableau des intérêts généraux de la France, et de ses relations avec les puissances étrangères, depuis 1579 jusqu'à la paix de Vervins, contient des renseignements d'une haute importance sur divers sujets particuliers et sur diverses questions. On y trouve les projets et les négociations relatifs à la pacification de la Bretagne, avant la soumission de Mercœur, à l'édit de Nantes, au divorce de Henri IV et de Marguerite de Valois ; on y trouve encore l'organisation administrative du royaume de Navarre, en 1585; beaucoup de plans pour les diverses branches de l'administration de la France ; un plan pour l'éducation et l'instruction des enfants ; de nombreux détails sur l'organisation et l'état de la Réforme en France, et sur ses rapports avec les souverains étrangers, pendant toute la vie de Mornay, c'est-à-dire jusqu'en 1623. Telles sont les grandes parties de politique et d'intérêt public de cette correspondance. Les curiosités sont des lettres adressées à une multitude d'hommes éminents de l'époque, parmi lesquels on distingue Montaigne ; le charme, est la suite des lettres de Mornay à sa femme, où l'homme si chargé d'affaires, si occupé de la composition de ses ouvrages théologiques, conserve toute sa liberté d'esprit, toute sa vivacité d'affection, quand il parle comme mari et comme père, et où l'on trouve l'admirable peinture de la sainteté du mariage chrétien[1].

La correspondance politique et diplomatique de Villeroy est restée en grande partie manuscrite, et ce qui en a été publié n'a pas été réuni et ne forme pas un ensemble, comme celle de du Plessis-Mornay ; mais on en trouve des parties considérables dans quelques recueils et dans des ouvrages composés par d'autres auteurs. L'un de ces recueils contient soixante-dix-neuf lettres adressées au maréchal de Matignon, particulières et intimes, la plupart fort courtes. Soixante-seize de ces lettres entretiennent le maréchal des événements politiques qui se succèdent de 1581 à 1588, pendant la partie la plus orageuse du règne de Henri III : une appartient à la période où Villeroy, engagé dans la Ligue, est l'un des principaux adversaires de Henri IV ; deux au temps

[1] Les lettres à Montaigne des 18 et 31 décembre 1583, et de l'année 1584 dans les Mémoires et correspondance, t. II, p. 303, 401, 518. — La suite des lettres à madame Du Plessis, depuis l'année 1594, à partir du tome VI, p. 99.

où d'ennemi de ce prince, il est devenu son ministre, après l'abjuration de ce roi[1]. Les Œconomies royales de Sully renferment beaucoup d'autres lettres de Villeroy, portant sur les événements politiques et les mesures administratives de ce règne. Une quantité considérable de lettres ou dépêches de Villeroy, ayant trait aux affaires étrangères, est dispersée dans ces mêmes Œconomies royales, dans les négociations du président Jeannin, dans le recueil des lettres écrites tant par Villeroy lui-même que par M. de Puisieux et par Henri IV à Lefèvre de la Boderie, ambassadeur en Angleterre[2]. La correspondance politique et diplomatique de Villeroy fournit donc des documents sur les affaires intérieures et extérieures du royaume pendant la période presque entière de la Ligue, et toute celle du règne de Henri IV, durant les plus grands dangers et les plus grandes prospérités de la France. Un caractère particulier de ces lettres, dont beaucoup n'étaient pas destinées à la publicité, caractère qui fait le plus grand honneur à Villeroy, c'est qu'il conserve les sentiments français, et se montre constamment hostile aux prétentions et aux projets des Espagnols, même au temps où, entraîné par ses convictions religieuses et par la pensée de donner au pays un roi catholique, il figure dans les rangs des Ligueurs. Un autre trait remarquable de cette correspondance est la force avec laquelle il réclame des Parlements de province, en 1596, l'exécution des divers édits protecteurs, précédemment accordés par le roi aux calvinistes. Ainsi, longtemps avant l'édit de Nantes, Henri, sans accorder à la Réforme des concessions politiques dangereuses, avait pourvu à ce qu'elle jouît de la liberté religieuse. Ces mesures étaient exécutées par un ministre, ancien adversaire des réfor-

[1] Lettres de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, à Jacques de Matignon, maréchal de France, depuis l'année 1581 jusqu'à l'année 1596; Montélimart, 1749, in-12.

[2] On trouve un grand nombre de lettres d'affaires d'État et de diplomatie adressées par Villeroy à Sully, à partir du mois de février 1601, ch. 105 et suiv., t. I, depuis la page 375 B, et t. II, des Œconomies royales, formant les tomes II et III de la seconde série de la collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France, de MM. Michaud et Poujoulat. Les Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay contiennent beaucoup de lettres de Villeroy, surtout dans le t. VI, p. 126 et suiv., t. VII et VIII. — *Les Négociations* du président Jeannin contiennent une autre série de lettres diplomatiques de Villeroy, de 1607 à 1609, pages 44 et suivantes, édition Michaud. — On lit enfin beaucoup de dépêches de Villeroy dans le *Recueil de lettres* adressées à Lefèvre de la Boderie pendant ses deux ambassades en Angleterre (Amsterdam, 1733, 2 vol. in-8°).

més ; ce qui montre que le principe de la tolérance dominait déjà tous les agents du pouvoir, présidait à tous les actes du gouvernement. Nous verrons bientôt qu'il avait pénétré dans beaucoup d'esprits, et par l'exemple de Villeroy lui-même, qu'il avait gagné plusieurs de ceux qui autrefois l'avaient le plus vivement combattu.

Lefèvre de la Boderie, chargé par Henri IV de diverses missions dans les Pays-Bas espagnols et en Italie, termina sa carrière diplomatique par deux ambassades en Angleterre, auprès de Jacques Ier, dont la première commença le 15 avril 1606 et finit au mois de juillet 1609; dont la seconde s'étendit de la fin de 1609 à 1612. On a de lui un recueil de dépêches intitulé : *Ambassades de M. de la Boderie, en Angleterre, sous le règne de Henri IV et la minorité de Louis XIII*[1].

Arnauld d'Ossat, sous la direction de Villeroy, fut l'agent de toutes les affaires diplomatiques qui se traitèrent en Italie, dans la période du règne de Henri IV, comprise entre 1594 et 1604. Il négocia auprès de la cour de Rome l'absolution du roi et sa réconciliation avec le Saint-Siége. Dans le mémoire distribué au Collége des cardinaux, il prouva à cette cour que l'Espagne, autant que la France, avait besoin de la paix qui plus tard fut signée à Vervins. Il dissipa les ombrages que faisaient naître dans l'esprit de Clément VIII les retards apportés à la publication du concile de Trente en France, et les garanties accordées aux calvinistes par l'édit de Nantes. Son active et habile intervention obtint encore la dissolution du mariage du roi avec Marguerite de Valois, et la dispense nécessaire à sa sœur Catherine de Bourbon, pour rendre valide l'union de cette princesse, restée protestante, avec le duc de Bar. En toute circonstance il combattit et déjoua les intrigues des Espagnols et les fausses impressions qu'ils essayaient de donner à la cour de Rome, contre les intérêts ou la dignité de la France. Il traita avec le duc de Savoie de la restitution du marquisat de Saluces, et éclaira le gouvernement de Henri sur la duplicité de ce prince. Il négocia avec le grand-duc de Toscane le traité qui remit la France en possession des îles et des forts d'If et de Pomègue, près de Marseille. La marche et les résultats de ces importants travaux diplomatiques ont été consi-

[1] Lettre de Henri IV au roi de la Grande-Bretagne, du 15 avril 1606, dans le Recueil des lettres missives, t. VI, p. 606, 607, et la note de M. Berger de Xivrey. — *Ambassades de M. de la Boderie en Angleterre*, 1750, 5 vol. in-12.

gnés avec exactitude, exposés avec un rare talent, dans une suite de dépêches et de mémoires dont le recueil est intitulé *Lettres du cardinal d'Ossat*[1].

La gloire du président Jeannin est d'avoir contribué à fonder la république de Hollande ou des Provinces-Unies, en lui assurant une longue trêve, équivalente à une paix, qu'elle avait besoin de conclure avec l'Espagne et les archiducs souverains des Pays-Bas, pour se remettre de son épuisement et consolider son indépendance. Jeannin eut à intervenir, d'une part, auprès des ambassadeurs hollandais, auprès de l'assemblée de leurs États, auprès du prince Maurice ; d'une autre, auprès des ambassadeurs d'Albert et de Claire-Eugénie, souverains des Pays-Bas ; d'une autre, enfin, auprès des ministres et des représentants du roi d'Espagne. Les difficultés qu'il eut à vaincre lui vinrent à la fois du roi d'Espagne et des Hollandais, les deux parties contractantes étant souvent d'accord pour rejeter tout accommodement, l'une par fierté, l'autre par défiance; des États de Hollande, partageant les répugnances de leurs négociateurs ; du prince Maurice enfin, dont la paix diminuait le pouvoir et l'ascendant dans son pays[2]. Pour surmonter ces difficultés, Jeannin recourut tour à tour aux actives démarches et aux conférences auprès de tous, aux discours prononcés dans les États de Hollande, aux expédients ingénieux, à l'intervention personnelle du roi. Par un prodige de constance et d'habileté, il parvint à mener à bonne fin ce traité qui, en détachant sept provinces des possessions du roi catholique,

[1] Plusieurs lettres du cardinal d'Ossat étaient déjà répandues ou même imprimées de son vivant, comme on le voit au chapitre 130 des Œconomies royales de Sully, t. I, p. 530-532, édition Michaud. La première édition du Recueil des lettres de d'Ossat a eté donnée par les frères Dupuy, en 1624, in-folio, sous ce titre : *Lettres de l'illustrissime et révérendissime cardinal d'Ossat, evesque de Bayeux, au roi Henri le Grand et à M. de Villeroy, depuis l'année* 1594 *jusqu'à l'année* 1604. Une édition plus complète a été publiée par Amelot de la Houssaye (Paris, 1697, 2 vol. in-4°, avec des notes), et a été reproduite et augmentée de nouvelles notes dans celle d'Amsterdam, 1708, 5 vol. in-12. Dans cette dernière édition, on trouve : 1° des lettres à Henri III depuis 1584 jusqu'en 1589, et des lettres à la reine Louise; 2° une lettre de d'Ossat au marquis de Pisani, datée de 1593 ; 3° la suite enfin des dépêches adressées à Villeroy et à Henri IV. La première dépêche adressée à Villeroy est du 5 décembre 1594 (t. I, p. 242-274). La dernière lettre de d'Ossat est du 6 mars 1604, sept jours avant sa mort (t. V, p. 337-339).

[2] C'est ce que l'on peut voir par la lettre de Villeroy à Sully du 5 octobre 1608, époque où Villeroy juge que la négociation est désespérée.

commençait sur le continent la décadence ostensible de l'Espagne et la prépondérance de la France.

Tous les actes accomplis par lui dans sa mission ont été réunis par ses soins dans un recueil ayant pour titre *Négociations du président Jeannin*, et composant l'un des monuments diplomatiques les plus imposants des temps modernes. Le livre s'ouvre par les instructions et les pouvoirs que lui donna Henri le 22 avril 1607, et il se ferme par les deux lettres du 11 avril 1609, dans lesquelles il annonce au roi et à Villeroy, la conclusion et la signature de la longue trêve, et l'envoi qu'il leur fait du traité lui-même[1].

Les Lettres de d'Ossat et les Négociations de Jeannin sont devenues les deux livres classiques des diplomates et des hommes politiques au XVII[e] et au XVIII[e] siècles. Wiquefort paraît avoir eu continuellement en vue les Lettres de d'Ossat dans son Traité de l'Ambassadeur : lord Chesterfield les recommandait à son fils comme l'ouvrage le plus propre à le former aux affaires. Richelieu, pendant qu'il était relégué à Avignon, s'était procuré, en 1618, une copie des Négociations de Jeannin; il les lisait tous les jours et disait qu'il trouvait sans cesse à y apprendre : Jeannin a donc eu l'honneur d'être le maître de Richelieu, a servi à former en partie le plus grand homme d'État qu'ait eu la France. Ces faits démontrent jusqu'à l'évidence que les deux ouvrages ont contribué, au plus haut degré, à développer dans notre pays l'esprit des affaires publiques en général, et à faire connaître en particulier la méthode de les traiter avec une habileté consommée dans nos rapports avec les puissances étrangères. Ces particularités prouvent encore que toute la diplomatie de la seconde moitié du règne de Louis XIII et de la période glorieuse du règne de Louis XIV, laquelle a fait autant pour la suprématie de la France que ses armées et ses victoires, a été instruite et formée par la diplomatie du règne de Henri IV, est sortie de son école. C'est un immense service que d'Ossat et Jeannin ont rendu à leur patrie par leurs ouvrages, et ce n'est pas le seul. Ils ont donné de nou-

[1] La première édition des *Négociations* a été publiée à Paris, in-folio, 1656, par l'abbé de Castille. La seule édition complète et bonne des Négociations est celle que M. Petitot a donnée dans sa collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France. Non-seulement il a partout éclairci le texte ; mais il a de plus comblé la lacune existante dans les précédentes éditions en ajoutant toute la correspondance diplomatique depuis le 25 novembre 1607 jusqu'à la fin de cette année. MM. Michaud et Poujoulat ont reproduit cette édition dans leur collection, 2[e] série, t. IV.

velles habitudes à l'esprit public; ils ont ajouté à la gravité, à la force, à la pénétration du génie national, quels que fussent les sujets et les matières auxquels il s'appliquât. D'Ossat, en outre, par un mérite qui lui est propre, a perfectionné notre langue : dans l'exposé des questions les plus délicates et les plus compliquées, il a donné au style une clarté et une précision inconnues jusqu'alors; en le lisant on croit souvent lire un auteur du milieu du XVII[e] siècle.

Près des correspondances diplomatiques de d'Ossat et de Jeannin se place la correspondance historique de Pasquier. Ses *Lettres* remplissent vingt-deux livres [1]. Presque toutes avaient été écrites pour être publiées de son vivant : aussi ne trouve-t-on que dans un petit nombre l'abandon des correspondances familières. Il faut les considérer dans leur ensemble, les unes, ce sont les moins nombreuses, comme des traités de philosophie morale; les autres comme des mémoires pour l'histoire de son temps, où il raconte la plupart des principaux faits dont il a été témoin, depuis le siége de Metz par Charles-Quint, en 1552, jusqu'à la mort de Henri IV, en 1610 [2]. Investi de la charge d'avocat général à la Chambre des comptes depuis 1585, il déploie partout dans ses lettres, comme dans son traité intitulé le *Pourparler du prince*, l'esprit d'un bon citoyen et d'un grand magistrat : tout y respire la passion d'une sage liberté, le respect des droits du souverain et des peuples. S'il parle à ses fils, dont trois servaient dans l'armée du roi, et soutenaient la cause de l'ordre au moment du plus grand déchaînement des Ligueurs, voici les recommandations pleines de courage, de prudence raisonnée et d'humanité qu'il leur adresse : « Pour le service de Dieu et du roi, votre vie et votre mort doivent vous être indifférentes; mais il faut ménager votre vie, non pour fuir la mort, mais pour la réserver pour une entreprise dont il puisse revenir fruit à votre patrie..... Il faut sur toutes choses épargner ce pauvre peuple, qui n'en peut mais de la querelle, et néantmoins en porte la principale charge. Quand je vous recommande le peuple, je vous recom-

[1] Les œuvres d'Estienne Pasquier. Amsterdam, 1723, 2 vol. in-fol. Dans le second volume de cette édition, les vingt-deux livres des *Lettres* de Pasquier remplissent 687 pages, ou plutôt colonnes de pages.

[2] Lettres de Pasquier, liv. I, lettre 2 : « De la police que tint le feu » duc de Guise dans la ville de Metz, contre le siége de l'empereur » Charles cinquiesme. » — Liv. XX, lettre 3 : « Recueil de quelques » dicts notables du roy Henri le Grand. »

mande vous-même. Les bénédictions qu'il vous donne sont autant de prières à Dieu. » En 1590, il s'alarme des dépenses dans lesquelles le roi est entraîné, et, par l'entremise de du Plessis-Mornay, il lui adresse des représentations auxquelles l'oblige le devoir de sa charge, sans s'inquiéter si elles soulèveront contre lui les ressentiments et les vengeances des courtisans. Henri IV, que l'on a accusé d'avarice, fut prodigue au temps où les libéralités, même excessives, étaient le seul moyen de retenir attachés à sa cause les grands, devenus avides par les habitudes prises sous Henri III; la seule manière de conserver le parti royal en France, de sauver ainsi le pays de l'anarchie de la Ligue et de l'invasion espagnole. Pasquier cependant l'exhorte à voir l'avenir, à résister de tout son pouvoir, et il lui fournit, avec les avis de ses magistrats, quelques armes pour se défendre contre les exigences. Il écrit à du Plessis-Mornay : « L'immensité des dons du feu roi (Henri III) a perdu l'État. Depuis qu'il a plu à Dieu appeler le roi à présent régnant à la couronne, il n'y a homme de bien qui ne soit entré, non-seulement en espérance, ains en ferme créance qu'il réduira les choses en leur ancien ménage, pour être très capable et très disposé à ce faire. Toutes fois je ne sçais comment le malheur de la France est tel, que depuis sept ou huit mois on nous a envoyé des dons de trente, quarante et cinquante mille écus, pour vérifier, même par un nouveau formulaire... Cette voie prenant trait, on réduira sans y penser le royaume en mendicité[1]. » Ainsi Pasquier a le premier provoqué publiquement les sages économies, appelé la réforme financière, dont Henri IV avait compris la nécessité, formé le projet dès son avénement, mais qu'un intérêt supérieur le contraignit d'ajourner, jusqu'au temps où la Ligue vaincue le mit en état de repousser sans danger les obsessions des grands seigneurs, et de réparer la fortune de la France.

Les lettres de Henri IV ont été recueillies de nos jours, par les soins et sous les auspices d'un ministre, qui parmi beaucoup d'autres idées, diversement utiles aux intérêts du pays, souverainement honorables pour son administration, a eu celle de donner un monument de plus à notre histoire, et d'en élever un à la mémoire d'un grand homme. Personne aussi bien que lui

[1] Lettres de Pasquier, liv. XIV, lettre 2, p. 425, 426, 427. Comme pour les précédentes citations, nous ne reproduisons pas l'orthographe du temps.

ne pouvait indiquer à grand traits le contenu du recueil qu'il faisait publier, et il en présente l'analyse générale en ces termes : « L'image authentique de Henri IV s'y trouve tracée par lui-» même, à travers les épreuves de sa vie si active et si souvent » exposée pour la France[1]. » En effet, la correspondance de Henri IV nous le montre dans les fortunes les plus diverses, d'abord chef de parti, puis roi reconnu par une moitié de la France et combattu par l'autre; mais comme chef de parti aussi bien que comme roi, défendant la liberté de conscience, l'ordre public, le droit de succession, la cause nationale contre les édits de proscription, l'usurpation des Guises, l'invasion de Philippe II; puis enfin maître incontesté de l'État, développant avec une activité et une industrie qui tiennent du prodige sa prospérité intérieure, et au dehors réglant ses affaires, protégeant ses intérêts, avec une politique toujours droite, mais si habile, que chaque jour lui donne un moyen de plus de devenir l'arbitre de l'Europe.

La correspondance est tout à la fois militaire, politique, diplomatique, personnelle. Depuis le temps où il est parvenu à se soustraire à la captivité dans laquelle le retenait la cour de France, c'est-à-dire depuis le commencement de février 1576, jusqu'à l'année 1610, époque de sa mort, cette correspondance n'est pas interrompue un seul moment. Elle fournit sur la guerre, sur l'administration, sur les relations avec les puissances étrangères, sur la situation des États voisins de la France, un plus grand nombre de documents qu'aucun recueil de lettres, et peut-être qu'aucun livre contemporain, quoique ces livres contiennent plus de détails et de plus amples renseignements sur beaucoup de points particuliers. C'est l'histoire du temps souvent écrite en détail, toujours indiquée, par celui même qui l'a faite : c'est en même temps sa biographie comme homme. Les nombreux ex-

[1] M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, dans son Rapport adressé au roi le 1er mai 1843, et imprimé en tête des deux premiers volumes du *Recueil des lettres missives de Henri IV*, qui paraissaient à cette époque. L'exécution de l'ouvrage a été confiée à M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut. Les sept volumes formant la collection sont imprimés maintenant. Ils comprennent les lettres écrites depuis le milieu de l'année 1562 jusqu'au mois de mai 1610 Les lettres écrites de 1562 à 1576, qui sont les lettres de l'enfance, de la première jeunesse et de la captivité de Henri IV, ne renferment nécessairement que bien peu de détails sur les affaires publiques. L'intérêt militaire et politique ne commence qu'en 1576, lorsque Henri est redevenu libre.

traits de ces lettres que nous avons présentés dans le cours entier de notre ouvrage, nous dispenseront de donner une plus ample analyse de la partie militaire, politique, diplomatique de cette correspondance : nous n'insisterons que sur un seul point relatif à la politique étrangère. Elle offrit à Henri IV d'incroyables difficultés non-seulement avec ses ennemis, mais avec ses plus anciens alliés, l'Angleterre, par exemple. Entre Élisabeth et lui, il y a différend religieux, depuis son abjuration, qu'elle improuve; différend politique, car elle prétend qu'il lui cède Calais et Blavet : différend commercial, car elle veut entraver, si ce n'est ruiner notre commerce. Les démêlés avec son successeur Jacques Ier, pour être moins vifs, n'en durent pas moins encore pendant plusieurs années. Henri entretient avec eux une correspondance diplomatique et une correspondance personnelle très active. Son grand art pour prévenir toute rupture, pour préparer au contraire dans l'avenir une nouvelle coalition de la France et de l'Angleterre contre l'Espagne, est de traiter les affaires avec une souveraine patience, les personnes avec une souveraine considération. En ce qui concerne les intérêts, il n'en abandonne, n'en néglige pas un seul : il maintient intact tout ce qui touche à l'avantage ou à la dignité de la France : il poursuit avec une persévérance que rien ne lasse la réparation des griefs, et il l'obtient enfin; mais il emploie souvent dix ans à l'obtenir. En ce qui regarde les personnes, il est impossible de respecter avec plus d'attention la dignité et la susceptibilité d'Élisabeth et de Jacques Ier, d'employer avec eux plus de formes, plus d'égards, plus de prévenances même. Aucune correspondance ne surpasse la sienne, et bien peu l'égalent, par l'éminent mérite de la modération dans la force.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la partie de sa correspondance qui est personnelle, qui peint l'homme : nous en rendrons compte dans la section consacrée à la littérature et aux recueils de lettres privées.

II. Les mémoires. — Après les correspondances, les Mémoires offrent des renseignements d'une haute importance pour l'histoire politique et civile de ce temps, et présentent en outre une vive peinture des mœurs et des usages de la société. Sans doute ils demandent à être consultés, toujours avec précaution, parfois même avec une juste défiance. D'une part, en effet, hormis deux ou trois, ils ont été publiés longtemps après l'accomplissement des faits

dont ils contiennent le récit et le jugement, et il leur a manqué le contrôle et la contradiction des contemporains. D'un autre côté, les auteurs de ces mémoires ont tous eu un but particulier, ont tous été poussés, en les écrivant, par un intérêt ou une passion. Même chez les esprits et les âmes d'élite, que l'amour de la vérité, ou l'amour du bien public touchait avant tout, cet intérêt et cette passion se sont mêlés au mobile plus noble qui les faisait agir, et ils dominent entièrement chez le grand nombre des auteurs de mémoires. Ceux-ci ont voulu établir qu'ils étaient auteurs d'actes qu'ils considéraient comme honorables pour eux, consacrer le souvenir de leurs services et des témoignages qu'ils avaient reçus du souverain ou de leurs concitoyens, et ils avouent leur intention. Ceux-là ont prétendu justifier auprès des hommes de leur âge, de leurs enfants, de la postérité, la conduite qu'ils ont tenue dans de graves circonstances : ils le disent encore, et quelques-uns même de leurs mémoires sont intitulés apologies. D'autres enfin, et ils ne le disent pas, n'ont pris la plume que pour attaquer leurs adversaires en politique et en religion, leurs rivaux en faveur et en pouvoir, et avec eux les distributeurs des grâces et de la puissance publique. Il se peut qu'ils n'aient accusé que la vérité, qu'ils aient exercé une justice en même temps qu'une vengeance ; mais on peut supposer aussi qu'ils nous trompent, ou sciemment, ou à leur insu, égarés tous les premiers par leurs préjugés ou leurs passions. Presque tous ces mémoires sont donc ou des réclamations afin d'obtenir estime et admiration, ou bien des plaidoyers justificatifs, ou bien des actes d'accusation, dont il faut soigneusement peser les raisons.

Mais d'un autre côté ils présentent, pour découvrir la vérité et pour établir l'histoire dans sa plénitude, des secours qu'on chercherait vainement ailleurs. En effet, les auteurs, en rendant compte de leur propre conduite ou en jugeant celle de leurs adversaires, ont été nécessairement amenés à exposer les événements au milieu desquels ces actes se sont accomplis, événements dans lesquels ils ont été eux-mêmes témoins ou acteurs. Il est un certain nombre de faits, parfois capitaux, qu'eux seuls nous ont transmis, tantôt parce que ces faits n'ont eu pour témoins qu'un très petit nombre de personnes, dont ils faisaient partie ; tantôt parce que seuls ils en ont compris l'importance, et que seuls ils ont pris le soin de les consigner par écrit. La connaissance de ces événements est restée leur privilége jusqu'à la publication

bien postérieure de leurs mémoires, et a échappé à ceux qui avaient entrepris d'écrire l'histoire de leur temps, quelque soin qu'ils aient apporté dans leurs investigations. En second lieu, les causes véritables, mais secrètes des événements, les premiers mobiles et les ressorts cachés, sont souvent bien mieux connus aux auteurs des mémoires qu'aux historiens contemporains, parce que ces faits se sont accomplis au sein du parti politique ou religieux auquel les auteurs des mémoires appartenaient, dans la classe de citoyens dont ils faisaient partie ; tandis que l'historien n'a pu être partout, ni obtenir souvent le secret des événements de ceux qui le possédaient, et qui le gardaient, tantôt par vanité, tantôt par prudence.

D'après la diversité des croyances, des partis et des classes de citoyens auxquels les auteurs des mémoires qui ont écrit sur ce règne étaient attachés ; d'après la variété des fonctions qu'ils ont remplies, des situations qu'ils ont occupées, on peut juger de la quantité de renseignements précieux qu'ils ont fournis à l'histoire définitive de cette grande époque. L'un, c'est Lestoile, tient à la bourgeoisie ; deux autres, Groulart et de Thou, à la haute magistrature, tous trois à ce parti des Politiques qui dans les villes ligueuses aussi bien que dans les villes royales, travaillèrent constamment à établir l'autorité de Henri IV, sans lui demander de renoncer à sa religion, parce qu'ils savaient s'élever aux idées d'ordre public et de liberté de conscience, et parce qu'ils étaient persuadés avec raison que, même sans embrasser le catholicisme, il le respecterait. Deux autres, Villeroy et Marillac, appartiennent à la ligue française, qui ne consent à le reconnaître que quand il aura abjuré, mais qui défend l'intérêt français contre les intrigues de l'Espagne et de la Ligue espagnole. Deux, Mme du Plessis et d'Aubigné sont calvinistes et se rapprochent par leur zèle ardent pour leur croyance ; mais ils s'éloignent en ce point que Mme du Plessis cherche à concilier les intérêts généraux du pays avec ceux de la religion, tandis que d'Aubigné sacrifie complétement les premiers. Quatre sont grands seigneurs : le grand prieur plus tard duc d'Angoulême, appartenant à la famille royale par sa naissance, quoique illégitime, et colonel général de l'infanterie française ; Sancy, colonel général des Suisses ; le duc de Nevers, successivement gouverneur de Picardie et de Champagne, et envoyé en ambassade par Henri IV au pape Clément VIII ; La Force, gouverneur de Béarn et de Navarre, et de plus attaché à la cour comme l'un des capitaines des gardes. On

compte encore trois ministres, Villeroy dont nous venons de parler ; le chancelier Cheverny, politique peu décidé, mais d'une habileté très utile à la cause de Henri ; Sully, l'intrépide guerrier et le grand homme d'État, qui après combattu près du roi sur tous les champs de bataille et à tous les siéges, partagea avec lui tous les travaux administratifs de ce règne, pendant ses années de prospérité.

Nous ne comprenons dans cette nomenclature, ni Marguerite de Valois, ni le duc de Bouillon. Leurs Mémoires, rédigés sous le règne de Henri IV, comptent parmi les œuvres de ce temps, et ont exercé une influence marquée sur la composition historique en général et sur la langue ; mais ils ne fournissent aucun document pour l'histoire de ce règne en particulier. Les Mémoires de Marguerite, écrits pendant son sejour au château d'Usson, entre 1585 et 1605, et divisés en trois livres, finissent à l'année 1582 : ils contiennent des renseignements sur les règnes de Charles IX et de Henri III, et sur celui de Henri IV comme roi de Navarre, mais non comme roi de France [1]. Le duc de Bouillon a rédigé ses mémoires à Sédan, en 1610 ; il s'arrête à l'année 1586, et n'atteint même pas l'avénement de Henri IV comme roi de France.

Nous allons donner sur les mémoires et sur leurs auteurs de courtes notices. Entre ces mémoires, les uns comprennent tout ou partie des règnes de Charles IX et de Henri III, et une portion seulement du règne de Henri IV ; les autres embrassent, outre la période des derniers Valois, la totalité du règne de Henri IV, et même les commencements de celui de Louis XIII. Nous commencerons par les premiers.

Dans la première édition de cet ouvrage, nous n'avons accordé aucune notice aux mémoires de Brantôme, quoique l'auteur ait vécu pendant tout le règne de Henri IV, et qu'il ne soit mort qu'en 1614. Plusieurs raisons nous avaient fait une loi de ce silence. D'abord si Brantôme est né en 1527, il avait déjà soixante-deux ans lors de l'avénement de Henri IV. En second lieu, retiré à cette époque dans ses terres, il avait peu de moyens de connaître les faits et les personnages de ce temps. Et en effet, on trouve à

[1] Le P. Lelong, dans sa Bibliothèque historique, t. II, p. 653, n° 25.129, a consacré aux Mémoires de Marguerite de Valois un article qui contient une erreur. Il est dit dans cet article que les Mémoires de Marguerite vont jusqu'en 1587, inexactitude qui a été reproduite dans la Biographie universelle. Ces Mémoires s'arrêtent à l'année 1582, dans toutes les éditions dont la meilleure et la plus correcte, sans comparaison, est celle donnée en 1842 par M. Guessard.

peine dans ses volumineux écrits une biographie de Marguerite de Valois, première femme du roi; une portion de biographie du premier et du second maréchal de Biron, qu'il devait compléter dans la vie de Henri IV, vie qu'il n'a pas composée. Ainsi ses ouvrages qui, malgré les anecdotes suspectes, sont d'un si grand intérêt pour la période de l'histoire comprise entre le commencement de François Ier et la mort de Henri III, offrent à peine quelques courts renseignements sur le règne de Henri IV. En dernier lieu, Brantôme, par le procédé de sa composition et par son style, nous paraît appartenir exclusivement à la période des derniers Valois. Les réclamations qu'on nous adresse contre cette omission, qui de notre part était volontaire et calculée, nous engagent à fournir quelques renseignements sur les ouvrages de cet écrivain. L'on a de lui : les *Vies des hommes illustres et grands capitaines étrangers;* les *Vies des hommes illustres et grands capitaines français;* les *Vies des dames illustres;* les *Vies des dames galantes;* les *Anecdotes touchant les duels;* les *Rodomontades et jurements des Espagnols;* des *Fragments*, entre autres le commencement d'une vie de son père; des *Traités divers*, dont les titres mêmes ne peuvent être cités. Une appréciation de Brantôme a été donnée par l'un des esprits les plus distingués et l'un des historiens les plus éminents de notre temps. Nous nous garderons bien de chercher à refaire ce qui a été fait d'une manière supérieure, et nous citerons textuellement le jugement porté par M. de Barante. « Brantôme, dit-il, est un des historiens modernes, qui a le plus de charme et le plus d'utilité. Ses récits sont un tableau vivant et animé de tout son siècle. Sa curiosité et l'inquiétude de son caractère l'avaient mêlé à toutes les affaires, comme témoin, si ce n'est comme acteur. Il ne faut pas chercher en lui de profondes observations, une connaissance réfléchie des hommes et des choses, des impressions sérieuses, des jugements sévères. Brantôme a tout le caractère de son pays et de son métier; insouciant sur le bien et sur le mal; courtisan qui ne sait rien blâmer dans les grands, mais qui voit et qui raconte leurs vices et leurs crimes, d'autant plus franchement qu'il n'est pas bien sûr s'ils ont mal ou bien fait; aussi indifférent sur l'honneur des femmes que sur le moral des hommes; racontant le scandale sans le sentir, et le faisant presque trouver tout simple, tant il y attache peu d'importance; parlant du *bon* roi Louis XI qui a fait empoisonner son frère, et des honnêtes dames dont les aventures ne peuvent être bien écrites que par sa plume; souvent mal ins-

truit, ne se piquant pas d'une grande exactitude dans ses récits, mais les peignant fortement de la couleur générale du temps; se mettant souvent en scène avec une vanité naïve et plaisante. Quand cet homme à l'humeur frivole, soldatesque et gasconne, vient à être frappé de respect pour les choses grandes, belles et touchantes; quand il nous représente la sévérité surannée du vieux connétable de Montmorency, la vertu grave et imposante du chancelier de L'Hôpital, la pureté de Bayard, le charme et les infortunes de Marie Stuart, on ressent un effet d'autant plus grand, que l'historien est moins profond, et que c'est un sentiment et non un jugement qu'il fait partager.

» Ce qu'il rapporte, et peut-être encore plus la façon dont il le rapporte, nous fait vivre au milieu de ce siècle, où la chevalerie et les mœurs indépendantes avaient fini, tandis que les mœurs soumises et réglées des temps modernes n'étaient pas encore établies; siècle de désordre, où les caractères se déployaient librement; où le vice ne songeait ni à se déguiser ni à se contraindre; où la vertu était belle, parce qu'elle se maintenait par son propre choix et ses propres forces; où la loyauté avait disparu, sans que la valeur eût diminué; où la religion était le prétexte de mille cruautés, sans que les persécuteurs fussent hypocrites; siècle qui prête à l'histoire plus d'intérêt que n'en présentent les temps qui ont suivi[1]. »

Les *Mémoires* du duc d'Angoulême se bornent au récit de la mort de Henri III, de l'avénement de Henri IV, de la campagne d'Arques racontée par un homme de guerre, des événements qui suivirent jusqu'à l'attaque des faubourgs de Paris, le 1er novembre 1589. Le duc d'Angoulême, révolté plus tard contre Henri IV, qu'il avait d'abord servi, n'a rédigé ses Mémoires que bien des années après sa longue captivité : si l'on doit chercher une appréciation sans flatterie de ce prince, c'est bien dans l'ouvrage de d'Angoulême, et l'auteur n'a pas assez d'éloges pour le courage, la force d'âme, la supériorité d'intelligence de Henri : la justice et l'admiration ont fait taire chez lui les ressentiments[2].

Villeroy a publié, de son vivant, divers ouvrages appartenant aux genres les plus différents, qui ont été réunis dans un recueil intitulé : *Mémoires d'État*, par M. de Villeroy. Parmi ces écrits, il

[1] Biographie universelle, t. V, p. 503.

[2] Les Mémoires du duc d'Angoulême se trouvent dans la collection des Mémoires de MM. Michaud et Poujoulat, 1re série, tome XI, p. 60-88.

n'en est que deux qui renferment l'exposé des faits contemporains, et qui appartiennent à la classe des mémoires. L'un est un premier *Discours* adressé à M. de Bellièvre sur les événements compris entre 1567 et 1588; l'autre est l'*Apologie et discours*, pareillement adressé à Bellièvre, exposant une partie des faits qui s'accomplirent du mois d'août 1589 au mois de janvier 1594, époque où Villeroy se sépara de Mayenne et de la Ligue, avec lesquels il avait fait cause commune jusqu'alors[1]. C'est le document le plus important pour la fin des guerres civiles et religieuses en France; c'est aussi une école, non de politique pour les hommes d'État, car celle de Villeroy fut vicieuse sous Henri III et sous Henri IV, mais une école de négociations pour les diplomates. On ne peut trop s'étonner que quelques critiques aient traité d'énigmatiques les explications des faits données par Villeroy; elles sont parfaitement claires, et paraîtront telles à quiconque aura pris une connaissance même médiocre de ces événements dans les historiens contemporains. Les *Mémoires* de Marillac ne sont qu'un complément et un appendice de ceux de Villeroy. Ils racontent et expliquent deux actes célèbres du parlement de Paris, l'arrêt du 22 décembre 1592 et l'arrêt du 28 juin 1593[2]. Villeroy et Marillac appartiennent tous deux à la Ligue française, à ce parti qui défendit la loi salique, qui, contre les efforts de Mayenne et de Philippe II, poursuivit la reconnaissance et l'établissement d'un prince français conformément aux lois du royaume, et réserva ainsi les droits de Henri IV; mais qui imposa en même temps à ce prince d'être catholique, et contraignit Henri d'aller à la messe. La solution fut telle, sans doute, que les Ligueurs français l'avaient poursuivie, mais ils jouèrent l'existence de leur patrie. Pour que le pays fût morcelé en principautés féodales ou passât sous la loi de Philippe II, il suffisait que le roi fût aussi opiniâtre dans sa croyance qu'ils l'étaient dans leurs intolérantes prétentions. Ce n'est pas dans d'autres auteurs, c'est chez Villeroy lui-même qu'on trouve la preuve des dangers que courut alors le pays, en grande partie par leur faute[3].

[1] Le premier Discours et l'Apologie et discours de Villeroy sont imprimés dans le même volume XI de cette collection, de la page 105 à la page 223.

[2] Les Mémoires de Marillac font partie du t. XI de la collection de M. Michaud; on les trouve p. 541-548.

[3] Villeroy, Apologie et Discours, p. 189 B, 190 A, 206 B, 208 B. A cette dernière page il dit, sous l'an 1593 : « Comme nous estions » en ces perplexitez, Dieu ayant compassion de la France et de nous,

Les deux énormes volumes in-folio portant pour titre : *Mémoires de M. le duc de Nevers*, ne renferment qu'un bien petit nombre de pièces sorties de sa plume, et fournissent des documents sur l'époque comprise entre les derniers jours du mois de décembre 1588 et le mois de janvier 1594. Ce sont : 1° le *Traité des causes et des raisons de la prise d'armes faite en janvier 1589;* 2° le *Discours véritable* sur l'inique emprisonnement et détention de mesdames les duchesse et demoiselles de Longueville, et de M. le comte de Saint-Paul; 3° le *Discours de la légation de M. le duc de Nevers*, envoyé par le roi Henri IV vers le pape Clément VIII[1]. L'auteur fait connaître à fond deux factions de la Ligue, le parti guisard ou lorrain et la Ligue espagnole. Il dévoile les plans et les moyens d'exécution des Guises dans leur tentative pour ravir l'autorité souveraine à Henri III et à Henri IV, et spécialement le soin qu'ils mirent à se faire des partisans dans tous les ordres, dans toutes les classes de la société; l'adresse avec laquelle ils exploitèrent les croyances religieuses des masses, leur persuadant qu'il y allait de leur salut à violer la loi de succession au trône et à favoriser leur usurpation. Il expose avec une pareille netteté les projets de Philippe II pour l'envahissement du royaume. Mieux qu'aucun des écrivains du temps, il signale les excès commis par les ligueurs dans les provinces, particulièrement à Amiens et en Picardie, et dans le tableau général de ces violences inouïes, il encadre celles dont sa famille et lui-même furent victimes. Devoué à la religion, au point que ses contemporains l'avaient nommé « le prince très-catholique » entre tous les catholiques, » et qu'au mois de décembre 1588 il combattait les Huguenots en Poitou, à la tête d'une armée[2], personne en France n'avait plus de droits que lui d'être respecté des Ligueurs, prétendus défenseurs de la religion et du catholicisme. Cependant, ils jetèrent en prison sa fille, la duchesse de Longueville, les filles de cette dernière, le frère de son gendre, auxquels ils firent subir une captivité de trois ans, pour en tirer

» voulut toucher le cœur du roy de la cognoissance de nostre religion, » *qui estoit le seul remède à nos maux qui nous restoit.* »

[1] Mémoires de M. le duc de Nevers. Paris, T. Jolly, 1665, 2 vol. in-fol. — Les trois traités et discours cités dans le texte se trouvent au t. II des Mémoires, p. 1-197, 437-490. Les lettres de Nevers, en réponse à celles de Henri IV, présentent quelques renseignements historiques jusqu'en 1595, mais n'appartiennent pas à la classe des Mémoires.

[2] Pasquier, Lettres, liv. XVII. — P. Cayet, Introduction, p. 75 B.

une énorme rançon; et le ligueur Saint-Pol, aventurier qui commandait des forces en Champagne, lui enlevait à lui-même le comté de Rethelois, dont il fit sa proie[1]. Dans son Traité des causes de la prise d'armes, et dans son Discours sur l'inique emprisonnement, le duc de Nevers montre les citoyens partout privés par les factieux de la liberté civile, des droits les plus sacrés, et le royaume ramené à l'état sauvage. Dans son Discours de sa légation à Rome, on voit que la Ligue fit courir autant de périls à la foi et à la religion qu'à l'État et à la société. Les obsessions de ce parti, se joignant aux menaces et aux intrigues de Philippe II, avaient amené Grégoire XIV à lancer les bulles monitoriales qui privaient Henri IV du trône et frappaient le royaume d'une sorte d'interdit, et avaient dicté à Clément VIII le refus longtemps prolongé d'absoudre le roi. Contraints de se mettre en défense, et de ramener l'ordre dans la discipline ecclésiastique entièrement troublée, les pouvoirs publics avaient fait un règlement provisionnel pour pourvoir à la vacance des évêchés et des abbayes, sans s'adresser désormais à la cour de Rome, premier pas vers la séparation. Le duc de Nevers, envoyé comme ambassadeur à Clément VIII, et admis à son audience le 2 janvier 1594, lui dit : « Que ce règlement avoit été, du temps de Grégoire XIV, rejeté » de l'advis de plusieurs personnages d'honneur, sur l'espérance » qu'on avoit prise que Sa Saincteté embrasseroit la paix de la » France. Mais que ceste espérance estant perdue par son retour[2] » seroit cause de faire effectuer maintenant ce règlement; chose » qu'il recognoissoit fort bien qui apporteroit beaucoup de des» plaisir à Sa Sainctetė, et de *grands désordres en l'Église*, lesquels » en son particulier, luy faisoient *hérisser les cheveux, et trembler* » *le cœur à y penser seulement*[3]. » Telles étaient les extrémités auxquelles la Ligue espagnole et lorraine avait amené le catholicisme et l'orthodoxie en France; le royaume était près de se détacher du Saint-Siége et de se jeter dans le schisme. Le zèle

[1] Discours sur l'inique emprisonnement, dans les Mémoires, t. II, p. 165, 167, 169. Il y a presque homonymie entre le comte de Saint-Paul, frère du gendre du duc de Nevers, et le ligueur et aventurier Saint-Pol, qui enleva au duc son comté de Rethelois. Il n'est pas inutile de signaler cette ressemblance, qui peut jeter de la confusion dans les événements de cette époque.

[2] Par le retour en France du duc de Nevers, sans avoir obtenu l'absolution du roi.

[3] Discours de la légation de M. le duc de Nevers. — P. Cayet, l. VI, p. 550 B, 551 A.

religieux du duc de Nevers, qui le rendait entièrement favorable au principe au nom duquel la Ligue fut formée; la neutralité qu'il garda longtemps entre les Ligueurs et les royalistes du temps de Henri IV, sont de sûrs garants de son impartialité envers la Ligue, et nul des contemporains ne fournit plus de moyens que lui de porter un jugement juste et définitif sur ce parti.

De grands citoyens, des esprits droits et fermes dans la magistrature, dans la noblesse, dans la bourgeoisie, formant tous ensemble le parti des Politiques, virent de bonne heure les dangers de l'État, de la religion, de la sainte cause de la liberté de conscience, et résolurent généreusement de les conjurer. Dès l'avénement de Henri, ils proclamèrent hautement « qu'il n'appartenoit » qu'aux âmes foibles de prendre pour subject la religion, et de » ne pouvoir gouster l'obéissance qui est deue à son prince, *de » quelque religion qu'il fasse profession* [1]. » Les présidents et les plus éminents magistrats, dans toutes les cours souveraines royalistes, de Harlay, Pasquier, de Thou, Groulart, imités par un très-grand nombre de conseillers, s'attachèrent inébranlablement à ce principe, à cette haute distinction entre le temporel et le spirituel, et y conformèrent toute leur conduite. C'est le tableau des actes du parti politique dans la magistrature, en même temps que le tableau de leurs propres services, que de Thou et Groulart présentent dans leurs Mémoires. Les Mémoires de de Thou, écrits originairement en latin, traduits plus tard en français, et divisés en six livres, partent de 1553 et s'arrêtent à 1601; mais ils n'ont trait aux affaires publiques, et encore de loin en loin, que depuis 1572, et d'une manière continue que depuis 1588. Ceux de Groulart, intitulés *Voyages en cour,* vont de 1588 à 1606 [2]. On y voit les chefs de l'ordre judiciaire persuader aux Parlements de reconnaître l'autorité de Henri IV, alors calviniste; décider dans chaque province, au prix d'une partie de leur fortune et au péril de leur vie, quelque grande ville à embrasser son parti en opposition aux villes rebelles [3], et lui fournir ainsi les secours nécessaires pour tenir tête à ses ennemis; pour relever la royauté, cette

[1] Groulart, Voyages en cour, ch. 3, 4, p. 557 B, 560.

[2] Les Mémoires de de Thou sont insérés dans le t. XI de la collection de M. Michaud, p. 271-374; les Voyages en cour de Groulart, dans le même volume, p. 553-598. La première édition des Mémoires de Groulart a été donnée par le savant magistrat M. de Montmerqué.

[3] Groulart, ch. 2, p. 556 A.

première et indispensable magistrature; pour sauver l'ordre public des erreurs et des fautes d'une partie de la Ligue et des fureurs de l'autre; pour défendre le territoire contre l'invasion de l'étranger. On admire, dans leur récit, cette suite de résolutions mémorables, d'arrêts, de travaux de commission, ayant pour but constant et pour résultat de réprimer, dans tous les ordres indistinctement, les actes et les doctrines attentatoires à l'autorité et à la vie des souverains; de concilier l'intérêt national avec l'intérêt religieux, en établissant l'indépendance de la couronne à l'égard du Saint-Siége, en affermissant les libertés gallicanes, en dissipant ainsi les craintes et les haines que le catholicisme de la Ligue avait soulevées; de calmer les esprits et de réconcilier les partis; de satisfaire et de désarmer le parti calviniste; et, ce qui était bien autre chose qu'un acte de sage politique, d'établir solidement la liberté de conscience, déjà établie par le fait chez nous, mais non encore solennellement proclamée, en préparant cet édit de Nantes, « d'où dépend, comme ils le disent, le repos de l'État [1]. » Soigneux de donner au pays tous les enseignements et toutes les instructions, ils remarquent avec soin que l'abus de la religion et les troubles ne coûtèrent pas moins d'argent que de sang à la France, et bien avant Sully ils fournissent le compte des sommes énormes que les chefs de la Ligue extorquèrent à Henri pour déposer les armes [2].

Les Mémoires de de Thou et de Groulart peignent en traits vifs et caractéristiques toute la classe grave de la société de cette époque, quelques-uns des diplomates les plus habiles et les plus dévoués, Paul de Foix, Schomberg, le cardinal de Joyeuse, d'Ossat; plusieurs érudits et publicistes, entre autres Joseph Scaliger et P. Pithou; un grand nombre de magistrats. Ils donnent sur leurs mœurs et leurs habitudes des détails qui nous les montrent aussi dignes d'estime dans leur vie privée qu'admirables dans la vie publique. Entre ces figures vénérables, quelques-unes se détachent et laissent dans l'esprit d'ineffaçables empreintes. On remarque Paul de Foix, chargé de plusieurs ambassades par nos rois, ne connaissant d'autre distraction et d'autre plaisir que l'étude, se faisant lire sans cesse dans ses voyages quelque jurisconsulte, quelque philosophe, quelque orateur de l'antiquité, et ajoutant sans cesse à ses connaissances sans prendre

[1] Mémoires de de Thou, liv. V, VI, p. 362 B, 367, 372-374.
[2] Groulart, ch. 7, p. 568, 569.

sur le temps réclamé par ses fonctions; Groulart et de Thou, redoutant plutôt que recherchant les plus hauts postes de la magistrature, parce qu'ils en comprennent la responsabilité; de Thou, au milieu des travaux judiciaires, des travaux des commissions, des négociations, préparant pendant vingt ans les matériaux de cette histoire, destinée plus encore à éclairer les esprits, à calmer les passions, à établir les principes conservateurs du gouvernement et de la société, qu'à consacrer la mémoire des grands hommes, et à célébrer Henri IV, Élisabeth, les deux princes d'Orange [1].

Ainsi que la magistrature, la noblesse a ses mémoires, où cet ordre, qui en immense majorité embrassa le parti des Politiques, a consigné ses services, raconté ses dévouements. Il faut ranger dans la classe de ces ouvrages le *Discours sur l'occurrence de ses affaires*, composé par Harlay de Sancy, lequel renferme, outre le récit de ses propres actions, bien des particularités curieuses sur la fin du règne de Henri III et sur le règne de Henri IV, depuis son avénement jusqu'à la guerre de Savoie [2]. Sancy, d'abord conseiller au parlement, ensuite maître des requêtes au conseil d'État, raconte dans son discours comment, au moment le plus désespéré des affaires de Henri III, il s'offrit à rassembler une armée d'étrangers pour ce prince sans recevoir un écu du trésor épuisé; comment, en six mois, d'homme de robe devenu négo-

[1] Mémoires de de Thou, liv. I, p. 276, 277, 281 B; liv. IV, p. 337 B, 341-344; liv. V, p. 361, 362. — Voyages en cour de Groulart, ch. 3, p. 557 A.

[2] Le discours sur l'occurrence de ses affaires a été inséré dans la suite des Mémoires d'Etat, par M. de Villeroy, t. III, Paris, S. Thiboust, 1623, p. 168-257. — L'ouvrage de Sancy semblerait n'avoir pas même été ouvert par plusieurs des bibliographes qui en ont parlé. La Biographie universelle, t. XL, p. 312, reproduisant le titre, écrit : *Discours sur l'occurrence des affaires*, au lieu de *ses affaires*, ce qui donne un tout autre sens. Dans l'article consacré par le P. Lelong à l'ouvrage de Sancy, t. III, p. 209, n° 32, 472, il s'est glissé plusieurs erreurs. Il est dit dans cet article : « Ce Discours s'étend depuis le mois de fé- » vrier 1589, jusqu'au temps que M. de Sancy fut disgracié par rap- » port à la duchesse de Beaufort. » 1° Sancy ne fut pas du tout disgracié : il sortit du service du conseil d'Etat et de finances, pour rentrer dans le service militaire, où il exerça sa charge de colonel-général des Suisses, et il fut nommé chevalier de l'Ordre, en 1604. 2° Le Discours de Sancy ne s'arrête pas à cette prétendue disgrâce, qui eut lieu en 1597 : il s'étend jusqu'à la guerre de Savoie, à la prise de Montmélian, du fort Sainte-Catherine, du fort des Allinges, qui eut lieu en 1600, comme on peut le voir p. 254-256 du Discours de Sancy.

ciateur, orateur, général, il leva dix mille hommes chez les Suisses, vainquit les troupes du duc de Savoie, et lui enleva douze villes; joignit aux Suisses dix mille Allemands, dont il paya les premiers mois de solde en mettant ses diamants en gage chez les juifs de Metz, et amena cette armée à Henri III, au bout du pont de Poissy, le 26 juillet 1589[1]. Après l'assassinat de Henri III, Sancy, non moins dévoué, non moins utile à son successeur, persuade aux grands seigneurs, délibérant sur le parti qu'ils ont à prendre, de déférer sans retard la couronne à Henri IV, et fait consentir les Suisses et les Allemands à le servir trois mois sans solde, engagement qui n'avait pas de précédent chez les mercenaires de ces deux nations[2]. Dans la suite de son discours, Sancy raconte ses quatre autres missions en Suisse et en Allemagne, pour y faire de nouvelles levées et recruter les armées de Henri; son ambassade en Angleterre, pour persuader à Élisabeth de secourir Calais ; son active participation à tous les événements militaires de ce règne. Il y a sans doute des taches dans cette vie. Pour rentrer dans les sommes énormes qu'il avait avancées à la couronne et à l'État[3], pour fournir peut-être aussi à des prodigalités, Sancy recourut à des moyens contraires à la légalité, réprouvés par une probité sévère, dans un temps, du reste, où presque personne parmi les grands ne respectait ni l'une ni l'autre. Ailleurs nous n'avons pas dissimulé ses torts à cet égard. Mais l'ensemble de sa conduite présente une foule d'actes dont la France doit se souvenir, et se souvenir avec reconnaissance.

D'autres Mémoires, embrassant la même période, c'est-à-dire le règne de Henri IV jusqu'à la guerre de Savoie, sont dus à un militaire appartenant à l'ordre de la noblesse. C'est le *Journal* de La Curée. Ce Journal ne comprend que l'exposé détaillé des opérations militaires exécutées par le corps de cavalerie légère auquel commandait La Curée. Ce sont des reconnaissances des armées ennemies, des engagements d'avant-garde, et enfin la part très-brave, mais nécessairement très-restreinte, prise par ce corps de cavalerie légère aux combats et aux batailles du temps. Tout cela ne forme qu'une minime portion des faits mili-

[1] Discours sur l'occurrence, etc., p. 180.
[2] Discours sur l'occurrence, etc., p. 184.
[3] Discours sur l'occurrence, etc., p. 252. « La pluspart de mon bien » y est allé. J'ay vendu pour cet effect pour cent cinquante mille es- » cus de bagues » (bijoux). Ces 150,000 écus font 450,000 livres du temps, environ 1 million 620 mille francs d'aujourd'hui.

taires de ce règne, et des actions guerrières de Henri IV. C'est donc bien à tort qu'en imprimant ce Journal on l'a intitulé : *Journal militaire de Henri IV*. Le Journal a été soit composé par La Curée, soit dicté par lui à un de ses amis. Les faits sont racontés sans que l'auteur s'astreigne à aucun ordre chronologique : chacun des faits est accompagné de réflexions militaires, dont l'omission présente une regrettable lacune dans l'imprimé. Les nombreux extraits que nous avons donnés dans cette histoire, et particulièrement dans le second volume, du Journal de La Curée [1], nous dispenseront de présenter une plus longue analyse de l'ouvrage.

Cheverny, successivement chancelier de Henri III et de Henri IV, a laissé des Mémoires qui ont pour point de départ l'année 1553, qui fournissent des documents historiques depuis 1594 jusqu'en 1599, et qui embrassent, par conséquent, les règnes de Charles IX et de Henri III, et le commencement du règne de Henri IV [2]. Les deux premières parties de cet ouvrage n'ont pas à nous occuper : notre examen se bornera à la troisième, qui rend compte des événements compris entre 1590 et 1599, temps où Cheverny exerça les fonctions de chancelier sous Henri IV. Les jugements portés sur cette partie de ses Mémoires sont, à notre avis, injustes et mal fondés, et la critique nous semble n'avoir pas compris dans quel esprit l'auteur écrivait, à quel point de vue il se plaçait. Il n'est pas vrai de dire que Cheverny voulait ménager tout le monde. Les princes de la maison de Lorraine restèrent très puissants, même après qu'ils eurent fait leur soumission à Henri IV, et Cheverny est loin de les avoir épargnés. Il décrit sans passion, mais avec exactitude, les desseins, la conduite, les excès du parti lorrain dans la Ligue, comme ceux de la Ligue espagnole, et son livre sert sous ce rapport de contrôle à la fois et de complément aux récits de Villeroy, du duc de Nevers, de Lestoile [3]. Il fournit, en outre, des détails qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur quelques-unes des opérations militaires de Henri IV. Mais ces renseignements, déjà précieux, ne sont dans ses Mémoires qu'un

[1] Voir dans le tome II de cette histoire, l. V. ch. 2, p. 53-63.

[2] Les Mémoires de Cheverny se trouvent dans le tome X de la collection de M. Michaud, p. 463-576.

[3] Il raconte, p. 500 A, que le 20 juin 1590, dans la famine du siége de Paris, les citoyens les plus modérés parlant d'accommodement avec le roi, vingt d'entre eux furent jetés à l'eau par le parti guisard et espagnol. Il fournit beaucoup d'autres renseignements de ce genre.

accessoire. Le principal, c'est l'exposé des délibérations et de la conduite du Conseil du roi, pendant le temps qu'il le dirigea, c'est-à-dire pendant la première moitié de ce règne. Il indique avec infiniment de netteté les questions que les ministres, alors nommés secrétaires d'État, et les autres membres du Conseil agitèrent sous sa présidence et sous son inspiration, les mesures qu'ils adoptèrent, les écrits qu'ils publièrent à l'effet de combattre la Ligue au dedans, et de réduire à l'impuissance ses alliés et ses soutiens au dehors. Il détaille ce qui fut fait pour renverser les calculs de Mayenne, cherchant à établir la solidarité entre ses prétentions ambitieuses et le salut de la religion; pour déjouer les intrigues de Philippe II; pour paralyser l'effet des bulles des papes déclarant Henri déchu de la couronne; pour retenir les catholiques qui s'étaient prononcés en faveur du roi, et attirer les catholiques ennemis; pour éclairer l'opinion publique, entraîner les masses, les amener au désarmement et à la soumission. Il montre supérieurement l'intention et l'effet des diverses mesures employées pour obtenir ces résultats. Les déclarations du roi ou manifestes, pièces pleines de raison et d'éloquence, ne furent pas l'un des moindres moyens auxquels recourut le Conseil : Cheverny consacre le souvenir et le nom du principal auteur de ces écrits, et en assigne l'honneur à Forget, sieur de Fresne[1]. En donnant les sceaux à Cheverny, Henri IV disait qu'il lui remettait entre les mains deux pistolets qui ne faisaient pas tant de bruit que ceux dont lui-même et ses gens de guerre se servaient, mais qui frappaient bien plus fort et plus loin[2] : il faut convenir que Cheverny ne s'en est pas trop mal servi. Ses Mémoires sont le mémorial des combinaisons et des actes politiques des ministres et du Conseil du roi pour la défense de la couronne et de l'État, comme les Mémoires de de Thou, de Groulart, de Sancy, de La Curée, sont le registre des actes civils et militaires accomplis pour le soutien de la même cause par les plus dévoués des magistrats et des nobles.

On voit à la lecture de ces divers Mémoires par quels moyens et à quel prix une cause se soutient et triomphe. A cette époque,

[1] Voir principalement dans les Mémoires de Cheverny, les lettres et déclarations indiquées de la p. 511 à la p. 529. Il nomme plusieurs fois de Fresne, p. 512, 513, 529 B : « Et fust ceste déclaration heureu- » sement dressée par M. de Fresne, puis revue. » Aucun auteur que nous connaissions n'indique la participation de de Fresne à ces déclarations ou manifestes de Henri IV.

[2] Mémoires de Cheverny, p. 505 B.

on sentit en France que sauver le pouvoir souverain c'était sauver le pouvoir protecteur de l'ordre public et de la société : le parti royal, qui était de plus alors le parti de l'unité et de l'indépendance nationale, trouva pour le maintenir une foule d'hommes donnant volontiers leurs talents, leur fortune et leur vie. Il y eut des dévouements éprouvés et nombreux dans toutes les classes, dans tous les ordres; il y eut l'esprit de citoyen, l'intelligence unie au courage. Dès que ces vertus se sont retirées d'une société, il n'y a plus d'appui pour aucun gouvernement, si honnête et si excellent qu'il soit.

Madame du Plessis a donné à ses Mémoires le caractère que les femmes ont souvent imprimé depuis elle à cette sorte d'ouvrages : elle s'oublie complétement elle-même pour ne s'occuper que des objets de ses affections et de son culte, son mari, ses enfants, sa patrie, sa religion. Elle ne nous fournit aucun moyen de l'admirer, et à peine, par quelques mots échappés, l'occasion de la plaindre, quand nous apprenons que pour elle la vie fut une continuelle souffrance. C'est la retenue et la chasteté littéraires dans toute leur pureté. Elle a laissé des *Mémoires sur la vie de du Plessis-Mornay* qui commencent au 5 novembre 1549, et qui s'arrêtent au 21 avril 1606. Elle suit avec un soin pieux son mari dans tous les détails de sa vie, et le représente à la fois comme politique, comme écrivain religieux controversiste, comme directeur de toutes les affaires religieuses, et pape des huguenots, selon l'expression du temps, enfin comme homme privé.

Mornay ayant pris une part tantôt plus grande, tantôt moins considérable, mais toujours active au gouvernement jusqu'en 1598, elle est amenée ainsi à faire connaître la plupart des grands événements de la première moitié du règne de Henri IV. Elle fournit en particulier, sur les années 1592 et 1593, des détails autres que ceux donnés par Mornay lui-même et par Villeroy, lesquels montrent à quelles extrémités la royauté et la France furent alors réduites, et mettent dans toute son évidence la nécessité où fut le roi d'abjurer le calvinisme. Madame du Plessis ne peut publiquement absoudre ce changement condamné par son mari; mais on sent qu'elle l'excuse en secret, et les faits qu'elle raconte conduisent tout homme sans passion et plus libre qu'elle à l'approuver hautement. Ces détails rapportés par un témoin calviniste, sont d'une importance capitale [1].

[1] Mémoires de Mme du Plessis, p. 219, 255, 256.

Outre ces documents sur les événements politiques, et sur la situation générale du pays, ses Mémoires contiennent l'exposé de tout ce qui touche à la réforme et aux réformés, retracent leur état, leur constitution, leurs projets, leurs déterminations. C'est toute une histoire du calvinisme en France avant l'édit de Nantes. Dans cette narration sincère, honnête, sans restriction, on trouve de sûres indications pour se rendre compte de la conduite des réformés et de Mornay : les données nécessaires pour tirer les conclusions que madame du Plessis n'a pas tirées elle-même. On y voit se succéder et se dérouler cette multitude de mesures législatives et administratives prises par Henri IV depuis le traité de la trêve conclu avec Henri III, au mois d'avril 1589, jusqu'aux articles de Mantes, donnés à la fin de l'année 1593, pour assurer aux calvinistes la liberté religieuse et la liberté civile [1]. A ces actes empreints d'équité et de bienveillance, les calvinistes, conseillés par la colère et la méfiance que leur inspira l'abjuration du roi, et surtout par l'ambition de leurs chefs, ne répondirent qu'en s'organisant et en se constituant républicainement, en 1594, à leur assemblée de Sainte-Foy [2]. C'était une séparation de la France en deux camps ennemis, une perpétuelle menace contre la paix et l'ordre public : les huguenots dépassaient ainsi ce qu'ils avaient fait sous les rois les plus persécuteurs, dans les plus grands dangers de l'Église réformée. En supposant, contre la vérité, que leur situation eût été jusqu'alors le moins du monde précaire, ce danger disparut complétement par l'effet de l'édit de Saint-Germain, rendu au mois de novembre 1594, enregistré au commencement de 1595 : dès lors la jouissance pour eux de tous les droits religieux et civils auxquels ils pouvaient légitimement prétendre n'était plus qu'une question de temps, et une affaire d'administration. Et il faut bien que Mornay eût apprécié tous les avantages que contenait cet édit pour ses coreligionnaires, puisqu'il louait grandement Dieu de la participation qu'il y avait eue [3]. Dès lors le devoir de Mornay, comme citoyen, était de se séparer de l'association républicaine des réformés, et de travailler à la dissoudre. Cependant il s'en aida, au milieu des complications et des

[1] Mémoires de Mme du Plessis, p. 172 à la fin, 173, 195, 213, 214, 263-267.

[2] Mémoires de Mme du Plessis, p. 276, 279, 280.

[3] Mémoires de Mme du Plessis, p. 281 : « M. du Plessis loua grande-» ment Dieu de ce qu'il avoit conduict son voyage si à propos, qu'il » avoit eu ce bonheur d'acheminer les choses à quelque plus tolé-» rable condition pour les Eglizes. »

dangers où la guerre contre l'Espagne jeta le royaume, pour peser sur le roi, pour le contraindre à concéder aux calvinistes toute la partie de l'édit de Nantes qui était étrangère à la liberté de conscience, et que réprouvait une sage politique. La justice demande que l'on se hâte d'ajouter qu'il s'opposa cependant aux plus grandes violences de son parti, aux plus dangereuses intrigues de ses chefs, et notamment au projet d'un soulèvement calviniste pendant le siége d'Amiens. Henri voulait faire des réformés une classe de citoyens jouissant, sous la seule protection des lois, de l'entière liberté religieuse, de toute liberté civile. Mornay voulut en faire une nation dans la nation, obtenant les mêmes avantages sous la protection de places fortes, d'assemblées, de puissance législative, de finances distinctes de celles de la France, et il y parvint; il fut assez malheureux pour y réussir. Mornay suivit la même ligne de conduite, fut de la même nuance dans le parti protestant, que Villeroy dans le parti catholique. Tous deux furent extrêmes dans leur religion. Pour satisfaire ses convictions, Villeroy força le roi à abjurer, lui ravit sa liberté de conscience; Mornay lui arracha une partie de sa prérogative, et un morcellement du territoire, de la population, de la souveraineté nationale. Les sentiments d'honnêteté, les sentiments français, qu'ils conservèrent l'un et l'autre au milieu de leurs erreurs, les préservèrent des plus coupables excès; Villeroy ne fut pas ligueur espagnol, agent de Philippe II contre sa patrie; Mornay retint son parti sur la ligne qui sépare l'opposition de la révolte. Mais leurs erreurs n'en étaient pas moins funestes : le siége de la Rochelle et la désastreuse révocation de l'édit de Nantes furent faits en haine de ce que Mornay avait exigé et obtenu de trop, en vertu du principe soutenu par Villeroy.

Dans la partie de ses Mémoires où madame du Plessis peint Mornay comme homme, on ne trouve plus qu'à admirer : c'est à la fois une vie de Plutarque et une vie des saints. Son existence se partage entre les travaux politiques qu'il accomplit si généreusement pour la défense de l'ordre public et de l'indépendance nationale, et pour la protection de la liberté de conscience de 1579 à 1592; les écrits politiques et religieux qu'il composa pour le soutien de ces deux causes : le service de Dieu, les devoirs et les affections de la famille. Toutes les actions se subordonnent au devoir, et le plaisir et le bonheur se trouvent dans le devoir accompli. Autour de Mornay chacun se forme et se modèle sur lui, sa femme, sa fille, son fils même, dans l'âge et l'ardeur des pas-

sions. L'esprit chrétien, la morale chrétienne, dans leur gravité, mais aussi dans leur active et chaleureuse puissance, règlent tout cet intérieur : ils dominent et épurent les sentiments naturels, et ils leur donnent un nouveau degré de force, en les concentrant sur les objets des affections légitimes. Le 22 octobre 1605, Mornay et sa femme perdent leur fils, tué tout jeune encore en combattant pour l'indépendance de la Hollande contre la tyrannie de l'Espagne. Madame du Plessis rend compte de cet événement dans ses Mémoires. Quel déchirement de l'âme, quels cris de désespoir à peine contenus par la religion! Jamais peut-être la douleur maternelle n'a trouvé d'expressions plus énergiques pour rendre le regret d'une semblable perte. « Heureuse fin à lui, dit» elle, né en l'Église de Dieu, élevé en sa crainte, remarqué en » cet âge de tant de vertu, en une juste querelle, en une action » honorable; mais en nous commencement d'une douleur qui ne » prend fin que par la mort... Nous sentîmes arracher nos en» trailles, retrancher nos espérances, tarir nos desseins et nos » désirs; nous ne trouvions un long temps que dire l'un à l'autre, » que penser en nous-mêmes, parce qu'il était seul, après Dieu, » notre discours, notre pensée [1]. » On ne survit guères à de pareilles douleurs : elle avait reçu le corps de son fils le 21 avril 1606; elle mourut elle-même le 15 mai suivant. Dans l'intérieur de la famille de La Force, dans celui de beaucoup d'autres familles protestantes de ce temps, on trouve la même pureté et la même élévation de sentiments, la même sainteté de vie : c'est l'époque des plus grandes vertus, comme des plus grands vices; c'est le temps héroïque de la France dans le bien comme dans le mal.

Les Mémoires de d'Aubigné embrassent presque tout le temps de son existence, depuis le 8 février 1552, époque de sa naissance [2], jusqu'à l'année 1628, deux ans avant sa mort. Il y a dans la vie de d'Aubigné deux parties qui se combattent, comme il y a dans ses écrits deux hommes qui se contredisent. L'auteur des *Tragiques* et de l'*Histoire universelle*, l'homme chargé de tant de missions périlleuses et importantes, l'intrépide écuyer ou aide-de-camp de Henri IV, le vaillant capitaine, l'officier général renommé pour son habileté et son courage jusqu'au siége de Rouen, a servi aussi utilement que personne la cause de la royauté et de la

[1] Mémoires de Mme du Plessis, p. 487,490.

[2] Mémoires de d'Aubigné, p. 3, et la note de M. Lalanne. Les mémoires indiquent l'année 1551, au lieu de l'année 1552, l'année commençant alors à Pâques.

légitime succession de la couronne, dont dépendait alors le salut de la France, et la cause de la liberté de conscience qui intéressait l'Europe entière et l'humanité : il leur consacra sa jeunesse et tout son âge mûr. Nous trouverons bientôt ce d'Aubigné, et nous lui rendrons un légitime hommage. Ici nous n'avons à nous occuper que du d'Aubigné auteur des Mémoires, ouvrage qu'il composa dans une vieillesse avancée et chagrine. Lorsqu'il les écrivit, vers 1628[1], les dispositions de l'édit de Nantes, qui laissaient aux calvinistes un dangereux pouvoir, avaient produit leurs effets pour la France, deux nouvelles guerres civiles; pour les réformés, des désastres qui se terminaient par la prise de la Rochelle. D'Aubigné lui-même, après avoir pris part au commencement des troubles, avait quitté depuis huit ans sa patrie, dans laquelle il ne voyait plus désormais qu'un pays ennemi.

Il n'est que deux sujets sur lesquels ses Mémoires fournissent des renseignements curieux et des indications qu'on peut regarder comme exactes, soit parce qu'il raconte des particularités qui ne s'inventent guère, soit parce que son témoignage est souvent appuyé de celui des contemporains. Il peint au naturel l'enthousiasme et l'héroïsme des chefs de la Réforme à sa naissance. Il décrit avec intérêt les mœurs, non pas de toute la noblesse, car il ne parle pas de celle qui vit en province et dans ses terres, mais des nobles attachés aux deux cours de France et de Navarre, et faisant métier de la guerre sous les derniers Valois. Il représente avec vérité la vie de ces hommes, qui offre un étonnant mélange d'intrépidité et d'audace inouïes, de valeur romanesque, de générosité et de grandeur d'âme par accès, ordinairement de cruauté envers les habitants des campagnes et des villes, d'avidité qui ne répugne à aucun des moyens de réparer ou d'accroître leur fortune, de férocité à l'égard de leurs ennemis personnels, contre lesquels ils emploient tout sans scrupule, y compris le guet-apens et l'assassinat.

Dans le reste des Mémoires de d'Aubigné, tout provoque le doute et inspire la défiance. Il brouille et confond tout, plaçant certains faits avant d'autres qui ne sont arrivés que sept ou huit

[1] Mémoires de d'Aubigné, p. 156. A cette page, l'auteur parle de la guerre à laquelle donna lieu la succession du duché de Mantoue, dont l'ouverture eut lieu en 1628. L'énoncé de ce fait prouve qu'une partie au moins, et peut-être la totalité des Mémoires, a été composée à cette époque. D'Aubigné, né en 1552, avait alors soixante-seize ans.

ans plus tard; présentant d'autres faits comme s'étant succédé immédiatement, quoiqu'ils soient séparés par un intervalle de onze années; indiquant comme vivants des personnages qu'il a fait mourir quelques pages auparavant[1]. La mémoire, l'attention, le jugement, affaiblis par l'âge, lui font évidemment défaut. Les principes et les sentiments ne sont pas moins altérés chez lui que les facultés de l'esprit. Il propose et met en pratique dans sa conduite, des maximes politiques avec lesquelles il n'y a de possible ni paix publique, ni état bien ordonné. Il raconte sur lui-même divers actes de cruauté, de concussion, et peut-être de brigandage, auxquels il n'attache plus aucune idée de mal ni de déshonneur[2]. Mécontent de toute chose et de tout le monde à peu près, il accuse tous les chefs calvinistes, excepté La Tremoille, d'incertitude et de faiblesse dans leurs démarches, de vénalité, de trahison envers leur parti[3]. Ceux qui ont fait la véritable gloire de la Réforme française ne sont chez lui qu'en bien médiocre estime. Il ne parle qu'en deux endroits de Du Plessis-Mornay[4], et ce qu'il en rapporte est plus propre à le rabaisser qu'à l'élever; Sully est l'objet de ses attaques [5]; enfin il

[1] Mémoires, p. 96-100. Dans ce passage, d'Aubigné intervertit tous les faits : 1° Il place les assemblées tenues par les calvinistes à Saumur, à Loudun, à Châtellerault, lesquelles eurent lieu de 1595 à 1597, comme on le voit dans les Mémoires de Mme du Plessis. p. 180-182, 287, 326, et dans les autres contemporains, *avant* l'emprisonnement du vieux cardinal de Bourbon à Maillezais, lequel eut lieu au mois de septembre 1589; 2° il place, p. 100, la conférence entre du Plessis-Mornay et Duperron *quelque temps après* l'incarcération du vieux cardinal de Bourbon à Maillezais : les deux faits sont séparés par un intervalle de près de onze ans; 3° à la page 101, il mentionne la mort de La Trémoille, et aux p. 105 et 106, il parle du même La Trémoille comme vivant, et il rapporte plusieurs de ses actions.

[2] Mémoires, p. 105. Dans ce passage, il n'élève aucune objection contre les démarches de La Trémoille cherchant à organiser et à commencer la guerre civile, et il l'aide à le faire. A la page 46, il mentionne sans le moindre regret et sans le moindre remords cette guerre de Bayonne où il a fait tuer de sang-froid vingt-deux soldats de Dax, qui s'étaient rendus à lui sans combat. Page 119, il dit que sa garnison et sa pension de 7,000 livres n'étant plus payées « il fut contraint » d'aller quérir son payement sur la rivière de Sepvres. » Il n'explique pas s'il se borna à se saisir des péages et de l'argent pris dans les caisses de l'Etat, ou s'il dévalisa les marchands descendant la Sèvre.

[3] Mémoires, p. 96, 102, 103, 108, 115-117.

[4] Mémoires, p. 83, 100. Il ne parle de lui qu'à propos d'une expédition en Bretagne où il échoua, et de la conférence avec Duperron où il eut le désavantage.

[5] Mémoires, p. 106.

dénigre et déchire Henri IV, aux talents et même aux vertus duquel il a donnés de magnifiques éloges dans son *Histoire universelle*. Procope, chez les anciens, a, dans ses *Anecdotes*, pris une sanglante revanche des louanges qu'il avait accordées à Justinien dans son ouvrage *des Édifices*. D'Aubigné est le premier, parmi les modernes, qui ait renouvelé le triste exemple de cette contradiction. Montesquieu et Gibbon, tout en qualifiant dans les termes les plus sévères les variations de Procope, ont pensé qu'elles n'étaient cependant pas une raison suffisante pour rejeter comme calomnieux et comme faux son dernier témoignage, sa déposition satirique, et ils ont cherché si elle recevait une confirmation ou un démenti des auteurs contemporains et des faits. Traitons l'écrit satirique de d'Aubigné comme ils ont traité celui de l'auteur byzantin. De toutes les accusations que d'Aubigné a dirigées contre Henri IV, celle qui a trouvé le plus de faveur, et qui a été le plus souvent répétée, est celle de l'ingratitude et de la lésinerie du roi envers ses anciens serviteurs[1]. Demandons aux contemporains et aux actes publics ce qu'il y a de vrai dans cette imputation. Pasquier, parlant comme président de la cour des comptes, reprochait à Henri IV, comme des prodigalités, les dons immenses qu'il faisait à ses partisans et à ses amis : ces reproches s'appliquent aux années 1589 et 1590, au commencement du règne[2]. Le compte de la dernière année, celui de 1609, établit que les dons et pensions distribués annuellement par Henri à ses anciens serviteurs montaient à 3 millions 825,000 livres du temps, sur une dépense ordinaire de 16 millions 500,000 livres[3]. Enfin, il échappe à d'Aubigné de dire qu'il avait reçu de son maître « autant de biens qu'il lui en falloit pour durer; » et dans une énumération de ses biens, dressée par lui-même, on trouve qu'en 1614 il possédait en terres et en meubles une valeur de 175 mille livres du temps, environ 630,000 francs d'aujourd'hui, outre une pension dont il fixe le chiffre tantôt à 7,000, tantôt à 8,000 livres du temps[4], et sans compter les appointements de ses charges de

[1] Mémoires, p. 42, 48-50, 88. Il faut joindre à ces textes de la nouvelle édition des Mémoires le fameux quatrain de d'Aubigné, finissant par les deux vers : *Il récompense en peinture, ceux qui le servent en effet*, et le dialogue de d'Aubigné et de La Force, en 1588, lesquels se trouvent dans les précédentes éditions des Mémoires.

[2] Voir ci-dessus la citation, p. 270.

[3] Voir le texte du compte de l'Epargne de 1609, dans Forbonnais, t. I, p. 125.

[4] Préface de l'Histoire universelle. — Mémoires de d'Aubigné,

maréchal de camp et de gouverneur de place. Entré à la cour et dans l'armée du roi de Navarre comme capitaine, et très-pauvre capitaine d'après son propre aveu, il avait été fait par ce prince mestre de camp, maréchal de camp, gouverneur de Maillezais, et il avait reçu de lui la plupart des biens dont on vient de voir l'énumération[1]. Telle était l'ingratitude et l'avarice de Henri IV à l'égard d'un homme qui l'avait sans doute bien servi jusqu'à son abjuration, mais qui depuis lui avait fait une opposition des plus violentes dans toutes les assemblées des réformés, qui avait tenté une révolte contre lui avec La Tremoille[2], qui l'avait diffamé dans la Confession de Sancy, libelle achevé au plus tard en 1606, répandu dès lors par la voie des manuscrits, quoique imprimé plus tard, et dont le roi eut certainement connaissance; envers un homme que tout autre souverain aurait cru traiter avec indulgence en se bornant à lui retirer ses charges et ses pensions. Ce que l'on sait de la vie et de la fortune de Sully, de La Force, de Calignon, de de Fresne-Canaye, de vingt autres personnages du temps, calvinistes comme d'Aubigné, engagés en même temps que lui au service du roi de Navarre, achève de répondre victorieusement aux imputations d'oubli, de négligence, de sévices prétendus dont ce prince se serait rendu coupable envers ses vieux serviteurs. Les autres accusations dirigées par d'Aubigné contre Henri IV n'ont pas plus de solidité : aucune ne tient contre les dépositions contraires des contemporains et contre des fait impossibles à révoquer en doute. D'Aubigné ne pardonna jamais au roi d'avoir abjuré, et de ne l'avoir pas élevé aux premières charges et dignités du royaume, dont il s'était éloigné lui-même par toute sa conduite. Le ressentiment qu'il lui garda et sa malignité naturelle conduisaient sa plume quand il traça le tableau des mœurs et de la conduite du roi comme homme. Le premier caractère de

p. 118, 119, 130, et à l'Appendice, p. 437, l'*Énumération des biens que possédoit Agrippa d'Aubigné.*

[1] Mémoires, p. 27. Il dit sous l'année 1572 : « L'amour et la *pauvreté* » ayant empesché d'Aubigné de se jetter dans la Rochelle. » Deux ans plus tard, il entra au service du roi de Navarre, comme écuyer et comme capitaine. Pour son avancement militaire, voir à la suite de la Préface de l'Histoire universelle, publiée en 1616, l'avis de l'imprimeur au lecteur qui, très probablement, est de lui : « Ayant » commencé son premier siége dans Orléans, en 1562, et pour- » tant esté soldat cinquante-quatre ans, capitaine cinquante, mestre » de camp quarante-quatre, et mareschal de camp trente-deux an- » nées. »

[2] Mémoires, p. 105, 106.

ses Mémoires est donc l'animosité et l'injustice. Le second est la crédulité et le fanatisme. Il croit et répète à diverses reprises que Henri a mérité d'être frappé à la bouche par Chastel, après avoir renié le protestantisme des lèvres, et qu'il encourra d'être frappé au cœur par Ravaillac, quand il aura renoncé de cœur son ancienne religion. Il croit que lui, d'Aubigné, a, par une sorte de révélation, prévu et prédit ces événements[1]. Ainsi l'esprit qui anime d'Aubigné d'un bout à l'autre de ses Mémoires est l'esprit d'un réfugié exalté dans sa croyance jusqu'à l'illuminisme, implacable dans sa haine contre la religion différente de la sienne, contre ceux qui la professent, contre le pays qu'il a quitté, contre le souverain qui a régi cet État et fait ses glorieuses destinées. Quand on obéit à de pareils sentiments, on croit fatalement à tout le mal qui se débite sur les objets de son aversion, et l'on en imagine même beaucoup soi-même, sans s'apercevoir de son illusion ; on calomnie de bonne foi : c'est le propre de la passion, et ce fut le malheur de d'Aubigné dans ses Mémoires.

Outre les faits, beaucoup d'écrits du temps dus à des calvinistes contiennent une réfutation directe des allégations de d'Aubigné. Il faut mettre de ce nombre les *Mémoires de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force,* qui partent de l'année 1572 et de la Saint-Barthélemy, et qui s'arrêtent à l'année 1640, douze ans avant sa mort[2]. Dans cet ouvrage, La Force se fait un devoir de consigner les nombreux bienfaits dont lui-même et sa famille furent comblés par Henri IV ; de montrer qu'au bout de chaque service rendu par lui à la couronne et au pays se trouva un avancement et une libéralité : en 1576, le gouvernement de la ville

[1] Mémoires, p. 94. « Le roy souffrit et ne prit point en mauvaise » part ces paroles : Sire, vous n'avez encore renoncé Dieu que des » lèvres, il s'est contenté de les percer, mais quand vous le renoncerez de cœur il percera le cœur. » — P. 114 : « Il (d'Aubigné) s'en revint » tenant non-seulement ce grand dessein pour vent, mais encore la vie de » ce pauvre prince *condamnée de Dieu.* Ainsi *en parla-t-il à ses confidents,* et dans deux mois arriva l'effroyable nouvelle de sa mort. Il la » receut au lict, et le premier (bruit) estant que le coup estoit à la » gorge, il dict devant plusieurs qui estoient accourus en sa chambre » avec le messager, *que ce n'estoit point à la gorge, mais au cœur, es-* » *tant asseuré de n'avoir menty.* »

[2] Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, maréchal de France, et de ses deux fils les marquis de Montpouillan et de Castelnau, recueillis, mis en ordre, et précédés d'une Introduction, par le marquis de Lagrange. Paris, Charpentier, 1843, 4 volumes in-8°. — Les trois premiers volumes contiennent les Mémoires de La Force de 1572 à 1640, et sa correspondance depuis le 16 novembre 1571 jusqu'au 22 juillet 1639.

de Sainte-Foy; en 1587, le gouvernement de la partie de la basse Guyenne qui suivait le parti réformé; en 1589, une capitainerie de gendarmes, office alors considérable, avec un don de 28,000 écus; en 1592, la charge de capitaine des gardes, et en 1593, celle de gouverneur de Béarn et de Navarre; enfin, en 1610, après tous les autres grades obtenus dans l'armée, le titre de maréchal de France, avec le commandement d'une armée en Espagne[1]. Il ne perd pas une occasion de payer sa dette de reconnaissance à Henri, en signalant ses généreuses résolutions, son courage, ses talents, depuis la campagne d'Arques, où, contrairement à ce qu'avance Mézerai, il prouve que le roi rejeta l'avis du vieux maréchal de Biron et de tous ceux qui lui conseillaient de se retirer sur la Loire ou de passer en Angleterre, et résolut de périr ou de vaincre Mayenne et les Ligueurs, jusqu'à la guerre de Savoie, où il mettait à ses pieds le dernier de ses ennemis du dehors, et à l'exécution du grand dessein qui devait abaisser pour jamais la maison d'Autriche[2]. Ni les liens du sang, ni la religion ne firent oublier à La Force ses devoirs comme citoyen, ses obligations comme fonctionnaire, comme dépositaire d'un pouvoir qu'il tenait en délégation du roi pour le maintien d'une autorité nécessaire, de la paix et de la prospérité publiques. Le courage, la constance, la chaleur éloquente avec lesquels, d'après tous les historiens, il défendit Biron, son beau-frère, auprès de Henri IV, ne l'empêchèrent pas de reconnaître, dans le secret de l'intimité, combien étaient coupables des complots qui tendaient à bouleverser la France, et il demeura fidèlement attaché au roi, dont il n'avait pu désarmer la nécessaire sévérité, et dont il reconnaissait la justice[3]. Calviniste aussi zélé que d'Aubigné, mais bien plus éclairé, il s'opposa constamment à ce qu'on prît le prétexte des intérêts et de la défense de la religion réformée pour en faire une occasion de sédition et de révolte. A la fin de 1602, il usa des forces dont il disposait en Béarn et en Navarre, et de son ascendant personnel sur les calvinistes, pour les empêcher de se joindre à Bouillon, qui, après avoir trempé dans la conspiration de Biron, essayait maintenant d'entraîner leurs chefs

[1] Mémoires de La Force, t. I, p. 60, 101, 102, 104, 105, 220, 221.

[2] Mémoires, t. I, ch. 3, p. 67; ch. 7, p. 217-220.

[3] Correspondance, t. I, p. 330. Lettre de La Force à sa femme du 4 juillet 1602: « Son insatiable ambition (de Biron) l'avoit porté à de si » horribles projets, que le discours en est monstrueux. » Les nombreux détails sur le procès de Biron insérés dans les Mémoires de La Force en sont pas de lui, mais de son fils Castelnaut.

dans une révolte armée en Guyenne[1]. Pareillement, en 1607, il empêcha que les religionnaires, assemblés en synode à la Rochelle, ne formassent avec les huguenots du Béarn une union dangereuse pour l'ordre public, et il réduisit ces derniers à tenir un synode particulier qui suffisait à tous les besoins religieux[2]. Il ne formule aucun blâme contre l'abjuration du roi, dont il reconnaissait sans doute la nécessité politique, comme Sully; comme Sully également, on voit partout qu'il comptait sur les lumières et la parole du roi bien avant l'édit de Nantes, pour assurer aux réformés la liberté de conscience. Il n'a pas non plus un seul mot d'aigreur pour le catholicisme éclairé, auquel il n'impute pas les horreurs de la Saint-Barthélemy, si énergiquement racontée par lui : ferme dans sa croyance, il respecte les autres dans la leur, également éloigné de la tiédeur et de l'intolérance. La conduite de La Force est une perpétuelle opposition à la conduite de d'Aubigné vieilli, de La Tremoille, de Bouillon et des autres chefs huguenots exaltés ou ambitieux, comme ses Mémoires sont la réfutation de ceux d'Aubigné, quoiqu'il ne le nomme nulle part. Étudiés au point de vue moral, les Mémoires de La Force présentent dans sa vie, pour toute la période du règne de Henri IV en Navarre et en France, l'accomplissement le plus entier, la plus haute conciliation de tous les devoirs religieux, politiques et civils : sa correspondance est pleine en outre de détails qui prouvent que, comme mari et comme père, il ne le cédait pas à du Plessis-Mornay en tendresse affectueuse pour les siens, et en respect pour les graves obligations que le mariage chrétien impose au père de famille. Sous le rapport historique, ses Mémoires n'offrent qu'un nombre restreint de documents pour l'histoire générale du règne de Henri IV : il ne parle que des événements auxquels il a pris part personnellement, et sauf les quelques mois de chaque année durant lesquels il fut rappelé à la cour par son service comme capitaine des gardes, il passa presque

[1] Mémoires, ch. 6, t. I, p. 157. « Le roi fut averti au commencement du mois de décembre (1602), que M. de Bouillon, accusé de » s'être mêlé aux menées de M. de Biron, étoit allé en Guyenne, *et* » *que les principaux de la religion*, tenoient son parti dans cette pro- » vince et se *préparoient à prendre les armes*. Le roi qui craignoit que » la présence dudit Bouillon ne pût susciter quelque remuement fâ- » cheux pour son autorité, ordonna aussitôt à La Force de se rendre » en Guyenne, et lui dit en partant : « Comme je sais qu'il n'y a per- » sonne qui *ait plus de pouvoir que vous parmi les gens de la Reli-* » *gion*, je compte que vous m'y rendrez service. »

[2] Mémoires, ch. 7, t. I, p. 195.

tout le temps de ce règne dans son gouvernement de Béarn et de Navarre. Mais son livre renferme des renseignements précieux sur des points particuliers. Nous venons d'en indiquer quelques-uns : il faut y ajouter l'état de la Ligue dans les provinces du midi de la France; la constitution politique et les États provinciaux du Béarn; et surtout les projets formés par les Morisques depuis le mois de septembre 1602 jusqu'à l'année 1610, pour briser le joug tyrannique de l'Espagne et se donner à la France, projets suivis du passage d'une partie de cette malheureuse nation à travers le royaume [1].

Nous sommes arrivés aux Mémoires qui contiennent le plus de détails sur l'ensemble de ce règne, et sur l'état de la société à la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e] : ce sont les Mémoires, si différents par la position et par l'esprit des auteurs, de Lestoile et de Sully. Pierre de Lestoile, poussé par une vive curiosité, obéissant peut-être aussi à la passion plus noble de découvrir la vérité, se donna pour mission de savoir sur les événements de son temps tout ce qu'un homme dans sa position pouvait en connaître, et cette position était excellente pour en apprendre infiniment, si ce n'est dans les hautes régions, au moins dans la partie moyenne de l'histoire de la politique. Favorisé par une grande aisance dont il jouit pendant sa jeunesse et tout son âge mûr; pourvu d'une charge de grand audiencier de la chancellerie qui n'était pas sans importance; petit-fils d'un président au Parlement de Paris, neveu du garde des sceaux Montholon et de Villeroy, gendre d'un trésorier de l'Epargne, parent ou allié des principales familles parlementaires, toutes ses relations furent avec la haute bourgeoisie et la magistrature, avec les deux classes les mieux instruites dans une certaine mesure des affaires publiques. Il rassembla au nombre de quatre mille des pièces du genre sévère et du genre plaisant, les actes publics, les écrits politiques sérieux, les pamphlets, les satires en prose et en vers, les placards, les caricatures. Dans des notes rédigées par lui chaque soir, il inscrivit les événements publics et les bruits du jour, auxquels il ajouta beaucoup de faits et d'anecdotes ignorés du vulgaire, qu'il tenait de ses amis, et beaucoup de détails dont il avait pris personnellement connaissance. Il réunit tous ces renseignements sur la politique, la religion, la société, dans des recueils formés

[1] Voir dans le premier volume la correspondance au 6 septembre 1602, p. 341, 345, et les mémoires, ch. 7, p. 217-220, et le commencement du second volume.

soigneusement par lui, et dont la plupart subsistent encore aujourd'hui. De cette masse de documents, de tout ce qui sans exception pouvait intéresser chez lui le citoyen et l'homme privé, il a tiré ses trois *Registres-journaux*, lesquels embrassent dans leur ensemble une période de trente-sept années, depuis le 30 mai 1574, jusqu'au 27 septembre 1611, quelques jours avant sa mort. Le premier des Registres-journaux contient le règne de Henri III entier : le second renferme le règne de Henri IV, avec une lacune de huit années, du mois de janvier 1598 au mois de juillet 1606, qu'une récente publication vient de combler partiellement pour les années écoulées de 1598 à 1602; le troisième ne présente que les seize premiers mois du règne de Louis XIII[1]

Lorsque l'on veut porter un jugement éclairé sur un annaliste, on doit considérer l'étendue des renseignements qu'il fournit à l'histoire; l'ordre dans lequel il les présente et la forme qu'il leur donne; l'esprit dans lequel il écrit et le degré de son intelligence; enfin son caractère et sa moralité. C'est sous ces divers points de vue que nous allons examiner les ouvrages de Lestoile. Dans son Registre-journal du règne de Henri III, qu'il rédigea de 1580 à 1595, qu'il travailla plus qu'aucun de ses autres écrits, et où il s'est le plus approché d'une composition historique, il a fourni sur ce règne plus de documents qu'aucun des contemporains. De tous les auteurs de mémoires, il est avec Sully, celui qui nous en apprend davantage sur l'ensemble du règne de

[1] Les trois *Registres-journaux* de Lestoile sont imprimés dans la collection des mémoires de MM. Michaud et Poujoulat. Ils remplissent le premier volume, divisé en deux parties, de la seconde série de cette collection. Ils sont précédés d'une Notice de MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion sur les manuscrits de Lestoile, et d'une Notice de M. Moreau sur la vie de Lestoile. -- Le manuscrit dont ils se sont servis pour donner la nouvelle édition du Registre-journal du règne de Henri III, leur a permis de publier toute une moitié en plus du texte de ce Registre, inconnue aux précédents éditeurs. — La lacune de huit ans, dans le règne de Henri IV, n'est remplie que par les suppléments qu'ont donnés les éditeurs de 1732 et 1736. Ces suppléments manquent d'authenticité, parce qu'ils ne se trouvent dans aucun des manuscrits de Lestoile, *connus aujourd'hui*. Nous ne doutons pas que Lestoile ne soit étranger à *une partie* de ces suppléments; mais nous croyons qu'il est l'auteur sinon textuel, au moins premier, *d'une autre partie*. — Depuis la publication de cette note à la fin de 1856, la justesse de nos conjectures s'est trouvée établie, et nos vœux pour la découverte de nouveaux manuscrits en partie satisfaits, par la récente publication d'un érudit : *Journal inédit du règne de Henri IV, 1598-1602, par Pierre de l'Estoile, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale par M. E. Halphen, Paris, Aubry*, 1862, in-8°.

Henri IV. En outre, de tous les auteurs, sans exception, il est celui qui a le mieux connu et décrit les partis, suivi leurs mouvements, signalé leurs craintes et leurs espérances. Il est celui qui présente en particulier l'histoire la plus exacte de la Ligue dans Paris, du 24 décembre 1588 au 22 mars 1594, comme le duc de Nevers est celui qui la fait mieux connaître dans les provinces. On assiste avec Lestoile à la victoire des Seize sur la royauté et sur la bourgeoisie le 24 décembre; à la guerre qu'ils commencent par les bourses en fouillant toutes les maisons riches ou aisées; à l'assassinat de Henri III; aux déclarations de Mayenne, aux arrêts du Parlement de Paris, captif et estropié, aux décrets de la Sorbonne; à la publication des bulles des papes pour déposséder Henri IV; aux sermons incendiaires des prédicateurs, dont il donne les extraits mot à mot, comme il le dit lui-même; aux horreurs de la famine de Paris; à l'assassinat de Brisson, Tardif et Larcher, suivi de la tentative de la proscription de toute la bourgeoisie et du Parlement; à la tenue des États de la Ligue, pour le choix d'un roi qui devait raviver et éterniser la guerre civile en France; au concours enfin et à l'effort des Politiques et de la Ligue française pour faire rentrer le roi dans Paris [1]. Au-delà de cette époque, Lestoile n'est plus l'annaliste essentiellement nécessaire, impossible à remplacer pour certains faits et sur certains points; mais il fournit encore de précieux renseignements sur deux périodes du règne de Henri IV, la première de 1594 et 1598 jusqu'à l'an 1602; la seconde de 1606 à 1610 jusqu'à la mort du roi.

L'ordre dans lequel Lestoile a rangé les infinis détails qu'il avait rassemblés sur tous les sujets, la forme de rédaction qu'il a adoptée au moment de mettre ces matériaux en œuvre, s'expliquent par l'intention dans laquelle il forma ses recueils, et par la destination qu'il leur donna. Il a mis en tête de tous ses manuscrits l'épigraphe : *Mihi et non aliis*, Pour moi et non pour les autres. Fidèle à cette devise, il réserva exclusivement à son usage et à celui de deux ou trois amis, ses Registres-journaux tant qu'il vécut; il n'imprima rien, et ne songea à donner aucune publicité ultérieure à ses recueils. Cette disposition lui permit d'écrire dans la plus entière liberté de ses sentiments et de ses idées, sans projet de flatter, sans crainte de blesser per-

[1] Lestoile, Registre-journal de Henri III, p. 269-301. — Registre-journal de Henri IV, p. 1-230.

sonne, en suivant son humeur et les inspirations de son âme libre et franche[1] : c'est un gage de la sincérité de ses assertions et une garantie de vérité. Mais elle le conduisit en même temps à rédiger sans aucune préoccupation d'auteur, sans choix sévère des matières, sans ordre méthodique, au courant du temps et de sa plume. Quand ses Registres-journaux sont passés, contre son intention, et par l'effet d'une publication qu'il ne prévoyait pas, de l'état de mémoriaux destinés pour lui seul, à l'état d'ouvrages, ces ouvrages ont présenté une confusion et un défaut de forme qui leur ont nui, et qui ont empêché quelques critiques de les estimer à leur juste valeur. Son récit présente le plus singulier mélange : il réunit pêle-mêle les faits graves; les anecdotes, tantôt curieuses, tantôt futiles; l'expression de croyances superstitieuses, que du reste les esprits les plus éminents de l'époque partageaient avec lui; les observations atmosphériques, le signalement du dérangement dans les saisons, la mention des épidémies, l'indication des morts toutes les fois qu'elles sont déterminées par une cause extraordinaire, les mercuriales de denrées, les détails d'intérieur et de famille. Ses volumes sont des éphémérides, dans l'acception la plus étroite du mot, où il consigne année par année, mois par mois, jour par jour, tout ce dont il avait besoin de se souvenir, tout ce dont il voulait s'aider dans l'occasion, « pour s'oster de peine et soulager sa mémoire » labile. » On y trouve accolé à des pages d'un historien des feuillets détachés d'un Annuaire du bureau des longitudes et d'une Gazette médicale dans leur enfance, et des feuillets moins nobles pris au carnet d'un marchand, et au livre de dépense d'une ménagère. C'est un inconvénient sans doute, un défaut sous le rapport de l'art, auquel Lestoile ne songeait pas; mais ce défaut lui-même nous donne un état plus vrai, une physionomie plus exacte de la société de son temps, qu'on ne les trouve dans aucun autre ouvrage. Il ne faut pas croire non plus que les nombreux détails dans lesquels il entre soient tous sans importance : plusieurs ont un grave intérêt pour l'économie politique, l'histoire de la littérature, l'histoire des beaux-arts, l'histoire des arts utiles : sans les indications de Lestoile, elles présenteraient toutes des lacunes qu'on ne pourrait combler. On a donc repris

[1] Note de Lestoile sur son Registre premier, en tête du Registre-journal de Henri III. « En ces Registres que j'appelle le magasin » de mes curiosités, on m'y verra parlant de soy, tout nud et tel que » je suis, mon naturel au jour, mon âme libre et franche. «

beaucoup trop sévèrement, à notre sens, chez cet auteur, le manque d'ordre et la minutie.

Il a encouru un autre reproche bien plus grave : on lui a imputé d'avoir manqué de discernement et de portée d'esprit. En trouvant dans ses Registres-journaux tant de détails que l'histoire dédaigne, et rejette d'ordinaire comme futiles et indignes d'elle, on a été conduit tout naturellement à le déclarer atteint de ce défaut. Pour apprécier Lestoile d'une manière plus favorable, il suffira que l'on se donne la peine de dégager la partie historique de tout ce qui y est étranger, et de la juger après l'avoir isolée de la sorte. Lestoile, sans doute, n'a pas le mérite de la profondeur : ce n'est pas chez lui qu'il faut chercher les causes premières des grands événements, dont la connaissance reste à cette époque le privilége des hommes d'État et des grands capitaines, et dont le secret ne se trouve que dans leurs mémoires. Mais on ne peut lui refuser d'avoir observé avec justesse et sagacité, d'avoir décrit avec intelligence ce qu'il a vu. Au récit des faits du règne de Henri III, il mêle des réflexions sur l'excès des impôts et le gaspillage des finances, sur la puissance et l'indépendance des gouverneurs de provinces, sur l'indiscipline et le brigandage des armées, sur les désordres de la bourgeoisie, de la noblesse, du clergé, qui mettent à nu les vices du gouvernement, la corruption de la société, la profonde décadence dans laquelle la France était tombée. Il résume supérieurement ce déplorable état de choses par ce mot concis et plein de portée : « Tout estoit permis en ce temps, hors de bien dire et de bien » faire. » Il suit d'un œil sûr la conduite et le jeu des partis, devine leurs moyens de succès, démêle avec beaucoup de pénétration tout ce qui tient aux causes secondaires. Par exemple, dans les événements du 24 décembre 1588, il saisit très-bien et exprime avec une force égale la raison du triomphe des séditieux sur les partisans de l'ordre, dans ce passage qui peut servir de leçon en tout temps :

« Encores que beaucoup de gens de bien et des premiers et principaux de la ville fussent de contraire opinion, mesme des principaux de la justice, du costé desquels estoit encore la force, s'ils s'eussent voulu esvertuer, ce néantmoins ils furent saisis soudain de telle apprehension, que le cœur, comme on dit, leur faillant au besoin, ils se laissèrent aller aux pernicieux conseils des meschans et mutins. Lesquels voyans qu'ils avoient peur d'eux, leur sautèrent au collet, et ayant pris les armes, pendant qu'ils consultoient ce que devoient avoir à faire,

frappèrent les premiers et obtinrent la victoire; laquelle en toutes révoltes et séditions populaires, demeure à ceux qui entreprennent les premiers [1]. »

Parvenu dans ses Registres-journaux au règne de Henri IV, Lestoile décrit les excès des prédicateurs, les crimes des Seize avec une exactitude et une énergie qui montrent combien l'avaient frappé et indigné l'abus de la religion transportée dans la politique, l'anarchie dans le gouvernement, et il communique à son lecteur la vivacité des sentiments qu'il éprouvait lui-même. Il est un des écrivains auxquels la France est redevable de la destruction de l'empire de la fausse religion et de l'hypocrisie. Ses ouvrages ne contiennent pas de moins utiles enseignements sur les dangers des révolutions; sur les hontes et les misères dans lesquelles tombe une société qui abandonne l'empire aux factieux : la nation, jusqu'ici, a moins bien profité de ces dernières leçons.

La manière dont il expose les faits est singulièrement propre à faire valoir les principes qu'il défend; sa narration toujours claire et vive, est pleine de causticité, de vigueur, de hardiesse : il passe sans cesse du simple récit au sarcasme mordant; ses Registres-journaux semblent rédigés habituellement par l'un des auteurs de la Ménippée. Parfois son style s'élève, et il trouve alors une merveilleuse noblesse et fierté de paroles. Quand il veut exprimer l'imprudence et l'impolitique du duc de Guise, resté en chemin de son usurpation après les Barricades, voici en quels termes il en parle : « Qui a voulu boire une fois du vin » des Dieux, jamais ne se doit reconnoître homme; car il faut » être César ou rien du tout [2]. » Par ces passages le lecteur appréciera l'intelligence historique comme le style de l'annaliste.

La moralité de Lestoile comme historien est irréprochable, à quelque point de vue qu'on le considère. Il y a parfait accord chez lui entre la conduite qu'il tient comme citoyen, et la doctrine qu'il embrassa, les principes qu'il défendit dans ses livres. Il est bien singulier qu'on lui ait contesté le nom et la qualité de politique : toute sa vie prouve qu'il appartint à ce parti, et il a payé assez cher l'honneur d'y être demeuré fidèle, pour qu'on ne le lui dispute pas. Du vivant de Henri III, il composa pour Henri de Navarre, son successeur, une opposition à la bulle

[1] Registre-journal du règne de Henri III, au 24 décembre 1588, p. 269 B.

[2] Registre-journal du règne de Henri III, p. 252.

d'excommunication lancée par le pape Sixte-Quint contre ce prince[1]. Dans la révolte des Parisiens contre Henri III, il se prononça pour la royauté, et le parti de l'ordre contre la sédition, et sa maison fut la première de son quartier visitée et dépouillée par les Seize, comme celle d'un royal et d'un politique. Peu après il fut jeté en prison à la Conciergerie, et il n'en sortit, selon toute apparence, qu'en payant une forte rançon. Sous Henri IV, en 1591, lors de l'effort des Ligueurs pour organiser la terreur dans Paris, il fut porté sur leurs listes de proscription pour être *dagué*, tué à coups d'épée[2]. En 1594, il se joignit aux politiques du Parlement, avec lesquels il était resté uni pendant tous les troubles pour aider à l'entrée du roi dans Paris. Il exposa sa tête, perdit une partie de sa fortune, et se réduisit à la gêne pour soutenir son opinion. Comme écrivain moraliste, il n'est pas moins irréprochable dans ses Registres-journaux. Il peint les vices, raconte les scandales avec la liberté de paroles alors en usage, il en rit; mais son rire est un rire vengeur et non pas complaisant. Les femmes parvenues à la grandeur par des faiblesses coupables ne sont jamais pour lui que les *duchesses d'ordure*. Il blâme avec une indignation, qui parfois s'élève jusqu'à l'éloquence, la cupidité, le luxe, la corruption des mœurs, l'avilissement des caractères. Il n'est pas un homme de bien, au contraire, pas une femme vertueuse, auxquels il n'accorde une mention honorable dans ses Registres-journaux, et dont il ne porte le nom à la postérité avec éloges.

Les Mémoires de Sully ont exercé la critique du dernier siècle et celle de nos jours[3]. Nous renvoyons le lecteur à ces travaux

[1] Registre-journal du règne de Henri III, p. 190, 191, le texte de l'opposition, et le témoignage de Lestoile qu'il est l'auteur de l'opposition.

[2] Registre-journal de Henri III, p. 269 B. — Registre-journal de Henri IV, p. 64 A, 69 B.

[3] Mémoire de M. Lévesque de la Ravaillère sur le caractère du livre intitulé *Mémoires des sages et royales œconomies d'Etat*, etc., dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXI, p. 541-559. — Thomas, dans son *Eloge de Sully*, où il l'a considéré comme guerrier, comme négociateur, comme financier et homme d'Etat, et dans les notes ajoutées à cet éloge, a donné de fréquentes analyses et quelques extraits des Mémoires de Sully. — M. Bazin a rédigé une Notice sur les Œconomies royales, pour l'édition que MM. Michaud et Poujoulat en ont donné dans leur collection des Mémoires. — M. Sainte-Beuve a publiée sous ce titre : *Sully, ses œconomies royales ou mémoires*, trois articles dans le Moniteur, aux dates des 9, 16, 23 mai 1853, et a reproduit ce travail dans les Causeries du lundi, t. VIII, p. 108-156.

critiques, pour la connaissance détaillée de l'ouvrage. Nous ne nous attacherons qu'aux points les plus importants, et à quelques-uns des moins connus, au moins généralement. Quand Sully, à la fin du mois de janvier 1611, se démit de la surintendance des finances, quitta la direction des affaires de l'État et la vie politique, il se retira avec des mémoriaux pareils à ceux qu'avaient composés pour leur usage tous les personnages considérables et tous les gens curieux de cette époque, et de plus avec des documents historiques tels qu'en pouvait posséder un homme qui, pendant la seconde moitié du règne de Henri IV, avait été par le fait premier ministre. Il avait trois recueils distincts. L'un était un journal contenant l'énoncé de toutes ses actions de quelque importance, depuis qu'il était entré à l'âge de douze ans au service du roi de Navarre, jusqu'à sa sortie du ministère; la courte mention de certaines actions publiques du roi; l'exposé succinct des affaires dont il avait eu une particulière connaissance : ce journal était rédigé par trois de ses anciens serviteurs. Le second recueil renfermait ce qu'il avait écrit lui-même : d'une part, quelques récits de périodes détachées, par exemple de celle de 1572 à 1575; d'une autre, les grands mémoires qu'il avait rédigés sur chacune des affaires importantes qui lui étaient passées par les mains ou qui avaient été agitées dans le Conseil du roi, depuis qu'il y était entré jusqu'à l'année 1610. Le troisième recueil était une immense collection de pièces et états relatifs à toutes les parties du gouvernement et de l'administration, et de renseignements ayant trait à la vie intérieure de Henri IV, surtout à partir de l'an 1600 et de la fin de la guerre de Savoie : entre ces pièces se trouvaient plus de trois mille lettres du roi, selon un inventaire qui en avait été fait[1]. Voici dans quelles circonstances

[1] Œconomies royales, Dédicace des secrétaires de Sully, p. 5 A : « Monseigneur, vostre Grandeur ayant commandé à nous quatre, que » vous cognoissez assez, de revoir et considérer bien exactement certains Mémoires que deux de vos anciens serviteurs et moy avons » autrefois ramassez, et depuis fort amplifiez, en forme néanmoins de » *simple journal*, parlant de tout le cours de vostre vie, gestes, actions, bonnes et mauvaises fortunes, à commencer seulement de vostre » aage douzième... Et par vous à nous ordonné de faire sur les susdits Mémoires de vostre vie, qu'il est impossible de représenter *sans* » *y faire grande mention de celles du Roy*, des extraits abrégez des » choses plus importantes pour le public. » Ch. 104, t. I, p. 373 A, année 1601 : « Ne travaillant pour le commencement ceux qui ont fait » des Mémoires de vostre vie, *en forme de journal seulement* que sur » des choses et affaires de vostre cognoissance et de la leur. » Ch. 5, p. 16 A : « Pour l'esclaircissement desquelles choses et de celles qui

Sully fut amené à mettre en œuvre ces documents, et à quelle fin il les employa. Après sa sortie du ministère, il vit avec un incroyable serrement de cœur les deux administrations successives de Marie de Médicis et de de Luynes renverser tout ce que le gouvernement de Henri IV avait fait pour le repos et la grandeur de la France, et les guerres civiles renaître, au milieu de la fortune publique dissipée et de la prépondérance au dehors perdue [1]. Il vit plus tard avec indignation Dupleix et quelques autres historiens, qu'il prétend avoir été gagés pour cette besogne de dénigrement, s'appliquer, dans leurs récits, à ravaler Henri IV par l'exposé également infidèle de ses grandes qualités et de ses grandes actions, comme de ses défauts, « supprimer » ou exténuer pour diminuer sa gloire, ajouter ou supposer » pour faire redire à sa mémoire [2]; » vanter, outre mesure, dans

» se passèrent durant les années 1572, 1573, 1574 et 1575, nous nous » sommes résolus de faire un chapitre d'un certain *recueil que vous* » *aviez fait d'icelles*, que nous trouvasmes escrit de vostre main parmy » de vieux papiers. » Ch. 104, t. I, p. 373 B, 374 A : « Ce long cours » d'années qui s'est passé en la formation de vostre fortune et nostre » peu d'accez avec les gens d'affaires, sembleroient nous avoir privez » et vous aussi de la cognoissance de plusieurs importantes particu- » larités desquelles par conséquent ces Mémoires se devroient trouver » autant dénuez, pauvres et défectueux, *que riches, amples et abon-* » *dants ceux des années suivantes, surtout depuis le retour de Savoie...* » La continuation de ces recueils justifiera quelque chose et le feroit » bien plus amplement si vous nous aviez voulu dire ce que vous avez » veu, sceu, et fait voir *toutes les lettres que Sa Majesté* vous a es- » crites de sa propre main, *en si grand nombre, que je l'estime excéder* » (selon que je l'ay pu conjecturer des rooles et liasses d'icelles » que nous en avons inventoriées) *plus de trois mille.* » Ch. 109, p. 392, année 1602 : « Il se traitta et passa plusieurs affaires de » grande importance et entre icelles il y en eut quatre qui mé- » riteroient bien que vous nous eussiez voulu bailler d'*amples Mé-* » *moires.* » Ch. 114. p. 423 B, année 1602. « Le voyage du Roy à Blois » où il se passa de grandes affaires, spécifiées dans *vos grands Mé-* » *moires.* » Ch. 198, t. II, p. 330 A, B, année 1609 : « Ayant continué à » faire des extraicts dans les Mémoires de vostre vie en *forme de jour-* » *nal*, et choisi ceux que nous avons estimez les plus convenables » pour représenter ce que vous avez veu, sceu et connu desdits faits » et gestes mémorables de notre grand Roy... il nous a semblé que » vous ny nuls autres n'auriez point désagréable que nous adjoutassions » aux discours de ce livre, comme nous avons fait à ceux des précé- » dents, *quelques-uns de vos manuscrits les mieux mis au net, d'entre* » *un grand nombre que nous avons trouvez parmy vos papiers.* »

[1] Œcon. roy., ch. 200, t. II, p. 357 A.

[2] Œcon. roy., ch. 226, t. II, p. 493 et suivantes, *Dissertation* [...]*toriens de Henri IV.* — Avis des premiers imprimeurs,

le règne de ce prince, plusieurs hommes qui, longtemps armés contre son autorité et contre l'État, n'avaient, après leur soumission, rendu au pays que des services médiocres ou secondaires; calomnier, au contraire, et déprimer Sully, et réduire à peu près à rien ses travaux comme homme de guerre et comme administrateur. Sully prétendit deux choses. Il voulut présenter le tableau exact, donner le secret d'un grand règne, et fournir ainsi les instructions nécessaires pour le reprendre et le continuer à ceux, rois et ministres, qui auraient le courage de mettre fin aux déplorables administrations qui s'étaient succédé depuis l'assassinat de Henri IV [1]. Il voulut encore remettre tout et tout le monde à sa place; réduire à leur médiocrité les petits grands hommes de la fabrique des historiens ignorants ou mercenaires, et relever les supériorités abaissées; offrir un Henri IV vrai, un Sully vrai, persuadé qu'il suffisait de les montrer tels qu'ils avaient été pour les immortaliser.

Dans ces idées et dans cette vue, il livra à ses secrétaires une partie des documents qu'il avait amassés, et leur prescrivit d'en extraire les choses les plus importantes pour le public; ajoutant aux renseignements écrits les particularités que lui fournissaient ses souvenirs sur les points qu'il jugea nécessaire de développer, et dont il fixa et limita préalablement le nombre [2]. De ces documents et de ces communications orales, les secrétaires ont tiré l'ouvrage connu vulgairement sous le nom de Mémoires de Sully, et dont le titre est : *Mémoires des sages et royales Œconomies d'Estat, domestiques, politiques et militaires de Henri le Grand, et des servitudes loyales, obéissances convenables, et administrations loyales de Maximilien de Béthune*. Que le fond tout entier du livre appartienne à Sully, ou à d'anciens serviteurs qu'on peut regarder comme d'autres lui-même, c'est ce qui est incontestable. Que la forme, la rédaction et le style appartienne à Sully ou à ses secrétaires, c'est ce qui a été débattu. Quoique la narration soit faite au nom des secrétaires, et qu'elle s'adresse à lui, on a prétendu, dans le siècle dernier, que ce n'était là qu'une précaution

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 104, t. I, p. 374 A : « Les grandes desconvenues de la France ne sont pas prestes de finir, selon l'opinion des » mieux sensez et plus judicieux, si d'autres esprits et d'autres des» seins que ceux qui ont paru depuis l'exécrable assassinat de notre » grand roy, ne sont introduits en l'Estat. »

[2] Dédicace des secrétaires de Sully, p. 5 A; Œcon. roy., ch. 21, p. 52 B : « Nous vous avons ouy dire, etc. » Ch. 104, t. I, p. 374 A.

et un détour d'auteur, et qu'en réalité Sully avait écrit lui-même ces Mémoires. Cette supposition nous paraît entièrement renversée par deux faits. D'abord un manuscrit des Œconomies royales existant aujourd'hui contient une lettre placée en tête, et inédite, à ce que nous croyons, dans laquelle il est dit formellement et établi jusqu'à l'évidence, que l'ouvrage a été composé sur les documents fournis par d'anciens serviteurs du ministre, Labrosse, Maignan, Choisy-Morelli, et sur ceux rassemblés par Sully lui-même; mais que l'arrangement, la mise en ordre, la rédaction sont l'œuvre, pour la première partie, d'un secrétaire anciennement chargé de ce travail; pour les parties suivantes, d'autres secrétaires qui lui succédèrent[1]. Cette affirmation si précise est répétée en d'autres termes dans la dédicace à Sully, mise par ses secrétaires en tête de l'édition originale de ses Œconomies royales, et aucune preuve jusqu'ici n'a été produite contre cette assertion; on ne l'a attaquée que par des conjectures que rien n'appuie. La forme sous laquelle les faits sont présentés dans l'ouvrage a paru bizarre : les secrétaires de Sully, a-t-on dit, racontent à leur maître les circonstances de sa vie et de celle de Henri IV, qu'il devait connaître mieux que personne. Toute bizarrerie disparaît, et la vraisemblance se rétablit, quand on ne considère plus, conformément à ce qui se passa en réalité, l'œuvre des Œconomies royales que comme un compte-rendu, un exposé, soumis à Sully par ses secrétaires, du travail de dépouillement de ses recueils, et du travail de rédaction auquel ils s'étaient livrés par ses ordres, pour établir un exposé plus vrai de sa propre vie, et de celle de Henri IV, que celui présenté par quelques historiens contemporains.

Les Mémoires de Sully sont l'un des témoignages les plus explicites et les plus amples que nous possédions sur les quarante années formant la fin du XVIe et le commencement du XVIIe siècles, et sur l'une des périodes principales de notre ancienne histoire. Il importe donc au plus haut point d'établir leur degré d'exactitude et de véracité, et leur valeur comme autorité historique. Cet examen est d'autant plus indispensable qu'au XVIIe siècle un secrétaire de du Plessis-Mornay, nommé Marbault, ennemi de Sully comme son maître, a dans ses Remarques, amèrement censuré les Œconomies royales; que ces Remarques ont été réim-

[1] Voir aux manuscrits de la Bibliothèque impériale dans le Suppl. franç., le n° 3005.

primées il y a quelques années sans réfutation; que si de nos jours l'érudition a présenté sur les Œconomies des observations modérées et fondées en raison, quelques écrivains ont tiré de ces Remarques les conséquences les plus exagérées, et ont dirigé contre le livre des critiques dont l'injustice égale la violence; que ces attaques, en se réunissant, pourraient former enfin un nuage, obscurcir la vérité, diminuer la valeur et l'autorité des Mémoires de Sully. Il ne faut pas plus laisser attaquer les grands ouvrages que les grands hommes : la vérité et l'honneur national en souffriraient trop. Au lieu de nous attacher à des détails minutieux et souvent insignifiants, nous tâcherons d'aller au fond des choses, en prenant quelques points décisifs. Il y a deux parties mêlées ensemble dans les Œconomies royales : une narration et une reproduction ou citation des documents de l'époque. La narration est généralement vraie : presque tous les faits sont justifiés par le témoignage conforme des histoires, des actes publics, des mémoires, des correspondances du temps, surtout de celle de Henri IV; nous avons établi dans le cours même de notre ouvrage combien cette concordance est fréquente. On peut relever sans doute, dans la narration des Œconomies royales, un certain nombre d'inexactitudes, quelques faits transposés, quelques dates fausses, quelques erreurs de calcul. Mais ces inexactitudes sont du nombre et de la nature de celles qu'on trouvera toujours dans un ouvrage en quatre volumes in-folio, traitant des matières les plus diverses, n'ayant pas été soumis à une révision assez sévère, n'ayant été imprimé qu'à moitié du vivant de l'auteur, et cette moitié n'ayant eu qu'une édition. Ces erreurs de détail n'affectent en rien la vérité du corps et de l'ensemble des faits. Outre que la narration est généralement fidèle, elle est sincère : on peut s'en convaincre par un fait pris entre beaucoup d'autres. Sully blâme partout, dans ses Mémoires, la politique, surtout la politique extérieure, de Villeroy, son collègue au ministère : cette disposition ne l'empêche pas de rapporter avec exactitude les louanges que le roi donnait au genre de mérite de cet homme d'État, à la nature des services qu'il rendait [1]. Voyons maintenant quel usage les Mémoires de Sully ont fait des documents du temps, particulièrement des lettres de Henri IV, et jugeons quelle confiance ils méritent quand ils produisent ces pièces, et nous en donnent la transcription. Deux faits permettent

[1] Œcon. roy., ch. 191, t. II, p. 289 B, 290.

de décider jusqu'à quel point les Œconomies royales sont fidèles ou infidèles à cet égard. Lorsque, d'une part, elles donnent la copie d'une lettre du roi dont l'original n'existe plus aujourd'hui, et lorsqu'on trouve, dans cette lettre, l'énoncé de certaines affaires dont Henri IV entretient Sully, de certains ordres qu'il lui donne; lorsque, d'un autre côté, l'on possède la minute de lettres écrites par le roi à d'autres personnages, les entretenant des mêmes affaires, leur faisant des injonctions analogues, ces rapports, cette coïncidence entre les deux missives prouvent évidemment la vérité et l'exactitude de la lettre que les Mémoires de Sully nous ont transmise, et dont l'original a péri. Un contrôle pareil existe pour un certain nombre de lettres contenues dans les Œconomies royales, et donne une égale confiance pour toutes celles à l'égard desquelles un semblable moyen de vérification n'existe pas. Nous citerons pour exemple les deux lettres adressées par Henri à la date du 6 octobre 1598, l'une à Sully, l'autre à Lagrange-le-Roy, au sujet des travaux exécutés à Fontainebleau, et dont le fond est identique[1]. Un autre fait montre quelle exactitude Sully et ses secrétaires ont apportée dans la citation et la reproduction des pièces originales pour tout ce qu'elles contenaient d'important. La minute, le brouillon de plusieurs lettres du roi traitant d'intérêts divers, et adressées à Sully, a été conservée, sans que Sully et ses secrétaires, qui avaient reçu l'expédition de ces lettres en original, aient pu ni soupçonner que cette minute existait, ni prévoir qu'elle serait gardée. C'est ce qui est arrivé pour une longue lettre du 9 octobre 1598, où le roi entretient Sully de vingt-trois affaires différentes. Or, dans tout ce qui concerne les affaires, dans tout ce qui tient aux faits, la concordance la plus parfaite existe entre la minute de la lettre et la copie donnée par les Œconomies royales. Voilà pour le fond et l'essentiel, venons maintenant aux détails. On a remarqué que, dans cette même lettre du 9 octobre, ainsi que dans quelques autres du roi à Sully, l'intitulé : *Mon amy*, était substitué à l'intitulé véritable, lequel est : *Monsieur de Rosny*[2]. Mais la connaissance des faits sur lesquels porte cette lettre est-elle moins pleine, moins entière pour nous, parce que la négligence d'un imprimeur de province, plus probablement que la vanité de Sully, ou le zèle inconsidéré de l'un de ses secrétaires, a changé

[1] Recueil des Lettres missiv., t. V, p. 43, 44.
[2] Recueil des Lettres missiv., t. V, p. 45, 48.

quelques mots de la lettre[1]? Ce sont là des minuties. On a trouvé encore qu'un billet à la date du 19 juin 1601, où Henri IV instruit Sully d'un démêlé qu'il a eu avec Ornano, contient dans les Œconomies royales quatre lignes de plus qu'on n'en trouve dans l'autographe et dans une copie de ce billet subsistants aujourd'hui. On a fait observer avec justesse avant nous que, selon toute apparence, le roi, dans une conversation qu'il eut avec Sully, postérieurement à l'envoi du billet, lui dit de vive voix sur Ornano ce qui se trouve en plus dans le billet tel que le donnent les Œconomies royales; que Sully ajouta ces paroles du roi en forme de commentaire à la lettre, et qu'un secrétaire a fait passer cette addition dans le texte au moment de l'impression de l'ouvrage[2]. On pouvait ajouter que Sully étant l'ami d'Ornano, s'il avait voulu falsifier, il aurait retranché au lieu d'ajouter au billet. Mais qu'importe à la postérité, qu'importe à la vérité historique, que sur le fait d'Ornano le témoignage de Henri IV soit moitié oral, moitié écrit, ou tout entier écrit? L'érudit chargé de former un recueil des lettres de Henri IV doit donner des textes purs et authentiques, et signaler ces différences. Le critique qui argue et abuse de ces petites différences pour accuser Sully d'infidélité, et

[1] Au sujet des Lettres de Henri IV, transcrites dans les Œconomies royales, il y aurait bien des choses à dire à la décharge de Sully et de ses secrétaires, à l'honneur de leur bonne foi : nous en dirons quelques-unes dans la mesure d'une note : 1° Pour cette lettre du 9 octobre 1598, en comparant l'imprimé des Œconomies royales avec le manuscrit de l'ouvrage qui se trouve à la Bibliothèque impériale, Supp. franç., n° 3005, vol. 7, feuillets 2 et 3, on trouve que dans le manuscrit, le changement de l'intitulé et la substitution des mots *Mon amy* à ceux de *Monsieur de Rosny* n'existent pas. La Lettre commence ainsi : « *Monsieur de Rosny*, ceste-ci sera la response à la » vostre du huiticsme, etc. » Tout porte à croire que l'altération a eu lieu par suite de l'inattention de l'imprimeur, et cette observation doit s'étendre à beaucoup d'autres Lettres où cette faute revient et où d'autres semblables se produisent. 2° La correspondance de Henri IV imprimée dans les Œconomies royales suggère une autre observation. Ni Sully, ni ses secrétaires n'ont voulu faire supposer une intimité plus grande entre Sully et Henri IV, que celle qui existait, puisqu'une multitude de Lettres du roi insérées dans les Œconomies royales ont pour intitulé *Monsieur de Rosny* ou *Mon Cousin*, et non pas *Mon amy;* puisqu'il y a telle année, l'année 1597, par exemple, où le nombre des lettres commençant par *Monsieur de Rosny*, excède de beaucoup celui des lettres commençant par *Mon amy*. Voir dans l'édition des Œconomies royales, données par MM. Michaud et Poujoulat, les chapitres 76, 77, 78, t. I, p. 256-267.

[2] Recueil des Lettres missives de Henri IV, t. V, p. 428, 429. Note de M. Berger de Xivrey, p. 429.

mettre ses Mémoires en état de suspicion, fausse la critique, manque à la justice et à la vérité. Et lorsque, passant plus avant, il taxe de supposition d'autres lettres entières, sans avoir même un commencement de preuve, il tombe dans un excès que nous laissons au lecteur le soin de qualifier. Il résulte de cette discussion que les altérations du texte des documents originaux, et notamment des lettres de Henri IV, reproduites dans les Œconomies royales, sont des altérations insignifiantes; que la vérité et l'exactitude, comparées aux inexactitudes, sont dans la proportion de mille à un; que les Mémoires de Sully sont l'un des monuments les plus vrais, comme ils sont le monument le plus important que nous possédions sur l'un des plus grands règnes de notre ancienne monarchie.

Les deux premiers volumes des Œconomies royales ont été imprimés dans le format in-folio au château de Sully, en 1638 : les deux derniers ont été publiés beaucoup plus tard en 1662, par les soins du savant Jean le Laboureur[1]. L'ouvrage donné en 1745 par l'abbé de l'Écluse sous le titre de Mémoires de Sully n'est en aucune manière une édition, mais un remaniement complet, une refonte générale des Œconomies royales. A une époque où les vieux textes n'étaient plus lus que par quelques érudits de profession, de l'Écluse a peut-être rendu quelque service à l'histoire en ravivant les souvenirs de Henri IV et de Sully, et au livre original lui-même en rappelant sa mémoire; mais il l'a changé au point de le rendre méconnaissable. Un écrivain du XVIIIe siècle, trouvant le style de Montaigne vieilli, a eu l'incroyable idée de mettre les Essais en beau langage. De l'Écluse a traité de même les Œconomies royales; il a fait parler à Sully le français du temps de Louis XV, lui a prêté des sentiments et des idées qu'il ne pouvait avoir, lui a complétement ôté son âge, sa physionomie et son caractère. Des altérations qu'il a fait subir à l'ouvrage, c'est peut-être encore la moins considérable. D'abord il en a retranché tout ce qui ne cadrait pas avec ses idées et avec ses intérêts religieux : il a tantôt supprimé, tantôt modifié

[1] L'édition originale des deux premiers volumes des Œconomies royales est désignée sous le nom de l'édition aux lettres vertes ou aux VV verts, à cause des enluminures de la vignette qu'on trouve au frontispice de l'ouvrage. C'est par erreur que la Biographie universelle, t. XLIV, p. 207, assigne l'année 1634 à cette première édition : la date est 1638, comme l'établit le P. Lelong sur des pièces authentiques, t. III, n° 30,391.

ce que le livre contenait de contraire à l'ordre des Jésuites, dont il faisait partie : il a biffé pareillement tout ce qui était, non pas hostile au catholicisme ou aux catholiques, mais favorable à la religion réformée, à la religion de Sully[1]. Ce sont des Œconomies royales expurgées à l'usage des gens bien pensants ou que l'on veut rendre tels. En second lieu, il supprime ordinairement le texte des lettres du roi et des actes publics, et n'en donne que l'analyse ou l'énoncé; les maximes de droit public français; les marques et les preuves de la prééminence de la France sur les autres États de l'Europe; les états de finances et de guerre, et les autres documents d'économie politique, qu'il jugeait sans doute fastidieux pour les hommes de son temps. Comme les Mémoires de Sully ne conviennent aux économistes, aux hommes d'État, aux historiens, que sous la condition d'être entiers; comme, dans le reste du public éclairé, chacun aujourd'hui veut avoir un auteur vrai, et non un auteur arrangé d'après les idées et les intérêts d'un éditeur, nous ne voyons pas à quelle classe de lecteurs pourrait désormais convenir le travail de l'abbé de l'Écluse.

Après avoir épuisé les questions de critique que soulèvent les Œconomies royales, occupons-nous du fond de l'ouvrage. Elles sont domestiques en même temps que politiques et militaires. Elles sont non pas du tout exclusivement, mais spécialement deux biographies : une biographie complète de Sully pendant sa jeunesse et son âge mûr, depuis son entrée dans le monde jusqu'à sa sortie des affaires, trente ans avant sa mort[2]; une biographie partielle de Henri IV restreinte à la seule portion de la vie et des actions de ce prince où Sully fut mêlé, mais cette portion est très-considérable. Les Œconomies royales peignent le ministre et le roi comme hommes publics et comme hommes

[1] Mémoires de Sully, par l'abbé de l'Écluse, liv. XXV, t. III, p. 9. En parlant des raisons théologiques sur lesquelles Sully s'appuie et qu'il donne dans les Œconomies royales, pour ne pas embrasser le catholicisme, l'abbé de l'Ecluse dit : « Théologie qui pouvoit bien être » de saison dans ce moment-là, *mais que je supprime encore*, pour ne » pas offenser les oreilles catholiques. »

[2] Sully, né à Rosny le 13 décembre 1559, sortit des affaires publiques à la fin du mois de janvier 1611, en résignant la surintendance des finances et le gouvernement de la Bastille : il n'avait alors qu'un peu plus de cinquante ans. Il conserva ses autres charges, c'est-à-dire la direction de l'artillerie et des fortifications, la grande voirie, le gouvernement du Poitou, et mourut à Villebon, le 22 décembre 1641, âgé de quatre-vingt-deux ans (Voir pour ces dates, Duchesne, et Montglat Mémoires, sous l'an 1642.)

privés. Elles sont pleines de vérité, et n'ont placé ni l'un ni l'autre sur un piédestal : Sully y est représenté avec son humeur altière et impérieuse, son âpreté de caractère, sa soif des honneurs, sa soif des richesses, acquises par des moyens légitimes à cette époque ; Henri IV, avec son faible pour les femmes et sa passion du jeu. Mais à côté de ces imperfections de la nature humaine, brillent les grandes qualités et les grandes actions. Sully se montre par les faits, dans la guerre, l'un des plus intrépides parmi les hommes renommés pour leur bravoure, et le premier ingénieur militaire de son temps ; dans la paix, le plus habile ministre que la monarchie eût eu jusqu'alors. Henri IV se place au premier rang des rois, par ses talents guerriers ; par ses talents administratifs ; par son caractère enfin, admirable composé de loyauté et de respect pour la foi jurée[1], de justice envers tous et de reconnaissance envers les serviteurs méritants, de clémence pour les vaincus, de tendresse pour les peuples, de respect pour l'humanité, de fermeté et d'élévation d'âme, de hauteur dans les idées. L'avis placé en tête des Œconomies royales s'élevait contre les historiens « qui passaient sous silence les vertus, belles » œuvres et actions manifestes des hommes éminents, et qui » s'attachaient uniquement à dévoiler leurs vices et passions par» ticulières n'ayant apporté aucun préjudice au public[2]. » Les Œconomies royales ont rétabli l'équilibre du côté du juste éloge pour Sully et pour Henri IV. Elles sont une réfutation de l'histoire de Dupleix, des Mémoires de d'Aubigné ; un correctif et un préservatif contre les remarques de Marbault et les historiettes de Tallemant des Réaux, ramas de toutes les imputations, et de toutes les calomnies, dictées par toutes les haines politiques et religieuses, contre un grand ministre et un grand homme. Les deux biographies contenues dans les Œconomies royales ne montrent pas seulement les personnages sous les côtés sérieux, ne portent pas seulement sur les objets graves ; elles présentent en outre une foule de scènes de la vie privée de Sully et de Henri IV, rendues avec un naturel, une vérité, un charme, qui ne seront jamais surpassés. On en a cité plusieurs : il faut y

[1] Dès 1586, la réputation d'inviolabilité de la parole de Henri IV était tellement établie qu'au moment où il forçait la ville de Fontenay à se rendre, les habitants refusaient de prendre de lui une capitulation écrite et des otages pour sûreté des conditions (Œcon. roy., ch. 21, p. 56 B).

[2] Avis des premiers imprimeurs, p. 1 B.

ajouter et en première ligne, celle où Henri IV sonde Sully sur ses projets de mariage avec Gabrielle d'Estrées, et où le fidèle serviteur, après avoir en fine bête, comme l'appelle le roi, feint de ne pas comprendre où Henri veut en venir, lui expose ensuite avec la franchise la plus courageuse, avec la plus énergique éloquence, les dangers de cette union [1]. Les Œconomies royales annoncent de plus qu'elles auront de temps à autre le mot pour rire, et elles tiennent parole [2] : cette piquante gaieté donne la marque et l'empreinte du vieil esprit français à tout l'ouvrage. L'auteur raconte encore les intrigues de cour : il dessine tous les principaux personnages de l'époque ; il fait connaître les mœurs de plusieurs classes de la société, et particulièrement celles des simples gentilshommes, très-distincts des grands seigneurs. Il montre une partie de cette noblesse, qui était alors l'une des forces vives du pays, partagée entre les travaux de la grande agriculture et ceux de la guerre : Sully, tant qu'il n'est pas parvenu aux grandes charges, la représente par sa vie et la peint dans son ouvrage.

Nous avons recherché jusqu'à présent ce que les Mémoires de Sully contiennent de spécial sur les hommes et sur les choses; voyons maintenant ce qu'ils renferment de général sur divers sujets d'une haute importance. Ils énoncent tous les faits dont se compose l'histoire de France de 1570 à 1610 [3], mais ils ne développent que ceux où Sully fut acteur, le tiers environ, renvoyant pour les autres aux historiens contemporains. Ce qu'ils contiennent sur les questions et les matières religieuses est très-remarquable : l'esprit de citoyen et l'esprit de Français y éclatent partout sans nuire à la fidélité que l'homme garde à sa foi et à son culte particuliers. Sully, calviniste inébranlable, n'attaque nulle part ni le catholicisme, qui est la religion de la majorité, ni les catholiques; il est, au contraire, pour eux plein de ménagements. En ce qui concerne le calvinisme, il fait deux parts distinctes : l'une pour les croyances, l'autre pour l'état de la Réforme considérée comme parti religieux, et surtout comme parti politique. Il est

[1] Œcon. roy., ch. 80, p. 275-278.

[2] Œcon. roy., ch. 21, p. 56 B, 57; ch. 89, p. 306 et 307, et plusieurs autres chapitres, où les auteurs racontent joyeusement des détails plaisants.

[3] Il n'y a pas à mettre en ligne de compte quelques énoncés sur le règne de Louis XIII, qui se trouvent mêlés à beaucoup d'autres matières dans la dernière partie des Œconomies royales.

zélé pour les croyances calvinistes, il les défend partout, et pour ne pas les abandonner, il sacrifie l'épée de connétable et le mariage de son fils avec une fille du roi [1], bien plus ferme dans sa religion que Lesdiguières ne le fut plus tard. Il juge au contraire très-sévèrement la Réforme comme parti, blâme fréquemment la conduite des huguenots, et surtout celle de leurs chefs. Pour la politique qu'ils avaient à suivre, pour le genre de garanties qu'ils avaient à exiger, pour la nature des rapports qu'ils avaient à entretenir avec la couronne, Sully diffère complétement de sentiments avec d'Aubigné, et sur plusieurs points avec du Plessis-Mornay. Il voit plus juste qu'eux sur les intérêts généraux de la France, et même sur les véritables intérêts du parti réformé comme la suite le prouva. Si dans sa passion pour le maintien de l'ordre public, il se montre en quelques occasions trop sévère à l'égard d'un seul de leurs chefs, de du Plessis-Mornay, il n'est à l'égard de tous les autres que juste et clairvoyant. Dans tout ce qu'il avance au sujet des réformés, son témoignage est presque en tout conforme à celui du grave et modéré de Thou, et cette concordance donne infiniment de poids au jugement qu'il porte sur leur conduite, aux reproches qu'il leur adresse.

Les Mémoires de Sully sont fidèles à leur titre. D'un bout à l'autre, ils présentent le tableau des économies d'État politiques et militaires de Henri IV ; des labeurs infinis, des efforts intelligents et heureux de son ministre, pour servir les vues d'un si grand maître. Les Mémoires sont l'historique exact de leurs idées, de leurs projets, de leurs travaux communs. Sully dit quelque part que « la science des sciences, le mestier des mestiers, sont l'ad» ministration des affaires d'Estat et de guerre [2]. » Il n'est pas une seule partie du gouvernement et de l'administration : finances, guerre, commerce, relations extérieures, justice, grands établissements intérieurs, choix des agents du pouvoir, sur laquelle son livre ne présente les considérations les plus élevées et les plus pratiques, les leçons les plus utiles. Et il ne faut pas croire qu'elles soient toujours spéciales, bornées et restreintes dans leur application au présent ; bonnes uniquement pour la France et la royauté de la fin du XVI[e] siècle : très-souvent elles sont générales, et contiennent des enseignements pour tous les temps. Citons, entre cent autres, cette maxime sur le choix des généraux et des

[1] Œcon. roy., ch. 177, 180, t. II, p. 224, 225, 232-234.
[2] Œcon. roy., ch. 200, t. II, p. 355 B.

ministres : « Surtout se gardera bien tout roy de choisir ses con-
» fidents, conseillers, officiers et capitaines, par sollicitations, im-
» portunitez, parentages, conformitez d'humeurs, blandices et
» complaisances; car telles gens causent souvent de grands re-
» pentirs, voire des pertes et désastres sans remède [1]. » Louis XIV aurait échappé aux malheurs de la fin de son règne, s'il eût médité sur cette page, profité de ces conseils. Pour l'art de régner, pour l'art d'administrer, les Œconomies royales sont de véritables institutes, et devraient être le livre de cheminée de tous les souverains, de tous les ministres.

Elles renferment une multitude de documents originaux, de fragments de correspondances sur les affaires intérieures comme sur les affaires extérieures et les négociations, d'états et règlements sur toutes les branches des services publics, sur toutes les parties de l'économie politique. C'est là l'un des caractères du livre. Dans plusieurs ouvrages historiques qui avaient précédé les Œconomies royales, on trouvait reproduits textuellement des actes politiques; on ne trouvait pas de pièces administratives, tirées des cabinets des hommes d'État pour passer à l'usage des particuliers, développer l'esprit politique chez les hommes réfléchis, instruire et former les serviteurs de la chose publique. Dans une société où l'admiration de la grande majorité, dans toutes les classes, était encore pour la guerre et les grands coups d'épée, Sully enseigna à priser les travaux de la paix, le développement des ressources intérieures, les résultats féconds d'une bonne administration, seuls principes du développement de la civilisation chez un peuple. Ses Mémoires sont le véritable commencement de l'histoire politique et administrative, comme son administration, et celle de Henri IV, sont le commencement du gouvernement moderne, substitué aux restes du gouvernement du moyen-âge.

Outre les correspondances politiques et diplomatiques, outre les Mémoires, plusieurs chroniques et chronologies fournirent des matériaux à l'histoire de la fin du XVI[e] siècle et du commencement du XVII[e]. On a trois chroniques qui se rapportent à ce temps. La première est celle de Gabriel Chappuys, intitulée : *Histoire de ce qui s'est passé sous le règne de Henri III et de Henri IV* [2] : elle ne

[1] Œcon. roy., ch. 200, t. II, p. 355 B.

[2] Histoire de ce qui s'est passé sous le règne de Henri III et de Henri IV, par Gabriel Chappuys, interprète. Paris, Métayer, 1600, in-8°.

va que jusqu'à la paix de Vervins. C'est un abrégé chronologique qui n'a pas grande valeur historique : parmi les énoncés que l'auteur entasse et presse, un petit nombre seulement, surtout pour le règne de Henri III, ne se trouve pas dans les autres écrivains contemporains. Mais à l'époque où le livre parut, il fut utile à ceux qui n'avaient pas le temps de consulter des ouvrages plus étendus : les éditions s'en multiplièrent.

Palma Cayet fut chronologue de France en titre sous Henri IV. Cette position officielle, et la passion du roi pour tout ce qui contribuait à perpétuer les événements de son règne, fournirent à Cayet les moyens de rassembler une masse de documents importants, que son ardeur infatigable au travail mit ensuite utilement en usage. Il a composé deux chronologies : une *chronologie novenaire*, qui présente la suite des faits, depuis le commencement de l'année 1589 jusqu'au mois de mai 1598, époque de la paix de Vervins ; et une *chronologie septenaire*, qui reprend les événements au mois de mai 1598, et les conduit jusqu'à la fin de l'année 1604[1] : ces ouvrages contiennent à eux deux la dernière année du règne de Henri III, quinze années et six mois du règne de Henri IV. Bien que la chronologie septenaire fasse suite, sous le rapport du temps, à la novenaire, elle a été publiée la première, et elle lui est fort inférieure en mérite ; nous n'examinerons que la dernière. La chronologie novenaire est le monument d'érudition historique le plus considérable du temps de Henri IV, resté pour les âges suivants un modèle de science et d'analyse. L'ouvrage est divisé en neuf livres, autant de livres que d'années. Il tient plus que son titre ne promet : il s'ouvre par une introduction étendue qui présente l'histoire de la Ligue depuis son origine jusqu'à sa révolte armée et générale contre Henri III, après l'assassinat des Guises, introduction qui fait bien connaître l'état de la France à cette époque. L'intention de l'auteur formellement exprimée, est de retracer le tableau de la guerre faite

L'ouvrage eut plusieurs éditions : celle de 1606 porte pour titre : *Histoire de nostre temps.*

[1] Chronologie novenaire, contenant l'histoire de la guerre sous le règne de Henri IV, et les choses les plus mémorables advenues par tout le monde depuis le commencement de son règne, l'an 1589, jusques à la paix faicte à Vervins en 1598. Paris, Richer, 1608, in-8°, 3 volumes, et in-folio, 2 volumes. — Chronologie septenaire, contenant l'histoire de la paix entre les rois de France et d'Espagne ; et les choses les plus mémorables advenues depuis la paix faicte à Vervins le 2 mai 1598, jusques à la fin de l'année 1604. Paris, Richer, 1605, in-8°. — La Chronologie septenaire a été imprimée avant la chronologie novenaire.

par la Ligue et par l'Espagne aux deux rois Henri III et Henri IV, à partir du commencement des hostilités, en 1589, jusqu'à l'entière pacification du royaume au dedans et au dehors : c'est l'unité de son livre. Il ne raconte pas seulement cette guerre dans tous ses moindres détails, en la suivant sur tous les points du territoire à la fois, il relate, en outre, les incidents de nature très-diverse qui ont contribué à l'entretenir d'abord, à la terminer plus tard, et particulièrement le développement matériel et la ruine des partis, soit à Paris, soit dans les provinces, soit dans le camp de Henri IV. Cayet manque de force et de profondeur, et il est un ordre de faits, même dépendant de son sujet, à la connaissance desquels il est resté étranger. Il ne remonte pas aux causes; il n'a pas recherché, et il n'expose nulle part, les intrigues de la cour et des partis, les intérêts et les passions des chefs, les dispositions et les mobiles des peuples. Mais personne ne connaît aussi bien que lui ce qui est extérieur et public : les relations partielles et contemporaines des événements de toute espèce; les édits, déclarations, manifestes, arrêts, instructions des deux partis; les écrits politiques publiés par les royalistes et par les ligueurs. Il analyse et résume les relations; il transcrit dans son ouvrage le texte des autres pièces, tantôt en entier, tantôt par longs fragments. Cette reproduction des écrits du temps, dont plusieurs sont très-rares, dont d'autres ont péri, qui tous sont dispersés, donne à son récit une authenticité, à son livre une valeur également remarquables. Sa narration n'est pas attachante, et il fait acheter la vérité; mais la vérité abonde chez lui, et s'il est difficile au public de lire aujourd'hui ses énormes volumes, il est impossible à l'historien de ne pas les consulter. Indépendamment de ces documents si étendus qu'il fournit sur la France, Cayet, bien éloigné, comme le prouve sa préface, des grandes idées qui président à une histoire générale, mais suivant l'exemple de deux historiens ses prédécesseurs, a donné un bulletin des principaux événements arrivés synchroniquement dans les États voisins : l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hongrie, la Turquie, la Pologne, la Russie même, alors nommée Moscovie, et si peu connue. Les deux chronologies de Palma Cayet sont le Moniteur et l'Annuaire historique du temps.

Les chronologies de Cayet ont donné naissance au recueil périodique du Mercure françois. Jean Richer n'en commença la publication qu'en 1611 : mais il reprit l'histoire contemporaine

à l'année 1605, là où finissait Cayet. Il donna, année par année, la relation des principaux événements arrivés soit en France, soit à l'étranger, racontés par divers témoins. Le recueil se compose donc de fragments d'histoire générale qui se succèdent dans l'ordre chronologique : toutes ces narations partielles sont détaillées, quelques-unes fort étendues et pleines d'intérêt.

Nous avons épuisé ce qui concerne les mémoires et les chroniques ; occupons-nous maintenant de l'histoire. Les auteurs qui ont écrit l'histoire sous ce règne sont nombreux, et ont embrassé toutes les variétés de ce genre, hormis un. Parmi les histoires, les unes sont particulières, spéciales à la France, et embrassent tantôt plusieurs règnes, tantôt un seul règne, et spécialement celui de Henri IV. Les autres sont générales et s'étendent à tous les peuples de l'Europe, pendant la période des guerres civiles et religieuses en Allemagne et en France. Quelques écrivains s'attachent à l'histoire particulière des provinces, d'autres à l'histoire littéraire, et à la biographie des hommes remarquables dans les diverses branches de la littérature et des sciences. L'esprit qui préside à ces nombreux ouvrages est divers et opposé. Plusieurs historiens, qu'on peut nommer conservateurs, s'inspirent des principes d'ordre, proclament l'excellence d'un pouvoir fort qui maintienne la paix publique, et cherchent partout des garanties à ce pouvoir ; en demandant toutefois à la royauté d'user modérement de sa prérogative, et de respecter les lois fondamentales de la monarchie, qui assurent aux Français, outre la liberté civile, les institutions politiques nées du temps et des circonstances, et protectrices des libertés publiques. D'autres historiens obéissent à l'esprit républicain, ou à l'esprit anarchique du moyen-âge, et montrent partout, non-seulement un faible, mais une prédilection marquée pour l'insurrection, soit des partis, soit des seigneurs, contre l'autorité royale. Tous ont fait un pas immense vers la tolérance, puisque, appartenant à des cultes différents, aucun ne demande que sa religion s'établisse ou se maintienne par le fer. Mais d'accord entre eux sur ce point capital, ils diffèrent essentiellement par la manière dont ils considèrent et dont ils traitent les cultes dissidents : tandis que les plus éclairés respectent les croyances contraires, les autres les attaquent, et réservent la vérité et la sainteté, comme une sorte d'apanage, à leur seule communion. L'esprit moral règne heureusement chez tous ces auteurs, de tendances

si diverses en politique et en religion. L'esprit philosophique, si ce n'est dans toutes ses parties, au moins dans plusieurs, se montre déjà en traits qu'on ne peut méconnaître. En ce qui concerne les méthodes historiques et le développement de l'art, voici les principales remarques que suggère l'étude des ouvrages de cette époque. Aucun ne présente encore les hautes généralisations de l'histoire, auxquelles s'élève Bossuet dans le Discours sur l'histoire universelle, ni les puissantes considérations sur l'histoire particulière d'une nation dont Montesquieu a laissé l'admirable modèle. Mais dans quelques-unes des œuvres produites sous le règne de Henri IV, on trouve déjà les grandes qualités de l'histoire développée et détaillée : elles s'y montrent même à un degré plus éminent que dans les ouvrages des cent quarante années qui suivirent. Les recherches savantes éclairent nos antiquités et font revivre nos vieilles institutions. L'esprit de critique pénètre dans l'histoire et en bannit le roman, non-seulement par la pratique même des historiens, mais même par des traités spéciaux destinés à faire prédominer cet esprit dans les compositions historiques. La méthode pour étudier l'histoire a déjà un grand monument. L'histoire ne vivra donc guère désormais chez nous que sur le fond d'éminentes qualités que les grands historiens du règne de Henri IV lui ont données, et que leurs successeurs se borneront à développer.

Aucune tentative ne fut faite du temps de Henri IV pour composer un corps entier d'histoire de France dans une narration étendue, et pour établir une concurrence avec celle de du Haillan, précédemment publiée. Mais Jean de Serres, déjà exercé aux travaux historiques, entreprit dans un esprit sérieux et exécuta un Abrégé de nos annales. Il donna, en 1597, son *Inventaire général de l'histoire de France*, illustré par la conférence de l'église et de l'empire [1]. L'ouvrage, docte et éloquent, au jugement de d'Aubigné, avait, malgré ses défauts, une supériorité marquée sur tous ceux que l'on possédait jusqu'alors dans le même genre : il fut pendant très-longtemps le seul livre élémentaire où l'on pût prendre une connaissance générale de notre histoire. De Serres n'avait poussé son Abrégé que jusqu'à la fin du règne de Charles VI; Monlyard lui donna une suite jusqu'à l'année 1606, et eut lui-même des continuateurs. De Serres et Monlyard appar-

[1] Inventaire général de l'histoire de France, par Jean de Serres, historiographe de France. Paris, Saugran, 1597, in-16, deux volumes.

tenaient tous deux à la religion réformée; leurs opinions sont modérées en religion, et en politique favorables au pouvoir royal, quand il se contient dans de justes limites; leur style est clair et ferme, et parfois d'une singulière vigueur.

Plusieurs écrivains s'appliquèrent à reproduire diverses périodes de notre histoire, soit ancienne, soit moderne. Le président Claude Fauchet, reprenant et continuant un travail commencé par lui sous Henri III, débrouilla toute la partie de notre histoire qui s'étend des origines de la nation et de la monarchie à l'avénement de Hugues Capet, dans le livre auquel il donna pour titre : *Les Antiquitez gauloises et françoises*. L'ouvrage parut en trois parties, dont la première fut publiée en 1579, la seconde de 1599 à 1601, la troisième en 1607, quelques années après la mort de Fauchet [1]. Le style de Fauchet est incorrect et négligé, même pour le temps; une forte raison et l'esprit de critique ne dirigent pas encore d'une manière assez sévère et ne dominent pas les recherches; le livre laisse aussi à désirer sous le rapport de l'ordre. Mais une sérieuse érudition y préside déjà : l'auteur a tiré de nos bons historiens tout ce que l'on pouvait en recueillir alors, et l'a présenté avec beaucoup de fidélité.

L'histoire de France au XVIe siècle a exercé plusieurs historiens. L'un d'eux a composé sur ce sujet un ouvrage ayant pour titre : Recueil des choses mémorables advenues en France sous Henri II, François II, Charles IX, Henri III, depuis l'an 1547 jusqu'au premier août 1589. Dans une seconde édition, l'ouvrage fut continué jusqu'au commencement de l'année 1598, et prit alors le titre d'*Histoire des cinq rois*; mais même sous cette dernière forme il n'embrassait que le premier tiers du règne de Henri IV : on l'a attribué, sans preuves suffisantes, à Jean de Serres [2]; l'auteur véritable n'est pas connu. Pierre Matthieu a repris et étendu ce sujet dans son *Histoire de France*, commençant à l'avénement de François Ier et s'arrêtant à l'année 1621 [3]. Cette histoire contient

[1] La première partie des *Antiquités*, contenant les deux premiers livres, parut en 1579, in-4°. Cette première partie avec la seconde, contenant trois autres livres, furent imprimées en 1599-1601. Paris, Périer, in-8°. La troisième vit le jour en 1607, Paris, Périer, in-8°. Fauchet était mort en 1601 ou en 1603, d'après divers témoignages.

[2] La première édition du Recueil des choses mémorables a été donnée en 1595, in-8°, sans indication du lieu de l'impression. La seconde édition a été publiée en 1598, à Dordrecht, in-8°.

[3] Histoire de France, sous les règnes de François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, et Louis XIII, et des choses les

en plus du précédent ouvrage le règne entier de François I[er], le règne complet et très-détaillé de Henri IV, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, enfin le commencement du règne de Louis XIII.

D'autres ouvrages présentent le tableau de périodes bien moins étendues, se restreignent à un règne, se bornent même souvent aux parties d'un règne : c'est une infinie variété d'études et de travaux historiques. Le même Matthieu a composé une *Histoire de saint Louis*, une *Histoire de Louis XI*, et, sur les temps plus rapprochés, trois ouvrages dont il faut au moins rapporter les titres. C'est une *Histoire véritable des guerres entre les deux maisons de France et d'Espagne*; une *Histoire des derniers troubles de France sous Henri III*; une *Histoire de France durant les sept années de paix du règne de Henri IV* (de 1598 à 1604)[1]. Baptiste Le Grain a écrit une histoire du règne de Henri IV intitulée : *Décade contenant la vie et gestes de Henri le Grand*[2]. Il a donné le nom de Décade à son ouvrage parce qu'il l'a divisé en dix livres; il l'a ouvert par le récit des principaux événements survenus depuis la paix de Cambray, conclue en 1559. La Décade a été publiée en 1614; c'est la première histoire entière et détaillée tout ensemble du règne de Henri IV; elle est bien antérieure, par la date, à celle que Matthieu a comprise dans son histoire de France, et dont il a rempli en grande partie son second volume.

Ces deux ouvrages demandent qu'on s'y arrête un moment, et qu'on fasse connaître dans quel esprit et avec quels secours les auteurs les ont composés. Le Grain, issu d'une famille noble, fréquenta la cour de Henri IV, fut attaché à sa personne, et, comme on le voit dans son récit, le suivit dans la plupart de ses

plus mémorables advenues depuis cent ans, par P. Matthieu, historiographe de France. Paris, Buon, 1631, in-fol., 2 vol. — Le commencement du règne de Louis XIII, jusqu'à l'année 1621, n'est pas de Pierre Matthieu, mais de son fils Jean-Baptiste Matthieu.

[1] Histoire véritable des guerres entre les deux maisons de France et d'Espagne (de 1515 à 1598). Rouen, 1598, in-8° — Histoire des derniers troubles de France sous les règnes de Henri III et de Henri IV, depuis les premiers mouvements de la Ligue (1585) jusqu'à la closture des Estats de Blois en 1589, en quatre livres. Lyon, 1594; Paris, 1597. — Histoire de France et des choses mémorables advenues es provinces estrangères durant les sept ans de paix du règne de Henri IV, depuis 1598 jusqu'en 1604. Paris, 1606, in-8°, deux volumes.

[2] Décade contenant la vie et gestes de Henri le Grand, par Baptiste Le Grain, conseiller et maistre des requestes de la Royne, mère du roy Louis XIII. En ceste décade est représenté ce qui s'est fait depuis le dernier traité de Cambray, en 1559, et ce qui s'est fait incontinent après. Paris, Laquehay, 1614, in-folio, un volume.

expéditions, à partir de son avénement : peu d'écrivains ont donc été en position d'étudier de plus près que lui le prince dont il se proposait de retracer le règne et de consacrer la mémoire. Dans la fréquentation du souverain et des hommes d'État réunis autour de lui, il apprit l'importance des institutions et de l'économie politique, et il les étudia avec soin. Il ne profita point de l'intimité de ses rapports avec Henri pour avancer sa fortune ; et quand plus tard il résolut d'écrire l'histoire de la régence de Marie de Médicis, il résigna tous ses emplois, pour rentrer dans sa pleine liberté et en user. L'indépendance et la loyauté sont les deux traits distinctifs du caractère de Le Grain, comme les deux mérites de son ouvrage. Matthieu reçut de Henri le titre d'historiographe de France : le roi, en le chargeant spécialement d'écrire son histoire, lui recommanda de parler avec une entière franchise, de n'user envers lui d'aucune complaisance, de ne voir que la vérité ; se chargea enfin, dans ses moments de loisir, de l'instruire de diverses particularités de sa vie et de son règne. Le travail de Matthieu ne fut arrêté dans ses diverses parties qu'après la mort du roi, et ne fut publié que dix ans après la mort de Matthieu lui-même, par conséquent dans les conditions de la plus entière indépendance pour les opinions da l'auteur. Or la longue étude que les deux historiens ont faite de la vie de Henri IV se résume dans la plus haute estime pour ses talents et pour son caractère : la liberté qu'ils se sont largement réservée, s'exprime en éloges : l'admiration pour Henri IV éclate partout pans les récits de Le Grain et dans ceux de Matthieu, dans l'œuvre du serviteur constant du roi, et dans celle de l'ancien ligueur, car Matthieu le fut. A la véracité les deux auteurs joignent l'amour de la patrie, le culte du pays : de là partout chez eux l'expression si vive des sentiments nationaux, l'accent français si prononcé. En passant de l'appréciation morale à l'appréciation littéraire de leurs ouvrages, on trouve chez l'un quelques morceaux d'histoire entièrement réussis ; et chez l'autre des indications précieuses, des renseignements instructifs. Le Grain, dans son huitième livre, a présenté un remarquable tableau du gouvernement et de l'administration de Henri IV : les Œconomies royales de Sully l'ont complété plus tard sans l'effacer. Matthieu savait d'original une multitude de faits singuliers et peu connus qu'il a consignés dans son histoire de ce prince. Tel est le mérite de ces deux historiens, mérite qui ne rachète pas assez leurs imperfections, et qui n'a pas suffi pour donner à leurs ouvrages

des conditions de durée. Ils ont eu chacun la connaissance d'un certain ordre de faits ; mais ils en ont ignoré ou mal su beaucoup d'autres, sur lesquels ils gardent le silence, ou dont ils ne parlent qu'en se trompant. Nous ne citerons ici que deux espèces de ces faits : la première est l'histoire des partis, qui n'a été bien connue que par les Mémoires publiés presque tous longtemps après eux ; la seconde est l'histoire des relations extérieures, demeurées encore de leur temps un secret d'État. La narration de Matthieu est partout dépourvue de chaleur, d'éclat et de vie ; celle de Le Grain n'en a que dans le morceau que nous avons cité. Leur récit est coupé et arrêté sans cesse par les souvenirs d'une érudition pédantesque, qui, dans ce temps, gâta l'histoire, comme elle avait gâté l'éloquence chez la plupart des orateurs ; ils citent à tout propos quelque historien ou quelque philosophe ancien ; ils comparent sans cesse l'action de Henri IV ou de tout autre contemporain qu'ils racontent, à celle d'un personnage d'un autre temps. Leur style est incorrect, lâche, déparé par des locutions familières et triviales ; le sentiment de la gravité et de la dignité de l'histoire n'existe pas chez eux, quoiqu'il soit déjà né en France, comme nous le verrons bientôt en examinant d'autres ouvrages.

Nous venons de voir l'histoire, même exclusivement nationale, se fractionner, devenir particulière pour les temps, tantôt embrassant plusieurs règnes, tantôt se restreignant à un seul. Elle prit également le caractère particulier et spécial pour les lieux. L'histoire des provinces de la France reçut un grand développement à cette époque, et fut essayée pour plusieurs d'entre elles. La meilleure est l'histoire de Provence, par César de Nostre-Dame, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à l'année 1601. L'auteur manque de critique pour les temps anciens, et ce qu'il dit des premiers comtes de Provence ne soutient pas l'examen. Mais il rachète ce défaut par plus d'un mérite. Ses recherches s'étendent à tous les sujets, y compris la biographie des personnages illustres dans tous les genres, et le tableau de la littérature provençale. La partie où il expose les troubles dont il avait été le témoin présente une foule de détails importants et pleins d'intérêt. Le style, qui souvent est déparé par l'emphase, ne manque ni de mouvement, ni d'énergie et de couleur [1].

[1] Histoire et chronique de Provence, où passent de temps en temps, et en bel ordre, les anciens poëtes, les personnages et familles illustres qui ont fleuri depuis six cents ans. Lyon, Rigaud, 1624, in-folio.

A cette époque, l'esprit humain en France se porta sur l'histoire générale aussi bien que sur l'histoire particulière. Le règne de Henri IV a deux grands monuments d'histoire générale pour la seconde moitié du xvi[e] siècle : il faut remonter à l'origine de ce genre de composition historique en France, en montrer l'utilité et la difficulté, en signaler le premier auteur. Au milieu de ce siècle, en l'absence de journaux, en l'absence d'annuaires historiques, il n'existait, pour les diverses nations de l'Europe, aucun moyen intellectuel de rapprochement et de communication, aucune facilité pour les masses de s'instruire de ce qui survenait d'important chez les peuples voisins ; de prendre connaissance des faits touchant à la politique et à la religion, de se tenir au courant du développement des branches diverses de la civilisation, des moyens nouveaux de richesse et de force acquis par quelques peuples, et tendant à changer l'équilibre de la puissance en Occident. Quelques hommes d'État et quelques savants acquéraient seuls cette connaissance, et tardivement par l'étude comparée et difficile des divers ouvrages publiés en pays étranger, et contenant les annales les plus récentes de chaque nation. C'était une grande idée de composer un ouvrage où les faits intéressant tous les peuples se donnassent en quelque sorte rendez-vous, pour l'instruction de tous, et qui formât en même temps un lien commun entre les nations de l'Occident, entre les divers membres de la famille chrétienne. A cette époque où la passion du grand en toutes choses était encore alimentée par l'enthousiasme religieux, un homme se trouva qui consacra tout son temps, toutes les facultés de son intelligence, toute sa fortune à l'accomplissement de cette œuvre historique, comme Bernard de Palissy les dévouait à l'accomplissement de son œuvre d'art. Cet historien était Lancelot de la Popelinière, qui publia en 1581 son « Histoire de France, enrichie des plus notables occurrences survenues ez provinces de l'Europe et pays voisins, soit en paix, soit en guerre, tant pour le fait séculier qu'ecclésiastic, depuis l'an 1550 jusqu'à ces temps. » Jusqu'à ces temps signifie l'an 1577, époque où s'arrête l'auteur[1]. L'un de ceux qui lui ont succédé dans la rude tâche d'écrire une histoire générale lui a noblement rendu cette justice et cet hommage dans le passage suivant : « Je n'ai, dit d'Aubigné, connu en mon demi-siècle,

[1] De l'Imprimerie de Abraham H, 1581, in-folio, deux volumes, sans indication du lieu de l'impression. — L'ouvrage de La Popelinière est divisé en quarante-cinq livres.

» depuis du Haillan, que deux qui aient mérité le nom d'histo-
» riens, savoir : Popelinière et M. de Thou. Le premier a porté
» le faix et les frais des recherches de tous costez, *sans avoir de-*
» *vant les yeux un corps d'histoire* qui le relevast aux deffauts,
» ce que M. de Thou ni moi ne pouvons soustenir. A cet exer-
» cice il a despendu (dépensé) non-seulement les bienfaits de la
» reine-mère, mais encore son patrimoine entier, qui n'estoit
» méprisable... Son labeur est sans pareil, son langage bien fran-
» çois, qui sent ensemble l'homme de lettres et l'homme de
» guerre, comme il s'est signalé et monstré tel en trois actions
» dignes de lumière [1]. »

Ce Polybe du temps, ce créateur de l'histoire générale, aujourd'hui à peu près ignoré chez nous, à notre honte, a été le précurseur de de Thou qui lui a emprunté sa belle et féconde idée, et qui a profité de ses recherches, sans que ces emprunts nuisent à la gloire du dernier venu. En effet, s'il n'a pas été l'inventeur de cet admirable système, il l'a appliqué et perfectionné : s'il s'est servi des laborieuses recherches de La Popelinière pour la période de vingt-sept années de 1550 à 1577, il les a rendues plus exactes : il les a étendues en outre, et c'est là son principal honneur, à une période nouvelle tout entière, à la période des trente années suivantes, que La Popelinière n'avait même pas abordée.

De Thou est le plus éminent historien qu'ait eu la France au XVIe siècle, et après les efforts des siècles suivants, il est resté l'un des maîtres en ce genre difficile. Sa supériorité comme écrivain vient moins encore de la supériorité de son talent que de celle de son caractère et de sa raison; il fut un grand historien, parce qu'il fut avant tout un grand citoyen, un honnête homme, un esprit éclairé : l'excellence de son livre tient à celle de ses principes. Il discerna de bonne heure de quel côté était le droit et l'intérêt public, en politique et en religion, et il mit au service de cette cause sa fortune, sa vie, sa réputation déchirée par l'acharnement des factions pendant vingt-quatre ans, depuis son entrée dans la vie politique en 1574, sous Henri III, jusqu'à l'édit de Nantes en 1598. Vertueux et profondément chrétien, il défendit sans jamais dévier les maximes d'une morale pure, et celles d'une religion sans passion et sans préjugés. Il usa d'une mâle liberté en blâmant dans tous les pouvoirs et dans tous les partis ce qui était condamnable, quoi qu'il pût lui arriver; mais

[1] D'Aubigné, Préface de l'Histoire universelle.

il fut modéré et impartial envers tous, parce qu'il comptait la justice au nombre de ses devoirs. C'était un autre devoir pour lui de chercher la vérité, puisqu'il se faisait historien, et il mit à la poursuivre tout ce qu'un homme peut déployer d'ardeur et de constance.

Il fit l'apprentissage de l'histoire en s'employant longuement, comme nous venons de le voir, aux affaires publiques dont il faut prendre la connaissance par la pratique, à moins qu'on ne la devine par la force et la pénétration de son esprit, qualités exceptionnelles dont de Thou loue Buchanan. Il forma en 1573, dans son voyage d'Italie, à Sienne, où le souvenir des exploits des Français était encore récent, le projet d'écrire l'histoire universelle de son temps[1]. Il en rassembla les matériaux pendant vingt ans, ajoutant aux actes publics et aux relations écrites les plus sûres de l'époque, dont il donne la citation en tête de chacun de ses livres, les extraits des mémoires et les instructions des ministres dont il fit une étude spéciale; les renseignements qu'il recueillait lui-même, comme agent politique de deux rois; ceux qu'il tirait des personnages éminents avec lesquels il était chargé de traiter. Homme d'État lui-même, en relation continuelle avec les hommes d'État et les chefs de partis, il a su infiniment mieux qu'aucun des écrivains de son temps, hormis Sully, la vérité des détails, et surtout le secret des événements[2].

Il commença à travailler à son corps d'histoire en 1593, pendant les conférences de Surène, et il l'écrivit en latin. Onze ans plus tard, en 1604, il en publia les dix-huit premiers livres, précédés d'une épître adressée à Henri IV, qui à elle seule est un ouvrage remarquable, et qui donne la plus haute opinion du talent et du caractère de l'auteur. Il publia successivement les livres suivants jusqu'au nombre de quatre-vingts. Il se disposait à mettre en lumière l'ensemble de son travail, quand il fut arrêté par la mort. Ses amis se chargèrent de l'impression, et l'ouvrage divisé en cent trente-huit livres, parut trois ans plus tard, l'an 1620, en cinq volumes in-folio[3]. Matériellement, l'his-

[1] De Thou, Mémoires, liv. I, collect. de MM. Michaud, Poujoulat, 1re série, t. XI, p. 281 B.

[2] Mémoires de de Thou, liv. V, p. 356 B.

[3] Mémoires de de Thou, *ibid.* « Cela donna lieu de proposer une » conférence entre les deux partis (la conférence de Surène)... Ce fut » en ce temps-là que de Thou se mit à travailler à ce corps d'histoire » que nous avons de lui. » — Jacobi Augusti Thuani historiarum sui temporis pars prima, continens libros XVIII priores. Parisiis, Sonnius,

toire de de Thou, qu'il a intitulée *Histoire de son temps*, commence en 1544. Mais le livre premier, qui remonte à cette date, ne doit être considéré que comme un introduction. Dans l'économie de son plan, formellement annoncée par lui-même, l'ouvrage part de l'année 1546, et du commencement des guerres civiles et religieuses en Allemagne : il avait l'intention de le conduire jusqu'à la fin du règne de Henri IV et à l'année 1610; la mort l'empêcha de réaliser ce dessein, et il s'arrêta en 1607[1].

Le livre de de Thou présente l'histoire de tous les peuples de l'Europe pendant soixante-trois ans, et cette histoire comprend leur état religieux, leur état politique, leurs découvertes et leurs établissements dans les deux Indes, leurs sciences et leur littérature. Pour remplir ce cadre immense, l'auteur a été entraîné dans d'infinis détails; mais au milieu de ces détails un lien commun unit entre elles les histoires particulières de chaque peuple, et les diverses parties de la narration de de Thou : de grandes idées se dégagent, de grands enseignements sortent et se produisent. L'auteur, s'il lui avait été donné d'achever son œuvre, l'eût conduite de l'année 1546 au mois de mai 1610, ou en d'autres termes depuis le commencement de la guerre de Charles-Quint contre la Ligue de Smalkade jusqu'à la conclusion de la longue trêve entre l'Espagne et la Hollande, sous la médiation de Henri IV, assassiné quelques mois après. L'ouvrage eût donc présenté le tableau de la lutte soutenue par la Réforme dans les divers États de l'Occident pour obtenir liberté et droit de bourgeoisie en Europe, et le tableau parallèle de la guerre de l'indépendance entreprise par ces mêmes nations, pour déjouer les projets de monarchie universelle et repousser les attaques des deux branches de la maison d'Autriche.

Telle était dans la pensée de de Thou l'unité de son livre, où se déroulait la première partie du drame terrible dont la guerre de Trente ans devait être la seconde. Son histoire est féconde en leçons que l'intolérance et l'ambition de quelques princes purent bien repousser, mais qui firent leur chemin dans l'opinion des peuples, et qui ont fini par triompher. Ces leçons, les voici. Les

Patisson, Drouart, 1604, in-fol. — Historiarum opus integrum ab anno 1544, ad annum 1607, quorum reliqui LVIII nunc primum in lucem prodeunt. Aureliæ Allobrogum, de la Rovière, 1620, in-fol., 5 volumes.

[1] Epitomarum series. *Principium operi* a bello Germanico factum CIↃIↃXLVI.

supplices, les guerres, les massacres, employés contre la Réforme en Allemagne, dans les Pays-Bas, en France, en Angleterre sous deux règnes, sont restés impuissants à la détruire : ces moyens, bons au moyen âge contre la liberté de conscience, sont usés maintenant, et n'ont plus pour résultats que la destruction des populations, la ruine des pays, des hommes et des princes eux-mêmes : leur horreur et leur inutilité doivent détourner les contemporains et la postérité d'y recourir désormais. Les projets de monarchie universelle conçus par Charles-Quint et Philippe II, couverts du prétexte de la défense du catholicisme, traversés par la rivalité de la France, par l'opposition de la Réforme en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, ont fait couler des torrents de sang, ont coûté des milliards, et n'ont conduit tour à tour Charles-Quint et Philippe II qu'aux plus cruelles déceptions, l'Espagne qu'à la décadence. Les guerres d'ambition n'ont pas mieux réussi que les guerres de religion : rois et peuples ont à méditer et à s'instruire. Les découvertes faites, les empires fondés par les Occidentaux dans l'Inde et dans l'Amérique ont changé la face du monde. Ces lointaines contrées, désolées d'abord par le brigandage de la conquête, ont reçu de l'Europe le bienfait de la religion et de la civilisation. Les relations des Européens avec ces pays étendent leurs connaissances et leurs idées, transforment leur navigation et leur commerce qui prennent d'immenses proportions, changent tous les rapports qui existaient autrefois entre eux : Charles-Quint et Philippe II ont tenté la conquête de l'Europe entière bien moins avec les ressources qu'ils tiraient de leurs États, qu'avec l'or de l'Amérique et de l'Inde : les Hollandais vont chercher dans l'Inde les richesses qui leur permettent de résister à l'Espagne, et qui les élèvent au rang de grande puissance en Europe. Depuis la Renaissance, l'empire exclusif de la force a cessé, l'intelligence partage la domination avec elle : les sciences et les lettres font l'éducation des peuples, et en ouvrant chaque jour leur intelligence à ce qu'il y a de grand et de beau, elles développent en même temps tous les éléments de leur prospérité matérielle : de Thou leur accorde dans son livre la place qu'elles doivent tenir désormais dans les institutions de toute nation civilisée.

Il tira de l'histoire ces instructions générales pour l'Europe entière; il y puisa en outre des leçons particulières et spéciales pour la France. Sous les derniers Valois, le pouvoir monarchique s'est perverti, et le pays a subi tous les désastres et toutes les

hontes que la persécution religieuse et un mauvais gouvernement entraînent après eux. Le pouvoir a péché; la nation a péché davantage : elle s'est jetée dans les révolutions au lieu d'embrasser les réformes, et de Thou lui montre par les faits où elle est arrivée, à l'abîme. Il lui prouve que la royauté, réformée par Henri III la dernière année de son règne, complétement réhabilitée par Henri IV, est après tout la seule ancre de salut qu'ait le vaisseau de l'État, battu à la fois par les projets d'usurpation des Guises; par les menées des intrigants subalternes, cherchant comme toujours une fortune dans les révolutions; par le fanatisme, catholique et réformé, des peuples; par la politique de l'étranger, alimentant nos troubles pour nous conquérir et nous partager. Voilà ce qui ressort à chaque page du livre de de Thou, et l'on est bien surpris quand on lit chez quelques écrivains que son histoire n'est pas philosophique. Ce qu'on vient de lire est de la philosophie de l'histoire et de la plus haute. Il l'a mise dans son histoire sans la formuler; mais il l'a exprimée dans sa préface et dans ses Mémoires en termes clairs et précis. Là il résume et expose les principes qui ont présidé à la composition de tout son ouvrage, qui ont conduit constamment sa plume. Là il réclame en faveur de cette liberté de conscience pour laquelle il combattit toute sa vie, et à laquelle il contribua par la part qu'il prit à l'édit de Nantes, et il plaide éloquemment pour l'apaisement des haines et la réconciliation des partis : là il rassemble et présente en faisceau les maximes les plus propres à assurer l'indépendance de la couronne et de la nation; à rendre au pouvoir les garanties de force et de stabilité qu'il avait dès longtemps perdues, pour la ruine de tous; à replacer sur des fondements inébranlables l'ordre et la paix publics. On est un historien très-philosophique lorsque l'on fait valoir de pareilles idées, qui touchent aux intérêts d'une nation et de l'humanité entière. Voici en quels termes il s'exprime :

« Les censeurs importuns de l'*Histoire de Jacques-Auguste de Thou* continuent de déclamer depuis dix ans. Ils ne sauroient souffrir que nous jouissions d'une paix conclue et exécutée de bonne foi. Ils reprochent comme un crime à un homme qui a travaillé depuis treize ans, par l'ordre de Henri le Grand, à réconcilier les esprits, de parler des Protestants avec modération et de leur rendre la justice qui est dûe à tout le monde. Imbus d'une nouvelle doctrine, et se flattant que la Providence divine favorisera leurs entreprises, ils croyent procurer la gloire de Dieu par des cabales et des conjurations, par la guerre et par les massacres. La contrition, les prières, les larmes, les con-

férences paisibles avec nos frères séparés, leur paroissent des moyens trop doux contre un mal qui fait chaque jour de nouveaux progrès. Ils se déchaînent contre ceux qui implorent le secours des conciles ; ils les traitent de schismatiques, du moins de gens suspects et peu affectionnés à la religion.....

» Voilà ces gens qui crient si haut contre l'auteur de l'histoire dont il s'agit. Voilà les causes de cette haine violente, d'autant plus dangereuse que c'est un feu couvert que rien ne peut éteindre. Car c'est un crime auprès d'eux, mais un crime de leze-majesté divine, de défendre aujourd'hui les droits du royaume, ses libertés, sa dignité ; de se précautionner, à l'exemple de nos généreux ancêtres, contre les entreprises et les usurpations des étrangers ; de maintenir la justice de nos lois, les libertés et les prérogatives de l'Église gallicane : de défendre la vie de nos rois, et de la garantir des conspirations et de l'assassinat [1]. »

L'élévation des principes, la forte raison et la justesse des vues, la véracité et l'exactitude, la haute impartialité de de Thou ont été proclamées successivement par les contemporains en mesure de contrôler ses assertions et ses jugements, entre autres par d'Aubigné dont le défaut certes n'est ni de trop admirer ni de trop louer ; par deux hommes du génie, des sentiments, des croyances les plus opposées, Bossuet et Voltaire, qu'on s'applaudit plus encore qu'on ne s'étonne de trouver d'accord dans une même appréciation ; enfin par les écrivains de notre temps auxquels les corps savants ont proposé l'éloge de nos hommes illustres, et qui ont employé leur sagacité et leur talent à réviser et à mettre dans un nouveau jour les titres qu'ils avaient aux respects de la postérité. Il y a peu de réputations en France qui soient mieux consacrées que celle de de Thou, comme il y a peu de gloires qui soient plus pures [2].

[1] De Thou, Mémoires, liv. V, p. 361, 362.

[2] D'Aubigné fait un magnifique éloge, et un éloge raisonné de de Thou, dans la Préface de son Histoire universelle. Bossuet l'a vanté dans son *Histoire des variations*, et dans la *Défense de l'Histoire des variations*, principalement aux chapitres 36 et 38 ; Voltaire en divers endroits de ses ouvrages, mais surtout dans ses *Fragments sur l'histoire*, article xv, t. XVII, p. 544 et suiv., édit. de 1817. Deux *Discours sur la vie et les ouvrages de Jacques-Auguste de Thou*, composés par M. Patin et par M. Chasles, ont partagé le prix d'éloquence en 1824. M. Patin, l'un des esprits distingués de notre temps, dont l'Académie française a longtemps couronné les éloges, avant de l'admettre dans son sein et de lui confier quelques-uns de ses plus importants travaux, a loué éloquemment, dans le passage suivant de son discours, les principes de tolérance professés par de Thou. « L'histoire du pré- » sident de Thou a survécu à l'édit de Nantes : elle a déposé dans le » sein de la France des idées de modération et de tolérance qui s'y » sont conservées et répandues ; et aujourd'hui que des mœurs plus

D'Aubigné tout en donnant de grands éloges à l'histoire de de Thou l'a recommencée dans son *Histoire universelle* [1], laquelle à un certain nombre d'années près, porte sur la même période. A notre sens, on a traité autrefois le livre de d'Aubigné avec trop de rigueur, et on le juge aujourd'hui trop favorablement, non pas comme œuvre littéraire, mais comme œuvre historique. De la comparaison des deux ouvrages entre eux, il nous semble résulter que d'Aubigné dans l'ensemble est resté fort inférieur à son devancier, et qu'il ne soutient avec quelque avantage la concurrence établie par lui que dans les détails.

Son Histoire universelle part de l'an 1550 et de la paix conclue momentanément à cette date entre tous les princes chretiens, et s'arrête au moment où la France, l'Espagne, la Savoie ont posé les armes en 1601, à la fin du siècle belliqueux, comme l'appelle l'auteur. Il faut d'abord remarquer que pour les événements principaux compris dans cet espace de temps, il a fait des emprunts considérables à La Popelinière et à de Thou; en second lieu, que le dessein général et le plan de son histoire sont bien moins logiques que ceux de de Thou. Au point de vue religieux, comme au point de vue politique, il ne fallait laisser en dehors de son cadre ni la guerre de Charles-Quint contre la ligue de Smalkade, première attaque à main armée de la maison d'Autriche contre la Réforme et contre l'indépendance des princes allemands et des nations à la fois; ni la longue trêve de 1609, par laquelle la Hollande conquiert effectivement sa liberté sur l'Espagne. Dans une histoire générale de l'Europe, en ce qui concerne les intérêts généraux de l'Occident, ce sont là pour cette période, le véritable point de départ et le véritable point d'arrivée. En 1550, tout est commencé : en 1601, rien n'est fini, puisque l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre ont encore les armes à la

» douces, une politique plus humaine et plus sage, une religion plus
» éclairée ont rendu l'empire de ces idées universel, aujourd'hui
» qu'elles sont devenues la pensée commune de tous, nous devons
» sans doute nous souvenir avec reconnaissance de cet homme sage
» qui, l'un des premiers dans un temps de passion et d'aveuglement,
» eut assez de raison pour les reconnaître, assez de courage pour les
» défendre par les actes de la vie publique, assez de génie pour les
» rendre immortelles dans ses écrits. » (Mélanges de littérature ancienne et moderne, p. 223.)

[1] L'Histoire universelle du sieur d'Aubigné, le t. I, Maillé, Jean Moussat, 1616, in-folio, un volume; le t. II, Maillé, 1618, in-folio, un volume; le t. III, Maillé, 1620, in-fol., un volume.

main : il n'y a quelque chose de terminé que pour la France, et la France n'est qu'une partie du tout. D'Aubigné n'a donc eu qu'une vue assez trouble et assez confuse de son sujet.

L'ordre et la disposition des matières, qui chez lui sont symétriques, manquent d'une méthode et d'une intelligence véritables. Dans chacun de ses livres, il expose d'abord les événements arrivés en France, jusqu'au moment où un édit de pacification est sur le point de mettre un terme aux hostilités commencées : là il s'arrête pour montrer la liaison des affaires de France avec celles des quatre États voisins, et pour courir, comme il dit, dans les quatre parties du monde dont il raconte, ou plutôt effleure l'histoire : il revient ensuite à la France, et consacre le dernier chapitre de chaque livre à faire connaître les conditions de la paix entamée. Mais cette immixtion subite et cette intercalation des affaires étrangères, dans une affaire de France encore pendante, jette la plus grande confusion dans l'exposé de d'Aubigné, et déroute l'attention de la manière la plus désagréable : si l'on veut s'en convaincre, on n'a qu'à prendre par exemple les chapitres de son ouvrage qui suivent la mort de Henri III [1]. En outre, depuis l'avénement de Philippe II, le centre et le pivot de la politique de l'Europe ne sont pas en France, notre pays dévoré et affaibli par les troubles étant alors sans action; ils sont en Espagne : dans une histoire générale, c'est une faute pour cette période, au moins le plus ordinairement, de prendre la France et ce qui s'y passe pour point de départ et pour objet principal de l'attention. Enfin dans le livre de d'Aubigné, l'histoire des nations étrangères est superficielle, incomplète, et quand on veut en prendre une connaissance un peu étendue et un peu sérieuse, il faut aller la chercher ailleurs que chez lui. Sous tous ces rapports il est en évidente infériorité à l'égard de de Thou; et il faut recourir sans cesse à de Thou pour le compléter en ce qui touche à l'histoire des peuples voisins, le rectifier en ce qui concerne la politique générale de l'Europe, le redresser en ce qui regarde l'ordre des temps et la disposition des matières.

L'ensemble de l'ouvrage de d'Aubigné laisse donc beaucoup à désirer, beaucoup à reprendre; mais il y a d'excellentes parties, et l'on y trouve des détails et des enseignements d'un très-haut prix sur la France [2]. Ce sont des scènes de la vie privée et de la

[1] Tome III, l. II, ch. 24-29, p. 188-207.

[2] Plusieurs des grandes et belles parties de l'histoire de d'Aubigné

vie publique, des exposés d'événements, si fortement et si fidèlement rendus, que le lecteur n'entend plus raconter les faits, qu'il y assiste et qu'il les voit : ce sont des portraits de nombreux personnages, princes, chefs de partis, chefs secondaires, quelquefois même particuliers, tracés en quelques lignes, et dans lesquels cependant, il ne manque aucun des traits auxquels on peut les reconnaître. D'Aubigné a donné ainsi, avant le cardinal de Retz et avant Saint-Simon, la vérité, la vie, le mouvement à l'histoire : il a retracé fortement en outre les sentiments, les mœurs, les croyances de l'époque. Il saisit avec sagacité et exprime les principaux traits du caractère national : il étudie l'esprit public, suit les fluctuations de l'opinion, indique les principaux écrits politiques et en signale l'influence. Il est très-précieux pour un certain nombre de faits particuliers où il a été acteur, parfois principal; pour des négociations dont il a été personnellement chargé, ou dont il tient les détails de ceux qui les conduisaient. Mais quelles que soient les obligations que lui ait l'histoire à ces divers titres, elle lui est plus redevable encore à d'autres égards. Aucun auteur n'a fourni de plus amples renseignements que lui sur la Réforme en France, pendant toute sa période militante, depuis le commencement des guerres civiles jusqu'à l'édit de Nantes : il a fait connaître le parti dans son état religieux et dans son état politique; il l'a peint dans toutes ses classes, basse, moyenne, élevée; avec quelque prédilection seulement et des détails plus explicites pour la noblesse calviniste. Le représentant le plus illustre, le défenseur, le héros de la Réforme, était Henri IV : d'Aubigné, calviniste passionné, a dû s'attacher et s'est attaché particulièrement à lui. S'il n'a pas apprécié, peut-être même pas bien compris, sa haute capacité administrative; s'il n'a pas rendu justice à son caractère comme homme, mieux qu'aucun autre contemporain il a reproduit et mis dans leur lustre ses grands talents, ses grandes actions pendant son règne en Navarre, et pendant la première partie de son règne en France, qui eurent pour effet de conduire la Réforme de la proscription à l'état de culte reconnu et protégé, et le royaume de la

ont été signalées dans divers travaux de la critique. Il faut mettre en première ligne un article remarquable par M. E. Littré, et deux articles que M. Sainte-Beuve a consacrés à cet écrivain dans ses Causeries du lundi en date des 17 et 24 juillet 1854, recueillis dans son tome X, p. 253, 268. Il faut rappeler les études de M. Geruzez, dans ses Essais d'histoire littéraire, p. 165-169, 2e édition, et de M. Feugère dans la Revue contemporaine, 30 décembre 1854 et 15 janvier 1855.

plus profonde anarchie et du risque d'être conquis, à la pacification au dedans et au dehors. Les services rendus à la France sous ce rapport par Henri n'ont peut-être jamais été plus éloquemment résumés que dans ce morceau de d'Aubigné :

A ces maladies complicites où les médecines des uns étaient poison aux autres, il falloit l'entendement et l'heur d'un Auguste pour joindre ces extrémités. Les judicieux remarquent en ce roi plus de mérite pour avoir foulé aux pieds les passions du dedans, ennemies de ses affaires, caché la pauvreté, démêlé les mutineries domestiques, satisfait aux mécontentements des siens, calmé l'émeute des peuples abusés, desquels le propre est d'attribuer à soi l'heur des succès, les défauts aux princes ; dissipé les partis qui naissoient en son parti, que d'avoir passé sur le ventre des grosses troupes, et défait les armées qui l'ont affronté. J'ai vû qu'ayant mangé à la suite de ce chef la moitié de nos équipages, la promesse d'une bataille nous faisoit encore partager le reste ; et certes non sans quelque raison, car il nous donnoit pour monnoie ce qui étoit le soulas de ses labeurs. Encore en sa paix, ce cœur nourri de victoire a voulu vaincre l'antiquité en marques de sa mémoire, et tous siècles en félicités. Toutes ces choses couronnées de tranquillité ont dissipé le monde et l'enfer [1].

Ces appréciations d'ensemble, si élevées et si justes à la fois, s'ajoutent heureusement à cette quantité de faits et d'aperçus de détail tout nouveaux, dont d'Aubigné a enrichi son ouvrage. Certes, l'histoire de France, pendant la seconde moitié du XVIe siècle, est bien loin d'être tout entière dans son livre : elle se trouve même beaucoup plus dans de Thou et dans les mémoires du temps; mais on peut affirmer que sans son livre, elle ne serait pas complète.

On ne peut ranger, si nous ne nous trompons, parmi les grandes parties historiques du livre de d'Aubigné les harangues qu'il prête à ses personnages, les infinis détails qu'il prodigue sur la guerre. Ses discours, fort éloquents du reste, et la partie sans comparaison la mieux écrite de son livre, reproduisent à peine quelques traits des originaux ; le reste est de son invention, il en convient lui-même [2] : ils manquent donc de vérité. En entassant les détails militaires dans son histoire, dont ils remplissent la moitié, il s'est proposé un but : Henri IV disait

[1] D'Aubigné, Histoire universelle, Préface. Nous ne reproduisons pas l'orthographe du temps.

[2] D'Aubigné, Préface : « Ce qui m'a fait chiche de harangues, c'est » que nous ne pourrions affirmer qu'il n'y a rien du nostre ; ne pouvant en cet endroit nous souvenir que de la sentence de Sénèque : » *Quis unquam ab historico juratores exegit.* »

que les Mémoires de Montluc étaient la bible des soldats : d'Aubigné a voulu faire une suite à cette bible, donner, comme il le dit, de bonnes leçons aux jeunes capitaines, leur enseigner l'art militaire. Mais la guerre qu'il décrit est une guerre de chicane, d'escarmouches, de petites rencontres, de petits siéges. La fin de la guerre civile en France, les progrès de la grande guerre, telle que la comprenaient et la pratiquaient dès lors le prince de Parme et le prince Maurice de Nassau, les profonds changements survenus par suite de ces deux causes dans la tactique et dans la stratégie, réduisirent presque à rien l'espèce de guerre dont d'Aubigné se constituait professeur. Il est donc certain que les hommes du métier n'apprendront rien sur les grandes opérations militaires, dans ses descriptions très-embarrassées et très-obscures : y recueilleront-ils même quelques détails précieux sur leur art, c'est ce qui est très-problématique[1]. L'histoire de d'Aubigné était, peut-être même avant toute autre chose, un panégyrique en action de la Réforme. Il n'a pas voulu sacrifier un seul des faits et gestes accomplis par les bandes et par les chefs calvinistes durant les guerres de religion : tous ces détails étaient pour lui et pour son parti des exploits de héros, et de plus des actes de saints. Mais nous doutons que la postérité accorde à ces faits la moindre partie de l'importance qu'il y attachait, et qu'aucune classe, même celle des militaires, trouve un grand avantage d'instruction dans le récit d'un combat de dix réformés contre trente catholiques, sous les noyers de Boisragon, et du siége de la bicoque de Tors défendue par Rules[2].

Terminons l'appréciation de l'ouvrage de d'Aubigné par l'examen des principes qui ont présidé à son Histoire universelle. Parmi les idées auxquelles il a obéi, il en est deux, très-grandes

[1] Voici ce que dit d'Aubigné dans son « Appendix ou attache aux » deux premiers volumes de l'Histoire universelle », dont le second ne fut imprimé qu'en 1618, et où il fait un bel éloge de la guerre telle que la pratiquait Maurice de Nassau : « Henry le Grand a couronné » ses espériences(expériences) et dangers de l'amour de cet ordre (celui » des Hollandais), donné le gantelet au restaurateur et prononcé de » sa bouche : Que nous avions plus combattu que les Hollandois, et » eux mieux fait la guerre que nous. J'eusse voulu : Eux fait la guerre » et non pas nous. » Si de l'aveu de d'Aubigné la France n'a pas su faire la guerre, pendant les guerres de religion, et même du temps de Henri IV et de d'Aubigné, tous les détails qu'il donne sur ces opérations militaires sont inutiles.

[2] Hist. univ., t. III, liv. I, ch. 2.

et très-amères, qui reviennent sans cesse dans son livre : il s'est proposé de défendre la liberté de conscience : il a voulu détourner ses contemporains de la guerre civile et religieuse, en leur présentant le tableau des effroyables calamités qu'elle enfante. En théorie, il est resté fidèle à ses principes : en pratique, il les a souvent violés, soit que le jugement fût la plus faible qualité de son esprit, soit qu'il fût entraîné chez lui par ses passions et ses préjugés de sectaire. Dans son Histoire, comme dans ses écrits satiriques, quiconque, dérogeant à ses convictions, ou les sacrifiant au salut de la patrie et [illegible], a quitté la réforme pour le catholicisme, est voué désormais à sa haine. Sancy est pour lui un ennemi : il biffe de son Histoire les services que ce citoyen a rendus à la royauté et en même temps au calvinisme, lors de l'avénement de Henri IV et dans dix autres circonstances[1]. Dès que Henri IV s'est fait catholique, les sentiments de d'Aubigné pour lui s'altèrent et se partagent entre l'admiration et l'aversion : il l'attaque dans son caractère, dans sa vie privée, et il venge fréquemment sur l'homme les éloges qu'il donne au guerrier et au roi. Dans sa mauvaise humeur et son injustice, il ne s'aperçoit pas que l'abjuration du roi était commandée par une impérieuse nécessité, et que s'il n'eût embrassé le catholicisme, il n'aurait pu ni assurer la Réforme, ni opérer cette pacification du royaume si désirée et si noblement vantée par d'Aubigné lui-même. Il attaque âprement, dans plus d'un passage de son ouvrage, les croyances et la discipline du catholicisme : ses opinions, quoiqu'en sens contraire, ne sont souvent ni plus tolérantes ni plus avancées que celles des parlements de Bordeaux, de Toulouse, de Paris même, qui s'opposaient à l'enregistrement et à

[1] Hist. univ., t. III, liv. II, ch. 23, p. 185. Dans ce chapitre, d'Aubigné altère tout ce qui se passa alors, pour frustrer Sancy de l'honneur qui lui revient. Immédiatement après la mort de Henri III, au moment où Henri IV est sur le point d'être opprimé par d'O et les catholiques ardents au camp de Saint-Cloud, Sancy engage les Suisses au service de Henri IV, sans paie, et lui amène les chefs de ces troupes étrangères : il les avait levées et seul dans le camp il avait autorité sur elles; seul il pouvait les amener à cette résolution, et les autres contemporains sont unanimes sur son intervention, capitale en cette circonstance. D'Aubigné, en haine de Sancy, change tout cela, et attribue au maréchal de Biron ce que fit Sancy. Il ne se montre pas moins partial contre lui, dans toute la suite de son troisième volume. Injuste contre Sancy, il est partial en faveur de la Trémoille et de quelques autres chefs calvinistes, déserteurs du camp de Saint-Cloud (t. III, liv. III, chap. 1, p. 217).

l'exécution de l'édit de Nantes. Il sait parfaitement où tendent et où aboutiront l'organisation républicaine des huguenots en 1594, et quelques-unes des conditions exagérées qu'ils obtiennent ou extorquent dans l'édit de Nantes : à faire de la réforme un État dans l'État. Il y applaudit, sans voir que c'est là le grand moyen de ranimer, sous un gouvernement moins ferme, ces guerres civiles et religieuses qu'il a déplorées, dont il a voulu dégoûter et détourner la France en écrivant son livre. La politique de de Thou, la politique de Henri IV s'élève au-dessus des partis, est large, grande, généreuse ; celle de d'Aubigné est passionnée par l'enthousiasme religieux et étroite, au moins dans les applications : le cours ne ressemble pas à la source, il s'altère et se vicie.

Nous ne quitterons pas les histoires de d'Aubigné et de de Thou sans faire une observation sur l'esprit du temps. Un trait qui le peint bien, c'est que l'homme de l'esprit le plus ouvert, comme l'homme du plus grand jugement qui fussent alors, croient l'un et l'autre aux choses émerveillables, aux prédictions, à la sorcellerie, aux possessions, ne sont pas encore affranchis de la crédulité superstitieuse du moyen-âge.

L'histoire, sous le règne de Henri IV, ne se porta pas seulement sur des sujets de politique et de religion, elle s'étendit à toutes les matières, et présenta toutes les variétés de ce genre. Pasquier avait commencé sous les règnes précédents son livre des *Recherches*; mais il en composa le corps même, et en publia la plus grande partie du temps de Henri IV, en 1596 et 1607. Les Recherches sont le plus ancien ouvrage, et, malgré tous les travaux qui suivirent, sont restées le capital ouvrage sur l'origine et l'histoire des établissements civils et religieux et des grands corps de l'État, sur les lois, les coutumes, le langage et la littérature de l'ancienne France [1]. Le président Fauchet, sans embrasser à beaucoup près le même sujet dans toute son étendue, en traita quelques parties avec érudition, et fournit de savants renseignements sur la ville de Paris, sur l'origine des dignités, sur celle des ma-

[1] Pasquier n'avait publié en 1560 que les deux premiers livres des Recherches. Il en donna six livres en 1596, et sept livres en 1607. Il composa le reste, mais il n'eut pas le temps de le publier avant sa mort arrivée en 1615. L'ouvrage complet divisé en dix livres, parce que le cinquième a été partagé en deux, parut sous ce titre : Les Recherches de la France par Estienne Pasquier, augmentées de trois livres et de vingt-trois chapitres, entrelacés en chacun des autres livres, tirés de la bibliothèque de l'auteur. Paris, Petitpas, 1621, in-folio.

gistrats, des chevaliers, des armoiries et des hérauts de France[1]. L'histoire littéraire a eu également son monument à cette époque. Scévole de Sainte-Marthe publia, en 1598, les éloges des Français qui, au XVIe siècle, s'étaient illustrés dans l'érudition ou dans les lettres : l'ouvrage, divisé en cinq livres, contient cent trente-sept éloges sur cent cinquante personnages. Écrit originairement en latin, avec une élégance appropriée au sujet, et qui plaçait Sainte-Marthe au rang de ceux qu'il célébrait, l'ouvrage a été traduit en français dans le siècle suivant[2].

On était déjà redevable à La Popelinière de la grande et belle idée d'une histoire universelle qu'il avait réalisée dans son ouvrage intitulé : L'*Histoire de France, enrichie des plus notables occurrences survenues ès provinces de l'Europe et pays voisins depuis* 1550. Si, comme historien, il n'appartient au temps de Henri IV que par son *Histoire de la conquête des pays de Bresse et de Savoie*[3], il a fait faire, sous ce règne, d'immenses progrès à la méthode pour l'étude de l'histoire, à la critique appliquée à l'histoire. Il donna au public, en 1599, deux traités réunis en un seul volume, dont le premier a pour titre : *Histoire des histoires, avec l'idée de l'histoire accomplie*, et dont le second est intitulé : *Le dessein de l'histoire nouvelle des François*[4]. Dans ces deux travaux, La Popelinière dressa une liste fort étendue des historiens anciens et modernes avec des remarques critiques très-judicieuses sur la plupart d'entre eux. Il présenta la première méthode d'étudier l'histoire qui ait paru, et offrit un modèle à tous ceux qui, plus tard, s'exercèrent dans ce genre jusqu'à Langlet-Dufresnoy. Il rendit un immense service en portant un jugement motivé sur les mauvais historiens modernes, particulièrement sur Belleforest, dont il si-

[1] De la ville de Paris et pourquoi les rois l'ont choisie pour leur capitale, Paris, 1590. — Origine et dignités des magistrats de France, Paris, 1600. — Origine des chevaliers, armoieries et héraults, Paris, 1600.

[2] Gallorum doctrina illustrium, qui nostra patrumque memoria floruerunt, elogia, 1598. L'ouvrage a été traduit par G. Colletet père en 1644.

[3] L'histoire universelle de La Popelinière, intitulé *Histoire de France enrichie des plus notables occurrences*, etc., fut publiée à La Rochelle l'an 1581 en 2 volumes in-folio, et l'an 1582 en 4 volumes. L'*Histoire de la conquête des pays de Bresse et de Savoie* a été publiée à Paris et à Lyon l'an 1601, en 1 vol. in-8°.

[4] Histoire des histoires, avec l'idée de l'histoire accomplie. — Le dessein de l'histoire nouvelle des Français. Ces deux traités de La Popelinière sont réunis dans le même volume. Paris, 1599, in-8°.

gnala les ignorances, les falsifications, les bévues de tout genre, fournissant ainsi un préservatif au public contre l'erreur, et guidant les auteurs à venir dans une voie nouvelle et meilleure. Il fit main-basse sur les traditions mensongères, sur les fables généralement reçues, comme sur les ouvrages dignes de réprobation, en réfutant l'opinion alors très-accréditée de l'établissement dans les Gaules de Francus et des Troyens. Esprit critique autant qu'esprit créateur, La Popelinière épura, disciplina l'histoire, dont il avait agrandi le domaine dans les plus vastes proportions, et contribua puissamment à lui donner la première de ses qualités, la vérité.

CHAPITRE V.

LA LITTÉRATURE MÊLÉE : ROMAN, SATIRES EN PROSE, RECUEILS DE LETTRES.

I. *Romans*. Le roman de l'Astrée, par Honoré d'Urfé. Idée de cet ouvrage, d'un genre entièrement nouveau en France : son immense succès, son influence sur les sentiments et les mœurs de la société et sur la littérature : jugement de M. Saint-Marc Girardin sur ce livre.

II. *Satires en prose*. La Confession catholique du sieur de Sancy, par d'Aubigné. Analyse de la Confession de Sancy : parties passionnées et injustes de l'ouvrage : but que s'est proposé d'Aubigné en religion, en politique, en morale; service rendu par lui à la morale : mérite littéraire de cette satire. — Les Aventures du baron de Fœneste par le même d'Aubigné, livre ayant un caractère marqué d'utilité publique.

III. *Recueils de Lettres particulières*. Sujets sur lesquels elles portent. — Lettres particulières de Henri IV. Dans le recueil des lettres portant son nom, quelles sont celles qu'il faut admettre comme lui appartenant. Idée générale des lettres particulières de Henri IV, quant au style et quant au fond. Texte de plusieurs de ses billets héroïques adressés à ses compagnons d'armes : autres billets adressés à une femme vertueuse qui lui a inspiré un amour passionné et sans espoir, et à sa femme la reine Marie de Médicis. — Lettres de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV. — Lettres de Marguerite de Valois, sa première femme. — Lettres de Malherbe. — Progrès de la littérature sous le rapport des idées et du style.

Sous ce règne, la prose prit les plus grands développements dans les genres les plus divers, et nous verrons bientôt, après les deux genres des mémoires et des histoires, un autre genre en prose fondé définitivement : c'est l'éloquence politique. Quelques orateurs ont laissé des monuments qui égalent en perfection les meilleures œuvres poétiques produites sous ce règne, et qui les dépassent de beaucoup par l'étendue et par le nombre. Nous nous occuperons d'abord des genres que l'on réunit et désigne, en général, sous le nom de littérature mêlée : ce sont le roman, la satire morale en prose, les recueils de lettres particulières.

A partir du siècle de Louis XIV, les bons romans furent ceux qui présentèrent le plus exactement l'histoire du cœur humain et la peinture de la société. Au XVI[e] siècle, ils avaient été tout autre chose : dans l'*Amadis* et les autres romans de chevalerie, ils avaient peint un monde imaginaire, présenté les types de la valeur héroïque et de l'amour parfait, et les avaient offerts à l'admiration et à l'imitation de la société. On ne peut pas dire qu'ils soient restés sans action; car si le XVI[e] siècle présente en France beaucoup de corruption et de dégradation, nul temps n'offre non plus de plus grands caractères ni en plus grand nombre. Honoré d'Urfé publia, au commencement de 1610, et dédia à Henri IV, la première partie de l'*Astrée*[1]. C'était un roman d'un genre entièrement nouveau chez nous, et destiné, il nous semble, à ménager la transition entre le roman de chevalerie et le roman qui reproduit la réalité, qui offre l'image exacte des passions humaines et de la société, le roman tel que l'écrivirent madame de Lafayette et ses successeurs. Avant de faire connaître ce que contient l'*Astrée*, disons un mot de la forme de l'ouvrage. L'immense succès de l'*Aminta* et du *Pastor fido*, de la pastorale dramatique chez les Italiens, avait mis en vogue le genre pastoral. D'Urfé transporta ce genre du drame dans le roman. Il plaça à la campagne ses personnages et la scène où se passent leurs aventures; c'est par cette particularité, mais par cette particularité seule, que son roman est pastoral. Ses héros, comme il en prévient lui-même dans sa préface, ne sentent guère les brebis et les chèvres; le besoin ne les a pas conduits et ne les retient pas aux champs; ils n'ont pris cette condition que pour vivre plus doucement et sans contrainte; ce sont des gens de condition élevée, de grande fortune, de mœurs et de langage polis, qui n'ont de bergers que le nom. D'Urfé n'a pas retracé l'histoire de son temps; tout au plus fait-il allusion à quelques circonstances de cette histoire; il n'a pas peint non plus des personnages réels, il a tracé des caractères. Voilà pour la forme de l'ouvrage, occupons-nous maintenant du fond. Les deux principaux personnages du roman, Astrée et Céladon, sont liés par un mutuel attachement. L'amour qu'ils éprouvent l'un pour l'autre est l'amour exalté, pur, constant, à l'épreuve des sentiments contraires, des événements extérieurs et du temps. C'est l'idéal et l'héroïsme de la

[1] Niceron, Mém. pour servir à l'hist. des hommes illustres, t. VI, p. 224.

passion. Par ce côté, et par celui des grandes et nombreuses aventures, l'ouvrage de d'Urfé regarde le roman de chevalerie. Mais il peint en même temps, et peint supérieurement, l'homme léger et changeant en amour, l'homme du monde, la femme du monde, quelques parties de l'homme politique, et par ce côté il est tourné vers le roman moderne. L'*Astrée* fut accueillie avec enthousiasme en France et dans l'Europe entière. Segrais nous instruit de sa vogue et de son autorité, quand il témoigne que, pendant plus de quarante ans, on tira le sujet de presque toutes les pièces de théâtre de l'*Astrée*, et que les poètes se contentaient ordinairement de mettre en vers ce que d'Urfé avait fait dire en prose aux personnages de son roman. On sait également que toute l'admiration et tout l'enthousiasme du public furent pour les personnages vertueux. Le livre par lui-même et par les nombreuses imitations qu'il produisit, devint pendant près d'un demi-siècle le guide et le directeur des sentiments publics; il contribua dans une mesure considérable à les épurer et à les élever, chez les hommes de la classe bourgeoise et chez ceux de la classe noble. En outre, il adoucit et polit les mœurs de la haute société, et il eut une action puissante sur notre littérature. L'ouvrage, sous ces deux derniers rapports, a donné lieu à une appréciation que nous nous bornerons à reproduire, nous gardant bien de refaire ce qui a été fait d'une manière excellente. « L'hôtel de Rambouillet, dit M. Saint-Marc Girardin, passe pour avoir introduit et accrédité en France le goût et le ton de la bonne compagnie. L'hôtel de Rambouillet n'a fait que pratiquer les leçons et les exemples de l'*Astrée*. De tous les auteurs qui ont servi de précurseurs à notre grande littérature, d'Urfé est celui qui a le plus prêté à cette littérature et qui l'a le plus aidée à naître et à grandir, soit que nous considérions le style de l'*Astrée*, soit que nous en considérions le fond, c'est-à-dire la manière dont l'amour y est exprimé, soit enfin que nous regardions les caractères, les mœurs et le ton des personnages. Balzac passe pour avoir créé en France le style noble. Avant Balzac, d'Urfé a su parler une langue noble et riche; avant Balzac, il a su donner à la période le nombre et la clarté. Souvent même son style a une abondance et une douceur qui fait penser à Fénelon[1]. » Voilà une preuve de plus après plusieurs autres que nous avons

[1] M. Saint-Marc Girardin, Cours de littérature dramatique, t. III, p. 101.

apportées, et avec bien d'autres que nous produirons plus tard, que toute la littérature des règnes de Louis XIII et de Louis XIV a ses racines dans celle du temps de Henri IV. Cette fois cette vérité se produit, non sous notre autorité, mais sous celle de l'un des maîtres de la critique.

D'Aubigné, ce fécond et flexible esprit que nous avons rencontré déjà aux mémoires et à l'histoire, et que nous retrouverons à la poésie, a composé deux ouvrages satiriques en prose : la *Confession catholique du sieur de Sancy* et les *Aventures du baron de Fœneste*. Nous nous occuperons d'abord du premier de ces deux ouvrages, dont nous essaierons de présenter une analyse exacte et complète. Les qualités morales que l'on trouve dans l'ensemble des Tragiques ne sont pas exclues de la Confession de Sancy; l'honnête homme et l'homme religieux y reparaissent encore. Mais ce caractère est amoindri et affaibli par la passion à laquelle l'auteur cède toujours, et trop souvent obéit en aveugle : il cesse alors d'être juste et vrai.

La Confession de Sancy est à la fois une satire violente contre les adversaires de d'Aubigné en religion et contre ses rivaux en politique, une peinture de la cour de Henri IV, un pamphlet protestant contre le catholicisme, un ouvrage destiné à corriger les mœurs d'une partie de la société. Tout cela se mêle et se confond dans le livre de d'Aubigné. Il déchire impitoyablement ceux qui, dans la période de 1593 à 1606, ont abandonné le calvinisme pour embrasser la religion catholique, tels que Henri IV, Sancy, P. Cayet, Sponde et beaucoup d'autres, et ceux auxquels d'Aubigné impute d'avoir chancelé dans leur foi, mal servi ou trahi leur parti, par exemple, Hurault-Dufay, Morlas, Rotan, de Serres [1]. Il n'attaque pas avec moins de virulence le marquis d'O et les anciens favoris de Henri III, transformés en catholiques ardents sous Henri IV, et le comte de Soissons, l'un des chefs du tiers-parti, parce qu'il les considère les uns et les autres comme ayant poussé le roi à embrasser la religion romaine par leurs exigences, par les embarras et les périls dans lesquels ils l'ont jeté [2]. Il fait pleuvoir enfin les sarcasmes et les injures sur le

[1] Confession catholique du sieur de Sancy, avec les remarques de Leduchat, Godefroy, Langlet-Dufresnoy, Lahaye, P. Glosse, 1744. Épître à monseigneur le révérendissime évêque d'Evreux, p. 6, 7; liv. I, chap. 5, 7, 9, 10; liv. II, chap. 1, 3, 4, 5, 8, 9.

[2] Confession de Sancy, épître, p. 4, 5; liv. I, chap. 4, 7; liv. II, chap. 1.

cardinal Du Perron, qni a le tort impardonnable à ses yeux d'avoir travaillé à la conversion du roi, à celle de Sancy et d'autres protestants. Quiconque, directement ou indirectement, a nui à l'intérêt et à la cause de la Réforme, devient pour lui un ennemi, et il le traite à la rigueur comme tel.

Cette exécution si impitoyable des défectionnaires et des adversaires du calvinisme, est sans doute l'une des parties considérables, et même la plus apparente, de la Confession de Sancy, mais elle est loin d'être la seule. Chez d'Aubigné, les rancunes et l'ambition de l'homme politique s'unissent aux passions du sectaire. Il s'indigne de voir quelques grands lui disputer avec avantage les bonnes grâces du roi et les honneurs, et il s'en venge en leur prodiguant l'insulte et la diffamation. On a conjecturé que, dans ses attaques contre Sancy, lequel, jusqu'en 1597, jouit auprès de Henri IV d'une faveur proportionnée à ses services, d'Aubigné avait écouté l'animosité politique autant que l'animosité religieuse. Cette supposition deviendra une certitude pour quiconque considérera qu'il se déchaîne avec un égal emportement contre plusieurs hommes, entre autres contre Bellegarde, dont la réforme et les réformés n'avaient jamais eu à se plaindre, et dont le seul crime envers d'Aubigné était la bienveillance du roi [1]. En joignant dans son cadre satirique, cette classe de grands seigneurs aux adversaires du calvinisme et aux ligueurs ralliés, contre lesquels il ne se montre ni moins hostile ni moins violent [2], l'auteur frappa à peu près sur tous ceux qui occupaient, de son temps, le premier rang dans le gouvernement et dans la société. Il épuisa contre eux ce que le sarcasme a de plus mordant, ce que la dénonciation des faits appartenant à la vie privée a de plus cruel et souvent de plus aventuré. Sa Confession de Sancy n'est pas un tableau en raccourci de la cour de Henri IV, de la vie et d'une partie du règne de ce prince, elle en est une caricature, une diffamation : l'esprit de dénigrement exclusif y règne d'un bout à l'autre; l'injustice y domine moins encore par le mal énoncé que par le bien retranché sur chaque personnage. Mais d'Aubigné ne devait pas s'arrêter au blâme systématique, en rester sur la diatribe. Quand il

[1] Voir Leduchat, Préface sur la Confession, p. 39, 40, et la Confession, liv. I, chap 3, 7; liv. II, chap. 1. Dans la Confession, Bellegarde est appelé partout M. le Grand par abréviation de M. le Grand écuyer.

[2] Confession de Sancy, liv. I, chap. 3, 5, 7.

composa plus tard son Histoire, quand il vint à témoigner auprès de la postérité sur les hommes et les choses de son temps, il sentit ce que la conscience et le devoir lui imposaient, et il se corrigea. Dans la Confession de Sancy, il n'avait eu que des paroles amères et dénigrantes pour Henri IV : nous avons vu que, dans l'Histoire universelle, il lui fit réparation, en exposant, au moins en partie, et en louant ses grandes qualités et ses grandes actions. Il se rétracta également sur plusieurs de ceux qu'il avait immolés dans sa satire, préférant, avec raison, une contradiction à une injustice.

Deux parties entièrement distinctes de celles qui viennent de nous occuper, se trouvent encore dans la Confession de Sancy, car le livre est, en outre, un pamphlet protestant contre le catholicisme et une satire morale. Dans la partie de la polémique religieuse, le thème de d'Aubigné est que le catholicisme a corrompu la morale religieuse, et qu'il dégrade les esprits par des croyances puériles ou dangereuses; il expose et attaque à ce point de vue une partie des dogmes et de la discipline de l'Église[1]. Comme livre de controverse et de doctrine, l'ouvrage, par le fond, n'a rien de solide et de sérieux; de plus, beaucoup de faits sont controuvés ou altérés au point d'avoir provoqué la réfutation, non-seulement des catholiques, mais même des calvinistes. Bayle déclare dans un endroit que l'auteur est inexcusable d'avoir commis certaines omissions : il dit ailleurs : « Il est certain que » d'Aubigné falsifie la légende, afin de donner au conte un air » plus divertissant. Or je ne crois point que les lois de la raillerie » ni même celles de la satire, permettent cela[2]. » L'ouvrage, à le considérer dans son ensemble, n'a donc pas été jugé trop sévèrement quand on en a dit que c'étaient des contes surannés, dont tout le monde connaissait le ridicule et méprisait la fausseté[3]. Mais, dans un certain nombre de détails, d'Aubigné sait exactement et touche juste. L'ignorance et la barbarie du moyen-âge avaient déshonoré le catholicisme par certaines croyances superstitieuses, et mis souvent de vaines pratiques à la place de

[1] Voici les titres des premiers chapitres de la Confession qui feront connaître les matières traitées par d'Aubigné : I. De l'autorité de l'Église et de son chef. II. Des traditions. III. De l'intercession des saints et des saintes. IV. Du purgatoire. V. De la justification par les œuvres, et les œuvres méritoires.

[2] Bayle, Dictionnaire critique au mot *Marie Egyptienne*, remarque B.

[3] Le P. Lelong, Bibl. hist. de la France, t. III, p. 209.

la véritable religion. D'Aubigné, en publiant ces abus, en a provoqué la réforme, et a contribué ainsi à dégager la religion de ce grossier alliage, à lui donner la pureté et la dignité qui firent son lustre au XVIIe siècle.

Enfin dans la partie de son œuvre qui touche à la réformation des mœurs, il a utilement continué pour la société la tâche commencée par lui dans les Tragiques. Les Tragiques avaient flétri chez Henri III des vices monstrueux : la Confession de Sancy les poursuivit chez ceux des courtisans qu'ils avaient gangrenés, et les brûla d'un fer chaud. L'appel fait à la conscience de l'homme, à l'honnêteté et à l'indignation publiques, suffit pour détruire certains désordres, pourvu qu'ils soient connus : ils ne tiennent pas contre la publicité. D'Aubigné eut le courage de les dévoiler, de les montrer dans leur turpitude, et le mérite de concourir à laver les mœurs de cette infamie et la haute société de cette honte.

Le mérite littéraire de la Confession de Sancy est éminent. Le style est aussi coloré et plus clair que dans aucun des écrits en prose de d'Aubigné, et c'est là la moindre recommandation de l'ouvrage. L'auteur y fait preuve d'un talent d'observation qui n'a été que rarement surpassé dans la suite. Il saisit avec une promptitude et une sûreté de coup d'œil merveilleuse les côtés faibles des personnages qu'il attaque, devine ce que l'on cherche à lui cacher, et sur la moindre partie des vices ou des ridicules qu'il entrevoit, il les rétablit et les peint tout entiers. Dans ses attaques contre le catholicisme, son procédé de polémique est l'ironie, et il la manie avec tant d'art, la soutient avec tant d'habileté, que les catholiques rigides qui ont le plus sévèrement blâmé sa manière d'exposer les faits et de raisonner, qui ont condamné le plus hautement le fond du livre quant aux doctrines, n'ont pas hésité à en admirer la forme. Sous tous ces rapports, la Confession de Sancy est un chef d'œuvre parmi les essais de notre littérature naissante : Pascal et Saint-Simon l'ont étudié pour le surpasser, et ne l'ont pas effacé entièrement.

L'autre ouvrage satirique de d'Aubigné en prose, intitulé *Les aventures du baron de Fæneste*, a un caractère marqué d'utilité publique. L'auteur a mis dans tout son jour la distinction entre *l'être* et *le paraître*, et appris à la société à n'être plus dupe de ce qui brille et de ce qui fait du bruit. Mais nous n'avons pas à nous occuper de cet écrit composé pour la plus grande partie, si ce n'est pour la totalité, à une époque postérieure à celle que

nous examinons. Le fanfaron que d'Aubigné immole par le ridicule; qui se donne l'apparence de tout et n'a la réalité de rien; qui ment le courage à la guerre, le savoir, la richesse, la noblesse, enfin la bravoure dans les duels et les bonnes fortunes, redevenus une recommandation par la corruption du temps : ce hâbleur n'a pu réussir et se pousser dans le monde et même à la cour, que pendant la triste régence de Marie de Médicis, entre les deux gouvernements sérieux de Henri IV et de Richelieu. Aussi est-ce à la période de 1610 à 1624 que s'attachent la composition et la publication du baron de Fœneste; ouvrage qui n'est nullement la peinture et la satire du duc d'Épernon, et où il faut chercher un caractère et non pas un portrait.

Sous ce règne, les lettres particulières, les lettres appartenant au genre épistolaire proprement dit, revêtent toutes les formes, sinon encore bien arrêtées, du moins ébauchées, qu'elles auront plus tard quand la littérature sera fixée. Dans leur contenu, tantôt elles expriment sur divers sujets les sentiments et les idées de ceux qui les écrivent; ce sont des épanchements de l'âme ou des exercices de l'esprit : tantôt elles renferment un journal plus ou moins animé, plus ou moins ingénieux, de ce qui se passe dans une classe de la société ou dans le public; c'est alors un récit de faits et d'anecdotes qui doit fournir des matériaux à l'histoire politique, administrative et parfois artistique. Il ne faut pas croire que ces lettres, toutes destinées à l'intimité, souvent même à l'intimité la plus étroite, n'aient été connues que quelque demi-siècle après le temps où elles ont été écrites. On voit la preuve du contraire dans l'Estoile. Ses registres-journaux qui ont été rédigés jour par jour, au fur et à mesure que les événements s'accomplissaient, offrent la transcription de quelques-unes des lettres adressées par Henri IV à ses serviteurs et à ses maîtresses, que Lestoile était parvenu à se procurer. D'où il résulte que les lettres du temps ont développé plusieurs des qualités de l'esprit français non-seulement chez ceux qui les écrivaient et chez ceux qui les recevaient, mais encore dans tout le public curieux et cultivé.

Parmi les correspondances de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, aucune n'égale en intérêt et en importance celle de Henri IV. Nous avons rendu compte ailleurs de ce qui a trait à l'histoire et à la diplomatie dans le recueil de ces lettres : nous n'avons à nous occuper ici que de celles qui expriment ses sentiments et ses impressions et qui sont toutes personnelles.

Les sept volumes publiés de sa correspondance, renferment plusieurs centaines de lettres ou de billets qui se rangent dans cette classe, et que l'on s'accorde à reconnaître comme ayant été rédigés en entier par lui, et comme lui appartenant incontestablement. Il en est beaucoup d'autres qu'on lui retire, et qui doivent lui rester, à notre sens, parce qu'aucune des raisons sur lesquelles on s'appuie pour les lui ôter ne nous paraît soutenable. S'agit-il pour la totalité de certaines lettres du style que l'on prétend connaître, et auquel on distingue, dit-on, que ces lettres ne sont pas de lui ? Mais nous prouverons tout à l'heure qu'il n'a aucune forme de style constante. Est-il question de phrase, ou de quelque membre de phrase, qui ne serait pas dans les habitudes de son esprit, telles qu'on les trouve dans ses lettres authentiques ? Mais quand il dictait une lettre et qu'il se bornait à la signer ; quand César dictait à la fois quatre lettres en style différent, pense-t-on que chacune des phrases fût assez arrêtée, ou restât assez fidèlement dans la mémoire du secrétaire, pour que celui-ci n'eût pas sans cesse à la compléter par des expressions ou des formes qui lui étaient propres, qui n'appartenaient ni à Henri ni à César ? L'ensemble de ces lettres ne cesse pas d'appartenir à l'un et à l'autre, parce que quelques éléments étrangers, d'une complète insignifiance, sont venus se mêler à leur contexture. Enfin il est des lettres, même des plus précieuses, auquel Henri est resté complétement étranger sous le rapport de la rédaction, et qui n'en sont pas moins de lui. Prenons pour exemple celle du 8 avril 1607. Le roi fait savoir à Sully qu'il ne lui écrit pas de sa main, mais de celle de Loménie, et lui en donne les raisons : il s'est blessé au pouce ; la lettre est longue ; enfin beaucoup de détails ont été relevés sur les notes et renseignemens fournis par ses plus familiers serviteurs. Ni l'écriture, ni l'orthographe, ni la rédaction ne lui appartiennent, et cette lettre toutefois lui appartient parfaitement, parce qu'elle est écrite pour une fin et pour un but déterminés par lui ; parce qu'elle est rédigée sur ses indications en même temps que sur celles des hommes de son intimité ; parce que, d'un bout à l'autre, elle exprime ses sentiments et ses idées, seulement sous la forme étrangère qu'un secrétaire y a donnée, ce qui ne fait absolument rien au fond [1].

César, Richelieu, Frédéric, Napoléon ont abordé les sujets

[1] Lettre de Henri IV à Sully du 8 avril 1607, dans les Œconomies royales, chap. 171, t. II, p. 200, 201.

qu'ils ont traités avec des habitudes et un exercice d'esprit qui, indépendamment de leur génie, les ont rangés parmi les auteurs, et les grands auteurs. Henri IV, avec son génie, avec une instruction, qui développa son intelligence et éleva ses sentiments, mais qui fut courte, a dû trouver, quand il a pris la plume, beaucoup de traits excellents, quelques lignes admirables; mais ce n'est pas un écrivain. C'est un homme d'action, n'ayant jamais astreint sa pensée à aucune marche régulière, à aucune règle fixe, exprimant l'impression du moment avec le premier mot qui lui vient, sans se soucier de l'ordre dans lequel se rangent ses idées, de la forme qu'elles revêtent. Aux diverses périodes de sa vie, et à des périodes séparées par un intervalle de dix-sept ans, il rend ses idées de la manière la plus différente et la moins disciplinée : son style est tantôt bref, rapide, clair, tantôt embarrassé et retardé par une multitude d'incises; tantôt coupé et tantôt périodique, sans qu'il y ait aucune raison de cette variété et de cette opposition[1]. De la forme passons au fond, mille fois plus important, des lettres privées de Henri IV. On l'y voit grave, noble, sublime par moments, dans les grandes choses et dans les circonstances solennelles; simple, familier, bon dans la vie de tous les jours et dans les rapports d'homme à homme; agité de mille pensées et de mille passions, dont la plupart accusent la noblesse de son âme, la supériorité de son esprit et les qualités d'une nature privilégiée, dont quelques-unes seulement trahissent la faiblesse de l'humanité, et l'amènent à des aveux, provoquent de sa part des

[1] Voici quelques exemples de style traînant et embarrassé pris dans les Lettres particulières de Henri IV. En date du 10 avril 1580 il écrit à la reine de Navarre, sa femme : « Ayant aussy, par les dépes» ches dernières qui sont venues de la Court (cour), assez cogneu qu'il » ne se fault plus endormir, les desseings de nos adversaires, et » d'aultre part, la condition de nos Eglises affligées qui me requièrent » incessamment de pourvoir à leur défense, je n'ay peu (pu) plus » retarder, et suis party avec aultant de regret que j'en sçaurois ja» mais avoir, aiant différé de vous en dire l'occasion, que j'ay mieux » aimé vous escrire, pour ce que les mauvaises nouvelles ne se sça» vent que trop tost. » Plusieurs lettres qu'il adresse à sa maîtresse la comtesse de Grammont, et notamment celle du 13 mars 1588, sont également chargées d'incises et d'une intelligence difficile. On trouve de fréquents exemples de style périodique dans les lettres à sa femme de 1580 et des années suivantes, et dans la lettre suivante écrite à sa sœur le 28 septembre 1597. « Le conseil avoit été bien tenu, les ré» solutions bien prises, les subjects de bien faire très beaux, les sol» dats ennemis estonnez, leurs villes effrayées; mais qui, ainsy que » Dieu, peut faire quelque chose de rien? » (Recueil des Lettres missives, t. I, p. 286; t. II, p. 345; t. IV, p. 855).

expressions de regret qui rachètent ses torts; en somme et par-dessus tout, le roi le plus vrai et le plus explicite sur lui-même, et qui a le moins posé en songeant à la postérité.

Ses lettres particulières peignent avec une merveilleuse vérité les fortunes si diverses par lesquelles il a passé, les nécessités qu'il a subies, les impressions qu'il a reçues des faits extérieurs, au milieu de cette rapide succession d'événements qui ne le laissèrent presque pas un jour dans la situation où il se trouvait la veille. En Navarre, il n'est que chef de parti : la mort de Henri III le porte au trône de France, mais il reste longtemps un roi contesté par la Ligue et par la moitié du pays. Pendant toute cette période de son existence, réduit aux expédients, hors d'état d'entretenir un nombre suffisant de soldats réguliers, il faut qu'il cherche la moitié de sa force militaire dans des troupes de volontaires, de partisans, d'amis, qu'il est obligé sans cesse d'appeler sous son drapeau des deux bouts du royaume. Il les convoque par d'héroïques billets, où les relations du suzerain avec ses vassaux, les rapports du roi avec ses nobles, répondant au ban et à l'arrière-ban, la familiarité qui se prend sous la tente, l'ascendant que Henri exerce sur tout ce qu'il y a de brave en France, depuis la prise de Cahors et la victoire de Coutras, se mêlent et se confondent avec son respect pour la dignité de l'homme, pour l'élévation de la position sociale, pour l'importance des services rendus, et s'expriment par l'emploi alternatif du *tu* et du *vous*. C'est un composé de liberté militaire et de tact délicat, de sentiment des convenances, qui n'avait de précédents dans aucune correspondance, et qui ne peut revenir dans aucune. En 1588, le duc de Guise et la Ligue, devenus maîtres de la situation pendant la tenue des États de Blois, lèvent dans la France entière des forces destinées à écraser le parti protestant, et en attendant qu'elles soient toutes rassemblées, ils contraignent le gouvernement à précipiter contre les huguenots deux armées dont la dernière entre en Poitou sous la conduite du duc de Nevers, et marche contre Henri. Vainqueurs personnellement à Coutras, mais vaincus dans leurs alliés les Allemands et les Suisses à Vimory et à Auneau, et réduits à leurs seules ressources, les calvinistes n'ont de chances de salut que s'ils parviennent à se soutenir jusqu'au moment où quelque événement imprévu et favorable changera la situation pour eux. Et ils ne parviendront à se soutenir que sous la condition que tout homme parmi eux capable de porter les armes les prendra; que tous imiteront leur

chef, lequel vend et engage en Navarre et en Béarn ceux de ses domaines que sa mère n'a pas encore aliénés[1], et qui chaque jour affronte la mort dans les siéges et les batailles; que tous apporteront à la défense de leur cause les biens avec la vie. Dans ces circonstances, Henri adresse les 25 octobre et 15 décembre 1588, à deux de ses plus anciens et dévoués serviteurs, les appels suivants qui sont l'éloquence militaire du temps, comme plus tard seront les proclamations. Il fait tenir à François de Montesquiou, baron de Faget, les six lignes qu'on va lire.

J'ay esté bien ayse d'avoir sceu de vos nouvelles. Continués la volonté que vous m'avés tesmoignée. Les ennemys sont près de nous. M. de Nevers se veut faire battre. Je te renonce si tu ne viens, mais je dis bien tost; car il ne se présenta oncques de plus belles occasions. Adieu, Faget, je suis vostre meilleur maistre et plus affectionné amy[2].

Henri écrit à de Launey d'Entragues, gouverneur de Vivarais et de Gévaudan, déjà blessé à Coutras. Il lui demande à la fois de lui amener un renfort d'hommes, de venir affronter de nouveaux périls à ses côtés, et de lui apporter tout ce qu'il pourra prendre d'argent dans sa bourse.

Monsr. de Launey d'Antraigues, Dieu aydant, j'espère que vous estes, à l'heure qu'il est, *restably de la blessure que vous receutes à Coutras, combattant si vaillamment à mon costé.* Si ce est, comme je le espère, ne faites faulte (car nous aurons dans peu à découdre, et ainsy grand besoin de vos services) de partir aussi tost pour me venir joindre. Sans doubte vous n'aurés manqué, ainsy que vous l'avés annoncé à Mornay, de vendre vos bois de Mezilac et Cuze, et ils auront produit quelques mille pistoles. Si ce est, ne faites faulte de m'en apporter tout ce que vous pourrez; car de ma vie, je ne fus en pareille disconvenue. *Je ne scais quand ni d'où, si jamais, je pourray vous les rendre; mais je vous promets force honneur et gloire : et argent n'est pas pasture pour des gentilshommes comme vous et moy*[3].

[1] Ce fait est constaté par le témoignage de Mme Du Plessis-Mornay, dans ses Mémoires, t. I, p. 168, 309, 310, et par celui de Du Plessis, t. V, p. 396, 398, 400. « Il y en eust qui imputèrent à M. Duplessis la » ruyne de la maison de Navarre, *dont il n'avoit administré que la » misère.* »

[2] Recueil des Lettres miss., t. II, p. 404. François de Montesquiou, seigneur de Sainte-Colombe, baron de Faget.

[3] Recueil des Lettres missives, t. II, p. 398. Copie transcrite et adressée directement à M. Berger de Xivrey par M. Villemain. L'on doit à l'éminent écrivain d'avoir tiré de papiers d'affaires, et sauvé de l'oubli cette lettre, l'une des pages éloquentes de notre littérature.

Il est plusieurs autres billets de cette forme dans lesquels Henri convoque ses partisans, ses amis, ou bien leur rappelle qu'ils lui ont fait défaut, leur demande une réparation digne de leur courage, et les somme de venir, à la prochaine occasion, risquer leur vie à ses côtés. La critique a, dans ces derniers temps, supprimé de sa correspondance le fameux billet que Voltaire prétend avoir été écrit par lui au brave Crillon, après les combats d'Arques[1]. La critique pouvait le remplacer, et elle a négligé de le faire, par ce mot de lettre d'un laconisme égal, d'une élévation de sentiment pareille et tout antique, dans lequel Henri ne fait plus à ses compagnons d'armes ni appel, ni reproche, mais leur paie sa propre dette et celle de la France. Au mois de novembre 1590, Givry, jeune et brillant capitaine, passionné pour la gloire et les louanges, qu'on nomme alors les *vanités*, a noblement réparé les fautes commises par lui au siége de Paris, en reprenant en deux jours aux Espagnols Corbeil et Lagny, qui avaient coûté six semaines de siége au duc de Parme. Henri lui délivre et lui adresse ce brevet d'intrépidité et de haute capacité militaire :

Tes victoires m'empeschent de dormir, comme anciennement celles de Miltiade, Thémistocle. Adieu, Givry, voilà tes vanitez bien payées[2].

[1] Le billet, tel que le donne Voltaire dans ses notes sur le chant VIII, de la Henriade, p. 223, est ainsi conçu : « Pends-toi, brave Crillon » nous avons combattu à Arques et tu n'y étais pas. Adieu, brave » Crillon, je vous aime à tort et à travers. » M. Berger de Xivrey dans le Recueil des Lettres missives, t. IV, p. 848 à la note, attaque par diverses raisons l'authenticité de ce billet. Il croit que Voltaire, trompé par ses souvenirs, l'a confondu avec une lettre d'une date bien postérieure, que le roi écrivit à Crillon, le 20 septembre 1597, et dans laquelle il lui exprima le regret de ne l'avoir pas vu figurer dans les rangs de l'armée, le jour où les Français repoussaient victorieusement l'attaque du cardinal archiduc Albert d'Autriche s'efforçant de leur faire lever le siége d'Amiens. Cette lettre commence ainsi : « Brave Crillon, pendés-vous de n'avoir esté icy près de moy lundi » dernier, à la plus belle occasion qui se soit jamais veue et qui peut- » être se verra jamais. Croyés que je vous ai bien désiré. » La lettre continue encore pendant sept lignes d'un ton ordinaire, et tout à fait étranger à l'impétueuse vivacité du billet rapporté par Voltaire.

[2] La courte lettre à Givry ne figure pas dans le Recueil des Lettres missives. Son authenticité est incontestable. Elle est rapportée par Pasquier, contemporain de ces faits, et en position d'être parfaitement instruit, dans le livre XX de ses Lettres, lettre 8, t. II, p. 601, in-folio, 1723. Pasquier fait précéder le billet écrit par Henri IV de l'argument suivant : « Le seigneur de Givry, jeune seigneur de belle et » grande espérance, ayant en un clin d'œil regaigné la ville de Corbeil, » à la prise de laquelle le duc de Parme estoit demeuré six semaines,

Ces lettres nous font voir Henri IV dans ses rapports avec les hommes qui partageaient ses travaux et ses périls. La suivante nous le montre épanchant ses plus secrets sentiments dans le sein de ce qu'il avait alors de plus cher, en l'un des moments les plus solennels de sa vie. A la fin du mois d'août 1590, il a été contraint de lever le siége de Paris et de s'avancer au-devant du duc de Parme, qui envahit le royaume : il se croit à la veille d'une bataille générale et décisive contre les Espagnols. Dans cette circonstance, sa pensée se tourne vers madame de Guercheville, vertueuse femme qui, en opposant le devoir à ses poursuites, avait élevé la passion qu'il ressentait pour elle à l'amour pur et exalté. Chacune des lignes de cette lettre est empreinte des plus généreux et des plus vifs sentiments qui puissent faire battre un cœur d'homme : l'honneur, l'amour, le sentiment religieux; c'est le familier noble et le naturel sublime dans leur plus franche expression.

Ma maîtresse, je vous escris ce mot le jour de la veille d'une bataille. L'yssue en est en la main de Dieu qui en a desjà ordonné ce qui doibt en advenir, et ce qu'il cognoist estre expédient pour sa gloire et pour le salut de mon peuple. Si je la perds vous ne me verrés jamais, car je ne suis pas homme qui fuye ou qui recule. Bien vous puis-je asseurer que si je meurs, ma penultième pensée sera à vous, et ma dernière à Dieu, auquel je vous recommande et moy aussy. Ce dernier aoust 1590, de la main de celuy qui baise les vostres et est vostre serviteur [1].

D'autres lettres de Henri IV nous apprennent comment il sentait et comprenait l'amitié. Elles montrent que la prospérité n'affaiblit en rien la vivacité et la sincérité de ses attachements; que les années n'éteignirent pas cette chaleur d'âme, et qu'elles la tempérèrent à peine. En 1597, déjà maître de tout le royaume, excepté de la Bretagne, qui va céder, il apprend que Du Plessis-Mornay a reçu du jeune Saint-Phal le plus grave outrage qu'un gentilhomme puisse essuyer dans son honneur. Il lui écrit aussitôt de sa main ce mémorable billet. Tous les sentiments généreux et forts s'y montrent et y parlent à la fois : les souvenirs et les entraînements du temps où il n'était, sous les ordres de Coligny, qu'un brave et jeune chef dans l'armée protestante, prêt à donner sa vie pour la querelle de ses amis, sont à peine contenus et

» et tout d'une suite s'estant Givry fait maistre de la ville de Laigny,
» le Roy qui l'aimoit comme celuy qu'il savoit nourrir de nobles am-
» bitions dans son âme, lui mande ce mot de lettre, etc. »

[1] Recueil des Lettres missives, t. III, p. 244.

dominés par la dignité du roi, du premier magistrat du pays, du législateur qui doit réprimer bientôt la fureur du duel.

Monsieur du Plessis, j'ai ung extresme desplaisir de l'outrage que vous avés receu, auquel je participe, et comme Roy et comme vostre amy. Comme le premier, je vous en ferai justice, et me la feray aussy. Si je ne portois que le second titre, vous n'en avés nul de qui l'espée fust plus preste à desgainer que la mienne, ny qui vous portast sa vie plus gaiement que moy. Tenés cela pour constant qu'en effet je vous rendray office de Roy, de maistre et d'amy [1].

Le trait le plus remarquable de cette lettre est celui qui paraît le moins, et que l'histoire détaillée de ce règne peut seule mettre en lumière. Depuis l'abjuration de Henri, il y a dissidence entre lui et Du Plessis-Mornay, au sujet de la religion, et même de la politique, en ce qui concerne les affaires religieuses. Au moment où Du Plessis est insulté, son refroidissement est oublié. Henri ne se souvient plus que de ses services et de leur intimité pendant son règne en Navarre et les premières années de son règne en France. Il conserve la même constance inaltérable, la même vivacité d'amitié à de Batz, à Sully, à Laforce, à Montmorency, à dix autres.

Ses lettres contiennent des témoignages plus fréquents et plus explicites qu'on ne le voudrait de sa passion pour ses maîtresses. Mais on y trouve à côté, avec attendrissement et respect, les preuves de sa tendresse pour sa femme et ses enfants, de son amour pour son peuple, de sa passion constante pour la gloire de la France. Nous avons recherché jusqu'à présent dans ses lettres comment il exprime ses sentiments. La manière dont il rend ses idées, ses impressions, ses jugements sur une multitude de sujets, n'est guère moins remarquable : on a pu s'en convaincre par son appréciation de Plutarque, que nous avons fait connaître précédemment [2]. Nous nous résumons en un mot. La partie de sa correspondance qui chez lui peint l'homme offre constamment l'un des modèles les plus parfaits de la spontanéité, et à de fréquents moments, mais tous courts, le chef-d'œuvre de la noblesse morale, de la facilité, du naturel, de la vivacité d'esprit.

Deux femmes, Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, et Marguerite de Valois, sa première femme, ont laissé des recueils

[1] Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay, t. VII, p. 384, 385. Paris, Treuttel, 1824. — Recueil des Lettres missives, t. IV, p. 874. La lettre est du 8 novembre 1597.

[2] Voir ci-dessus, t. III, p. 754.

de lettres. Ces lettres n'offrent pas ce qui fait le grand intérêt de plusieurs correspondances postérieures, le récit d'événements et d'anecdotes qui nous transporte dans la société d'un autre âge, et qui nous y fait vivre ; le tableau des mœurs et des usages du temps, peints avec liberté et d'un style qui anime tout. Mais c'est l'entretien de deux femmes très-aimables, avec les qualités d'esprit qui distinguent spécialement les femmes. Quelques lettres de Catherine de Bourbon ont été publiées à diverses reprises, dès le commencement du XVII[e] siècle : la Bibliothèque en possède un bien plus grand nombre d'inédites. Elles sont remarquables à deux titres. Elles sont singulièrement ingénieuses, écrites d'un style vif et piquant, égayées d'une manière presque continue par le badinage et la plaisanterie de bon ton : Catherine a beaucoup plus de ce que l'on nomme proprement esprit que son frère, lequel en a déjà beaucoup. Un autre caractère de sa correspondance est la fermeté et la résolution qu'elle montre dans toutes les questions de conscience et de religion. Il est difficile de cacher plus de sérieux qu'elle sous plus d'enjouement[1].

Tout un recueil de lettres de Marguerite de Valois a été ajouté à la dernière édition de ses mémoires[2]. Un mélange heureux d'esprit, de naturel, de sensibilité recommande la plupart des billets adressés par elle à la duchesse d'Uzès, qu'elle nomme sa sibylle, et dont elle est séparée[3]. La noblesse des sentiments, la dignité de la résignation, le pathétique éclatent dans quelques-unes de ses lettres d'un ton plus élevé. Le roi a désiré rompre le lien qui les unissait et contracter un autre mariage. Elle a mérité ces humiliations par les écarts de sa vie ; mais comme elle se relève par sa conduite et par ses écrits, dans cette affaire si pénible pour elle ! Elle a acquiescé à l'acte qui la fera descendre du trône, et en opposant un refus elle pouvait susciter des difficultés peut-être insurmontables. Elle apprend, le 21 octobre 1599, que la cour de Rome, tout en accueillant la demande de séparation, veut faire précéder le prononcé de la sentence d'une enquête dirigée par des archevêques et des cardinaux, qui constateront la validité des causes de nullité du mariage, et la réalité

[1] Voir entre autres sa lettre à Du Plessis-Mornay du mois de mai 1599, dans les Mémoires et correspondance de Du Plessis, t. IX, p. 269.

[2] C'est l'excellente édition donnée par M. Guessard, sous ce titre : *Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois*. Paris, Renouard, 1842.

[3] Voir surtout les Lettres qu'on trouve aux pages 197, 198, 205, 206.

du consentement donné par Marguerite. Elle craint qu'un obstacle, et quel obstacle ! ne naisse de cette procédure ; elle va au-devant, et s'empresse de le lever. Elle écrit dans les termes suivants à Du Plessis-Mornay, chargé depuis longtemps des négociations entamées avec elle.

Monsieur du Plessis, ayant le contentement du Roy non moins cher que le mien propre, j'ai loué Dieu que Sa Majesté eût obtenu de Rome ce qu'il désiroit. Pour le fait de ma procuration, j'écris à sa Majesté pour l'assûrer que ma volonté ne me changera jamais au vœu que je lui ai fait d'une entière et parfaite obéissance ; et que s'il reste à cet effet chose qui dépende de moi, je la supplie humblement de croire que j'accomplirai tout ce que Sa Majesté m'ordonnera. Bien désirerois-je, s'il faut que je sois ouïe sur ce fait, que ce fût de personne plus privée ; mon courage, pour vous en parler comme à mon intime ami, n'étant composé pour supporter si publiquement une telle diminution. Je le fais, je le proteste, très volontiers, et sans aucun regret, connoissant que *c'est le contentement du Roy, qui m'est devant toute chose, le bien de ce royaume*, mon repos, ma liberté et ma sûreté. Mais l'opinion que j'aurois que tout ce qui y assisteroit ne seroit pas de même opinion que moi, me seroit une confusion et un déplaisir si grand que je sais bien que je ne le saurois supporter, et *craindrois que mes larmes ne fissent juger à ces cardinaux quelque force ou quelque contrainte, ce qui nuiroit à l'effet que le roi désire* [1].

Les larmes que cette femme faible, mais non déchue, prévoit et prend soin de prévenir, dans la crainte de nuire au sacrifice qu'elle a résolu, et qu'elle veut consommer, pour le contentement du roi et dans l'intérêt du royaume, sont l'un des traits les plus touchants et les plus nobles qui se puissent rencontrer nulle part : il ferait honneur aux écrivains qui ont traité la passion avec le plus de profondeur. Une autre lettre de Marguerite se soutient à côté de celle-là : c'est celle qu'elle adresse à Henri IV en 1603, et dans laquelle elle se réclame de sa protection contre la violence de l'un de ses adversaires. Elle défend auprès de lui les droits de justice en divers lieux qui faisaient partie de sa dot, et que le duc de Mayenne voulait la forcer à vendre ou à échanger. Le point de droit, la partie de l'avocat et du procureur ne tiennent que bien peu de place, sont renfermés dans quelques phrases ; mais la dignité et la force y éclatent d'un bout à l'autre. Du roi elle souffrirait tout, au roi elle céderait tout ; mais elle

[1] Lettres de la reine Marguerite à M. Du Plessis, dans les Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay, t. IX, p. 295, 296. Nous ne reproduisons pas l'orthographe du temps.

s'indigne d'être en butte aux injustes attaques d'un homme qui fut son sujet, elle la fille des rois, si longtemps la femme du roi, la reine de Navarre et de France, elle qui n'a cessé de l'être que de son consentement et pour le bien de l'État [1]. Tout cela est moins dit qu'indiqué, insinué; elle donne à Henri IV à y penser et à s'en souvenir : ce sont les ménagements, les réserves, les détours du sentiment et de la pensée, les demi-teintes et les nuances de l'expression. Les femmes ont précédé les hommes dans cet art délicat, le leur ont montré, et y sont restées leurs supérieures. Le roi rend justice à Marguerite, assure ses droits, continue à user envers elle des bons procédés et des prévenances dont il ne se départit jamais, s'informe plusieurs fois de ses nouvelles pendant le cours de l'une de ses maladies : aussi revient-elle avec lui, dans l'une de ses lettres postérieures, à l'enjouement spirituel et affectueux [2].

Les lettres de Malherbe, dont la première partie appartient à ce règne, présentent des qualités entièrement différentes de celles qu'on remarque dans les correspondances de Catherine de Bourbon et de Marguerite de Valois [3]. Malherbe tient ses amis de Provence au courant des grands événements publics, des nouvelles de la cour à laquelle il est attaché, de quelques particularités du temps. Il a donc un des premiers donné à une correspondance l'intérêt des faits et des anecdotes racontés familièrement. Il ne prend aucun souci de relever sa narration par des traits d'esprit, de la présenter sous une forme piquante. Il faut ajouter qu'en général il indique les faits brièvement plutôt qu'il ne les expose. Une de ses lettres fait exception à cette règle, c'est celle où il raconte la mort de Henri IV : là, par le nombre, la précision, le pittoresque des détails, où quelques mots expriment énergiquement la douleur publique, il fait assister le lecteur à la scène qu'il décrit, et instruit madame de Sévigné à raconter la mort de Turenne.

Dans la partie de la littérature du règne de Henri IV dont nous avons présenté jusqu'ici l'analyse, on a pu démêler le progrès

[1] Lettre à Henri IV du 19 novembre 1603, p. 377-381 de l'édition de M. Guessard.

[2] Lettre à Henri IV du 8 novembre 1606, p. 428, 429.

[3] Lettres de Malherbe. Paris, Blaise, 1822. Ces lettres adressées pour la plupart à Peiresc, pour le plus petit nombre à Du Perrier et à quelques autres amis de Malherbe en Provence, comprennent la période de février 1606 à avril 1628. Les 150 premières pages portent sur le règne de Henri IV. La librairie Hachette vient de publier une nouvelle édition de ces lettres et des Œuvres complètes de Malherbe.

des idées. Les maximes d'un sage gouvernement, les principes de liberté de conscience, de séparation de la puissance temporelle et spirituelle, de défense des droits du royaume contre les attaques d'un ultramontanisme aussi dangereux pour la religion elle-même que pour l'État ; la science politique et la science diplomatique ; la philosophie morale, l'alliance de la religion et de la philosophie ; l'épuration des mœurs, l'ennoblissement des passions et l'élévation des sentiments ; tout ce qui rend la société plus éclairée et plus morale, tout ce qui sert à l'orner, telles que la politesse des manières, l'élégance du ton et de l'entretien dans les hautes classes de la société, ont fait leur chemin, ont marqué d'une trace lumineuse et ineffaçable l'espace écoulé entre 1585 et 1610. Il faut suivre maintenant les progrès de la langue et du style, dont l'excellence soutient seule les idées, leur donne force et ascendant, assure leur triomphe. Dans le genre élevé, les ouvrages philosophiques et les traductions de Du Vair, les lettres politiques de Du Plessis-Mornay, les discours insérés dans l'histoire de d'Aubigné ont donné au langage une fermeté, un soutenu, une noblesse qu'il n'avait pas auparavant : quelques courtes lettres de Henri IV, devenues proverbiales, ont aidé à cette transformation. Dans le genre tempéré, même perfectionnement. Par le naturel, la vivacité, le tour facile et ingénieux donné à la pensée, Marguerite de Valois, dans ses Mémoires et dans ses lettres, a fourni un modèle de style si parfaitement français que les auteurs des deux siècles suivants, dont les écrits présentent le plus éminemment ce caractère, l'ont à peine surpassée et ne l'ont pas effacée. Ce n'est pas la seule obligation que lui ait notre littérature. Elle a donné la première au langage un plus haut degré de clarté et de précision. D'Ossat a beaucoup ajouté à ces deux qualités, et cela dans l'exposé des questions les plus délicates et les plus compliquées. Il y a un nouveau progrès de netteté dans les ouvrages déjà indiqués de Du Vair et dans ses harangues, de 1588 à 1593, qui nous occuperont plus tard ; dans les lettres et dans les traductions en prose de Malherbe, comme dans ses poésies. Chez Du Vair et chez Malherbe la construction de la phrase est presque partout d'une clarté remarquable ; bien peu de tournures et d'expresions ont vieilli ; nulle part on n'est sérieusement arrêté par la marche que suit la pensée, ni par l'expression ; la langue est déjà en grande partie fixée. L'Astrée de d'Urfé réunit toutes ces qualités, et y joint la facilité, le nombre, la périodicité du style.

CHAPITRE VI.

DE LA POÉSIE SOUS CE RÈGNE. LA POÉSIE ÉPIQUE, DIDACTIQUE, LYRIQUE, SATIRIQUE, DRAMATIQUE. LES GENRES SECONDAIRES.

Destination de la grande poésie. État de la poésie en France jusqu'au règne de Henri IV. — Marot et son école. — École de Ronsard à sa première période : la Pléiade. Les poètes de la Pléiade visent à donner à notre poésie l'élévation et la noblesse qu'elle n'a pas encore. Ils s'essayent dans tous les genres nobles; ils n'arrivent à la réussite dans aucun, n'en fondent aucun. Examen de l'œuvre de Ronsard sous le rapport littéraire, et sous le rapport moral et politique. — École de Ronsard à sa seconde période : Desportes et Bertaut. — Résumé sur l'école de Ronsard et sur son influence. — Nouvelle école poétique : du Bartas, d'Aubigné. Analyse des ouvrages de du Bartas. Ses essais dans les genres épique et didactique : ses défauts, sa remarquable réussite dans divers morceaux de poésie politique et descriptive. — De la poésie sous Henri IV. D'Aubigné. Fixation de l'époque où les diverses parties du poème des Tragiques furent composées et publiées. Éléments dont se compose ce poème : c'est à la fois une satire politique ; une histoire des persécutions dirigées contre la Réforme dans la seconde moitié du XVIe siècle, et des conséquences que ces persécutions entraînèrent; et à la fin de l'ouvrage, un fragment de poème épique dans la manière du Dante. Examen des diverses parties, citations. Influence des Tragiques sur la politique et l'état moral de la France. Influence des Tragiques sur la littérature : d'Aubigné contribue puissamment à fonder le genre noble en poésie. Etude du poème des Tragiques par Corneille, Racine, Voltaire. — Malherbe : il achève de constituer le genre élevé en poésie. Ses premiers essais, et sa nouvelle manière. Qualités nouvelles qu'il donne à la composition et au style. Il crée en France la poésie lyrique profane et sacrée. — Bertaut et Desportes, par ceux de leurs ouvrages qu'ils composent sous le règne de Henri IV, contribuent à établir le genre noble. — École de Malherbe. Citations de divers ouvrages d'auteurs appartenant à cette école. — Le drame sérieux sous Henri IV. Les tragédies de Pierre Matthieu. — Hardy : pastorale et tragicomédie, tragédie. — Régnier fonde la satire morale et achève la réforme : examen de ses ouvrages. — Les genres secondaires de la poésie sous ce règne et l'indication de quelques-uns des auteurs qui s'y exercèrent. — Passerat : quelques morceaux dans le genre sérieux, des villanelles, des odes anacréontiques, des contes ; dans ce dernier genre, il est le prédécesseur de Lafontaine. — Les pièces satiriques détachées et l'épigramme. — La chanson gaie et amoureuse.

Nous allons porter maintenant notre attention vers la Poésie, et rechercher comment l'esprit français s'y développa sous ce

règne. On apprécierait mal l'importance des perfectionnements divers que cette branche de notre littérature reçut alors, si, dans quelques considérations préliminaires, on ne rappelait d'abord quelle influence la poésie exerce sur la civilisation d'un peuple, à toutes les époques de son existence, et quels caractères elle doit avoir pour remplir la mission à laquelle elle est appelée; si l'on n'examinait ensuite quel était l'état de la poésie en France pendant la période des derniers Valois.

On a dit d'une manière excellente que les hommes sont nés imitateurs; qu'ils prennent insensiblement la manière de s'exprimer et même de penser des premiers dont l'imagination a subjugué celle des autres. L'action des poètes sur les masses est donc immense, et elle est aussi salutaire que grande, quand la poésie reste digne de sa destination. Il lui est imposé avant tout de soutenir et de répandre les croyances qui guident l'homme d'une manière sûre dans le chemin de la vie, le rappellent vers le ciel et l'y conduisent. C'est le premier de ses devoirs, mais ce n'est que l'une de ses obligations. Interprète de la raison qu'elle doit orner, auxiliaire de la sagesse et de la vertu, elle est chargée de propager toutes les grandes vérités sous la forme la plus saisissante, d'entretenir l'activité des esprits, d'allumer dans les âmes les nobles passions, d'inspirer les desseins généreux. La tâche des grands poètes est de changer et d'élever l'esprit des peuples.

Jusqu'à la fin du règne de François Ier, jusqu'au milieu du XVIe siècle, la poésie en France ne soupçonna pas qu'elle fût appelée à de semblables destinées. Elle ne se souvint que du moyen-âge, ne travailla qu'à justifier son ancien nom de *gaie science*, se borna à amuser et à charmer la nation. Marot, qui la représente dans la dernière forme, et dans la forme la plus parfaite qu'elle eût encore reçue, produisit quelques chefs-d'œuvre de badinage élégant et de plaisanterie fine, de grâce et de sensibilité délicate, de gaieté tantôt contenue, tantôt sans frein, parfois de satire piquante, toujours de naturel et de naïveté exquise. Mais il n'eut que rarement et pour un moment des inspirations d'une nature toute différente : si l'infortune de Semblançay lui fournit un beau dizain, le désastre de Pavie ne provoque chez lui ni pensées bien sévères, ni plaintes bien pénétrantes[1]. Ses poésies ne présentent

[1] Œuvres de Marot, édition de 1702, in-18, Épigrammes, p. 234. — Élégie première, p. 47, 48.

que des velléités, de courts élans de force et d'élévation; et dans la traduction des psaumes, il prouva qu'il était tout à fait hors d'état d'aborder les grands sujets, alors même qu'il n'avait pas à faire les frais de la pensée. Quand il quitta les matières d'imagination pour les matières graves; quand il attaqua les désordres de la société et de l'administration de son temps, il se montra animé de l'esprit libre penseur de nos trouvères, de nos anciens romanciers. Mais il s'arrêta à la raillerie frondeuse; il n'alla jamais jusqu'à l'indignation puissante qui détruit les abus, jusqu'à l'éloquence qui élève un meilleur ordre de choses sur leurs ruines.

Au commencement du règne de Henri II, Du Bellay, Ronsard et les autres auteurs composant la Pléiade reçurent l'héritage de la poésie des mains de Marot. D'une part, ils continuèrent l'école de leur devancier, l'ancienne école française, en cultivant plusieurs genres de la poésie légère et gracieuse dont ils varièrent les formes, à laquelle ils ajoutèrent des qualités nouvelles, principalement l'imagination dans les détails et le style, et où ils atteignirent une véritable supériorité. D'un autre côté, ils tentèrent de conduire notre poésie dans une sphère plus élevée. Sous François I[er], ils avaient étudié avec une égale ardeur les auteurs de l'antiquité grecque et latine, et les auteurs italiens de la Renaissance, et ils s'étaient passionnés pour les beautés d'un ordre entièrement nouveau, qu'ils avaient trouvées dans leurs ouvrages. Ils résolurent de les transporter dans notre poésie, et de lui donner l'élévation et la majesté qui lui avaient manqué jusqu'alors, en prenant les écrivains étrangers pour modèles, et en abordant après eux les genres nobles, tels que l'élégie grave, l'hymnè, l'ode pindarique, l'épopée, la tragédie. La grande poésie, à son début, à son premier âge, leur a deux obligations considérables. Non-seulement ils dirigèrent les premiers l'effort du génie national vers ces genres relevés, mais, en outre, ils portèrent les générations de poètes venues ensuite à les cultiver après eux, et à poursuivre la perfection à travers des essais successifs. Les premiers encore, ils trouvèrent parfois et firent entendre le ton appoprié à de pareils sujets; ils écrivirent quelques morceaux où ils joignirent la noblesse soutenue de l'expression à la dignité de la pensée. Tels sont certains passages des Regrets et Antiquités de Rome de du Bellay, des hymnes de l'Éternité et de la Mort, et de la pièce des Parques de Ronsard[1].

[1] Les titres exacts des pièces de Ronsard citées ici sont les suivants : 1° hymne de l'éternité; c'est l'hymne I du I[er] livre des hymnes, p. 961;

Mais ils ne parvinrent pas à fonder un seul des genres nobles; ils préludèrent, ils essayèrent dans tous, ils n'arrivèrent à la réussite dans aucun. C'est un fait reconnu par tous les critiques, même par ceux qui se sont montrés les plus prévenus pour leur talent, les plus favorables à leur entreprise. L'un d'eux et le plus autorisé, a dit que quand ils passèrent du projet à l'exécution ils montrèrent qu'ils avaient méconnu et forcé le génie de leur époque, et ailleurs il a qualifié la tentative de Ronsard de tentative avortée [1]. Il résulte de là que, contrairement à leurs idées et à toutes leurs prétentions, ils réussirent dans l'imitation de nos anciens poètes, dans le prolongement de l'ancienne école française, et qu'ils échouèrent dans l'innovation.

Il serait tout à fait impossible de mesurer l'étendue et la difficulté de ce que Ronsard et les poètes de la Pléiade laissèrent à faire à leurs successeurs, si l'on ne se rendait compte un peu en détail de leurs erreurs, et des défauts qui entraînèrent la chute de leurs œuvres et de leur école. Soit que chez l'un d'eux l'on considère la forme, soit que l'on examine le fond, l'on est également frappé des vices du système qu'ils adoptèrent. En ce qui touche à la diction et au style, ils s'égarèrent d'une façon déplorable. Ils dénaturèrent et corrompirent notre langue, en y intro-

2° l'hymne de la mort, hymne IX du livre II, p. 1137; 3° les Parques, dans lesquelles se trouve le dialogue entre Ronsard et les Muses, l'un des meilleurs morceaux de Ronsard dans le style élevé : ce poème est compris dans la 1re partie du Bocage royal, p. 706 B. L'édition est celle de Nicolas Buon. Paris, 1623, in-folio. — M. Sainte-Beuve, dans la seconde partie de son ouvrage, p. 375, a cité ce dernier morceau. M. Chasles, dans son Tableau de la littérature française au XVIe siècle, p. 119, a indiqué les autres. — Nous n'ajoutons pas à ces morceaux la belle élégie contre les bûcherons de la forêt de Gastine et la coupe d'une vieille forêt, parce qu'elle appartient plus au genre descriptif et tempéré qu'au genre relevé.

[1] M. Sainte-Beuve, Tableau historique et critique de la poésie française au XVIe siècle, p. 54, s'exprime en ces termes : « L'épigramme, » l'élégie, le sonnet, la satire et l'étude des chefs-d'œuvre anciens » appartenaient déjà à Marot, à Saint-Gelais, et à leur école : restait » à du Bellay l'honneur de proposer l'ode pindarique, la comédie et » la tragédie grecques, aussi bien que le poème épique. Mais l'*exécu- » tion montre que lui et ses amis ont en cela méconnu et forcé le génie » de leur époque.* » Ailleurs, ayant à caractériser l'influence exercée par Malherbe, M. Sainte-Beuve ajoute, p. 160 : « Grâce à quelques » pages de Malherbe, la langue qui, *malgré la tentative avortée de » Ronsard,* était retombée au conte et à la chanson, put atteindre et » se soutenir au ton héroïque et grave ; elle fut affranchie surtout de » cette imitation servile des langues étrangères, dans laquelle se per- » pétuait son infirmité, et elle commença de marcher d'un pas libre » et ferme en ses propres voies. »

duisant un grand nombre de tours et de mots empruntés au latin et au grec, ou forgés du français par la composition. Leur erreur fut de vouloir créer une langue savante, une langue nouvelle, au lieu d'épurer et d'ennoblir l'idiome existant, au lieu de faire un choix d'expressions et de tours dicté par le goût, et d'en former une langue poétique nationale pour les genres élevés. Le langage de convention dont ils se servirent, devenu trop souvent un jargon barbare, inintelligible pour les masses, ôta à leur poésie tout caractère général et populaire; de plus, ils privèrent ainsi notre langue de l'une de ses qualités principales, la clarté, et lui donnèrent en échange le ridicule. La Bruyère, qui, loin d'avoir aucun parti pris contre les écrivains de la Pléiade, apprécie et relève ce qu'ils ont de bon, dit avec sa raison supérieure : « Ronsard et les auteurs ses contemporains » ont plus nui au style qu'ils ne lui ont servi. Ils l'ont retardé » dans le chemin de la perfection; ils l'ont exposé à la manquer » pour toujours, et à n'y plus revenir [1]. » Ronsard et les poètes de son école restèrent étrangers à la facture difficile, savante et forte, qui seule produit les vers qui restent. Leur habitude de composition fut une improvisation perpétuelle : Ronsard écrivait deux cents vers avant le repas et deux cents après [2]; Virgile n'en faisait que dix par jour. Aussi chez eux les beaux morceaux, pareils à ceux que nous avons indiqués, sont-ils rares, fragmentaires, courts, perdus et noyés dans un déluge de vers médiocres ou mauvais.

Si, dans l'examen de leurs ouvrages appartenant au genre relevé, on passe de la forme et du style au fond même des choses, on est frappé du manque d'inspiration et d'originalité, comme du défaut complet de mesure et de régularité dans le plan. Leur procédé de composition est doublement vicieux. Au lieu d'attendre sur un sujet une grande inspiration et d'y obéir, ils compilent : ils ramassent partout des morceaux de poésie, de mythologie, d'histoire, et ils les unissent tant bien que mal les uns aux autres : c'est un système d'assemblage et de rapport, un ouvrage de marqueterie. De plus, il est difficile de faire entrer dans un sujet plus de détails qui y soient étrangers, et de négliger davantage les détails et les développements nécessaires : leur plan

[1] La Bruyère, ch. 1, Des ouvrages de l'esprit, p. 13, édition de 1820.

[2] Balzac, Lettre à M. de Silhon : « Ducentos versus ante cibum, et » totidem cœnatus scripsisse amabat. »

est à la fois immense et mal tracé. Nous allons parcourir rapidement les diverses variétés du genre relevé, et nous nous convaincrons facilement que dans toutes ils ont apporté les mêmes vices de composition. Commençons par le poème lyrique, et prenons pour exemple l'ode pindarique X[e], que Ronsard adresse au chancelier de Lhospital, et que son commentateur Richelet proclame l'un de ses chefs-d'œuvre [1]. L'auteur doit exposer que la poésie était tombée chez nous dans un profond abaissement; montrer que Lhospital l'en a tirée par les encouragements qu'il lui a prodigués, et par l'exemple qu'il a donné de la cultiver lui-même; partir de là pour offrir au chancelier l'expression de la reconnaissance des poètes. Voilà le sujet. Comment Ronsard le traite-t-il? Il prend la poésie à son origine, raconte la naissance des muses, leur séjour auprès de leur mère, leur voyage chez leur père Jupiter, leurs chants en sa présence, l'âge d'or de la poésie, sa décadence jusqu'au moment où cette décadence est arrêtée par Lhospital. Arrivé à ce qui concerne le chancelier, à la partie principale de son sujet, le poète ne sait que dire ou à peu près: il n'a plus ni force, ni haleine pour le nécessaire, parce qu'il s'est épuisé dans les hors-d'œuvre et les inutilités. Cet amas de divagations mythologiques et historiques est étendu dans soixante-douze strophes, anti-strophes, épodes, et dans huit cent seize vers, quatre fois autant de vers qu'en contient l'ode au comte Du Luc. Et il ne faut pas croire que les vices du plan soient couverts par l'exécution, que la forme rachète le fond : rien de plus vulgaire, de plus trivial que les détails et l'expression [2].

[1] Œuvres de P. de Ronsard, avec les commentaires, p. 351 : « C'est » un chef-d'œuvre de poésie que cette ode faite en l'honneur de la » poésie et d'un grandissime personnage. » (Lhospital).

[2] Les Muses font trois descriptions en l'honneur de Jupiter. L'une de ces descriptions est le combat des Géants contre les Dieux, la défaite des Géants, suivie d'un chant de victoire. Ronsard continue ainsi, p. 359 :

.
.
.
.
.
.
.
.

STROPHE X.

A tant les filles de Mémoire
Du luth appaisèrent le son,
Finissant leur belle chanson
Par ce bel hymne de victoire.

ANTI-STROPHE.

Jupiter qui tendoit l'oreille,
La combloit d'un aise parfait.
Ravi de la voix non pareille
Qui l'avoit si bien contre-fait;
Et retourné, rit en arrière
De Mars, qui tenoit l'œil fermé,
Ronflant sur sa lance guerrière
Tant la chanson l'avoit charmé.
Baisant ses filles, leur commande
De lui requerir pour guerdon
De leur chanson, quelque beau don
Qui soit digne de leur demande.

STROPHE XI.

« Donne nous, mon père, dit-elle,
» Père, dit elle, donne nous
» Que nostre chanson immortelle
» Toujours soit agréable à tous, etc.

EPODE.

Lors sa race s'approcha,
Et lui flattant de la destre
Les genoux, de la senestre
Le sous-menton lui toucha.
Voyant son grave sourci,
Longtemps fut beante ainsi
Sans parler, quand Calliope,
De la belle voix qu'elle a,
Ouvrant sa bouche parla
Seule pour toute la trope.

Une autre variété du genre noble, que Ronsard a traitée avec autant de complaisance et d'étendue que la poésie lyrique, présente des défauts d'une nature différente, mais tout aussi graves. L'un des esprits les plus distingués de notre temps allant au fond des choses et pénétrant au cœur même de cette partie des œuvres de Ronsard, a montré que l'on y chercherait en vain les qualités qui constituent la véritable supériorité du genre [1]. Il a prouvé que, dans l'élégie amoureuse du genre grave et noble, pour laquelle Ronsard adopta la forme italienne du sonnet et de la chanson, et dont il remplit des livres entiers, il a manqué de la passion vraie, de l'élévation, de la pureté qu'on trouve dans les poésies de Pétrarque, malgré sa recherche, et dont un grand poète de nos jours a si profondément empreint ses Méditations. La même remarque s'étend à tous les autres genres nobles essayés par les auteurs de la Pléiade. L'inspiration héroïque manque tout à fait à la Franciade de Ronsard, l'une des plus pauvres tentatives dans la poésie épique que l'on ait faites en aucun temps : l'esprit tragique fait complétement défaut aux drames de Jodelle, calqués, quant à la forme, sur les drames grecs, et auxquels il ne manque, pour leur ressembler, que la grandeur, l'éloquence, le pathétique.

Ronsard et les écrivains de son temps sont demeurés étrangers au sentiment moral et religieux qui domine les œuvres du XVII[e] siècle, et qui en fait en grande partie la beauté et la grandeur. Leur poésie, en ce qui concerne la morale, est païenne, partout épicurienne et sensualiste, entachée en plusieurs endroits d'une licence que personne, même parmi les moins sévères, ne peut absoudre [2]. En ce qui touche à la religion, leur poésie, à l'exception de quelques pièces dont nous parlerons tout à l'heure, est toute païenne. Les croyances religieuses du Christianisme sont rejetées de leurs ouvrages : Jupiter, Mars, Bacchus, Vénus, les Muses, l'Élysée, le Tartare interviennent à tout propos, ont seuls un rôle et une action, donnent l'exclusion la plus complète au Dieu de la Bible et de l'Évangile, aux Saints, au paradis, à Satan et à l'enfer. Dante et le Tasse s'y prirent un peu différemment quand ils voulurent intéresser l'Europe à leur

[1] M. Saint-Marc Girardin, Tableau des progrès et de la marche de la littérature française au XVI[e] siècle, p. 64-66.

[2] On trouve dans les œuvres de Ronsard, p. 1467 et suivantes, une suite de sonnets sujets à ce reproche. — Baïf encourt le même blâme pour les pièces licencieuses imprimées dans son troisième livre des Diverses amours, du feuillet 218 verso au feuillet 232. Paris, Lucas Breyer, 1572.

monde surnaturel, au merveilleux de leurs poèmes. Les érudits, qui retrouvaient leurs souvenirs et toute leur bibliothèque dans les œuvres des poètes de la Pléiade, purent bien applaudir. Mais parmi les lecteurs pris en masse, les plus austères furent blessés dans leur sentiment religieux; les autres, après le premier moment d'engouement et de vogue, restèrent froids en présence de cette poésie toute de convention et de mythologie ressuscitée. Quand Ronsard et ses contemporains quittèrent le domaine de la fiction et de l'imagination pour se mêler, comme poètes, aux affaires de leur temps, ils n'y apportèrent ni élévation de caractère ni lumières. Ils prodiguèrent les flatteries à Henri II, Catherine de Médicis, Charles IX, et à tous les dépositaires du pouvoir à tous les degrés, pour en obtenir bénéfices et pensions. Les questions de politique pure les occupèrent bien rarement, et quand ils les traitèrent, ils ne surent trouver ni les grandes idées ni les arguments vigoureux, ni les nobles sentiments et les accents énergiques, rien enfin de ce qui persuade et entraîne. Ils prirent parti dans les débats où les intérêts de la société religieuse et de la société civile se trouvaient mêlés, et ils y jouèrent un rôle malheureux. Restés catholiques en pratique, tandis qu'ils se faisaient dans leurs écrits les apôtres du paganisme, ils obéirent déplorablement à l'esprit de violence et de persécution ; d'autant moins excusables qu'ils trouvaient autour d'eux ce qu'il fallait pour éclairer leur esprit et leur conscience. En 1561, les États généraux d'Orléans, transférés à Pontoise, avaient demandé dans leurs cahiers qu'on assurât la liberté de conscience aux calvinistes, et Lhospital la leur avait accordée par l'édit de janvier 1562. Les poètes de la Pléiade furent sourds à ces voix des bons et grands citoyens de leur temps. Ronsard publia un *Discours des misères de ce temps* avec une *Continuation de ce discours*, adressés à Catherine de Médicis, et une *Remontrance au peuple françois*, dans lesquels il peignait les calvinistes sous les plus noires couleurs, excitait la régente et la nation à s'armer contre eux pour les exterminer jusqu'au dernier, chefs et soldats, et surabondamment, prêchait une croisade contre Genève[1]. Baïf composa un infâme sonnet où il insultait au cada-

[1] Œuvres de P. de Ronsard. Voyez principalement les pages 1336 et 1368. A cette dernière page, après avoir parlé du chef des calvinistes, il ajoute :

> .... Que ses compagnons, au milieu de la guerre,
> Renversés à ses pieds, haletans et ardens
> Mordent dessus le champ la poudre avec les dents,
> Étendus l'un sur l'autre....
> Une ville est assise aux champs Savoisiens, etc.

vre de Coligny, applaudissait au meurtre, non-seulement de l'amiral, mais de tous les huguenots, et s'associait par ses vers aux assassins de la Saint-Barthélemy [1]. Nous voilà à mille lieues de la grande poésie, de celle qui éclaire les nations, qui combat et réprime les mauvaises passions, comme elle enflamme les passions généreuses.

L'école de Ronsard, formée, à sa première période, par les poètes de la Pléiade, continua après eux, et eut à la seconde génération Desportes et Bertaut pour principaux représentants, durant les dernières années de Charles IX et tout le règne de Henri III. Desportes et Bertaut trouvèrent quelques accents assez vrais, assez gracieux et assez pénétrants pour qu'ils aient mérité d'être retenus jusqu'à nos jours. Dans la langue et le style, ils évitèrent la barbarie de leur maître Ronsard : ils revinrent au pur français, ils le parlèrent constamment et avec un tour plus clair et plus facile, avec un choix d'expressions plus élégantes qu'on n'en trouvait chez aucun de leurs devanciers : le genre tempéré leur doit la même réforme de langage que Malherbe opéra plus tard dans le genre noble. Voilà leurs titres et leur mérite. Mais ils ne firent rien pour la création d'une poésie populaire et vraiment nationale, pour l'établissement de la grande poésie en France. Leurs meilleures œuvres sont cinq ou six chansons, complaintes, morceaux du genre tendre ou pastoral. Il faut remarquer d'abord que ces productions venaient bien singulièrement dans le temps où elles parurent. Depuis 1561, dans le parti catholique, comme dans le parti protestant, la grande passion était la religion; la grande affaire était le gouvernement, qui inclinait vers la ruine; la guerre civile et religieuse qui dévorait le pays; les intrigues de l'étranger qui déjà menaçait notre indépendance. Les poésies de Desportes et de Bertaut n'étaient qu'un élégant contre-sens avec la situation :

[1] Les Passe-temps de Jean-Antoine de Baïf. Paris, Marchant, 1573, feuillet 8 recto.

Sur le corps de Gaspar de Coligni gisant sur le pavé.

Gaspar tu dors icy qui soulois en ta vie
Veiller pour endormir de tes ruses mon Roy;
Mais luy non endormy t'a pris en desarroy
Prevenant ton dessein et ta maudite envie.
Ton ame miserable au depourveu ravie
Paye les interets de ta parjure foy.
De tes suppots, fausseurs de toute sainte loy,
La mort, après ta mort, est soudain ensuivie.

M. Chasles, Tableau de la littérature française, p. 137, 138. — M. Sainte-Beuve, Desportes, p. 418.

bien reçues de quelques hommes de plaisir et de quelques gens de lettres, elles ne pouvaient être, pour la masse de la nation, qu'un objet d'indifférence ou de répulsion. Desportes et Bertaut diminuèrent, rapetissèrent la poésie, comparativement à ce qu'elle était sous Ronsard. De tous les genres nobles, ils n'essayèrent que l'élégie amoureuse du ton grave, et comme ils ne lui donnèrent ni plus de force, ni plus d'élévation, ni plus de pureté de sentiments, ce ne fut plus qu'une redite, qu'une fade redondance : ils abandonnèrent complétement l'hymne, l'ode, le poëme héroïque. Desportes déjà coupable d'avoir affaibli et efféminé la poésie, la dégrada en déplorant la mort des mignons de Henri III, et en faisant leur apothéose dans diverses pièces qui soulevèrent les réclamations de la conscience publique indignée [1]. L'école de Ronsard, vite arrivée à cet épuisement littéraire, et à cette décadence morale, était entièrement hors d'état de conduire et de diriger le génie national au terme où il devait atteindre, le beau et le grand.

Résumons ce qui vient d'être dit sur les poëtes de cette école. A prendre leur entreprise par l'unique côté de l'art, à ne la considérer qu'au point de vue littéraire, ni Ronsard ni ses contemporains, ni ses élèves n'avaient réussi dans leur projet de donner à notre poésie la force et la majesté soutenue qui lui manquaient, de fonder le genre noble dans aucune de ses variétés. Ils ne laissaient à leurs successeurs, pour les guider, qu'une idée théorique d'un ordre élevé, et des essais peu nombreux et courts dans deux de ces genres : le travail nécessaire pour constituer ces genres était un travail à recommencer presque en entier. Quant à l'éducation morale de la nation, ils ne s'en préoccu-

[1] Desportes a composé plusieurs chants funèbres en l'honneur de Quélus et de Maugiron, tués en 1578, dans le duel de trois contre trois. Ces pièces destinées à flatter la douleur de Henri III, sont : 1° Une longue élégie, sous le nom d'aventure et intitulée *Cléophon*, qui se trouve à la fin du second livre des élégies de Desportes, p. 432-442. Rouen, Du Petit-Val, 1611 ; 2° Deux épitaphes pour Quélus, et deux épitaphes pour Maugiron, p. 655-658. Le poète fait un Dieu de Quélus, il dit de lui :

> Il n'estoit point humain : l'œil, le geste et le port
> L'accusoient pour un Dieu : croyons, puisqu'il est mort,
> Que les deitez mesme au trespas sont sujettes.

D'Aubigné se rendit l'interprète de l'indignation publique dans plusieurs passages du livre second des Tragiques, intitulé *Princes*, cités par M. Sainte-Beuve, II[e] partie, p. 428. L'un de ces passages commence par le vers :

> Des ordures des grands le poëte se rend sale.

pèrent en aucune manière, et ils ne soupçonnèrent même pas que la poésie eût quelque chose à faire pour la raison et la conscience de l'homme. La grande poésie, celle qui portait avec elle ces hauts enseignements, et qui embrassait en même temps les divers genres nobles, devait naître non d'une réforme, mais d'une rénovation. Il fallait donner à toutes les idées et à tous les sentiments une justesse, une énergie, une élévation qu'ils n'avaient pas eues jusqu'alors. Il fallait porter la poésie dans la sphère de la religion, de la morale, de la raison développée, de la politique étudiée pour la première fois : il fallait lui donner les habitudes et les qualités qui émancipent les œuvres de l'esprit et qui les font passer de l'âge où elles se bornent à distraire et à charmer une société, souvent en la corrompant, à celui où elles l'instruisent, l'éclairent, la conduisent. Cette masse d'idées nouvelles, ce fonds de grandes et pures maximes, qui forment cependant, si l'on veut bien y réfléchir, la substance même de la poésie parvenue à sa plus grande élévation, de la poésie du règne de Louis XIV, ne pouvaient sortir de l'école de Ronsard. Il fallait les demander à une nouvelle école, formée par des principes et une discipline tout autres, obéissant à des inspirations entièrement différentes.

Les chefs du mouvement, du Bartas et d'Aubigné, entreprirent et poussèrent déjà fort loin cette transformation de notre poésie, sous les règnes de Jeanne d'Albret et de Henri de Bourbon en Navarre, de Charles IX et de Henri III en France. Ils appartenaient l'un et l'autre à la religion réformée : Malherbe et tous les écrivains de la période suivante furent catholiques. Toute idée de glorifier l'un des deux cultes aux dépens de l'autre, par suite de la supériorité que les hommes, qui professaient l'un ou l'autre, acquirent dans les arts de l'esprit, est donc complétement exclue du sujet qui nous occupe : ce qui ressort d'un calme examen, c'est que la sincérité et l'ardeur des croyances chrétiennes, en général, intervinrent d'une manière considérable dans le développement de notre poésie. La nouvelle école ne se rapprocha de celle de Ronsard que par quelques procédés littéraires ; elle en différa essentiellement, profondément, par les idées et les principes.

Du Bartas et d'Aubigné prirent naissance dans des familles où ils trouvèrent pour maximes de tout rapporter à la religion, d'en faire la seule affaire sérieuse de la vie, d'y sacrifier, dans l'occasion, la fortune et la vie. Leurs pères, dès le berceau, leurs maîtres un peu plus tard, ne leur donnèrent pas d'autres leçons.

Ils se pénétrèrent de bonne heure de ces principes, prirent leur croyance au sérieux, et conformèrent strictement à ses lois leur conduite privée et leurs opinions. Ils furent d'austères chrétiens, des hommes de mœurs irréprochables et rigides. Ils tinrent la poésie pour profanée quand on l'employait à d'autres usages qu'à célébrer les œuvres de Dieu, à exposer l'histoire et les vérités de la religion, à répandre les doctrines d'une morale pure et les idées d'un sage gouvernement; ou bien à combattre les vices et les désordres partout où ils se produisaient, avec l'idée d'un devoir à remplir, en restreignant le plus possible l'empire du mal ici-bas [1].

La société au milieu de laquelle ils vécurent, le gouvernement qu'ils servirent, le genre de vie qu'ils embrassèrent, fortifièrent

[1] D'Aubigné donne dans ses Mémoires les renseignements suivants sur son enfance et sa jeunesse, p. 5, 11, 12, 21. A huit ans et demi, son père le conduisit à Paris, l'an 1560. En passant à Amboise, il vit les têtes de ses compagnons, les chefs de la conspiration d'Amboise, plantées sur un bout de potence. Il fit prêter à son fils, sous peine de sa malédiction, le serment de les venger. Après la paix conclue le 12 mars 1563, le père de d'Aubigné se rendit à Amboise, et y mourut des suites des blessures reçues en combattant pour sa religion et pour son parti, auxquels il avait précédemment sacrifié la plus grande partie de sa fortune. Dans ses derniers adieux à son fils, il lui recommanda « ses paroles d'Amboise, le zèle de sa religion, l'amour des sciences, » et d'estre véritable. » En 1570, d'Aubigné dans le cours d'une maladie dont il fut atteint à l'âge de dix-huit ans, se repentit amèrement de ses violences comme homme de guerre, de quelques égarements de jeunesse, et entra dès lors dans une voie nouvelle. « Ceste mala» die le changea entièrement et le rendit à lui-mesme. » Depuis il mena une vie austère. On nous assure que des traditions encore subsistantes aujourd'hui à Genève, accusent la moralité dans la vie privée d'un personnage du nom de d'Aubigné. Plusieurs fortes raisons nous portent à croire que ces traditions ne s'appliquent pas à Théodore Agrippa d'Aubigné, auteur de l'Histoire universelle et des Tragiques, mais à Nathan d'Aubigné, son fils, qui exerça la profession de médecin, reçut la bourgeoisie en 1627, et publia en 1654, le recueil intitulé *Bibliotheca chemica*. Au livre II des Tragiques, intitulé *Princes*, d'Aubigné blâme l'abus que quelques-uns de ses contemporains ont fait de la poésie, et indique quelle règle il s'est imposée à lui-même :

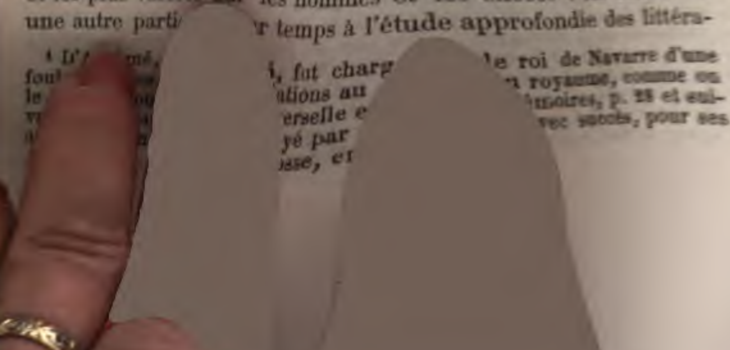
Ces écoliers d'erreur n'ont pas le style appris
Que l'esprit de lumière apprend à nos esprits.

L'édition des Mémoires de d'Aubigné que nous avons cons... celle donnée par M. Ludovic Lalanne. Paris, Charpentier, 1... édition diffère tellement des précédentes pour l'étendue ... tion, qu'elle peut être considérée comme la premi... table de ces Mémoires.

On trouvera plus loin dans l'analyse des ouv... dans les citations, l'énoncé de ses principes ... et sa profession au sujet de l'usage qu'il ...

chez eux ces dispositions, en même temps qu'ils agrandirent leurs idées et fécondèrent leur talent. Ils furent attachés l'un et l'autre à la cour de Navarre dès leur première jeunesse : du Bartas en 1565, sous le règne de Jeanne d'Albret, d'Aubigné en 1574, sous celui de Henri IV. En Navarre et en Béarn, pays d'états et de représentation nationale, ils trouvèrent une forme de gouvernement contenant le pouvoir souverain dans les limites de la modération, garantissant la nation contre les excès de l'arbitraire, entretenant chez toutes les classes de citoyens des idées et des habitudes de sage liberté. Jeanne d'Albret donna sur le trône l'exemple des vertus sévères et du dévouement à sa croyance : elle pratiqua la morale chrétienne à la rigueur, et les exercices du culte calviniste qu'elle avait embrassé, avec une régularité scrupuleuse; elle consacra, en 1569, les ressources que lui fournissaient ses principautés, et la vie de son propre fils, à la défense de sa religion et à la cause calviniste. Après elle, Henri IV introduisit à sa cour les mœurs faciles et relâchées; mais il allia l'héroïsme aux plaisirs, subordonna toujours les plaisirs aux affaires, couvrit ses faiblesses par l'éclat de ses victoires, l'habileté de sa politique, la sagesse de son gouvernement; il réhabilita le pouvoir, et releva la royauté en Navarre de tout ce que le faible et vicieux Henri III l'abaissait en France. Les intérêts de la Réforme, de la France, de l'Europe entière, furent incessamment agités et débattus autour de Henri IV, d'abord chef du parti protestant dans le royaume, plus tard appelé à la succession de la couronne. Dans sa lettre aux trois Etats du mois de mars 1589, il embrassa toutes les questions de la politique et de la religion avec une admirable supériorité de vues, et indiqua les seuls moyens de salut qui restassent au pays.

C'est à cette école que s'instruisirent et se formèrent du Bartas et d'Aubigné. Une portion de leur vie fut remplie par les guerres soutenues pour la défense de leur religion et de leur parti; par les négociations au dedans, les ambassades au dehors, entreprises en vue de leur chercher partout des alliés et des protecteurs : ils rapportèrent de ces missions les connaissances les plus étendues et les plus variées sur les hommes et les choses[1]. Ils donnèrent une autre parti[illegible]r temps à l'étude approfondie des littéra-



[1] D'[illegible]mé, [illegible], fut charg[illegible]e roi de Navarre d'une fou[illegible] royaume, comme on le [illegible]ations au [illegible]moires, p. 23 et sui-v[illegible]erselle e[illegible]vec succès, pour ses [illegible]yé par [illegible]sse, et [illegible]

de la fin du monde et le jugement dernier. Du Bartas ne put achever ce poème, mais il le poussa jusqu'à la fin du quatrième jour et jusqu'à la prise de Jérusalem, sous Sédécias : cette portion considérable de son œuvre fut donnée au public moitié de son vivant, en 1584, moitié après lui. Il fut arrêté par la mort dans sa quarante-sixième année, en 1590, quelque temps après son ambassade en Écosse, et après la bataille d'Ivry, qu'il chanta. En effet, on a de lui, sous le nom de Cantique, un chant patriotique dans lequel il célèbre cette victoire remportée à la fois sur la Ligue et sur l'Espagnol, sur l'anarchie et sur l'étranger. Les serviteurs de Henri IV faisaient effort pour assurer à son parti, dans le midi de la France, la même supériorité qu'il venait d'obtenir dans le nord, et du Bartas, qui avait mis au service de cette cause sa vie aussi bien que son talent, périt des suites des blessures reçues en combattant sous les ordres du maréchal de Matignon. Il termina ainsi une carrière où il n'y a pas un acte, pas un mot écrit qui ne l'honore[1].

Nous allons présenter une courte analyse de ses ouvrages, en recherchant d'abord quel esprit y préside. Le poème de Judith, le premier en date, en porte déjà une forte empreinte. Après un long combat avec elle-même, une longue résistance de la chair et du sang, Judith se décide à risquer sa vie et son honneur, mille fois plus précieux que la vie, pour le salut de sa religion et de sa patrie. C'est, dès ce temps, la doctrine du renoncement à soi-même, du sacrifice fait au devoir de ce que l'humanité a de plus cher. Le Triomphe de la foi déroule aux yeux des chrétiens le tableau de leur croyance victorieuse du paganisme, résistant aux hérésies et au mahométisme, toujours subsistante, parce qu'elle a son point d'appui aussi bien que son point de départ dans le ciel. Dès le début de la première Semaine, du Bartas indique clairement dans quelle intention il écrit : il demande au sujet qu'il traite un enseignement pour lui-même et pour les autres. En étalant successivement toutes les merveilles de la nature, en décrivant tous les êtres et tous les objets de l'univers, à mesure qu'ils sortent des mains de leur céleste auteur, il en prend l'occasion de célébrer les prodiges de l'intelligence, de la puissance, de la bonté de Dieu : il cherche et trouve dans les œuvres

[1] Thuanus, Hist., lib. 99, § 17, t. IV, p. 897 : « Dum interim Matignono provinciæ præsidi, in bello assiduam operam navaret, equitum turmæ præfectus, ad plagas non bene curatas, accedente militiæ » et laboris æstu, in ipso ætatis flore extinctus est, anno ætatis XLVI. »

de la création de nouveaux et de plus puissants motifs d'adorer et d'aimer le Créateur[1]. Dans la seconde Semaine, une idée plane et domine sur toute la composition : à travers la succession et la multiplicité des événements humains, le poète veut suivre l'histoire de la foi et de la religion depuis leur origine[2]. Il est le premier des auteurs français, depuis la Renaissance, qui ait imprimé ce caractère aux œuvres de l'esprit. Il épura et éleva notre littérature en la conduisant dans les hautes régions de la religion, de la morale, du spiritualisme, où les sentiments et les idées de l'homme trouvent de nouveaux principes de force et de grandeur, et où la plupart des œuvres capitales du XVII[e] siècle furent conçues plus tard. Son argument, tiré des merveilles de la nature, pour établir l'existence de Dieu, et le devoir imposé à la créature de l'honorer et de le servir, a été souvent employé après lui jusqu'à Fénelon : l'idée dominante de sa seconde Semaine se reproduit dans le Discours sur l'histoire universelle de Bossuet; Polyeucte, Esther, Athalie, les odes sacrées de Rousseau sont écrits sous l'inspiration à laquelle du Bartas obéit, dans l'esprit qui l'anima et qu'il répandit.

Les sentiments auxquels il s'adressa étant des sentiments généralement et vivement éprouvés en France et dans l'Europe entière, il mit la vérité dans notre poésie, et lui donna quelque chose d'actuel, de vivant, d'animé, qui avait manqué aux œuvres de Ronsard et des auteurs de la Pléiade. La vogue de ses ouvrages prouve quel prodigieux intérêt s'y attachait : son contemporain Lacroix du Maine témoigne qu'il fut fait trente éditions de la première Semaine en six ans[3] : elle fut traduite d'abord en

[1] Du Bartas, au commencement de la Semaine ou création (la première Semaine) s'adresse à Dieu, et lui dit :

> Élève à toi mon âme, épure mes esprits,
> Et d'un docte artifice enrichis mes écrits,
> O Père, donne moi que d'une voix féconde
> Je chante à nos neveux la naissance du monde ;
> O grand Dieu, donne moi que j'étale en mes vers
> Les plus rares beautés de ce grand univers ;
> Donne moi qu'en ton front ta puissance je lise,
> Et qu'enseignant autrui, moi-même je m'instruise.

[2] Du Bartas. La seconde Semaine, premier jour, Eden, p. 3. Rouen, 1616.

> Donne moi de chanter l'histoire de l'Église,
> Et l'histoire des Rois.

[3] Premier volume de la Bibliothèque du sieur Lacroix du Maine. Paris, Langelier, 1584, in-folio. « Les œuvres mises en lumière par le » sieur Du Bartas, depuis quelques années en çà, ont esté si bien

latin et en italien, et ensuite dans toutes les langues de l'Europe. L'esprit de secte et de parti n'entrait pour rien dans cet empressement du public : en effet du Bartas en donnant à son ouvrage le caractère chrétien, lui avait si peu donné le caractère calviniste, que la Faculté de théologie de Paris l'avait approuvé[1]. Le succès confirma et consacra la direction nouvelle qu'il avait donnée aux œuvres de l'esprit : depuis lui et par lui, la haute poésie est devenue l'expression des croyances, des idées, des sentiments du temps, sans aucun mélange des passions et des préjugés de cette époque calamiteuse.

Notre poésie lui est redevable à bien d'autres titres encore. Elle apprit de lui à prendre tous les tons, à traiter tous les sujets. Avec une fécondité et une flexibilité de talent qui étonnent, il célébra à diverses reprises, avec les formes épiques, le dévouement de l'héroïsme, les combats et le triomphe du peuple juif défendant son indépendance et sa religion contre les Assyriens et les Philistins[2]. Il décrivit les objets et les êtres si nombreux dont se compose l'univers, demanda à la science l'explication des merveilles de la création, présenta le tableau des arts de la civilisation naissante, et y ajouta plus tard celui des divers gouvernements dont il discuta les avantages[3]. Il montra donc le premier chez nous à tout rendre, à tout exprimer en vers; il agrandit donc immensément le champ dans lequel la poésie s'était exercée jusqu'alors : il la rendit grave, réfléchie, savante.

Après avoir indiqué les éléments que du Bartas fit entrer dans ses ouvrages, il faut voir comment il les a mis en œuvre. Gœthe a exprimé, à cet égard, son propre sentiment et celui de quelques critiques allemands dans un morceau où il signale

» reçues de tous les hommes de lettres qu'elles ont esté imprimées » *par plus de trente fois diverses depuis cinq ou six ans.* »

[1] Dans le privilége du roi, du 21 février 1578, il est dit : « Il est permis à Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas, de choisir et commettre tel imprimeur qu'il verra estre suffisant pour fidèlement imprimer ou faire imprimer un livre intitulé La Sepmaine ou Création » du monde, *lequel a été visité par les docteurs de la Faculté de Théologie.* »

[2] Dans la *Judith ;* dans les *Capitaines,* quatrième partie du troisième jour de la seconde Semaine, p. 265-291; dans les *Trophées,* première partie du quatrième jour, p. 67-77. Rouen, Du Petit-Val, 1616.

[3] Pour les arts de la civilisation naissante, voir le cinquième jour de la première Semaine; le premier jour de la seconde Semaine, au chant intitulé les *Artifices,* p. 318-345; le second jour, au chant intitulé les *Colonnes,* p. 616-656.

plusieurs des qualités de du Bartas. De l'examen étendu auquel il se livre, nous extrairons le passage suivant, qui contient la substance de son opinion : « Nous trouvons, dit-il, ses sujets vastes, » ses descriptions riches, ses pensées majestueuses..... Nous » sommes frappés de la grandeur et de la variété des images » qu'il fait passer sous nos yeux ; nous rendons justice à la force » et à la vérité de ses peintures, à l'étendue de ses connaissances » en physique et en histoire naturelle. En un mot, notre opinion » est que les Français sont injustes de méconnaître son mérite[1]. » Dans ce qui regarde la composition et les matières de goût, la critique française peut faire de légitimes réserves à l'égard des opinions allemandes. Mais en ce qui touche à la poésie en général et aux notions scientifiques, il est impossible qu'elle n'accepte pas l'appréciation d'un poète et d'un savant tel que Gœthe : sur un certain terrain, il est maître et souverain maître. Ajoutons qu'une lecture impartiale et attentive des divers ouvrages de du Bartas, non-seulement conduit à confirmer le jugement favorable que l'illustre étranger en a porté, mais fournit même l'occasion de reconnaître et de signaler chez le poète quelques qualités particulières, quelques côtés de talent, qui jusqu'ici n'ont pas été suffisamment relevés. Gœthe cite de lui avec éloge un long fragment emprunté à la première Semaine, et présentant les diverses scènes d'un tableau champêtre, examiné avec complaisance par le peintre au moment où il vient d'achever son ouvrage. Les critiques français ont indiqué quatre autres morceaux : l'aspect de la terre au moment où le déluge finit et où les eaux rentrent dans leur lit, la menace de la fin du monde, l'image de Josué arrêtant le soleil, la description du cheval dompté par l'homme et façonné aux usages de la vie. Presque tout cela appartient au genre descriptif, et ce genre est bien loin d'être le seul où du Bartas ait excellé. On trouverait facilement dans les deux Semaines dix morceaux de la plus grande poésie, où il a traité les sujets de morale, d'économie politique, de politique. Nous n'en produirons que trois, dont le premier n'a été donné qu'en partie, dont les autres n'ont jamais été cités, au moins à notre connaissance.

Dans le premier fragment, il célèbre avec un accent vrai, pénétrant, salutairement persuasif, la vie pure et laborieuse des

[1] Des hommes célèbres en France au XVIIIe siècle, traduit de Gœthe, par MM. de Saur et de Saint-Geniès, p. 102. — M. Sainte-Beuve, dans l'article consacré à du Bartas, a cité ce passage, et une partie considérable du jugement de Gœthe sur ce poète.

champs. Il exprime les vœux de l'homme utile et désintéressé, du noble vraiment digne de ce nom, qui, appelé par la confiance des rois, approché un moment des cours, n'aspire qu'à s'en éloigner et à retourner au manoir de ses pères; dont toute l'ambition se borne à conserver intacts sa droiture, son honneur, sa liberté.

Puissé-je, ô Tout-Puissant, inconnu des grands rois
Mes solitaires ans achever par les bois :
Mon étang soit ma mer, mon bosquet mon Ardenne,
La Gimone mon Nil, le Serrapin ma Seine;
Mes chantres et mes luths les mignards oiselets,
Mon cher Bartas mon Louvre, et ma cour mes valets....
Ou bien si mon devoir et la bonté des rois
Me fait de leur grandeur approcher quelques fois,
Fais que de leur faveur jamais je ne m'enivre,
Que, commandé par eux, libre je puisse vivre;
Que l'honneur vrai je suive, et non l'honneur menteur,
Aimé comme homme rond, et non comme flatteur [1].

Le second morceau contient une définition tellement intelligente et sentie des effets de la navigation et du commerce, que le lien établi entre les diverses contrées de l'univers, l'échange de leurs produits pour le bonheur de l'homme, n'ont peut-être jamais été mieux décrits. Le poète s'adresse au premier navigateur, à celui qui, selon son expression,

Apprit à charpenter des maisons vagabondes
Pour dompter la fureur et des vents et des ondes,

et il lui paie en ces vers le tribut de la reconnaissance publique:

Vraiment si de Jaffa le trafiqueur lointain
Semble être combourgeois du riche Lusitain;
Si cent mille trésors, nés sous un autre pôle,
Semblent naître en nos champs; si sans ailes on vole
Du midi jusqu'au nord par cent chemins divers;
Bref, si le large tour de ce vaste univers
Semble être un champ commun, sans haie et sans limite,
Où des plus rares fruits un chacun a l'élite,
Nous vous devons cet heur (bonheur) [2].

[1] La première Semaine, 3e jour, à la fin. La seconde partie de ce morceau qui n'existe pas dans les éditions de 1578 et 1579 se trouve dans les éditions postérieures.

[2] La première Semaine, 5e jour, feuillet 68 dans l'édition de 1579; p. 158, 159 dans les autres éditions.

Enfin, dans un morceau qui n'a guère moins de deux cents vers, où souvent l'élévation de la pensée le dispute à la vigueur de l'expression, il expose les avantages et les inconvénients des trois gouvernements : de la monarchie, de l'aristocratie, de la démocratie, longtemps avant qu'aucun écrivain transporte ces grandes discussions dans le poëme héroïque ou tragique. Nous restreignons la citation à ce qui concerne la démocratie sans contre-poids. Après avoir montré qu'établir cette forme de gouvernement c'est remettre le glaive de la justice et le gouvernail de l'État entre les mains d'un peuple téméraire, passionné, souvent cruel, toujours volage, livré sans frein à ses passions,

Insolent en bonheur, en malheur accablé,

il continue à exposer en ces termes les vices d'une république démocratique :

Que sert un haut dessein, puisqu'il faut qu'on l'étalle
Aux yeux de tous venans, au milieu d'une halle?
Le conseil éventé nuit à cil (celui) qui le prend,
Et le chef peu secret n'accomplit rien de grand.
Le populaire état est une nef qui flotte
Sur une vaste mer, sans nord et sans pilote ;
Un conseil composé de mille esclaves rois,
Où l'on ne pèse point, ains (mais) on nombre les voix ;
Où propose le sage, où l'imprudent dispose ;
Une foire où l'on met en vente toute chose ;
Un détestable égout, où les plus mal famés,
Impudents et brouillons, sont les plus estimés ;
Un parc qui n'est peuplé que d'effroyables bêtes,
Un corps, ainçois (ou plutôt) un monstre horrible à mille têtes [1].

Du Bartas avait donné à la grande poésie plusieurs de ses qualités constitutives quant au fond. Il n'avait guère moins avancé le style et la diction, puisqu'à la noblesse il avait souvent uni la clarté de la phrase et de l'expression, l'harmonie, le rhythme, les coupes heureuses, la construction savante de la période poétique, ainsi qu'on vient de le voir par les passages cités de lui.

[1] La seconde Semaine, quatrième partie du 3e jour, *les Capitaines*, p. 295. Rouen, Du Petit-Val, 1616. C'est encore dans ce chant que se trouve cette poétique description du Jourdain :

Là le roi de ces eaux, sur la mousse allongé
Et pensif, appuyant sur un tuf mi-mangé
Sa tête de roseaux largement chevelue,
Avec joie attendoit d'Israël la venue.

Toutefois, dans le travail de préparation de notre poésie, il restait beaucoup à faire, parce que du Bartas, à côté d'éminentes qualités, présente de graves défauts, et que son œuvre est un tissu singulièrement divers et mêlé. L'imitation de Ronsard l'a conduit à une composition vicieuse. Le plan de ses poèmes, surtout celui de la seconde Semaine, est d'une étendue démesurée : il pèche par l'immensité des détails qu'il admet, et dont un grand nombre ne tient pas essentiellement au sujet. Son goût n'est pas sûr : on lui a reproché, non sans raison, le mélange du sacré et du profane, la monotonie résultant d'une succession trop continue de descriptions, l'emphase et par moments la recherche et l'affectation. Dans la diction comme dans la composition, il a pris maladroitement et malheureusement Ronsard pour modèle : il fait un fréquent usage des mots tirés du latin et du grec, et surtout des mots forgés par la composition. Il n'observe encore que d'une manière intermittente la loi de la convenance dans l'expression de sa pensée : le choix des termes tous nobles, l'art du style soutenu, sont plutôt chez lui une heureuse rencontre qu'un système et qu'une habitude. Le progrès consistait désormais à ce que la perfection, à laquelle du Bartas atteint dans ses bons endroits, devînt la perfection continue.

Du Bartas forme la transition entre la poésie et les écoles de la dernière période des Valois et celles du temps de Henri IV, dont l'histoire va maintenant nous occuper. On a pu reconnaître le contingent que chacune de ces écoles avait apporté dans les éléments généraux dont la grande poésie devait se composer au moment où elle arriverait chez nous à un état définitif. Toutes les parties destinées à la constituer n'étaient pas encore produites à beaucoup près. Nous allons voir, au commencement du règne de Henri IV, plusieurs de celles qui manquaient encore sortir d'une œuvre aussi puissante, plus puissante peut-être qu'aucune de celles qui avaient précédé.

Avant d'Aubigné, notre poésie était déjà devenue grave et morale, spiritualiste et chrétienne. D'Aubigné lui conserva tous ses caractères, les développa, les fortifia. Elle s'était rendue habile à tout exprimer, et avait demandé à la science de nouvelles idées et de nouvelles inspirations. Elle avait traité l'histoire en la revêtant de quelques formes héroïques et épiques : elle avait abordé les matières de gouvernement, mais en s'en tenant aux généralités. D'Aubigné l'appliqua aux croyances, aux mœurs, à la politique de son temps dans son poème des *Tragiques*.

Une question préjudicielle se présente et demande à être résolue avant qu'on entame l'examen de cet ouvrage. Il faut rechercher la date de sa composition, la date de sa publication, soit partielle, soit générale, pour établir sur quelle génération de poètes, sur quelle époque de notre société, il exerça une influence appréciable en littérature et en politique.

Le poème des Tragiques, dans l'état où il se trouve aujourd'hui, a sept livres, ayant chacun un titre différent que voici : *Misères*, *Princes*, *la Chambre dorée*, *les Feux*, *les Fers*, *Vengeances*, *Jugement*. D'Aubigné commença la composition des Tragiques en l'an 1577, après le combat livré près de Castel-Jaloux, en Guienne, où il reçut plusieurs blessures qui mirent sa vie en danger[1]. Les sept livres ne furent pas écrits dans l'ordre qu'ils occupent à présent, puisque le livre premier, intitulé *Misères*, contient, comme nous le verrons bientôt, des faits postérieurs de treize ans à l'année 1577. D'Aubigné composa d'abord les chants second et troisième, ayant pour titres *Princes* et *la Chambre dorée*. Ces chants renfermaient de violentes attaques contre Charles IX et Henri III, et contre les parlements, qui, trop dociles aux instructions du pouvoir, avaient traité avec une extrême rigueur les calvinistes. Il est bien évident que cette partie du poème remonte à l'époque où Henri IV, retiré dans ses principautés de Béarn et de Navarre, et dans son gouvernement de Guienne, devenu de nouveau chef du parti protestant, était entré, depuis le printemps de 1577, en guerre ouverte, quoique intermittente, avec Henri III, et où Henri IV et les calvinistes traitaient le roi de France en ennemi public. Ces deux chants ne peuvent avoir été écrits, excepté pour quelques détails ajoutés après coup, au delà du mois d'avril 1589 et du traité de la trêve, parce qu'à partir de ce moment le roi Henri III, et le parlement de Paris transféré à Tours, d'ennemis devinrent les alliés de Henri IV et des huguenots : la raison politique aurait imposé à d'Aubigné un autre langage sur Henri III et sur les parlements s'il eût été écrit postérieurement à cette date. Voici un autre fait montrant qu'il faut placer dans cette période de 1577 à 1589 la composition et la publication plus ou moins restreinte des livres deux et trois. Dans le livre deux des

[1] Mémoires de d'Aubigné, p. 45. « Après ce jour-là, se passa le périlleux combat que vous voyez escript au même chapitre 12 (de » l'Histoire universelle). Au retour duquel d'Aubigné estant au lict de » ses blessures, et mesme les chirurgiens les tenant douteuses, fist » escrire par le juge du lieu les premières stances de ses *Tragicques*. »

Princes, la royauté est tellement souillée et dégradée par les actes de Charles IX et de Henri III, que d'Aubigné fut accusé d'avoir attaqué l'institution elle-même, en obéissant à ses sentiments secrets, qui étaient, disait-on, hostiles à la royauté héréditaire, favorables à l'aristocratie et à la monarchie élective. Une enquête en règle eut lieu, un jugement fut prononcé par Henri, d'Aubigné fut absous. L'accusation, l'enquête, le jugement eurent lieu, selon les contemporains, à la cour de Navarre, et au temps où Henri IV n'était encore que roi de Navarre, antérieurement à l'époque où il devint roi de France, c'est-à-dire au commencement d'août 1589 [1]. Par conséquent, la composition des livres deux et trois est antérieure à l'année 1589. De l'exposé qu'on vient de lire, il résulte, en outre, qu'une publicité assez grande avait été donnée à ces chants, pour que toute la cour de Navarre en eût connaissance et s'en émût. Se fit-elle par la voie de l'impression ou par celle de manuscrits multipliés et répandus à profusion; c'est ce qu'il est impossible de décider d'après les documents que l'on possède aujourd'hui. Il reste qu'elle eut lieu entre l'an 1580, époque où d'Aubigné peut avoir terminé une partie des Tragiques, et l'an 1589.

Dès ce temps d'Aubigné avait-il composé, outre les livres deux et trois, une partie des livres suivants? Cela est probable, sans que l'on ait pourtant à cet égard aucun indice certain : sur ce point, on s'arrête forcément aux conjectures [2]. Mais il est possible de déterminer l'époque de la composition et de la publication du livre premier, ayant pour titre *Misères*, par plusieurs passages contenus en ce livre, et par le témoignage de d'Aubigné. Dans ce livre, il est question de l'emprisonnement du parlement de Paris, par Bussi Leclerc, lequel eut lieu le 16 janvier 1589; de la

[1] Épistre au lecteur en tête des Tragiques : « La liberté de ses » autres escrits a fait dire à ses ennemis qu'il affectoit plus le gouver- » nement aristocratique que le monarchique. Sur quoy, il fut accusé » envers le Roy Henri quatrième *estant lors roy de Navarre*. Ce prince » qui avoit desja leu *tous les Tragiques* plusieurs fois, se les voulut faire » lire encore pour justifier ces accusations. N'y ayant rien trouvé que » supportable, pourtant pour estre plus satisfait, fit appeler nostre au- » teur en présence des sieurs du Fay et du Pin... Interrogé quelle » étoit la meilleure institution, respondit que c'étoit la monarchique, » selon son institution entre les François ; qu'apres celle des François » il estimoit mieux celle de Pologne, de quoi le roy fut content. »

[2] Nous fondons cette conjecture sur le passage de la citation précédente : « Ce prince qui avoit déjà lu *tous les Tragiques* plusieurs fois. » Les mots *tous les Tragiques* paraissent indiquer plus que les livres deux et trois.

mort de Henri III assassiné au commencement du mois d'août de la même année; du siége de Paris et de l'affreux épisode de la mère mangeant son enfant, qui se place à la fin du mois de juillet 1590 [1]. Ce livre fut donc écrit en 1590 ou 1591. Il fut publié en 1593 ou 1594, époque du déclin de la Ligue, puisque d'Aubigné affirme, sans avoir été contredit, qu'il contribua, par les vives peintures qu'il renferme de la misère publique, à éclairer nombre de citoyens engagés dans la Ligue, et à leur inspirer de se soumettre au roi [2]. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, que de pareils résultats se soient attachés à une publicité restreinte, qui n'aurait eu lieu qu'au moyen des manuscrits : tout porte donc à croire que le livre premier et quelques autres livres des Tragiques furent répandus dès lors dans le public par la voie de l'impression. La première édition complète des Tragiques, contenant les sept livres réunis, ne parut qu'en 1616. Mais cette publication complète, après les publications partielles de 1580 à 1589, et de 1593 à 1594, n'a presque aucune importance. Il est clair que le grand effet produit par le poème, tant sur les événements politiques que sur la littérature, se place au commencement du règne de Henri IV, et s'étend à toute la durée de ce règne.

On a nommé d'Aubigné le Juvénal du XVIe siècle; on a qualifié son poème de satire. Il y a sans doute une satire et une admirable satire, dans les trois premiers chants des Tragiques; mais même dans ces premiers livres il y a bien d'autres choses, et dans les suivants il y en a une multitude d'autres. L'ouvrage contient plus de parties rappelant Tacite et Dante, qu'il n'en présente de composées dans la manière de Juvénal. Le poème des Tragiques, à le considérer dans son ensemble et dans l'espèce d'unité que l'auteur lui a donnée, est un sombre et instructif tableau des désordres qui affligèrent le monde moral, la société politique et la société religieuse de la France pendant la seconde moitié du XVIe siècle; des calamités qui en découlèrent; du châtiment infligé dès cette vie aux auteurs de ces désordres, selon les secrets desseins de la Providence; de leur éternelle punition dans l'autre vie selon sa justice.

Le poème s'ouvre par la peinture des misères auxquelles la France fut en proie à la fin de la période des Valois, et pendant les premières années du règne de Henri IV, tant que ce prince

[1] Voir dans le livre I, intitulé Misères, les pages 8, 9, 17, 18, 41.

[2] Voir la citation ci-après, de l'Histoire univers. de d'Aubigné, p. 398, 399.

subit forcément l'état de choses que lui avaient légué ses prédécesseurs au lieu de pouvoir le dominer. On voit la nation entraînée vers un abîme où elle doit périr, et sur la pente qui l'y conduit, endurant des souffrances sans nom. Le poète remonte au principe de ces malheurs dès la fin de son premier livre, et dans les livres deux et trois il continue à sonder et à découvrir les plaies de la France[1]. La cause de la subversion de l'État est la corruption des pouvoirs publics, de la royauté et de la justice. La royauté dégénérée n'a plus donné au pays que la tyrannie en religion et en gouvernement. Despotes en religion, Catherine de Médicis, Charles IX, Henri III ont versé à flots le sang de leurs sujets réformés, dans les batailles, dans les massacres en trahison, espérant y noyer la nouvelle croyance, et ils n'ont réussi qu'à jeter le pays dans la guerre de religion, de toutes les guerres civiles la plus terrible. Despotes en politique, ils n'ont gouverné leurs peuples qu'avec les caprices, les erreurs, les excès du bon plaisir; commençant la désorganisation de tous les services publics par leur inapplication et leurs fautes, et l'achevant par la prostitution des charges et fonctions publiques à leurs indignes favoris; provoquant le mépris des peuples par leurs vices, nouveaux en France, par ceux de leur famille, par ceux de leur cour; soulevant leur mécontentement par l'excès de leurs dépenses et des impôts; jetant ainsi la moitié de la nation dans le parti de la révolte et des Guise; allumant, au lieu d'une guerre civile simple, une guerre civile double, d'une part entre les catholiques et les protestants, d'une autre entre les royalistes et les ligueurs; ouvrant ainsi deux portes aux fureurs de la soldatesque, pour le ravage du sol et l'extermination des habitants[2].

[1] L'auteur de l'Epître au lecteur, placée en tête de la première édition complète des *Tragiques*, donnée au Désert, 1616, in-4, est le plus intime confident de d'Aubigné, s'il n'est d'Aubigné lui-même. Rendant compte du plan général de l'ouvrage, il indique formellement dans trois passages, que l'auteur a lié entre elles les diverses parties de sa composition, en remontant des effets aux causes. Il dit, p. 7 de l'Epistre : « La matière de l'œuvre a pour sept livres, sept titres séparez, qui toutes fois ont quelque convenance entre eux, *comme des effets aux causes*. Le premier s'appelle Misères, qui est un tableau piteux du royaume en général. Les Princes viennent après... dénotant le subject de ce second (livre) *pour instrument* du premier. Il (l'auteur) fait contribuer aux *causes* des Misères l'injustice sous le titre de la Chambre dorée (les Parlements). »

[2] Voici quelques traits du livre des Princes, qu'on trouve aux p. 64, 66, et qu'il faut relever comme énonçant l'inapplication et l'in-

Telle a été l'action de la royauté, devenue l'absolutisme, sur les destinées du pays. Les Parlements ont apporté leur part dans la subversion de l'État, par leurs préjugés, leurs complaisances pour les excès du pouvoir, leur complicité dans la persécution religieuse, et plus tard dans la rébellion et les excès de la Ligue, enfin par leurs prévarications dans l'exercice de la justice, vendant au plus offrant les biens, la vie, l'honneur de leurs justiciables. La majorité du parlement de Paris, restée fidèle avec de Harlay au devoir comme sujets, à l'intégrité comme magistrats, a payé par son emprisonnement l'audace de cette dérogation à la corruption générale. Le tableau de ces désordres remplit les trois premiers chants du poème.

Dans les quatre derniers chants des Tragiques, d'Aubigné quitte la région de la politique et de la morale pour entrer dans celle de la religion. Il trace sur le premier plan et peint en grand les persécutions essuyées par la Réforme en France, dans les cachots, sur les bûchers, dans les rues de Paris et des principales villes de France, jonchées des huguenots assassinés à la Saint-Barthélemy; sur les champs de bataille de Dreux, de Saint-Denis, de Jarnac, de Moncontour, couverts de leurs morts. Il représente aussi, mais dans de moindres proportions, et seulement en perspective, les souffrances des protestants en Allemagne depuis Jean Huss, en Angleterre, dans les Pays-Bas. Le courageux sacrifice de ceux qui donnèrent leur vie pour le soutien de leur foi; la résistance et les succès de la Réforme passant par les victoires de Coutras, d'Arques et d'Ivry de l'état d'église militante à l'état d'église triomphante, en ce qui regarde son existence et sa liberté; la ruine et le châtiment, dans le temps et sur cette terre, de ceux contre lesquels s'élève le sang de leurs frères versé par eux; leur punition enfin dans l'éternité, se succèdent et se déroulent sous les yeux du spectateur. Au jour du jugement, Dieu remplace les scènes changeantes de ce monde, dont la figure passe et se renouvelle sans cesse, par un état immuable. Il appelle toutes les générations à son tribunal; il juge

capacité de Charles IX et de Henri III, les causes de la puissance des Guise, de la révolte des peuples, des Barricades de Paris.

« Nos princes ignorans bouchent leurs tristes yeux,
» Courans à leurs plaisirs.....
» On traite des moyens de mutiner les villes
» Pour nourrir les flambeaux de nos guerres civiles,
» Et le siége establi pour conserver le roi
» Ouvre au peuple un moyen pour lui donner la loi. »

tous les hommes sur la loi naturelle et sur la loi évangélique, et selon qu'ils l'ont observée ou enfreinte, selon surtout qu'ils ont pratiqué ou violé le précepte de l'amour du prochain, il leur décerne la félicité ou le malheur éternel. Les Tragiques sont donc à la fois une épopée mêlée de satire, retraçant l'anarchie de la France, et un poème des Martyrs, composé en l'honneur de la Réforme, par un réformé qu'inspire l'amour passionné de sa croyance.

En dehors de cette ardeur qui domine tout, deux sentiments éclatent dans la composition de d'Aubigné. Son œuvre est une vengeance prise, une justice faite des auteurs des souffrances sous lesquelles le pays succombe, par l'ineffaçable opprobre qu'il inflige aux coupables. Mais c'est surtout un viril et patriotique effort pour mettre fin aux désastres de la France, en dénonçant à la conscience publique réveillée et éclairée les vices du gouvernement politique et leurs incalculables conséquences; en montrant l'injustice de la persécution religieuse et les dangers qui en sont sortis; en imprimant au peuple par de vives peintures, l'horreur des calamités passées, et la crainte salutaire de semblables malheurs dans l'avenir; en donnant aux masses des idées nouvelles et plus saines, des sentiments plus justes et plus humains; en leur inspirant, au moyen de la poésie, des dispositions qui les feront passer, au premier jour, du camp de l'anarchie et de la guerre civile dans celui de l'ordre et de la paix; mettront un terme à la dévastation du territoire, à l'effusion du sang français, à l'invasion de l'étranger; sauveront la famille et l'État menacés d'une ruine commune. Le premier mot du livre est la demande d'une réforme politique, qui donne au royaume un gouvernement meilleur et plus moral que celui de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Henri III, qui substitue la monarchie tempérée au despotisme; le dernier mot de l'ouvrage est la réclamation de la liberté de conscience.

Tantôt d'Aubigné frappe et pénètre les esprits par la poignante concision de son discours : il renferme alors et concentre tous les maux qui désolent le pays dans un petit nombre de paroles, mais d'une telle portée et d'un tel effet, qu'il crée pour l'intelligence tout ce qu'il ne présente pas aux yeux. C'est ainsi que, dans un seul vers, il peint le triomphe de la violence et du vice, la complète oppression de la vertu en France :

Le méchant rit plus haut que le bon n'y soupire [1].

[1] Misères, liv. I, p. 45.

C'est encore sous cette forme elliptique qu'il indique que la mort s'étend à tous, même à l'enfant que la faiblesse et l'innocence de l'âge devaient protéger contre la rage des massacreurs :

> C'est assez pour mourir que de pouvoir mourir [1].

Tantôt, au contraire, par un effort continu, il donne aux imaginations un long ébranlement, aux âmes une commotion prolongée, recourant alors aux descriptions où les détails abondent, et où chaque détail excite l'indignation, l'horreur, la pitié, la crainte. Il peint de cette manière l'état du royaume pendant les dernières années de Henri III et les premières de Henri IV, dans un tableau où, après avoir rassemblé les désordres du gouvernement sous les derniers Valois, les excès de la Ligue jusqu'à l'emprisonnement du parlement par Bussy-Leclerc, les horreurs de la guerre civile jusqu'au siége et à la famine de Paris, la licence effrénée des mercenaires étrangers et des bandits français, qui ont remplacé le vrai soldat, et qui renouvellent les extorsions et les crimes des compagnies d'aventure, il montre les Savoyards, les Italiens, les Lorrains, les Espagnols, profitant de nos fureurs et de notre affaiblissement pour nous apporter des fers. Si on lui pardonne un ou deux manques de clarté et de précision dans le tour de la phrase et dans l'expression, l'on trouvera chez lui tout ce qui fait la grande poésie : personne ne porte sa vue sur des sujets plus importants, n'en reçoit une plus vive impression, ne les rend avec plus de puissance, ne laisse dans les esprits des empreintes plus profondes.

> Financiers, justiciers, qui livrez à la faim
> Ceux qui pour vous font naître ou conservent le pain,
> Sous qui le laboureur s'abreuve de ses larmes,
> Qui laissez mendier la main qui tient les armes ; ....
> Barbares en effet, François de nom, François
> Vos fausses lois ont eu de faux et jeunes rois,
> Impuissants sur leurs cœurs, cruels en leur puissance ;
> Rebelles, ils ont vu la désobéissance [2].
> Dieu sur eux, et par eux, déploya son courroux,
> N'ayant autres bourreaux de nous-mêmes que nous.
> . . . .

[1] Les Fers, liv. V, p. 191.
[2] *Rebelles* veut dire ici rebelles aux lois, infracteurs des lois morales, et des anciennes lois de la monarchie.

**Les places de repos sont places étrangères,
Les villes du milieu sont les villes frontières,
Le village se garde, et nos propres maisons
Nous sont le plus souvent garnisons et prisons.
L'honorable bourgeois, l'exemple de sa ville,
Souffre devant ses yeux outrager femme et fille,
Et tombe sans merci sous l'insolente main
Qui s'étendait naguère à mendier du pain.
Le sage justicier est traîné au supplice,
Le malfaiteur lui fait son procès : l'injustice
Est principe du droit : comme au monde à l'envers,
Le vieux père est fouetté par son enfant pervers.
. . . .
C'est en ces siéges lents, ces siéges sans pitié
Que des cœurs plus aimants s'envole l'amitié,
Quand la mort d'un côté se présente effroyable,
La faim de l'autre bout, bourrelle impitoyable [1] ....
La mère ayant longtemps combattu dans son cœur
La voix de la pitié, de la faim la fureur,
Convoite dans son sein la créature aimée,
Et dit à son enfant, moins mère qu'affamée :
« Rends, misérable, rends le corps que je t'ai fait,
» Ton sang retournera où tu as pris le lait ;
» Au sein qui t'allaitait rentre contre nature,
» Ce sein qui t'a nourri sera ta sépulture [2]. »**

Le forfait s'accomplit, et le poète tire sur ce tableau effroyable le voile de Timanthe. Dans le dessein qu'il s'est proposé de frapper les esprits, mais pour les instruire, il se replie sans cesse sur lui-même, quitte les funèbres récits pour les considérations politiques, et montre les effets des troubles civils et religieux sur la fortune particulière de chaque citoyen, sur l'honneur et l'indépendance de la nation.

. . . . . . La France est pareille au vaisseau,
Qui outragé des vents, des rochers et de l'eau,
Loge deux ennemis. L'un tient avec sa troupe
La proue, et l'autre a pris sa retraite à la poupe.
De canons et de feux, chacun met en éclats
La moitié qui s'oppose : ils font verser en bas,

[1] *Bourrelle*, féminin de bourreau, mot alors en usage.

[2] Misères, liv. I, p. 6, 8, 9, 17, 18. Plusieurs parties de ces citations se trouvent dans les divers recueils, donnés au public depuis le Recueil des poètes du second ordre publié en 1819, et dans quelques-unes des dissertations critiques indiquées ci-dessus, p. 225, 226.

L'un et l'autre ennivré des eaux et de l'envie,
Ensemble le navire, et la rage et la vie;
En cela le vainqueur ne demeurant plus fort
Que de voir son haineux le premier à la mort.
. . . .
Les quatre nations proches de notre porte
N'ont humé ce venin, au moins de telle sorte;
Voisins qui par leur ruse, à défaut de vertus
Nous ont pippés, pillés, effrayés et battus.
Nous n'osons nous armer, les guerres nous flétrissent,
Chacun combat à part, et tous en gros périssent [1].

Nous ne suivrons pas d'Aubigné dans le reste de la partie morale et politique des Tragiques, dans la description du gouvernement, des mœurs, de l'exercice de la justice sous les deux derniers Valois, où le blâme atteint les plus extrêmes limites, les plus hardies libertés de pensée et de langage auxquelles un écrivain l'ait porté. Les citations multipliées tirées de cette partie la plus connue, presque la seule connue de son poème, n'apprendraient plus rien sur les graves leçons qu'il donna aux souverains et aux peuples; sur les éminentes et nouvelles qualités qu'il communiqua chez nous à la pensée et au langage poétiques appliqués pour la première fois à un si noble usage. Que l'on observe seulement, avant de quitter ces trois premiers livres, que si l'auteur fortifia la vigueur naturelle de son génie par son commerce habituel avec Juvénal, Lucain et Tacite; que s'il les étudia et se pénétra de leur esprit, il ne les copia jamais, puisque tous ses tableaux sont empruntés à des événements contemporains, puisque tous ses traits portent sur des vices et des coupables du jour. Après du Bartas il pratique l'imitation libre qui laisse intacte la personnalité et l'originalité du poète. Nous allons l'étudier dans la partie religieuse de son poème, où il puise ses inspirations chez Ézéchiel, saint Matthieu et le Dante, sans cesser d'être un instant lui-même.

D'Aubigné consacre le quatrième et le cinquième livre des Tragiques à peindre les persécutions auxquelles la religion réformée fut en butte. Il suffit de rappeler qu'il était ardent calviniste pour que chacun comprenne sous quel jour les croyances et les intérêts de la Réforme ont dû nécessairement lui apparaître. Tout le monde en outre s'associera à son indignation contre les persécuteurs, rois, ministres et peuples, qui usèrent

[1] Misères, liv. I, p. 7, 39.

des tortures et des assassinats, là, où l'exemple de Jésus-Christ, des apôtres, des Pères de l'Église, leur ordonnait de n'employer que la persuasion.

Dans sa ferveur religieuse, d'Aubigné considère la Réforme comme destinée à rallumer en Europe la vraie foi et la morale évangélique. Il prête donc, et doit prêter à Dieu et aux bienheureux le même intérêt céleste, la même sollicitude de protection, pour l'Église réformée que pour l'Église primitive, au milieu des rudes épreuves qui accueillent la nouvelle religion à sa naissance. Il distingue trois périodes de persécution par lesquelles elle passe successivement. La première est celle des violences individuelles, dirigées contre ceux des calvinistes auxquels l'ardeur de leur zèle ou la haine de leurs ennemis assigne le rôle de confesseurs. Les prisons s'ouvrent pour eux, les bûchers s'allument; ils donnent à la Réforme, dès son origine, des martyrs, de nombreux martyrs. La persécution s'émousse contre leur courage.

> La peine et la douleur, sur leur chair augmentée,
> A vu le corps détruit, non l'âme épouvantée [1].

Ils demeurent fermes dans leur foi, et leurs cendres la répandent parmi de nouveaux et nombreux prosélytes. Dieu, et la troupe des bienheureux réunis autour de l'Éternel, contemplent leurs tourments des yeux de la pitié, et soutiennent de leurs secrètes inspirations leur enthousiasme et leur constance luttant contre l'acharnement des bourreaux.

Satan paraît dans la céleste assemblée. Il demande à tenter les réformés : Dieu autorise cette nouvelle épreuve, et Satan multiplie les séductions sur ceux qui ont résisté à la violence. Il essaie tour à tour des richesses, des honneurs, de la flatterie, de la volupté, de l'autorité attachée aux paroles de la vieillesse, de la religion. Il n'obtient cependant aucun avantage, et son adresse est vaincue par la droiture et la fermeté morale des nouveaux chrétiens.

A la persécution individuelle, à la tentation, succède pour les calvinistes la persécution générale, celle de la guerre et des proscriptions. La guerre commence. Elle est interrompue par les massacres de la Saint-Barthélemy à Paris, Sens, Orléans, Tours, Agen, Cahors, suivis eux-mêmes du nouvel effort des armées ennemies. L'Église réformée est sur le point de périr : à peine

[1] Tout le liv. IV, les Feux ; plus quelques passages du liv. V, les Fers, p. 178.

quelques débris en restent, et sa face désolée est semblable à celle d'un champ foulé aux pieds des chevaux, ou dévasté par un orage, qui, fondant sur la moisson déjà mûre, a haché la paille et le grain, et les a mis pêle-mêle en débris. Quelques épis sont enlevés par les tourbillons, et portés au milieu des buissons voisins : ils prennent racine sous ces halliers qui les gênent mais qui les protégent contre la dent des bêtes : ils se font ensuite péniblement passage, et se dressent et se montrent au printemps. Rien de plus franchement et de plus richement poétique que cette description, et de plus élevé que ce qui la suit[1]. Dans les circonstances qui préservent la Réforme d'une entière destruction, d'Aubigné voit un signe évident de la protection céleste, une marque du doigt de Dieu, et il continue par un élan sublime de confiance dans la Providence, d'inspiration biblique, qui n'avait ni précédent ni modèle, et qui n'a été égalé plus tard que par Racine dans Athalie :

C'est ainsi que seront gardés des inhumains
Pour ressemer l'Église encore quelques grains,
Armés d'afflictions ; grains que les mains divines
Font naître à la faveur des poignantes épines ;
Moisson de grand espoir, car c'est moisson de Dieu
Qui la fera renaître en son temps, en son lieu [2].

[1] Voici le texte de cette description et de cette comparaison. Il y a une ou deux tournures un peu embarrassées, des enjambements d'un vers à un autre que l'usage permettait alors, et une expression mal inventée, *la main des buissons*, pour exprimer l'idée de buissons dont les branches ressemblent à une main dont les doigts sont écartés. Malgré ces imperfections, on trouvera dans ce morceau tout ce qui caractérise la grande poésie. Il se lit au liv. V, les Fers, p. 195. Le poète dit qu'après les persécutions, l'Eglise réformée resta telle :

Que d'un champ tout foulé la face dissipée,
Dont les riches épis, tout mûrs et jaunissants,
Languissent sous les pieds des chevaux fracassans ;
Ou bien ceux que le vent, et la foudre et la grêle
Ont haché par morceaux, paille et grain pêle-mêle.
Rien ne se peut sauver du milieu des sillons,
Hormis quelques épis, levés des tourbillons
Dans les buissons plus forts, sous qui la vive guerre
Que leur a fait le vent les a fichés en terre.
Ceux-ci, dessous l'abri de ces halliers épais,
Prennent vie en la mort, en la guerre la paix,
Se gardent au printemps; puis leurs branches dressées
Des tuteurs aubépins rudement caressées,
Font passer leurs épis par la fâcheuse main
Des buissons ennemis, et parviennent en grain.
La branche qui s'oppose au passer de leurs têtes
Les fâche et les retient, mais les sauve des bêtes.
C'est ainsi que seront gardés des inhumains, etc.

[2] Liv. V, les Fers, p. 195.

En effet, la Réforme échappe à cette tempête. Les calvinistes, plus que décimés, défendent leur religion à la pointe de leur épée, et la défendent victorieusement. L'Église réformée résiste à la guerre et aux massacres en masse comme elle a résisté à la séduction, aux supplices : elle a essuyé tour à tour et usé tous les genres de persécution.

Le poète s'est servi des faits pour établir deux grandes vérités. Il a prouvé que la force est impuissante à étouffer une croyance sérieuse. Il a fait voir que soit par la ruine seule des victimes, soit par leur résistance et par la guerre civile qui en naissait, les nations chez lesquelles on recourait à la violence, étaient condamnées à des souffrances inouïes et à un affaiblissement qui compromettait jusqu'à leur existence. Il veut montrer en outre, qu'un châtiment terrible, dès cette vie, et au sortir de cette vie, attend tous ceux, rois, grands, bourgeois des cités, qui ont traité une croyance comme un crime : il veut frapper fortement et épouvanter les esprits par le spectacle de leurs malheurs, et décourager jusqu'à l'idée de la persécution chez ceux qui seraient tentés de la renouveler. Il expose donc comment ici-bas, conformément aux lois générales et providentielles introduites par Dieu dans les choses humaines, tous les persécuteurs ont trouvé pour les punir et pour les perdre, tantôt la vengeance de leurs adversaires ou la rage de leurs complices devenus leurs ennemis; tantôt leurs passions, leurs désordres, le désespoir de leurs projets renversés. Tel a été dans les anciens temps le sort de Jésabel, d'Athalie, de Sennachérib, d'Aman, des empereurs romains armés contre les chrétiens. Telle a été au XVI[e] siècle la destinée de ceux qui ont déchaîné contre les protestants les bourreaux, les assassins, les soldats. En Espagne, Philippe II a expié par l'horreur de sa fin les massacres ordonnés par lui à l'Inquisition et au duc d'Albe, et le trépas de tant d'hommes sacrifiés à son ambition :

> Celui qui de régner sur le monde machine,
> S'engraisse pour les vers, curée à la vermine.

En France le chancelier Duprat, Henri II, le premier duc de Guise et le premier cardinal de Lorraine, Charles IX, le second duc de Guise et le second cardinal de Lorraine, Henri III enfin, ont tous péri d'une mort déplorable[1]. Ainsi que les rois et les grands,

[1] Les Vengeances, liv. VI, de la p. 346 à la p. 356. Plus les Feux, liv. IV, pour Henri II ; les Fers, liv. V, p. 214, pour le second duc de

les villes et les populations souillées du sang innocent, ont trouvé bientôt le jour du malheur et de l'expiation. Paris, qui a donné aux autres villes le signal du massacre des protestants, a comblé quelques années plus tard la mesure de ses propres souffrances :

Comme en Jérusalem, diverses factions
Doubleront par les tiens tes persécutions.
Comme en Jérusalem, de tes portes rebelles
Tes mutins te feront prisons et citadelles.
Ainsi qu'en elle encore tes bourgeois affolés
Tes boute-feux prendront le faux nom de zélés ;
Tu mangeras, comme elle, un jour la chair humaine,
Tu subiras le joug pour la fin de ta peine,
Puis tu auras repos : ce repos sera tel
Que reçoit le mourant avant l'accès mortel [1].

Quel tableau et quel dernier coup de pinceau d'une incomparable vigueur! C'est ainsi que d'Aubigné conduit les persécuteurs, par la voie des tourments, de la terre qu'ils ont désolée, à l'enfer qui les attend.

Le Jugement termine le poème des Tragiques. Au son de la trompette du dernier jour, les morts secouent la poussière des tombeaux, et sur les mondes détruits s'avancent et se rassemblent devant le tribunal de l'Éternel. Dieu paraît dans sa gloire et dans sa puissance. Le Christ partage la splendeur du Père :

Le Ciel l'a couronné, mais ce n'est plus d'épines.

C'est lui qui juge toutes les générations sur la loi ancienne, et sur la loi nouvelle qu'il est venu apporter aux hommes. Ceux qui les ont enfreintes, ceux surtout qui ont opprimé et corrompu l'humanité, tous ces coupables qui figurent dans les trois premiers livres des Tragiques, rois devenus tyrans de leurs peuples, favoris dépravés des princes, juges prévaricateurs engraissés de la substance de l'innocent, riches demeurés sourds à la prière du pauvre, bourreaux et assassins de tous les temps et de tous les pays, persécuteurs du judaïsme, du christianisme naissant, de la réforme, sont enveloppés dans la même réprobation. Contre l'arrêt qui les condamne aux peines éternelles il n'y a pas de

Guise, le second cardinal de Lorraine, Philippe II; les Princes, liv. II' p. 78 pour Henri III. Dans le premier hémistiche du second vers de la citation, nous changeons un mot, par respect pour le lecteur.

[1] Jugement, liv. VII, p. 363.

recours pour eux, même dans la destruction de leur être : le poignard, le poison, l'eau, le feu, la peste leur font défaut; ils ne sont plus dans le temps et dans les conditions de l'humanité; *la mort est morte,* ils ne peuvent en recevoir le bénéfice; ils se tournent enfin vers l'enfer pour obtenir l'anéantissement, et ils sont trompés encore dans leur espoir :

Criez après l'enfer. De l'enfer il ne sort
Que l'éternelle soif de l'impossible mort.

Le Christ appelle en même temps les élus au partage de son bonheur et de sa gloire. Avoir cru à Dieu et l'avoir confessé ; avoir pratiqué le grand précepte de l'Évangile, la loi des lois, la loi de charité, tels sont les mérites qui couvrent toutes les faiblesses, rachètent toutes les offenses.

Vous qui avez souffert pour moi peine et injure,
Vous qui m'avez vêtu au temps de ma froidure,
Qui à ma sèche soif et à mon âpre faim
Donnâtes de bon cœur votre eau et votre pain,
Venez race du Ciel, venez élus du Père,
Vos péchés sont éteints, le juge est votre frère ;
Venez donc, bienheureux, triompher pour jamais
Au royaume éternel d'une éternelle paix.

Les élus se rassemblent dans la Jérusalem nouvelle, où chaque citoyen est un saint, et ils commencent en l'honneur du Très-Haut l'hymne éternel destiné à célébrer sa sainteté et sa puissance. Les Tragiques se terminent par ces deux scènes pleines d'une grandeur égale, mais diverse, où le poète a réuni ce que la croyance chrétienne offre de plus terrible et de plus doux, de plus redoutable et de plus consolant !

Outre les deux grandes parties, l'une politique, l'autre religieuse, dont il vient d'être rendu compte, le poème renferme une partie morale très-considérable. En présence de cette cour et de cette société de Henri III, où la vérité s'obscurcit, où le sens moral se perd, d'Aubigné rétablit hautement la distinction entre l'honneur et les honneurs. Plaçant l'homme, à son entrée dans la vie, entre la Fortune, qui lui conseille de tout sacrifier pour acquérir pouvoir et richesse, et la Vertu, qui le rappelle au devoir et au respect de lui-même, il prête à la Vertu des accents assez éloquents pour qu'elle triomphe dans cet assaut livré à la conscience humaine. Partout il exalte, de manière à en faire une

religion, la fidélité à ses croyances et à son parti. Il stigmatise s profondément, brûle d'un fer si chaud les dépravations de Henri III, de ses favoris, des grands de sa cour; les vices d'une partie de la magistrature dans les divers tribunaux du royaume, qu'il devient à la fois le juge et le bourreau des coupables. Personne n'attaque par de plus fortes raisons, par des sarcasmes plus amers, les homicides déguisés sous le nom de duels, qui violent à la fois les lois humaines et la loi de Dieu; désolent et ruinent les familles, en les privant de leurs membres les plus utiles; minent doublement l'État, d'une part, en dépeuplant ses armées et en le privant de ses plus braves défenseurs, d'une autre en déplaçant l'honneur, et en donnant à des assassinats la gloire réservée jusqu'alors à la prise des places et à la défaite des ennemis. D'Aubigné prend enfin à partie la détestable éducation donnée aux enfants des classes supérieures, qu'on berce avec le vice et avec l'ignorance, et il montre qu'on prépare ainsi à la France une génération nouvelle plus pervertie et plus coupable encore que la génération présente[1]. Du Bartas avait inspiré la morale, d'Aubigné la prêcha.

Le poëme des Tragiques a exercé, dans une certaine mesure, une incontestable et salutaire action sur la politique et l'état moral de la France. Plusieurs livres des Tragiques, entre autres le livre ayant pour titre *Misères*, furent répandus dans le public, et lus avidement par les hommes de tous les partis dans le cours de l'année 1593 ou les premiers mois de 1594. L'auteur attaquait

[1] Dans le liv. II, intitulé Princes, p. 81-88, d'Aubigné présente le jeune homme envoyé à Paris par un père vertueux entre les conseils de la Fortune et ceux de la Vertu. Il dit ensuite p. 90 :

> On perd bientôt l'honneur qu'aisément l'on reçoit ;
> La gloire qu'autrui donne est par autrui ravie.
> Celle qu'on prend de soi vit plus loin que la vie.

Au liv. I, Misères, p. 38, 39, d'Aubigné attaque le duel dans un admirable morceau dont voici quelques vers :

> On y fend sa chemise, on y montre sa peau,
> Dépouillé en coquin, on y meurt en bourreau.
> . . . .
> Depuis que telles lois chez nous sont établies,
> A ce jeu ont volé plus de cent mille vies.
> La milice est perdue, et l'escrime en son lieu
> Assaut le vrai honneur, escrime contre Dieu.

Ailleurs il attaque les vices de l'éducation en ces vers :

> On berce en leurs berceaux les enfants et le vice.....
> On vous a dérobé de vos ayeux la gloire,
> Imbu votre berceau de fables pour histoire.

avec une chaleur de conviction et une puissance de talent jusqu'alors inconnues la guerre civile, et l'une des principales causes de la guerre civile, l'esprit d'intolérance et de persécution qui, depuis trente ans, armait la moitié de la France contre l'autre. Par ses vives peintures, il émut profondément sur les calamités domestiques et sur les malheurs de la patrie, puisque encore aujourd'hui on ne peut lire son ouvrage sans être remué. Lors donc que d'Aubigné affirme, sans avoir été contredit par aucun contemporain, que les Tragiques contribuèrent, avec quelques autres ouvrages, au déclin de la Ligue, au désarmement des populations rebelles, à leur soumission au roi, il doit être cru sur sa parole [1]. Les honteux débordements de la cour de Henri III n'ont pas survécu à ses attaques; ils sont tombés sous les coups qu'il leur a portés, sous l'infamie dont il les a couverts : les vices de la magistrature disparurent temporairement : il suffit de consulter l'histoire du temps pour s'en convaincre. Ce ne sont pas les seuls services que les Tragiques aient rendus au pays. Une grande partie du poème fut composée et publiée au temps où Henri IV faisait en Navarre l'apprentissage de sa royauté en France. Que l'on dresse la liste des désordres attaquant l'État et la société dans les principes mêmes de leur existence, que d'Aubigné a dénoncés et flétris; qu'on mette en regard la liste des désordres détruits par Henri IV dans le cours de son règne, et l'on verra qu'elles se correspondent exactement. Si la réforme est due à l'excellence du gouvernement que le roi introduisit, à l'effet de ses admirables institutions, l'on ne peut méconnaître qu'il n'ait tiré des écrits du poète d'utiles inspirations pour sa conduite. Pendant son séjour en Navarre, il lut plusieurs fois, il étudia à diverses reprises les Tragiques; il leur donna son approbation après mûr examen [2]. Évidemment cette lecture fortifia

[1] Histoire universelle de d'Aubigné, t. III, ch. 23, p. 401, édition de Genève, 1626. « Plus libres et plus efficacieuses furent les plumes des » Réformez : *ceux-là firent des merveilles*, et estoient leus par délices, » mesmes de leurs ennemis. De ce rang vous trouvez l'excellent et » libre discours attribué au Faï, petit-fils du chancelier Lhospital. » Parut encore l'Anti-Sixte et la Fulminante, pour les princes de » Bourbon. Ces pièces délicatement et doctement traitées *ont dessillé » les yeux à plusieurs François et les ont amenez au service du Roi*. On » y peut adjouter les *Tragiques*, le Passe-partout des Jésuites, et autres » tels livres inconnus (anonymes). »

[2] La partie des Tragiques, composée au temps où Henri IV combattait Henri III, contenait les plus graves leçons sur les abus du pouvoir absolu. Henri IV s'en pénétra par suite d'un long examen, et donna

chez lui les grands sentiments, les généreuses et libérales dispositions dans lesquelles il avait été nourri par sa mère, et ne fut pas étrangère aux déterminations qu'il prit plus tard quand il voulut changer la face de la France. La poésie, les lettres, en contribuant ainsi à la pacification et à la régénération de la France, avaient accompli la plus haute de leurs missions, et d'Aubigné, qui les avait appelées à la remplir, se range, à ce titre, parmi les bons, et à quelque distance des grands citoyens. La gloire qu'il a méritée en agissant sur l'esprit public serait sans mélange, s'il n'avait donné place, dans son ouvrage, aux passions du sectaire. Au lieu de se borner à défendre le grand principe de la liberté religieuse, à réclamer et à poursuivre pour la Réforme tolérance et protection, il a eu le tort d'attaquer avec emportement la discipline et la hiérarchie du catholicisme.

L'influence que d'Aubigné exerça sur notre littérature est plus grande et plus sensible encore, et sa place est marquée parmi les principaux créateurs et réformateurs de notre poésie. Il contribua beaucoup plus que du Bellay, que Ronsard, que du Bartas, à lui donner l'élévation de la pensée et la noblesse du style : il partage avec du Bartas l'honneur de lui avoir communiqué l'intérêt et la pureté. Les matières qu'il traite sont la politique, la morale, la religion : il célèbre tour à tour les malheurs de sa patrie, les persécutions essuyées par sa religion, et, dans les parties considérables de son œuvre, les grandes vérités chrétiennes sur lesquelles il n'y a pas de dissidence entre le catholicisme et la réforme. Le sujet seul des Tragiques indique quel puissant intérêt l'ouvrage contenait, et l'effet qu'il produisit le prouve : comme celle de son prédécesseur, sa poésie était vivante, affranchie de l'érudition et de la convention. Il a maintenu à la poésie la sévérité et la pureté qu'elle tenait de du Bartas. Partout il combat le vice et le désordre, partout il en inspire le dégoût

raison au poète contre ses accusateurs, comme on peut le voir à la citation ci-dessus, p. 384. Encouragé par l'approbation qu'il avait reçue du prince, d'Aubigné ajouta plus tard aux Tragiques deux exhortations écrites après le traité de la trêve et l'alliance conclue entre les deux rois. Dans l'un et dans l'autre, il insistait pour que Henri IV remplaçât le despotisme par la monarchie modérée. On les trouve au liv. I, intitulé Misères, p. 20 :

Ennemi des tyrans, ressource des vrais rois,
Quand le sceptre des Lys joindra le Navarrois,
Souviens-toi de quel œil, de quelle vigilance
Tu vois et remédie aux malheurs de la France.....
Souviens-toi quelque jour combien sont ignorants
Ceux qui pour être rois veulent être tyrans.

et l'horreur. Le défaut de réserve que l'on trouve dans quelques peintures du livre des Princes ne nuit en rien à la pureté de sa morale. S'il n'a pas respecté le lecteur francais dans un temps où il ne demandait pas à l'être ; si en s'en prenant aux vices, ses descriptions et ses termes ont une exactitude excessive pour nous, cette liberté, dans son poème, n'éveille pas cependant une seule passion, une seule pensée coupable. Certes ni Juvénal, pour les hardiesses de sa parole, ni Michel-Ange, pour ses nudités et quelques détails extraordinaires qu'on trouve dans le Jugement dernier, ne sont immoraux ; d'Aubigné ne l'est pas plus qu'eux : on peut dire avec vérité que, chez lui, le sentiment moral domine et couvre tout.

Nous venons d'indiquer les qualités et les mérites qu'il partage avec d'autres ; exposons le côté entièrement original de son talent, entièrement nouveau de son œuvre. Il est le premier poète en France qui, dans de grandes proportions, et avec un langage héroïque, ait décrit les événements contemporains, les croyances contemporaines[1]. Du Bartas n'avait traité dans la politique que les questions les plus générales, les moins spéciales à un peuple et à une époque en particulier, telles que les avantages et les inconvénients des divers gouvernements. D'Aubigné aborda, non pas le premier, mais le premier avec utilité, la politique de son temps, agita les questions où les destinées de la nation étaient engagées, et y porta les qualités des grands poètes qui, avec la force d'une raison supérieure, dominent l'opinion régnante, attaquent les préjugés funestes, sapent et renversent les pernicieuses maximes en gouvernement et en religion, et qui provoquent les réformes et les mesures de salut, en donnant à la vérité une forme capable d'ébranler les imaginations, d'entraîner les masses. Il est le premier de nos poètes qui, en religion, ait réclamé le principe de la tolérance. Il est le premier encore qui ait écrit la satire politique et morale dans le même ouvrage, où, avec une variété infinie de talent, il introduit ensuite les combinaisons épiques. Ses inventions en ce dernier genre sont neuves,

[1] Dans les trois pièces de Ronsard : Discours des misères de ce temps, Continuation du discours, Remonstrance au peuple françois, le poète fait moins une description qu'un rappel des faits, une allusion aux faits, et surtout une invective contre les calvinistes. On ne trouve rien chez lui qui, comme narration et comme tableau, soit comparable au massacre de la Saint-Barthélemy, aux cruautés des reitres, à l'épisode du siége de Paris, et à beaucoup d'autres morceaux de d'Aubigné.

grandes, parfois sublimes : par exemple l'assemblée et le conseil du Très-Haut et des Bienheureux délibérant sur les épreuves et les destinées de la nouvelle religion, le Jugement dernier, le personnage et le rôle du Démon. Le Satan de d'Aubigné n'est pas le Satan bas et grotesque du moyen-âge; c'est le chef des anges rebelles, ayant gardé de son origine la beauté, la grandeur, la haute intelligence survivantes à sa chute : son génie, désormais appliqué au mal, se montre inépuisable en ressources pour la perte du genre humain. Milton a pris ce Satan d'un type si nouveau et si grand, et l'a transporté dans le Paradis perdu. Dans l'invention et la composition épique, d'Aubigné est devenu un modèle et un guide pour tous les poëtes qui, en France, ont osé plus tard traiter ce genre, où l'essai de Ronsard n'avait été qu'une impuissance. Nous ne relèverons dans les Tragiques ni les parties qui présentent des observations pleines de sagacité et de délicatesse, ni celles plus rares qui sont empreintes de douceur et d'onction [1], parce que ces mérites ne sont pas propres exclusivement à d'Aubigné. Mais sa poésie présente un dernier côté où son originalité revient et éclate. C'est l'énergie passionnée, la puissance avec lesquelles il exprime les sentiments et les principes qui rehaussent et grandissent la nature humaine; qui dictent à l'homme les généreuses résolutions, les actes héroïques; qui lui apprennent à mourir pour ses croyances, pour son parti, pour son pays. On peut dire que par excellence, au XVI[e] siècle, d'Aubigné respire le grand et a l'haleine du beau.

Nous avons essayé jusqu'à présent de faire connaître l'esprit de l'œuvre de d'Aubigné, de montrer quel est le fond de sa poésie : il faut s'occuper un moment de l'exécution. Le plan des Tragiques n'est pas irréprochable : il a trop d'étendue encore, et admet trop de digressions; mais on y trouve déjà quelque mesure et quelque unité, puisque le poëme se renferme dans la période des guerres de religion, dont il retrace les principaux événements et les effets : il est en progrès sensible sur les compositions démesurées et désordonnées de Ronsard et de du Bartas. Dans les détails, dans le développement donné à chaque sujet, le poëte a ex-

[1] On a cité souvent, après M. Sainte-Beuve, le passage de d'Aubigné dans ce genre qui commence par le vers :

> Les cendres des brûlés sont précieuses graines, etc.

On peut le voir à la page 149 du Tableau de la poésie française au XVI[e] siècle.

cédé souvent les proportions commandées par un goût sévère, et il n'échappe ni à la prolixité ni à la monotonie. Il n'a pas banni entièrement la mythologie d'un sujet essentiellement chrétien; mais cette faute, mille fois plus rare chez lui que chez du Bartas, est si peu sensible qu'il faut être prévenu par la critique qu'elle s'y trouve pour l'y découvrir : on ne doit pas ranger parmi les fables mythologiques les allégories, la personnification de la Fortune et de la Vertu, et quelques autres. Sa diction manque souvent de la correction et de la clarté voulues : il n'a pas exclu complétement de son vocabulaire les mots tirés du grec et du latin, quoiqu'il les emploie rarement : dans la versification il n'échappe pas toujours à l'hiatus et à l'enjambement : il n'a écrit ni l'ensemble de son poëme, ni même un seul chant entier, avec une perfection continue. Ces manques de goût et de pureté rendent pénible la lecture suivie de son ouvrage, montrent la nécessité de la réforme de Malherbe et l'appellent. Tels sont les défauts chez d'Aubigné, mais quelle réunion de grandes et belles qualités ! Dans une foule de morceaux d'une étendue considérable, tantôt du genre héroïque et épique, tantôt de la satire politique et morale élevée au plus haut ton, morceaux tous ramenés à un but d'utilité publique, il a atteint la perfection des modèles par l'élévation de la pensée et la richesse de l'imagination. Son style est ordinairement d'une vigueur et d'un relief admirables; l'expression est si énergique et si pittoresque, un grand nombre de vers sont si fortement frappés, qu'une fois lus ils s'impriment à jamais dans l'esprit, et y restent à l'état de sentences : Malherbe disait que c'était là le signe distinctif des bons vers. Toutes ces beautés se trouvent réunies dans les nombreux fragments que la critique a cités avant nous, et dans ceux que nous avons produits nous-même; nous en ajouterons un dernier tiré de la préface des Tragiques. Les sauvages habitants des déserts d'Afrique, brûlés par l'excès de la chaleur, blasphèment contre le ciel, forment le projet d'aller faire la guerre au soleil, et au milieu de leur folle entreprise sont ensevelis sous les sables. Dieu, dit le poëte,

. . . Dieu prit à leurs pieds la poudre,
Pour ses armes et leur cercueil.

De l'ensemble de l'examen auquel nous venons de nous livrer il résulte, si nous ne nous trompons, que d'Aubigné doit être considéré comme l'un des principaux fondateurs du genre noble dans plusieurs de ses variétés : l'épopée religieuse, le

poëme historique et politique, le poëme satirique et moral.

En ce qui touche aux conceptions, aux idées premières, comme en ce qui regarde le style, d'Aubigné a fourni des exemples et des leçons qui ont été d'un puissant effet sur le développement et le perfectionnement de notre poésie. Il a été étudié et mis à profit par tous les écrivains venus après lui, et notamment par nos trois grands poëtes tragiques. Corneille s'en est nourri, comme le prouvent quelques traits heureux qu'on retrouve dans Rodogune et dans ses autres pièces. Dans ce commerce, autant au moins que dans celui des auteurs espagnols et anciens, il a pris l'habitude et le ton des grands sentiments, des idées mâles et stoïques : il a modelé en grande partie son style sur le style si nerveux et si plein de d'Aubigné dans ses beaux endroits, où il y a plus de pensées que d'images et presque autant que de mots; il suffit de comparer au hasard deux passages dans les deux auteurs, pour se convaincre de cette vérité. On peut conjecturer sans témérité de quelques passages de Britannicus que Racine, dès le temps de la composition de cette pièce, était déjà familier avec la lecture du poëme de d'Aubigné. Plus tard il a tiré un bien autre parti de cette étude. Il nous paraît impossible de méconnaître qu'il a puisé dans les Tragiques la première idée d'Esther et d'Athalie, et l'esprit général de ces deux pièces. D'abord, au livre VI de son ouvrage, intitulé Vengeances, d'Aubigné décrivant les persécutions endurées par les Juifs demeurés fidèles au culte de Dieu, et les projets des persécuteurs confondus par la permission divine, fournit même en termes explicites, le sujet de l'une et de l'autre tragédie[1]. En second lieu, d'Aubigné, soit dans le livre des Vengeances, soit dans les autres parties de son ouvrage, soutient partout la doctrine que Dieu inflige aux persécuteurs, dès cette vie, le châtiment de leurs cruautés; et c'est précisément la donnée adoptée par Racine dans l'économie générale de ses deux drames. Enfin il est de toute évidence que Racine, en composant Athalie, a emprunté aux Tragiques divers pas-

[1] Les Tragiques, Vengeances, liv. VI, p. 234, 236 :

C'est lui, c'est Dieu qui fait, par secrets jugements,
Vaincre Esther en mépris les favoris Amans,
Sur le seuil de la mort et de la boucherie,
La chétive reçut et le trône et la vie.
L'autre, mignon d'un roi, tout à coup s'est trouvé
Attaché au gibet qu'il avait élevé.
. . . .
[illegible] suivit le train de celle-ci (de Jezabel) :
Attisa le feu et fut brûlée aussi.

sages du discours du grand-prêtre à Abner et du songe d'Athalie [1]. Après lui, Voltaire a transporté de nombreux et beaux passages des Tragiques dans la Henriade : nous ne citerons comme les plus remarquables que l'épisode si pathétique et si terrible de la mère tuant son fils dans la famine de Paris, et plusieurs des détails les plus émouvants de la Saint-Barthélemy [2]. Certes d'Aubigné n'a fourni ni à Corneille, ni à Racine, ni à Voltaire, la fable, l'intrigue, les caractères, le pathétique de leurs tragédies et de leur poëme épique ; certes son œuvre, dans son ensemble, ne peut être comparée aux œuvres les plus parfaites de nos deux grands siècles littéraires. Mais pour que son poëme ait mérité d'être étudié et imité si longtemps par des hommes de génie, pour qu'il ait offert des idées premières et des détails dont ils ont

[1] D'Aubigné, Jugement, liv. VII, en parlant des villes coupables, et Vengeances, liv. VI, p. 283, 284, en parlant de Jésabel.

Vos terres seront fer, et votre ciel d'airain
. . . .
. . . .
Vivante, tu n'avois aimé que le combat,
Morte, tu attisois encore le débat
Entre les chiens grondans qui donnoient des batailles
Au butin dissipé de tes vives entrailles.
. . . .
Le dernier appareil de ta feinte beauté
Ne te servit de rien.

Racine, Athalie, acte Ier, scène I, et acte II, scène VI, en parlant du châtiment des Juifs coupables et de Jésabel.

Les cieux par lui fermés et devenus d'airain
Et la terre trois ans sans pluie et sans rosée.
. . . .
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang et des membres hideux,
Que des chiens dévorants se disputoient entre eux.
. . . .
Même elle avoit encor cet éclat emprunté
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.

[2] On peut voir tout l'épisode de la mère mettant son fils à mort d'une part dans d'Aubigné en prenant la citation ci-dessus, p. 390 ; d'une autre dans Voltaire au Xe chant de la Henriade. Nous ne placerons ici en regard que les vers qui dans les deux poëmes sont presque textuellement les mêmes.

D'Aubigné, Misères, liv. I, p. 18.

Rends, misérable, rends le corps que je t'ai fait,
Ton sang retournera où tu as pris le lait ;
Au sein qui t'allaitoit rentre contre nature,
Ce sein qui t'a nourri sera ta sépulture.

Voltaire, Henriade, chant X, p. 155.

Rends-moi le jour, le sang que t'a donné ta mère,
Que mon sein malheureux te serve de tombeau

fait profit, il faut de toute nécessité qu'il contienne des beautés naturelles et fortes de l'ordre le plus élevé ; et bien évidemment la vigueur mêlée de défaillances de ses essais a préparé directement la perfection continue de leurs chefs-d'œuvre.

Ainsi quelques livres des Tragiques, publiés en 1593 ou au commencement de 1594, présentèrent, dès cette époque, des parties bien plus considérables et bien plus prononcées, des modèles bien plus nombreux et bien plus imposants du genre noble, que n'en avaient fourni Ronsard, son école et du Bartas : ce qu'ils avaient rêvé et à peine commencé avait reçu un progrès très-considérable.

Malherbe acheva de constituer chez nous le genre relevé, soit en donnant en général à la composition et au style qui lui sont propres de nouvelles et inappréciables qualités, soit en perfectionnant l'une des variétés de ce genre, la poésie lyrique, au point qu'il doit en être considéré comme le véritable créateur.

Dans la première partie de sa carrière, rien ne faisait supposer qu'il dût rendre de pareils services à notre poésie, et surtout qu'il fût destiné à en devenir le réformateur, en lui imposant la raison pour loi suprême jusque dans ses plus grands écarts ; en apprenant à l'imagination à soumettre ses caprices aux règles du bon sens et d'un goût sévère. Malherbe avait subi pendant longtemps l'influence des mauvais auteurs italiens, et des poëtes français qui présentaient les plus vicieux modèles. En 1587, il avait imité du Tansillo et dédié à Henri III le poëme intitulé les Larmes de saint Pierre : si dans cet essai il faisait déjà preuve de talent pour la versification, il poussait, d'un autre côté, la subtilité et l'affectation aussi loin qu'elles pouvaient aller. En 1592, n'imitant plus les Italiens et tirant tout de son propre fonds, il avait composé des stances où la fadeur le dispute au mauvais goût, qui persiste d'une manière déplorable[1]. Entre 1592 et 1596, un changement radical s'opéra dans la disposition

[1] Les neuf vers suivants sont tirés des *Larmes de saint Pierre*, poëme publié en 1587, et dont le sujet est la faute du prince des apôtres et son repentir :

. . . . Il ne peut davantage
Que soupirer tout bas, et se mettre au visage
Sur le feu de sa honte une cendre d'ennui.
Les arcs qui de plus près sa poitrine joignirent,
Les traits qui plus avant dans le sein l'atteignirent,
… quand du Sauveur il se vit regardé :
— furent les arcs, les œillades les flèches
…èrent son âme, et remplirent de brèches
…rt qu'il avoit si lâchement gardé.

…rbe compose des stances pour le duc de Montpensier

et les habitudes de son esprit. La critique, qui a remarqué et signalé ce changement, semble reconnaître elle-même que la force du bon sens, les études solitaires et réfléchies du poëte ne suffisent pas pour l'expliquer. Nous pensons qu'il y a eu en effet d'autres causes plus directes et plus déterminantes, et voici à cet égard, nos conjectures. On a vu que plusieurs livres des Tragiques avaient été recherchés et lus avidement par le public en 1593 ou dans les premiers mois de 1594. Des incorrections déparaient l'ouvrage; mais comme tout ce qui est dicté par la conviction et la passion, il était plein de franchise et de vérité, et presque complétement exempt de recherche. La Ménippée fut publiée précisément dans le même temps. Cette satire, qui fit fureur, qui était plus qu'un livre, qui était un événement, qui agit sur la situation et sur les affaires générales du pays, était écrite d'un bout à l'autre dans le vieil esprit français, avec un bon sens, une ferme raison, une simplicité de pensées et de style souverainement remarquables. Par l'effet même de la vogue de l'ouvrage, ces qualités pénétrèrent et dominèrent si bien l'esprit public qu'elles furent portées irrésistiblement dans tous les genres de littérature, aussi bien dans le genre relevé que dans le genre satirique et plaisant, auquel appartient la Ménippée. C'est sous l'empire de ces influences que se trouva Malherbe à partir de 1594. On ne peut douter qu'il n'y ait obéi dans les deux années qui suivirent. En effet, de trois odes de lui qui subsistent, soit par fragments, soit en entier, et qui datent de 1596, la première est évidemment calquée sur le second livre des Tragiques, intitulé Princes, et les deux autres, dirigées contre les tyrans de la Ligue, sont tout à fait dans l'esprit de la Ménippée, et paraissent avoir été inspirées par elle[1]. Ces influences contribuèrent d'une

qui recherchait en mariage Catherine sœur de Henri IV, et voici quel langage il lui met à la bouche :

Beauté par qui les Dieux, las de notre dommage,
Ont voulu réparer les défauts de cet âge,
Je mourrai dans vos feux, éteignez-les ou non :
Comme le fils d'Alcmène, en me brûlant moi-même,
Il suffit qu'en mourant dans cette flamme extrême
Une gloire éternelle accompagne mon nom.

Poésies de Malherbe, rangées par ordre chronologique, édition de Lefebvre de Saint-Marc. Paris, Barbou, 1757, p. 7, 26, 27.

[1] Voir dans les poésies de Malherbe : 1° les fragments d'une ode, invective contre les mignons de Henri III, dont les idées et souvent les expressions sont empruntées au second livre des Tragiques; 2° une ode entière et les fragments d'une ode composés en 1596 sur la réduction de Marseille, p. 29-35.

manière puissante à la transformation que subit son talent, si même elles ne l'opérèrent entièrement. Elles le ramenèrent au simple et au vrai, elles le conduisirent à sa seconde manière, qui présente avec la première le contraste le plus entier, l'opposition la plus frappante. Il consacra dès lors toute sa vie au triomphe des nouvelles doctrines littéraires qu'il avait embrassées.

En établissant pour loi générale le vrai, qui doit présider à tous les genres, il travailla à donner à l'une des variétés du genre noble, à la poésie lyrique, qu'il traita, les règles qui devaient lui être particulières, les qualités qui lui convenaient, chez une nation très sensible au grand et au beau, mais répugnant par la nature de son génie à l'enthousiasme continu, aux écarts dithyrambiques. Il réussit dans cette entreprise, dont l'insuccès de ses devanciers montrait la difficulté. Il donna à ses sujets un intérêt légitime, en les choisissant tantôt dans les accidents de la vie domestique, qui touchaient l'homme dans ses plus profondes affections; tantôt, et beaucoup plus fréquemment, dans les événements nationaux et contemporains qui préoccupaient le citoyen. La passion qu'il montre partout contre les rebelles et l'anarchie, pour un grand prince et pour un bon gouvernement, était conforme à l'opinion et aux vœux de la nation : il y eut plein accord entre les sentiments du poëte et le sentiment public. Il ne fit entrer dans ses sujets que des détails qui s'y rattachaient intimement, et il les borna à une juste mesure, offrant le premier modèle d'une composition sage et savante dans l'ode du genre élevé. Il donna à la langue la pureté et la correction, en n'admettant que des termes d'origine française pure, en rejetant impitoyablement les mots fabriqués au moyen d'emprunts faits au latin et au grec, ou d'alliances forcées de mots français réunis ensemble; en proscrivant également les mots empruntés au patois gascon, que la cour de Henri IV avait mis en vogue. Il répara ainsi la langue, comme le disent si justement Boileau et La Bruyère. Il assura au style poétique la clarté et la correction en établissant la nécessité des articles et des pronoms, en proscrivant les enjambements d'un vers sur un autre, en soumettant la phrase poétique aux règles de la grammaire, mais en lui réservant les libertés propres à la poésie. Il y introduisit l'harmonie en supprimant l'hiatus, en choisissant avec un goût délicat les mots qui flattent le plus l'oreille, en employant les rhythmes les plus heureux, qu'il n'inventa pas, mais dont il consacra l'usage par l'emploi habituel qu'il en fit. Il travailla à y mettre la con-

venance et la dignité, en évitant qu'un terme bas ou trivial ne vînt exprimer une pensée noble : s'il n'acheva pas cette réforme, il l'avança beaucoup. Il y mit enfin l'éclat et le charme, par l'élévation des pensées, les mouvements variés de l'éloquence poétique, l'heureux mélange des images et des sentiments, l'opposition des grandes images et des images gracieuses. Toutes les odes de Malherbe ne présentent pas ce dernier mérite : plusieurs, malgré ses efforts, sont restées sèches et prosaïques; mais ses belles odes offrent dans leurs principales parties cette réunion de rares et précieuses qualités. Dès lors, d'une part, la versification française reçut la forme qu'elle a conservée depuis; d'une autre, la véritable langue poétique dans le genre noble, la langue que devaient parler désormais tous les grands poëtes dans les siècles suivants se trouva créée : il ne s'agit plus que d'en faire des applications aux diverses variétés de ce genre.

En 1596, Malherbe adressa à Henri IV deux odes sur la réduction de Marseille, où sa muse indignée faisait expier à Casaulx, l'un des tyrans de cette ville, son pouvoir usurpé et ses excès. Dans ces pièces, sa manière nouvelle s'annonçait dignement par plusieurs passages où les accents sont vrais et nobles, et où quelques mots à peine rappellent l'affectation de ses premiers essais.

Casaulx ce grand Titan qui se mocquoit des cieux,
A vû par le trépas son audace arrêtée,
Et sa rage infidèle aux étoiles montée
Du plaisir de sa chute a fait rire nos yeux

. . . .

Ce dos chargé de pourpre et rayé de clinquants
A dépouillé sa gloire au milieu de la fange,
Les dieux, qu'il ignoroit, ayant fait cet échange
Pour venger en un jour ses crimes de cinq ans [1].

En 1599, Malherbe composa sur la mort de la fille de Duperrier ces admirables stances où la grâce s'unit à la grandeur et dont nous ne rappelons rien ici, parce qu'elles sont dans la mémoire de tout le monde. En 1605, au moment où le roi se dirigeait vers le Limosin et allait dissiper les complots des partisans du duc de Bouillon, le poëte accompagnait son départ de vœux et de prières où se trouve éloquemment exprimé l'espoir que Dieu

[1] Poésies de Malherbe, édition de 1757, p. 34, 35.

se servira de lui pour raffermir la paix publique ébranlée et donner à la France un calme désormais sans trouble. Plusieurs stances de cette pièce, généralement moins connue que d'autres odes de Malherbe, se rangent parmi les plus beaux morceaux de notre langue :

La terreur de son nom rendra nos villes fortes,
On n'en gardera plus les murs ni les portes,
Les veilles cesseront au sommet de nos tours :
Le fer mieux employé cultivera la terre,
Et le peuple qui tremble aux frayeurs de la guerre
Si ce n'est pour danser, n'orra plus de tambours [1].

. . . .

Tu nous rendras alors nos douces destinées.
Nous ne reverrons plus ces fâcheuses années
Qui pour les plus heureux n'ont produit que des pleurs.
Toute sorte de biens comblera nos familles,
La moisson de nos champs lassera les faucilles,
Et les fruits passeront la promesse des fleurs [2].

En 1605, Malherbe maudissait l'attentat de Delisle contre la personne du roi, dans la pièce commençant par ce vers : *Que direz-vous, races futures,* dont la critique a dit avec vérité que pour les mouvements de l'âme, l'ode française n'eut jamais rien de plus sensible et de plus véhément. En 1606, il célébrait l'heureuse expédition de Henri contre Sédan ; et en 1610, il déplorait sa mort, dans des stances faites au nom du duc de Bellegarde et dans plusieurs strophes de l'ode à Marie de Médicis ; s'associant constamment aux sentiments de la nation, et exprimant tour à tour son indignation, ses joies, son désespoir [3].

Le génie de Malherbe puisa à toutes les sources pures et élevées. Il avait eu des chants pour la patrie et pour un grand roi, il en

[1] N'entendra plus de tambours.
[2] Poésies de Malherbe, p. 81, 82.
[3] Voir ces différentes pièces dans les poésies de Malherbe. Les stances au nom du duc de Bellegarde dans lesquelles Malherbe déplore la mort de Henri IV, commencent par le vers :

Enfin l'ire du ciel et sa fatale envie.

Le poëte revient sur la mort de Henri IV dans plusieurs strophes de l'ode à Marie de Médicis :

Quand son Henri de qui la gloire
Fut une merveille à nos yeux,
Loin des hommes s'en alla boire
Le nectar avecque les Dieux.

eut pour la religion. Dans la période de 1605 à 1614, il composa les paraphases des trois psaumes VIII, CXXVIII, CXLV, et dans cette dernière paraphrase, où la vanité des grandeurs humaines est confondue, et les pensées de l'homme tournées vers le ciel, il reproduisit toute la gravité et la majesté des livres saints[1]. Quoique cette pièce ait été déjà citée en partie, nous la mettrons sous les yeux du lecteur, parce que seule elle fait bien connaître dans quels genres divers Malherbe excella, quels perfectionnements la langue poétique reçut sous ce règne, quelles dispositions morales et religieuses la poésie développa dans la société.

N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde ;
Sa lumière est un verre, et sa faveur une onde
Que toujours quelque vent empêche de calmer.
Quittons ces vanités, lassons-nous de les suivre :
C'est Dieu qui nous fait vivre,
C'est Dieu qu'il faut aimer.

En vain pour satisfaire à nos lâches envies,
Nous passons près des rois tout le temps de nos vies
A souffrir des mépris et ployer les genoux :
Ce qu'ils peuvent n'est rien ; ils sont comme nous sommes
Véritablement hommes,
Et meurent comme nous.

Ont-ils rendu l'esprit, ce n'est plus que poussière
Que cette majesté si pompeuse et si fière
Dont l'éclat orgueilleux étonnait l'univers ;
Et dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautaines
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers.

Là se perdent ces noms de maîtres de la terre,
D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre ;
Comme ils n'ont plus de sceptre, ils n'ont plus de flatteurs,
Et tombent avec eux d'une chute commune
Tous ceux que la fortune
Faisoit leurs serviteurs.

Malherbe contribua donc puissamment à naturaliser chez nous la poésie lyrique sacrée, en même temps qu'il créait la poésie lyrique profane.

Ainsi se trouva fondé et pour ainsi dire constitué en France le

[1] Poésies de Malherbe, p. 70-72; 234, 235, 333, 334. La Harpe a cité en partie la belle paraphrase du psaume CXLV, dans son Cours de littérature, 2e partie, ch. I, p. 449, édit. 1840.

genre noble dans la poésie, grâce à l'effort et au concours de d'Aubigné et de Malherbe. La part qu'ils eurent dans cette œuvre difficile et laborieuse est tellement considérable, que selon toute apparence elle n'aurait pas été accomplie sans eux. Mais plusieurs de leurs contemporains contribuèrent à l'établir. Sous le règne de Henri IV, Bertaut et Desportes dépouillèrent les habitudes dans lesquelles ils avaient vieilli, abandonnèrent les genres et les sujets qui avaient fait leur réputation. Ce changement, qui n'a pas été relevé, nous semble très-remarquable : ils étaient gagnés par l'esprit du temps, tout différent de celui de l'époque des derniers Valois. Ils renoncèrent l'un et l'autre aux amours, aux bergeries, aux chansons, aux complaintes : ils quittèrent cette poésie molle et voluptueuse qu'ils avaient cultivée jusqu'alors, et se portèrent vers le champ des genres graves et sérieux pour en défricher une partie. Bertaut, comme Malherbe, célébra les grands événements nationaux de son temps dans ses pièces sur la conversion du roi, la réduction de Paris, la convocation des notables à Rouen, le voyage du roi allant en Picardie pour combattre l'Espagnol, la reprise d'Amiens, l'assassinat de Henri[1]. Bertaut et Desportes contribuèrent avec Malherbe à fonder la poésie lyrique sacrée, et le précédèrent même dans ses essais en ce genre. Desportes fit en divers temps, et acheva l'an 1597, la traduction en vers de cent cinquante psaumes de David. Bertaut, de 1601 à 1605, publia au nombre de dix des cantiques où il s'est inspiré des psaumes. La traduction de Desportes, les imitations et les paraphrases de Bertaut, beaucoup trop négligées, beaucoup trop oubliées aujourd'hui, présentent souvent de l'onction, de la dignité, quelques traits de grandeur et de force, et une élégance presque continue : elles ont utilement guidé les poëtes qui plus tard se sont exercés sur les livres saints. On en pourra juger par les extraits suivants. Voici une strophe empruntée à la traduction donnée par Desportes, du psaume deuxième, où il s'agit de la domination que l'Éternel assure à son Fils sur toutes les nations malgré les efforts des hommes.

Tu tiendras sous ta main, comme t'appartenant,
Ce que les bouts du monde en soi vont contenant,

[1] Recueil des œuvres poétiques de J. Bertaut, abbé d'Aunay et premier aumosnier de la royne. Paris, M. Patisson, 1601, feuillets 16 B, 20 B, 47 A, 54, 107 A. Plus dans la seconde édition, Paris, A. Langelier, 1605, le feuillet 337, et le sonnet sur la mort de Henri IV à la suite de son oraison funèbre.

Et l'univers entier sera ton héritage.
D'une verge de fer ta main les régira,
Tu les pourras briser ainsi qu'il te plaira,
De même qu'un potier peut casser son ouvrage [1].

Dans un cantique, dont il n'a pris que le sujet au psaume premier, Bertaut décrit ainsi le caractère et l'état du juste :

. . . . . Son courage, abhorrant la vengeance,
D'un volontaire oubli noye en sa souvenance
Les torts qu'il a reçus et les biens qu'il a faits.

Cet homme-là ressemble à ces belles olives
Qui du fameux Jourdain bordent les vertes rives,
Et de qui nul hiver le printemps ne détruit :
Les ruisselets d'eau vive autour d'elles gazouillent,
Jamais leurs rameaux verts leurs printemps ne dépouillent,
Et toujours il s'y trouve ou des fleurs ou du fruit.

Nul effroi, nulle peur en sursaut ne l'éveille :
Endormi, Dieu le garde, éveillé le conseille,
Conduit tous ses desseins au port de son désir ;
Puis fait qu'en terminant son heureuse vieillesse,
Ce qu'il semoit en terre avec peine et tristesse,
Il le recueille au ciel en repos et plaisir.

A l'état du juste, Bertaut oppose celui du coupable puissant :

Il voit à tous moments l'épouvantable image
De l'éternelle mort errer devant son œil.

Ni pompe, ni grandeur, ni gloire, ni puissance
Ne sçauroient détourner le glaive de vengeance
Pendant dessus son chef des mains de l'Éternel,
De qui l'inévitable et sévère justice
Fait qu'il est à toute heure en un même supplice
Témoin, juge et bourreau, non moins que criminel [2].

Marot a traduit les psaumes : que l'on compare sa version à celle de Desportes, et aux imitations de Bertaut et de Malherbe, et l'on jugera quel immense intervalle dans la voie du progrès les trois écrivains avaient fait franchir chez nous à la poésie sacrée.

Pour que le genre noble et héroïque revêtu d'une forme pure, parlant une langue correcte et claire, s'établît en France d'une

[1] Les cent cinquante psaumes de David. Paris, Patisson, 1603, in-18, feuillet 2. Cette édition est la quatrième des 150 psaumes.

[2] Recueil des œuvres poétiques de Bertaut, 1601, feuillet 7, recto et verso.

manière solide et définitive, il fallait deux choses : que Malherbe eût des partisans ; qu'il eût des élèves, une école : les nouvelles doctrines avaient besoin de prosélytes qui les embrassassent, de missionnaires qui les répandissent. Il était d'autant plus indispensable qu'un certain nombre de poëtes, contemporains de Malherbe, mais plus jeunes que lui, popularisassent sa manière en l'adoptant, consentissent à subir le labeur qu'elle entraînait et à faire difficilement des vers faciles, qu'un parti contraire, à la tête duquel était Regnier, repoussait les réformes introduites par le poëte dans le style et la versification. Malherbe vit heureusement plusieurs écrivains, déjà dans la force de l'âge et du talent, s'enrôler sous sa bannière, combattre sous son drapeau. On compte entre autres : Claude Expilly, Vauquelin des Yveteaux, l'un plus jeune de six ans que Malherbe, l'autre de douze[1]. Expilly a été heureusement inspiré par le patriotisme dans ses vers sur la sépulture de Bayard :

Au pied de cet autel la cendre ensevelie
Du valeureux Bayard gît sans titre et sans nom ;
Nul marbre relevé, digne de son renom,
Aux passants curieux ses gestes ne publie.

Celui qui fit trembler l'Espagne et l'Italie,
Qui de son Dauphiné fut le lustre et l'orgueil,
N'obtiendra donc jamais l'ornement d'un cercueil ?
Donc ainsi passera sa mémoire abolie !

Ha ! non, Bayard ici tout entier ne s'arrête,
Ce lieu seul ne comprend Bayard et ses lauriers ;
Il se trouve partout ; car des vaillants guerriers
L'univers est la tombe et le ciel la retraite[2].

Des Yveteaux, admirateur de Malherbe, qu'il contribua à produire à la cour, s'est souvent modelé avec bonheur sur ses ouvrages, en ce qui concerne la diction et la versification. Il a de plus conservé l'originalité de son talent, et il a pu multiplier ainsi le nombre des compositions qui offrent un heureux mélange

[1] Malherbe est né à Caen vers 1555 ; Claude-Expilly en 1561 ; Vauquelin des Yveteaux en 1567.

[2] Poëtes du second ordre, t. II, p. 191. Expilly n'a pas observé dans cette pièce la loi de l'entrelacement des rimes masculines et féminines, en passant d'une stance à l'autre. Mais cette loi n'était pas encore établie, puisque Malherbe y déroge dans les stances à Madame la princesse de Conti, et dans les stances de la Renommée, au roi Henri le Grand, composées en 1608 et 1609.

d'élévation et de délicatesse, d'imagination et de sensibilité. Malherbe n'avait fourni que peu de modèles en ce genre, parce que sans être privé de ces dernières qualités, il ne les possédait que dans une mesure restreinte. Des Yveteaux a fait une élégie sur les œuvres de Desportes, dans laquelle il déplore que la poésie soit livrée aux esprits vulgaires, au lieu de rester le partage des esprits supérieurs, et il compare la poésie ainsi profanée à la fleur flétrie par la main des passants grossiers. Ce morceau nous paraît un heureux essai dans le genre où la pureté s'unit au naturel, et où la grâce voile la noblesse sans la cacher. C'est de plus un modèle de l'imitation libre des anciens, substituée à l'imitation servile des poëtes de la Pléiade : en prenant l'idée première à Catulle, des Yveteaux garde son originalité, parce qu'il développe cette idée avec talent, et en fait une comparaison nouvelle.

Comme une fleur secrète, une odorante rose,
Qui seule, sûrement, sur l'épine repose
Dans un jardin bien clos, ou dans quelque verger,
Qui n'est vû des troupeaux, ni connu du berger.
Le soleil en fait cas, et rayonnant sur elle,
Accroît de ses présents sa beauté naturelle :
L'aube sur l'orient déployant ses habits,
Sur elle de son sein fait tomber les rubis.
Cette fleur est de tous en passant désirée,
Chaque fille en voudroit voir sa tête parée.
Le rosier la cachant montre de ne faillir
A repousser la main qui la viendra cueillir.
Mais si par les troupeaux sa couleur est fanée,
Par la main des bergers sa beauté profanée,
Ses feuilles sans odeur tombent sous l'églantier,
Et perd en un instant son ornement entier [1].

Les autres ouvrages de des Yveteaux présentent plusieurs morceaux où la pensée se montre pleine de noblesse. Dans une pièce où il désigne Henri IV sous le nom d'Adraste, il exprime l'admiration de l'Europe entière pour ce grand homme par ces vers, où le ton s'élève à la hauteur du sujet :

Soleil qui peux ôter ou donner la lumière,
Qui toujours es le même, et changes tant de fois,

[1] Les Délices de la poésie française, recueil de Rosset. Paris, 1615 et 1620, p. 437. Nous avons changé un vers parce qu'il s'y trouve un mot, tombé aujourd'hui en désuétude, qui nuirait à l'effet d'ensemble du passage.

Où que ton char léger finisse sa carrière,
Adraste est le plus grand de tout ce que tu vois [1].

Dans l'*Institution du prince*, qu'il composa pour le duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV, dont l'éducation lui avait été confiée, on lit ce passage, dont l'idée première est si belle :

Les esprits généreux, malgré les lois du temps,
Nous font voir leur automne avecque leur printemps,
Et le cours du soleil, le tyran des années,
Ne se doit observer pour les âmes bien nées [2].

Ce passage, resserré en deux vers par la puissance du génie de Corneille, est devenu l'un des endroits les plus beaux et les plus cités du Cid [3].

Pour que l'établissement du genre noble fût durable, et son empire définitif, il ne suffisait pas, comme nous l'avons dit, qu'il fût adopté et pratiqué par un certain nombre de contemporains; il fallait encore qu'il fût perpétué par des élèves dévoués aux principes du maître et ardents à les propager. Malherbe forma cette école, et servit autant la langue et la poésie par ses leçons que par ses ouvrages. Il établit chez lui des assemblées littéraires où se rendaient la plupart des jeunes poëtes les plus distingués de l'époque : il y professa ses nouvelles doctrines en fait de composition et de style, et fit un cours véritable et un cours perpétuel de goût et de purisme, pendant plus de vingt ans. Il leur enseigna tout ce que la raison exercée par l'étude, éclairée par l'expérience, lui avait appris à lui-même sur son art. Ses disciples les plus connus furent Coulomby, Touvant, Yvande, du Moutier, Maynard, Racan [4]. Ils conservèrent intact l'héritage du maître, et quelques-uns l'accrurent, particulièrement Racan, qui au fonds même de la poésie léguée par Malherbe ajouta une teinte de mé-

[1] Les Délices de la poésie française, la pièce intitulée Adraste, p. 444.

[2] Les Délices de la poésie française, le poëme intitulé : Institution du prince, p. 418.

[3] Voyez l'article de M. Rathery sur Vauquelin des Yveteaux, dans le *Moniteur* du 21 octobre 1854. — Le Cid, acte II, scène II.

Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées
La vertu n'attend pas le nombre des années.

[4] Les œuvres de Maynard et de Racan ont été recueillies à part. On trouve des pièces de la plupart des autres disciples de Malherbe dans le recueil intitulé : Délices de la poésie française. Nous avons remarqué à la p. 520, de beaux vers de Coulomby sur l'instabilité des États et la chute de l'ancienne Rome.

lancolie douce, un développement remarquable des idées de philosophie morale, enfin l'introduction dans le drame des sentiments vrais et touchants. Ils maintinrent à la composition la sagesse et la mesure. Mais leur grand travail et leur grand honneur est le perfectionnement du style, qui seul fait le charme et la durée des ouvrages. Pour le style, ils continuèrent tous la manière de Malherbe, soutinrent et développèrent ses principes de réforme, amenèrent la langue poétique à son juste point de clarté et d'élégance, et l'appliquèrent à tous les genres dans lesquels ils s'exercèrent. La plus importante de ces applications sans contredit, est celle qu'ils en firent à la poésie dramatique. En 1618, Racan fit représenter la pastorale d'Arténice, dans laquelle il prêta à ses personnages un langage d'une pureté et d'une élégance jusqu'alors inconnues au théâtre : sous ce rapport, il devança de bien loin tous les autres poëtes [1]. A ce sujet, l'un de nos plus éminents critiques dit avec sa sagacité ordinaire : « Le style du théâtre dans Mairet, dans Rotrou et même dans Corneille, est beaucoup plus incorrect et plus négligé que le style des Bergeries de Racan. L'école de Malherbe semble au théâtre avoir attendu Racine [2]. » Ainsi la langue poétique était fixée, et les élèves de Malherbe transmirent aux poëtes des règnes de Louis XIII et de Louis XIV, pour l'expression de la pensée, un instrument dont les hommes de génie devaient tirer des accords entièrement nouveaux, mais qui, sous le rapport de la justesse, de la précision, de l'harmonie, ne laissait déjà presque plus rien à désirer.

Nous venons d'assister à un grand développement de la poésie française, dans la plupart des branches du genre noble. Elle a produit, sinon des œuvres entières, au moins des parties pleines de vigueur dans la narration héroïque et dans l'épopée; dans

[1] Racan fit représenter en 1618 sa pastorale sous le titre de *l'Arténice.* Quand il livra son œuvre à l'impression, en 1625, il lui donna le titre de Bergeries, qu'elle n'avait pas eu aux représentations (voir l'Histoire du théâtre françois par Parfaict, t. IV, p. 288 (note). Il revint lui-même au titre de pastorale dans sa lettre à Malherbe, placée en tête de l'édition de 1625. On voit par un passage de cette lettre qu'il avait conscience du changement si important qu'il avait introduit dans le style du théâtre. Il écrit à Malherbe, le 15 janvier 1625. « Monsieur, » je vous envoye ma Pastourelle, non pas tant pour l'estime que j'en » fais que pour celle que je fais de vous.... Je pense que vous jugerez » que je suis autant au-dessous de la perfection, *comme je suis au-* » *dessus de tous ceux qui m'ont précédé* en ce genre de poésie. »

[2] M. Saint-Marc Girardin, Cours de littérature dramatique, t. III, p. 321.

les sujets de religion, de morale, de politique; dans la satire politique; dans l'élégie du ton grave : elle est parvenue en outre à fonder d'une manière solide et durable le lyrique profane et le lyrique sacré. Les autres subdivisions du genre relevé, et principalement la poésie dramatique, ne présentent sous ce règne que des essais encore imparfaits, parce qu'au lieu d'être traitées par des esprits supérieurs, elles le furent par des hommes d'un talent secondaire, travaillant avec la déplorable rapidité de l'improvisation. Mais si ces tentatives n'ont produit et ne pouvaient produire aucun ouvrage qui restât, elles ont amené dans l'art dramatique des changements dignes de toute attention.

Hardy qui, du temps de Henri IV, est le principal représentant du drame sérieux, a fait quatre choses considérables pour le progrès de cette espèce de drame, et pour l'avancement de l'art. Il a donné matériellement les moyens d'établir un théâtre nouveau : il a tiré le drame sérieux de la profonde décadence où il était tombé : il l'a enrichi de deux genres nouveaux : il a opéré dans la tragédie un changement radical et durable. Examinons en détail chacune des parties de la tâche accomplie par Hardy, laquelle outre l'instinct de l'innovation, et l'esprit inventeur, dénote, si nous ne nous trompons, la puissance dans une certaine mesure.

Les comédiens traversés et troublés par les confrères de la Passion, ne purent obtenir d'établissement solide à Paris que vers l'an 1600, époque où ils fondèrent le théâtre du Marais, dans un jeu de paume de la vieille rue du Temple. Pour soutenir cet établissement, ils avaient besoin de pièces. Hardy en improvisa pour eux près de six cents, dans les genres divers du drame sérieux, durant l'espace de vingt-trois ans. Par la fécondité de sa veine, il sut fournir toujours son théâtre de nouveautés attrayantes. Ce théâtre fut assis sur une base solide ; il devint régulier, puisque, circonstance remarquable, il donna désormais trois représentations par semaine : il mit les acteurs sociétaires dans l'aisance, et il en forma de nouveaux, dont quelques-uns très-habiles [1]. Sur ces faits, M. Guizot a dit d'une manière excellente : « Quand les acteurs meurent de faim, il n'y a bientôt plus d'acteurs, ni par conséquent d'auteurs dramatiques. Hardy fit vivre les siens, et c'était alors le plus grand service qu'il pouvait rendre à son art. » Et en effet, M. Guizot démontre que les pièces de Hardy, dans

[1] Les frères Parfaict, Hist. du théâtre français, t. IV, p. 2, 3, 19-22. — De Roquefort, Diction. hist., p. 523.

lancolie douce, un développement remarquable des idées de philosophie morale, enfin l'introduction dans le drame des sentiments vrais et touchants. Ils maintinrent à la composition la sagesse et la mesure. Mais leur grand travail et leur grand honneur est le perfectionnement du style, qui seul fait le charme et la durée des ouvrages. Pour le style, ils continuèrent tous la manière de Malherbe, soutinrent et développèrent ses principes de réforme, amenèrent la langue poétique à son juste point de clarté et d'élégance, et l'appliquèrent à tous les genres dans lesquels ils s'exercèrent. La plus importante de ces applications sans contredit, est celle qu'ils en firent à la poésie dramatique. En 1618, Racan fit représenter la pastorale d'Artènice, dans laquelle il prêta à ses personnages un langage d'une pureté et d'une élégance jusqu'alors inconnues au théâtre : sous ce rapport, il devança de bien loin tous les autres poëtes [1]. A ce sujet, l'un de nos plus éminents critiques dit avec sa sagacité ordinaire : « Le style du théâtre dans Mairet, dans Rotrou et même dans Corneille, est beaucoup plus incorrect et plus négligé que le style des Bergeries de Racan. L'école de Malherbe semble au théâtre avoir attendu Racine [2]. » Ainsi la langue poétique était fixée, et les élèves de Malherbe transmirent aux poëtes des règnes de Louis XIII et de Louis XIV, pour l'expression de la pensée, un instrument dont les hommes de génie devaient tirer des accords entièrement nouveaux, mais qui, sous le rapport de la justesse, de la précision, de l'harmonie, ne laissait déjà presque plus rien à désirer.

Nous venons d'assister à un grand développement de la poésie française, dans la plupart des branches du genre noble. Elle a produit, sinon des œuvres entières, au moins des parties pleines de vigueur dans la narration héroïque et dans l'épopée; dans

[1] Racan fit représenter en 1618 sa pastorale sous le titre de *l'Artènice*. Quand il livra son œuvre à l'impression, en 1625, il lui donna le titre de Bergeries, qu'elle n'avait pas eu aux représentations (voir l'Histoire du théâtre françois par Parfaict, t. IV, p. 288 (note). Il revint lui-même au titre de pastorale dans sa lettre à Malherbe, placée en tête de l'édition de 1625. On voit par un passage de cette lettre qu'il avait conscience du changement si important qu'il avait introduit dans le style du théâtre. Il écrit à Malherbe, le 15 janvier 1625. « Monsieur, » je vous envoye ma Pastourelle, non pas tant pour l'estime que j'en » fais que pour celle que je fais de vous.... Je pense que vous jugerez » que je suis autant au-dessous de la perfection, *comme je suis au-* » *dessus de tous ceux qui m'ont précédé* en ce genre de poésie. »

[2] M. Saint-Marc Girardin, Cours de littérature dramatique, t. III, p. 321.

les sujets de religion, de morale, de politique; dans la satire politique; dans l'élégie du ton grave : elle est parvenue en outre à fonder d'une manière solide et durable le lyrique profane et le lyrique sacré. Les autres subdivisions du genre relevé, et principalement la poésie dramatique, ne présentent sous ce règne que des essais encore imparfaits, parce qu'au lieu d'être traitées par des esprits supérieurs, elles le furent par des hommes d'un talent secondaire, travaillant avec la déplorable rapidité de l'improvisation. Mais si ces tentatives n'ont produit et ne pouvaient produire aucun ouvrage qui restât, elles ont amené dans l'art dramatique des changements dignes de toute attention.

Hardy qui, du temps de Henri IV, est le principal représentant du drame sérieux, a fait quatre choses considérables pour le progrès de cette espèce de drame, et pour l'avancement de l'art. Il a donné matériellement les moyens d'établir un théâtre nouveau : il a tiré le drame sérieux de la profonde décadence où il était tombé : il l'a enrichi de deux genres nouveaux : il a opéré dans la tragédie un changement radical et durable. Examinons en détail chacune des parties de la tâche accomplie par Hardy, laquelle outre l'instinct de l'innovation, et l'esprit inventeur, dénote, si nous ne nous trompons, la puissance dans une certaine mesure.

Les comédiens traversés et troublés par les confrères de la Passion, ne purent obtenir d'établissement solide à Paris que vers l'an 1600, époque où ils fondèrent le théâtre du Marais, dans un jeu de paume de la vieille rue du Temple. Pour soutenir cet établissement, ils avaient besoin de pièces. Hardy en improvisa pour eux près de six cents, dans les genres divers du drame sérieux, durant l'espace de vingt-trois ans. Par la fécondité de sa veine, il sut fournir toujours son théâtre de nouveautés attrayantes. Ce théâtre fut assis sur une base solide ; il devint régulier, puisque, circonstance remarquable, il donna désormais trois représentations par semaine : il mit les acteurs sociétaires dans l'aisance, et il en forma de nouveaux, dont quelques-uns très-habiles [1]. Sur ces faits, M. Guizot a dit d'une manière excellente : « Quand les acteurs meurent de faim, il n'y a bientôt plus d'acteurs, ni par conséquent d'auteurs dramatiques. Hardy fit vivre les siens, et c'était alors le plus grand service qu'il pouvait rendre à son art. » Et en effet, M. Guizot démontre que les pièces de Hardy, dans

[1] Les frères Parfaict, Hist. du théâtre français, t. IV, p. 2, 3, 19-22. — De Roquefort, Diction. hist., p. 523.

leur imperfection, avaient le mérite de la variété; que cette variété appela et retint la foule à la salle du Marais, et qu'elle répandit le goût des ouvrages dramatiques en France; qu'elle attira à ce théâtre plusieurs auteurs de talent, Théophile, Racan, Mairet, Rotrou, dont les œuvres, supérieures pour le style à celles de Hardy, conduisirent par des efforts continus, par des progrès successifs, l'art dramatique jusqu'au temps et jusqu'au point où il produisit des chefs-d'œuvre [1]. Ainsi la fécondité de Hardy, fatale à son talent, fut prodigieusement utile au progrès de notre scène.

Jodelle, Grévin, Garnier avaient fait faire quelques pas à notre tragédie. Après Garnier elle avait reculé, et dans cette marche rétrograde, elle s'était complétement dégradée : la critique a établi, pièces en main, qu'elle était parvenue à un degré de platitude et d'extravagance difficile à imaginer. Hardy la releva par la décence relative qu'il donna au ton de ses personnages; par une certaine mesure de raison et de vraisemblance qu'il s'efforça d'apporter dans ses plans. Tous les contemporains témoignent de ce second service qu'il rendit au drame sérieux, et c'est avec justice qu'ils ont dit : « Qu'à lui seul appartient la gloire d'avoir le pre» mier relevé le théâtre françois, tombé depuis tant d'années » et que « véritablement il a tiré la tragédie du milieu des rues, et » des échaffauts des carrefours [2]. »

Si Hardy n'est pas le premier qui ait essayé deux genres nouveaux empruntés aux Italiens et aux Espagnols, la pastorale dramatique et la tragi-comédie [3], il les a certainement établis sur la scène, à côté de la tragédie, par la continuité, la multiplicité, le succès de ses pièces dans ces deux genres. Il donna en 1605 sa première tragi-comédie *Procris* ou la Jalousie infortunée; et en 1606 sa première pastorale *Alphée* ou la Jalousie d'amour, suivies bientôt d'une foule d'autres. La destinée de la pastorale dramatique en France devait être de se fondre et de se perdre en partie dans la tragédie, en partie dans la comédie. Mais elle a régné

[1] M. Guizot, Corneille et son temps, pages 136-139; Paris, Didier, 1852, in-8°.

[2] M. Suard, Hist. du théâtre français, dans ses Mélanges de littérature, t. IV, p. 112, 115, 124, 125. — M. Guizot, 137. — Scudéry, Comédie des Comédiens; Sarrazin, Discours sur l'amour tyrannique de Scudéry, cités par les frères Parfaict dans leur Histoire du théâtre français, t. IV, p. 3.

[3] Dès 1582, Garnier avait donné la tragi-comédie de Bradamante : cette tragi-comédie fut suivie de quelques autres composées par divers auteurs.

plus de quarante ans sur notre théâtre, depuis le moment où Hardy la mit en vogue; et pendant le cours de son existence, elle a fourni à Racan, comme nous l'avons remarqué plus haut, l'occasion de communiquer au drame sérieux, en général, l'une de ses qualités principales, la pureté et l'élégance du langage des personnages mis en scène. La durée de la tragi-comédie a été plus longue encore, et ce genre de drame a eu l'insigne honneur de produire le chef-d'œuvre de *Nicomède*, qui, s'il ne porte son nom, a certainement été conçu dans son esprit [1].

Créateur de ces deux genres, Hardy introduisit, en outre, un changement capital dans la tragédie, lui donna une forme nouvelle, fonda une école dramatique qui se détache complétement de la précédente, et dont la destinée fut de subsister chez nous en recevant de successifs et merveilleux développements. M. Sainte-Beuve expose ainsi cette révolution dramatique : « Le système de Jodelle et de Garnier se distingue essentiellement de celui qui prévalut dans la suite, *et qui n'en fut pas du tout la continuation*.... Avec le retour de Henri IV et le rétablissement de l'ordre, apparait une nouvelle école dramatique, qui ne *ressemble en rien à celle de Garnier*, et qui se continue plutôt avec notre vieux théâtre national, en même temps qu'elle se rattache au théâtre espagnol. Alexandre Hardy *en fut le fondateur* et en demeura vingt ans le principal soutien; plus tard, Mairet, Rotrou et Corneille *en sortirent*, *la réformèrent et la firent telle qu'on l'a vue depuis* [2]. »

Il serait impossible de faire comprendre les innovations de Hardy, si l'on ne rappelait d'abord quelques règles établies par la haute critique, et si l'on n'exposait brièvement quel était l'état de la tragédie avant Hardy. Dans le poëme dramatique, il y a deux sortes d'action : l'action finale qui est un événement à produire; l'action continue, laquelle est le combat des causes et des obstacles qui tendent réciproquement les uns à produire l'événement, et les autres à l'empêcher ou à produire eux-mêmes un événement contraire. L'action doit être intéressante, progressive, de plus en plus vive et pressée, incertaine jusqu'à la fin. L'on

[1] Le nom même de tragi-comédie n'a pas manqué à Nicomède, au moins à une certaine époque, comme le témoigne Voltaire dans son commentaire sur Corneille, t. XXX, p. 53, Paris, Lefèvre, 1818. « Lorsque, dit-il, l'on rejoua en 1756 Nicomède, oublié pendant plus » de quatre-vingts ans, les comédiens du roi ne l'annoncèrent que sous » le titre de tragi-comédie. »

[2] M. Sainte-Beuve, Tableau historique et critique de la poésie et du théâtre français au XVIe siècle, Paris, Charpentier, 1843, p. 215, 236.

obtient une semblable action au moyen de l'intrigue, qui est une combinaison de circonstances et d'incidents d'où résultent l'incertitude, la curiosité, l'inquiétude, l'espérance, la crainte [1]. Voilà les règles pour l'une des parties les plus importantes du poëme dramatique : voyons maintenant dans quel état Hardy trouva ce poëme. Jodelle, Grévin, Garnier avaient calqué notre tragédie naissante sur celle du théâtre grec et latin, en ce qui concernait la construction et la charpente du drame. Ils l'avaient astreinte à la loi des unités de temps, de lieu et d'action, d'où résultait la vraisemblance, la seule qualité qu'ils lui eussent pleinement assurée. Ils y avaient introduit des chœurs, et souvent des prologues; ils lui avaient conservé une extrême simplicité de plan. Mais comme ils n'avaient pas su lui donner le pathétique extérieur et terrible qu'on trouve dans les *Euménides*, dans *Philoctète*, dans *Œdipe*, dans tous les drames athéniens; comme ils ne lui avaient donné non plus qu'à de courts et rares moments le naturel et l'éloquence dramatique, et jamais la pureté et l'élégance continue de style des pièces grecques, il en résultait que leur tragédie, faute d'intrigue, ne présentait plus que le vide d'action, et le manque total d'intérêt. Aussi ceux qui ont porté le plus haut le mérite de quelques parties de leurs compositions, sont-ils obligés de reconnaître que, dans leur ensemble, leurs pièces érudites étaient mortellement ennuyeuses. La tragédie française demeura dans cet état pendant toute la seconde moitié du XVIe siècle, et jusqu'au temps où Hardy la refondit, gardant quelques-uns des éléments fournis par ses devanciers, mais apportant un grand nombre d'éléments nouveaux.

Dans la période écoulée entre 1603 et 1610, Hardy, outre beaucoup d'autres ouvrages dramatiques, fit représenter sept tragédies: *Didon se sacrifiant*, *Scédase ou l'hospitalité violée*, *Panthée*, *Méléagre*, *la Mort d'Achille*, *Coriolan*, *Mariamne*. Il faut d'abord remarquer que ces sujets ne sont pas des sujets d'invention; qu'ils sont tous empruntés à l'histoire héroïque ou politique : suivant sagement en cela l'exemple de ses prédécesseurs, il donna donc l'histoire pour base à la tragédie. Il lui maintint aussi la vraisemblance qu'elle tenait de ses devanciers. Tandis que dans ses tragicomédies, il viole outrageusement les unités, dans ses tragédies, au contraire, il n'y déroge jamais de manière à étonner

[1] Marmontel, Eléments de littérature, articles Action et Intrigue, t. I et III, de l'édition in-8°.

ni à révolter le spectateur, et souvent il les respecte d'une manière complète, par exemple dans *Didon se sacrifiant* et dans *Mariamne*[1]. Il donna au drame un intérêt dont il avait manqué jusqu'alors. D'après le principe même et la construction de la tragédie chez nous, les chœurs des anciens n'étaient propres qu'à y mettre de la langueur et souvent de l'invraisemblance. Après sa première tragédie, Hardy retrancha d'abord les chœurs à la représentation, et ne tarda pas à les faire disparaître tout à fait[2] : en supprimant les chœurs, il multiplia le nombre des personnages. Par un emprunt fait aux Espagnols, il donna au drame plus d'intrigue, plus d'intérêt, et remplaça ainsi la simplicité de l'action grecque, devenue quelque chose de vide dans les premiers essais tragiques de Jodelle et de Garnier. Mais, en pratiquant cette innovation, il fut guidé et retenu par le génie français, qui, dans les matières d'art, répugne à tout emportement : comme on l'a remarqué avec sagacité, la tragédie chez lui préfère déjà le récit et le discours, quoique moins animés, à l'action turbulente et désordonnée. Guidé par un instinct heureux, avec un art qui lui était naturel, il donna à ses pièces une forme plus théâtrale qu'elles ne l'avaient eue dans les poëtes venus avant lui. Il sut couper ses actes assez également, dialoguer les scènes d'une manière plus vive, en réduisant souvent le dialogue à deux vers, un vers, un mot; filer quelques scènes avec adresse, conduire

[1] Nous avons étudié ces pièces avec soin. *Didon se sacrifiant* ne présente qu'une très-légère infraction à la loi des unités, au moment où Iarbe est introduit dans le drame; *Mariamne* n'en offre pas du tout.

[2] Préface de Hardy : « La diversité des sujets qui suivent ma *Didon*, » comme du tout miens, montreront ce que j'ai pu seul *Les chœurs y* » *sont omis, comme superflus à la représentation*, et de trop de fatigue » à refondre. » Il est évident, par ce passage de la préface de Hardy, que lors de la composition première de ses tragédies, il y ajouta des chœurs conformes à l'ancien usage, mais qu'il les destina seulement à la lecture; qu'il les supprima d'abord à la représentation ; qu'ensuite il les supprima entièrement, lorsqu'il donna la nouvelle édition revue de ses principaux ouvrages, en tête de laquelle se trouve cette préface. Depuis Didon, il se borna, quand l'action exigeait une assemblée, à faire parler un seul personnage au nom de tous : c'est ainsi qu'il en usa dans Coriolan, où l'assemblée du peuple romain dialogue avec le sénat, et dit jusqu'à quarante vers de suite. Il avait fait du chœur, si on peut lui conserver ce nom, un personnage qui paraissait à son rang comme les autres acteurs. Cette espèce de chœur ne ressemblait en rien à l'ancien, puisqu'il n'était plus lyrique et chanté, puisqu'il ne remplissait plus l'intervalle des actes, et ne paraissait plus continuellement sur la scène.

parfois un sujet avec habileté. On trouve dans toutes ses pièces une marche assez régulière, mérite nouveau qui lui est tout particulier, et dans sa *Mariamne*, une régularité qui étonne. Dans cette pièce, le caractère de Mariamne est bien tracé ; les combats de l'amour et de la fureur dans le cœur d'Hérode sont assez bien rendus, et son désespoir après la mort de Mariamne a de l'intérêt et du mouvement. La Mariamne de Hardy a servi de modèle à celle de Tristan, dont le succès balança un moment celui des premières pièces de Corneille; et dans l'œuvre du vieux poëte, au milieu d'un grand nombre d'imperfections, on retrouve quelquefois le germe des beautés que Voltaire a fait briller dans sa Mariamne [1]. Tous les critiques sont d'accord sur la valeur de cette tragédie de Hardy, mais ils n'ont pas relevé assez le mérite de quelques autres. Qu'on prenne celle de Coriolan, par exemple, et on y trouvera des caractères bien dessinés, des situations touchantes, une marche rapide, un intérêt soutenu jusqu'à la catastrophe : pour prendre rang parmi nos bonnes tragédies du second ordre, il suffirait à celle de Hardy d'être écrite dans le style de notre temps. Il ne faut demander à Hardy ni la connaissance des mœurs et l'observation des bienséances; ni l'art qui entretient l'émotion, et qui sait, quand il a trouvé une situation touchante, faire de cette situation toute une scène; ni l'expression heureuse des sentiments, et la perfection, même momentanée, du style qu'on trouve déjà dans du Bartas, d'Aubigné et surtout Malherbe. En supposant, ce qui est douteux, qu'il eût pu atteindre à ces qualités avec du travail, il n'a jamais travaillé; auteur de près de six cents pièces, il a tout improvisé, tout ébauché, rien fini. On chercherait plus vainement encore chez ce poëte la grandeur vraie et la noblesse continue dans le langage des personnages, le développement puissant des passions, que notre tragédie ne devra qu'aux maîtres de la scène. Le seul créateur de la tragédie française, dans ses hautes parties et dans son ensemble, est Corneille. Mais il n'en reste pas moins que Hardy apporta les plus profondes modifications dans la contexture du drame; qu'il créa une nouvelle forme tragique, la seule suivie et employée après lui. Il est devenu ainsi, nous le répétons, le fondateur de la nouvelle école dramatique, dont sortirent Mairet, Rotrou, Tristan, Corneille et Racine, qui en la réformant et en la fécondant de leur génie, la portèrent à cet étonnant degré de perfection où on la vit sous Richelieu et sous

[1] Suard, Hist. du théâtre français, p. 127, 128.

Louis XIV. Tous les auteurs du XVII[e] siècle qui, lors de l'apparition du Cid, furent conduits à examiner les origines de notre théâtre, ont reconnu Hardy pour le véritable fondateur de la scène française. Il est étonnant que La Harpe se taise sur lui et sur la révolution dont il fut l'auteur. Cette omission est réparée par les jugements motivés des plus habiles critiques du siècle dernier et de notre siècle [1].

Sous ce règne, la comédie ne produisit rien dans ses deux genres principaux. L'on n'eut pas la comédie qui se borne à faire rire et à présenter la peinture des mœurs du temps, car toutes les bonnes comédies de Larivey datent du règne précédent [2]. Quant à la haute comédie, à celle qui censure les mœurs, et qui parfois rend à la société le service de les corriger, elle fut moins heureuse que la tragédie; elle n'eut même pas les essais qui préparent les chefs-d'œuvre. C'est dans la satire qu'il faut chercher le comique élevé, non pas en action, mais en simple discours.

D'Aubigné avait donné à notre poésie la satire politique, que les auteurs de la Ménippée lui maintinrent par un chef-d'œuvre de raillerie dont nous nous occuperons ailleurs. Regnier l'enrichit de la satire morale en 1608, au moment où il publia ses dix premières satires, précédées d'un discours au roi. Les deux grandes conquêtes en poésie, du temps de Henri IV, sont la création définitive du genre satirique et celle du genre lyrique, dans leurs variétés, indépendamment des remarquables essais dans les autres genres que nous avons fait connaître.

Pour peu qu'on étudie les ouvrages de Regnier, l'on découvre bien vite de qui il relève, dans quelle famille de nos grands écrivains il faut le ranger. Il appartient à l'école de nos anciens romanciers, et à celle de Villon, de Marot, de Rabelais : partout il est inspiré du vieux génie français, de cet esprit juste, sagace, pénétrant, qui saisit les ridicules et les vices dans toutes les classes, dans tous les rangs, qui les devine au besoin; qui en rit d'abord et les bafoue, et qui plus tard, quand il les combat par la raison, revêt encore le bon sens de la raillerie. Regnier, adversaire constant des vices qui portent dommage aux autres, traite les penchants naturels avec la plus excessive indulgence : il prêche le plaisir,

[1] Outre les autorités citées dans le cours de cet article relatif à Hardy, voir M. Saint-Marc Girardin, Cours de littérature dramatique, t. III, p. 305, 311. — M. Nisard, Hist. de la littérat. franç., t. II, ch. 8, p. 114-116.

[2] Les frères Parfaict, Hist. du théât. franç., t. IV, p. 150-160.

et favorise la morale relâchée. Par ce côté encore, il est disciple de nos anciens poëtes; de plus, il soutient et prolonge l'école sensualiste et épicurienne de Ronsard et de Desportes.

Regnier est loin d'être complétement original, d'avoir tout tiré de son propre fonds, comme on l'a dit longtemps, quand on a voulu l'opposer à Despréaux, et dénigrer son successeur. Il a fait des emprunts, de nombreux emprunts aux satiriques latins et aux satiriques italiens, en fait d'idées premières, de données générales[1]. Mais son imitation, qui est celle de du Bartas, de d'Aubigné, de Malherbe, est l'imitation libre, originale, qui se rend propre et s'assimile tout ce qu'elle prend aux autres: qui emploie des matériaux anciens et étrangers dans un édifice dont elle seule a tracé le plan, qu'elle construit seule, qu'elle élève dans les idées et pour les usages de son temps. Regnier a porté sa poésie sur tout ce qui était vivant et intéressant pour ses contemporains, sur leurs mœurs et leur société, comme ses trois illustres devanciers l'avaient dirigée sur la religion, la politique, les grands événements de leur époque. Regnier a beaucoup vanté Ronsard, qui presque toujours avait pris ses inspirations ailleurs, parce que Ronsard était l'une des admirations convenues du temps, l'une des prédilections de son oncle Desportes, l'une des grandes aversions de Malherbe, qu'ils détestaient tous deux; et sans doute aussi parce que Regnier aimait mieux imiter le sans-gêne et le laisser-aller de Ronsard dans la diction et dans le style, que la correction laborieuse de Malherbe. Mais loin que Regnier se rapproche de Ronsard pour ce qui constitue la matière et le fond de la poésie, pour les idées et le choix des sujets; loin qu'il appartienne à son école, il est l'un de ceux qui, chez nous, ont le plus contribué à la détruire, et qui, en accomplissant la réforme manquée par Ronsard et par les poëtes de la Pléiade, ont opéré le mélange et la fusion du génie étranger et du génie national, en conservant à ce dernier la pleine liberté de ses inspirations et son allure.

La satire existait en France dès le moyen-âge, et depuis la Renaissance elle s'était continuée par des essais assez nombreux[2].

[1] Brossette, dans les nombreuses et savantes remarques dont il a accompagné l'édition de Regnier qu'il a donnée en 1729, a le premier fait connaître textuellement les emprunts faits par Regnier aux poètes latins Horace, Juvénal, Perse, Ovide, et aux poètes italiens le Mauro et le Caporali. — Goujet, au t. XIV, p. 206, de sa Bibliothèque française, a réuni et groupé, dans un énoncé général, les imitations de Regnier.

[2] C'est ce dont on trouve la preuve dans un savant et ingénieux

Mais Regnier n'en reste pas moins le fondateur, chez nous, de la satire régulière, parce qu'il l'a appliquée à des sujets bien plus nombreux et bien plus variés; qu'il lui a donné les caractères qu'elle a conservés depuis; et surtout qu'il l'a empreinte de son talent, qui ne souffre aucune comparaison avec celui de ses prédécesseurs. La satire dans laquelle il s'est exercé est la satire morale. Il a attaqué tout ensemble les vices et les ridicules de son temps, et il a rendu la satire à la fois générale et personnelle : non-seulement il met en scène les défauts de l'humanité, trace des caractères et des types, mais souvent aussi il s'attaque aux vicieux eux-mêmes, aux personnages vivants, et les désigne par leurs noms. Bien qu'il ait plus souvent et plus particulièrement dirigé sa censure contre la bourgeoisie, contre la classe moyenne, il n'a ni oublié ni épargné la haute classe de la société, puisqu'il reproche aux courtisans l'effronterie, l'importunité, la flatterie, la fausseté, les lâches complaisances. On a avancé le contraire, mais sans fondement : tout au plus pourrait-on dire qu'il n'a pas toujours nommé les vicieux, et qu'il n'a pas peint tous les vices des grands[1].

Boileau a caractérisé et loué complétement le talent de Regnier en une phrase. Il a dit de lui : « Le célèbre Regnier est le poëte » français qui, du consentement de tout le monde, a le mieux » connu, avant Molière, les mœurs et le caractère des hommes[2]. » La force et l'étendue d'observation que Despréaux signale dans ce passage, s'établissent facilement par le relevé des travers et des vices que Regnier a livrés au rire et à l'indignation publics. Dans sa vaste galerie satirique figurent, entre autres, parmi les personnages ridicules, les poëtes qui dégradent l'art et méritent leur misère, par leur manque de talent, leur bizarrerie, leur orgueil, leur avidité; puis le petit-maître du XVI[e] siècle, le suffisant, le

travail, l'Histoire de la satire française par M. Viollet-le-Duc, en tête de son édition des œuvres de Regnier, p. 5-34. Paris, Desoer, 1822.

[1] Œuvres de Regnier, avec les commentaires de Brossette, Londres, 1750. Dans la satire XIV, p. 259, 263, il indique par leurs noms Gallet le joueur et le S[r] de Provins. Dans la satire XV, p. 279, il déguise à peine par l'anagramme les noms du fameux partisan Paulet, et du médecin de Henri IV, Rosset. Dans les satires III et V, p. 37, 42, 43, 78, il reproche aux courtisans les vices divers que nous énumérons dans le texte.

[2] Boileau, Réflexion V sur Longin, t. II, p. 280, édit. de M. Daunou, 1813. — Goujet, Biblioth. franç., t. XIV, p. 205, a relevé et cité le premier ce jugement de Boileau, très-souvent reproduit après lui.

flatteur, le fanfaron de Gascogne, l'importun ou le fâcheux; puis le parasite, le bavard, le pédant orgueilleux enfin, qui croit dépasser Aristote en savoir, et donner une plus haute idée de la supériorité de son esprit et de son goût en décidant qu'on trouve beaucoup à reprendre dans Virgile, et que tout ce qu'on peut faire pour lui est de le déclarer passable[1]. En même temps Regnier traduit les vicieux au tribunal de l'opinion, et les livre à sa vengeance. Entre les coupables qu'il lui dénonce, on a distingué avec raison Macette l'entremetteuse, vétéran de débauche, précepteur de corruption et d'hypocrisie tout à la fois, dissimulant elle-même ses débordements sous le couvert de la piété, et recommandant à la jeune fille qu'elle s'efforce d'entraîner dans le vice payé, de suivre cet exemple de prudence et de réserve infernale. Mais Macette n'est pas seule; et près d'elle on aurait bien dû remarquer ces pervers, qui n'avaient pas encore été atteints par des lois répressives, ou qui échappant individuellement aux réformes introduites par Henri IV dans les corps, continuaient à désoler les familles et la société par leurs excès. C'est le joueur vendant son bien morceau à morceau, et ôtant le pain à sa femme et à ses enfants pour satisfaire sa passion; l'usurier pourvoyeur du joueur; le médecin prêtant l'aide de son art au crime; le juge vendant la justice; le procureur travaillant autant pour la partie adverse, qui le gagne, que pour son propre client; l'avocat se chargeant de toute cause lucrative, et employant son éloquence à ruiner le pauvre, la veuve et l'orphelin; d'autres encore que la hardiesse de Regnier peut bien peindre, mais que la réserve ordonne de dérober aux regards[2].

[1] Satires de Regnier, de la satire II à la satire X.

[2] Pour le joueur et l'usurier, voir la satire XIV, p. 259, 260-262. Pour les autres vicieux, voir la satire III, p. 38; la satire XV, p. 277-281.

Rison accroît son bien d'usure et d'intérêts....
Un médecin remplit les limbes d'avortons....
... Selon l'intérêt, le crédit ou l'appui
Le crime se condamne et s'absout aujourd'hui...
Selon ou plus ou moins, Jean donne ses arrêts
Et comme au plus offrant débite la justice...
Voyant un chicaneur, riche d'avoir vendu
Son devoir, à celui qui dut être pendu,
Un avocat (procureur) instruire en l'une et l'autre cause...
En vendant la justice au ciel tu fais outrage,
Le pauvre tu détruis, la veuve et l'orphelin,
Et ruines chacun avec ton patelin.

Regnier reconnait et dit ailleurs, dans son Discours au roi, en tête des Satires, p. 3, que les prévarications des juges qu'il dénonce ne sont

Après avoir saisi avec cette puissance les personnages ridicules ou vicieux, en quelque endroit de la société qu'ils fussent placés ou qu'ils se cachassent, après les avoir réunis et groupés dans ses satires, Regnier leur a attaché les signes extérieurs et caractéristiques qui permettent de reconnaître chacun d'eux à la première vue, et de ne pas le confondre avec son voisin : ils ont tous leur individualité. Il les a en outre animés; chez lui ils agissent et parlent : par là ses satires sont déjà une comédie. A ces mérites de l'invention et de la composition, Regnier joint celui d'un style plein d'originalité et de verve, que l'on a justement comparé à celui de Montaigne : on y trouve les mêmes beautés naïves et soudaines, la même énergie, la même souplesse, et surtout la même franchise impétueuse dans l'expression de sa pensée [1]. Mais ce style, admirable par plusieurs côtés, est dépourvu de quelques-unes des qualités du genre, et de quelques autres qu'on demande à tous les bons écrits. On y désire la véhémence de Juvénal et de d'Aubigné en présence du vice; l'éloquence de l'honnêteté indignée y manque. On regrette de ne pas y trouver l'élégance, la correction et surtout la clarté de Malherbe. Regnier a déprécié le talent de Malherbe et invectivé contre sa réforme [2]. Si au lieu de la maudire, il s'y fût soumis, il aurait donné à sa diction et à son style des qualités commandées par le génie de la nation et de la langue, et ses ouvrages, lus aujourd'hui des seuls littérateurs, le seraient de tout le monde, ou de tous ceux que le scrupule de la conscience n'en détournerait pas. Ces imperfections et ces licences ne pouvaient arrêter les hommes supérieurs méditant sur leur art, et cherchant à féconder leur génie par l'étude des beautés originales. Molière a certainement étudié Regnier. Les personnages créés par le satirique ont posé pour le comique immortel, et lui ont fourni quelques-uns des traits dont il a peint le Mascarille des *Précieuses ridicules*, le Chrysale et le Trissotin des *Femmes savantes*; il s'est souvenu de Macette dans l'*École des Femmes*, et s'en est inspiré dans *Tartuffe* [3].

plus un désordre général, mais une exception, depuis les réformes de Henri IV.

> Ores que la justice icy bas descendue
> Aux petits comme aux grands par tes mains est rendue.

[1] M. Chasles, Tableau de la littérature française au XVIe siècle, p. 252.

[2] Regnier, Satire IX, adressée à Rapin, p. 134-153.

[3] Voir sur ce point les citations comparées et les rapprochements faits par M. Helleu, dans son examen des œuvres de Regnier.

Quittons la partie de l'art, et examinons la partie morale dans Regnier. Ses courageuses dénonciations, ses vives attaques contre les vices de son temps ont réveillé et ému l'opinion publique, averti le pouvoir, préparé la répression de tous ces désordres, provoqué la destruction de quelques-uns. En dévoilant les prévarications de certains juges, des avocats et des procureurs, il a eu certainement sa part à la réforme de la justice. Dans ce chef-d'œuvre de la treizième satire, il a tué Macette sous l'odieux dont il l'a chargée, et il a écrasé avec elle l'hypocrisie femelle, qui ôtait son frein au vice en lui ôtant la honte : en même temps, il a le premier averti son siècle des coups terribles dont la fausse piété pouvait frapper l'intérieur de la famille et la société. Ce sont là des services rendus à la chose publique, qui demandent qu'il lui soit beaucoup remis, et il a besoin, par malheur, qu'on lui pardonne infiniment. Il pèche par la licence de ses tableaux, par le cynisme de son langage, que Boileau lui a reproché dans des vers vengeurs de la décence et présents à la mémoire de tout le monde. Il mérite peut-être d'être plus sévèrement condamné encore pour avoir contribué à répandre une morale corrompue, et pour avoir professé de dangereux principes. Dans une satire entière, la septième, il étale le tableau de ses amours indistinctes et faciles, qui ne sont plus que de la débauche, et il familiarise son lecteur avec ce libertinage, dans lequel il déclare en finissant vouloir vivre et mourir[1]. On s'étonne et l'on s'afflige de l'entendre, dans la sixième satire, attaquer longuement et sérieusement l'honneur, parce qu'il gêne les plaisirs, et porter ainsi atteinte à la cause première de toutes les actions délicates dans la vie privée, de toutes les grandes actions dans la vie publique, de

[1] Voici quelques passages de cette satire, p. 107, 108, 110, 115, qui donneront une idée de l'esprit dans lequel elle est écrite.

... Mille beautés mes amours ne limitent....
Si de l'œil du désir une femme j'avise
Ou soit belle, ou soit laide, ou sage ou mal apprise,
Elle aura quelque trait qui de mes sens vainqueur
Me passant par les yeux me blessera le cœur.
. . . . . J'aime si vivement
Que je n'ai pour l'amour ni choix ni jugement.
De toute élection mon âme est dépourvue,
Et nul objet certain ne limite ma vue.
Toute femme m'agrée. . . . .
Aussi *comme à vertu j'estime ce défaut,*
Et quand tout par malheur jureroit mon dommage,
Je mourrai fort content, mourant en ce voyage.

tous les dévouements à l'humanité et à la patrie[1]. Grâce à Dieu, ses idées et ses sentiments ne prévalurent pas. Ce furent les nobles doctrines de morale, de religion, d'héroïsme, chantées et propagées par du Bartas, d'Aubigné, Malherbe, qui prirent le dessus, régnèrent dans notre poésie, trempèrent fortement les âmes, élevèrent et épurèrent les passions. La source du grand et du beau ne fut pas tarie; le principe d'où bientôt devaient sortir Chimène et Pauline, dom Diègue, Rodrigue, le vieil Horace, Polyeucte, ce principe ne fut pas détruit. Regnier lui-même ne s'est pas constamment soustrait à ces sublimes influences. Si son cœur s'était abaissé, si sa raison, sur bien des points, s'était faussée dans l'intérêt de ses passions, son imagination du moins était restée accessible à l'admiration des grandes choses, bien qu'elles ne puissent être produites que par le sentiment de l'honneur ou par celui du devoir, dont il avait méconnu la puissance. C'était se donner à lui-même un démenti, mais un noble démenti. Les prodiges du règne de Henri IV lui ont inspiré deux beaux discours en vers : les talents et les services de Sully ont provoqué de sa part des éloges, l'ont conduit à des réflexions, où il égale en élévation les trois grands poëtes ses devanciers.

Au compas des grandeurs je ne juge le monde,
L'éclat de ces clinquants ne m'éblouit les yeux.
Pour être dans le ciel je n'estime les Dieux,

[1] Satire VI, p. 96, 97.

Mais ce traître cruel, excédant tout pouvoir,
Nous fait suer le sang sous un pesant devoir;
De chimères nous pipe, et nous veut faire accroire
Qu'au travail seulement doit consister la gloire ;
Qu'il faut perdre et sommeil, et repos, et repas,
Pour tâcher d'acquérir un sujet qui n'est pas,
Ou, s'il est, qui jamais aux yeux ne se découvre,
Et perdu pour un coup jamais ne se recouvre;
Qui nous gonfle le cœur de vapeur et de vent,
Et d'excès par lui-même il se perd bien souvent.
Puis on adorera cette menteuse idole
Pour oracle on prendra cette croyance folle,
Qu'il n'est rien de si beau que tomber bataillant :
Qu'aux dépens de son sang il faut être vaillant,
Mourir d'un coup de lance, ou du choc d'une pique,
Comme les Paladins de la saison antique;
Et répandant l'esprit, blessé par quelque endroit,
Que notre âme s'envole en Paradis tout droit!
Ha! que c'est chose belle, et fort bien ordonnée
Dormir dedans un lit la grasse matinée,
En dame de Paris, s'habiller chaudement,
A la table s'asseoir, manger humainement, etc.

Mais pour s'y maintenir, et gouverner de sorte
Que ce tout en devoir réglement se comporte,
Et que leur providence également conduit,
Tout ce que le soleil en la terre produit.
Des hommes, tout ainsi, je ne puis reconnoître
Les grands, mais bien ceux-là qui méritent de l'être,
Et de qui le mérite, indomptable en vertu,
Force les accidents et n'est point abattu [1].

C'est avec cette fierté et cette noblesse d'accents qu'il célébrait les deux hommes auxquels la France était redevable de sa délivrance et de sa prospérité, au temps où la fougue de ses passions l'entraînait dans les plus grands égarements. Plus tard, il rompit avec le désordre, et quitta les maximes d'un épicuréisme abâtardissant, pour celles d'une religion éclairée, aussi favorable au talent qu'à la morale : ses poésies spirituelles font foi de ce changement [2].

Nous nous sommes occupés jusqu'ici des genres élevés et des genres moyens. Complétons le tableau de la poésie sous ce règne par quelques indications sur les genres secondaires, tous nationaux et anciens, cultivés par des auteurs qui se proposaient pour seul but de distraire et de charmer les esprits, et qui laissaient à d'autres le soin de les éclairer ou de les élever.

Passerat dont les premiers essais remontent au règne de Charles IX, et dont les compositions s'arrêtent à celui de Henri IV, publia les divers recueils de ses œuvres en 1597 et 1602. Il a su prendre dans l'occasion le ton grave et noble, par exemple quand il avait à rappeler Henri III à ses devoirs de roi. Mais chez lui le sérieux n'est qu'un accident, et son ton est en général celui de la plaisanterie et de la grâce. Ses trois meilleures pièces sont une délicieuse villanelle, empreinte d'une sensibilité vraie et simple, commençant par les mots : *J'ai perdu ma tourterelle*; l'ode du genre anacréontique : *Le premier jour du mois de mai*; et enfin *L'homme métamorphosé en oiseau*, chef-d'œuvre de narration, où le naturel, la facilité et la grâce s'unissent à l'enjouement, et où la gaieté ne s'oublie pas, ne va pas jusqu'à la licence. Disciple de Marot, dont il a reproduit les tours heureux, et parfois les traits délicats, Passerat a été le prédécesseur de La Fontaine.

[1] Voir les deux discours au roi, en tête des Satires et des Épîtres et la Satire XIV, p. 255.
[2] Voir les Poésies spirituelles de Regnier, t. II, p. 143-156.

Les pièces satiriques en vers, d'une étendue médiocre, et les épigrammes, sont nombreuses au commencement de cette époque. La gaieté française n'avait pas été vaincue par les innombrables souffrances que la Ligue lui avait infligées, et elle s'en était vengée par ces écrits légers, que l'on peut considérer comme les élans, et en quelque sorte les exclamations de la colère et de la raison publique, dont la Ménippée fut le plaidoyer. Les plus connues de ces pièces sont la *Confession des chefs de l'Union*, composée par un auteur anonyme, et le *Regret funèbre sur le trépas de l'âne ligueur*, où Gilles Durant a prodigué le sel de la bonne plaisanterie [1]. Quand le roi eut vaincu la Ligue, la malignité s'attaqua à ses maîtresses et à quelques-uns de ses ministres, dans de mordants vaudevilles, dont le Registre-journal de Lestoile contient un bon nombre. Si plus tard le gouvernement de la France ne fut plus qu'une monarchie tempérée par des chansons, ce tempérament, outre beaucoup d'autres, ne lui manqua pas sous ce règne.

La chanson étrangère à la satire, la chanson tantôt gaie, tantôt amoureuse, qui exprime l'un des traits du caractère national et l'un des côtés de la société, continue à se produire avec l'abondance et la facilité qu'elle avait eues dans les époques précédentes. Elle s'adresse à toutes les classes, et elle est faite par tout le monde, depuis le rimeur sorti des rangs du peuple, jusqu'au roi. Ces petites pièces composées par des auteurs de condition et d'esprit si différents, offrant une variété de tons infinis, ont trouvé place dans les recueils de poésie, dans les pièces de théâtre, et quelques-unes sont restées depuis plus de deux siècles dans la mémoire des masses [2]. L'une des plus populaires est la chanson à Gabrielle, que l'on a donnée jusqu'à présent à Henri IV : deux autres lui sont attribuées, l'une pour la marquise

[1] Plusieurs de ces pièces ont été réunies à la suite des éditions successives de la satire Ménippée. Dans celle où l'on trouve une gravure qui représente le charlatan espagnol jouant du luth, et qui est l'une des plus anciennes, la pièce de Gilles Durant n'est pas encore insérée : elle ne fut jointe à la satire que dans les éditions postérieures. On ne trouve dans aucune la Confession des chefs de l'Union.

[2] Les Comédies, depuis le Misanthrope jusqu'à la Partie de chasse de Henri IV, contiennent plusieurs de ces chansons, dont nous rappellerons les premiers vers : *Si le roi m'avoit donné, Paris sa grand' ville. — C'est dans Anet que l'on voit La belle jardinière. — J'aimons les filles, et j'aimons le bon vin*, avec le refrain : *Vive Henri IV, Vive ce roi vaillant.* On trouve dans le Recueil des poëtes du second ordre, t. II, p. 183-195, diverses chansons d'un style et d'un ton plus élevé dont les auteurs sont : De la Roque, Gilles Durant, J. Godard, Montgaillard, R. Bouchet.

de Verneuil, l'autre pour la comtesse de Moret. Certes, Henri IV ne consumait pas son temps à soupirer des tendresses et à polir des vers, comme un écrivain et un poëte de profession : il avait autre chose et mieux à faire. Quand il voulait exprimer à ses maîtresses sa tendresse dans quelques couplets, il en fournissait les idées et les sentiments, laissant à un poëte du temps, à Bertaut peut-être, le soin d'y mettre la forme poétique et la mesure : il nous apprend lui-même dans une de ses lettres que c'était là le procédé dont il usait[1]. Ces chansons, dont le retranchement ne coûterait rien à sa gloire, mais ôterait l'un des traits à son caractère et à son esprit, tout français, lui appartiennent et doivent lui rester, comme les peintures de Fontainebleau appartiennent à Primatice, quoiqu'elles aient été mises en couleur par Nicolo, parce que le véritable auteur d'un tableau est celui qui en fournit la composition et le dessin.

[1] Lettre de Henri IV à Gabrielle d'Estrées du 21 mai (sans millésime) : « Ces vers vous représenteront mieulx ma condition et plus » agreablement que ne feroit la prose. Je les ay dictez non arrangez. » La lettre est probablement du 21 mai 1597, quelques jours avant celui où Henri IV allait retourner au siége d'Amiens. Les vers dont il parle sont la chanson à Gabrielle. M. Berger de Xivrey a donné cette lettre dans le Recueil des Lettres missives, t. IV, p. 998, 999. Il l'a accompagnée d'un texte de la chanson d'après une copie qui offre tous les caractères de l'écriture de Henri IV, et qui fait partie de la collection de M. Feuillet de Conches. Voici ce texte qui reproduit les imprimés pour le premier et le dernier couplet, mais qui en diffère pour le second et le troisième.

Charmante Gabrielle,
Percé de mille dards,
Quand la gloire m'appelle
Sous les drapeaux de Mars,
Cruelle departye,
  Malheureux jour!
Que ne suis-je sans vie
  Ou sans amour!

L'amour sans nulle peine
M'a, par vos doux regards,
Comme un grand capitaine
Mis sous vos etendards.
Cruelle departye....

Je n'ay pu dans la guerre
Qu'un royaume gaigner;
Mais sur toute la terre
Vos yeux doivent reigner.
Cruelle départye....

Partagez ma couronne,
Le prix de ma valeur,
Je la tiens de Bellone,
Tenes-la de mon cœur.
Cruelle départye,
  Malheureux jour!
Que ne suis-je sans vie
  Ou sans amour!

On trouve dans quelques recueils de poésies, et notamment dans celui intitulé : *Les poëtes français depuis le* XII[e] *siècle jusqu'à Malherbe*, Paris, Crapelet, 1825, t. VI, p. 4-6, quelques autres pièces attribuées à Henri IV. Ce sont : 1° une chanson en deux couplets faite pour la marquise de Verneuil, commençant par les deux vers : *Le cœur blessé, les yeux en larmes, Ce cœur ne songe qu'à vos charmes*; 2° une chanson pour la comtesse de Moret, dont les deux premiers vers sont : *Viens, Aurore, Je t'implore*; 3° un impromptu pour la duchesse de Sully, dont le premier vers est : *Je boys à toi, Sully*.

CHAPITRE VII.

L'ÉLOQUENCE.

I. L'éloquence appliquée aux matières politiques à la fin du XVIe siècle. — Situation de la France au mois d'avril 1585. Etat du parti calviniste et de la liberté de conscience. — Conduite du roi de Navarre. Ecrits politiques de du Plessis-Mornay, intitulés : Remontrances, déclaration, dangers et inconvénients de la paix, lettres, ayant pour but la défense du parti protestant et la défense du droit de succession à la couronne de Henri de Bourbon, contre les attaques du duc de Guise. Les partisans secrets de Henri de Bourbon augmentent, mais la situation politique et officielle ne change point. — Etat du parti protestant en 1588; sa périlleuse situation : en même temps danger de Henri III et de la couronne. — Hurault du Fay publie le Libre discours sur l'état présent de la France. Moyens qu'il propose pour conjurer ces dangers. Effets produits par le Libre discours de Hurault. Il publie en 1591 le second discours sur l'état de la France : analyse de l'ouvrage. — Du Vair et Lemaistre succèdent à Hurault dans la défense des intérêts nationaux, de 1591 à 1593. — Célèbre discours de Du Vair, dans le Parlement, pour le maintien de la loi salique et des lois fondamentales du royaume, contre les tentatives des Espagnols d'une part, de Mayenne de l'autre, en 1593. — L'arrêt du Parlement du 28 juin signifié à Mayenne : discours de Lemaistre. — But politique de la Satire Ménippée. Caractères divers de la Satire sous le rapport de la composition littéraire. Parties différentes dont se compose la Satire Ménippée : auteurs des différentes parties. Première partie de la Satire. Seconde partie de la Satire, la plus étendue et la plus importante. Analyse des harangues contenues dans la seconde partie de la Ménippée. Qualités diverses de cette seconde partie. Effets politiques produits par la Ménippée. Recherches sur l'époque de la composition et des diverses publications de la deuxième partie de la Ménippée. Observations générales sur la Satire Ménippée. — Allocutions de Henri IV à divers corps de l'Etat après la prise d'Amiens. Harangue du roi au Parlement pour l'enregistrement de l'édit de Nantes.

II. L'éloquence appliquée aux matières administratives. Discours de Henri IV aux divers corps de l'Etat, en 1604, lorsqu'il a résolu le rachat du domaine et l'amortissement de la rente. Discours de Miron et de Gaston de Grieux dans cette affaire.

III. L'éloquence du barreau. Discours d'Antoine Arnauld et de Dolé dans le procès de l'Université et des curés de Paris contre les Jésuites, en 1594. Plaidoyers d'Arnauld et de Robert, en 1600, dans le procès auquel a donné lieu l'assassinat d'un nommé Jean Prost. — Discours du maréchal de Biron au moment où il reçoit, de la bouche du chancelier, l'arrêt de sa condamnation prononcé par le Parlement de Paris.

IV. L'éloquence de la chaire. Son état de dégradation pendant la première moitié du règne de Henri IV. Changement opéré par les soins de Henri IV. Sermons de de Besse et de Valladier : leur genre d'éloquence. Sermons de Saint-François de Sales. Oraison funèbre de Henri IV, par Fenoillet.

Résumé sur les orateurs et sur le caractère de l'éloquence du temps de Henri IV. Observations sur la littérature en général durant ce règne.

Dans l'une de ces mémorables leçons qui, après avoir fait l'éducation intellectuelle d'une génération entière, sont devenues un ouvrage de haute critique, où chacun de nous, encore aujourd'hui va chercher des lumières et des préceptes, M. Villemain a dit que « le grand symptôme du développement d'un peuple » était la puissance politique de la parole, le talent appliqué à » autre chose qu'à la distraction des esprits, et servant à gouver- » ner les peuples[1]. » Le talent, à notre avis, a reçu cette grave et noble destination sous le règne de Henri IV : notre littérature a possédé alors l'éloquence politique, et l'éloquence appliquée aux matières administratives, perdues plus tard pour elle quand la forme du gouvernement exclut les discussions. A la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e], elle pouvait produire de nombreux discours, que nous considérons comme de véritables modèles en ce genre, tandis que l'éloquence du barreau et l'éloquence de la chaire préludaient, de leur côté, à une complète régénération par des essais singulièrement heureux. On place généralement le premier développement marqué de l'éloquence en France à une époque bien postérieure. Mais c'est uniquement, si nous ne nous trompons, parce que l'on n'a pas compris dans son domaine les sujets politiques et les matières administratives, parce que l'on n'a pas connu ou suffisamment étudié les monuments. Nous demandons qu'on veuille bien aborder cette question, et l'examen de cette partie de notre littérature au XVI[e] siècle, sans opinion faite d'avance et sans préjugés.

Durant les dernières années du règne de Henri III et la première moitié du règne de Henri IV, les publicistes et les orateurs furent appelés à traiter des questions qui touchaient à la fois aux intérêts de l'humanité même, et aux plus grands intérêts politiques de la France. C'était, d'une part, la liberté religieuse; c'étaient, de l'autre, l'unité nationale et territoriale, l'indépendance, la paix publique, les lois fondamentales du royaume. Quelque grave que fût cette tâche, quelque difficile que fût ce devoir, les hommes appelés par leurs lumières à le remplir ne le déclinèrent pas, du Plessis-Mornay, Hurault du Fay, du Vair dans le genre grave; les auteurs de la Ménippée dans le genre satirique. Ni le talent ni le courage ne leur firent défaut, et au jour où ils eurent à rendre compte à Dieu et à la postérité de leur

[1] M. Villemain, Tableau de la littérature au moyen-âge, leçon XVII, t. II, p. 236.

passage en cette vie, ils purent dire que joignant d'utiles efforts à ceux de Henri IV, ils avaient contribué à établir la liberté de conscience et à sauver leur patrie.

Après la mort du duc d'Alençon, dernier rejeton du sang des Valois qui pût succéder à Henri III, le duc de Guise commença l'exécution de ses projets d'usurpation de la couronne par la prise d'armes du 1er avril 1585. Cette ambitieuse prétention entraînait avec elle, de toute nécessité, la proscription de la liberté de conscience dans notre pays, parce que Guise, chef des catholiques zélés et de la sainte Ligue, était en même temps l'allié de Philippe II, implacable ennemi des hérétiques : aussi arracha-t-il à la faiblesse de Henri III l'édit de juillet, aux termes duquel les huguenots devaient aller à la messe ou vider le royaume dans six mois. Les desseins du duc emportaient, dès l'abord, le morcellement de notre territoire, l'abandon de nos meilleures villes à Philippe II pour prix des secours qu'il fournissait, comme le prouva la tentative faite par Guise et par les ligueurs dès la même année 1585, pour lui livrer Marseille, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer. En outre, l'indépendance nationale, malgré l'effort intéressé que pouvaient faire les princes lorrains pour sauver le corps de la monarchie à leur profit, malgré la résistance qu'ils pouvaient opposer, courait risque de périr sous les coups du roi catholique : en attendant, elle recevait une profonde atteinte, par l'autorité que le pape, souverain étranger, s'arrogeait dans nos affaires, par l'incapacité dont il frappait le prince que sa naissance appelait à remplacer Henri III. La succession au trône et toutes les lois fondamentales de la monarchie étaient mises en question au milieu d'une guerre civile dont il était impossible de prévoir la fin, car il s'agissait d'abord d'abattre Henri de Bourbon, le légitime héritier, sous prétexte de son hérésie; puis quatre princes du sang parfaitement orthodoxes; puis Montmorenci et les autres grands seigneurs, très-résolus à ne pas devenir les sujets des Guises, qu'ils égalaient par la naissance, qu'ils précédaient en qualité de Français d'origine [1].

Il faut bien remarquer que ces intérêts étaient presque autant européens que français; que ces questions n'intéressaient guère

[1] Le traité d'alliance entre le duc de Guise et les Ligueurs d'une part, Philippe II de l'autre, fut signé à Joinville le 31 décembre 1584. Pour ce fait, et pour tous ceux contenus dans ce paragraphe, voir de Thou, liv. 81 et 86; P. Cayet, introduction, p. 18; Mémoires de la Ligue, t. I, p. 73, 214-222, 227; Mém. et correspond. de du Plessis-Mornay, t. IV, p. 7.

moins les États voisins que notre pays même, seulement dans un avenir un peu plus éloigné. La Réforme une fois ruinée en France devait être poursuivie et détruite en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, dans les royaumes du Nord; et l'indépendance de ces pays était menacée en même temps que leur liberté religieuse. En effet, le plan suivi par Philippe II depuis vingt ans était d'établir à la fois dans l'Europe entière l'unité catholique, la monarchie universelle de l'Espagne.

La France et les États voisins n'avaient chance d'échapper à ces dangers réunis, que si Henri de Bourbon parvenait à soutenir victorieusement son droit de succession à la couronne. Les moyens qui s'offraient à lui pour le maintenir étaient d'inspirer avant tout aux huguenots, dont il était le chef, la confiance nécessaire pour braver en armes, avec lui, l'attaque des forces ennemies; de ménager le roi Henri III, actuellement son persécuteur et le leur par contrainte, de telle sorte qu'à un moment donné une réunion des deux rois et de leurs partis pût avoir lieu contre la Ligue; de persuader à la majorité de la noblesse et à la partie éclairée et honnête de la bourgeoisie, qu'en portant Henri IV au trône, elles n'avaient rien à craindre pour leur religion, et tout à espérer pour le salut de la France. Le courage et l'active politique de Henri mirent ces moyens en œuvre : l'éloquence de du Plessis-Mornay leur chercha l'appui de l'opinion publique, et prépara leur succès par des écrits politiques intitulés : *Remontrances, Déclaration, Lettres, Dangers et inconvénients de la paix faite avec ceux de la Ligue*, dont la réunion forme tout un volume, et dont nous allons produire quelques extraits. Si l'éloquence soutenue, si différente des traits isolés de l'éloquence naturelle, consiste à convaincre d'abord les esprits par l'habile exposé des faits, par la force et l'enchaînement des raisonnements, et à les entraîner ensuite par la passion, en leur faisant partager celle qui anime l'orateur lui-même, certes l'éloquence dans les sujets politiques était née dès cette époque. Le parti calviniste est le premier auquel s'adresse du Plessis-Mornay au nom de Henri IV. Il lui remontre qu'à consulter le passé il n'a pas à craindre d'être écrasé par la force, et que la force est moindre actuellement qu'elle ne l'a été autrefois; que les mouvements excités par le duc de Guise dans les provinces ont seuls contraint Henri III de pactiser avec ce chef et avec les Ligueurs; que de cette alliance forcée devra sortir tôt ou tard l'antagonisme; que le principe de la discorde existe dès lors au sein du parti catho-

lique jusqu'alors uni contre la réforme ; et de cette circonstance importante il tire pour les religionnaires des motifs de se rassurer.

Quelles voies ceux de la maison de Guise proposent-ils pour parvenir à ce qu'il n'y ait qu'une religion en France? S'il est question de forces, ce grand empereur Charles-Quint, en Allemagne, en a reconnu la débilité, et l'inutilité au fait des consciences. Le roi d'Espagne, quelque catholique qu'il veuille sembler, après avoir réduit ses sujets de Hollande et de Zélande à toutes les extrémités par le succès de ses armes, fut contraint, l'an 1576, de leur accorder la paix, et par la paix leur laisser leur religion entière, sans même remettre la catholique romaine ès dits pays, ni les ecclésiastiques en leurs biens ; et même il y a deux ans leur offrit derechef de pareilles conditions par le duc de Terrenove, et non-seulement pour lesdits pays, mais pour quelques autres. Nos rois, plus que tous ceux-là, ont brulé, ont noyé, ont vaincu en plusieurs batailles, ont surpris en plusieurs manières, ont tenté toutes voies par l'espace de cinquante ans, n'ont épargné aucuns moyens pour venir à bout de cette religion en ce royaume, le tout vainement......

Ceux de la religion savent qu'il est impossible que la conspiration de ceux de Guise soit effacée du cœur du roi, vu les biens qu'ils ont reçus de lui, vu les maux qu'ils lui ont procurés, vu les propos effrénés qui sont sortis de leur bouche, tels que l'insolence et la jeunesse jettent, qui sont parvenus à ses oreilles ; vu leurs prétentions hautaines et leurs pratiques énormes qu'il a pénétrées jusques au fond..... Se ramentoivent là-dessus ceux de la religion qu'ils ont survécu les feux, les eaux et les glaives ; les guerres et les défaites, et le jour de la Saint-Barthélemy, plus dangereux que tout cela ; qu'ils ont porté de longues années dessus leur dos les forces de ce royaume et de ses alliés, bien unies et bien animées à leur ruine ; que les plus grands capitaines et les meilleurs conseillers auroient enfin reconnu que cette ruine ne se pouvoit acquérir à meilleur marché que par la ruine entière de l'État. Ils considèrent que la Ligue n'a point créé nouveaux hommes, ni nouveaux soldats, ni nouveaux capitaines ; au contraire divisé et affaibli les vieux qui restoient. Ils concluent donc que ceux qu'ils ont portés entiers, ils les peuvent porter divisés [1].

Après avoir parlé le langage de la confiance raisonnée aux huguenots, de la résolution sans jactance aux ennemis, l'écrivain sait en trouver un tout autre et tout nouveau, pour les rapports de Henri de Bourbon avec Henri de Valois. Dans ses lettres, parmi lesquelles il faut remarquer celle du mois de juillet 1585 [2],

[1] Remontrance à la France sur la protestation (manifeste), de ceux de la Ligue. — Les dangers et inconvénients que la paix faite avec ceux de la Ligue apporte au Roy et à son Etat, dans les Mémoires et corr. de du Plessis-Mornay, t. III, p. 57, 58, 133, 135. Nous ne reproduisons pas l'orthographe du temps.

[2] Lettre du roi de Navarre au roi Henri III, faite par M. du Plessis, dans les Mém. et corresp. de du Plessis-Mornay, t. III, p. 141-145.

dans ses manifestes, Bourbon soutient partout la dignité qui convient à un prince souverain, au chef d'un grand parti; mais il garde en même temps envers Henri III une mesure, des ménagements qui sont un modèle de convenance, comme un chef-d'œuvre d'habileté, car ils laissent toujours une porte ouverte à leur réconciliation, à la réunion et à la fusion de leurs partis. S'il vient à le combattre, c'est qu'il y sera réduit pour défendre sa propre vie et celle de ses coreligionnaires : du jour où il sera affranchi de cette nécessité dont il gémit, Henri III ne trouvera plus en lui que le respect d'un vassal pour son roi, l'assistance d'un allié par le sang pour son beau-frère. Tandis que les Guises comptent ses jours, mesurent son règne, convoitent sa succession, lui, Henri de Bourbon, n'a que des vœux pour le maintien de son autorité, et ne trouve même dans leur âge respectif que des raisons de croire qu'il ne sera jamais son héritier, à moins que la rage de ses ennemis ne renverse les lois naturelles et politiques.

Proteste le roi de Navarre devant Dieu, et en sa conscience, qu'il désire et souhaite de tout son cœur longue et heureuse vie au roi, son souverain seigneur, ne lui étant jamais entré en l'opinion de bâtir desseins ni sur sa mort, ni après sa mort. Il estimeroit ces desseins non-seulement crimes de lèse-majesté, ne pouvant iceux procéder que d'un désir misérable de la mort de son prince, qui seroit suivi de prompt effet si la puissance y étoit ; mais même seroient crimes en quelque façon contre nature et contre le sens commun, étant Sa Majesté, grâces à Dieu, en la force de son âge et pleine de santé, et leur âge au demeurant si peu différent qu'il seroit ridicule pour la différence de deux ans ou environ, de prendre avantage l'un sur l'autre. Tant s'en faut, que comme ont fait les chefs de la Ligue, il lui soit jamais monté au cœur de condamner le roi à mort prochaine, en prévoyant les conséquences de sa mort......

Le roi de Navarre requiert tous les rois et princes (étrangers) d'attester au roi par leur seing propre, à ce royaume et à la chrétienté, si oncques de sa part leur ont été baillées lettres ou mémoires, ou tenu propos contre la dignité du roi, contre le bien de son État, contre le devoir en somme de très dévotieux serviteur ou sujet, et si jamais leur a été parlé de faire la guerre au roi, de renouveler les troubles, ou de ruiner les catholiques [1].

Mais si sa conduite et ses sentiments sont tellement irréprochables qu'il peut en prendre Henri III lui-même pour juge, il ne peut soustraire ce prince aux périls de la situation qu'il s'est faite, aux dangers qui le menacent dans la société et au milieu des com-

[1] Déclaration du roi de Navarre contre les calomnies publiées contre lui, ès protestation (manifeste) de ceux de la Ligue. Bergerac, 10 juin 1585, dans le même volume, p. 104, 108.

plots des Guises. Dans le cas où sa succession viendrait à s'ouvrir, Henri de Bourbon doit à son parti, à la France, à lui-même, de ne pas se laisser prendre au dépourvu, de préparer les moyens, de frayer les voies qui le conduiront au trône s'il devient vacant. Ses démarches tendent donc à gagner, à s'assurer par avance, dans la noblesse, dans la bourgeoisie honnête et éclairée, les citoyens qui ont encore quelque souci des destinées de leur patrie, quelque horreur de l'effusion du sang français. Tandis que Henri agit, du Plessis-Mornay parle pour lui, explique ses actions, éclaire l'opinion sur son compte, lui concilie l'estime, lui prépare des adhésions et des dévouements. Il tire les moyens de lui donner de nouveaux partisans des accusations mêmes dirigées contre lui par ses ennemis. Dans leurs manifestes, les Guises et la Ligue ont imputé au roi de Navarre d'être hérétique relaps, ennemi juré des catholiques, perturbateur de l'État. Du Plessis fait la victorieuse et accablante réponse qui suit à chacun des chefs de leur accusation, en commençant par ce qui regarde la religion de Henri, et sa conduite dans les affaires religieuses.

Ils disent qu'ils ne veulent point tomber sous un prince hérétique, et là-dessus ajoutent que les François ne font point serment au roi qu'à condition de maintenir l'Église catholique, apostolique et romaine. Dangereuse proposition et qui ne sent rien moins que la déposition de Chilpéric pour mettre Pepin en sa place, sous ombre de n'avoir bien défendu l'Église contre les Sarrasins ; mais Dieu fera la grâce à notre roi de défendre bien et longuement sa place. Quoi donc ? S'il vient à mourir, disons mieux, s'ils le font mourir, comme ils espèrent, ils veulent dire qu'ils n'endureront jamais que le roi de Navarre, qu'ils tiennent pour hérétique, vienne à la succession de cet État, qu'en leur conscience, quelque palliation que l'on y puisse apporter, ils connaissent bien lui appartenir de droit. Le roi de Navarre leur pourra répondre là-dessus qu'il est né et nourri en la religion de laquelle il fait profession, et qu'en conscience il ne s'en peut départir sans être instruit ; qu'il est prêt et le sera toujours de recevoir instruction d'un concile libre et légitime, et de laisser l'erreur quand il lui sera montré. S'ils demandent que sans autre instruction, pour l'espoir ou le désespoir d'une couronne, il passe tout à coup d'une profession à l'autre, que requièrent-ils de lui ? Qu'inconstance, qu'infidélité, qu'hypocrisie, non pour le rendre capable d'être roi, mais indigne de l'être. S'il se présente à être mieux enseigné, et s'il est prêt d'acquiescer, quand il l'aura été, où trouvent-ils ès anciens canons que cette obéissance, cette soumission soit appelée hérésie ? Toute erreur, dit le canon, n'est pas pourtant hérésie: hérésie est une erreur importante, une erreur où il y va de la foi, des articles de salut. Or le roi de Navarre leur dira qu'il est chrétien, qu'il croit son salut en un seul Jésus-Christ, qu'il tient et reçoit sa parole, comme la règle infaillible de vérité : qu'il croit les symboles de l'Église ; qu'il reçoit les quatre conciles uni-

versels, qui ont été tenus en la fleur d'icelle; qu'il condamne toutes les hérésies condamnées par iceux; qu'il se soumet encore aujourd'hui à un concile universel dûment convoqué, et légitimement tenu. Il n'y a donc point d'hérésie à proprement parler, car il croit dès cette heure ce que les premiers chrétiens se sont contentés de croire. Il n'y a point aussi de schisme, car le schisme présuppose une résolution en séparation. Or, tenez un bon concile, et le voilà tout prêt de se réunir.

La loi de cet État ne prive point un fils, à cause de la religion, d'une succession directe ni collatérale; pourquoi un prince? La loi reçoit en administration de tous états indifféremment les uns et les autres, pourquoi moins de l'État? La loi promet à un chacun l'exercice de sa religion, et n'en exclut personne; pourquoi le prince seul sera-t-il exclu de ce privilége? Pourquoi sera-t-il seul esclave en sa conscience, au plus précieux qu'il ait, celui qui affranchit les autres? Je dis la loi de cet État, car c'est la loi par laquelle seule nous vivons, et pouvons vivre en paix, c'est-à-dire remettre cet État en son premier état et le retirer de la misère; loi délibérée aux États d'Orléans; États non forcés, non brigués, non ligués par les menées et pratiques de ceux qui aujourd'hui nous troublent; je dis plus, États convoqués par eux au plus fort de leur crédit et même à leur instance; loi que jamais depuis nous n'avons voulu enfreindre que nous ne soyons entrés en guerre civile, et quand je dis guerre civile, je pense comprendre sous ce mot toutes sortes de calamités et confusions.

Mais il y a danger, disent-ils, si le roi de Navarre vient à la couronne, qu'il ne renverse la religion catholique en ce royaume..... Le roi de Navarre leur dira qu'en sa religion il a toujours été instruit à ne pas forcer les consciences. Qu'en l'ardeur même des guerres civiles, lorsque tout exercice étoit défendu par toute la France à ceux de la religion, il a toujours laissé la religion catholique en son entier en toutes les villes ès quelles il avoit puissance; et de ce il veut pour témoins que le clergé et les prêtres et les moines d'Agen, où il faisoit sa résidence. Qu'en paix et en guerre il a toujours été servi indifféremment tant auprès de sa personne, qu'en tous les états et offices qui sont à sa disposition, des uns et des autres, même en sa chambre, en son conseil, et en ses gardes, et n'en a jamais reculé aucun pour le fait de sa conscience; et ceux qui ont tant soit peu approché de sa maison le savent bien. Qu'en ce que Dieu lui a laissé de son royaume de Navarre, qui est beaucoup plus grand que son pays de Béarn, il a laissé la religion romaine en son entier, sans y avoir altéré ni innové, selon qu'à son avénement il l'avoit trouvée, ce que malicieusement on cèle, se contentant de le calomnier sur le fait de Béarn. Et quant à son pays de Béarn, l'ayant trouvé réduit par la feue Reine de Navarre sa mère, et par une convocation générale des États, à la religion de laquelle il fait profession, il l'a à la vérité laissé en ce même état auquel il le trouvoit, ayant été tant occupé ès travaux qu'on lui a brassés, qu'il ne lui étoit pas à propos de rien changer..... Toutes les personnes non passionnées devront tirer la conséquence bonne de l'un et de l'autre pays, en ce qu'en l'un et en l'autre, il n'a rien remué, ni innové, sauf qu'il a modéré les ordonnances de Béarn, attendant mieux : partant ils concluront qu'il n'est pas prince qui se plaise en nouveau-

tés, qui procède légèrement aux changements par une violente passion contre une religion ou contre une autre, mais qu'il laisse volontiers les choses au point où il les trouve, s'il n'y voit une utilité bien évidente. En ce fait de la religion, qui estimera le roi de Navarre si dépourvu de jugement, si ennemi de sa grandeur et de son bien, si Dieu et nature l'appeloient en un Etat, de le vouloir perdre et mettre au hasard par une violence sans raison, et qui plus est, par une violence sans effet, et qui ne pourroit lui attirer que sa ruine ? Et qui croira que celui qui n'aura voulu forcer un tant soit peu un pays de basse Navarre, qu'il pouvoit forcer sans contradiction, veut forcer un royaume de France, qu'il ne peut sans le perdre, et sans se perdre soi-même ? Ces doutes peuvent tomber aux cœurs des idiots, mais non des sages. Ceux mêmes qui les protestent ne les croient pas, encore qu'ils tâchent par dessein de les faire croire aux autres[1].

N'est-ce pas là l'éloquence à la manière antique, où il n'est pas donné un seul mot à la déclamation, où tout repose sur des faits et sur des textes de lois? Quelle vigoureuse argumentation, quelle logique entraînante ! L'orateur a commencé par ce qui concerne la religion du roi de Navarre et sa conduite dans les affaires religieuses, et il n'est personne qui ne reconnaisse combien il a eu raison, combien cette question religieuse était alors une question politique, en ce temps où l'ardeur des croyances était telle que le plus grand grief des catholiques, c'est-à-dire de l'immense majorité, contre ce prince, était qu'il appartînt à la communion dissidente ; et leur crainte la plus vive, que le premier acte de son règne ne fût de rendre la France protestante. Dans ce grand débat, on va le voir, la partie politique proprement dite n'est pas traitée avec une moindre supériorité. Mornay établit par des arguments sans réplique que le roi de Navarre, prétendu perturbateur du repos public, c'est la qualification que lui donnent les Guises et la Ligue, a commandé à ses ressentiments au delà de ce que l'on pouvait attendre d'un homme, dans l'intention de prévenir de nouveaux troubles et les calamités qu'ils entraînent. L'orateur ne s'arrête pas là, et rappelant une héroïque et récente résolution de ce prince, il montre qu'il a tout tenté, même au péril de sa vie, pour sauver à la France les souffrances d'un mal que d'autres lui ont fait, les désastres de la guerre civile allumée par les Guises. Il est impossible que tout ce qu'il y a d'éclairé et de généreux dans le pays ne lui tienne pas compte un jour d'un pareil dévouement.

[1] Remontrance à la France, dans les Mém. et corresp. de du Plessis-Mornay, t. III, p. 62-68, *passim.* — « *Ceux qui les protestent.* » Ceux qui les mettent en avant.

Quelle patience a eue le roi de Navarre depuis ce temps, quelque mécontentement qu'il pût recevoir du traitement qui, à la suggestion de leurs semblables, lui a été fait, il le laisse à la considération de tout le monde ; étant reculé du roi, sans autorité dans son gouvernement, non payé de ce qui lui étoit dû, trop moins respecté en ses affaires que le moindre capitaine du royaume, cela soit dit sans reproche et pour la simple vérité de ses déportements. S'il n'eût non plus ressenti le mal du peuple que font aujourd'hui ceux de la Ligue, étant ce qu'il est, c'étoit pour perdre entièrement patience. Mais il est François, et prince françois, membre de la France, qui sent ses douleurs et se deult de ses plaies [1].

Ceux de la Ligue semant en leurs protestations (manifestes) diverses calomnies, et publiant le roi de Navarre, en icelles, désireux de la mort du Roi, perturbateur de l'Etat, ennemi juré des catholiques..... supplie le roi de Navarre, en toute révérence, le roi son souverain seigneur, aux oreilles duquel il ne doute point que ces calomnies ne soient parvenues, de ne trouver mauvais qu'il die et prononce en ce lieu, comme il fait présentement, que ceux qui ont publié et semé les susdites calomnies contenues ès protestations contre lui, *ont faussement et malicieusement menti......*

Parce qu'il ne peut penser sans soupirs et larmes à la grande effusion de sang de la noblesse qui pourra sortir de cette guerre ; à l'extrême pauvreté et désolation qu'aura à souffrir le pauvre peuple ; au désordre et à la confusion qui, par là, s'introduira en tous états ; et surtout aux blasphèmes exécrables contre Dieu que produit la guerre, et au débordement des vices qui s'accroît par la licence des armes ; pour abréger ces misères, que le roi de Navarre voudroit racheter de son sang propre, il supplie très humblement Sa Majesté qu'il lui plaise ne trouver étrange l'offre que présentement il fait à M. de Guise que cette querelle (sans que, plus avant, tous les ordres et états de ce royaume aient à en souffrir, et sans y entremettre armée domestique ni étrangère, qui ne pourroit être qu'à la ruine du pauvre peuple) soit vidée et démêlée de sa personne à la sienne, un à un, deux à deux, dix à dix, vingt à vingt, plus ou moins, en tel nombre que ledit sieur de Guise voudra, avec armes usitées entre chevaliers d'honneur [2].

Que l'on se reporte aux mœurs du temps, que l'on se rappelle la provocation à un combat singulier adressée par François I[er] à Charles-Quint, le duel de la Chateigneraie contre Jarnac, le duel tout récent de Quelus, Maugiron, Livarot, contre d'Entragues, Riberac et Schomberg ; que l'on considère que, dans un écrit lu par la France et l'Europe entière, Henri de Bourbon disait au duc de Guise *qu'il avait faussement et malicieusement menti*, injure

[1] *Deult*, de douloir, avoir douleur, souffrir de quelque chose.
[2] Déclaration du roi de Navarre contre les calomnies.... de la Ligue, dans les Mém. et corresp. de du Plessis-Mornay, t. III, p. 120, 122, 123, 124, *passim*.

qu'aucun gentilhomme alors n'endurait sans chercher à la laver dans le sang de son ennemi, et l'on trouvera que le roi de Navarre avait fait tout au monde pour vider entre lui et son compétiteur la querelle de la succession, pour retrancher la guerre civile du débat, pour attirer sur lui seul les périls et les souffrances qu'il voulait détourner de la noblesse et du peuple.

Ces actes de générosité et de haute raison du roi de Navarre, les écrits de Mornay, qui les avaient éloquemment commentés, doublèrent le nombre des partisans de Henri parmi les Politiques, donnèrent quelques années après à sa cause des auxiliaires sans lesquels elle aurait succombé, et firent ainsi considérablement pour l'avenir. Mais pour le moment ils ne produisirent rien d'extérieur, d'apparent, d'influent d'une manière directe sur la situation. Le duc de Guise ne releva pas le gant qui lui était jeté, et déclina les chances d'un combat singulier : il s'en tint prudemment aux pratiques qu'il avait employées jusqu'alors, et il demanda à l'enthousiasme et à l'aveuglement de la populace, à l'appui des hommes sans aveu, aux intrigues, aux malheurs publics, de faire la fortune de ses projets d'usurpation et de destruction de la réforme. Henri III ne se conduisit toute sa vie que par ses passions, et dans cette âme énervée par la mollesse et par les plaisirs jusqu'à la pusillanimité, la crainte était la passion dominante ; l'orgueil et la colère ne venaient qu'après : il recula devant l'idée de se mesurer contre le duc de Guise et contre la Ligue, qu'il pouvait alors facilement terrasser, et il s'en tint à l'édit de juillet 1585. Les corps de l'État, la noblesse, le tiers état, le parlement, la ville de Paris, auxquels le roi de Navarre, en empruntant la plume de Mornay, avait adressé des lettres contenant l'énergique annonce de malheurs publics et particuliers qui allaient fondre sur la France, n'intervinrent pas auprès de Henri III, se tinrent en dehors du cercle de l'action, laissèrent les événements suivre librement et fatalement leur cours[1]. De 1586 à 1588, huit armées furent employées pour mettre à exécution l'édit de juillet contre les réformés, et la bulle du pape qui déclarait le roi de Navarre déchu de la couronne et de ses propres États. Là où elles étaient conduites par des chefs dévoués à Henri III, elles ne firent rien d'utile, ou furent défaites comme à Coutras : là où Guise com-

[1] Voir dans les Mém. et correspondance de du Plessis-Mornay, t. III, p. 213, 286-300, les lettres du roi de Navarre à MM. du parlement de Paris, en date du 11 octobre 1585, à MM. de la noblesse, du tiers état, de la ville de Paris, en date du 1er janvier 1586.

mandait, à Vimory, à Auneau, elles triomphèrent. Le duc, profitant de la honte du roi et de sa propre gloire, éleva contre lui les Barricades, le chassa de sa capitale, et s'en assura en remplissant de ses partisans la municipalité et le corps des officiers de la milice bourgeoise. Combinant ses pratiques avec l'approche de l'*Armada*, de la formidable flotte de Philippe II, qui parut sur la côte de France à la fin du mois de juin, il contraignit le 19 juillet 1588, Henri III à signer l'édit d'union. D'une part, aux termes de l'édit, le roi s'engageait à employer toutes les forces du royaume, et jusqu'à sa propre vie, pour extirper l'hérésie, poursuivre la ruine des calvinistes, éloigner à jamais Henri de Bourbon du trône. D'une autre part, les dispositions de l'édit livraient de nouveaux moyens d'action, une nouvelle puissance au duc de Guise[1]. Peu après le duc obtint encore la majorité dans les élections qui se faisaient pour les États de Blois. La situation fut alors la suivante. Henri de Valois fut menacé d'être privé de la royauté en viager, et Henri de Bourbon en survivance. Les calvinistes restés vainqueurs à Coutras, mais privés de l'appui des Allemands et des Suisses, réduits à leurs seules ressources, et après un grand effort, sinon épuisés, du moins affaiblis, eurent à craindre que leur mortel ennemi, le duc de Guise, mettant bientôt la main sur l'autorité souveraine, et tournant contre eux toutes les forces du royaume, n'exécutât contre eux à la lettre l'édit de proscription, et ne les exterminât.

Au milieu de ce commun péril du parti protestant, qui était celui de la liberté de croyance, et de la royauté, Michel Hurault, sieur du Fay, petit-fils du chancelier Lhospital, lui-même chancelier de Navarre et calviniste, résolut de faire tête au danger, et chercha dans l'éloquence les moyens de le conjurer. Il avait acquis de longue main tout ce qui persuade et entraîne, et joignait au talent naturel les ressources de la science politique et de l'art. En présidant le conseil du roi de Navarre, où chaque jour ces questions étaient agitées dans l'intérêt du parti protestant, il avait pris une connaissance approfondie de l'état et des forces respectives des divers partis en France, de la situation politique, des dispositions, des projets des divers États de l'Europe. En étudiant

[1] Le texte de l'édit d'union dans P. Cayet, Chronol. nov., Introduction, p. 58 B. Voir les trois premiers articles de l'édit. On lit au troisième : « Le Roy veut que tous ses subjects jurent qu'ils *ne recevront » à estre roy, après son décez, aucun prince qui soit hérétique ou fauteur » d'hérésie.* »

les anciens, il avait appris, comme Mornay, que l'éloquence n'est puissante que quand elle se sert de faits mis en œuvre par une dialectrique puissante, et quand elle sait en même temps remuer les passions, en devinant leur mobile, et en parlant leur langage. Il usa de toutes ces ressources dans l'ouvrage portant pour titre : *Libre discours sur l'estat présent de la France*. Il le composa après les Barricades et la sortie de Henri III de Paris, c'est-à-dire à partir du 13 mai, et il le publia d'abord en Hollande, puis en France avant le mois de décembre 1588 [1].

Le but que se propose Hurault du Fay dans cet ouvrage est de tirer la royauté de l'état d'abaissement où elle est tombée, et le calvinisme des dangers qu'il court, la victoire de Coutras ne lui ayant donné qu'un répit et ne lui laissant qu'une existence précaire, menacée à la fois par la proscription des édits et par les armées. Le moyen que le publiciste met en avant est l'union et l'intime alliance des deux partis du roi de France et du roi de Navarre contre le duc de Guise et la Ligue. Les catholiques ardents, les ambitieux, les gens sans aveu se sont rangés sous ce dernier drapeau ; mais les catholiques modérés et partisans de la paix, toute la noblesse, presque toutes les grandes villes, excepté Paris, obéissent encore à Henri III. Quand il se servira des

[1] Michel Hurault, envoyé en mission en Hollande par le roi de Navarre, l'an 1588, y donna une première édition de son ouvrage adressé à Juste Lipse, et portant pour titre : *Libre discours sur l'estat présent de la France*. Le livre, apporté en France, y fut publié de nouveau. L'imprimeur lui donna pour titre : *Excellent et libre discours sur l'estat présent de la France, composé par un docte personnage, bien versé aux affaires d'estat de la France*. L'ouvrage fit grand bruit, et Henri III, l'on n'en peut douter, en eut promptement connaissance. On le procura au duc de Guise qui le lut avidement, pendant vêpres, dans la chapelle du château de Blois, le jour de Saint-Thomas, c'est-à-dire le 21 décembre, comme on le voit dans P. Cayet, Introd. à la Chron. noven., p. 75 A. Cette circonstance fut très-remarquée par Henri III : elle réveilla les passions que la première lecture avait soulevées dans son âme, et elle les aigrit au moment où le duc, la Ligue, les Etats allaient chaque jour empiétant sur son autorité. La perte du duc de Guise fut résolue, mais par des moyens pervers, par des moyens absolument contraires à ceux que Michel Hurault avait conseillés.

La Bibliothèque de l'Arsenal possède un exemplaire de la première édition du Libre discours faite en France, 1588, in-12 ou in-18, H, n° 5,904. L'ouvrage de Hurault a été reproduit bien des fois à part et dans divers recueils à la fin du XVI[e] siècle. Il a été compris dans la collection des Mémoires de la Ligue : il se trouve dans la nouvelle édition de cette collection, Amsterdam, 1758, in-4°, t. III, p. 2-52 : des fautes typographiques, parfois graves et altérant le sens, se sont glissées dans cette réimpression.

forces qu'il peut en tirer et qu'il a usées jusqu'à présent contre les calvinistes ; quand il joindra les secours que lui fourniront le roi de Navarre et les nations réformées de l'Europe, les Suisses, les Allemands, les Anglais; quand il remplacera les craintes et concessions par l'énergie de la volonté et des déterminations, il mettra facilement le duc de Guise et la Ligue à ses pieds. Les résultats qu'espère légitimement et que présage l'auteur sont le rétablissement de la réputation et du pouvoir de Henri III; la liberté religieuse et civile assurée aux calvinistes; la guerre civile terminée et la paix rendue à la France; et comme consolidation de l'ordre et de la paix publics, les mesures prises pour que la succcession au trône ait lieu dans l'ordre légitime et conformément aux lois fondamentales de la monarchie. Tous les moyens proposés par Michel Hurault pour réprimer les projets du duc de Guise sont conformes à l'honneur et à la probité, comme à la saine politique : il s'agit d'employer contre ce grand factieux, contre ce grand coupable, la force ouverte à ciel ouvert, conformément à la loi. Mais cela bien entendu et bien expliqué, Hurault ne néglige rien pour le perdre : entre le duc et les huguenots il y a une guerre à mort, et l'écrivain le traite en ennemi irréconciliable. Il dénonce ses ambitieux desseins à la France mise en feu pour les satisfaire ; il réveille et excite dans l'âme de Henri III tout ce qui peut s'y trouver de ressentiment du passé, de craintes pour l'avenir. Il lui rappelle que Guise a commencé contre lui la révolte et la guerre ouverte en soulevant dans plusieurs villes les habitants contre les gouverneurs royaux, en le chassant lui-même de sa capitale et de son palais, en usurpant dans tous ces lieux son autorité. Il lui remet devant les yeux que dans sa lutte contre cet audacieux sujet il n'y va de rien moins que de sa liberté ou de sa vie, et il le prouve par les lettres du duc de Guise en date du 17 mai : le rebelle s'y vante d'avoir pu mille fois, s'il l'eût voulu, retenir le roi captif dans Paris[1]. Ce pouvoir qu'il a déjà à Paris il l'aura bientôt dans la France entière, et Henri III tombera à sa merci, à moins qu'à temps, et dès à présent, il ne se mette en défense contre lui.

Voici en quels termes Hurault démontre d'abord à Henri III

[1] Voici le passage de la lettre du 17 mai 1588, où le duc faisait cet imprudent aveu que nous allons voir Hurault relever avec tant de force et tant d'adresse. Remarques sur la Satire Ménippée, t. III, p. 83 : « Ils firent tant qu'ils persuadèrent le Roy de s'en aller, vingt-quatre » heures après *que j'eusse peu mille fois, si j'eusse voulu*, l'arrester. »

ses erreurs et ses fautes de conduite, puis lui propose une politique toute nouvelle, puis enfin excite son courroux par le tableau des attentats du duc de Guise contre son autorité [1].

Pour en venir à l'état auquel le Roi se trouve maintenant et à ses desseins, certes il en a de très légitimes ; car ils ne tendent qu'à conserver sa vie, et l'autorité que Dieu lui a donnée. Mais pour les conduire, il a pris une très mauvaise procédure, cruelle à son peuple, dure à son royaume, et dangereuse pour lui-même, comme l'effet se montre assez. Ce grand prince connoît aussi bien le but du duc de Guise comme nul autre ; mais mal conseillé il a suivi jusqu'ici un bizarre chemin pour y résister. Comme le duc de Guise eut pris les armes, sous le nom de la Sainte-Ligue, nom déjà assez connu en France, on lui proposa une maxime très-fausse, laquelle néanmoins on lui persuada pour vraie ; à savoir qu'il n'y avoit que deux partis en son royaume, les huguenots et les catholiques ; que s'il ne commandoit à l'un de ceux-là, il demeureroit sans parti, et comme on dit entre deux selles à terre ; que le plus foible étoit celui des huguenots ; qu'il falloit par conséquent qu'il embrassât le catholique, et en ce faisant qu'il attirât à soi la créance que déjà ceux de Guise y avoient gagnée, ce qui seroit leur ruine et sa conservation. Que pour ce faire, il falloit qu'il se montrât encore plus passionné que personne, et plus cruel contre les hérétiques, et qu'il leur fît à bon escient la guerre, surpassant tout le monde à leur vouloir mal. Que par ce moyen, ramenant à lui tout le parti catholique, et s'en rendant le chef, il pourroit aisément y ruiner ceux de Guise, qu'il craignoit et haïssoit, et tout d'une main se déferoit aussi, par la guerre, des huguenots et de leurs chefs, à qui il ne vouloit point de bien.

Voilà le conseil qu'on lui bailla, et qu'au grand malheur de son royaume et de lui-même, il a cru jusqu'ici. Dieu veuille qu'il y pense à cette heure! Les effets de cela ont été qu'au lieu de devenir, comme on lui persuadoit, chef du parti catholique, il s'est rendu tant seulement ministre des passions du duc de Guise. Soudain que l'autre branloit contre lui, le roi croyoit que pour diminuer son crédit et ses moyens, il falloit qu'il fît bien l'empêché contre les huguenots ; et il l'a fait à belles commissions, à beaux édits, à belles armées, rigoureux contre des hommes qui le craignent et le respectent, et gracieux envers ceux qui le gourmandent à sa porte. Ainsi, soudain qu'il recevait quelques frasques par ceux de la Ligue, soudain qu'ils se mutinoient contre lui, qu'ils lui avoient pris quelque ville, aussitôt le roi de Navarre se pouvoit assurer qu'il s'en prendroit à lui, et qu'il enverroit contre lui une armée. Pauvre prince aveuglé, qui pensoit que ces gens-là (les Ligueurs) qui l'eussent voulu voir mort, ne se fondoient que sur un prétexte, et qu'en leur ôtant ce prétexte, il tireroit d'eux par imagination ce que par force il n'osoit essayer! Maudits soyez, vous, qui lui donniez ce malheureux conseil!

[1] Dans les extraits du Discours de Hurault que nous allons donner, nous ne reproduisons pas l'orthographe du temps, parce que cette fidélité déplacée nuirait singulièrement à l'intelligence et à l'effet des passages cités. La même observation s'applique à tous les fragments qu'on lira dans ce chapitre.

Prince, que ne te crois-tu toi-même ? Tu n'as si fidèle conseiller. Je t'ai ouï autrefois blâmer la faute du roi de Portugal, qui hasarda son État sur une bataille, comme jugeant sagement qu'il n'y a rien de si misérable qu'un prince déshérité. Hé ! où as-tu mis ta prudeuce ? Tu te hasardes à pis cent fois qu'une bataille. Qui t'a pu persuader que ces gens, qui n'ont *pour désir que ta mort, pour but que ta couronne,* mettront bas les armes conjurées contre toi seul, parce qu'ils te verront aigrir et faire fort le mauvais contre ceux de la religion ? Non, non, il te faut laisser la couronne, autrement tu n'auras jamais la paix avec eux, et je crois que si tu la pouvois quitter sans la vie, tu as des gens assez effrontés près de toi pour te le conseiller. Ils t'ont chassé hors de Paris, ce que jamais les Espagnols, les Allemands, les Anglois ne firent à tes bisaïeux, et par tes Lettres-patentes, tu montres à ton peuple, qu'au lieu de t'en ressentir, il te tarde déjà qu'ils t'aient pardonné ; tu commandes que l'on prie Dieu pour cette réconciliation : il n'y a donc point autrement de danger de lever la main contre son roi. Or, crois, puisqu'ainsi est, que celui qui a entrepris de te faire fuir aujourd'hui, entreprendra bien de te faire mourir demain. Qui t'a pu si malheureusement persuader que le remède de ton mal étoit la guerre civile ; que par cette voie tu recouvrerois ton autorité sur tes sujets ? Ah que tu es trompé ! Il n'y a rien de si dangereux en un bâtiment que le feu, en un corps que la fièvre continue, en un État que la guerre civile. Si tu veux remédier au mal, étouffe le feu qui brûle ta maison, amortis la fièvre continue du corps de ton État ; donne-lui la paix, c'est le seul moyen de garder ton royaume.

Tu dis que si tu prononces ce mot de paix avec ceux de la religion, tu auras quant et quant toutes les armes de la chrétienté catholique contre toi, qui te dépouilleront de ton État. Oui, si tu le dis comme celui qui fuyoit dernièrement de Paris devant le duc de Guise. Prononce-le comme celui qui gagna les batailles de Jarnac et Moncontour, et qui tout seul étoit plus effroyable que tout le reste de l'armée ; dis-le de cette façon et tu trouveras que tout tremblera. Si, sur cette bonne et sainte résolution, tu te veux armer, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, couvriront de soldats et de chevaux toutes les plaines pour ton service. Ils t'enverront des forces suffisantes pour battre l'Espagne et l'Italie, et la France encore, si elle y étoit jointe...... Crois que toutes et quantes fois tu voudras à bon escient le bien et le repos de ton État, il ne tiendra qu'à toi que tu sois le maître, et que tu rendes les uns et les autres si petits qu'il ne sera pas en leur puissance de tourner un œuf, si tu ne le veux permettre.

On te persuade que le plus fort parti est celui des catholiques, et qu'il faut que tu t'assures profondément en celui-là, et t'en rendes le chef pour ôter ce titre au duc de Guise : on te le persuade, mais on te trompe. Il ne faut pas que les partis te reçoivent et que tu ailles à eux ; il faut qu'ils viennent à toi et que tu les reçoives. Être roi, c'est ton parti, il ne t'en faut point d'autre : que tous les autres cèdent à celui-là. Qu'est-ce à dire qu'un roi de France entre en jalousie d'un duc de Guise ; qu'il soit en peine de lui faire perdre sa créance ? Ne connois-tu pas que cette jalousie te rend égal, et d'égal incontinent inférieur ? Il y a bien des degrés pour monter à une couronne, il n'y en

a point pour dévaler ; c'est un précipice : si un roi descend tant soit peu, il tombe.

Je veux finir par toi, flambeau de la guerre, qui as tourné à la ruine de ton roi et de ta patrie les grandes grâces que Dieu t'avoit données pour pouvoir dignement servir et l'un et l'autre. Penses-tu point que tu seras puni un jour du parricide que tu commets contre ta propre mère, de tant de maux dont tu es cause, ou que tu fais toi-même, à celle qui t'a fait tant de biens ?...

Tu te plains dans tes lettres qu'on a fait courir de mauvais bruits contre toi et contre ton honneur, lesquels, grâce à Dieu, tu as effacés par ce dernier acte. Tu es un merveilleux rhétoricien : certes, il est vrai, tu t'en es bien purgé. On t'accusoit d'avoir mutiné le peuple de quelques villes de ce royaume contre les gouverneurs que le roi vouloit y établir : tu as effacé ce bruit en mutinant celui de Paris contre le Roi même. On te blâmoit d'avoir à Châlons, à Reims, à Soissons, et partout où tu mets le pied saisi ses deniers : tu t'en es purgé en prenant ceux de son épargne dans sa ville capitale. On te soupçonnoit d'avoir des entreprises contre l'État et d'aspirer à la couronne, et pour cet effet, de t'être emparé de quelques bonnes villes, tenues par toi ou par tes partisans, auxquelles le Roi n'est point obéi : tu as fait évanouir ce faux bruit, en venant toi-même te rendre maître de Paris, en en chassant le Roi, après avoir forcé, tué, désarmé ses gardes, et fait prendre les armes à la populace contre lui. Ainsi tu essuies bravement un larcin par un sacrilége, un meurtre par un parricide, un péché par un crime : ton excuse est trop grossière. Tu triomphes de ce que tu as osé venir avec huit gentilshommes dans Paris, marque de ta simple innocence. Voilà de grandes nouvelles ! Cela est bon à dire en Basse-Bretagne. Mais ceux qui connoissent que tout le Conseil du Roi est pour toi, que sa mère te favorise, que tous les mutins, tous les crocheteurs de Paris, toute la populace est à ta dévotion, diront que ta simplicité étoit bien fine, et ton innocence bien suspecte. Crois-moi, c'est ton métier de faire ces coups-là, non de les excuser ; tu sais mieux l'un que l'autre. Il y paroît bien, puisque tu te vantes qu'il a été en ta puissance de retenir ton Roi malgré lui. Ah ! qu'as-tu dit là, étranger? retenir un roi de France ! Si son aïeul eût pensé que jamais tu eusses dû proférer telles paroles, il eût étouffé ton père, pour t'empêcher de venir au monde. En un État paisible, en un royaume tranquille, cette seule parole t'eût coûté la tête : voilà pourquoi tu te troubles aussi [1].

Dans l'écrit de Hurault, ce qui ne saisissait pas et n'entraînait pas la raison remuait si fortement les passions; il y avait dans toute cette éloquence quelque chose de si fort, de si impétueux, de si ébranlant, qu'il était impossible qu'elle ne changeât pas la situation. Le grand zèle de Henri III pour la Ligue, sa condescen-

[1] Edition de 1588, p. 75, 76. A l'avant-dernière phrase, l'édition princeps porte : « Si *son* ayeul eût pensé, etc. » Les Mémoires de la Ligue, par une erreur qui change complétement le sens, ont imprimé : « Si » *ton* ayeul eût pensé. »

dance aux insolentes exigences du duc de Guise, ne durèrent qu'autant que le danger. La destruction de l'*Armada*, commencée par les Anglais le 8 août, fut consommée le 18 septembre par les tempêtes. Chez Henri III, la crainte s'éloigna, l'orgueil profondément blessé et la colère revinrent. A trois mois de là, le duc de Guise était mort; le parti calviniste et la liberté religieuse étaient délivrés de leur mortel ennemi, du seul ennemi capable de les accabler, comme la suite le prouva. La royauté, au contraire, faiblit et s'affaissa un moment davantage, mais uniquement parce que Henri III avait changé et perverti les combinaisons du publiciste. Hurault avait proposé aux deux rois de s'unir pour perdre le duc de Guise, mais en l'attaquant loyalement, à force ouverte : il avait demandé qu'on le combattît, Henri III le fit assassiner. C'était un crime, et de plus c'était une faute dans l'état de l'opinion. La conscience publique se souleva : l'enthousiasme religieux surexcité cria au martyre; plus de la moitié des grandes villes se révoltèrent; les autres, faute de direction, flottèrent indécises, et le roi se trouva bientôt dans Tours sans moyens de résistance contre Mayenne poursuivant la vengeance de la mort et les projets d'usurpation de son frère. Dans ce péril extrême, Henri III releva son pouvoir et sauva la royauté en revenant aux idées et au plan de Hurault, qu'il avait rejetés ou déplorablement dénaturés jusqu'alors. Il s'allia avec le roi de Navarre et le parti calviniste, qui repoussèrent Mayenne des murs de Tours; il eut l'appui des puissances protestantes, et l'armée des Suisses que lui amena Sancy : bientôt il réduisit la Ligue et Mayenne aux abois dans Paris assiégé. En ce moment, le poignard dont il avait frappé le duc de Guise fut retourné contre lui, et sa mort entrava dans son cours et dans son développement la large et grande politique de Hurault, mais elle n'en détruisit pas le principe. Henri de Bourbon, qui jamais ne fût arrivé au pouvoir s'il était demeuré relégué dans la Rochelle, déclaré hérétique et relaps, réputé pour ennemi public, fut salué roi à Saint-Cloud, parce que ses droits furent appuyés par sa présence, par son autorité, par ses négociations dans le camp royal, où l'alliance avec Henri III l'avait amené.

Hurault continua à servir la nouvelle royauté et la cause publique par ses travaux comme homme d'État et par ses écrits comme publiciste. En 1591, il publia le second de ses Libres discours sur l'état de la France, qui, sous le rapport du talent, comme sous le rapport des vues utiles qu'il contenait, n'était pas infé-

rieur au premier[1]. Il montrait parfaitement que le roi ne pouvait venir à bout par la force de la Ligue et de l'Espagne réunies depuis le siége de Paris, qu'autant que la noblesse lui en fournirait les moyens, qu'autant qu'elle consentirait à convertir son service féodal et intermittent en un service régulier et permanent. Hurault ne parvint pas à rompre des habitudes invétérées, et à déjouer les intrigues des ambitieux de cour, s'appliquant à tenir une sorte de balance entre Henri IV et ses ennemis, pour se rendre à jamais indispensables et tout-puissants. Mais dans le même écrit, il traita d'autres points avec un plein succès pour les intérêts nationaux. Il découvrit et dénonça le premier en entier les projets d'envahissement de Philippe II, la dépendance dans laquelle Mayenne était tombé à l'égard de ce prince depuis qu'il avait été obligé de recourir à son assistance; la part de puissance souveraine et de territoire qu'il était désormais obligé de lui faire dans tout ce qu'il usurpait sur Henri IV; la prolongation indéfinie de la guerre civile et l'inévitable et progressif affaiblissement du parti royal et de la Ligue; les chances ouvertes dès lors à Philippe II d'asservir la France, quand il voudrait appliquer à ce seul projet les forces que lui fournissaient ses vastes États. Jusqu'à la publication du second discours de Hurault, et malgré les prévoyants avis donnés par Mornay dès 1585, à peine, parmi les Ligueurs honnêtes, quelques esprits plus clairvoyants s'étaient-ils doutés qu'il s'agissait dans la Ligue d'autre chose que de défendre le catholicisme contre un hérétique et contre le parti calviniste : bieu peu avaient vu que les partis, dans l'acharnement de leur lutte, couraient risque de se donner un maître étranger. Hurault détrompa toute une classe de Ligueurs : il leur montra qu'une immense question politique se cachait sous la question religieuse, et que l'indépendance de la France était en jeu. Les écrits de Hurault étaient trop graves et trop élevés pour être à la portée du grand nombre. Mais ils étaient compris, recherchés et lus avidement par les hommes de la haute bourgeoisie et du Parlement de Paris, par

[1] Le second des excellents et libres discours n'a pas été inséré comme le premier dans les Mémoires de la Ligue. Il se trouve dans un volume imprimé en 1593, et contenant un recueil de quatre excellents et libres discours, dont les deux premiers sont de Hurault. Le second de ces discours occupe dans le volume de la page 101 à la page 245. Les projets du duc de Mayenne se trouvent aux p. 141-143 et 153-156; les projets de Philippe II aux p. 158-170.

ceux des grandes villes de l'Union, en un mot par les citoyens qui sur tous les points du territoire étaient appelés à prendre la part la plus active et la plus décisive dans les déterminations à venir. Ils fortifièrent le parti des Politiques, ils augmentèrent prodigieusement le parti désigné sous le nom de Ligue française, lesquels se rapprochaient et se touchaient par un point, la défense de la cause nationale. Pour conjurer les dangers publics, les Politiques voulaient que l'on se soumît à Henri IV, de quelque religion qu'il fût, bien certains que, même huguenot, il respecterait le catholicisme; les Ligueurs français ne l'acceptaient que devenu catholique. Mais tous se réunirent dès lors pour opposer une invincible résistance aux projets d'usurpation de Philippe II, et aux concessions que Mayenne pouvait lui faire si son ambition bâtarde y trouvait son compte. D'Aubigné signale en termes clairs l'influence considérable exercée par le discours de Hurault sur l'opinion publique et l'état des partis. « Plus libres, dit-il, et plus efficacieuses furent les » plumes des réformés, parmi lesquels se touva des esprits ai- » guisés et affinés entre leurs dures affaires. CEUX-LA FIRENT DES » MERVEILLES, ET ÉTOIENT LUS PAR DÉLICES, MÊME DE LEURS ENNEMIS. » De ce rang vous trouvez l'*Excellent et libre discours attribué au* » *Fay, petit-fils du chancelier Lhospital*. Ces pièces, délicatement » et doctement traitées, ont dessillé les yeux à plusieurs François, » et les ont amenés au service du roi[1]. »

Entre les écrits de Hurault du Fay et les actes et les discours politiques de Du Vair et de Lemaistre, la filiation nous paraît évidente : les efforts tendent au même but, les idées et les principes se touchent, les formes mêmes se ressemblent. Du Vair et Lemaistre combattirent les projets d'usurpation et de dissipation de la couronne formés par Philippe II et par Mayenne, que Hurault avait dévoilés et dénoncés à la France, et ils le firent avec cette éloquence toute de faits, de raisonnement serré, de passion et de courage pour la chose publique, qui ne laissaient aucune place aux vains ornements, au vain étalage de l'érudition, à une époque où l'érudition avait fait invasion dans tous les genres, et souvent en dénaturait le caractère, en détruisait les qualités principales et l'effet.

Du Vair et Lemaistre siégeaient au Parlement ligueur de Paris, le premier comme conseiller, le second comme président; et tous

[1] D'Aubigné, Hist. univ., t. III, liv. III, ch. 21, p. 287, édit. 1620.

deux aux États-généraux de la Ligue, comme membres de la députation de Paris. Ils tenaient de ces diverses qualités une double autorité politique[1], qu'ils employèrent à la défense des plus grands intérêts du pays, au milieu du plus grave danger qu'ils eussent encore couru. On a vu ailleurs quelle fut la situation du royaume du 20 au 27 juin, quand les États de la Ligue eurent adopté en principe et voté l'élection d'un roi, malgré l'opposition et la protestation de Du Vair dans la chambre du tiers-état; et quand Mayenne eut proposé aux chambres assemblées de donner pour antagonistes à Henri IV le prince qui serait élu et l'infante d'Espagne, déclarés rois en commun. Dans le présent, cette combinaison éternisait la guerre civile et les intolérables souffrances du pays; dans l'avenir, elle l'exposait à devenir d'abord le jouet des intrigues et ensuite la proie de Philippe II[2]. Du Vair et Lemaistre, secondés par quelques généreux citoyens, entre autres Marillac et Molé, résolurent de conjurer ces périls, d'arrêter court toute tentative pour le choix et l'établissement d'un roi, en faisant casser par le Parlement, comme contraires aux lois fondamentales du royaume, la décision même des États relative à l'élection. Les membres du Parlement entraient en majorité dans leurs sentiments; mais ils étaient arrêtés par la crainte de tomber sous le fer de la garnison espagnole, de périr comme Brisson, et de périr en pure perte. Cette appréhension, cette hésitation se montrèrent bien le jour de la délibération, puisque les cinq conseillers appelés les premiers à opiner s'excusèrent de donner un avis, en disant qu'ils ne comprenaient pas bien le sujet de la délibération, et qu'ils avaient besoin d'être éclairés sur l'état des affaires qui se traitaient aux États-généraux[3]. Du Vair et Lemaistre, hommes d'action autant qu'habiles orateurs, avaient profité de l'intervalle écoulé entre le 20 et le 27 juin pour assurer la protection de d'Aubray et de la plupart des colonels de Paris à la décision que prendrait le Parlement : c'était là la grande habileté de leur conduite politique. Le chef-d'œuvre de l'éloquence

[1] Voir dans le tome I[er] de cette histoire, p. 362, 363, 412-414, 443, 444, les prérogatives politiques toutes spéciales, et notamment le *veto* et la sanction des lois, dont le Parlement était alors investi, en dehors de la portion de pouvoir législatif, exercée par le chef du gouvernement et par les Etats généraux. Dans l'un des passages du discours qu'on va lire, Du Vair exprime clairement et rappelle ces prérogatives du Parlement.

[2] Voir dans le tome I[er] de cette histoire les p. 421-423, 427-431.

[3] Voir l'argument en tête du discours de Du Vair, p. 49, 50.

de Du Vair fut de rassurer ses collègues par la considération que la garde bourgeoise ne les laisserait pas accabler sans combat; de leur montrer qu'ils s'engageaient par conséquent dans un péril, sans se jeter dans une témérité; de les porter à braver le danger par la considération de leurs plus chers intérêts, s'ils les entendaient bien, et par le sentiment du devoir et de l'honneur puissamment excité chez eux; enfin d'établir dans leur esprit que conformément aux offres solennelles et récentes que Henri IV avait fait porter par ses représentants à la conférence de Surène, il était dans la ferme intention et sur le point d'embrasser le catholicisme, et de satisfaire à une condition qui donnait les garanties les plus sûres au maintien de la religion, levait tous les scrupules comme toutes les difficultés, et attirait irrésistiblement vers lui les peuples de la Ligue et le peuple de Paris en particulier.

Toutes les chambres du Parlement étant assemblées le 28 juin au matin, Du Vair exhorta ses collègues à donner séance tenante, et sans délai, parce que les délais perdraient tout, un arrêt pour le maintien de la loi salique. Son discours a été conservé, et nous allons en mettre quelques passages sous les yeux du lecteur[1].

De si loin que j'ai vu ce dernier orage des guerres civiles venir fondre sur la France, j'ai cru fermement comme le crois encore, que c'étoit un jugement de Dieu qui tomboit sur nous, et je n'ai point estimé qu'il en fallût chercher la cause ailleurs qu'en sa justice, ni le remède qu'en sa miséricorde. Mais aussi ai-je jugé et présagé que sitôt que l'ire de Dieu commenceroit à s'apaiser, et que sa bonté, touchée de la compassion de nos misères, tendroit la main de sa clémence pour nous relever de cette chute, votre singulière prudence, jointe avec votre légitime autorité, seroient les principaux outils avec lesquels Dieu opéreroit la conservation de la religion et la restauration de l'État. Cette journée vous offre l'occasion si heureuse, qu'il semble qu'elle vous ait été expressément réservée pour vous en déférer toute la gloire. Car les étrangers, qui jusques aujourd'hui avoient, par artificieux prétextes et secrètes menees, tâché de renverser les fondements de ce royaume, afin d'en pouvoir recueillir les ruines, maintenant à découvert et enseignes déployées, publient leurs desseins, les avancent, les établissent. Et, au contraire, tous ceux qui ont encore le cœur françois, indignés de se voir trompés, étonnés de se voir

[1] Suasion de l'arrest donné au Parlement pour la manutention de la loi salique, dans les œuvres de Du Vair, p. 49-72. Rouen, Louis Dumesnil, 1624, gros in-12. Un magistrat éclairé et lettré, M. Sapey, a déjà donné plusieurs extraits de ce discours, dans son ouvrage intitulé : *Essai sur la vie et les ouvrages de Guillaume Du Vair*. Paris, 1847, p. 57-60, 186-196. Nous ajoutons plusieurs autres fragments de ce discours.

quasi perdus, résolus de se sauver, jettent les yeux sur vous, vous appellent au secours des lois, attendent si votre prudence guidera leur courage, si votre autorité fortifiera leurs âmes ; ou si votre connivence et dissimulation les abandonnera à une honteuse servitude, vous précipitera, vous et vos enfants, à une lucteuse misère, et qui pis est, vous condamnera à une infamie éternelle. C'est le point, messieurs, où nous sommes aujourd'hui réduits, c'est le précipice où nous nous trouvons portés ; mais dont, à mon avis, il nous sera fort aisé de nous sauver, et avec honneur nous mettre en sûreté, si vous ne perdez pas le cœur [1]...

Je vous confesse, messieurs, que je fus extrêmement étonné quand dimanche, vingtième de ce mois, j'ouïs en l'assemblée des États faire le récit de ce qui s'étoit passé en la Conférence (de Surène), et entendis les offres que faisoient ceux du parti contraire de la conversion du roi de Navarre ; et que lorsque chacun, au moins ceux qui ont quelque chose de françois, commençoient à respirer comme à la pointe du jour de notre repos, j'entendis au même instant proposer aux États de supplier le roi d'Espagne de donner sa fille à un prince françois que l'on éliroit pour roi, et encore plus quand je vis que l'on vouloit résoudre cette proposition sur les cinq ou six heures du soir, et dépêcher cela comme l'entrée de table du souper. J'en dis librement ce que j'en pensois. Et pour ce que je ne pouvois autrement arrêter le cours de la délibération, je protestai que nous n'avions aucune puissance pour délibérer de ce fait, qui étoit disposer de la couronne, et je sommai le prévôt des marchands d'assembler la Ville, afin d'avoir pouvoir particulier pour résoudre un tel fait, comme nommément, lors de notre députation, il avoit été ordonné qu'avant que les députés dissent leurs avis de ce qui regardoit la couronne, ils en prendroient l'avis de la Ville. Je fis enregistrer ma protestation, interrompis pour ce jour le cours de cette délibération ; et je croyois à la vérité que la conséquence en ayant été connue, et les personnes ayant eu loisir d'y penser, on n'oseroit plus la remettre sur le bureau. Toutefois, comme ceux qui font ces poursuites sont gens qui ne manquent point de résolution et d'audace, toute cette semaine, ce même traité s'est continué en privé, entre peu de personnes, et a passé si avant qu'hier en pleins Etats, les trois Chambres assemblées, fut proposé qu'il avoit été avisé entre les princes d'offrir aux ambassadeurs d'Espagne, que les États passeroient procuration à M. du Maine pour envoyer vers le roi d'Espagne des ambassadeurs qui lui nommeroient pour roi de France un prince auquel il donneroit l'Infante en mariage. Voilà, messieurs, l'état où en sont les affaires.

Je vois vos visages pâlir, et un murmure plein d'étonnement s'élever parmi vous, et non sans cause, car jamais peut-être il ne s'ouït dire que si licencieusement, si effrontément, on se jouât de la fortune d'un si grand et si puissan

[1] Suasion de l'arrest donné au Parlement, p. 50, 51. Du Vair présente ensuite d'une manière oratoire, de la p. 51 à la p. 57, l'historique des intrigues des Espagnols et de leurs propositions successives dans l'assemblée des Etats pour l'élection de l'infante et d'un prince de la maison d'Autriche.

royaume ; si publiquement on trafiquât d'une telle couronne ; si impudemment on mit vos vies, vos biens, votre honneur, votre liberté à l'enchère, comme on fait aujourd'hui. Et en quel lieu? au cœur de la France, à la face des lois, à la vue de ce Sénat, afin que vous ne soyez pas seulement participants, mais coupables de toutes les calamités que l'on ourdit à la France.

Réveillez-vous donc, messieurs, et déployez aujourd'hui l'autorité des lois desquelles vous êtes gardiens, car si ce mal peut recevoir quelque remède, vous seuls l'y pouvez apporter. C'est votre patience, c'est votre dissimulation, qui donnent à ceux qui entreprennent telles choses le moyen et le courage de les exécuter. C'est elle qui ferme la bouche aux princes, aux seigneurs, à tous les gens de bien, au commun peuple de ce royaume, et les empêche de s'y pouvoir aussi vertueusement opposer, qu'indignement ils supportent ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent, et que quelquefois ils endurent, parce qu'on leur dit que c'est avec votre autorité et votre consentement que toutes ces choses sont proposées. Quelle pitié que nous ayons vu, ces jours passés [1], seize coquins de la ville de Paris faire vente au roi d'Espagne de la couronne de France, lui en donner l'investiture sous leurs seings, et lui en prêter le premier hommage! Et que nous voyions maintenant une autre espèce de gens, stipendiés publiquement par les Espagnols, conjurer et travailler jour et nuit pour renverser les fondements de l'État, transférer la couronne en une race étrangère, et y allumer pour jamais un feu de guerres civiles !

C'est à nous, à mon avis, à faire les premières ouvertures de notre salut. Nous le devons, et nous le pouvons, si le jugement et la prudence qui ont toujours été admirables en cette compagnie, ne nous manquent. Car, messieurs, tous ces funestes desseins que l'on presse et que l'on exécute aujourd'hui, pour la ruine et entière extirpation de cet État, ne sont fondés que sur une seule chose, laquelle seule les soutient, les fortifie et leur prête vigueur. C'est une folle opinion, que tant les Espagnols que quelques autres particuliers ont conçue, que cette couronne se pouvoit transférer hors de la maison de France en une étrangère ; que chacun d'eux la pouvoit obtenir, non par la force des armes, car s'ils estimoient pouvoir le faire ils ne s'amuseroient point à tous ces traités, à toutes ces assemblées d'États, mais sous le prétexte de justice : par le consentement des peuples, acquiesçans à ce qu'on leur veut faire accroire que cela se fait selon les lois du royaume ; par les formes accoutumées ; par le mandement même du Parlement, à sa vue et de son autorité. Arrachez, messieurs, cette espérance des âmes ambitieuses de ceux qui espèrent acheter ou vendre cette couronne. Effacez de l'esprit des peuples cette opinion que ce royaume se puisse légitimement transférer en une race étrangère, par les suffrages d'un petit nombre de gens achetés et corrompus. Vous aurez pourvu à tout cela, un seul arrêt le fera, quand vous déclarerez que c'est chose contraire aux lois du royaume, et que ceux qui sont assemblés

[1] *Ces jours passés,* locutions qui dans le langage de l'époque signifie *quelque temps auparavant.* L'orateur relate dans cette phrase la fameuse lettre des Seize, au roi d'Espagne, pour lui offrir le trône à lui ou à sa fille.

n'ont point le pouvoir d'en disposer : quand vous condamnerez ceux qui font le contraire, et les jugerez coupables, comme ils sont, d'avoir violé les lois fondamentales de l'État. On ne peut pas douter que vous n'ayez le pouvoir de ce faire, vous qui avez la garde des lois et la tutelle du royaume en vos mains; vous, par l'autorité desquels est faite cette assemblée : on ne peut en douter, vu que ce qui a accoutumé de se résoudre aux Etats généraux de la France, bien et légitimement assemblés, n'a force ni vigueur, qu'après qu'il a été vérifié par vous, séants au trône des rois, au lit de leur justice, en la cour des Pairs....

Ménagez donc cet heureux loisir que la bonne fortune vous donne, et faites maintenant ce que vous devez, ce à quoi votre honneur, votre sûreté, et le salut de la France vous convie. Quand nous aurions oublié qui nous sommes, quand les vêtements que nous portons, les tapis sur lesquels nous séons, ne nous ramentevroient point [1] que nous sommes les principaux officiers de ce royaume, gardes et dépositaires des droits de la couronne, si est-ce que le langage que nous parlons nous feroit souvenir que nous sommes François.. ... Quel blâme seroit le nôtre aujourd'hui si la France nous ayant nourris en une si douce liberté, fait sentir un si gracieux règne que celui de nos rois, honorés des plus illustres charges du royaume, et fait seoir côte à côte des ducs et des princes, nous lui refusions notre simple parole; nous lui dérobions en sa nécessité la défense des lois qu'elle nous a données en garde ? Car c'est aujourd'hui que l'on entreprend de les renverser toutes et d'un coup ; c'est à la loi salique que l'on en veut ; c'est contre celle-là que l'on a vu déclamer dom Inigo de Mendose ; c'est contre celle-là que l'on a vu les prédicateurs se tempêter en leurs chaires. Et néanmoins c'est celle-là qui depuis douze cents ans a conservé le royaume entier, et l'a amené de mâle en mâle jusques aux princes sous lesquels nous sommes nés. C'est celle-là qui nous a garantis de la tyrannie des Anglois, et les a extirpés des entrailles de la France où les discordes civiles les avoient fourrés. Bref, c'est celle qui maintient toutes les autres, qui est l'appui de nos fortunés, la sûreté de notre repos, l'ornement et la grandeur de l'État. Et qui sont ceux qui usurpent ainsi cette autorité de vouloir renverser les lois fondamentales du royame ? Un petit nombre de députés de quelques villes de ce royaume, qui au commencement de ce trouble, lorsque toutes choses étoient en confusion, que les plus audacieux et les plus témé- [illegible] s'étoient emparés du commandement, ont été non élus légitimement, [illegible] séditieusement par ceux qui tyrannisoient les villes. Aussi a-t-on [illegible] ceux qui se sont emparés des biens de leurs voisins, qui [illegible] et des bénéfices de leurs concitoyens, qu'ils ont chassés [illegible]itextes. On pourroit douter comme une partie d'eux [illegible] à prix d'argent, si publiquement leurs pensions ne se [illegible] de l'ambassadeur d'Espagne ne se portoient en [illegible] on ne voyoit par cette ville les crocheteurs porter [illegible] d'Espagne. C'est ce qui se voit. Mais ce qui ne [illegible] particulières des offices, des bénéfices, des

confiscations, que l'on fait à chacun d'eux, et des vostres mêmes, messieurs. Car n'estimez pas qu'il y en ait pas un de vous de qui les terres, les meubles, les maisons, les offices ne soyent déjà assignés [1].

Les uns diront que ce que je propose est bon, salutaire, voire nécessaire : mais qu'il seroit à propos d'en parler à M. du Maine avant que de le faire, afin qu'en chose de telle conséquence il ne semble pas que nous l'ayons négligé. Les autres diront qu'avant de ce faire, il faut pourvoir à notre sûreté, et mettre ordre que nous ne soyons prévenus par une puissante garnison de plus de trois mille hommes qui est en notre ville, laquelle connoissant nos volontés, voudra essayer de faire avec la force ce qu'elle désespère d'obtenir de notre consentement.

Je loue grandement la modestie de ceux qui désirent rendre à M. du Maine l'honneur et le respect qui lui est dû.... Mais je désire un peu plus de circonspection en ceux qui font cette difficulté. Ils ne considèrent pas que si nous faisons ce qu'ils proposent, nous ferons en conséquence ce que nous devons le plus éviter. Car traînant cette délibération en longueur, nous en rompons le cours et perdons espérance de la voir jamais achevée. Nous y sommes entrés, sans que l'on sache pourquoi nous sommes assemblés, ni que personne ait prévu ce qui pouvoit s'y résoudre. Que si une fois nous nous séparons, quelles tempêtes, quelles tourmentes, verrons-nous excitées contre nous ! Ce sera lorsque tous les ressorts d'Espagne joueront pour nous perdre et pour nous accabler. Quand nous aurons fait une fois ce que nous devons, en vain redoubleroient-ils leurs efforts pour nous offenser ; ce qui sera fait, sera fait. Mais s'ils savent que nous sommes assemblés pour le faire, il n'y a rien qu'ils ne doivent tenter pour nous en empêcher.

Que cette considération ne nous retienne donc point, et beaucoup moins la crainte que l'on pourroit avoir des forces étrangères qui sont ici en garnison. Car nous *avons le peuple pour nous*, qui connoît son mal, qui juge ce qui est nécessaire pour son bien, qui nous porte dans les yeux, qui attend son salut de nous. Cette garnison d'Espagnols n'est pas suffisante pour entreprendre contre le gré du peuple. Puis ils ne sont pas en lieu de retraite aisée : ils sont au milieu du royaume, environnés de toutes parts des forces ennemies. Ils jugent bien que ce qu'ils entreprendroient ici mal à propos leur feroit perdre créance partout, et ne servirait qu'à ruiner leurs affaires. Aussi avez-vous vu que par le passé, quand ils ont entrepris quelque chose de semblable contre vous, ils ont emprunté les mains de vos propres concitoyens pour l'exécuter. C'est chose qu'ils ne peuvent plus faire : les Seize ne sont plus au monde, il n'y a rien de ce côté-là à redouter. Mais quand il y auroit à craindre, la crainte retarderoit-elle nos conseils en un temps où, si par crainte nous négligeons de pourvoir, il nous faut endurer ce que nous pouvons redouter au monde de plus misérable, la perte des biens, de l'honneur, de la liberté?

Nous n'avons rien à craindre, messieurs, mais j'estime tant votre vertu, je fais tant de cas de la généreuse ardeur qui vous enflamme à la conservation

[1] Pages 57-61.

de votre chère patrie, que quand tous les périls du monde vous environneroient, vous passeriez par-dessus des flammes; vous vous porteriez à son secours et loueriez Dieu de vous avoir réservés à une occasion en laquelle vous avez moyen de rendre votre nom glorieux en rendant votre pays heureux. Mais comme Dieu, qui a plus de soin de notre salut que nous ne méritons, nous a rendu cette action moins hasardeuse, aussi la rendra-t-il tant agréable aux bons, tant fructueuse à cet État, tant admirée des étrangers, que vous en recevrez, en vous sauvant et le public avec vous, plus de réputation et plus de gloire, que d'aucune action qui soit jamais sortie de ce Sénat.

Pour moi je suis d'avis que la cour déclare qu'elle n'a jamais eu autre intention que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, et l'État et couronne de France sous la domination d'un roi très chrétien, catholique et François, appelé à la couronne par les lois du royaume [1].

Parmi les monuments de l'éloquence antique, il n'en est pas beaucoup qui surpassent et effacent la harangue de Du Vair. Cette logique serrée convainquit, ces accents du courage civil et de l'amour de la patrie entraînèrent les esprits. Conformément à l'avis et aux conclusions de Du Vair, le Parlement rendit l'arrêt du 28 juin. Lemaistre, suivi d'une nombreuse députation de la cour, et avec un appareil qui avertissait la bourgeoisie et la partie saine du peuple de se tenir prêtes au besoin, signifia le lendemain l'arrêt à Mayenne. Il accompagna cet acte de remontrances dont nous avons présenté l'analyse ailleurs [2]. Elles contenaient un exposé du droit public de la France concernant la succession à la couronne, et des attributs politiques du Parlement pour décider de ces matières, présenté avec une telle puissance, qu'il commandait et forçait en quelque sorte la conviction. L'orateur établissait, en outre, avec une souveraine adresse, la solidarité entre l'arrêt du Parlement contenant réserve des droits de Henri IV, pourvu qu'il se fît catholique, et le plus ardent désir du peuple de Paris, qui demandait une trève et la paix à grands cris : on ne pouvait songer à obtenir ni l'un ni l'autre si l'on élisait un roi, si l'on donnait un antagoniste à Henri. Mayenne resta d'abord accablé, atterré; quand plus tard il voulut attaquer l'arrêt, il trouva pour le défendre les sympathies et les démonstrations de la bourgeoisie de Paris, qu'il n'osa braver. L'acte resta intact et debout : son autorité contribua de la manière la plus directe et la plus efficace à faire échouer les combinaisons et les tentatives d'élection et de royauté qui furent

[1] Pages 68-71.
[2] Voir le tome Ier de cette histoire, p. 440-447.

encore essayées, et à ménager à Henri IV la facilité d'arriver sans compétiteur au 25 juillet, au moment de son abjuration. L'abjuration à son tour, frappa d'une impuissance radicale les projets d'usurpation de la couronne, et réduisit la Ligue elle-même à n'être plus qu'un fait illogique, subsistant encore, il est vrai, dans la moitié du pays, mais dont la raison publique devait faire justice dès qu'elle serait généralement éclairée.

La lumière lui vint surtout d'un ouvrage jusqu'alors sans précédent et sans modèle dans notre langue, de la *Satire Ménippée*[1]. Les auteurs unirent leurs efforts à ceux de Du Vair et de Lemaistre, avec lesquels plusieurs d'entre eux étaient liés d'une étroite amitié, et prêtèrent à la France en danger un secours très-différent, mais non moins puissant. Laissant au Parlement le soin de combattre les ennemis publics par ses arrêts ; à Henri IV, celui de leur résister par ses armes et par sa politique, dont le plus sûr moyen était d'abaisser la barrière de la religion qui le séparait de la majorité nationale, ils prirent eux pour leur tâche de répandre et de vulgariser les instructives vérités qui jusqu'alors n'étaient pas sorties du cercle des hommes les plus éclairés et les plus réfléchis ; de répandre le ridicule et l'odieux sur les États-généraux de Paris, sur les Espagnols, sur Mayenne et sur tous les chefs de l'Union ; de provoquer contre eux, même dans le parti de la Ligue, l'un de ces déchaînements de l'opinion publique, à la suite desquels les insurrections populaires ne se font guère attendre. Ils se proposèrent deux choses : la première de prévenir l'élection d'un roi de la Ligue, ou de la rendre nulle par la résistance des masses ; la seconde d'entraîner bien au delà toute la portion saine de la Ligue, toute la Ligue française, et de l'amener à déposer les armes, à abandonner ses chefs, à mettre fin à la guerre civile qui dévorait le pays.

Nous venons de voir ce qu'ils se proposèrent en politique ; cherchons maintenant quels procédés de l'art ils employèrent. Les discours de Hurault sur l'état de la France, les harangues de Du Vair et de Lemaistre ont, pour le fond des choses, le caractère le plus marqué d'originalité. Mais la forme est une imitation libre de l'éloquence ancienne. On la retrouve dans l'économie générale des discours, dans la disposition de chacune des parties, dans le

[1] L'orthographe du temps est *Satyre Ménippée*. Le titre entier est : *Satyre Ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne, et de la tenue des Estats de Paris.*

style. Il n'est pas jusqu'à l'ironie, dont Hurault fait usage, qui ne soit autant étrangère et antique que française : alors même qu'elle a le plus de piquant, le plus de mordant, elle conserve quelque chose de grave, de contenu, d'oratoire. Les auteurs de la Ménippée, au contraire, puisèrent à deux sources, s'inspirèrent de deux esprits distincts, réunirent dans leur œuvre des caractères et des mérites entièrement différents. La plus grande partie de la satire procède du vieux génie français, de l'esprit libre penseur, pénétrant, hardi, railleur, ne se laissant imposer par rien, ne gardant aucune mesure à l'égard du pouvoir quand il n'est pas légitime, à l'égard de la religion quand elle est fausse et corrompue. Les auteurs dans les longues études auxquelles ils se sont livrés, sans songer à l'usage qu'ils en feraient un jour, ne s'en sont pas tenus à la raillerie charmante mais superficielle de Marot ; ils se sont approprié en même temps celle de Rabelais, qui pénètre jusqu'aux institutions et aux gouvernements, qui frappe leurs vices et leurs excès de coups terribles : tous se sont tellement nourris de Rabelais que ses expressions reviennent continuellement sous leur plume, et l'on sait que l'un d'eux, Passerat, avait composé un ample commentaire sur le Pantagruel[1]. Aussi leur plaisanterie, qui porte toujours sur un sujet grave et important, prend-elle souvent le ton de la grosse gaieté, de la facétie, de la bouffonnerie même. Mais dans la dernière partie de la satire, dans la harangue de d'Aubray, à côté des passages où le sel continue à être versé à pleines mains, on trouve de longs morceaux d'un style grave et sévère, composés d'après les procédés des anciens, reproduisant le caractère des discours de Hurault, de Du Vair, de Lemaistre, appartenant à la même école.

La satire Ménippée est un œuvre complexe dont il faut avant tout signaler les divisions et rechercher les auteurs. L'analyse des morceaux les plus importants de l'ouvrage suivra : l'examen se terminera par la recherche de l'époque précise à laquelle il parut, et des effets qu'il produisit. Sur tous ces points nous de-

[1] Dans la Satire Ménippé, Rapin, Florent Chrétien, et jusqu'au grave Pithou, empruntent fréquemment les expressions de Rabelais. Nous citerons entre beaucoup d'autres passages ceux qu'on trouve dans la harangue de Rose, p. 81 ; dans la harangue de de Rieux, p. 97, 98 ; dans la harangue de d'Aubray, p. 162 de l'édition de Leduchat et de Marchand, 3 volumes petit in-8, Ratisbonne, Kesner, 1726. — Pour le commentaire de Passerat sur Rabelais, voir Goujet.

manderons des renseignements certains aux écrivains contemporains, et à l'ouvrage lui-même.

La satire contient deux parties aujourd'hui réunies, mais originairement très-distinctes, écrites par des auteurs différents, à quelque intervalle l'une de l'autre. La première partie est de beaucoup la plus courte, et il faut encore en retrancher les deux pages du commencement et les vers de la fin, qui y furent ajoutés après coup, quand la seconde fut composée. Cette première partie ne renferme que trois morceaux peu étendus : *la Vertu du catholicon d'Espagne*; *la Procession de la Ligue*, faite avant l'ouverture des états, laquelle n'est pas du tout imaginaire, comme on l'a dit plusieurs fois par erreur [1], mais que l'auteur a grossie de détails empruntés à la montre ou procession armée de 1590; enfin la description des *Pièces de tapisseries dont la salle des États fut tendue*. De Thou, dans un passage d'une rare précision, énumère les diverses parties dont la satire Ménippée se composa quand elle fut parvenue au complet. On voit par ce passage que l'auteur de la première partie, de ce que l'on peut appeler le prélude de la satire, fut un prêtre normand, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, homme de bien et souverainement ennemi des factions, l'un de ces ecclésiastiques éclairés comme l'Église gallicane en comptait alors plusieurs à son honneur : l'historien ne le nomme pas, mais sur les renseignements qu'il fournit le nom a pu facilement être retrouvé ; c'est Louis Leroi. On voit encore par le témoignage de de Thou que cette première partie parut très-peu de temps après l'ouverture des États de la Ligue, par conséquent au mois de février ou de mars 1593 ; que la seconde partie, la partie, sans comparaison, la plus considérable et la plus importante de la Ménippée, fut due à un auteur, ou plutôt à des auteurs autres que Leroi [2].

[1] Leduchat, dans ses Remarques sur la satire Ménippée, traite cette procession d'imaginaire, t. I, p. 11. Cette erreur, plusieurs fois répétée après lui, est réfutée par le témoignage de Lestoile. « Janvier 1593. » Le dimanche dix-septième du dict mois, y eust *procession générale à » Paris, pour prier Dieu pour les Estats.* » C'est dans cette procession et non celle du mercredi 12 mai 1593, que Leroi, auteur de la première partie de la Ménippée, a transporté et fondu la montre ou procession armée du 14 mai 1590.

[2] Thuanus, Histor., lib. 105, § 18, t. V, p. 234. « Dicta dies incohandis comitiis VIII Kal. Feb., quæ conversioni beati Pauli dicata » est. Quæ cum convenire delegati non potuissent, postridie factum » est initium, in Luparæ arce, theatro ad id parato... Itaque postquam » a Meduanio quædam præmissa sunt, cum cardinalis Pellevæus orsus

Examinons un moment la première partie. Le catholicon dénonçait au public les desseins d'envahissement de la France formés par Philippe II, les projets d'usurpation de Mayenne, la scélératesse et les vues intéressées de presque tous leurs agents; les ridicules, les excès, les hontes de la Ligue, si souvent vaincue; la démence du peuple, qui, en croyant défendre et servir la religion, ne servait en effet que les calculs de ces grands ambitieux et de ces intrigants. Tout cela avait été dit longtemps avant Leroi. Ce qu'il y avait de neuf dans son écrit c'étaient la forme et le ton, et un point mieux mis en lumière qu'il ne l'avait été jusqu'alors. L'auteur usait d'une mordante ironie, tandis qu'on n'avait employé jusqu'alors que le sérieux en ces matières. Il démasquait mieux que ses devanciers les hypocrites en politique, soit espagnols, soit français, qui faisaient servir aux intérêts humains un catholicisme forgé par eux, une religion différente et ennemie de la véritable religion, et qui exploitaient avec autant d'audace que de succès la crédulité des masses [1]. Mais la courageuse et spirituelle attaque de Leroi ne pouvait produire un grand effet. Dans son pamphlet tout se passait en perpétuelles et concises allusions aux faits nombreux dont l'histoire de la Ligue se composait depuis 1588, allusions qui demeuraient autant d'énigmes pour le peuple, et que les hommes les mieux instruits et de l'esprit le plus ouvert pouvaient seuls deviner; presque rien n'était en action, rien en discours; on ne trouvait dans l'écrit ni peintures animées, ni discussions vigoureuses sur les questions de droit public. L'ouvrage manquait donc à la fois de ce qui frappe et entraîne les esprits, et de ce qui produit les convictions arrêtées, les résolutions graves et fortes. En outre,

» esset dicere, senili libertate multa præter rem effutivit... Qui extra » urbem erant, comitiorum convocationem palam ridebant... Itaque » confectum est ea de re scriptum, ingeniose ridiculum, Satyræ » Menippææ nomine, quo *apparatus* et *scena comitiorum* graphice ad » contemptum exprimebantur. In ea post *aulæa*, in iisque depictas ad » rem accommodatis, *imagines* et *tabulas*, orationes jocose seriæ pari » festivate referuntur... Scripti *primus auctor* creditur sacrificus quidam » e Neustria terra, vir bonus et a factione summe alienus, qui coram » Borbonio cardinali juniore quotidie sacrum celebrabat. Sed *cum is* » *tantum prima theatri vestigia delineasset, succedens alius, scenam* » *perfecte struxit.* »

[1] La Vertu du catholicon, p. 3, 4. « Le charlatan espagnol ayant appris que le catholicon simple de Rome n'avoit d'autres effects que » d'édifier les âmes et causer salut et béatitude en l'autre monde seulement, se faschant d'un si long terme, s'est advisé de sophistiquer » ce catholicon. »

composé et publié peu de temps après les préparatifs de l'ouverture des États de la Ligue, il n'atteignait ni les délibérations de cette assemblée, ni les événements qui s'étaient produits simultanément au dehors. Mais l'ingénieux ouvrage était un excellent prologue à un drame dont l'idée première était donnée ; de plus l'auteur, par la description de la salle des États, avait, comme le dit de Thou, dressé le théâtre. Il s'agissait maintenant de remplir la scène, d'y attirer comme personnages devant y jouer un rôle les chefs et les peuples de la Ligue, et par l'instructif spectacle de leurs actes, coupables chez les chefs, insensés chez les peuples, d'éclairer la nation et de la conduire à des résolutions d'accord avec l'intérêt et le salut public.

C'est ce qu'entreprit et exécuta Pierre Pithou, en associant à son travail Gillot, Rapin, Florent Chrétien, Passerat : la critique moderne leur a donné, mais sans fondement, Gilles Durant pour collaborateur [1], Tous ces écrivains appartenaient au parti politique, au parti de ces citoyens dont la ferme raison avait résisté aux erreurs et aux entraînements en fait de gouvernement et en fait de religion, et qui depuis 1588 n'avaient cessé de combattre l'anarchie sous toutes les formes. Outre le bon sens, l'esprit et le talent, ils apportaient à un ouvrage politique et de circonstance tout ce qui pouvait en constituer l'excellence : ils avaient la connaissance approfondie des affaires et des hommes de leur temps, et l'un d'eux possédait le corps de nos lois de manière à défier les plus habiles. Passerat et Florent Chrétien entretenaient des relations à la fois avec la haute bourgeoisie et avec les se-

[1] L'aîné des frères Dupuy, parent et ami de de Thou, l'un des trois hommes les plus versés dans la connaissance des détails de l'histoire de France, pour la période des derniers Valois et le règne de Henri IV, avait préparé une édition de la Satire Ménippée avec des remarques. Cette édition fut imprimée en 1664, plusieurs années après sa mort, dans le format in-18 : elle est devenue fort rare ; on en trouve un exemplaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, sous le n° H 5895. Dans ses remarques, Dupuy indique quels furent les auteurs de la seconde et de la plus importante partie de la Satire Ménippée, et même par qui furent écrits la plupart des morceaux dont elle se compose. Il désigne comme auteurs de la harangue du Légat, le conseiller Gillot, p. 74 ; de la harangue du cardinal de Pelevé, Florent Chrétien, p. 81 ; des harangues de l'archevêque de Lyon et de Rose, Rapin, p. 96, 114 ; de la harangue de d'Aubray, P. Pithou, p. 155. D'après son témoignage, la plus grande partie des vers qu'on trouve dans la Ménippée furent composés par Passerat, les autres par Rapin. Ces indications, fournies par Dupuy, ont passé de son édition dans celles qui ont été imprimées après la sienne. Nulle part Dupuy n'indique que Gilles Durant ait été l'un des collaborateurs de la Ménippée.

gneurs appelés aux conseils de la couronne ; Rapin était grand-prévôt de la connétablie de France ; Gillot, l'un de ceux que Bussy Leclerc avait conduits à la Bastille, siégait comme conseiller au Parlement, et ce corps était alors autant un conseil d'état qu'une cour de justice ; Pierre Pithou, le publiciste le plus instruit et le plus exercé de son temps dans toutes les questions qui touchaient à notre droit public, joignait à ce savoir, selon de Thou, de si grandes lumières en politique que les ministres ne formaient aucune entreprise importante sans le consulter[1]. Les cinq auteurs, unis dans la même pensée, et mettant en commun leur indignation et leurs efforts, produisirent la seconde et la plus importante partie de la Ménippée, dont les subdivisions sont l'*Ordre tenu pour les séances*, les *Harangues*, au nombre de sept, les *Tableaux* placés sur l'escalier des États.

Dans un sujet dont personne ne connut mieux qu'eux le sérieux et la gravité, comme on le verra bientôt, la forme qu'ils adoptèrent est celle d'une comédie à la manière d'Aristophane, qui, lui aussi, exerça sa verve sur les désordres publics de son temps, immola les intrigants et les grands coupables. Ils distinguent dans la Ligue diverses factions ayant chacune un intérêt à part et tendant à un but différent. Ils amènent successivement, sur le théâtre rempli par l'assemblée des États de la Ligue, le chef de chacune de ces factions qu'ils font monter à la tribune, et dans la bouche duquel ils mettent une harangue. Leur artifice consiste à remplacer les faux semblants et les menteuses paroles dont usent ces chefs pour cacher leurs intentions et pour tromper le peuple, par des discours où ils dévoilent leur vraie pensée et le fond même de leurs sentiments. La sagacité pénétrante des auteurs, les informations précises qu'ils ont recueillies partout leur permettent de mettre dans la bouche de leurs personnages des révélations d'ambition, d'avidité, de honteuses faiblesses, et par-dessus tout d'hypocrisie, dont il est impossible que la nation ne fasse pas son profit.

Mayenne, chef de la faction lorraine ou guisarde, ouvre les États, et prend le premier la parole. Il expose comment, héritant

[1] C'est au livre 117 de son histoire, et sous l'an 1596, que de Thou déplorant la mort et faisant l'éloge de P. Pithou lui rend ce témoignage. Deux ans plutôt, Pithou avait publié le plus savant traité que l'on eût eu encore sur les libertés gallicanes en ce qui regardait à la fois l'Etat et l'Eglise. Ce traité se trouve dans les Mémoires de la Ligue, t. V, p. 756-773 : nous l'avons analysé.

du dessein formé par son père et par son frère d'usurper la couronne en mettant en avant l'intérêt de la religion et la défense du catholicisme, il a employé à cette entreprise les biens des particuliers confisqués par lui, la fortune publique, le sang de la nation; comment il y a sacrifié son honneur et celui de la France quand les défaites d'Arques et d'Ivry l'ont contraint de recourir à l'assistance espagnole. Il persiste plus que jamais dans ce projet; mais se borne pour le moment au titre et au pouvoir de lieutenant-général; il ajourne sa royauté, et demande aux États d'ajourner leur élection. Maintenant on ne pourrait faire un roi sans demander à Philippe II l'appui de ses armées et de ses partisans contre Henri de Bourbon, et sans lui abandonner en échange la moitié de la France. Il faut attendre que les intrigues du Tiers-parti, ou un bienheureux assassinat, pareil à celui de Henri III, aient débarrassé Mayenne du Béarnais, et que la mort l'ait délivré du vieux Philippe II; les États déféreront alors la couronne au lieutenant-général sans avoir besoin de recourir à l'Espagnol et sans lui rien donner. Ils n'ont actuellement qu'une chose à faire, c'est de perpétuer la guerre; de prendre de bonnes mesures pour que Paris et les autres grandes villes ne viennent rompre la tête à Mayenne de leurs projets d'accommodement; de pourvoir et de veiller « à ce » qu'elles prennent la mort en gré, et souffrent totale ruine plutost » que de penser à la paix et d'en ouvrir la bouche [1]. »

La faction lorraine a des partisans dont le dévouement s'étend ou se restreint avec une merveilleuse facilité au gré de leurs intérêts privés. Le cardinal de Pelevé est un de ces partisans tièdes et douteux : c'est à lui de parler, écoutons-le. Il tient sa première fortune de la maison de Guise et du cardinal de Lorraine; il paie sa dette en recommandant à l'assemblée les prétentions du duc de Mayenne ou de tout autre prince de cette famille. Mais il a été

[1] Satyre Ménippée, édition de 1726. Harangue de Monsieur le Lieutenant, p. 42-47. : « Mourons, mourons plustost que d'en venir là : » c'est une belle sépulture que la ruine d'un si grand royaume que » celuy-cy... Ces escrits ne sont qu'à intention de retenir le peuple en » attendant quelque bonne aventure (vous m'entendez bien), que les » pères jésuites nous procureront pour faire un second saint martyr. » Et d'ailleurs c'est autant de division et autant d'attiédement à nos » ennemis; et autant de préparatoires pour le *Tiers-party* où nous » avons bonne part, comme au grand moyen, s'il esclate, de bien » faire nos besongnes... Si nous continuons nos intelligences avec ce » bienheureux *Tiers-party*, nous brouillerons si bien les affaires que » ceux de Bourbon ne se verront de trente ans où ils pensent. »

vingt ans pensionné à Rome par le roi d'Espagne; de plus, les États pourraient bien se prononcer en faveur de Philippe II et de sa fille, et il doit se bien donner garde de se brouiller avec ceux qui deviendraient maîtres en France, et disposeraient souverainement des revenus de son archevêché de Sens, dont la saisie lui a inspiré des sentiments de haine implacable contre la France et contre ses rois. Si donc Pelevé a des paroles pour les princes lorrains, il en a aussi pour le roi catholique : il partage ses affections et ses vœux entre les deux partis, qui tous deux sont selon le cœur de Dieu, et entre lesquels les États peuvent choisir en toute sûreté de conscience[1]. Rien de plus décidé et de plus tranché, au contraire, que le vote de d'Espinac. Il est bien tranquille pour son archevêché de Lyon : les dispositions des habitants le rassurent contre toute oppression possible de la part des Espagnols. Il attend de la protection et de l'intervention de Mayenne la dignité de cardinal, et d'un gouvernement usurpateur l'impunité de ses scandaleux désordres. Aussi plaide-t-il exclusivement et avec chaleur en faveur des prétentions et de la royauté de Mayenne : aussi propose-t-il aux États de déclarer loi fondamentale de l'État l'existence de la sainte Union, qui du même coup a mis à néant les vieilles lois de la monarchie sur la succession au trône, les conditions rigides imposées à ceux qui prétendaient parvenir aux premières dignités ecclésiastiques, les principes d'une morale génante, l'économie entière de l'État social dans l'ordre religieux, dans l'ordre civil, et jusque dans l'industrie et le commerce, remplacés par l'anarchie et par la guerre sur tous les points du territoire[2].

[1] Harangue de M. le cardinal de Pelevé, p. 56, 58 : « Si ista electio » vaderet ad libitum meum, profecto pro bono meo et meorum, atque » etiam vestro, libenter vos precarem ut daretis vestras voces alicui » ex familia Lotharena, quam scitis tam bene fecisse in republica ca» tholica et ecclesia romana. Fortasse vero dominus legatus habet, ali» quid intentum ad placendum Hispanis... » Ce mauvais latin est conforme à celui dont Pelevé usa réellement en parlant aux Etats, comme Lestoile le témoigne.

[2] Harangue de l'archevesque de Lyon, p. 73, 74, 77 : « Chascun ad» visera à se pourvoir, si bon lui semble, et de ma part je ne désire » point la paix que premièrement je ne sois Cardinal, comme on m'a » promis et comme je l'ay bien mérité... Pour quoy ne le serais-pas?... » Si, seray, si, je vous en assure, ou mes amis me faudront... Courage » donc, courage mes amis, ne craignez point d'exposer vos vies, et ce » qui vous reste de biens, pour Monsieur le Lieutenant et pour ceux » de sa maison : ce sont bons princes et bons catholiques qui vous » aiment et tout plein... Ne doutez plus de demeurer fermes et cons-

Il faut entendre maintenant Rose, qui rend compte à l'assemblée de l'état de l'Université dont il est recteur, et qui parle au nom de la Faculté de théologie de Paris, des curés et des prédicateurs de la Ligue[1]. L'Université avait bien des torts : elle ouvrait dangereusement les esprits par l'étude des langues de l'antiquité : dans les thèses et les disputes pour la licence, elle tolérait la liberté de penser et la liberté de parler : les professeurs publics, qui étaient tous royaux et politiques, faisaient d'impertinentes et séditieuses leçons. La Ligue a mis bon ordre à tous ces abus, et l'Université, depuis son origine, n'a jamais été si bien morigenée, si modeste « et si paisible qu'elle est maintenant. » Tous les écoliers de bonne maison, grands et petits, se sont enfuis. Les salles du collége royal, les classes des autres colléges ont été transformées en étables, et au lieu des pédantesques leçons d'hébreu, de grec, de latin, l'on n'y entend plus que le mugissement des vaches et des veaux, le braiement des ânes, le grognement des truies. Ce changement dont l'intelligence nationale a tant à se féliciter, n'a pas coûté trop cher. On l'a acheté par la ruine de trente mille professeurs, libraires, imprimeurs, relieurs, réduits à la mendicité quand ils n'ont pas eu le moyen de s'exiler[2]. Mais l'Université et l'état des études n'occupent Rose qu'un moment, et il réserve presque toute son éloquence pour les questions politiques et les rapports du gouvernement avec le clergé ligueur. Mayenne, tous les princes lorrains, tous les partis de la Ligue ont affaire d'eux. Ils ont été les instigateurs, les promoteurs des mesures les plus violentes contre le Béarnais ; Madame de Montpensier leur a rendu cette justice de dire qu'elle gagnait plus de villes et faisait plus de besogne avec un peu de doublons qu'elle distribuait aux docteurs et prédicateurs, que le roi de Navarre ne faisait avec toutes ses batailles et armées. Et voyez l'ingratitude ! leurs pensions de France sont mal payées : Philippe II est chiche de libéralités en-

» tants en ce saint party, plein de tant de miracles et de coups du » Ciel, desquels il faut que fassiez une loi fondamentale. »

[1] Harangue de M. le recteur Rose, p. 84, 88 : « Surtout, messieurs, » je vous recommande nos pensions et de messieurs nos conducteurs » de la sainte Faculté de théologie de Paris, comme aussy de messieurs les curez et prédicateurs, pour lesquels je parle : car vous » avez affaire de nous, et ne vous en sçauriez passer... Je me contente » de prescher la parole de Dieu, entretenir mes bedeaux, et solliciter » mes pensions. » Voir les autres détails, p. 83-86.

[2] Harangue de Rose, p. 79-81.

vers eux, et quand il leur en fait quelqu'une on la laisse se détourner ailleurs ; tout récemment on a fraudé l'assignation envoyée d'Espagne pour messieurs les docteurs, et d'autres en ont profité. Aussi Rose est-il en fureur contre tout le monde. Il jette de terribles pierres dans le jardin de Mayenne : il dévoile toutes ses intrigues, déroule toutes ses duplicités, toutes ses perfidies, et ne lui assigne d'autre couronne que la couronne monacale, qu'on ferait bien de lui donner en l'enfermant dans l'abbaye de Cluny. Il reproche aux ducs de Savoie et de Lorraine leurs projets de démembrement du royaume, et combat avec une égale aigreur leur candidature et celle de l'infante : celle du duc de Guise lui conviendrait assez, mais le pauvre prince serait dupe des Espagnols. Dans l'entraînement de sa colère, il propose d'exclure tous les compétiteurs, et d'élire pour roi Guillot Fagotin, marguiller de Gentilly, bon vigneron et prudhomme, qui chante bien au lutrin et sait tout son office par cœur. Les États agréeront ou rejetteront à leur aise sa proposition; mais, qu'ils le sachent bien, s'ils n'avisent promptement à faire payer leurs pensions aux docteurs et prédicateurs, ceux-ci travailleront d'un commun accord à prouver au peuple qu'il n'y a rien de tel que d'avoir un roi légitime, et parleront pour le Béarnais, pourvu que le Béarnais leur laisse le purgatoire et le pain de chapitre, c'est-à-dire la croyance et les pratiques qui ont valu tant d'argent comptant, tant de belles propriétés au clergé [1].

A Rose succède de Rieux, gouverneur de Pierre-Fons, le représentant de la noblesse de l'Union, qui vient faire les révélations et confesser les excès de la dernière faction de la Ligue. Il y a, dit-il, quelque chose de divin dans la sainte Ligue, puisque, par son moyen de petit commissaire d'artillerie, très roturier, il est devenu gentilhomme, gouverneur d'une importante forteresse, révéré, adoré de tous les dévots catholiques comme un Machabée. Elle lui paie de bons appointements, elle lui laisse lever les tailles qu'on levait autrefois pour le roi, elle entretient cette excellente guerre qui lui livre de si riches dépouilles. Bientôt, à dix lieues à la ronde autour de lui, il n'y aura paysan, laboureur, marchand qui n'ait passé par ses mains et ne lui ait payé taille ou rançon.

[1] Harangue de Rose, p. 84, 85 : « Je vous advertis de bonne heure ; » si ne fournissez à l'appointement, il y a danger que nous ne nous » mettions tous à prouver qu'il n'est que d'avoir un Roy légitime, *etiam* » *discole*, pourveu qu'il nous laisse le *pain de chapitre* et le *Purga-* » *toire*, sans rien innover jusqu'au futur Concile. »

Il les met aux fers, il les prive d'aliments, il les déchire à coups de fouet, il les pend par les aisselles, il les enferme dans un coffre plein d'eau ou dans un four, il leur brûle les pieds avec une pelle rouge; en un mot, il a mille gentils moyens pour tirer la quintescence de leur bourse, pour les rendre à jamais misérables eux et leur postérité, en s'enrichissant lui à millions. Aussi qu'on ne s'ingère ni de toucher à la sainte Union, ni de parler de paix : le premier qui s'en avisera, il le courra comme un loup[1].

Chaque détail, dans ces harangues, en peignant la Ligue au naturel, la présentait sous un aspect odieux ou ridicule : chaque mot retraçait les cruautés, l'avidité, l'ambition de ses chefs, et chacun aussi portait un trait de lumière dans les esprits, parce que chacun était l'expression exacte d'un fait réel; parce que tout lecteur, en confrontant les assertions de la satire avec ce qu'il savait par lui-même, ou ce qu'il apprenait en interrogeant son voisin, était amené à se convaincre de cette exactitude. La vérité, la parfaite vérité dans les moindres détails, fit l'irrésistible puissance de la Ménippée sur les masses. Prenons pour exemple ce qui concerne Mayenne. Au sujet de ses projets d'usurpation, de cette passion constante, de cette idée fixe de royauté dont il était possédé, que l'on compare ce que dit la Ménippée, non pas avec ce qu'avancent les historiens les plus graves et les plus modérés du parti royal, on pourrait encore les accuser de partialité, mais avec ce qu'affirment deux ligueurs, Villeroy et l'auteur du *Dialogue du manant et du maheustre*, et l'on trouvera la plus entière conformité, la plus parfaite concordance entre les deux témoignages[2]. Que l'on soumette toutes les autres haran-

[1] Harangue du sieur de Rieux pour la noblesse de l'Union, p. 97, 98.

[2] Harangue de M. le Lieutenant, p. 31, 42 : « J'ai esté surtout outré... du désir de marcher sur les erres que mon père et mon bon » oncle le cardinal m'avoient tracées, et dedans lesquelles mon frère le » Balafré estoit entré... Je m'asseure que vous voudriez tous, autant » pour moy que pour un chascun de vous, que moy ou un prince de » nostre maison *fust roy*, et vous vous en trouveriez bien. » Voilà quels projets la Ménippée prête à Mayenne. Voici maintenant ce que dit Villeroy, t. XI des Mémoires, p. 222 A : « Le *désir de régner* et » tenir le premier lieu a toujours transporté ce prince, s'estant pro- » mis de pouvoir par les armes et sa vertu *atteindre à ce degré pour* » *luy et les siens*. » Le dialogue du Manant et du Maheustre ajoute, p. 513 : « Les plus grands de vostre ville se sont affidez pour *favori-* » *ser le duc de Mayenne à la couronne*. » Et p. 520, rendant compte des délibérations du Conseil d'Etat, où fut agitée la nomination du

gues de la Ménippée à la même épreuve, et l'on arrivera constamment au même résultat.

A l'autorité de la vérité, les auteurs de la satire joignirent la puissance d'un art tout nouveau. Depuis l'avénement de Henri IV, vingt écrivains avaient attaqué le principe et l'existence de la Ligue utilement déjà, mais avec infiniment moins de succès qu'eux pour la cause de l'ordre, comme le remarque l'observateur le plus sagace et le plus exercé de ce temps[1]. La différence des résultats provient de la différence des procédés. Ils étudièrent et connurent mieux que leurs devanciers le génie de la nation à laquelle ils s'adressaient, les moyens de la séduire et de l'entraîner. Les premiers écrivains n'avaient employé que les formes graves et le ton sérieux : eux, ils les employèrent tous. Ils avaient observé que la gaieté et la malice sont deux des caractères du Français; qu'il veut être amusé, peut-être avant tout; qu'au milieu de ses plus grands malheurs, il garde la plaisanterie comme consolation ou comme vengeance; que la classe de la bourgeoisie, à laquelle il avait principalement affaire, avait accueilli avec applaudissement, au milieu des guerres civiles et au sortir de la Saint-Barthélemy, les bouffonnes comédies de Larivey; que sous la Ligue elle avait multiplié les épigrammes et les pasquils. Les auteurs de la Ménippée la servirent selon ses goûts, et en l'égayant commencèrent à l'éclairer. Ils lui dévoilèrent la vérité sur ses chefs, et ils lui apprirent à mépriser et à bafouer dès lors, à braver plus tard, ceux auxquels elle avait rendu jusque-là respect et obéissance; ils l'amenèrent à ce point par les moyens propres au drame comique, qui, dans les actes des hommes les plus vicieux et les plus coupables, ne prend et ne montre que les côtés risibles. Quand ils se furent rendus maîtres de son esprit par le plaisir qu'ils lui avaient donné, ils recoururent à la raison et à l'éloquence pour achever de l'instruire, et pour lui dicter les résolutions qu'elle avait à prendre. Gillot, Rapin, Florent Chrétien, Passerat avaient épuisé le sarcasme et le ridicule dans les harangues de Mayenne, de Pelevé, de d'Es-

duc de Guise et de l'Infante, il s'exprime en ces termes : « Tous les » assistants, hormis l'archevesque de Lyon, furent d'advis de la nomi- » nation d'un roy. Quoy voyant le duc de Mayenne tout furieux se » leva, et en jurant le nom de Dieu, dit qu'il n'en seroit rien faict, *et* » *qu'il mourroit plus tost que la dicte nomination se fist.* »

[1] D'Aubigné, Hist. univ., t. III, liv. III, ch. 21, p. 287, 288.

pinac, de Rose, de de Rieux : Pithou se réserva la partie sérieuse dans la harangue de d'Aubray.

D'Aubray, représentant du tiers-état, n'ayant d'autre intérêt que celui du peuple, échevin et prévôt des marchands de Paris quand les votes indépendants des citoyens conféraient ces dignités, instruit des affaires publiques pour y avoir pris part et pour avoir curieusement étudié les intérêts et les passions des partis, apporte dans la discussion la mâle franchise d'un homme libre et les lumières de l'expérience. C'est le raisonneur, l'Ariste de cette comédie. La Ligue, du côté des peuples, repose tout entière sur l'idée que le catholicisme est menacé dans son existence, et que les ligueurs doivent donner leur vie et leurs biens pour le défendre, sous peine d'encourir la colère de Dieu et la damnation. Si d'Aubray établit que, dès le principe des troubles et des guerres civiles, les grands ambitieux, nationaux et étrangers, en mettant en avant la religion et ses périls, en appelant les peuples sous le drapeau de la foi, ont poursuivi un intérêt humain et la réussite des calculs de leur politique, il aura ébranlé la Ligue même dans sa base. C'est ce qu'il fait dans toute la première partie de sa harangue, où il montre jusqu'à l'évidence qu'au début des guerres de religion il s'est agi, pour le premier duc et le premier cardinal de Guise, d'exclure du gouvernement de l'État les princes du sang, les Montmorency, les Châtillon ; que plus tard le second duc et le second cardinal de Guise, et après eux Mayenne, n'ont eu d'autre idée et d'autre mobile que de ravir la couronne à la fois au dernier Valois et aux Bourbons ; que Philippe II, en nourrissant et en fomentant les divisions chez nous, en encourageant l'un après l'autre tous les partis, en leur mettant les armes à la main, a fait en réalité une guerre de trente ans à la France, avec l'argent et les hommes de la France elle-même ; qu'il l'a conduite ainsi par degrés à un mortel affaiblissement et au danger d'être subjuguée ou de perdre ses meilleures provinces ; qu'à présent même, s'il y a querelle ouverte, différend débattu devant le public entre le roi d'Espagne et Mayenne, c'est que le premier veut tout prendre, tandis que le second prétend conserver la part principale dans la monarchie dissipée et démembrée. Tels sont les intérêts religieux pour lesquels on demande aux ligueurs de tout souffrir et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang. En vérité, il n'y a plus que les simples et les idiots qui croient que la Ligue sert à la défense et au maintien du catholicisme : tout citoyen un peu éclairé a reconnu

au contraire, depuis longtemps, que la prolongation de la Ligue et de la guerre civile entraînait comme conséquence fatale après elles la destruction de la religion sur les divers points du territoire successivement.

Je ne dis rien que toute la France, jusqu'aux plus petits, voire que tout le monde universel ne sache. Les sanglantes tragédies qui ont depuis été jouées sur ce pitoyable échafaud françois sont toutes nées et procédées des premières querelles politiques, et non de la diversité de religion, comme sans raison on a fait jusqu'ici croire *aux simples et aux idiots.....*

Nous avons eu parmi nous beaucoup de bons citoyens françois, et catholiques comme nous, qui nous ont fait des remontrances, et prouvé par bonnes raisons que notre opiniâtreté et nos guerres civiles ruinoient la religion catholique, et l'Église, et tout l'ordre ecclésiastique, faisant débaucher les prêtres, religieux et religieuses, consommant les bénéfices, anéantissant le service divin par tout le plat pays. Et néanmoins nous persistons comme devant, sans avoir pitié de tant d'âmes désolées, égarées, abandonnées de leurs pasteurs, qui languissent sans religion, sans pâture, sans administration d'aucun sacrement [1].

Si la Ligue nuit à la religion au lieu de la servir, la détruit au lieu de la conserver, il en résulte que Philippe II, Mayenne, tous les chefs du parti, sont de grands trompeurs, des fripons de haute qualité; et que les ligueurs ne sont que des dupes jouant un rôle dont le ridicule n'est surpassé que par le mal infini qu'ils font au pays. D'Aubray, après avoir relâché les liens qui tiennent les peuples, et les Parisiens en particulier, unis à la Ligue, en leur faisant honte de leur bonhomie et de leur simplicité, essaie de les en détacher tout à fait en leur présentant le saisissant tableau des misères que Paris a endurées depuis le commencement du siége, et qui commencent à atteindre les autres villes ligueuses, en faisant valoir les considérations de l'intérêt privé dans ce qu'il a de plus cher, celles de l'intérêt public dans ce qu'il a de plus grave, la puissance et l'indépendance de la patrie.

« O que nous eussions été heureux si nous eussions été pris dès le lendemain que nous fûmes assiégés! O que nous serions maintenant riches, si nous eussions fait cette perte! Mais nous avons brûlé à petit feu, nous avons langui, et si, nous ne sommes pas guéris. Le soldat victorieux eût pillé nos meubles; mais nous avions de l'argent pour les racheter, et depuis nous avons mangé nos meubles et notre argent [2]..... Nos reliques seroient entières, les

[1] Harangue de d'Aubray, p. 113, 158.

[2] Ici un passage, le plus vrai et le plus vigoureux peut-être de tous,

anciens joyaux de la couronne de nos rois ne seroient pas fondus comme ils sont. Nos fauxbourgs seroient en leur être, et habités comme ils étoient, au lieu qu'ils sont ruinés, déserts et abattus. Notre ville seroit riche, opulente et peuplée, comme elle étoit ; nos rentes de l'Hôtel-de-Ville nous seroient payées, au lieu que vous en tirez la moelle et le plus clair denier. Nos fermes des champs seroient labourées, et en recevrions le revenu, au lieu qu'elles sont abandonnées, désertes et en friche. Nous n'aurions pas vu mourir cinquante mille personnes de faim, d'ennui, de pauvreté, qui sont mortes en trois mois par les rues et dans nos hôpitaux, sans miséricorde et sans secours. Nous verrions notre Université florissante et fréquentée au lieu qu'elle est du tout solitaire, ne servant plus qu'aux paysans et aux vaches des villages voisins. Nous verrions notre Palais rempli de gens d'honneur de toutes qualités, la salle et la galerie des merciers pleines de peuple à toute heure, au lieu que nous n'y voyons plus que des gens de loisir se promener au large, et l'herbe croître là où les hommes avoient à peine espace de se remuer. Les boutiques de nos rues seroient garnies d'artisans, au lieu qu'elles sont vides et fermées. La presse des charrettes et des coches seroit sur nos ponts, au lieu qu'en huit jours on n'en voit passer une seule que celle du Légat. Nos halles et nos marchés seroient foulés de presses de marchands et de vivres, au lieu que tout est vide et vague et n'avons plus rien qu'à la merci des soldats de Saint-Denis, forts de Gournay, de Chevreuse, de Corbeil, que l'on appelle maintenant bride-badauds.

« Ah ! Messieurs les députés de Lyon, Toulouse, Rouen, Amiens, Troyes et Orléans, regardez à nous et y prenez exemple : que nos misères vous fassent sages à nos dépens ; vous savez tous quels nous avons été, et vous voyez maintenant quels nous sommes. Vous savez tous en quel gouffre et abîme de désolation nous avons été, par ce long et misérable siége, et si ne le savez, lisez l'histoire de Josèphe de la guerre des Juifs et du siége de Jérusalem mis par Titus, qui représente au naïf celui de notre ville. Pouvons-nous attendre autre chose qu'une totale ruine et désolation entière, si Dieu, par un miracle extraordinaire, ne nous redonne notre bon sens ? Car il est impossible que nous puissions longuement durer ainsi, étant déjà si abattus et si allangouris de longue maladie, que les soupirs que nous tirons ne sont plus que les sanglots de la mort. Nous sommes serrés, pressés, envahis, bouclés de toutes parts : nous ne prenons air que l'air puant d'entre nos murailles, nos boues et égouts : car tout air de la liberté des champs nous est défendu.

« Apprenez donc, villes libres, apprenez par notre dommage, à vous gouverner dorénavant d'autre façon. Ne vous laissez plus enchevêtrer, comme nous avons fait, par les charmes et enchantement des prêcheurs ; corrompus de l'argent et de l'espérance que leur donnent les princes, qui n'aspirent qu'à vous engager, et rendre si foibles et si souples, qu'ils puissent jouir de vous et de vos biens à leur plaisir. Car ce qu'ils vous font entendre de la religion n'est

sur la corruption de mœurs que la misère a introduite dans Paris : quelques expressions devenues trop hardies aujourd'hui nous empêchent à notre grand regret de le transcrire.

qu'un masque dont ils amusent les simples, comme les renards amusent les pies de leurs longues queues, pour les attraper et manger à leur aise... Au début la jalousie et envie des deux maisons de Bourbon et de Lorraine, puis la seule ambition et convoitise de ceux de Guise, ont été et sont la seule cause de tous nos maux. Mais la religion catholique et romaine est le breuvage qui nous infatue et endort comme un opiat bien sucré, et qui sert de potion narcotique pour stupéfier nos membres, lesquels, pendant que nous dormons, nous ne sentons pas que l'on nous coupe pièce à pièce, l'un après l'autre, et ne restera que le tronc, qui bientôt perdra tout le sang, et la chaleur, et l'âme.

» Je vous demanderai volontiers, Monsieur le Lieutenant, à quelle fin vous avez assemblé ces gens de bien ici? Sont-ce ici ces États-généraux où vous nous promettiez donner si bon ordre à nos affaires, et nous faire tous heureux? Je ne m'ébahis pas si vous avez tant reculé à vous y trouver, tant dilayé, tant fait trotter de pauvres hères de députés après vous. Car vous voulez toujours filer votre lieutenance, et continuer cette puissance souveraine que vous avez usurpée, pour continuer la guerre, sans laquelle vous ne seriez pas si bien traité, si bien suivi et obéi que vous êtes.

» Les Espagnols, les Castillans, les Bourguignons sont nos anciens et mortels ennemis qui demandent de deux choses l'une : ou de nous subjuguer et rendre esclaves s'ils peuvent, pour joindre l'Espagne, la France et les Pays-Bas tout d'un tenant ; ou s'ils ne peuvent, pour le moins nous affoiblir et mettre si bas que jamais ou de longtemps nous ne puissions nous relever et rebèquer contre eux. Le roi d'Espagne qui est un vieil renard, sait le tort qu'il nous tient, usurpant contre toute justice les royaumes de Naples et de Navarre, le duché de Milan et le comté de Roussillon qui nous appartiennent..... Fait-il donc pas en prince prudent et prévoyant de nous affaiblir par nous-mêmes, et nous mettre si bas que nous ne leur puissions nuire, voire après sa mort? Aussi avons-nous vu comme il s'est comporté aux secours qu'il nous a envoyés, la plupart en papier et en espérance. Il ne nous engraisse pas pour nous vendre comme les bouchers font leurs pourceaux ; mais de peur que nous ne mourions trop tôt, nous voulant réserver à plus grande ruine, il prolonge notre languissante vie, d'un peu de panade qu'il nous donne à lèche-doigt, comme les geôliers nourrissent les criminels pour les réserver à l'exécution du supplice [1]. »

Les peuples de la Ligue, et plus particulièrement les habitants de Paris, ont donc été effrontément joués, torturés, en attendant qu'ils soient asservis par les habiles, par Mayenne, par Philippe II, par tous les agents des factions lorraine et espagnole. Quand ils voudront cesser d'être dupes et victimes, ils prendront le seul parti qui leur reste pour se sauver eux-mêmes, et pour sauver leur patrie. Séparant leur cause de celle de Mayenne, traitant sans lui, ils désarmeront, ils se jetteront entre les bras du prince que

[1] Harangue de d'Aubray, p. 154-156, 159, 161, 165, 170, 172.

la plus ancienne loi du pays, la loi fondamentale de la monarchie leur a donné pour roi; qui de tous les souverains vivants est le plus glorieux par ses victoires, comme il est le plus clément; dont la modération a respecté jusqu'ici leur culte en attendant que ses promesses le rendent leur coreligionnaire : qui seul peut donner la paix à la France, la relever de sa chute, rendre à la couronne son antique splendeur. Le discours de d'Aubray se termine par ce hardi conseil, et par une provocation à la révolte contre l'usurpation de Mayenne.

« Il est temps que vous soyez démis et dépossédé de la lieutenance de l'État, et que nous avisions à prendre un autre gouvernement et un autre gouverneur. C'est assez vécu en anarchie et désordre. Voulez-vous que pour votre plaisir, et pour agrandir vous et les vôtres, contre droit et raison, nous demeurions à jamais misérables? Voulez-vous achever de perdre ce peu qui reste? Jusques à quand serez-vous substanté de notre sang et de nos entrailles? Quand serez-vous saoul de nous manger, et de nous voir entretuer pour vous faire vivre à votre aise?... Enfin chacun est las de la guerre, en laquelle nous voyons bien qu'il n'est plus question de notre religion, mais de notre servitude, et de savoir auquel d'entre vous nos os demeureront. Ne pensez pas trouver à l'avenir tant de gens, comme vous avez fait, qui veuillent se perdre de gaieté de cœur, et épouser un désespoir pour le reste de leur vie, et pour leur postérité [1]. »

Ainsi sagacité pénétrante qui découvre et saisit le vice et l'hypocrisie politique, malgré leurs efforts pour se dérober aux regards en se cachant dans le sanctuaire; puissance et vigueur qui les entraînent au grand jour et les montrent avec ce qu'ils ont de profondément pervers et de désastreux pour la France, éloquence passionnée qui expose avec vérité et chaleur les souffrances particulières et les souffrances publiques, et qui excite l'indignation dans tous les cœurs; adresse qui consiste à faire rougir les peuples ligueurs de leur crédulité et qui intéresse leur amour-propre à secouer le joug dont ils se sont laissé charger; tels sont les mérites divers, les éminentes qualités dont la Ménippée présente la réunion, et dont les auteurs se servirent pour diriger une courageuse et vigoureuse attaque contre l'autorité de Mayenne et de la Ligue encore debout.

Les deux historiens les plus autorisés du temps, de Thou et d'Aubigné, s'accordent à témoigner que cette satire influa d'une

[1] Harangue de d'Aubray, p. 165, 166, 169, 177-185. Toute la pensée et l'argument principal de l'auteur sont contenus dans la phrase de la p. 177 : « Nous voulons un Roi pour avoir la paix. »

manière considérable sur la disposition des esprits et sur la situation. De Thou dit que des écrits publiés pendant toute la période des guerres civiles, aucun ne fut accueilli avec autant d'empressement, lu avec autant d'avidité, reçu avec autant de faveur par les hommes des deux partis indistinctement. D'Aubigné, après avoir énuméré divers ouvrages qui contribuèrent le plus au déclin de la Ligue, ajoute : « Mais la plus grande plaie qu'ayent » receue les Liguez par les escrits des hommes doctes, a esté par » le catholicon d'Espagne[1]. »

Il est très-clair que l'effet produit par la Ménippée fut proportionné à l'époque où elle parut; que cet effet fut d'autant plus étendu, d'autant plus puissant, que la publication de l'ouvrage fut plus ancienne et se rapprocha davantage du temps où tout était encore en doute et en crise, où la Ligue subsistait entière et n'avait encore essuyé aucune défection. Il faut donc rechercher avec soin la date de la composition et l'époque de la publication soit restreinte et sous le manteau, soit générale et publique, de la seconde partie de la Ménippée[2]. On lit dans quelques ouvrages d'histoire et de critique littéraire que la Ménippée fut faite au temps où Henri IV rentrait dans sa bonne ville de Paris et siégeait dans son Louvre; qu'elle n'abattit pas la Ligue, qu'elle la trouva par terre, mais qu'elle l'ensevelit dans le ridicule. Toutes ces assertions trouvent leur réfutation dans les harangues de la satire et dans le discours ajouté par l'imprimeur à la fin de l'une des plus anciennes éditions de l'ouvrage. C'est dans ces documents irrécusables que nous chercherons des renseignements sur les deux points qu'il s'agit d'éclaircir : la date de la composition du livre, la date de la publication sous diverses formes très-distinctes.

L'époque de la composition de la seconde partie de la Ménippée peut s'établir avec certitude par la manière dont presque toutes les harangues contenues dans l'ouvrage parlent du fait le plus important de l'époque, de la conversion de Henri IV. Il est évident que

[1] Thuanus, Hist., lib. CV, § 18, t. V, p. 234 : « Adeo ut nihil toto » horum bellorum tempore, in publicum emanarit, quod tam avide » ab utriusque partis elegantibus ingeniis acceptum, lectum et proba» tum sit. » — D'Aubigné, Hist. univ., t. III, liv. III, ch. 21, p. 287, édit. 1616-1620.

[2] Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'apparition de la première partie de la Ménippée, composée par Leroi. Nous avons prouvé ci-dessus, p. 462, que la publication de cette première partie eut lieu au mois de février ou de mars 1593.

[illegible] comme d'un fait présent et futur, et [illegible] la composition des divers morceaux [illegible] commencée le 25 juillet 1593. [illegible] intermédiaires qui fournissent des [illegible] la première, celle de Mayenne ; et la dernière, celle de d'Aubray. Qu'y trouvons-nous ? Mayenne s'exprime en ces termes :

« Encore que j'aye fait serment par ma dernière déclaration, et par ma response subséquente, de désirer la conversion du roy de Navarre, je vous prie de croire que je ne desire rien moins, et aimerois mieux voir ma femme, mon frère, et tous mes cousins et parents morts, que de voir le Béarnois à la messe. — Ce n'est pas pour contraindre l'hérétique de tourner sa robe : car je ne le desire ni ne l'entends, et m'asseure qu'il a un [illegible] mais il a le cœur obstiné : qui est ce que je demande, afin qu'il demeure tousjours en sa peau, et qu'il nous acquière à ceux [illegible] catholiques, apostoliques et romains. — Vous ne me conseilleriez pas, que, pour une messe que le roy de Navarre pourroit faire chanter, [illegible] je me demisse du pouvoir que j'ai, et que de demi-roy que je suis, je devinsse valet. Bien est vrai que si la dite conversion advenoit, je serois en grande peine et tiendrois le loup par les oreilles [1]. »

Par suite de ces passages, auxquels on pourrait en joindre plusieurs autres, il est bien établi, qu'au moment où cette harangue est écrite, Henri IV n'est pas encore rentré dans l'église catholique, et que ses ennemis espèrent même encore qu'il n'y rentrera jamais. De la harangue de Mayenne, passons à celle de d'Aubray ; après avoir entendu les ennemis du roi, entendons les ligueurs français et les Politiques ses amis : tiennent-ils un langage pareil, ou un langage opposé ? Voyons :

« Jérusalem estoit assiégée par Titus, prince de diverse religion, allant aux hazards et dangers comme un simple soldat, et neantmoins si doux et gracieux qu'il acquit le surnom de delices du genre humain. Paris a esté assiégé par un prince de religion différente, mais plus humain et debonnaire, plus hasardeux et prompt d'aller aux coups que jamais ne fut Titus. Davantage, Titus ne vouloit rien innover en la religion des Juifs : aussi ne fait ce prince en la nostre, ains au contraire nous donne espérance de [illegible] quelque jour, et en peu de temps. — Une chose lui manque que je dirois bien à l'oreille de quelqu'un, si je voulois. Je ne veux pas dire la religion différente de la nostre que luy reprochez tant. Car nous sçavons de bonne part que Dieu

[1] Satyre Ménippée, Harangue de M. le Lieutenant, édit. 1726, p. 43, 45, au commencement et à la fin, 46.

lui a touché le cœur, et veut estre enseigné, et déjà s'accommode à l'instruction : mesme a fait porter parole au Saint-Père de sa PROCHAINE CONVERSION. De quoy je fais estat comme si je l'avois déjà veue, tant il s'est tousjours montré respectueux en ses promesses, et religieux gardien de ses paroles [1]. »

Dans ces divers passages, il n'est pas une phrase et presque pas un mot, où les auteurs de la Ménippée, partisans déclarés du roi, ne présentent sa conversion comme un futur contingent, comme un fait à venir, au lieu d'en parler comme d'un fait consommé. Ils savent cependant que la seule différence de religion retient encore les ligueurs de bonne foi, et les bourgeois de la plupart des grandes villes, et qu'au jour où ils verraient Henri catholique, ils se précipiteraient pour le reconnaître. Si les auteurs pouvaient se servir de ce triomphant argument, le négligeraient-ils ? Non, mille fois non. Par conséquent toutes les harangues de la seconde partie de la Ménippée, tout le corps, tout le gros de cette portion de l'ouvrage, ont été composés avant l'abjuration du roi, avant le 25 juillet 1593. Cependant les événements se précipitèrent : Henri franchit le pas qui le séparait de la majorité nationale : il se réconcilia dans Saint-Denis avec l'Église catholique. Les auteurs de la Ménippée s'emparèrent aussitôt de ce décisif incident qui aplanissait les obstacles, le consignèrent, le célébrèrent dans des vers ajoutés par eux à la harangue de d'Aubray : ils pressèrent le peuple de Paris et des autres grandes villes de courir dans Saint-Denis faire leur soumission à Henri devenu catholique, et de mettre fin aux troubles du royaume.

Allons doncques, mes amis,
Allons tous à Saint-Denis
Dévostement recognoistre
Ce grand Roy pour nostre maistre.
Allons tous dru et épais
Pour luy demander la paix :
Nous irons jusqu'à sa table,
Tant il est prince accostable [2].

La composition de cette première addition à l'œuvre principale se place au temps du séjour du roi à Saint-Denis; et la corres-

[1] Satyre Ménippée, Harangue de M. d'Aubray, p. 157, 180, 181.
[2] Satyre Ménippée, p. 191.

pondance de ce prince nous apprend qu'il demeura dans cette ville presque constamment, et en faisant seulement quelques excursions dans les villes voisines, depuis le 25 juillet jusqu'à la fin du mois d'octobre 1593 [1].

Passons à l'autre question : voyons si la seconde partie de la Ménippée, amenée à ce point, resta dans le portefeuille des auteurs, ou si elle fut répandue dans le public par une voie quelconque, durant la trêve entre le parti de la Ligue et le parti royal, qui se prolongea du 31 juillet au 31 décembre 1593. C'est un point sur lequel l'imprimeur des cinq premières éditions de la Ménippée va nous fournir les renseignements désirables. Dans un discours où il donne l'explication de quelques mots difficilement compris des lecteurs, et où il rapporte ce qu'il a appris sur la composition et la publication première de la satire, il consigne l'observation suivante de l'un de ses interlocuteurs : « Auparavant qu'eussiez mis l'ouvrage en vente, on en avoit déjà veu » *plusieurs copies imparfaites et barbouillées*, qui avoient donné » envie de voir le reste bien limé et mis au net. » Un peu plus loin, il rapporte diverses questions qu'il a eu occasion d'adresser à un parent de l'auteur, et la première est ainsi conçue : « Je » prendray donc la hardiesse de vous demander,... premièrement pourquoy l'auteur a affecté ce titre nouveau de Satyre » Ménippée, que tout le monde n'entend pas, veu *qu'aux copies à* » *la main*, il y avait l'Abrégé et l'âme des Estats [2]. » Ces deux passages sont aussi clairs et aussi positifs que possible. Ils prouvent que des copies manuscrites de la seconde partie de la Ménippée, au temps où le corps de l'ouvrage était déjà achevé, et où il ne restait plus qu'à limer et à polir les détails et le style, circulèrent dans Paris, dans Amiens, dans Beauvais et probablement dans d'autres villes, plusieurs mois avant qu'elle fût imprimée. En effet, dans l'Avis de l'imprimeur au lecteur, placé

[1] Recueil des Lettres missives, t. IV, p. 2-43.

[2] Discours de l'Imprimeur sur l'explication du mot de *higuiero d'Infierno*, et d'autres choses qu'il a apprises de l'autheur, p. 220, 224. Le mode de publication par la voie des copies manuscrites était alors d'un fréquent usage : l'on s'en servait quand on voulait avoir les transcriptions d'une pièce promptement, en évitant les lenteurs ou les difficultés de l'impression. On le voit employé quelques années plus tard, en 1600, par le parti protestant, quand il veut faire parvenir sans retard à Paris et dans les provinces le compte-rendu, présenté à son point de vue, de la conférence de Fontainebleau entre du Plessis-Mornay et Duperron. C'est ce que l'on trouve établi par le témoignage de Mme du Plessis, dans ses Mémoires, p. 373.

en tête de la première édition, et différent du discours qui vient d'être cité, on trouve consignés les faits suivants. Le manuscrit de la satire, écrit à Paris, transporté d'abord à Amiens, puis à Beauvais, tombe entre les mains d'un gentilhomme, au moment où un moine se dispose à se rendre à Paris en intention d'assister à la bénédiction solennelle et à la procession que le clergé ligueur va célébrer, pour le succès de l'attentat de Barrière sur la personne du roi. Or, Barrière arrive à Paris le 17 août 1593, et tente quelques jours plus tard d'assassiner le roi à Melun[1]. Par conséquent, la publication de la Ménippée, par la voie des copies manuscrites eut lieu durant la trève entre la Ligue et le parti royal. Les renseignements fournis par l'imprimeur sont pleinement d'accord avec le témoignage des historiens contemporains, de Thou, d'Aubigné, Legrain, Cheverny. Tous placent l'apparition de la seconde partie de la Ménippée, de celle où se trouvent les harangues, sous l'année 1593, et non sous l'année 1594, parce que tous ont en vue l'émission de l'ouvrage, faite par voie de copies manuscrites, la première publication, la publication restreinte[2]. En indiquant l'année 1593, ils n'ont pas antidaté

[1] Avis de l'imprimeur au lecteur qui a été mis devant l'édition de l'an 1593. On trouve cet avis dans les Remarques sur la Satyre Ménippée, édition de Ratisbonne, 1726, t. II, p. 8, 9, et on lit à la page 9 : « Un petit moine, Romipète, le lendemain se desroba pour la haste » qu'il avoit d'estre à Paris à la bénédiction solennelle, et procession » générale que devoit faire le légat, pour la sainte et catholique en- » treprise que Pierre Barrière d'Orléans avoit faite et jurée entre ses » mains, d'assassiner Sa Majesté à Melun. » — Barrière arrive à Paris le 17 août 1593, comme il est témoigné dans son procès criminel, contenu au tome V, p. 434 des Mémoires de la Ligue.

[2] De Thou, année 1593, l. 105, § 18, t. V, p. 234 : voyez la citation de ce passage ci-dessus, p. 460, 461, — Legrain, décade, l. V, p. 252. Année 1593 : « Les Estats furent donc ouverts, lesquels n'apportèrent » que de la risée aux plumes gaillardes qui ont rédigé les *harangues* » par escript en façon de farces. » — Mémoires de Cheverny, 1re série, t. X, p. 527 B, 528 A, collection Michaud, Année 1593. « Comme d'un » côté ces beaux Estats de Paris commencèrent à minuter leur retraite » (au mois d'août 1593), et cependant à leur abry et sous les mauvaises » impressions, forces secrettes et très méchantes conspirations se des- » couvroient tous les jours, le nombre infini de tant de mesconnois- » sances et extresmes folies fist resveiller la pluspart des bons Fran- » çois en leur devoir. Et entre autres quelques bons et gentils esprits » qui s'employèrent à descrire la tenue et l'ordre des dits Estats, » en firent un livre intitulé le Catholicon d'Espagne ou Satyre Ménip- » pée, dans lequel, sous paroles et allégations pleines de raillerie, ils » bouffonnèrent, comme en riant le vray se peust dire. Ils desclarè- » rent et firent apertement recognoistre les menées, desseins et arti- » fices, tant des chefs de la Ligue et Espagnols, que des dits Estats

la publication, ils n'ont pas commis un léger anachronisme, comme on l'a dit sans fondement : ils ont énoncé un fait dont le discours de l'imprimeur et le texte primitif de la Ménippée démontrent la parfaite exactitude. Par conséquent le livre exerça une influence marquée sur l'opinion publique, inspira ou fortifia beaucoup de déterminations prises par la bourgeoisie et les autres classes de citoyens appartenant au parti modéré et à la Ligue française, dans le dernier tiers de l'année 1593 : et dans les trois mois de l'année 1594 qui précédèrent la réduction de Paris et le rétablissement de l'autorité royale dans la capitale.

Les auteurs de la Ménippée mirent la dernière main à leur ouvrage, le portèrent au dernier degré de perfection, de mordante plaisanterie et de raison serrée, pendant l'hiver de 1593. Ce travail de révision fut terminé, la Ménippée fut achevée et arrêtée dans toutes ses parties, moins trois ou quatre phrases dont il sera parlé tout à l'heure, dans le cours du mois de décembre 1593. Un passage de la satire, compris dans les premières éditions de l'ouvrage, retranché dans les suivantes, fournit la preuve de cette vérité. Le passage contient une attaque contre Villeroy, alors encore engagé dans la Ligue. Villeroy annonça sa prochaine rupture avec la Ligue et avec Mayenne, par son départ de Paris, effectué le 23 décembre 1593 [1]. Pour que cette attaque ait trouvé place dans la satire, il faut de toute nécessité que la satire ait été terminée avant le 23 décembre : autrement les auteurs auraient retranché cette diatribe. L'une des copies manuscrites, qu'un gentilhomme s'était procurée, fut donnée par lui à l'imprimeur

» par eux apostez, et si, par divers *discours et harangues* qu'ils firent » faire aux uns et aux autres, selon leurs humeurs, caprices et intel- » ligences. » On ne parle pas d'un livre fait, et qui dévoile les menées et intrigues des partis sans que le livre ait paru. Or, Cheverny place cette apparition, la publication au moyen des copies manuscrites, au temps de la retraite des Estats de la Ligue, vers le mois d'août 1593.

[1] L'attaque contre Villeroy, contenue dans les exemplaires de la Satire Ménippée portant le millésime de 1593, à la page 236, et même dans la première des éditions portant le millésime de 1594, au folio 83 verso, commence par ces mots : « A la suite de ce tableau, y en » avoit un autre de non moindre artifice et plaisir, où estoit peint un » petit homme meslé de blanc et rouge, habillé à l'espagnole, et néant- » moins portant la chère françoise, qui avoit deux noms. » La chère française signifie le visage et la mine d'un Français. Les deux noms de Villeroy étaient de Neufville de Villeroy. — Villeroy sortit de Paris le 23 décembre 1593, comme le témoigne le Supplément de Lestoile, p. 192 A.

le jour du sacre du roi à Chartres, c'est-à-dire le 27 février 1594[1]. Le typographe l'imprima à Tours, et en tira une première édition au nombre de sept ou huit cents exemplaires : il acheva cette édition à la fin du mois d'avril 1594, un peu plus d'un mois après que Paris se fut soumis au roi[2]. Dans le cours de l'impression de cette première édition, soit de son propre mouvement, soit sur l'indication des auteurs, il intercala au corps de l'ouvrage trois ou quatre faits survenus dans le parti royal et dans le parti de la Ligue, depuis le 27 février, jour du sacre, jusqu'au 25 avril 1594[3]. Ce fut une seconde addition faite au texte primitif de la Ménippée. Ces additions, qui avaient pour but de donner à l'ouvrage l'intérêt des faits les plus récents et les plus actuels, de tenir les lecteurs au courant de la situation des partis, ne touchent en rien à la composition générale de la seconde et de la plus considérable partie de la satire, laquelle eut lieu, comme nous l'avons démontré, avant l'abjuration du roi. Bien que l'imprimeur n'ait mis l'ouvrage en vente qu'à la fin du mois d'avril 1594, il plaça au frontispice de la première édition le millésime de 1593, et dans quelques exemplaires le mot de Paris pour lieu d'impression[4]. Par cette énonciation très

[1] Discours de l'Imprimeur, p. 219 : « Depuis que la copie françoise » m'en fut premièrement donnée à Chartres, au sacre du Roy. »

[2] Discours de l'Imprimeur, p. 220 : « Voyant qu'il sçavoit tout, je » ne puis luy nier qu'à la vérité je l'*avois imprimé à Tours*, mais que » je ne l'avois pu achever qu'au temps qu'il fallut plier bagage pour » s'en venir en cette ville (Paris), après que les Parisiens furent » retournez à leur bon sens, et réduits à l'obéissance du Roy. » — P. 223 : « C'est une œuvre, lui dis-je, qui a esté moult bien reçeu, et » que j'ay imprimé (je suis typographe à vostre commandement) sans » connoistre sa valeur. Parce que *je n'en fis du commencement à Tours* » *que sept ou huit cents exemplaires.* »

[3] Le dernier fait accompli pendant l'impression de la première édition de la Satire Ménippée à Tours, et consigné dans le texte de l'ouvrage, est le meurtre du capitaine Saint-Paul, que Mayenne avait créé maréchal de Franc, et qui fut tué par le duc de Guise. On trouve une claire allusion à ce fait à la page 38 de la première édition de la Ménippée : « Monsieur de Saint-Paul, comte de Rethelois à tiltre de pré» caire, n'approchez pas si près de Monsieur de Guise, de peur de » l'eschauffer. » Le meurtre de Saint-Paul, ou Saint-Pol, par le duc de Guise, eut lieu à Reims le jour de Saint-Marc, 25 avril 1593, comme le témoigne Lestoile, dans son Registre-journal du règne de Henri IV, p. 232 B.

[4] La Bibliothèque impériale possède quatre exemplaires de la Satire Ménippée, portant le millésime de 1593. Parmi ces exemplaires, il en est un particulièrement remarquable, parce que seul il donne un lieu d'impression, lieu supposé, comme la date est une antidate. Voici ce

remarquable, il se proposa certainement de constater que la Ménippée avait été écrite dès 1593, et qu'elle avait été composée à Paris. Dans le siècle suivant, le savant Pierre Dupuy voulant reproduire l'édition originale de la satire Ménippée, avec éclaircissements et commentaires, rechercha curieusement à quelle époque précise elle avait paru, et demanda surtout la solution de la question au contenu du livre. Trouvant dans le texte l'énoncé des trois ou quatre faits accomplis entre le 27 février et le 25 avril 1594, il en conclut avec raison que la première édition était postérieure, au moins de quelques jours, à cette dernière date. Dupuy ne s'occupe, comme il le dit formellement, que d'*une première édition bien complète*[1], d'une première édition comprenant outre le corps de la Ménippée, les additions faites à deux reprises différentes. Il ne parle ni de la publication partielle du Catholicon, œuvre de Leroi; ni de la date de la compo-

titre : « Satyre Menippée de la vertu du Catholicon d'Espagne et de la » tenue des Estatz de Paris. A PARIS, M. D. XCIII. » Puis la mention manuscrite *Première édition*. Le nombre des pages, et non des feuillets, est de 255. Le format est un petit in-8, ayant la taille de nos in-12. La marque est la suivante : L 35 b, 448 B. — Le nombre des pièces de vers ajoutées au volume est de quarante, en y comprenant la traduction de quelques-unes de ces pièces en latin. De même que les auteurs avaient ajouté au texte primitif de la Satire la mention de trois ou quatre faits accomplis jusqu'à la fin du mois d'avril 1594 et survenus pendant le cours de l'impression de la première édition, de même on ajouta au volume toutes les pièces de vers relatives à la Ligue jusqu'à la même époque de la fin d'avril 1594. Quelques-unes de ces pièces de vers constatent des changements survenus dans la situation depuis la composition originaire du corps de la Ménippée. D'où il résulte qu'on doit trouver, et qu'on trouve des contradictions entre le texte de la Satire et le témoignage des pièces. Ainsi, dans le texte de la Satire, Paris est occupé par la garnison espagnole; dans les pièces Paris en est délivré. Le texte de la Satire, page 236, contient l'attaque dirigée contre Villeroy : parmi les pièces de vers l'on en trouve une, à la page 253, intitulée : *Des seigneurs de Vitry et de Villeroy qui ont recogneu le Roy*. Villeroy, resté attaché à la Ligue jusqu'à la fin du mois de décembre, et pendant la composition du corps de la Satire, ne commença sa rupture avec la Ligue et avec Mayenne que le 23 décembre 1593, et ne fit son accommodement avec le roi qu'au commencement du mois de février 1594, comme le témoigne le supplément du Registre-journal de Lestoile, page 206 A : cet accommodement ne fut connu du public que plus tard, au moment où l'on rassemblait et où l'on imprimait précipitamment les pièces de vers.

[1] L'observation de Dupuy sur la date de la première édition bien *complète* de la Ménippée fut consignée par lui dans une note demeurée longtemps manuscrite. Leduchat a publié cette note dans ses remarques sur la Satyre Ménippée, t. II, p. 5 de l'édition de 1726.

sition de la seconde partie de la Ménippée due à Pithou et à ses collaborateurs; ni de l'émission et de la circulation dans le public au moyen des copies manuscrites, de cette portion de l'ouvrage; ni de la vive impression qu'elle a dû produire dès lors sur les esprits. Dupuy se garde bien de rejeter tous ces faits à la fin du mois d'avril 1594; il est trop instruit et trop éclairé pour tomber dans une pareille erreur : il n'a en vue que la première édition bien complète.

Achevons l'historique de la publication par voie d'impression, et de la diffusion de la Ménippée, en continuant à produire le témoignage de l'imprimeur des premières éditions. « Je ne fis » du commencement à Tours que sept ou huit cents exemplaires » de cette œuvre. Mais sitost qu'il a esté veu à Paris, où je l'ay » apporté avec mes presses et mes meubles, tout le monde l'a » trouvé si beau et si bien faict, *qu'on y a couru comme au feu, et* » *a fallu que je l'aye imprimé en trois semaines quatre fois*, et je suis » prêt à l'imprimer pour la *cinquiéme*, si j'avois communiqué » seulement demi-heure avec l'auteur[1]. » La satire eut donc une première édition faite à Tours et apportée de Tours; puis, quatre éditions faites à Paris, dans le mois qui suivit le retour de l'imprimeur en cette ville, c'est-à-dire dans le mois de mai 1594; puis, une sixième édition dans laquelle fut inséré le discours de l'imprimeur, dont on vient de lire des extraits. Divers libraires donnaient en cette même année 1594, d'autres éditions qui se distinguent des précédentes par la marque de Turin au lieu de celle de Paris, par la différence des caractères et le nombre de pages, par des additions et des retranchements[2]. La curiosité publique exigea que la satire fût publiée de nouveau en 1595, au moins deux fois.

Aucun ouvrage, depuis l'introduction de l'Imprimerie en France, n'avait eu un pareil succès : la Ménippée fit fureur; elle fut répandue dans tout le royaume à profusion, et produisit des

[1] Discours de l'imprimeur sur l'explication du mot de : higuiero d'Infierno, p. 223.

[2] Discours de l'imprimeur, p. 223 : « Aussi l'ai-je ouy plaindre (l'au- » teur) d'un *libraire* qui, par avarice ou jalousie des *autres*, a fait im- » primer cette œuvre en petits charactères, mal corrects et mal plai- » sants, et a esté si téméraire d'y oster et d'y adjouter ce qu'il a » voulu : ce que la justice ne devroit pas endurer. » — Le P. Lelong, Biblioth. hist. de la France, t. II, p. 346, 347. — Remarques de Leduchat et de Marchand sur la Satyre Ménippée, en corrigeant les unes par les autres, t. II, p. 4, 5, 402; édition 1726.

effets proportionnés à sa vogue. Quand bien même on prétendrait, contre l'évidence, qu'elle n'a été connue du public que depuis l'émission de l'édition apportée de Tours, et des éditions imprimées coup sur coup à Paris à partir du mois de mai 1594, encore faudrait-il reconnaître qu'elle a agi sur l'opinion publique demeurée hostile au parti royal, ou indécise, dans une foule de localités, dans plusieurs villes de chacune des provinces du royaume; qu'elle a contribué pour sa part et dans une mesure considérable, au désarmement des populations et à la pacification de la France. En effet, la Ligue ne périt pas au moment de l'entrée de Henri IV dans Paris. Bien loin de là, après la réduction de Paris, elle subsistait dans près de la moitié du royaume, et elle ne succomba que quatre ans plus tard, lors de la soumission de Mercœur et de la Bretagne en 1598. Sans sortir de la seule année 1594 et de la portion de cette année postérieure au mois de mai et à l'apparition des premières éditions de la satire, on trouvera que dans les provinces de Champagne, de Picardie, de l'Ile-de-France, de Poitou, de Bourgogne, plusieurs grandes villes, Reims, Château-Thierry, Amiens, Beauvais, Poitiers, Mâcon, outre beaucoup d'autres villes secondaires, passèrent du parti de la Ligue dans le parti royal. A moins de nier l'influence morale attribuée par de Thou et d'Aubigné à la Ménippée, il faut bien admettre qu'elle fut loin d'être étrangère aux résolutions prises par la bourgeoisie de ces cités. Par conséquent, même dans cette supposition, la satire n'aurait pas enterré la Ligue, comme on l'a prétendu, elle aurait contribué à la tuer. Mais cette supposition n'est pas soutenable après les textes cités plus haut. Leur autorité établit que les services rendus par la Ménippée furent bien plus étendus et bien plus importants; que la satire répandue pendant la trêve, au moyen des copies faites à la main, concourut à la réduction de Paris et des autres grandes villes, qui après la reprise des hostilités au mois de janvier 1594, ne tardèrent pas à reconnaître l'autorité du roi. D'où il résulte que les auteurs de la Ménippée, au lieu d'être des hommes du lendemain, ainsi qu'on les en a faussement accusés, furent des hommes de la veille, d'excellents citoyens chez lesquels le courage ne fut égalé que par l'esprit. L'histoire littéraire n'arrive à l'exactitude et à l'entière vérité que quand elle s'instruit et s'éclaire de l'histoire politique.

La Satire Ménippée est l'un des sept ou huit monuments les plus importants de l'esprit français au XVIe siècle. Considérée au

point de vue purement littéraire, elle a donné lieu à des interprétations pleines de sagacité et de verve. Elle a été moins bien traitée sous le rapport politique et critique, et l'on peut s'en étonner à bon droit. La date de la composition des deux parties distinctes de la satire, l'époque de la publication restreinte au moyen des copies faites à la main, puis de la publication populaire et de la diffusion par la voie de l'impression de la seconde partie de l'ouvrage, devaient être fixées à la suite d'une étude sérieuse et réfléchie des documents contemporains comparés entre eux. Un résumé de chacune des parties de la Ménippée, une analyse portant sur le point principal de chacune des harangues, et faisant connaître à quel désordre particulier et à quelle classe de coupables elles s'attaquaient, n'étaient pas moins nécessaires. En effet, c'est à l'aide seulement de ces données diverses que l'on pouvait apprécier d'une manière exacte l'action que la satire avait exercée sur l'esprit public, la part qui lui revenait dans le retour à la raison, l'appui qu'elle avait prêté dans une circonstance décisive aux principes de l'ordre, à la cause de l'indépendance nationale. Nous avons essayé de rétablir la vérité sur ces divers points. Il faut encore considérer la Ménippée comme une œuvre morale, destinée à peindre les mœurs et à les corriger, apprécier son influence sur la marche et les progrès de l'art, rechercher quels effets elle a produits, et quelle valeur elle a sous ces deux rapports. Ce second examen ne sera pas de luxe dans un temps où l'esprit de parti et la passion se sont mêlés aux questions historiques et littéraires, et ont égaré la critique au point qu'elle ait pu méconnaître entièrement le mérite littéraire de la Ménippée, et qu'elle n'ait pas craint de la comparer à la chanson de Marlborough. La Ménippée a été imprimée plus de vingt fois, et de nos jours nous avons vu deux éditions de l'ouvrage offertes à l'intérêt public, qu'elle n'a ni épuisé, ni lassé depuis deux siècles et demi. D'où lui vient cette prodigieuse faveur ? Pourquoi, livre de circonstance, lui a-t-il été donné de survivre aux circonstances qui l'avaient fait naître? C'est, qu'hommes et choses, elle a peint toute une époque en traits ineffaçables, et qu'à ce titre elle est devenue l'une des pages les plus vraies de l'histoire d'une partie du XVIe siècle. C'est que, comme toutes les œuvres puissantes, elle a guéri la nature humaine de l'une de ses plus grandes erreurs, l'a délivrée de l'un des fléaux qui l'affligeaient. Elle a frappé d'un coup dont elle ne s'est pas relevée l'hypocrisie politique, qui, née au moyen-âge et

prolongeant son existence pendant trois siècles et demi, depuis la guerre des Albigeois jusqu'à la Ligue, depuis Montfort jusqu'aux Guises et à Philippe II, rendit la religion complice de ses attentats contre les princes qu'elle voulait abattre et dépouiller, et prit en même temps des nations entières pour victimes. Pascal a trouvé dans la Ménippée le secret de ce procédé puissant, par lequel, joignant le sarcasme à la logique, il a détruit des doctrines dangereuses, non plus en politique, mais en religion et en morale. Molière y a puisé ses principales observations, quand il a voulu abattre l'hypocrisie domestique, celle qui tramait la ruine des familles, comme l'hypocrisie politique complotait la ruine des États. La Ménippée a été appelée par nos prédécesseurs le roi des pamphlets : plus on la considérera sous des aspects divers, plus on lui trouvera de titres à ce nom glorieux.

Trois années s'étaient écoulées depuis le discours de Du Vair et la publication de la Ménippée. Les dangers auxquels le courageux orateur et les ingénieux pamphlétaires avaient opposé la raison et l'esprit, que le roi avait combattus par son abjuration, ses armes, ses actives et habiles négociations avec les chefs de la Ligue, ces dangers étaient dissipés : l'indépendance et l'unité nationale pouvaient être considérées comme sauvées ; toutes les provinces, moins la Bretagne, étaient réduites, et la France reconstituée en corps de nation sous un roi indigène. Mais elle était loin d'être sortie des rudes épreuves qui lui étaient réservées, et d'autres périls, presque aussi grands, avaient remplacé ceux dont elle était sortie. L'épuisement et le désordre de ses finances menaçaient d'arrêter la marche de tous les services publics : elle faiblit plus d'une fois dans la guerre contre l'Espagne, qui se prolongeait : elle eut à craindre que les mécontentements et l'agitation des calvinistes ne fissent succéder une nouvelle guerre civile et religieuse à celle qui se terminait en ce moment même.

Tels furent les graves sujets, les intérêts de premier ordre dont les esprits eurent à se préoccuper, sur lesquels l'éloquence eut à s'exercer, durant la période comprise entre la fin de l'année 1596 et l'année 1604. Dans ces discussions, où il s'agit toujours d'éclairer les corps de l'État, souvent de les retirer d'une fausse route, de les conduire et de les entraîner dans une meilleure, Henri IV apporta des lumières, une autorité de raison et de parole admirables. Pourvu de tous les talents de l'homme public, il avait commencé dès son avénement, dès les délibérations des

seigneurs au camp de Saint-Cloud, cette suite de discours qu'il prononça dans toutes les circonstances importantes de son règne. Il nous est impossible de soumettre aucune de ces harangues à un examen détaillé. Dans l'immensité des morceaux d'éloquence que fournit cette époque, on est réduit, pour chaque orateur, à se restreindre et à choisir. Nous prendrons de préférence quelques-uns des discours du roi, qui appartiennent à la période que nous venons d'indiquer, temps où il cesse d'être chef du seul parti légitime, mais enfin chef d'un parti, et où il se montre avec le caractère de souverain du pays, également habile à rétablir l'équilibre rompu entre les revenus de l'état et ses dépenses; à créer des ressources extraordinaires pour parer aux revers imprévus et terminer la guerre d'une manière glorieuse; à établir la liberté religieuse dans sa plénitude, et la parfaite égalité civile entre les citoyens des diverses religions ; à éteindre la dette publique, et à donner à la France, avec de nouvelles ressources financières, une prospérité intérieure et une force au dehors inconnues jusqu'à ce temps. A quelle époque l'éloquence s'est-elle appliquée à de plus grands objets, a-t-elle servi à de plus nobles et plus utiles desseins? Et où trouver une intelligence plus forte, plus élevée, plus souple que celle qui, dans ces sujets divers, voyait et montrait aux autres le fond des choses, indiquait dans toutes les questions la solution la plus sage et la plus pratique?

Nous avons donné ailleurs[1] le texte de la harangue qu'il prononça le 4 novembre 1596, à l'ouverture de l'assemblée des Notables réunis à Rouen, et dans laquelle, en annonçant le projet de tirer le royaume de l'état de subversion où il était tombé, il demandait aux représentants de la nation de s'associer à ses efforts : on a vu cette assemblée, répondant en partie aux vues du prince réformateur, établir le nouvel impôt du sou pour livre, et lui fournir ainsi, pour l'avenir, quelques-uns des moyens propres à combler le déficit entre les recettes et les dépenses, à payer et à soutenir les services publics menacés d'une prochaine interruption.

Six semaines s'étaient à peine écoulées depuis la fin de l'assemblée des Notables, et Amiens, que ses habitants avaient voulu garder seuls, malgré tous les avis et toutes les prières du roi, Amiens était surpris par les Espagnols (11 mars 1597). La réputation et l'autorité du roi furent ébranlées par ce coup, qui por-

[1] Voir dans le t. II de cette histoire les p. 269, 270.

tait atteinte en même temps à l'intégrité du territoire. Il fallait reprendre sans délai cette grande ville, après un siége dispendieux, et Henri n'avait rien pour l'entreprendre. En effet, les ressources fournies par les Notables ne pourvoyaient qu'aux dépenses ordinaires, et pas un denier du nouvel impôt du sou pour livre ne pouvait rentrer avant plusieurs mois dans les coffres de l'État. Henri demanda un prêt volontaire à la bourgeoisie et au Parlement par un discours prononcé le 19 avril 1597, et obtint qu'il fût rempli avec empressement. Mais le prêt ne fournissait pas la moitié de l'argent nécessaire, et il fallut recourir à l'expédient de la création et de la vente de nouveaux offices, les anciens étant déjà trop nombreux. Le Parlement fit à cette mesure une opposition intempestive, dont Henri tenta de le faire désister par quelques paroles où il lui représentait vivement que, dans les circonstances où l'on se trouvait, on n'avait pas le choix des moyens. N'ayant pu le persuader, il vainquit sa résistance en tenant un lit de justice où l'édit relatif à la création des nouveaux offices fut enregistré. La courte allocution qu'il lui adressa en cette circonstance, le 21 mai 1597, est plein d'art et de tact : il exprime son mécontentement, mais dans des termes si graves et si contenus qu'un conflit entre la couronne et le Parlement n'en pouvait sortir, et que les deux pouvoirs devaient en rester à un dissentiment[1]. Amiens fut repris, le territoire fut délivré de l'invasion étrangère, et la dangereuse agitation au dedans, qui avait suivi la prise de la capitale de la Picardie, se calma.

A peine libre de ce soin, le roi, en 1598, s'occupa à extirper les derniers restes des discordes civiles. En même temps qu'il contraignit Mercœur à se soumettre, et qu'il pacifia la Bretagne, il résolut de mettre fin aux violentes réclamations des calvinistes et aux intrigues de leurs chefs, menaçantes pour la paix publique, comme on l'avait vu durant le siége d'Amiens. Les moyens qu'il employa furent l'équité et les bienfaits. En leur accordant l'édit de Nantes, il leur assura non pas la liberté de conscience dont ils jouissaient depuis longtemps, mais le libre et public exercice de leur culte, une justice hors de tout soupçon de partialité, la parfaite égalité avec les catholiques en ce qui concernait l'accès aux emplois, charges et dignités, y compris celles de la magistrature. Les vieilles inimitiés des catholiques contre les huguenots, et les

[1] Voir pour les diverses allocutions le Journal militaire de Henri IV, publié par M. le comte de Valory, p. 200; et les Lettres inédites de Henri, publiées par Sérieys, p. 19.

passions de la Ligue, se réveillèrent en cette occasion. Le Parlement s'opposa longtemps à l'édit ; les prédicateurs excitèrent en chaire une dangereuse fermentation ; des propos et des menaces de révolte circulèrent : Henri se vit un moment en butte à un déchaînement général, parce que, rompant avec les idées et les pratiques du moyen-âge, il prétendait assurer à toute une classe de ses sujets la liberté religieuse, non pas tronquée et incomplète, mais entière. Au milieu de ce conflit entre le préjugé des corps et la sagesse du législateur, le roi, au commencement de l'année 1599, appela le Parlement auprès de lui ; il l'exhorta à enregistrer l'édit sans délai, et à mettre fin à l'agitation que ses refus avaient entretenue jusqu'alors, par le discours dont nous allons donner des fragments. Les idées élevées, présentées sous une forme simple ; les raisons fortes, tirées des précédents et de la situation actuelle ; les expressions de la juste indignation du roi, tempérées par les témoignages de l'affection de l'ami et du père ; les traits vifs, sans être insultants, contre l'opposition et les opposants, se produisent ensemble, se font jour à la fois, se croisent et s'entre-choquent. Ce n'est pas l'éloquence savante et méthodique, c'est l'éloquence libre et naturelle, inspirée au plus haut degré de l'esprit français, animée de toute sa vivacité, obéissant à son allure un peu irrégulière mais pleine de mouvement et d'entrain.

Vous me voyez en mon cabinet, où je viens parler à vous, non point en habit royal, ni avec l'épée et la cappe, comme mes prédécesseurs ; ni comme un prince qui vient recevoir des ambassadeurs ; mais vêtu comme un père de famille en pourpoint, pour parler familièrement à ses enfants.

Ce que j'ai à vous dire, est que je vous prie de vérifier l'édit que j'ai accordé à ceux de la religion. Ce que j'en ai fait est pour le bien de la paix. Je l'ai faite au dehors, je la veux faire au dedans de mon royaume. Vous me devez obéir, quand il n'y auroit d'autre considération que de ma qualité, et l'obligation que m'ont tous mes sujets, et particulièrement vous de mon Parlement. J'ai remis les uns en leurs maisons dont ils étoient éloignés, et les autres en la foi qu'ils n'avoient plus [1]. Si l'obéissance étoit due à mes prédécesseurs, il est dû autant ou plus de dévotion à moi qui ai rétabli l'État.....

Je sais que l'on a fait des brigues au Parlement, que l'on a suscité des prédicateurs séditieux. Mais je donnerai bien ordre contre ces gens-là, et je ne m'en attendrai pas à vous. On les a châtiés autrefois avec beaucoup de sévérité, pour avoir prêché moins séditieusement qu'ils ne font. C'est le chemin

[1] En la foi qu'ils n'avoient plus, signifie en l'autorité qu'ils avoient perdue.

qu'on a pris pour faire les Barricades, et venir par degrés au parricide du feu roi. Je couperai les racines à toutes ces factions; je ferai accourcir tous ceux qui les fomenteront : j'ai sauté sur des murailles de ville, je sauterai bien sur des barricades. On ne doit point alléguer la religion catholique, ni le respect du Saint-Siége. Je sais le devoir que je dois, l'un comme roi très chrétien, et l'autre comme premier fils de l'Église : ceux qui pensent être bien avec le Pape s'abusent; j'y suis mieux qu'eux. Quand je l'entreprendrai, je vous ferai déclarer tous hérétiques pour ne m'obéir pas......

Ceux qui empêchent que mon édit ne passe, veulent la guerre : je la déclarerai demain à ceux de la Religion; mais je ne la ferai pas, je les y enverrai. J'ai fait l'édit, je veux qu'il s'observe ; ma volonté devoit servir de raison, on ne la demande jamais au prince en un État obéissant. Néanmoins, je vous dis que la nécessité et l'utilité m'y a porté. Je l'ai fait par l'avis de tous ceux de mon Conseil qui l'ont trouvé bon et nécessaire pour l'état de mes affaires, pour le bien de mon service, pour affermir la concorde, et dissiper les malheurs que la discorde produit. On s'est plaint que je voulois faire des levées de Suisses, ou autres amas de troupes. Si je le faisois, il en faudroit bien juger, et ce seroit pour un bon effet, par la raison de tous mes déportements passés. Témoin ce que j'ai fait pour la reconquête d'Amiens, où j'ai employé l'argent des édits que vous n'eussiez passés, si je ne fusse allé au Parlement. La nécessité m'a fait faire cet édit : par la même nécessité j'ai autrefois fait le soldat. Je suis roi maintenant et parle en roi : je veux être obéi. Il n'y en a pas un qui ne me trouve bon, quand il a affaire de moi, et il n'y en a point qui n'en ait besoin une fois l'an. Et toutefois à moi qui suis si bon, vous êtes si mauvais!

Si les autres Parlements, pour avoir résisté à ma volonté, ont été causes que ceux de la religion ont demandé des choses nouvelles, je ne veux pas que vous soyez cause d'autres nouvelletés par votre refus. L'an 1594 et 95, quand je vous envoyai un édit pour la provision des offices, j'avois promis que je ne pourvoirois aucun de la Religion des états en la cour du Parlement. Depuis cela, le temps a changé les affaires ; il s'y faut accommoder ; toutefois j'aurai bonne assurance de ceux que je mettrai aux charges qu'ils se gouverneront comme ils devront. Ne parlez point tant de la Religion catholique. A tous ces grands criards catholiques et ecclésiastiques, que je leur donne à un mille écus en bénéfices, à l'autre quatre mille livres de rente, ils ne diront plus mot....

Considérez que l'édit dont je vous parle est l'édit du feu roi : il est aussi le mien, car il est fait avec moi, aujourd'hui que je le confirme. Je ne trouve pas bon d'avoir une chose en l'intention et en écrire une autre ; et si quelques autres l'ont fait, je ne veux pas faire comme eux. La tromperie est partout odieuse, mais elle l'est davantage aux princes, dont la parole doit être immuable.

Le dernier mot que vous aurez de moi est que vous suiviez l'exemple d'obéissance de M. de Mayenne. On l'a voulu susciter de faire des menees contre ma volonté. Il a répondu qu'il m'étoit trop obligé, et tous mes sujets aussi, entre lesquels il seroit toujours de ceux qui exposeront leurs vies pour me complaire, parce que j'ai rétabli la France, malgré ceux qui l'ont voulu ruiner. Et si celui qui a été le chef de la Ligue a parlé en cette sorte, combien plus

devrez-vous faire, vous que j'ai remis au lieu d'où la Ligue vous avoit chassés? Donnez à mes prières ce que vous ne voudriez donner aux menaces. Vous n'en aurez point de moi. Faites ce que je vous commande, ou plutôt ce dont je vous prie : vous ne le ferez seulement pour moi, mais aussi pour vous, et pour le bien de la paix [1].

L'opposition du Parlement céda enfin à l'éloquence et à la persévérante poursuite du roi : l'édit de Nantes devint loi de l'État; la liberté religieuse et la tolérance furent inscrites dans nos vieux codes, à la suite des innombrables édits de proscription rendus contre les dissidents depuis Henri II; la plus importante conquête de l'esprit moderne, le plus éclatant retour à l'esprit de l'Évangile, furent signés du nom de Henri IV à son éternel honneur.

Sous ce règne, où les esprits s'étaient fait une habitude des grandes choses, on ne quitta les hautes questions où la religion et la politique se touchaient, que pour aborder celles de l'administration publique dans ce qu'elle avait de plus utile et de plus élevé, mais en même temps de plus difficile. Henri et Sully, grâce à leurs réformes, avaient amené la situation financière au point que l'épargne ou le trésor, après avoir fourni largement aux exigences des divers services publics en temps ordinaire, avait commencé à payer la dette exigible, la dette de 100 millions contractée par le roi pour combattre et désarmer la Ligue et l'Espagne; et que si rien n'était changé à l'ordre maintenant établi, cette dette devait s'éteindre dans un court espace de temps. C'était une nouveauté que la France n'avait pas vue depuis un demi siècle. Tout autre prince que Henri se serait contenté de ces résultats, se serait arrêté à ce point : il passa bien au delà. Il voulut, en créant de nouvelles ressources, mettre son gouvernement à même de réaliser d'immenses améliorations intérieures. Se préoccupant de l'avenir autant que du présent, il prétendit, en outre, pourvoir au milieu de la paix aux éventualités de la guerre, et au milieu du calme le plus profond aux embarras des temps de troubles; affranchir ainsi les finances des complications, les créanciers de l'État des risques, le pouvoir et le pays des dangers qu'ils pouvaient courir au dedans et au dehors. Le moyen projeté pour atteindre ce but était de libérer le royaume de la dette contractée par ses prédécesseurs, lesquels s'étaient fait une habitude d'emprunter toujours sans jamais rembourser.

[1] Matthieu, Hist. de France pendant les sept années de paix, sous l'an 1599, liv. II, narration I, t. I, fol. 102-104. Paris, 1605, in-4.

En 1604, il résolut le rachat du domaine aliéné et l'amortissement de la rente. Il adressa ces propositions à une assemblée où siégaient les représentants de tous les grands corps de l'État, des conseillers du Parlement de Paris, des conseillers de la cour des comptes, des membres du conseil d'État, justice, finances et police. Peu après, une commission fut chargée d'examiner l'efficacité et la légalité des mesures auxquelles le surintendant des finances annonçait devoir recourir pour amortir la rente. Du côté du gouvernement comme du côté de ceux qui furent chargés de soutenir les intérêts des créanciers de l'État détenteurs de la rente, les questions furent posées avec une élévation de principes en matière de moralité publique dont on ne s'est guère douté jusqu'à présent, et qui embarrassera fort ceux qui n'accordent aux hommes du XVI[e] siècle que des connaissances et des vues bornées dans les questions d'économie financière. Voici le discours qu'adressa le roi aux députés des grands corps de l'État :

Messieurs, j'estime que chacun de vous se souvient encore de l'état misérable où étoient réduites les affaires de France, lorsqu'il plut à Dieu m'appeler à cette couronne; et que le comparant à la condition présente, il loue et remercie en son cœur la bonté divine d'un si heureux changement, pour la perfection duquel vous sçavez combien librement j'ai exposé ma vie aux périls et supporté toutes sortes de travaux, lesquels je tiens bien et dignement employés, pourvu seulement que la mémoire vous en demeure.

Mais mon affection paternelle envers mes sujets ne permet point de m'arrêter en si beau chemin, ains me convie à employer de rechef ma personne et chercher tous les moyens pour rendre telles félicités plus durables, et faire en sorte que, malgré tous accidents, chacun puisse jouir à l'avenir, comme il fait à présent, des commodités publiques et privées; chose que je tiens très difficile s'il n'y est remédié par un bon ordre et une très grande prévoyance, à cause de l'extrême pauvreté que je reconnois au peuple de la campagne, lequel est celui qui nous fait tous vivre. Car arrivant un changement de règne, ou quelque mouvement de guerre en ce royaume, comment estimez-vous qu'il soit possible de subvenir à telles *dépenses extraordinaires*, puisque tout le revenu d'icelui, quelque excessives qu'en soient les impositions, peut à grande peine porter les charges et dépenses du *courant*.

Lorsque les rois mes prédécesseurs sont tombés en pareilles adversités, ils ont eu recours aux aliénations de leur domaine, constitutions de rentes, créations d'offices, augmentations de tailles, gabelles et impositions. Mais maintenant toutes ces choses sont parvenues à tels excès, qu'il ne s'en peut tirer ni espérer aucune assistance. Quoi donc, faudra-t-il laisser dissiper l'État, ou l'assujettir aux étrangers! Je m'assure que nul de vous n'a le cœur si lâche que de

l'endurer. Pour mon regard, je souffrirois plutôt mille morts, et espère vous laisser des enfants pour rois qui n'auront pas moins de courage.

Par quoi ne sachant où prendre des moyens, tenez pour certain que l'on s'adressera au fonds des rentes, comme le plus foible, et crains qu'en fin, telles affaires continuant ou tirant à la longue, eux ou moi soyons contraints par la nécessité, qui est la loi de toutes les lois, de faire banqueroute non-seulement à cette nature de dette, mais à tous créanciers de l'État; chose que je veux éviter de toute ma puissance, et que j'éviterai infailliblement, si vous y contribuez ce que l'ancienne fidélité des François me fait espérer de vous.

C'est pourquoi, voyant que la paix et le repos universel que mes labeurs ont acquis à la France nous permet ou plutôt nous appelle à des consultations et occupations si louables et si justes, je me suis résolu, pour prévenir tels inconvénients, d'entrer *au rachat et amortissement des rentes, engagements de domaine,* SUPPRESSIONS D'OFFICES ET DIMINUTION D'IMPÔTS, en remboursant du sort principal [1] les propriétaires qui les ont acquises loyalement et de bonne foi.

Mais avant que d'ouvrir aucun expédient, je désire prendre votre conseil et recevoir vos avis communs. Pous vous donner moyen de les mieux former, je veux que sans vaquer à aucune autre affaire, soit publique ou privée, vous vous assembliez deux fois le jour, afin de trouver les expédients plus propres et avantageux pour faciliter cette mienne intention, lesquels j'écouterai volontiers, et les approuverai si l'exécution peut suivre la proposition. Si non, j'espère vous faire moi-même des ouvertures qui ne seront à rejeter, ne *désirant établir autre justice en cette affaire que celle qui de droit se peut pratiquer entre deux particuliers.* Mais quoi qu'il y ait, tenez pour arrêté en vos esprits que je ne me départirai jamais d'une telle résolution, quelque difficulté et empêchement que vous y puissiez apporter, d'autant que je la tiens non-seulement juste et utile, mais tellement nécessaire que la conservation de cet État y est conjointe et attachée [2].

Deux hommes d'une modération courageuse veillèrent et travaillèrent à ce que les intentions du roi fussent remplies; à ce que, dans cette grande opération financière, il ne fût établi entre l'État et les détenteurs de la rente d'autre justice que celle qui devait intervenir entre deux particuliers; à ce que, dans l'entraînement d'une réforme, les avantages qui devaient en résulter pour le public ne fussent pas achetées par les souffrances imméritées de plusieurs milliers de citoyens. Les rentes étaient constituées, les unes sur l'État, les autres sur l'hôtel-de-ville de Paris: les voies et moyens proposés par le gouvernement pour leur

[1] *Le sort principal,* signifie le fonds, la somme qui a été placée en rentes, le capital des rentes. Ce mot signifie encore les sommes prêtées au gouvernement par ceux auxquels le domaine est engagé, et le prix payé pour l'achat des offices que le roi se propose de supprimer.

[2] Sully, Œconomies royales, ch. 146, t. I, p. 619, 620.

amortissement étaient la destruction des rentes dont le trésor avait été chargé illégalement dans les temps de désordre, l'abaissement de l'intérêt, le rachat des rentes maintenues. Miron, prévôt des marchands de Paris, et Gaston de Grieux, député par la bourgeoisie pour défendre sa cause, demandèrent qu'en ce qui concernait les rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville, la suppression ne frappât que celles dont l'illégalité était évidente ; que quand les rentes, dont la légalité à l'origine pouvait être contestée, avaient été acquises de bonne foi par achat, mariage, partage entre héritiers, ceux qui en étaient détenteurs ne fussent pas inquiétés dans leur propriété, et qu'ainsi la multitude des procès en garantie, qui devait naître de la distinction entre les bonnes et les mauvaises rentes, fût évitée ; que les rentes maintenues continuassent à porter l'intérêt originairement stipulé entre le gouvernement et les particuliers, jusqu'au moment où l'État serait en mesure de les racheter ; que pour le gros des rentes, le moyen d'amortissement employé par le gouvernement de préférence à tout autre fût le rachat. L'énergique protestation que Miron fit le 22 avril 1605 au sein de la commission chargée de l'examen des mesures proposées par le gouvernement, les remontrances que Gaston de Grieux adressa peu après au roi, eurent un plein succès. Plus de la moitié des rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, qui avaient été menacées un moment, subsistèrent et continuèrent à être payées aux taux convenu lors de leur constitution [1]. D'un autre côté, par la suppression des rentes évidemment illégales et abusives, et par l'effet du rachat, le gouvernement éteignit pour 1,390,000 livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, et près de trois fois davantage sur l'État, en tout pour 5 millions de rente, comme on a pu le voir précédemment [2]. On obtint donc le dégrèvement des finances, l'augmentation des ressources du trésor dans une mesure très-considérable, tout en respectant les intérêts des particuliers : merveilleuse conciliation à laquelle concoururent le courage et l'éloquence des citoyens, la modération d'un pouvoir qui subordonnait ses projets, même les plus grands et les plus utiles, à la raison et à justice.

Ainsi que l'éloquence appliquée à la politique et aux affaires

[1] Thuanus, Hist., lib. 134, § 13, t. VI, p. 325, 326 ; ed. Lond., 1733.
[2] Voir dans le t. III de cette histoire, p. 103-105.

d'administration, l'éloquence judiciaire jeta le plus grand éclat sous ce règne. On trouve dans plusieurs plaidoyers du temps toutes les grandes qualités propres à ce genre d'éloquence : une discussion lumineuse et un exposé présenté avec art de faits rassemblés avec soin, une logique serrée, de l'adresse, de la chaleur dans une juste mesure. L'érudition y tient sans doute plus de place qu'on ne lui en accorderait aujourd'hui, mais cependant sans usurper celle que les parties oratoires devaient obtenir. L'éloquence du barreau se signala principalement dans trois circonstances que les historiens du temps relèvent et indiquent tous. La première est le procès intenté ou plutôt repris en 1594 par l'Université et les curés de Paris contre les jésuites, et dans lequel Antoine Arnauld, père du grand Arnauld de Port-Royal, défendit la cause de l'Université, et Louis Dolé celle des curés de Paris. La seconde est un procès auquel avaient donné naissance l'assassinat d'un nommé Jean Prost, et les poursuites dirigées contre ceux qu'on avait soupçonnés à tort de ce crime : la cause fut jugée l'an 1600, en présence du roi et du duc de Savoie, pendant le séjour de ce prince à Paris, à la suite des plaidoyers d'Antoine Arnauld et d'Anne Robert, et sur les conclusions de l'avocat général Servin. Ces monuments d'éloquence judiciaire, trop peu connus aujourd'hui, subsistent [1] : nous pensons qu'ils sont destinés à tenir un jour une place considérable dans l'histoire de notre littérature; mais en les signalant nous ne pouvons les analyser, la place nous manque. Nous préférons faire connaître le discours prononcé par le maréchal de Biron, au moment où il reçoit, de la bouche du chancelier, l'arrêt de sa condamnation prononcé par le Parlement de Paris.

Matthieu le rapporte dans son Histoire de France pendant les sept années de paix [2]. Par le style, par le mouvement, ce morceau est comparable au plaidoyer de Biron, mais il ne faut pas y chercher la vérité historique, ni même la vérité oratoire, qui est

[1] Les deux plaidoyers d'Antoine Arnauld et de Louis Dolé pour l'Université et les curés de Paris contre les jésuites, ont été prononcés les 12, 13 et 16 juillet 1594. Publiés en 1595, ils ont été réimprimés en entier dans la collection des Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 133-218, dernière édition. De Thou et P. Cayet donnent d'amples détails : 1° sur les deux plaidoyers de 1594 (Thuanus, lib. CX, § 2, t. V, p. 416, édit. Lond. — P. Cayet, Chr. nov., liv. VI, t. I, p. 591 et suiv.); 2° sur les plaidoyers de l'an 1600 (Thuanus, lib. CXXIII, § 2, t. V, p. 840. — P. Cayet, Chron. sept., lib. III, t. II, p. 74, 75).

[2] Matthieu, liv. V, p. 332-334.

la vraisemblance : aucune des assertions du coupable ne soutient l'examen. Il dit qu'il n'est pas le plus méchant, et que d'autres qui ont fait pis que lui sont favorisés. Mais personne avant lui, outre la subversion et la dissipation de l'État, n'avait comploté le meurtre du roi, de son héritier, de tous les princes du sang : tous les ennemis de Henri, y compris Mayenne, s'étaient humiliés pour obtenir grâce, et l'avaient méritée par leur fidélité ultérieure et par de grands services rendus à la cause publique. Il avance que la clémence du roi est faillie en France pour lui. Mais le roi lui a accordé une première fois le pardon de Lyon : pour les crimes commis ensuite et qui ne sont pas couverts, il lui a offert trois fois le pardon à Fontainebleau, sous la condition de ce qui pouvait faire espérer que la clémence ne serait pas fatale au royaume, sous la condition d'un aveu volontaire, fait à temps, précédant l'information judiciaire, et d'un repentir garant d'une sérieuse résipiscence. Henri n'a trouvé chez lui qu'orgueil intraitable, que dissimulation profonde, qu'espoir conservé jusqu'au bout de cacher ses trames et de les poursuivre : il a donc affaire à un conspirateur incorrigible, à un ennemi irréconciliable. Biron affirme qu'il n'a eu que quelques mauvais desseins, et parle même un peu plus bas de son innocence. Or toutes les pièces du procès montrent, non pas des desseins, mais des actes de haute trahison consommés, d'exécrables complots suivis pendant deux ans sans discontinuité, et devant reprendre leur cours le jour où Biron aura sauvé sa tête. Henri ne peut pas plus faire grâce au coupable que le Parlement n'a pu commuer et affaiblir sa peine. Le roi a d'étroits devoirs à remplir à l'égard de son peuple, dont il ne peut trahir les intérêts, dans l'intérêt d'un particulier. L'exil enverra Biron aux Espagnols : l'incarcération dans une prison d'État le leur enverra encore, car elle sera suivie d'une évasion ; c'est ce qu'a prouvé la tentative faite pour sa délivrance, pendant sa détention à la Bastille, laquelle n'a échoué que par un hasard[1]. Biron, devenu libre, sera un ennemi aussi redoutable pour la France que l'a été anciennement le connétable de Bourbon, que l'a été récemment de Rosne. Enfin, depuis vingt-cinq ans les grands de tous les partis ont impunément comploté contre l'autorité royale, contre la paix et l'indépendance du pays : un grand exemple est nécessaire pour mettre enfin un terme à ces désastreux attentats. Nous

[1] Tome II, liv. VI, c. 2, p. 631, 632, le texte et la note.

n'avons plus qu'un mot à ajouter sur le discours qu'on va lire. Quand Biron, fait maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, ambassadeur, duc et pair, prétend que ses services n'ont été payés que par un supplice; quand il s'en prend de sa mort au roi, au lieu de s'en prendre à lui-même, à ses crimes, à son obstination; quand il prétend qu'il est un grand ennemi du roi d'Espagne, avec lequel il a signé deux pactes, il ôte tout crédit à ses paroles, que l'on ne peut plus prendre que pour une éloquente imprécation. Voici dans quels termes Matthieu rapporte son discours.

« Je vois bien ce que c'est; je ne suis pas le plus méchant, » mais je suis le plus malheureux. Ceux qui ont fait pis que je » n'ai voulu faire sont favorisés. La clémence du roi est faillie en » France pour moi. Il n'imite pas les exemples de César et d'Au- » guste, ni de ces grands princes qui ont pardonné non-seule- » ment à ceux qui avoient voulu mal faire, mais encore à » ceux qui avoient mal fait, et qui ont toujours été fort » avares du sang de leurs sujets, voire de celui qui étoit le » moins prisé. En quoi se peut montrer le roi plus grand qu'en » pardonnant? La clémence est la vertu des rois. Il est possible à » chacun de donner la mort : il n'appartient qu'au supérieur de » donner la vie. Et cruel qu'il est, ne sait-il pas bien qu'il m'a » pardonné? J'ai eu quelques mauvais desseins, il m'en a fait » grâce : je la demande encore. Vous lui pourriez bien faire en- » tendre, un courrier seroit tôt parvenu. La reine d'Angleterre » m'a dit que si le comte d'Essex eût demandé pardon et qu'il » se fût humilié, elle lui eût pardonné; mais il pensoit échapper » à la mort par un autre chemin, accusant les principaux du » royaume. Il entra en une si furieuse obstination qu'il ne » voulut jamais implorer sa miséricorde, et lui ôta le moyen d'en » donner les effets, elle comme généreuse princesse désirant par- » donner aux hommes ainsi qu'elle vouloit que Dieu lui pardon- » nât. Il était coupable, je suis innocent : il ne demandoit point » de grâce en son offense, je l'implore en mon innocence.

» Est-il possible que le roi ne pense plus aux services que je » lui ai faits? Ne se souvient-il point de la conjuration de Mantes, » et du danger qu'il eût couru, si je me fusse entendu avec » les conjurateurs qui ne trouvoient rien qui les empêchât de l'ef- » fectuer que ma fidélité, ni moyen plus prompt pour y parvenir » qu'en me faisant mourir? A-t-il oublié le siége d'Amiens, où » l'on m'a vu tant de fois couvert de feux et de plomb, courir

» tant de fortunes pour donner ou pour recevoir la mort? Il n'y » a veine en mon corps qui n'ait saigné pour son service. Il » montre bien qu'il ne m'a jamais aimé que tant qu'il a cru que » je lui étois nécessaire. Il éteint le flambeau en mon sang après » qu'il s'en est servi. Mon père s'est exposé à mille hasards et a » enduré la mort pour lui mettre la couronne sur le chef. J'ai » reçu trente-cinq plaies sur mon corps pour la lui maintenir, et » pour récompense, il m'abat la tête des épaules. Qu'il prenne » garde que la justice de Dieu ne tombe sur lui. Il connaîtra » quel profit lui apportera ma mort : elle n'augmentera pas la » sûreté de ses affaires, et diminuera la réputation de sa justice. » Il perd aujourd'hui un bon serviteur, et le roi d'Espagne un » grand ennemi. Ce n'est pas pour avoir traité avec lui qu'on me » fait mourir : mon courage m'a élevé, et mon courage me » ruine. »

Au XVIe siècle, l'éloquence de la chaire s'était laissé dépasser par l'éloquence appliquée à tous les autres genres. Elle n'avait acquis, au moins à un degré marqué, aucune des qualités qui lui sont particulièrement affectées; ni les qualités secondaires, telles que la raison, la simplicité, la gravité; ni les qualités supérieures, telles que la majesté et la force. C'était déjà un défaut de progrès regrettable; mais, dans les dernières années du règne de Henri III et dans la première moitié du règne de Henri IV, elle se perdit entièrement par les désordres dans lesquels elle tomba. Si exceptionnellement quelques membres du clergé, les curés Benoist et de Morenne entre autres, la tinrent pure des doctrines perverses, la masse des prédicateurs de la Ligue la jeta dans des excès qui la dénaturèrent et la dégradèrent complétement. On a composé dans ces derniers temps un livre d'une érudition ingénieuse sur les prédicateurs de la Ligue [1]. L'auteur n'a pu faire entrer dans son ouvrage tous les traits que lui fournissaient leurs sermons : il en a laissé et dû laisser bon nombre, et des plus saillants, dans le Registre-journal de Lestoile, par la raison qu'il avait à respecter la décence. Ceux qu'il a produits suffisent de reste pour prouver que les orateurs de la chaire de cette époque violèrent à la fois toutes les lois, celles de l'ordre public, celles des convenances et de la morale, celles de l'Évangile, et qu'ils souillèrent indignement le plus noble

[1] De la Démocratie, chez les prédicateurs de la Ligue, par M. Charles Labitte, in-8, 1841. La littérature et l'instruction publique déploreront longtemps la mort prématurée de M. Labitte, qui s'annonçait à la fois comme un critique et comme un professeur éminent.

des ministères comme le plus influent sur les masses. L'esprit qui les avait animés prévalut longtemps encore après la chute de la Ligue. En effet, dans son discours adressé au Parlement pour l'enregistrement de l'édit de Nantes, Henri IV se plaint, au commencement de l'année 1599, que les prédicateurs prêchent plus séditieusement qu'ils n'ont jamais fait, et s'attaquent à la fois au pouvoir royal et au principe de tolérance inscrit dans son édit.

L'esprit d'ordre qui domina dans toutes les parties du gouvernement de la société civile pendant la seconde moitié du règne de Henri IV; l'esprit d'une religion éclairée qui avait caractérisé et honoré l'épiscopat et les chefs de l'Église gallicane de 1589 à 1591, pénétrèrent enfin dans tous les rangs de la société religieuse, et gagnèrent l'éloquence de la chaire dans la période de 1600 à 1610. On voit ce changement s'opérer graduellement par l'effet des soins du roi, par la salutaire influence des prédications de plusieurs membres du clergé français, et de deux étrangers que Henri fit concourir à cette réforme.

En leur confiant le titre alors très-recherché de ses prédicateurs, en ajoutant à cette qualification honorifique des appointements qui les plaçaient au-dessus du besoin, en élevant plusieurs d'entre eux à sa faveur ou aux premières dignités de leur ordre, il attira à Paris, plaça sur le théâtre où leur voix pouvait être le mieux entendue et le plus efficacement recueillie, tous les ecclésiastiques qui, par la modération de leurs principes, pouvaient épurer la prédication, qui, par leur doctrine et leur talent, pouvaient l'élever et l'ennoblir. C'est ainsi qu'il tira de Besse du Limosin, Valladier de la Bourgogne, le père Cotton et Coëffeteau de l'ombre de leurs monastères : c'est ainsi qu'il appela dans le royaume plus utilement encore les deux étrangers, saint François de Sales et Fenoillet, parce que leur éducation, leurs idées, leur langage étaient tout français.

De Besse fit entendre en 1602, à Paris, dans l'église Saint-Séverin, ses *Premières conceptions théologiques sur le carême*[1]. Valladier, nommé prédicateur de Henri IV le 26 octobre 1608, prêcha l'avent et le carême dans les principales chaires de Paris en 1609; peu après, en 1612, il prêcha l'avent à Saint-Médéric, réunit et publia les discours qu'il avait prononcés sous le titre de *Sainte*

[1] *Premières conceptions théologiques sur le Caresme*, preschées à Paris, en l'église de Saint-Séverin, l'an 1602, par M. Pierre de Besse. Rouen, Ad. Ouyn, 1620, in-8. On en trouve un exemplaire à la bibliothèque Mazarine, sous le nº 24,726.

philosophie de l'âme [1]. Les titres de ces deux recueils sont très-remarquables, et donnent une juste idée du genre de prédication qui fut alors en usage. On trouve dans les discours de de Besse, et surtout dans ceux de Valladier, beaucoup de raisonnements philosophiques dans le goût du temps, de fréquents passages latins, quelques passages grecs, les philosophes païens et les théologiens scholastiques cités à tout propos; mais on y cherche vainement, soit un exposé dogmatique des mystères du christianisme, soit un corps de doctrine morale qui se rattache à la religion, et tirée de l'Ancien Testament, de l'Évangile, des Pères de l'Église. Ainsi, dans la chaire chrétienne, ils évitaient d'être chrétiens. L'empire abusif accordé à l'érudition dans ce siècle, empire auquel les autres genres commençaient à peine à se soustraire, avait sans doute sa part dans cette forme et ce caractère donnés à l'éloquence sacrée; mais la principale cause n'était pas là. L'incroyable abus que les prédicateurs de la Ligue avaient fait des livres saints et de la religion rendit quelques-uns de leurs successeurs timides à s'en servir : ils hésitaient à aller puiser à cette source leurs arguments et leurs moyens de persuasion. Rien n'était plus funeste pour l'éloquence de la chaire. En effet, comme elle est privée des ressources ouvertes à l'éloquence du barreau et à l'éloquence politique; comme elle ne peut opposer le vice au vice, les passions aux passions; comme il lui est interdit de faire agir en sa faveur l'orgueil, l'ambition, l'envie, la colère, la vengeance, elle a un indispensable besoin des moyens surnaturels, de la parole divine, de l'autorité de la religion. De Besse et Valladier ne s'en servirent point, ne les introduisirent point dans leurs homélies philosophiques, auxquelles le nom de sermons ne convient en aucune manière. Leur mérite est d'avoir fait remonter dans la chaire la décence, la gravité, la pureté de morale, quoique cette morale soit plus séculière que religieuse, la modération politique enfin, qui toutes en étaient bannies avant eux. Le père Cotton et Coëffeteau, qui prêchèrent dans le même temps, sont louables pour avoir parlé dans le même esprit; mais ils ne rendirent pas à l'éloquence de la chaire son véritable caractère, le caractère sacré, et ne lui imprimèrent d'une manière marquée et supérieure aucune des qualités qui tiennent au talent.

[1] Observations de Goujet, insérées dans le t. XX des Mémoires de Niceron, p. 125. — *La sainte philosophie de l'âme*, sermons pour l'Advent preschés à Paris, à Saint-Méderic, l'an 1612. Paris, 1613, in-8, et Lyon, Michel Chevalier, 1625, in-8.

Il en est tout autrement de saint François de Sales et de Fenoillet, nés en Savoie, mais instruits en France, parlant et écrivant notre langue avec la même facilité que les naturels eux-mêmes. Ils furent appelés tous deux par Henri IV à Paris pour y remplir le ministère de la parole, et ils s'exercèrent dans les deux genres principaux de l'éloquence de la chaire, le sermon et l'oraison funèbre. Saint François de Sales prêcha le carême à Paris en 1602, à Dijon en 1604, à Grenoble peu après la mort du roi. Il donna au sermon deux de ses grandes qualités, l'onction d'une part, d'une autre la doctrine, la science théologique, qu'il possédait et employait avec supériorité, puisque Bossuet reconnaît qu'il a été un théologien à un degré éminent, et que la solidité de ses arguments convertit plus de soixante mille calvinistes. Fenoillet est le premier orateur évangélique qui parla dans le grand goût en France. Un illustre écrivain a donné ce mérite à Lingendes, venu vingt ans plus tard; mais c'est par erreur, et faute d'avoir étudié, peut-être connu les oraisons funèbres de Fenoillet, et notamment celle de Henri IV.

Avant de s'occuper de cet orateur en particulier, il importe de remarquer, en général, combien l'éloquence de la chaire s'était épurée sous le rapport des doctrines, et de montrer qu'à la fin de ce règne, elle était entièrement transformée. Les discours funèbres qu'inspira la mort de Henri IV, et qu'on trouve réunis dans des recueils subsistants aujourd'hui, en offrent une preuve bien sensible [1]. Tout est remarquable dans ces discours, et d'abord leur nombre et leurs auteurs. Il n'en fut pas prononcé moins de vingt-huit en France, sans compter ceux qu'on prononça à l'étranger. La plupart furent composés par des ecclésiastiques en l'honneur d'un prince longtemps hérétique, anathématisé par une partie de l'Eglise, et dont les prédicateurs de la Ligue avaient déclaré la conversion simulée et vaine : le clergé maintenant s'associait à la douleur de la France, avait pris l'esprit et les sentiments du pays. Le parricide de Ravaillac est maudit et exécré dans toutes ces oraisons, et dans quelques-unes, entre autres dans celle de Bertaut, les livres et les détestables doctrines qui ont contribué à armer le bras de l'assassin sont dénoncés à l'indignation et à la justice de la France et des puissances étrangères [2].

[1] Les Oraisons et discours funèbres de divers auteurs sur le trespas de Henri le Grand. Paris, Robert Estienne, 1611, in-8. On en trouve un exemplaire à la Bibliothèque Mazarine sous le n° 24,805.

[2] Oraison funèbre sur la mort de Henri le Grand, par Bertaut, p. 52-61.

Partout aussi l'on reconnait une émotion vraie, et l'on a remarqué qu'il n'en était pas une où l'on ne trouvât quelque passage éloquent et pathétique.

Le discours de Fenoillet, alors évêque de Montpellier, est celui qui montre le mieux quel esprit animait alors l'éloquence de la chaire, en même temps qu'il donne la plus juste idée du développement qu'elle avait pris chez quelques hommes de talent. Les deux premiers passages que nous allons citer feront connaître les perfectionnements qu'elle avait reçus sous le rapport de l'art. Dans l'un, l'auteur décrit le misérable état auquel la France était réduite lorsque Henri IV parvint au trône; dans l'autre, la prospérité où ses victoires et ses travaux l'avaient mise lorsqu'il fut frappé à mort.

La France étoit un théâtre couvert de sang sur lequel la justice de Dieu prenoit une vengeance terrible de nos fautes. Car ne voyant rien que la division dans les familles, la sédition dans les villes, les révoltes dans les provinces, le brigandage aux champs, l'impureté aux mœurs, l'athéisme en la vie, l'hérésie en plusieurs endroits, la charité morte, la dévotion éteinte, la licence en l'ordre ecclésiastique, les brigues parmi le peuple, la tyrannie parmi la noblesse, la corruption dans la justice, et toutes les parties de ce grand royaume altérées par la débauche [1], il foudroyoit tout cela des coups de sa tempête. Tel était l'état de la France au temps que notre grand monarque lui fut envoyé pour la sauver. . . . .

Quand je dis ceci, je repasse les yeux sur les sujets qui maintenant affligent mon cœur, pour avoir été autrefois bien agréables, puisque la souvenance d'avoir été heureux accroît le sentiment des misères présentes. Je considère comme la main victorieuse de ce monarque, joignant ses armes au droit que la nature lui avoit donné, releva ce royaume accablé sous ses ruines; comme sa prudence lui rendit la vie, et sa force l'honneur; comme il planta l'olivier de la paix au milieu pour son repos, et ses lauriers tout à l'entour pour sa défense..... Nous vîmes alors les murs de nos villes redressés, nos maisons rebâties, nos églises relevées, et toutes choses revivre et reprendre le lustre du temps doré de nos aïeux : l'abondance fut en nos plaines, la fertilité en nos coteaux, le trafic en nos villes, le commerce en nos ports, la paix en nos provinces [2].

Les énumérations que présentent ces deux passages ne ressemblent en rien à celles que l'on trouve dans beaucoup d'auteurs postérieurs, lesquels accumulent les paroles vides pour les be-

[1] *Débauche* signifie désordre.
[2] Discours funèbre sur la mort de Henri le Grand, par messire Pierre Fenoillet, évesque de Montpellier. Paris, P. Chevalier, 1611, in-8, p. 6, 15, 16.

soins de leurs périodes, et les vains éloges pour la flatterie du pouvoir. Ici chaque mot est l'expression d'un fait exact, et le résumé de longs passages des historiens contemporains que l'on pourrait mettre au-dessous : le discours oratoire possède donc la qualité qui fait son excellence; il est la représentation de la vérité ramenée à une expression générale. Le style a de la clarté, de l'harmonie, de la périodicité : Fléchier n'a plus eu qu'à employer, et tout au plus à perfectionner cet art créé par Fenoillet. Mais le premier passage offre des beautés d'un ordre bien supérieur, et plusieurs traits qui appartiennent à la haute éloquence. Quand l'orateur parle de la France comme d'un théâtre couvert de sang, sur lequel la justice de Dieu prend une vengeance terrible de nos fautes, et des désordres publics qu'il foudroie des coups de sa tempête, on entend déjà les accents de Bossuet.

Si, après avoir étudié l'œuvre de Fenoillet sous le rapport des procédés et des progrès de l'art, nous l'examinons à un point de vue bien autrement important; si nous y cherchons quels principes professe à la fin de ce règne le clergé, quels sentiments l'animent dans les matières et les questions religieuses, nous aurons à admirer sa retenue, sa modération, sa tolérance. L'orateur parle des soins que Henri IV prit pour la conversion des calvinistes, des moyens dont il usa pour rétablir l'unité religieuse, et il le loue de n'avoir employé que la persuasion ordonnée par l'Évangile et par les saints Pères.

Nous trouvons que la charité qui veut sauver tout avec douceur, ne nous conseille point de recourir au fer et au meurtre pour planter la foi, et avancer le royaume de Jésus-Christ. Son premier établissement n'a pas été fait de cette sorte; pourquoi les voudrions-nous faire servir à son accroissement : puisque la naissance et le progrès des choses n'ont point des causes contraires, mais semblables? La foi, disent les saints Pères, ne se doit pas commander, mais persuader. Celui qui emploie la contrainte ne l'emploie pas vers le jugement, lequel ne peut être forcé, mais vers la contenance extérieure, laquelle peut bien obéir à la pourpre de l'empereur qui commande et qui presse, mais qui peut aussi couver dans le cœur une *haine capitale contre lui*.

D'Aubigné dans ses Tragiques, de Thou dans son Histoire, Michel Hurault dans son Libre discours, avaient partout réclamé la liberté de conscience pour les sujets comme un droit, imposé au souverain la tolérance comme un devoir. Et voilà que Fenoillet à son tour proclame les mêmes principes dans la chaire catholique. Chez tous les ordres, dans toutes les communions, la raison publique a donc acquis un développement, la vraie reli-

gion a pris un empire où la direction donnée aux esprits par la sagesse du souverain et du gouvernement éclate visiblement; et que les divers genres de la littérature, organe de l'opinion publique, expriment à leur tour. Ce progrès est-il acquis, restera-t-il assuré à l'avenir? Fenoillet ne le sait; mais du haut de la chaire, qui a le privilége de dire la vérité aux rois, il leur annonce qu'ils ne pourront violenter leurs sujets dans leurs croyances et dans leur for intérieur, sans soulever contre eux et contre leur État de formidables ressentiments. Si Louis XIV, mettant en oubli ces maximes et la conduite de son aïeul, révoque l'édit de Nantes, *la haine capitale* des réfugiés français ira lui chercher des ennemis chez toutes les puissances de l'Europe, auxquelles ils apporteront en même temps les secrets de nos arts et les richesses de notre industrie; la France essuiera des revers qui mettront son existence en danger, et souffrira dans sa fortune des pertes irréparables; Fenoillet, inspiré des pensées de son temps et de son gouvernement, n'aura vu que trop loin, n'aura prédit que trop juste.

L'exposé qu'on vient de lire établit sur des preuves nombreuses et solides, si nous ne nous trompons, un fait demeuré jusqu'à présent inconnu, ou obscur et incertain. Pendant la période qui s'étend de 1585 à 1610, l'éloquence embrassa chez nous les trois genres que la rhétorique nomme délibératif, judiciaire, démonstratif, et dans les ouvrages des publicistes, dans les discours des orateurs, on trouve déjà développées à un degré éminent les qualités qui constituent l'éloquence, le raisonnement oratoire, le pathétique, les pensées nobles et fortes, la diction. Il y a une véritable puissance de parole, et une puissance de parole admirablement appliquée aux intérêts et à l'utilité publics, dans les manifestes de Mornay, dans les libres discours de Hurault, dans les harangues de Du Vair et de Pithou, défendant la royauté et la légitime succession au trône, comme principe d'ordre contre les factions et la guerre civile; se portant au secours des lois fondamentales de l'État et de l'indépendance nationale menacées; dévoilant l'ambitieuse politique de l'Espagne, et lui arrachant son principal moyen de succès en détruisant le fanatisme chez les masses. Elle se retrouve dans les discours de Henri IV, rattachant à l'entière pacification du royaume, à l'extinction des haines et des guerres religieuses, l'établissement de la plus précieuse des libertés, la liberté entière de conscience et de culte: ou bien encore réclamant l'amortissement de la dette comme

moyen de fonder la prospérité financière et la véritable force de la France au dedans et au dehors. Elle anime ceux de Biron se débattant contre les charges qui le pressent, et faisant un effort désespéré pour repousser l'échafaud de sa tête, et sauver à son nom l'infamie des traîtres. Elle pénètre enfin plusieurs parties de l'oraison de Fenoillet, et y fait entendre des accents pleins de gravité et de grandeur sur l'intervention de la Providence et de la justice divine dans les affaires humaines, et sur le principe sacré de la tolérance.

Tout cela est de la véritable éloquence appliquée aux grandes choses. Si le lecteur sans préjugé tire cette conclusion de l'examen auquel il vient de se livrer avec nous, il considérera l'ensemble des discours écrits ou prononcés sous le règne de Henri IV comme formant une période, et une période très-importante de l'histoire de l'éloquence en France. Il rangera parmi les erreurs convenues l'opinion suivant laquelle le premier développement de l'éloquence dans notre pays daterait seulement de la publication des lettres de Balzac et de l'année 1624. Balzac, fort admiré de quelques-uns de ses contemporains, n'a pas été jugé moins justement c'est-à-dire moins sévèrement, par d'autres. Ce n'est pas nous, c'est l'un d'eux qui dit, en 1627 : « La recherche déplacée de son style le rend boursoufflé ; la magnificence de l'expression le rend forcé et gigantesque ; la délicatesse des tours le rend affecté ; l'usage immodéré des figures le rend ridicule ; enfin son affectation continue d'élégance et de noblesse, dans les choses qui en exigent le moins, le rend souvent absurde et pénible à la lecture. » On ne trouve pas trace, dans les lettres de Balzac, des trois qualités principales de l'éloquence, que les écrivains du règne de Henri IV possédaient si éminemment, le raisonnement oratoire, le pathétique, les pensées nobles et fortes, appliquées à un sujet élevé. De la quatrième qualité, la diction, Balzac n'a que le nombre et l'harmonie, qu'il n'a pas introduits dans le discours, comme on peut s'en convaincre à la lecture d'une seule page de Du Vair et de Fenoillet ou de d'Urfé, mais qu'il a seulement perfectionnés : dans toutes les autres parties du style de ses lettres, son manque absolu de naturel, de simplicité, de vérité, le place, à l'égard des auteurs du XVI[e] siècle, dans une infériorité marquée. Balzac n'a pu être admiré et considéré comme l'un des fondateurs de notre éloquence qu'à une époque de mauvais goût, par des hommes estimant la pompe des paroles, même déplacée, et le curieux arrangement des mots, comme la perfection de l'art.

L'œuvre de Balzac n'est pas plus de l'éloquence, entre les orateurs du temps de Henri IV et ceux du siècle de Louis XIV, que les tableaux de Boucher ne sont de la grande peinture entre les écoles de Poussin et de Lesueur et l'école de David [1].

Nous venons d'étudier l'histoire des travaux de l'esprit humain en France dans les diverses parties de la littérature, pendant la période de vingt-cinq ans, qui, de 1585 à 1610, embrasse la fin du règne de Henri IV en Navarre, et toute la durée de son règne en France. Nous avons parcouru le cercle entier des applications que reçut alors l'art d'écrire. L'examen détaillé auquel nous nous sommes livré se résume, si nous ne nous trompons, en ces termes, présente les résultats suivants.

La grammaire, la rhétorique, les traductions concourent, avec les ouvrages de quelques écrivains originaux en avance sur leur temps, d'une part à fixer et à épurer la langue, à lui donner un nouveau degré de précision et de clarté, d'une autre à la polir et à l'élever, de telle sorte que désormais toute pensée, même la plus abstraite et la plus noble, soit complétement rendue et facilement comprise. C'est un travail de perfectionnement sur l'expression. L'érudition en fait en même temps un autre sur les idées elles-mêmes. Après avoir rendu la vie au monde ancien, en en recomposant l'histoire et la géographie, elle le constitue notre instituteur et le charge de notre éducation : l'antiquité décuple les connaissances de notre société, ouvre son esprit, rectifie son jugement, enflamme et féconde son génie.

La philosophie considère la nature, la fin, les facultés diverses de l'homme, et aborde les sommités de tout ce qui le préoccupe dans le monde réel. Elle donne deux traités, l'un de philosophie morale, l'autre de philosophie religieuse; examine de haut la diversité et la succession des croyances, les facultés de l'entendement, la classification des connaissances humaines, la nature et le principe des gouvernements, les systèmes d'éducation, et sur tous ces sujets jette de lumineuses idées.

La science du citoyen se développe et se perfectionne en même temps que celle de l'homme. Quelques écrivains, joignant la vigueur de l'esprit à un vaste savoir, créent la science des publi-

[1] Nous ne parlons ici que des Lettres de Balzac. Deux de ses écrits *Aristippe* et *le Prince* offrent de véritables beautés; mais ces beautés sont toutes d'idées et de sentiments, et pas du tout d'éloquence en ce qui concerne les formes du style.

cistes, posent les questions que le XVIIe siècle tout entier agitera, et résoudra enfin dans leur sens; établissent déjà les bases du droit public moderne, substitué au droit public du moyen-âge, dans les rapports de la société politique avec la société religieuse. Les correspondances politiques offrent des modèles accomplis sous le rapport de l'esprit et de l'intelligence des affaires, de la conduite des négociations; fournissent de sûres instructions à tous ceux qui ont reçu la haute mission, soit de défendre au dehors l'honneur et les intérêts de leur pays, soit de régler la politique générale de l'Europe.

L'histoire se produit sous ses formes diverses, celle des mémoires, celle des histoires particulières, celle des histoires générales, et remplit avec éclat la tâche difficile dont elle est chargée : elle peint l'époque et l'instruit. Elle présente le tableau vivant des opinions et des partis politiques et religieux, des mœurs, des habitudes, des idées, des préjugés de la société du temps, dans toutes les classes indistinctement; les portraits des hommes célèbres, alors si nombreux; la biographie de deux grands hommes dans les détails de leur vie privée, comme dans les actes de leur administration et de leur gouvernement, dans la communauté de leurs pensées et de leurs efforts pour la grandeur de leur pays. Elle établit la souveraine influence qu'exercent sur les destinées des nations le développement de leurs ressources intérieures, et celui de leurs colonies dans une sage mesure ; un pouvoir fort et obéi, dans l'intérêt de l'ordre public; une liberté disciplinée et contenue réservée au peuple. Elle leur montre par les faits, avec une exactitude presque mathématique, que leur grandeur ou leur décadence est attachée à l'accomplissement ou à l'inobservation de ces principes d'économie politique et de ces maximes de gouvernement. Grandes leçons données à la fois aux rois, aux ministres, aux peuples; leçons dont ils profitèrent, puisque, dans les deux siècles qui suivirent, la plupart les prirent pour règles suprêmes de leur législation et de leur gouvernement. En montrant l'inutilité des efforts tentés durant un demi-siècle par Charles-Quint et par Philippe II en Allemagne, dans les Pays-Bas, en France, en Angleterre, l'histoire établit et consacre en outre, dès cette époque, les deux principes sur lesquels reposent encore aujourd'hui les sociétés modernes : la liberté religieuse, l'équilibre de puissance entre les divers États de l'Europe, qui garantit à chacun d'eux son indépendance respective.

Dans la littérature mêlée, on trouve des satires en prose étincelantes d'esprit et de verve ; un roman qui a influé à la fois sur les manières et sur les mœurs ; des recueils de lettres particulières qui offrent plusieurs des qualités éminentes du style épistolaire, et qui n'ont pas encore été égalées dans le genre du familier sublime.

La poésie dramatique crée l'action et l'intrigue, toute la construction matérielle et l'économie du drame moderne. La poésie descriptive, appliquée aux ouvrages et aux scènes de la nature, aux arts de la civilisation, aux formes du gouvernement, présente de magnifiques essais : l'épopée et la satire politique ont sinon des œuvres entières, au moins des parties qui ne périront pas. La satire morale, le genre lyrique, profane et sacré, sont fondés et constitués définitivement.

L'éloquence de la chaire prélude déjà à ce qu'elle deviendra quarante ans plus tard. L'éloquence politique et parlementaire protége la liberté de conscience menacée, vient au secours de l'État en péril, contribue à tirer la France des plus grands dangers qu'elle ait courus depuis l'invasion anglaise. Plus tard elle s'applique à tous les intérêts publics, et discute indistinctement l'édit de Nantes et la réduction des rentes. C'est une admirable spécialité de ce temps, qui, avec une solution de continuité, pendant les deux siècles de Louis XIV et de Louis XV, ne se reproduira, ne revivra dans notre pays que lors de la révolution de 1789.

Ainsi, en résumé, trois genres en prose, celui des mémoires, celui de l'histoire, celui de l'éloquence politique ; trois genres en vers, la satire morale, la poésie lyrique profane, la poésie lyrique sacrée, sont fondés et d'une manière définitive par des œuvres durables et à tout jamais populaires dans le monde éclairé, que l'on ne consulte pas seulement, mais qu'on lit tous les jours encore à présent, parce que les parties excellentes ou parfaites l'emportent de beaucoup sur les parties faibles.

Toute cette littérature du temps de Henri IV, si l'on en excepte la moindre partie d'une œuvre, d'une seule œuvre, contenant des attaques contre des croyances souverainement respectables, a un sérieux, une gravité, une élévation qui servent également la religion, la morale, l'ordre public, les intérêts nationaux, et qui donnent à l'esprit public la plus noble direction en même temps que l'essor le plus élevé.

Des ouvrages très-autorisés et très-répandus réduisent le règne

de Henri IV, sous le rapport de la littérature, à Regnier et à Malherbe, et le traitent de très-peu littéraire. Le lecteur est à même de juger maintenant s'il se renferme dans ces proportions étroites, s'il mérite cette qualification. Il décidera s'il n'a pas donné au contraire, à notre littérature, une période entière et complète, qui, dans l'ordre des temps, se place immédiatement avant celle de Corneille, de Descartes, de Pascal; période moins éminente sans doute, moins près de la perfection, mais plus étendue et plus variée, préparant peut-être plus directement la perfection des œuvres du siècle de Louis XIV, et ayant de plus que ce siècle l'éloquence politique.

CHAPITRE VIII.

LES BEAUX-ARTS.

Architecture. Architecture religieuse. Architecture civile.

§ Ier. *Observations générales.* — Considérations sur le caractère des beaux-arts durant ce règne. — Distinction entre l'architecture appliquée aux travaux d'utilité publique et l'architecture monumentale. Dans le tome III de cette histoire l'on a fait connaître les œuvres de l'architecture appliquée aux travaux d'utilité publique : dans le présent chapitre et dans les deux suivants, l'on ne s'occupera que de l'architecture monumentale.

§ II. *Architecture religieuse.* — Nombreuses églises bâties à Paris sous ce règne, notamment celle des Cordeliers ; autres églises construites dans les provinces, et particulièrement la cathédrale d'Orléans et l'église de la Flèche.

§ III. *Architecture civile.* — La prévôté de Miron : la magnifique porte St-Bernard, près la Tournelle, bâtie ; la façade de l'Hôtel-de-Ville de Paris achevée. — Dispositions monumentales du Collége royal, et de la place de France. — Constructions de Henri IV au Louvre : une partie de ces constructions remonte à l'an 1594. Constructions existantes au Louvre avant celles de Henri IV. Dans le langage des auteurs du XVIe et même du XVIIe siècle, le rez-de-chaussée est nommé premier étage, et ils appellent second étage, ce que nous appelons premier étage. Henri IV fait construire la partie supérieure, et comme nous disons aujourd'hui le premier étage de la petite Galerie du Louvre : cette Galerie, désignée de son temps sous le nom de Galerie des Rois, est appelée plus tard Galerie d'Apollon. Les architectes de la partie supérieure de la petite Galerie sont Fournier et Plain — Le roi achève la salle des Antiques et construit l'étage au-dessus : les travaux sont conduits par Thibault Méthézeau. — Dans la première moitié de la grande Galerie, entre la fenêtre de Charles IX et le pavillon de Lesdiguières, au-dessus des substructions de Catherine de Médicis, il fait élever un demi-étage ou entresol, et l'étage monumental au-dessus de l'entresol. Cette première partie de la grande Galerie est achevée en 1596, comme le prouve une inscription : l'architecte est Étienne du Pérac, selon toute probabilité. Erreurs sur l'époque de la construction et sur les architectes de la petite et de la grande Galerie : réfutation de ces erreurs. Le roi fait bâtir de fond en comble la seconde partie de la grande Galerie qui se déploie entre le pavillon de Lesdiguières et le pavillon de Flore : cette seconde moitié de la grande galerie est achevée au plus tard au mois de janvier 1608 : témoignage de Sully établissant cette date : selon l'opinion la plus répandue, l'architecte est du Cerceau le fils. — Constructions

de Henri IV au palais des Tuileries : 1° le corps de logis entre le palais de Catherine de Médicis et le pavillon de Flore ; 2° le pavillon de Flore, joignant les Tuileries à la grande Galerie du Louvre. Les constructions au palais des Tuileries commencent en 1597 : la première pierre du pavillon de Flore est posée en 1607, et l'édifice est achevé en 1609 : inscription d'une part, témoignage de Sully de l'autre, établissant ces dates : architectes, du Pérac et du Cerceau le fils. — Plans et marchés pour l'établissement d'une place entre les Tuileries et le Louvre. — Idées administratives et politiques de Henri IV dans les constructions qu'il fit exécuter : tout est français et se rapporte à la France. — Observations sur le style d'architecture employé dans les constructions faites du temps de Henri IV. — Constructions à Monceaux, Villers-Coterets, Verneuil, Saint-Germain, Fontainebleau.

§ 1. *Observations générales.*

Sous le règne de Henri IV, les beaux-arts reçurent des applications assez vastes et assez variées pour que le mouvement puissant qui leur avait été imprimé sous les Valois ne fût pas ralenti, et pour que l'École française, née de la Renaissance, continuât glorieusement ses destinées, en entrant dans un second âge, qui a son génie à part, ses procédés à lui, ses signes distinctifs. A la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, les arts furent marqués d'un caractère particulier, celui de l'utilité publique et de l'unité nationale, intimement uni au caractère monumental et artistique. Quelques-uns prirent des formes nouvelles, sortirent de la voie de l'imitation de l'époque précédente, et de la succession timide, pour entrer dans celle de la nouveauté, de l'originalité, de la création. A ces titres divers, ils forment une période particulière et fort importante dans l'histoire de l'art en France.

Dans l'architecture appliquée aux arts de la paix, on peut établir une légitime distinction entre l'architecture purement civile et l'architecture civile monumentale. La première sert la société dans les besoins matériels de sa civilisation, et répond à l'appel que lui font les gouvernements soucieux de leurs devoirs pour le bien-être des populations ; les villes pour les travaux d'utilité publique ; les particuliers pour la construction de leurs habitations et de leurs établissements d'industrie : elle recherche sans doute l'élégance des formes, mais elle s'attache avant tout à l'utile, travaille principalement pour lui. La seconde, l'architecture monumentale, renverse en quelque sorte ces proportions : en donnant leur part aux besoins publics, elle vise surtout au beau et au grand, en poursuit l'idéal, le réalise avec le génie de ses artistes, et en présentant le type aux générations vivantes et

à la postérité, elle satisfait à la plus noble des passions de la nature humaine. Nous avons présenté ailleurs l'historique de l'architecture purement civile, de ce qui fut fait pour l'indispensable et l'utile. Dans ce chapitre et les suivants, nous ne nous occuperons que des travaux de l'architecture monumentale, de ce qui fut exécuté pour le grand et le beau.

Sous ce règne, l'architecture monumentale obéissant à l'impulsion puissante que le roi personnellement et son gouvernement lui donnèrent, produisit des œuvres aussi nombreuses qu'importantes. L'architecture monumentale comprit à la fois les édifices religieux et les édifices laïques.

§ 2. *Architecture religieuse.*

Les assertions contenues dans quelques ouvrages récents, lesquels tendent à faire croire que l'architecture religieuse fut stérile sous ce règne, sont réfutées par le témoignage des historiens contemporains, et par des documents officiels. Ils nous apprennent qu'elle entreprit et exécuta au contraire d'immenses travaux. Des monastères furent bâtis pour sept ordres religieux : les Récollets, les Augustins réformés, les Barnabites, les Capucins, les Minimes, les Capucines, les Carmélites : on sait que plusieurs de ces maisons religieuses étaient de véritables monuments [1]. A Paris, cinq églises nouvelles furent élevées, et une église ancienne, qui avait été détruite, fut entièrement rebâtie. Legrain, dans son tableau du règne de Henri IV, parle en ces termes : « Ce qui est plus louable, ce sont » les Temples *tant bastis de neuf que réédifiez par luy, et durant* » *son règne,* les Carmélites aux faulx-bourg Saint-Jacques à Paris; » les Capucins, Capucines et Feuillans aux faulx-bourg Sainct- » Honoré; le temple des Cordeliers à Paris, brûlé par hazard, » l'an 1580, plus superbement réédifié qu'il n'avoit esté basti en » sa première fondation [2]. » Palma Cayet, qui confirme tous ces détails, ajoute : « En ceste année (1604) les Recollez ont faict » bastir leur église et leur demeure au faulx-bourg de Saint-

[1] Mercure françois, année 1610, t. I, fol. 484 recto : « *Maisons reli-* » *gieuses basties de son règne* en plusieurs lieux : Les Récollets, les » Augustins réformez, les Barnabites, les Capucines, les Carmélines. — » *Établis ou restaurez* : les Capucins et les Minimes en plusieurs » lieux. »

[2] Legrain, Décade de Henri le Grand, l. VIII, p. 424.

» Laurens vers la porte Sainct-Martin[1]. » La construction et l'achèvement de quelques-unes de ces églises demandent des explications. L'église des Récollets, terminée peu après la mort de Henri IV en 1614, fut dédiée sous le vocable d'Annonciation de la Vierge. Celle des Feuillants fut bâtie du vivant du roi dans toutes ses parties, à l'exception du portail qui fut élevé plus tard sur les dessins de Mansart. Celle des Cordeliers présentait cette particularité qu'elle était la plus grande de Paris en longueur[2]. Plusieurs églises furent restaurées ou entièrement rebâties dans les provinces : les contemporains citent entre autres, dans l'Orléanais, Notre-Dame-de-Cléry; à Orléans, les Carmes, Saint-Euverte et Sainte-Croix[3]. Ils insistent et avec raison sur la réédification de Sainte-Croix, la cathédrale d'Orléans, l'une des plus importantes constructions ordonnées par Henri IV. « Ce magnifique temple de Sainte-Croix, qui monstroit toujours aux » estrangers les reproches de nos folies, si bien rebasty par son » commandement et à ses despens, que l'on peut dire que les » réparations excellent la première invention[4]. » De cette église, fondée à la fin du XIII[e] siècle, il ne restait depuis le sac que les Calvinistes en avaient fait en 1567, que la croupe et les chapelles qui l'accompagnaient. Le roi, par ses lettres-patentes du 10 août 1599, assigna les fonds nécessaires pour la reconstruction, et posa la première pierre le 18 avril 1601 ; depuis, on a toujours continué d'y travailler d'après les plans alors arrêtés, et dans le compte de 1609, on trouve un article spécial destiné à couvrir en partie les dépenses de l'année. Le portail seul fut élevé sur les dessins d'une époque postérieure[5].

Le rétablissement des Jésuites en France devint le commencement de toute un ère de construction d'églises nouvelles. Dans les diverses villes où ils fondèrent, sous ce règne, des maisons de leur ordre, à la Flèche, Moulins, Rennes, Poitiers, Amiens, Eu, Caen, et en Béarn, ils élevèrent en même temps des églises. Par

[1] P. Cayet, Chron. sept., an 1604, liv. VII, t. II, p. 288, 289.

[2] Sauval, l. IV, t. I, p. 448, 483, 496.

[3] Mercure françois, année 1610, t. I, fol. 484 recto : « *Églises restaurées :* Saincte-Croix, les Carmes, Saint-Euverte à Orléans, Nostre-» Dame-de-Cléry, et *une infinité d'autres.* »

[4] Legrain, Décade, liv. VIII, p. 424.

[5] Compte de dépense pour l'année 1609 : « Pour la réédification de » l'église de Sainte-Croix d'Orléans 3,655 livres. » Ce compte est imprimé dans Forbonnois, t. I, p. 124. — Expilly, Dict. géograph., t. V, p. 328.

les détails relatifs à celle de la Flèche, on voit que le roi contribua à leur édification par des libéralités très-considérables, eu égard à l'époque[1]. La plupart ne furent pas achevées de son vivant, sa mort prématurée s'y opposa; mais elles datent toutes de son règne, pour les plans et pour le commencement des travaux. Leur caractère d'architecture est très-remarquable : si elles n'ont pas la hardiesse, la majesté, la gravité de nos anciennes basiliques, elles se font remarquer par leur élégance. Celle de La Flèche est un chef-d'œuvre en ce genre : la construction de tribunes avec balustrades régnant dans toute la longueur de la nef et autour du sanctuaire, lui donne la plus grande analogie avec la belle chapelle du palais de Versailles.

§ 2. *Architecture civile.*

L'architecture monumentale servit à la décoration des villes, comme elle avait été employée à l'érection des édifices religieux. L'initiative que prit, l'impulsion que donna, les secours que fournit le roi en concédant des subsides temporaires, concoururent partout avec le zèle des magistrats municipaux dans l'exécution de ces travaux d'art. Miron, durant sa prévôté de 1604 à 1606, orna Paris de divers monuments somptueux : d'une fontaine élevée sur la place du Palais de Justice, de la porte du Temple que les malheurs du temps avaient tenue fermée quarante ans et qu'il fit reconstruire; de la magnifique porte Saint-Bernard, bâtie de neuf près de la Tournelle. Par ses soins, et en partie à ses frais, l'Hôtel-de-Ville reçut son grand perron, son portique, ses escaliers, et vit sa façade achevée; dans le remerciement que les Parisiens lui adressèrent à la fin de l'année 1606, ils disaient qu'il avait plus fait en deux ans que ses prédécesseurs en deux siècles[2].

[1] Mercure françois, année 1610, t. I, fol. 484 recto : « Les Jésuites » establis par luy à la Flèche, Moulins, Rennes, Poictiers, Amiens, Eu, » Caën et en Béarn... *là où ils font eslever de très-belles églises*, et de » beaux bastiments. » — Etat des finances se rapportant à l'année 1606, fourni par Sully, Œcon. roy., ch. 162, t. II, p. 164 B : « Distribution » de cent mille escus aux Jésuites. Pour employer au bastiment de » l'église et dudit collége 165,000 livres. Pour achat des places à faire » la dite église et collége 21,000 livres. Pour acheter des ornements » à faire le service 3,000 livres. »

[2] Remercîment fait à M. Miron par les Parisiens. Paris, 1606. Extrait de ce remercîment dans les Preuves justificatives de Félibien, t. II, p. 34 B.

La construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville pour Paris avait été entreprise par l'échevinage dès le règne de François Ier en 1533, sur les plans et sous la conduite de l'architecte italien Dominique Boccardo, dit Cortone : en 1549, du temps de Henri II, de profonds changements avaient été apportés à ces plans primitifs trouvés trop gothiques, et l'édifice avait été dès lors continué sur les nouveaux dessins, présentés au roi à Saint-Germain-en-Laye et arrêtés par lui. L'exécution, d'abord poussée avec activité, avait été suspendue ensuite par les guerres civiles. L'ancienne façade de l'Hôtel-de-Ville, avant les constructions qu'on y a récemment ajoutées, présentait un corps de bâtiment flanqué de deux pavillons. On voit par des dessins du temps qu'en 1587, le pavillon de la rue du Martroy, le plus voisin de la Seine, était le seul achevé[1] : le reste de la façade ne dépassait pas le premier étage. Les travaux furent repris sous Henri IV : le pavillon du Saint-Esprit, faisant pendant à celui du Martroy, fut achevé ; le campanile du beffroi qui surmonte le fronton de l'attique fut construit ; l'horloge de Jean Lintlaer fut placée au-dessous : ces derniers travaux pour l'achèvement de l'édifice, furent commencés en 1608, à la suite et par l'impulsion de la prévôté de Miron. Le style d'architecture de l'Hôtel-de-Ville est celui de la Renaissance, employé par un artiste qui n'a pas su en tirer les formes de convenance entière et d'appropriation qu'un architecte plus habile aurait recherchées et trouvées. Cette architecture manque dans son ensemble du caractère sévère et des mâles beautés que réclamait un pareil édifice, et dans plusieurs parties de correction. Mais ces défauts sont rachetés par des beautés de détail. La cour intérieure qui présente la forme d'un trapèze, entourée de portiques d'un style plein de noblesse, décorée de fenêtres d'une gracieuse structure, est l'une des plus remarquables sous le rapport de l'élégance que l'on trouve dans aucun de nos édifices. La salle du Trône se fait admirer par ses vastes proportions, son ordonnance, la beauté de sa décoration architecturale. Des ouvrages d'art d'une rare perfection et dus à des artistes français, où l'architecture se mêle à la sculpture de décoration, sont répandus et prodigués dans toutes les parties de l'édifice. Ce sont les plafonds des portiques

[1] La rue du Martroy, qui débouchait dans la place de l'Hôtel-de-Ville, sous l'arcade voisine de la Seine, a disparu : son emplacement est compris aujourd'hui dans les vastes constructions que l'Hôtel-de-Ville a reçues de nos jours.

de la cour, et leurs ornements sculptés avec une prodigieuse délicatesse; le dessin et la disposition de l'escalier conduisant à la salle du Trône; les rosons de cet escalier; enfin les deux magnifiques cheminées de la salle du Trône[1]. Nous en parlerons ailleurs en détail.

Le roi s'appliqua constamment à donner à ses travaux d'utilité publique le caractère monumental. C'est le caractère que présente déjà la place Royale par ses vastes dimensions, sa régularité, ses deux pavillons du roi et de la reine, ses deux belles entrées. C'est ce qui éclate bien davantage au grand Collége Royal ou Collége de France, à la porte et place de France. Le grand Collége Royal garde à peine quelques souvenirs du commencement du XVIe siècle, par les meneaux qui partagent l'ouverture des croisées et par les arcs en anse de panier qui encadrent les lucarnes du comble. Tout le reste est architecture de la fin du XVIe siècle, et transition à celle du XVIIe. L'ordonnance du monument est correcte, logique, grave, imposante. Les arcades formant le rez-de-chaussée sont à plein cintre; les baies dont le premier étage est percé sont couronnées au contraire par une plate-bande[2] : il y a donc variété dans les formes sans dissonance. La décoration du rez-de-chaussée et du premier étage est l'ordre ionique redoublé et superposé. On n'avait jusqu'alors employé que bien rarement cet ordre dans les édifices publics : sa répétition et sa superposition étaient entièrement une nouveauté, nous le croyons du moins.

La disposition de la place de France était grandiose et monumentale, sans avoir rien de lourd ni de compassé. Dans son ensemble elle formait un demi-cercle, bordé de sept pavillons : chacun de ces pavillons, ayant treize toises de développement sur la place, était séparé de son voisin par une large rue. Cette ordonnance avait échappé aux lignes droites et à la continuité des édifices, un peu monotones, de la place Royale. La façade de chacun des pavillons de la place de France était percée de sept fenêtres : les sept arcades du rez-de-chaussée supportaient deux étages d'une belle hauteur, et un attique de trois fenêtres seulement. Les corps de cheminées d'une forme monumentale; les sveltes tourelles qui flanquaient les deux côtés de chaque pavillon,

[1] Sauval, l. IX, p. 483. — Voir, pour la date de l'achèvement des travaux, l'inscription placée au-dessus de la porte de l'Hôtel-de-Ville, à l'intérieur.

[2] *Plate-bande* est l'expression propre, à laquelle on a substitué dans plusieurs ouvrages celle de *voûte plate*.

et qui, partant du premier étage, montaient jusqu'au comble et se terminaient en flèches ; les clochetons à huit pans, artistement travaillés, qui surmontaient le faîte de la toiture [1]; la largeur des rues où pénétraient à flots le jour et le soleil ; leur immense étendue où la vue se perdait ; les jardins publics qu'on rencontrait sur leur parcours, donnaient à la place de France un aspect magique, qui a frappé tous les hommes de l'art auxquels nous en avons montré le plan [2].

Il ressort de l'examen auquel nous venons de nous livrer que, sous ce règne, l'architecture monumentale reçut des applications nombreuses, et à plusieurs égards importantes, dans les édifices religieux et dans les édifices publics des villes. Cependant c'est dans les palais royaux qu'il faut chercher ses grands développements et ses œuvres magistrales, comme on y trouve les principaux efforts du roi, animé par le double sentiment de l'amour du beau et d'une lutte à soutenir. Les Valois avaient voulu donner à la France la gloire des beaux-arts, réservée jusqu'alors à l'Italie, et ils y avaient réussi. Henri IV, chef de la maison de Bourbon, prétendit ne pas se laisser effacer par eux. De Thou témoigne que sa pensée constante fut de rivaliser noblement sous ce rapport avec ses prédécesseurs, particulièrement avec François Ier ; et un autre contemporain ajoute : « Quant à la magnificence de ses basti- » ments, nul de ses devanciers ne l'a esgalé ; aussi étoit-ce ce » qu'il affectionnoit le plus [3]. » Il ajouta à tous les palais royaux

[1] Dans sa légende, Chastillon appelle ces clochetons des *dômes* à huit pans : mais aujourd'hui le mot *dôme* emporte avec lui l'idée d'une vaste et haute construction couvrant tantôt une partie considérable, tantôt même la totalité des édifices qu'elle surmonte : les constructions surmontant le faîte des édifices de la place de France étaient d'une autre et bien plus petite dimension.

[2] Ce plan, esquissé très-vraisemblablement par Chastillon du vivant de Henri IV, dont il était le topographe, a été achevé par lui et expliqué dans la légende qui l'accompagne, au commencement de la régence de Marie de Médicis : c'est ce qu'établit un passage de cette légende. Le plan n'a été gravé que plus tard par Poinsart en 1640 : mais cette gravure était-elle la première ou la seconde ; c'est ce qu'il est imposible de décider, au moins par les pièces, que nous avons pu consulter. Nous n'avons trouvé qu'une seule gravure du plan dans un exemplaire de l'édition de 1641 de la Topographie française, et le directeur du département des Estampes à la Bibliothèque impériale, M. de Laborde, nous autorise à déclarer que cette rare et précieuse estampe ne se trouve nulle part, à sa connaissance, dans les collections qui lui sont confiées.

[3] Mercure françois, année 1610, t. I, folio 484.

des parties assez considérables pour qu'il doive être rangé au nombre de leurs fondateurs : entre tous ces monuments, il n'en est pas un où il ait laissé plus profondément qu'au Louvre l'empreinte de sa main puissante, et la trace d'idées également élevées au point de vue de l'art et au point de vue politique.

Dans les projets de construction qu'il forma pour le Louvre, une grande pensée éclate et domine. Il voulut unir le Louvre aux Tuileries, le palais de François I[er] et de Henri II au palais de Catherine de Médicis, donner une unité à ce qui n'en avait pas, faire un tout de diverses parties créées au hasard, et former de cet assemblage un monument national. La jonction s'opéra par la construction de la moitié de la petite Galerie; par la construction non pas entière, mais presque entière, de la grande Galerie qui longe la Seine depuis la salle des Antiques jusqu'au pavillon de Flore; par les additions qu'il fit au château des Tuileries et qui en doublèrent presque le développement. Dans la fusion et l'assemblage des travaux de divers souverains et de divers âges, il conserva sa part distincte, son apport séparé, facilement reconnaissable soit par son immensité, laquelle témoigne de la force de sa volonté plus encore que de la prospérité de son règne, soit par le caractère tout nouveau que prit l'art de son temps.

Parmi les questions que l'exécution de ces travaux soulève, la première à résoudre est celle de l'époque où ils furent entrepris et terminés. L'exactitude historique demande d'une manière générale qu'on s'applique à la fixer, et une circonstance particulière rend plus impérieuse l'obligation d'étudier ce point. Plusieurs auteurs, dont les ouvrages font autorité encore aujourd'hui, et non sans raison sur quelques points, par exemple quand ils traitent de matières d'art au lieu de matières historiques, ou quand ils parlent de faits dont ils ont été témoins eux-mêmes, ont mis en avant de bien singulières assertions au sujet des constructions de Henri IV. Pour une moitié entière de ces travaux, les uns indiquent, comme l'année où ils commencèrent, l'année où ils étaient terminés. Pour l'autre moitié de ces constructions, ils indiquent des architectes morts, l'un depuis deux ans, l'autre depuis onze ans, quand elles furent entreprises [1]. Ces erreurs s'expliquent par les difficultés qui entourent cette question, dif-

[1] Piganiol de Laforce, Descript. de Paris, t. II, p. 265-267. — Blondel, Architecture française, liv. VI, ch. 20, t. IV, p. 87. — D'Argenville, Vies des plus fameux peintres, t. I, p. 321.

ficultés réelles et sérieuses, mais non pas insurmontables. Un homme, qui avait étudié vingt ans le Louvre, a dit : « Tous les architectes et tous les écrivains qui se sont occupés de recherches sur le Louvre conviennent que, faute de documents, cette histoire, surtout celle de la partie où nous nous trouvons à présent (le règne de Henri IV), est pour ainsi dire inextricable, et que les constructions, faites à peu près à la même époque, offrent un mélange de styles et une incohérence qui font qu'on peut les attribuer à un architecte aussi bien qu'à un autre, sans que rien puisse faire saisir un fil qui guide d'une manière sûre à travers ce labyrinthe [1]. » Pour les constructions exécutées au Louvre du temps de Henri IV, il y a faute sans doute de pièces officielles, d'actes publics ; mais il n'y a pas faute de documents, quand on les sait chercher.

Dans les recherches auxquelles nous allons nous livrer, soit pour établir les dates véritables de ces diverses constructions, soit pour présenter des détails exacts sur tout ce qui se rapporte à leur exécution, nous nous guiderons, 1° par un plan contemporain et un texte ajouté à ce plan, dus l'un et l'autre à un architecte longtemps employé par les rois, et présentant en presque totalité l'état du Louvre avant les constructions de Henri IV ; 2° par le témoignage de deux historiographes de France sous ce règne, et de quelques autres chroniqueurs ou historiens contemporains ; 3° par les énoncés contenus dans les lettres de Henri IV, et le récit de Sully, surintendant des bâtiments ; 4° par les indications que fournissent deux inscriptions du temps, dont l'une n'a jamais été citée, au moins à notre connaissance, depuis le temps où elle a été recueillie ; 5° par les inductions que les critiques les plus éclairés en matière d'art ont tirées du style d'architecture des monuments ; 6° par les preuves matérielles que fournissent encore aujourd'hui, et que n'ont jamais cessé de porter les murs des édifices.

Matthieu, attaché à la personne du roi, et historiographe de France en survivance, dans son Histoire de France durant sept années de paix, ouvrage qui fut publié en 1606, et qui eut la plus grande vogue, parlant à ses lecteurs de ce qu'ils ont vu de leurs yeux, fixe en ces termes l'époque du commencement des constructions entreprises par Henri IV au Louvre. « Du premier » jour, dit-il, qu'il entra au Louvre, il desseigna ce qu'il poursuivit,

[1] M. le comte de Clarac, le Louvre et les Tuileries, p. 352, 353.

» et continue maintenant[1]. » L'assertion de Matthieu est confirmée par le Mercure françois, annuaire historique de l'époque, lequel dit : « Si tost qu'il fust maistre de Paris, on ne veid que maçons » en besogne[2]. » Il entra à Paris et dîna au Louvre le 22 mars 1594 : le commencement des constructions qu'il fit exécuter dans ce palais remonte donc à l'année 1594. Tout lui commandait de se mettre à l'œuvre sans retard. D'une part, il se trouvait en présence d'une classe nombreuse appartenant soit à Paris, soit aux provinces, qui littéralement mourait de faim, comme nous l'avons vu, et à laquelle il fallait qu'il donnât des moyens d'existence par les travaux publics, s'il ne voulait la nourrir d'aumônes dans la paresse. D'un autre côté, il entendait se mettre à l'abri du péril qu'avait couru Henri III, lequel avait vu, lors des Barricades, sa liberté et sa vie à la merci d'une populace révoltée : pour échapper à ce danger, il résolut de joindre, au moyen de la longue Galerie, le palais des Tuileries, qui alors faisait partie des faubourgs, au Louvre, qui se trouvait dans l'enceinte de Paris, et de s'arranger de la sorte « pour être à la fois dehors et dedans la » ville quand il lui plairoit : » c'est ce que témoigne Sauval[3]. Plus tard, quand il vit son autorité solidement affermie, et quand il put disposer d'une grande force militaire, à la fois permanente et stationnaire, il renonça à cette précaution, et résolut de joindre, comme nous le verrons, le faubourg Saint-Honoré à la ville. Mais dans le principe et au début des constructions qu'il ajouta au Louvre, il se conduisit par ces idées. Dans l'état de détresse où se trouvaient les finances publiques en 1594, Henri ne pouvait songer à faire supporter à l'épargne, ou trésor public, les dépenses qu'entraînaient des constructions, aussi ne le fit-il pas : l'une de ses lettres nous apprend que, pendant toute la première moitié de son règne, il prit l'argent pour ses bâtiments, non sur les ressources ordinaires de l'État, mais sur des fonds jusqu'alors détournés et volés par quelques particuliers, que sa vigilance et sa fermeté firent rentrer[4].

[1] Matthieu, Histoire de France et des chôses mémorables advenues ès provinces estrangères, durant sept années de paix (1598-1604). Paris, 1606, in-8, l. VI, quatrième narration, n° 2, p. 563. Dans la phrase citée, le mot *desseigna* signifie *forma le dessein*.

[2] Épilogue des vertus du Roy, dans le Mercure françois, année 1610, t. I, fol. 485 recto.

[3] Sauval, l. VII, t. II, p. 40.

[4] Lettre de Henri IV au connétable du 18 mars 1597, dans le Recueil

Pour préciser exactement quels travaux d'art lui appartiennent au Louvre, il faut rechercher et constater d'abord ce que ses prédécesseurs y avaient bâti. Trois auteurs nous fournissent à cet égard des renseignements précieux. L'architecte Jacques Androuet du Cerceau publia en 1576, et dédia à Catherine de Médicis, son *Premier volume des plus excellents bastiments de France*[1]. En tête de ce volume se trouvent une description et des plans qui indiquent ce qui avait été construit au Louvre jusqu'à cette date de 1576. Dans sa courte description, il mentionne d'abord les deux ailes formant ce que l'on nomme le vieux Louvre, le Louvre de Lescot. Ce sont les deux corps de bâtiment, dont l'un fait face aux Tuileries, et dont l'autre longe la Seine; qui partent de l'escalier de Henri II, forment un angle dans la cour, et s'arrêtent au vestibule placé en face de notre moderne pont des Arts[2]. Comme dépendance du premier corps de bâtiment, du Cerceau signale « le fort grand » pavillon qui servoit de logis à Sa Majesté, » c'est-à-dire où était établi l'appartement du roi, lequel se trouvait sur la même ligne, mais à l'opposite de l'escalier de Henri II. L'architecte ajoute ensuite : « Davantage ont esté par ladite dame (Catherine de Médi» cis) encommencez quelques accroissements de *galleries* et *ter» rasses* du costé du pavillon, *pour aller de là au palais qu'elle a fait » édifier au lieu appelé Tuilleries*[3]. » Dans le plan qui suit la description de du Cerceau, on trouve dessiné, comme existant dès ce temps, tout le rez-de-chaussée de la petite Galerie du Louvre, avec le nombre de fenêtres dont il est resté percé. On trouve encore à l'extrémité du plan l'indication formelle et le commencement de quelques autres constructions qui continuaient le long de

des Lettres missives, t. IV, p. 705 : « J'ay sçeu qu'aucuns me veulent » envier et reprocher le peu d'argent *que j'emploie à mes bastiments*, » comme si la somme estoit si grande qu'elle feist faulte à l'Estat, et » la tirois des meilleurs deniers de mes receptes. Et vous sçavez, mon » cousin, que ce sont toutes parties esgarées que je ramasse le mieux » que je puis, lesquelles seroient employées ailleurs qu'à mon service, » si je ne m'en aidois. »

[1] Le premier volume des plus excellents bastiments de France, auquel sont désignez les plans de quinze bastiments et de leur contenu, ensemble les élévations et singularitez d'un chacun, par Androuet du Cerceau, architecte. Paris, 1576, in-folio, un volume.

[2] Par suite des constructions ultérieures, ces deux corps de bâtiment sont devenus, le premier la moitié de l'aile du Louvre qui regarde les Tuileries; le second, la moitié de l'aile du midi, qui regarde la Seine.

[3] Le premier volume des plus excellents bastiments de France, fol. 3 recto.

la Seine, et qui ont formé la salle des Antiques et la moitié du rez-de-chaussée de la grande Galerie. Il importe de remarquer que, dans la langue de du Cerceau et de tous les auteurs qui ont suivi jusqu'à Sauval, l'étage du rez-de-chaussée des bâtiments est appelé premier étage (*prima mansio*), et qu'ils nomment second étage ce que nous nommons premier étage. Palma Cayet confirme le témoignage de du Cerceau, et signale, quoiqu'en les diminuant un peu trop, les constructions qui avaient été faites par Catherine de Médicis et par Charles IX, aux rez-de-chaussée de la petite et de la moitié de la grande Galerie. Il dit sous l'an 1604 : « Les » superbes galeries pour aller du Louvre aux Tuileries furent » commencées seulement par Charles IX, qui n'y fit que mettre » la première pierre, de l'advis de la reyne sa mère[1]. » Enfin, Sauval, qui, dans son ouvrage, a joint aux renseignements fournis par ses devanciers les précieuses traditions qu'il tenait des antiquaires et des artistes avec lesquels il était en commerce habituel, Sauval, qui fut le Mariette de son temps, s'exprime en ces termes : « Charles IX fit construire une partie de l'aile droite (du » Louvre) et le premier étage (rez-de-chaussée) de la petite Ga» lerie. Catherine de Médicis fit bâtir la salle des Antiques... J'ai » dit que la petite Galerie fut commencée sous Charles IX et ache» vée sous Henri IV. [Elle fut élevée] par Cambiche jusqu'au pre» mier étage, qu'il couvrit d'une plate-forme ou terrasse où » Charles IX allait prendre l'air[2]. » La Galerie et terrasse de Charles IX et la salle des Antiques de Catherine de Médicis correspondent exactement aux galeries et terrasses dont parle du Cerceau. L'architecte Cambiche, dont Sauval nous a conservé le nom, est le même probablement que celui qui figure, en 1549, dans les constructions de l'Hôtel-de-Ville de Paris, comme conducteur

[1] P. Cayet, Chr. septen., liv. VII, p. 283 A, collection Michaud.

[2] Sauval, Histoire et recherches des antiquités de Paris, l. VII, t. II, p. 25. 37. Les trois mots placés entre deux crochets ne se trouvent pas dans le texte, que nous allons reproduire exactement avec sa ponctuation : « J'ay dit que la petite Gallerie fut commencée sous » Charles IX, et achevée sous Henri IV. par Cambiche jusqu'au pre» mier étage qu'il couvrit d'une plate-forme ou terrasse où Charles IX » alloit prendre l'air. » L'ouvrage de Sauval n'a été imprimé qu'après sa mort : le texte présente en divers endroits des omissions et des transpositions. Dans le passage que nous citons ici, il est évident qu'avant les deux mots *par Cambiche*, précédés d'un point, il y avait les mots : *Elle fut élevée*, lesquels auront été omis à l'impression. — Sauval, au liv. IX, t. II, p. 483, indique Cambiche comme conducteur des ouvriers pour les travaux de construction de l'Hôtel-de-Ville.

des ouvriers, et qui, joignant plus tard l'étude et la théorie de son art à la pratique qu'il avait déjà, s'éleva sans doute au rang d'architecte. Aux témoignages formels cités jusqu'ici ajoutons des conjectures tirées de l'étude d'une partie de ces édifices. Les appréciations du style d'architecture, pour fixer la date des monuments, quand elles sont faites par un homme d'un vaste savoir, d'un goût aussi délicat que sûr, valent des autorités historiques. M. Vitet, après avoir signalé l'existence d'un demi-étage, d'un demi-ordre intermédiaire, qui existe dans la portion de la grande Galerie du Louvre entre la salle des Antiques et le pavillon de Lesdiguières, s'exprime ainsi au sujet de ce demi-étage et du rez-de-chaussée de cette partie de la grande Galerie : « La présence de cet étage intercalé est une preuve sans réplique que ce long soubassement toscan à bossages et à pilastres accouplés *existait avant que Henri IV eût conçu le projet de sa galerie*, qu'il contribua peut-être à lui en suggérer l'idée, et que les architectes invités à ne pas le détruire durent se creuser l'esprit pour trouver une ordonnance qui atteste sans doute leur rare habileté, mais qu'ils n'eussent jamais volontairement choisie. La hauteur du premier étage est invariablement fixée par le niveau du plain-pied de la galerie. Ce portique en contre-bas n'est pas de la même main que les étages qui le surmontent [1]. »

Ainsi les constructions exécutées par les Valois hors du vieux Louvre, du Louvre de Lescot, étaient les suivantes : 1° En partant de l'appartement du roi, et en allant vers la Seine, la galerie et terrasse de Charles IX, qui est devenue le rez-de-chaussée de la petite Galerie actuelle ; 2° le long de la Seine, la salle des Antiques de Catherine de Médicis : cette salle, attenante à la galerie de Charles IX, n'avait qu'un développement de cinq fenêtres ; elle n'était pas achevée en ce qui concernait l'architecture, et n'était pas ornée ; elle forme le rez-de-chaussée du corps de bâtiment où est placé le grand Salon actuel ; 3° toujours le long de la Seine, un rez-de-chaussée qui s'étendait depuis la salle des Antiques de Catherine de Médicis jusqu'à l'endroit où fut élevé plus tard le pavillon de Lesdiguières.

Dans ces galeries et ces terrasses qui se bornaient à des rez-de-chaussée, dont la construction avait été entreprise, il est vrai, dans l'intention vague de joindre le Louvre au château des Tui-

[1] M. Vitet, Le Louvre, Revue contemporaine, livraison du 15 septembre 1852, p. 395, 396.

leries, mais sans qu'il y eût même un projet de raccordement avec cet édifice, dont plus de la moitié était restée inachevée, et avait été ensuite abandonnée, il n'y avait pas la première idée, pas le commencement d'un monument national. Henri IV conçut cette idée, et la mit à exécution. Sur les bâtisses de Charles IX et de Catherine de Médicis, il établit d'abord la moitié des constructions dont il avait résolu l'exécution. En partant de l'ancien Louvre et du grand pavillon où l'appartement du roi était placé, il éleva sur l'étage du rez-de-chaussée de Charles IX un autre étage qui devint la Galerie des Rois, plus tard Galerie d'Apollon: de ces deux parties, inférieure et supérieure, il forma l'aile du Louvre dont on désigna l'ensemble, même de son temps, par l'appellation de petite Galerie. P. Cayet et le *Mercure françois*, parlant d'une manière générale, et n'établissant pas de distinction entre la petite et la grande Galerie, désignent Henri IV comme l'auteur des deux Galeries [1]. Les secrétaires de Sully pressent davantage les faits, et montrent mieux la part qu'eut Henri IV dans les travaux de la petite Galerie. Ils disent : « Vous fustes, cinq ou » six jours après, trouver Sa Majesté au Louvre, ainsi qu'elle » *sortoit de sa chambre*, pour aller aux Tuilleries ; où elle vous » voyant venir de loin, vous appela, se promena près d'une » heure avec vous dans sa *première galerie*, et puis vous renvoya » à l'Arsenal [2]. » Sully et ses secrétaires s'expriment d'une manière plus explicite encore, dans un autre passage qu'on trouvera plus loin. Sauval confirme ces renseignements donnés par les contemporains, et y ajoute. Il témoigne que Henri IV fit bâtir la Galerie des Rois, plus tard Galerie d'Apollon, et il fournit, en outre, les noms des deux architectes : « La petite Galerie, dit-il, » fut commencée sous Charles IX et achevée sous Henri IV. [Elle » fut élevée] par Cambiche jusqu'au premier étage... Fournier et » Plain bâtirent le second étage sous Henri IV, que du Breul, » Bunel et Porbus enrichirent de leurs peintures [3]. »

[1] P. Cayet, année 1604, Chron. septen., liv. VII, p. 282 B, 283 A : « Les bastiments superbes que Sa Majesté a faict faire... Les superbes » Galeries pour aller du Louvre aux Tuilleries. » — Mercure françois, année 1610, t. I, fol. 485 recto : « Les cinq merveilles de la France, » outre tant d'autres qu'il a faict faire de son règne : *Les Galeries*, » pour joindre le Louvre aux Tuileries. »

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 190, t. II, p. 286 B.

[3] Sauval, Hist. et rech. des antiquités, l. VII, t. II, p. 37. Nous avons déjà fait remarquer que dans le langage de Sauval, comme dans celui de du Cerceau, *premier étage* signifie rez-de-chaussée, et *second étage*, ce que nous nommons aujourd'hui premier étage.

Près de la petite Galerie, le roi acheva et décora la salle des Antiques de Catherine de Médicis : au-dessus de cette salle il construisit le vaisseau du grand Salon actuel. Les travaux d'architecture qu'il appliqua à ce pavillon, indépendamment des travaux d'ornementation, furent tellement considérables qu'ils ont fait oublier au savant Morisot les constructions de Catherine de Médicis. Dans son excellent résumé de la vie de ce prince, publié en 1624, il désigne la salle des Antiques et toutes ses dépendances comme l'ouvrage de Henri tout seul, *ejus opus* [1]. Sauval, plus précis, distingue et nous a conservé, en outre, le nom de l'architecte chargé des derniers travaux. « La salle des An» tiques, dit-il, fut commencée du temps de Catherine de Médicis, » achevée par Henri IV, conduite par Thibault Méthézeau, et » peinte par Bunel [2]. »

A partir de la salle des Antiques, et jusqu'à moitié chemin entre cette salle et le palais des Tuileries, se prolongeaient les substructions que Catherine de Médicis avait fait exécuter, et qu'elle avait ensuite abandonnées. Le roi les surmonta d'abord d'un demi-étage ou entresol, percé de vingt-neuf fenêtres, qu'on trouve au-dessus du long soubassement toscan; ensuite de l'étage supérieur, qui forme la moitié de la grande Galerie, entre la salle des Antiques et le grand Salon d'une part, le pavillon de Lesdiguières de l'autre. Une suite de lettres, initiales de son nom, sculptée dans deux frises d'inégale hauteur, qu'on trouve au sommet du rez-de-chaussée, forme partout la ligne de démarcation entre ce qui avait été fait par Catherine de Médicis et ce qu'il fit bâtir lui-même, soit à la salle des Antiques, soit à la première partie de la grande Galerie. L'historien Legrain, qui fut attaché à sa personne, lui assigne formellement la construction de cette première portion de la grande Galerie, dans le passage suivant : « Ce bastiment superbe de la Galerie » qui va du Louvre aux Tuilleries, au-dessous de laquelle, au » prochain estage, il avoit destiné de faire venir esloger toutes » sortes d'ouvriers d'ouvrages excellents; et aux offices et estages » plus bas, il y a de quoy loger plus de dix mille hommes ar-

[1] *Henricus Magnus*, auctore B. Morisoto. Genève, Aubert, 1627, in-12, cap. 46, p. 148 : « Ejus opus Antiquitatum aula, in ipsa urbe, a læva » Lupara exeuntium in hortos principis (jardin des Tuileries) pavi» mento marmoreo, laqueari inaurato, marmore versicolori, nomini» bus, litteris, figuris et floribus, ex jaspide, crisolito, dentrite, achate, » et porphyrite, latentibus commissuris, parietibus incrustatis. »

[2] Sauval, liv. VII, t. II, p. 42.

» més[1]. » On sait par les autres auteurs contemporains et par Sauval, que la portion de la grande Galerie où étaient logés les artisans habiles, est précisément celle qui part de la salle des Antiques et s'arrête au pavillon de Lesdiguières.

Il importe de remarquer que, dans la description de Legrain, cette partie du nouveau Louvre, après les constructions de Henri IV, ne présente pas moins de quatre étages, en partant du haut de l'édifice : 1° « Le bastiment superbe de la Gallerie, » ou la Galerie proprement dite, formant l'étage supérieur ; 2° « le prochain estage au dessous, » ou étage d'entresol accordé aux artistes et artisans habiles ; 3° et 4° « les offices et estages plus bas, » destinés au logement des gens de guerre, ménagés dans les substructions de Catherine de Médicis, et se composant d'un rez-de-chaussée et d'un étage intermédiaire entre le rez-de-chaussée et l'entresol. Encore à présent, dans la première partie de la grande Galerie, la façade sur la Seine présente des fenêtres ouvertes à quatre hauteurs différentes de l'édifice, correspondant aux quatre étages indiqués par Legrain, et conserve intérieurement ces dispositions. Morisot va nous apprendre qu'un léger changement fut apporté plus tard à la destination de ces diverses localités ; que le rez-de-chaussée seul fut réservé aux gens de guerre ; et que deux étages, au lieu d'un, furent affectés aux artistes et artisans habiles.

Il faut rechercher maintenant et déterminer à quelle époque la première partie de la grande Galerie fut achevée. Cette époque est indiquée d'une manière précise par une inscription que Morisot nous a conservée. Nous ne pensons pas que cette pièce curieuse ait jamais été citée depuis que Morisot lui a donné place dans son ouvrage. L'auteur indique d'abord que la salle des Antiques était dans la ville, parce que la ville finissait alors à quelque distance de là, à la Porte-Neuve : il dit que cette salle se trouvait la première sur le passage de ceux qui partaient de la gauche du Louvre pour se rendre au jardin des Tuileries. Il ajoute ensuite :

Entre cette salle et ces jardins, se trouvoient des bâtiments abandonnés. Avec un art et une magnificence qui effaçoient tout ce qui avait précédé, il les répara, les accrut de vastes galeries, et y mit l'inscription suivante : « Cette galerie, » commencée autrefois par Charles IX dans une paix profonde, Henri IV, roi

[1] Legrain, Décade de Henri le Grand, liv. VIII, p. 422. Paris, 1614, in-folio.

» très chrétien de France et de Navarre, l'a achevée heureusement, au milieu » de la tourmente des guerres civiles, l'an de grâce 1596, de son règne le » septième. » On a construit dans la partie basse et au-dessus, des chambres et des boutiques, où sont logés gratuitement les ouvriers habiles dans les arts divers, qu'il attira de toutes les parties de l'Europe à Paris par ses immenses libéralités, afin que la France ne s'épuisât pas d'argent par l'achat des marchandises étrangères.

Ab ea aula in eos hortos, omissa ædificia, etiam nobiliore quam antea artificio, vastis porticibus restauravit, cum hoc titulo : « Henricus IIII, Galliæ et » Nav. rex christianissimus, porticum hanc, a Carolo IX alta olim pace cœp- » tam, inter graves civilium bellorum æstus, feliciter absolvit, anno sal. » (salutis) MDXCVI, regni VII. » Infrà supràque cellæ tabernæque extructæ, gratuita habitatio variarum artium peritis, quos tota Europa conquisitos immensa profusione in urbem allexit, ne mercium alienarum emptionibus Gallica pecunia diverteretur [1].

Si cette inscription avait besoin d'être appuyée, elle le serait par les détails de sculpture architecturale qui décorent cette première partie de la grande Galerie. Dans la frise qui couronne le rez-de-chaussée, on trouve partout les H et les G, le chiffre de Henri IV et celui de Gabrielle d'Estrées entrelacés : le temps et les révolutions avaient en partie détruit ou couvert ces signes qu'une intelligente restauration a tous fait reparaître [2]. La passion de Henri IV pour Gabrielle était dans toute sa force en 1596, puisque l'année précédente il avait légitimé le premier fils qu'il avait eu d'elle. Ainsi les pierres mêmes de l'édifice représentent fidèlement l'époque où il fut élevé, et témoignent que ce fut entre 1594 et 1596 que Henri construisit, moins le rez-de-chaussée, la portion de la grande Galerie qui part de la salle des Antiques et s'arrête au pavillon de Lesdiguières. Sauval ne nous a pas transmis le nom de l'architecte auquel est due cette partie de la grande Galerie. En parlant de l'ensemble, de la totalité de la grande Galerie, il se borne à dire : « Cet édifice a été con- » duit, à deux reprises, par deux architectes différents et plusieurs » entrepreneurs [3]. » On peut conjecturer avec vraisemblance, mais non pas établir d'après des textes contemporains, au moins qui nous soient connus, que l'architecte sur les plans duquel fut

[1] Henricus magnus, auctore B. Morisoto, cap. 46, p. 148.

[2] La restauration et en partie l'achèvement de la façade de cette première partie de la grande Galerie ont été exécutés par M. Duban. L'histoire et l'art lui sont également redevables pour cet ouvrage, qui se placera en première ligne parmi ceux destinés à lui faire un nom.

[3] Sauval, Hist. et rech. des antiq., l. VII, t. II, p. 40.

élevée la première partie de la grande Galerie dont nous nous occupons maintenant, est Étienne du Pérac. Cet artiste, pendant son long séjour en Italie, avait étudié divers monuments de l'Italie antique et moderne, qu'il dessina plus tard. A son retour en France, il fut nommé par Henri IV l'un de ses architectes, et selon toute apparence, ce fut lui qui conduisit les travaux de la partie de la grande Galerie la plus voisine du Louvre ; il avait terminé cet ouvrage depuis cinq ans quand il mourut à Paris en 1601.

On ne trouvera pas que nous ayons sur cette question abusé des originaux et de l'érudition, si l'on veut bien réfléchir que nous n'avions pas d'autre moyen d'établir la vérité sur le temps où fut construite une partie considérable du monument le plus important que possède la France. Dans un ouvrage qui encore aujourd'hui fait autorité sur le Louvre, et très-justement pour plusieurs parties, pour beaucoup de détails, on trouve les énoncés suivants : « Paris n'ouvrit ses portes à Henri IV qu'en 1594, » et ce ne fut *qu'en* 1596 *au plus tôt* que l'on travailla au Louvre. » Un peu plus loin, l'auteur recule encore de trois à quatre ans le commencement de ces travaux, quand il dit : « Henri le Grand » ne s'occupa du Louvre que vers l'époque de son mariage avec » Marie de Médicis[1]. » Ainsi il place au plus tôt, selon son expression, le commencement des constructions en 1596, époque où elles étaient entièrement achevées dans cette partie du Louvre, et il leur assigne même ailleurs une date plus reculée. Ces inexactitudes sont répétées dans une multitude de livres qui ont paru depuis le sien, et parmi ses assertions diverses, c'est la dernière que l'on préfère, celle de l'époque du mariage : en effet, le plus sérieux de ces ouvrages ne fait plus commencer les travaux de la grande Galerie qu'en 1600. Ces indications fautives ne sont rien en comparaison des erreurs qui se produisent et s'accréditent. Un plan historique du Louvre et des Tuileries a été dressé récemment et répandu avec profusion dans le public. On y a placé près de la petite Galerie la légende suivante, dont nous reproduisons ici exactement les termes et la ponctuation : *Cath. de Médicis Cambiche la partie supérieure sous Louis XIII* 1661 *Lebrun*. Ce texte supprime la construction ordonnée par Henri IV, exécutée par les architectes Plain et Fournier, la construction de

[1] Musée de sculpture antique et moderne, par M. le comte de Clarac, t. I, p. 352, 355, 359. Paris, imprimerie royale.

la partie supérieure de cet édifice, laquelle forma la Galerie des rois, plus tard Galerie d'Apollon. Il remplace cette construction par une autre faite sous Louis XIII, qui n'eut jamais lieu. Il donne à penser que les changements opérés par Lebrun en 1661, le furent sous Louis XIII, mort au mois de mai 1643. Si l'on n'y prend garde, l'histoire sera bientôt un peu moins respectée dans les ouvrages qui dépendent d'elle ou qui s'y rapportent, que dans les romans et les drames du boulevard.

Revenons aux travaux du Louvre sous Henri IV. Les dépenses dans lesquelles il fut entraîné par la guerre contre l'Espagne, par la guerre contre la Savoie, par les travaux d'art qu'il fit exécuter aux Tuileries à partir de 1597, ajournèrent jusqu'aux premières années du XVIIe siècle la construction de la seconde moitié de la grande Galerie, celle qui règne du pavillon de Lesdiguières au pavillon de Flore. Pour la bâtisse de cette partie de l'édifice, on n'en était encore au mois de mars 1603 qu'aux travaux de déblai qui précèdent la pose des fondements, qu'au creusement et à l'enlèvement des terres. Henri écrit à Sully le 2 mars 1603 : « Je vous prie de continuer à faire advancer, tant qu'il vous » sera possible, les transports des terres de la galerie du Louvre, » affin que les maçons puissent besogner, estimant qu'ils don- » neront ordre cependant à leurs matériaux, de façon qu'ils » advanceront bien la besogne, quand la place sera nette des » dictes terres [1]. » Tout dans ce passage, jusqu'au moindre mot, démontre à notre avis que, dans l'érection de la seconde moitié de la grande Galerie du Louvre, l'enlèvement des terres, les excavations pratiquées pour recevoir les fondements, en un mot tous les travaux préparatoires de la construction, ne commencèrent d'une manière sérieuse et suivie qu'à partir de l'an 1603, et que si l'on avait essayé quelque chose auparavant, ces essais avaient été abandonnés [2]. La seconde partie de la grande Galerie

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 112, t. I, p. 413 B. — Recueil de Lettres missives, t. VI, p. 39. Au commencement de la citation il y a : *vous priant* au lieu de : *je vous prie*, parce que c'est la suite d'une phrase commencée.

[2] Dans un ouvrage érudit, intitulé *Topographie historique du vieux Paris*, lequel paraît en ce moment, M. Berty, pages 403, 440-443, émet une opinion différente de la nôtre sur le *commencement des travaux de construction* de la seconde moitié de la grande Galerie. Les pièces sur lesquelles il s'appuie établissent, il est vrai, que les travaux de maçonnerie furent commencés au plus tard le 1er avril 1600, en vertu d'un marché passé le 7 mars précédent avec six entrepreneurs. Mais d'autres pièces, alléguées à la même page, un peu plus bas, démontrent

était achevée au plus tard le 1er janvier 1608, et le roi pouvait aller dès lors de plain-pied de son appartement du Louvre au jardin des Tuileries. C'est ce qui est établi dans le passage suivant des Œconomies royales de Sully; ses secrétaires lui disent: « Nous commençons cette année 1608, comme nous avons fait » quelques-unes des précédentes, par la devise des jetons d'or » que vous présentastes au roi le premier jour de l'an... Vous le » trouvastes comme il entroit dans *sa petite galerie pour passer à* » *la grande et de là aux Thuilleries*, où il vous mena promener[1]. » A cette même année 1608 se rapporte l'entrevue du roi avec dom Pedro de Tolède, ambassadeur d'Espagne, laquelle prouve que la grande Galerie était alors achevée, aussi bien que la petite. Dom Pedro et la cour de Madrid étaient persuadés que Henri était perclus de goutte. Le Mercure françois raconte comment le roi guérit l'ambassadeur de cette fausse idée. « Il le prit par la main, » et parlans seuls d'affaires, le roi cheminant à grands pas *le* » *long de ses galeries*, le tint cinq heures durant, jusqu'à ce qu'il » recognût que dom Pedro n'en pouvoit presque plus : alors il » le licencia[2]. » Pour cette seconde moitié de la grande Galerie, qui s'étend entre le pavillon de Lesdiguières et le pavillon de Flore, comme pour la première, il y a incertitude sur l'architecte. Aucune autorité décisive, au moins à notre connaissance,

que, faute de paiement aux termes convenus, les entrepreneurs suspendirent les travaux. Selon M. Berty, l'interruption des travaux n'eut lieu que pendant quelques semaines ou quelques mois, et les premières travées, à la suite du pavillon de Lesdiguières, furent construites entre 1600 et 1603. D'après la lettre de Henri IV, citée dans notre texte, nous pensons que l'interruption se prolongea, non pas pendant quelques semaines ou quelques mois, mais pendant trois ans, de 1600 à 1603, et que les travaux ne commencèrent d'une manière sérieuse et continue qu'à partir de cette dernière année, quand les vides faits dans l'Epargne ou Trésor par la guerre de Savoie furent comblés, et quand on put payer comptant les entrepreneurs. Au reste, la question nous paraît d'un intérêt secondaire. Il importe peu que les travaux de la seconde moitié de la grande Galerie, entre le pavillon de Lesdiguières et le pavillon de Flore, aient été ouverts en 1600 ou en 1603. Ce qui importe, c'est qu'ils furent terminés en 1608, et que la seconde moitié de la grande Galerie fut élevée avant la fin du règne de Henri IV. Nous disons la seconde moitié de la grande Galerie, et non le pavillon de Flore, terminé en 1609.

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 177, t. II, p. 222 B. — La seconde moitié de la grande Galerie est représentée sur le plan de Quesnel publié en 1609. Voir ce plan au département des Estampes de la Bibliothèque impériale.

[2] Mercure françois, an 1608, t. I, fol. 254 recto.

n'établit son nom, et l'on est réduit à des conjectures. Les opinions les mieux fondées se partagent entre du Cerceau, non pas l'ancien mais le jeune fils de l'ancien [1], et Thibault Métézeau, père de celui qui éleva la fameuse digue de la Rochelle. Tout donne à penser que c'est entre ces deux architectes qu'il faut chercher le constructeur de la seconde moitié de la grande Galerie. Ceux qui inclineront pour Métézeau pourront arguer de la circonstance que cet architecte avait été chargé par Henri IV de travaux à l'autre extrémité de la galerie, à la salle des Antiques [2]. Mais cette opinion n'est pas celle de la plupart des critiques modernes : ils attribuent à du Cerceau le jeune la construction de la seconde moitié de la grande Galerie. Les deux parties de la grande Galerie, qui se développent le long de la Seine, forment dans leur ensemble un immense et imposant monument. Sauval, d'après un relevé que nous croyons exact, donne à l'édifice 232 toises ou 1392 pieds de longueur, sur 5 toises ou 30 pieds de profondeur [3] : quelques auteurs ont pourtant réduit son développement à 227 toises et à 1362 pieds.

Nous arrivons aux constructions que Henri IV ajouta au château des Tuileries, tel que l'avait élevé Catherine de Médicis. Pour raccorder ce château avec la grande Galerie du Louvre, il fallait étendre sa façade dans une mesure considérable, en partant de l'extrémité de l'ancien édifice, et en se dirigeant vers le midi jusqu'à quelque distance de la Seine. Les constructions exécutées sous Henri IV consistent dans un grand corps de bâtiment et dans le pavillon de Flore, lesquels vinrent s'adjoindre à l'œuvre de Philibert de Lorme et de Bullant, au château primitif, et le flanquèrent d'une aile très-vaste. La construction du corps de bâtiment commença, comme on va le voir, en 1597, aussitôt après l'achèvement de la première partie de la grande Galerie du Louvre : cette construction était déjà avancée, quand la seconde moitié de la grande Galerie fut entreprise en 1603. Les travaux additionnels au château des Tuileries furent conduits de 1597 à 1601 par du Pérac, ainsi que nous l'apprend André Félibien, parfaitement en position d'être instruit de ces détails, puisqu'il pouvait les tenir des contemporains de l'architecte, et qu'il était historiographe des bâtiments du roi. En parlant de du Pérac, il dit :

[1] C'est ce qui sera établi au paragraphe suivant, où cet architecte revient pour les constructions nouvelles faites aux Tuileries.

[2] Sauval, Hist. et rech. des antiq. de Paris, liv. VII, t. II, p. 42.

[3] Sauval, liv. VII, t. II, p. 40.

« En 1597, il conduisit plusieurs ouvrages aux Tuileries et à » Saint-Germain-en-Laye, étant alors architecte du roi. Il mou- » rut vers l'an 1601 [1]. » Du Pérac bâtit donc en partie le corps de bâtiment ajouté au palais de Catherine de Médicis, et y attenant. Après lui, Henri IV chargea du Cerceau des travaux des Tuileries : c'est ce que l'on apprend par le témoignage de Sauval et de ceux qu'il avait consultés, auxquels du Cerceau a même fait oublier du Pérac. « J'ai été informé, dit-il, par les » architectes de notre temps et par l'ordonnance et la manière » des faces, quoique le palais des Tuileries ne consiste que dans » un corps de logis, qu'il a été conduit cependant par trois » différents hommes. *Ce que Henri IV y fit bâtir pour le joindre » au Louvre, par sa grande Gallerie, a été ordonné par du Cerceau.* » Ce que Catherine de Médicis y a construit est de la conduite » de Bullant et de Philibert de Lorme [2]. » Du Cerceau après avoir achevé le corps de bâtiment attenant au palais de Catherine de Médicis, commencé par du Pérac, édifia le pavillon de Flore. La première pierre du pavillon de Flore fut posée en 1607, comme l'atteste le compte-rendu des travaux exécutés maintenant pour la reconstruction de ce pavillon. Le compte-rendu, décrivant la partie des travaux destinés aux fondations, et relatant ce qu'on trouve dans les fouilles, contient la mention suivante : « Une pierre porte » sur son parement, gravée en creux, la date de 1607 [3]. »

Le du Cerceau indiqué par Sauval est nécessairement Jean-Baptiste du Cerceau le jeune, et non pas son père Jacques Androuet

[1] Félibien, Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres, t. I, p. 712, in-4.

[2] Sauval, liv. VII, t. II, p. 53. Sauval entend par *corps de logis*, le corps, la réunion des diverses parties qui forment un seul logis, une seule habitation.

[3] Voici le passage entier du compte-rendu des travaux exécutés pour la reconstruction actuelle du pavillon de Flore :

« On coule le béton dans la fouille du pavillon (de Flore) partie en » retour à la profondeur de 14 m 04, en contrebas du bandeau Rivoli, » à l'angle sud-est de ce pavillon, et immédiatement au-dessus du gril- » lage établi sur pilotis.

» *Une pierre porte sur son parement, gravée en creux, la date » de* 1607.

» On a enlevé la locomobile et la pompe établies à l'angle sud-est » du pavillon de Flore. »

Nous devons la communication de cet important renseignement à l'obligeance de M. Lefuel, architecte des nouvelles constructions. Il avait donné l'ordre de conserver la pierre portant la date du commencement de la construction du pavillon de Flore sous Henri IV. Malheureusement cette pierre s'est perdue.

du Cerceau, l'auteur des Plus excellents bâtiments de France. Cela résulte de divers passages de Lestoile et du duc de Nevers, lesquels établissent solidement les faits suivants. 1° Jean-Baptiste du Cerceau le jeune était déjà architecte du roi sous Henri III : ce fut lui et non son père, qui en 1578 fut chargé de commencer le Pont-Neuf ; il construisit plusieurs autres édifices par l'ordre de Henri III, lequel ignorait, au moins dans le principe, qu'il fût calviniste. 2° Peu après l'édit de proscription contre les huguenots, que la Ligue arracha au faible Henri III, et qui ne leur laissait d'autre alternative que d'abjurer ou de sortir de France, Jacques Androuet du Cerceau le père refusa noblement de renoncer à sa religion, et au mois de décembre 1585 il quitta sa patrie[1]. Les dernières études faites sur la vie de ce célèbre artiste

[1] Lestoile, Registre-journal de Henri III, mai 1578, seconde série de la collection de MM. Michaud et Poujoulat, t. I, première partie, p. 100 B : « En ce mesme mois de may... fust commencé le Pont-» Neuf de pierre de taille, qui conduit de Nesle à l'école de Saint-Ger-» main, *sous l'ordonnance du jeune du Cerceau*, architecte du Roy, et » la surintendance de messire Christophe de Thou, premier prési-» dent. » — Le duc de Nevers, Traité des causes et des raisons de la prise des armes faite en janvier 1589, dans ses Mémoires, t. II, p. 28, 29. Paris, 1665, in-folio : « Tesmoignage très suffisant de l'intérieur de » ce prince (Henri III), lequel on ne sçauroit contredire, si non que » pour un certain petit architecte *nommé du Cerceau*, que par faute » d'autre il prit à son service *en l'année* 1575, lorsque Sa Majesté estoit » en si grande affection de faire bastir une maison de plaisance autour » de Paris, *pour ce que ce petit homme pourtrait fort bien et mieux » qu'homme de France*, et estoit diligent, actif et soigneux aux com-» mandements qui lui estoient faits ; et aussi que Sa Majesté estoit » contrainte de se servir d'un peintre qui souloit faire des inventions » pour des mascarades et tournois, nommé de Magny, résidant à » Paris, lequel tant pour son âge qu'aussi pour ne se connoistre guères » au fait de l'architecture, et avoir la main dure pour en dresser » pourtraits, ne pouvoit satisfaire au gré de Sa Majesté, et estoit con-» traint de faire travailler sous luy *le dit du Cerceau, qui estoit un » jeune garçon, fils de du Cerceau, bourgeois de Montargis, lequel a esté » des plus grands architectes de nostre France.* Et par ce moyen » il fut introduit au service de Sa Majesté, sans qu'elle le reconnust » pour huguenot. Ledit du Cerceau a bien fait pénitence en sa charge, » ayant fait plus de pourtraits de monastères, églises, chapelles, ora-» toires, et autels pour dire la messe, que *jamais architecte en France » en ait fait en cinquante ans.* » Lestoile, Registre-journal de Henri III, décembre 1585, p. 193 A : « En ce temps beaucoup de ceux de la reli-» gion prétendue réformée, pour sauver leurs biens et leurs vies font » abjuration de leur religion, se font catéchiser et retournent à la » messe... D'autres, y en a de bons tenans, qui tiennent ferme, quit-» tent et abandonnent tout, et suivant l'édit du Roy se retirent qui » çà, qui là, non sans grandes peines, dangers et appréhensions. *De » ceux-là entre autres est Androuet du Cerceau, architecte du Roy,*

indiquent qu'il ne revint pas dans son pays, et qu'ayant cherché pour la seconde fois un asile à Turin, il y mourut en 1592[1]. Il résulte de ces faits que le grand corps de bâtiment et le pavillon de Flore, ajoutés au palais de Catherine de Médicis, et terminant l'aile du midi, furent exécutés, le premier en partie, le second en totalité, sous la conduite de Jean-Baptiste du Cerceau le jeune, et non de Jacques du Cerceau le père.

Le corps de bâtiment et le pavillon de Flore, ajoutés au château primitif des Tuileries, destinés à établir la jonction et la communication entre ce château et la grande galerie du Louvre, commencés en 1597, élevés sur les plans des architectes du Pérac et du Cerceau le jeune, étaient terminés en 1609, au moins dans toutes leurs parties principales. C'est ce qui résulte du passage suivant, emprunté aux Œconomies royales de Sully, et se rapportant à l'année 1609. « Comme vous fustes entré dans la cour » du Louvre... et que vous fustes monté dans la chambre du » roy, vous trouvastes qu'il estoit entré dans sa gallerie, et de » l'une dans l'autre, *passé aux Tuilleries*, où vous ne le pustes » attrapper, qu'il ne fust desjà sur la grande terrasse des Capu- » cins, près de la petite porte, pour aller ouyr la messe[2]. » Ces détails si précis, fournis par Sully, sont pleinement confirmés par le plan de Paris que le peintre Quesnel publia au mois de mai 1609 : sur ce plan figurent le pavillon de Flore et le corps de bâtiment voisin, comme achevés en ce temps[3]. Là se bornèrent

» *homme excellent et singulier en son art...* Après avoir laissé là sa » maison qu'il avoit nouvellement bastie avec grand artifice au com- » mencement du Pré aux Clercs..., il prit congé de Sa Majesté, la » suppliant ne trouver mauvais qu'il demeurast aussi fidèle au service » de Dieu, qui estoit son grand maistre, comme il avoit toujours esté » au sien. » Il y a dans le passage de Lestoile de cette nouvelle édition une faute évidente d'impression : le passage porte : *André du Cerceau*, au lieu de Androuet du Cerceau. Lenglet Dufresnoy, dans son édition du Journal de Henri III par Lestoile, a donné le premier quelques indications pour la distinction entre du Cerceau le jeune et du Cerceau le père, que Mariette dans son Abécédario, publié par MM. de Chennevières et de Montaiglon, t. I, p. 22, a confirmée par ce passage du contemporain Blaise de Vigenère : « Les deux du Cerceau, » *père et fils*, ont esté les meilleurs architectes de nostre temps par la » connoissance du dessin. »

[1] M. Callet, architecte, Notice histor. sur Jacques Androuet du Cerceau, p. 94-97. Paris, 1843.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 191, t. II, p. 287 B, 288 A. Collection de M. Michaud.

[3] Carte ou description nouvelle de la Ville, Cité, Université et Faubourgs de Paris, avec dédicace à Henri IV, du z[e] de may 1609, par

les parties ajoutées par Henri IV au palais primitif des Tuileries. L'érection de la grande aile du midi appelait de toute nécessité l'érection d'une aile qui lui servît de pendant au nord : elle fut résolue, mais seulement résolue sous ce règne. Le corps de bâtiment et le pavillon de Marsan, qui devaient s'ajouter au palais de Catherine de Médicis, et établir le parallélisme, ne furent élevés que sous Louis XIV.

Les additions faites par Henri IV au palais des Tuileries et les deux galeries du Louvre, présentent dans leur ensemble un développement de près d'un quart de lieue : c'est l'une des plus vastes constructions qu'aucun souverain ait jamais exécutées en France. L'idée du sublime que ce prince avait si profondément gravée dans l'âme et dans l'esprit, et qu'il cherchait à réaliser dans ses monuments, se retrouve dans les projets formés par lui pour les dépendances des deux palais qu'il venait d'unir. Au mois de janvier 1608, il arrêta les plans et passa les marchés nécessaires pour rendre libre tout l'espace entre le Louvre et le palais des Tuileries, et pour en former une seule place. Malherbe alors attaché à sa personne, après nous avoir appris qu'il avait traité avec des compagnies pour reculer les remparts de Paris, et comprendre dans l'enceinte de la ville les Tuileries qui jusqu'alors étaient restées en dehors, ajoute les détails suivants au sujet des terrains que le plan annexait à la ville. « Le roi s'est » retenu six places. La sixième il la réserve pour lui, et s'ap- » pellera Bourbon, pour ce que débatissant le Louvre, le Bour- » bon qui est devant la porte sera mis bas. Saint-Nicolas et Saint- » Thomas du Louvre seront transportés là, *pour raser cet espace* » *d'entre le Louvre et les Tuileries*[1]. » Ce projet dont sa mort arrêta l'exécution, fut enseveli pour deux siècles avec lui, jusqu'au temps où un autre homme de génie, Napoléon I[er], le tira de l'oubli auquel il était condamné, et ramena sur lui l'attention du gouvernement et de la nation.

Les monuments élevés par les ordres de Henri IV donnent lieu à des considérations dont les unes se rattachent à l'administration et à la politique, dont les autres ont trait aux révolutions de l'art architectural en France. Jusqu'à Henri IV, les

François Quesnel, painctre à Paris. Voir la XI[e] feuille dans le tome I de la collection de la Bibliothèque impériale : *France, Paris, plans généraux.*

[1] Lettre de Malherbe à Peiresc, du 20 janvier 1608, p. 46, 47. Paris, Blaise, 1822, in-8.

demeures royales avaient servi uniquement à l'habitation, aux fêtes, aux plaisirs des princes. Henri en changea la destination. Il affecta les diverses parties de la grande Galerie aux divers besoins publics, ainsi que l'établissent les témoignages ci-dessus produits des historiens contemporains, Morisot, Legrain, Sully. Tout le rez-de-chaussée des deux parties de la grande Galerie fut donné au logement d'une force militaire suffisante pour maintenir l'ordre public, pour préserver Paris et la France de la subversion où la révolte aveugle et l'ambition les avaient jetés à la fin du règne de Henri III. Deux des quatre étages de la première moitié de la grande Galerie furent assignés à l'habitation des ouvriers et des artistes les plus habiles qui devaient donner à notre industrie d'immenses développements, et affranchir le pays des tributs qu'il avait payés jusqu'alors aux étrangers : le complément de ces idées était l'établissement d'un Conservatoire des arts et métiers dans le même édifice. L'étage supérieur enfin, la galerie proprement dite, que le roi réservait à son usage, était en même temps le vaste champ ouvert par lui au déploiement de nos arts, de notre sculpture et de notre peinture. Tout dans l'exécution se rapporta également à une pensée dominante. François I[er] et Henri II avaient principalement, presque exclusivement employé des artistes étrangers, Serlio, Cellini, Ponce Trebatti, Rosso, Primatice, Nicolo. Henri IV fit tout le contraire. Persuadé avec raison que le génie de l'art ne se développe et ne grandit chez les nationaux que sous la condition d'être stimulés par la gloire, par les récompenses, par une préférence légitime, le roi ne mit à l'œuvre que des artistes français, dans sa grande comme dans sa petite Galerie. Ses architectes furent Plain et Fournier, du Pérac, Métézeau, du Cerceau; ses sculpteurs, les frères L'Heureux, Biard, Barthélemy Prieur; ses peintres, pour toutes les grandes pages, pour toutes les œuvres capitales, Dubreuil et Bunel. A peine, pour complaire à sa femme, laissa-t-il une faible part dans les travaux de peinture à deux artistes étrangers qu'elle protégeait. Un détail qui s'ajoute aux précédents et qui, bien que secondaire, est très-significatif, c'est qu'aux galeries du Louvre et aux Tuileries il ordonna d'employer exclusivement des marbres français, et de les tirer des Pyrénées[1]. La pensée nationale, la pensée française, que nous

[1] L'exploitation des carrières de marbre des Pyrénées fut ordonnée par Henri IV, pratiquée sous son règne, abandonnée après lui, et n'a été reprise que de nos jours.

avons trouvée dans le nom donné au collége de France, à la place de France, revient donc ici dans toute sa force, dans toutes les parties des deux édifices. Le palais des rois se transforme en palais de la nation.

Occupons-nous maintenant des constructions ajoutées aux Tuileries et des deux parties de la grande Galerie du Louvre sous le rapport de l'art : cherchons à préciser brièvement le caractère de leur architecture, à l'apprécier en lui-même, à le juger aussi dans ses suites et dans ses conséquences. Les bâtiments ajoutés aux Tuileries, le pavillon de Flore et l'aile attenante, sont d'un mauvais style, et ne rachètent leurs défauts par aucune beauté. Une critique élevée et sûre leur a reproché d'être venus écraser de leur gigantesque lourdeur et de leurs massives additions l'œuvre de Bullant, d'une élégance si correcte et si savante, et celle de Philibert Delorme, d'une si délicate finesse. Nous adoptons sans restriction ce juste arrêt porté contre eux[1].

En mettant de côté ce qui touche à l'invention, à l'originalité des idées, à la nouveauté du style et de l'ordonnance, en se bornant à ce qui tient à la pratique et à l'exécution, plusieurs hommes de l'art jugent la première partie de la grande Galerie, celle comprise entre la petite Galerie et le pavillon de Lesdiguières, supérieure à la seconde. Ils louent l'architecte de la première moitié de s'être inspiré de l'ancien Louvre en en variant les formes ; d'avoir employé, pour plusieurs étages, plusieurs ordres d'architecture, le toscan au soubassement, le corinthien à l'étage supérieur, et d'avoir mis beaucoup d'habileté dans l'établissement de son demi-étage ou entresol, que les substructions antérieurement existantes rendaient nécessaire. Ils lui font un mérite d'avoir suivi les règles de la raison et du vrai, d'avoir soutenu et prolongé les principes généraux de construction de Lescot. Pour être juste à l'égard de l'artiste et de son œuvre, il faut relever les défauts en même temps que les beautés, et mettre les critiques en regard des éloges. On peut professer de bons principes et les appliquer imparfaitement; être élève d'une excellente école, mais en être un élève un peu faible : c'est ce qui est arrivé à l'artiste dont nous nous occupons maintenant. Les juges les plus compétents du XVIIe et du XVIIIe siècle lui ont reproché d'une part d'avoir péché contre le goût ; d'une autre, d'avoir manqué de correction, non pas dans les détails, mais dans l'ensemble de son ordonnance. Il a fait abus

[1] M. Vitet, le Louvre, p. 390.

de la décoration sculpturale, il l'a prodiguée au delà de toute mesure. Sauval, dont l'opinion est considérable par elle-même, et qui l'appuie en outre du sentiment des architectes de son temps, dit de la première moitié de la grande Galerie « qu'elle est trop » riche et trop historiée. » Blondel, l'un de ceux qui l'ont examinée avec le plus de soin et d'autorité, ajoute : « Dans cette » partie, on a affecté un autre genre d'architecture d'une beaucoup » plus petite proportion [1], si chargé de membres et d'ornements, » qu'à peine les aperçoit-on du pied de l'édifice [2]. » Il suffit d'examiner sans prévention cette première aile de la grande Galerie, pour se convaincre de la solidité de ces remarques, de la justesse de ces critiques. Ainsi les règles d'un goût sévère sont loin d'avoir été respectées dans les dessins de cette aile : voyons maintenant en quel point les lois de la correction, non pas dans les détails, mais dans l'ensemble de l'ordonnance, ont été violées. « Examinons cette façade, dit Blondel : nous trouverons un ordre toscan au rez-de-chaussée, qui considéré séparément, pourrait faire un soubassement convenable, mais qui fait d'autant moins bien ici que non-seulement il surpasse d'un module la hauteur de l'ordre de dessus, mais encore qu'il est chargé d'une si prodigieuse quantité d'ornements que l'ordre corinthien devient pauvre et chétif. D'ailleurs ce toscan, que nous avons nommé soubassement parce qu'il est au rez-de-chaussée, n'est-il pas ridiculement surmonté par un étage de proportion attique, dans l'ordonnance duquel on aperçoit un mélange de petites parties inconsidérément alliées avec des largeurs de trumeaux considérables, et le peu de hauteur de cet étage..... Les connaisseurs pour l'ordinaire sont révoltés du dessin de l'architecte. Cette critique néanmoins ne regarde que l'ensemble : certainement tous les profils considérés séparément sont ingénieux, fermes et coulants. On leur reproche seulement d'être mal appliqués et d'une expression contraire au motif qui leur a donné lieu [3]. » Ainsi les qualités de l'architecture de la première moitié de la grande Galerie du Louvre sont mêlées de beaucoup de défauts, et

[1] D'une beaucoup plus petite proportion que dans la partie de la galerie qui va du pavillon de Lesdiguières au pavillon de Flore, et dont Blondel a rendu compte en premier lieu.

[2] Sauval, liv. VII, t. II, p. 40. — Blondel, Architecture française, liv. VI, ch. 20, t. IV, p. 88.

[3] Blondel, Architect. franç., liv. VI, chap. 20, t. IV, p. 88, et la note au bas de cette page.

si l'artiste a le mérite d'être resté fidèle aux leçons de Lescot et de Bullant, d'avoir continué leur école, de s'être attaché à leurs principes, il est loin de les avoir appliqués dans leur sévérité et leur pureté.

L'architecture de la seconde moitié de la grande Galerie, de celle qui règne entre le pavillon de Lesdiguières et le pavillon de Flore, ne ressemble en rien à la première, ni sous le rapport du dessin et de l'ordonnance générale, ni sous le rapport du style. Ici tout est hardiesse, fougue, rupture complète avec le passé; soit par l'emploi d'un seul ordre que l'artiste applique et étend aux divers étages de cette façade; soit par l'usage des longs pilastres accouplés qui se prolongent du soubassement jusqu'à la corniche, soit par le dessin et la dimension extraordinaire des frontons. Les critiques en fait d'art, dont Sauval a réuni les observations dans le passage suivant, nous paraissent avoir jugé ses beautés et ses défauts avec une sagacité et une impartialité remarquables. « La moitié de ce bâtiment, *quant à l'ordonnance, est fort majestueuse,* quoique irrégulière... Elle est garnie d'une suite de pilastres composites qui règnent de haut en bas et sont couronnés d'une corniche et de frontons d'une grandeur et d'une projecture étonnantes. Cependant *quelque superbe que soit cett eordonnance*, elle est défectueuse dans toutes ses parties. Ses frontons et sa corniche portent trop de saillie; ses pilastres trop peu. Fautes contre les règles de l'architecture, qui ordonne que les frontons soient à plomb sur les pilastres, ou, si l'on veut retraite à l'un des deux, que ce ne soit jamais aux pilastres, comme étant les maîtres des dehors d'un bâtiment. De plus on ne saurait souffrir que l'architrave et la frise de cet ordre viennent mourir, comme elles font, entre les jambages des croisées. C'est, dit-on, rompre deux membres, qui ne doivent jamais être brisés ni par raison, ni par nature. On se plaint aussi de ce que les chapiteaux de ces pilastres ne s'élèvent que jusqu'à la moitié des croisées du dernier étage; qu'ils devraient monter jusqu'au niveau de leur couverture. On n'en demeure pas là. Quelques-uns blâment les volutes de ces chapiteaux; qu'elles sont trop saillantes et chargées de dauphins[1]. » Telles sont les fautes contre les règles de l'architecture, en ce qui concerne les détails et la pratique, que les connaisseurs du temps de Sauval relevaient dans cette façade. Plus tard, on a adressé à l'artiste un reproche plus géné-

[1] Sauval, liv. VII, t. II, p. 40.

ral, celui d'avoir introduit dans l'architecture un principe vicieux; d'avoir renoncé à l'art sobre et contenu, enseigné par les illustres maîtres du XVI[e] siècle, pour embrasser un genre d'apparat, se jeter dans les effets outrés et fastueux, et y entraîner ses successeurs. Nous n'avons caché aucune de ses fautes, omis aucune des accusations dirigées contre lui. On trouvera naturel sans doute que nous relevions maintenant les mérites par lesquels il rachète ses défauts; que nous exposions les raisons d'art et de nécessité qui peuvent le justifier dans le parti qu'il prit, dans le nouveau système qu'il adopta. On ne peut méconnaître qu'il ait mis dans la seconde moitié de la grande Galerie cette majesté, cette *ordonnance superbe*, que Sauval et ceux dont il reproduit l'opinion, reconnaissent et proclament tout d'abord. Cet aspect imposant, ce caractère élevé, frappèrent d'étonnement et d'admiration les premiers qui virent cette façade, quand elle fut découverte, comme le prouvent les termes dans lesquels en parlent tous les historiens contemporains : ils produisent encore aujourd'hui cet effet sur tous ceux qui ne sont pas des connaisseurs de profession, et qui réfléchissent et discutent moins qu'ils ne sentent; l'impression est en faveur de cette partie de la grande Galerie et de l'artiste [1]. Le genre d'architecture qu'il introduisit chez nous, le genre grandiose qui, comme tous les genres, a ses parties faibles, n'en a-t-il pas d'autres qui servent à l'expliquer et à le justifier ? Examinons. Il y a de la puissance dans la grandeur, même seule : il y en a dans la mer, dans le Champ-de-Mars. L'art a été amené à exprimer cette puissance, en reproduisant la grandeur, et il l'a fait à trois époques différentes. Les temps anciens ont eu le Colisée, les thermes de Caracalla et de Dioclétien, le palais de Dioclétien à Spalatro; le moyen-âge a eu les cathédrales gothiques; les temps modernes Saint-Pierre de Rome. La persistance, le renouvellement successif de ces sortes d'édifices ne montrent-ils pas qu'ils ont leur raison d'être : la constante admiration qu'ils ont inspirée n'est-elle pas la preuve qu'ils répondent à un sentiment profondément empreint dans le cœur de l'homme, au sentiment de l'infini ? Tous les écrivains qui ont été amenés à les mentionner ou à les décrire, et qui expriment les sentiments des hommes de leur âge, n'en ont-ils pas parlé avec enthousiasme ? Parmi les plus éminents critiques, Winckelmann

[1] Elle vient d'être détruite, et remplacée par des bâtiments d'une ordonnance différente.

n'a-t-il pas vanté dans les thermes de Caracalla, dans les thermes et le palais de Dioclétien, outre la magnificence, la grandeur, et la grandeur seule[1]? Quand bien même l'architecte du temps de Henri IV n'aurait eu que ces raisons d'introduire chez nous le genre grandiose, il nous semble qu'il trouverait déjà de quoi se faire absoudre. Mais nous pensons en outre qu'il fut conduit à l'innovation par une impérieuse nécessité, et peut-être au sujet du caractère nouveau qu'il donna alors à l'architecture, sera-t-on frappé d'une considération. Le genre d'architecture, né de la Renaissance, parvenu à la seconde période, à la période de Lescot et de Bullant, après avoir produit cette multitude de magnifiques habitations royales et particulières, dont du Cerceau a dessiné et reproduit jusqu'à trente, en ne choisissant que parmi les plus excellentes, ce genre, que nous admirons autant que personne, était épuisé; toutes les variétés de cette forme étaient usées. L'architecture dès lors était condamnée à ne plus faire que copier, ou à périr. Pour vivre et pour rester originale, il fallait indispensablement qu'elle changeât de style. L'artiste auquel est dû la seconde moitié de la grande Galerie du Louvre n'a-t-il pas trouvé du nouveau, et du nouveau accepté après lui? N'a-t-il pas donné en France le premier modèle du style grandiose, commencé et inauguré l'architecture de Louis XIV? Ne trouve-t-on pas la preuve de ce fait dans la circonstance que pendant longtemps tout le public a attribué, et qu'encore aujourd'hui bien des gens éclairés, mais qui ne font pas de l'histoire de l'art une étude spéciale, attribuent cette façade de la grande Galerie au règne de Louis XIV? En s'épurant, en se corrigeant des défauts dans lesquels elle était tombée à un premier essai, la nouvelle manière n'a-t-elle pas produit cette suite de monuments qui commencent au portail de Saint-Gervais, et qui continuent

[1] Winckelmann, Hist. de l'art de l'antiquité, liv. VI, ch. 8, t. III, p. 259, 260 : « Tandis que la peinture et la sculpture déclinoient, l'art » de l'architecture étoit en quelque sorte florissant : à Rome on construisit alors des ouvrages d'une telle magnificence, que la Grèce, » même dans les beaux siècles de l'art, n'avoit rien vu de pareil ni » pour la *grandeur*, ni pour la somptuosité. Lors même qu'il n'y avoit » pas d'artistes qui sussent dessiner passablement une figure, on vit » Caracalla bâtir ces thermes *immenses dont les débris nous paroissent* » *encore des prodiges*. Dioclétien voulut encore surpasser ceux de Caracalla, dans la construction des siens, et il faut convenir que ce qui » s'est conservé de cet édifice suffit pour nous *remplir d'étonnement* » *par sa vaste étendue*. » Il parle ensuite dans les mêmes termes du palais de Dioclétien à Spalatro.

par la colonnade du Louvre jusqu'au portail de Saint-Sulpice e au Panthéon ? Et à travers toutes les discussions, toutes les controverses, ces édifices n'ont-ils pas conservé la réputation et le nom de chef-d'œuvre dans toutes les classes indistinctement, les unes obéissant uniquement à leur impression, les autres soumettant leur impression à la critique et à un examen réfléchi? Nous nous bornons à poser ces questions; les hommes de l'art les résoudront.

Les travaux, exécutés au Louvre depuis quelques années, donnent lieu à une observation importante pour l'histoire de l'art architectural en France. Ils provoquent aussi une réclamation à laquelle la justice du pouvoir se chargera peut-être de faire droit.

La seconde moitié de la grande galerie du Louvre construite sous Henri IV, la portion de cette galerie comprise entre le pavillon de Lesdiguières et le pavillon de Flore, en y comprenant ce dernier pavillon, vient d'être abattue. Le dessin originaire de cette portion de la grande Galerie et du pavillon de Flore, le dessin de du Cerceau le fils a été remplacé par un dessin nouveau. Ce dessin nouveau est la reproduction et la continuation de celui que les architectes du XVIe siècle avaient adopté pour la partie de la grande Galerie comprise entre la fenêtre de Charles IX et le pavillon de Lesdiguières, et construit de 1594 à 1596, comme on l'a vu par l'inscription. Nous pensons que dans la reconstruction à laquelle on vient de soumettre la seconde moitié de la grande Galerie, l'on aurait dû adopter de préférence et reproduire le dessin de du Cerceau le fils. Notre opinion, partagée par plusieurs architectes, par plusieurs hommes consommés dans la critique artistique, se fonde sur cette considération que le plan de du Cerceau était, avec tous ses défauts, le premier type de cette architecture nommée par les uns grandiose, par les autres colossale. Que par conséquent il y avait une grande importance à conserver et à perpétuer le modèle de ce qui se trouvait être le point de départ de l'architecture française entrant dans une nouvelle période, adoptant une forme et des proportions nouvelles. C'est évidemment d'après ces règles que s'étaient conduits les architectes du temps de Louis XIV, et ceux du premier Empire, lesquels non-seulement avaient respecté le monument, mais lui avaient même donné un pendant, dans les bâtiments construits du côté de la rue de Rivoli. Ce curieux monument vient de périr. La seule tâche désormais de l'historien est d'en conserver la trace, en reproduisant les descriptions qui en ont été données, et en

indiquant ou en renouvelant les gravures qui en ont été faites aux époques les plus rapprochées de son érection.

Il nous reste à réclamer pour Henri IV un honneur que l'on ne lui refusera pas sans doute, si la France tient à avoir des ancêtres dans les arts, comme dans la politique. Parmi les souverains qui ont concouru à la construction du Louvre, ou si l'on veut plus exactement à la construction du Louvre et de ses dépendances, nul n'y a autant travaillé que Henri IV, puisqu'il a bâti la petite Galerie, la première moitié de la grande Galerie, la seconde moitié de la grande Galerie terminée par le pavillon de Flore. A l'entrée du Louvre du côté des Tuileries, à gauche de la porte du pavillon, nommé maintenant pavillon de Sully, on a placé une inscription conçue en ces termes :

1541. François Ier commence le Louvre
1564. Catherine de Médicis commence les Tuileries.

Nous demandons qu'une addition soit faite à cette inscription, et qu'elle soit ainsi formulée :

1541. François Ier commence le Louvre
1564. Catherine de Médicis commence les Tuileries
1594-1610. Henri IV joint le Louvre aux Tuileries, dans la partie méridionale, par la construction de la petite et de la grande Galerie.

Nous demandons cette modification à la justice de notre temps, et nous l'espérons. L'histoire fait son devoir en la réclamant : le pouvoir, nous n'en doutons pas, fera le sien en l'accordant.

La petite et la grande Galerie du Louvre tiennent sans doute pour l'importance le premier rang parmi les constructions d'architecture monumentale de ce règne ; mais une foule d'autres, considérables encore, viennent s'y adjoindre. Henri fit bâtir pour Gabrielle d'Estrées le magnifique château de Monceaux près de Meaux, et en confia les travaux à Jacques de Brosses, l'un de nos plus éminents architectes, qui marqua son point de départ sous ce règne par l'érection du château de Monceaux et la construction du temple protestant de Charenton ; qui prit son plein essor dans la première moitié du règne suivant, et l'illustra par des chefs-d'œuvre d'architecture religieuse et civile, entre lesquels il faut signaler deux monuments où l'art, dans sa grandeur et sa puissance, est mis au service de l'utilité pu-

blique [1]. Henri IV ajouta aux bâtiments de Villers-Coterets. Il ordonna à du Cerceau le jeune d'achever le château de Verneuil, remarquable à la fois par la correction et l'élégance. Il choisit successivement du Pérac et, après la mort de celui-ci, du Cerceau pour la construction du château neuf de Saint-Germain. Les gravures donnent une idée de l'effet prodigieux qu'aurait produit cet ensemble de constructions disposées en amphithéâtre sur le bord de la Seine, s'il eût pu être terminé. Il ne le fut pas, et depuis le règne de Henri IV, le temps et les

[1] Le château de Monceaux fut construit nécessairement avant la mort de Gabrielle d'Estrées, arrivée en 1599 : elle avait porté le titre de marquise de Monceaux, avant celui de duchesse de Beaufort. Dans la construction des communs de ce château, de Brosse employa déjà l'architecture qu'il devait appliquer plus tard au palais du Luxembourg. L'érection du temple protestant de Charenton date de 1606 : on a une estampe gravée cette année, donnant la représentation de ce temple, et intitulée : « An 1606, Profil du temple de Charenton, *du » dessin du sieur de Brosse :* d'Olivar sculps. » (Recueil d'estampes représentant l'histoire de France, formé par Fevret de Fontette, et placé comme supplément à la fin du tome IV de la Bibliothèque hist. de France du P. Lelong; voir p. 40 B de ce supplément.) — Outre la construction de ce château et de ce temple, la France doit à de Brosse celle du palais du Luxembourg et de la fontaine monumentale qu'on trouve à gauche du jardin, 1615-1620 ; celle du portail de l'église Saint-Gervais, 1617; celle de la grande salle, dite Salle des pas perdus du Palais de justice, 1622; celle de l'aqueduc d'Arcueil, commencé en 1613, achevé en 1624. (D. Félibien, Hist. de Paris, p. 258, 259, 1297, 1298. — Sauval, Antiq., liv. VII, t. II, p. 2, 3, 284, 311, 312). Ils témoignent tous deux que le premier nom du Palais du Luxembourg fut Palais d'Orléans. Les ouvrages de de Brosse sont autant de chefs-d'œuvre : nous ne produirons les témoignages que sur les deux derniers. Sauval, en nous transmettant le jugement des artistes du XVII[e] siècle, dit de la grande salle du Palais de justice : « Toute dé» nuée qu'elle est des statues que lui destinoit de Brosse, peut-être est» elle encore *la plus grande et la plus magnifique de l'Europe.* » Sur l'aqueduc d'Arcueil, les hommes du métier ajoutent : « Le dernier ou» vrage connu de cet architecte est l'aqueduc d'Arcueil, achevé en 1624, » dont la voûte couverte de grandes pierres de taille est comparable » aux ouvrages des Romains. » Le temple protestant de Charenton a été entièrement détruit sous Louis XIV, en 1685, après la révocation de l'édit de Nantes. Le château de Monceaux a été détruit en partie durant la révolution ; mais il en reste des ruines considérables : la plus grande partie des communs, dont l'architecture, comme nous venons de le dire, ressemblait à celle du palais du Luxembourg, existe encore, ainsi qu'un canal souterrain qui conserve le nom de *bains de Gabrielle.* Les quatre autres monuments dûs à de Brosse subsistent entiers. La nomenclature que nous venons de donner de ses ouvrages est plus complète et plus exacte qu'aucune de celles que nous connaissons. A la honte de la France, l'on ne sait rien de précis sur la naissance et la mort de ce grand artiste.

hommes ont détruit la plus grande partie de ce qui avait été édifié[1].

Il doubla presque le château de Fontainebleau par les nombreux et vastes édifices qu'il y ajouta. Si ce n'est pas à lui, comme on l'a dit par erreur, mais à François Ier que l'on doit le vaisseau de la chapelle de la Trinité, dont il ordonna seulement l'ornementation et les peintures, il fit construire une partie de la cour ovale, le pavillon des Dauphins, le pavillon de Monsieur, la cour des offices avec ses dix-sept pavillons, la Galerie des Cerfs, la Galerie des Chevreuils, la Galerie de Diane ou de la Reine, la Porte Dauphine, enfin la Porte du Château du côté de la place d'Armes, avec sa façade de cinquante-cinq toises, son grand et magnifique portail de soixante-quatorze pieds de haut et quarante-deux pieds de large. Nous n'insisterons que sur ceux de ces édifices qui intéressent l'art par la forme et par le style. La Galerie de Diane ou de la Reine achevée pour la construction en 1600, décorée dans les années qui suivirent, présente un développement de cent soixante-huit pieds de longueur : par ses belles proportions plus encore que par sa dimension, elle est l'une des plus remarquables de ce château, et même de tous les châteaux de France. La Porte Dauphine se recommande par les belles proportions de son dessin architectural, par la délicatesse de la sculpture et l'élégance des ornements qui la décorent. La porte d'entrée du château sur la place d'Armes, ouvrage de Jamin, est d'un style d'architecture large et élevé : le portail en gresserie est supporté par quatre pilastres sur leurs bases et piédestaux, d'ordre dorique, historiés, surmontés d'un demi-cintre en coquille dans le fron-

[1] Le Grain, Décade, liv. VIII, p. 424 : « Il ne ne faut pas oublier les » châteaux de Villiers-Coterées (sic), Monceaux, Verneuil, et tant » d'autres, auxquels il (Henri IV) a laissé de beaux tesmoignages de » son industrie. » Félibien, Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres, édition in-4, t. I, p. 712. Il dit en parlant de du Pérac : « En 1597, il conduisit plusieurs ouvrages aux Tuileries » et à *Saint-Germain en Laye* étant alors architecte du Roy. Il mou- » rut vers l'an 1601. » — D'après P. Guéroult, auteur d'une Histoire de Saint-Germain-en-Laye, du Cerceau le jeune acheva le château neuf de Saint-Germain-en-Laye. — Mercure françois pour l'année 1610, t. I, fol. 485 recto : « Ces cinq merveilles de la France... les bastiments de » Saint-Germain. » — M. Léon Vaudoyer, Hist. de l'architecture, colonne 2171. Il faut corriger ce que l'auteur dit en un point de de Brosse : « Ce fut sous les auspices et par la protection de Marie de » Médicis que se produisit Jacques de Brosse. » Ce fut sous les auspices et par la protection de Henri IV que se *produisit* cet artiste, ensuite employé par Marie de Médicis.

tispice. Une inscription, placée au-dessus de la porte, indique que le roi fit terminer ce bel édifice en 1609 [1]. On voit par ces détails quelle abondance et quelle variété règnent dans l'architecture du règne de Henri IV.

[1] Le Père Dan, Le trésor des merveilles de Fontainebleau, liv. I, ch. 7, 9; l. II, ch. 3, 16, 18, pages 42, 48, 46, 63, 147, 153. — L'abbé Guilbert, Description historique du château de Fontainebleau, t. I, p. 11, 12, 15-17.

CHAPITRE IX.

SUITE DES BEAUX-ARTS.

Sculpture.

Décoration sculpturale. Travaux de ce genre exécutés à la première partie de la grande Galerie du Louvre. Boileau et Charles Morel à la seconde partie de la grande Galerie du Louvre; le Thoulousin à l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Sculpture des bustes, statues, bas-reliefs. Sculptures de ce genre dont les auteurs sont demeurés inconnus. Francheville, ses bustes et ses statues : ses quatre figures d'esclaves coulées en bronze, qui entouraient le piédestal de la statue de Henri IV, placée au Pont-Neuf. Sa statue en pied de Henri IV. — Barthélemy Prieur : bustes, statues, figures de bas-relief, bas-reliefs exécutés par cet artiste : génies décorant les fenêtres de la petite Galerie du Louvre. — Les frères L'Heureux. Leur frise marine et leur frise terrestre, sculptées à la première moitié de la grande galerie du Louvre. Autres travaux des frères L'Heureux précédant l'exécution de leurs deux frises : époques de leurs divers travaux. — Sculpture de genres divers : la belle cheminée de Jacquet à Fontainebleau. — Pierre Biart, nommé le Praxitèle de son temps : les deux captifs de Biart au Louvre : le sujet traité et la figure équestre de Henri IV sculptée par Biart au portail de l'Hôtel-de-Ville : les deux figures exécutées par Biart à l'intérieur de la porte de l'Hôtel-de-Ville : les deux Génies sculptés par lui au jubé de Saint-Etienne-du-Mont. — Dupré, graveur en médailles, et fondeur en bronze : sa figure en bronze de Henri IV, placée sur le cheval exécuté par Jean de Bologne, décorant le terre-plein du Pont-Neuf.

La sculpture, sous ce règne, s'exerça dans tous les genres qu'elle avait pratiqués avec éclat pendant la période des derniers Valois : l'ornementation des colonnes, des pilastres, des murs; les frises et autres bas-reliefs, du style gracieux ou noble, dans de petites dimensions ; les figures grandes comme nature de demi-bosse; les bustes et les statues; les groupes de statues. Les sculpteurs du temps de Henri IV donnèrent-ils à Jean Goujon et à Germain Pillon des successeurs dignes d'eux ; l'école de ce règne fut-elle une école vigoureuse, féconde, originale, ou bien une

continuation affaiblie et un diminutif de celles qui avaient précédé? C'est une question que l'on pourra décider après que l'on aura étudié l'exposé de ce qu'elle a entrepris et exécuté dans ces divers genres.

Les recherches auxquelles nous nous sommes livré nous permettront de présenter un catalogue de sculpteurs plus ample qu'aucun de ceux qui ont été dressés jusqu'à présent pour ce règne. On y trouvera quelques noms, sinon illustres, au moins célèbres dans la génération contemporaine et dans la génération suivante, et qui, négligés plus tard, étaient devenus à peu près inconnus jusqu'à nous et pour nous. Nous pourrons également, par un assez grand nombre d'énoncés portant sur des faits nouveaux, fournir un relevé plus exact des travaux, sortis des mains des artistes qui sont restés en possession de l'illustration ou de la notoriété publique. Sans prétendre à faire connaître tous ces travaux, nous parviendrons peut-être au moins à donner une notion plus approximative, une idée plus exacte de l'étendue et de l'ensemble de l'œuvre de chacun d'eux. La plupart des monuments dont nous aurons à parler ont péri, ou bien ont été l'objet de restaurations. Pour établir leur existence ou leur état primitif, nous n'aurons d'autre moyen que de produire les textes des auteurs qui vivaient soit au temps où ils ont été exécutés, soit à l'époque où ils n'avaient encore subi aucun changement. On nous pardonnera donc de multiplier les citations.

Nous commençons par la décoration sculpturale, et par les travaux qu'elle exécuta sous Henri IV à la grande Galerie du Louvre. La première partie de cette Galerie qui va de la fenêtre de Charles IX au pavillon de Lesdiguières, reçut dès le règne de Henri IV, et indépendamment de tout ce que l'on a pu y ajouter plus tard, une ornementation déjà très-développée : c'est ce dont témoignent Sauval et Bondel, qui l'avaient vue, le premier un demi-siècle, le second un siècle et demi après Henri IV, dans le même état ou à peu près, où elle se trouvait à la mort de ce prince. Sauval, dans un énoncé commun aux deux parties de la grande Galerie, dans un jugement général qu'il porte sur ce monument, s'exprime en ces termes : « Je ne m'amuserai point à en faire le plan et l'élé-» vation; mais je dirai seulement en gros que la moitié de ce » bâtiment, quant à l'ordonnance, est fort majestueuse, quoique » irrégulière [1], *l'autre trop riche et trop historiée, et néanmoins que*

[1] C'est la seconde moitié de la grande Galerie, celle qui s'étend du pavillon de Lesdiguières au pavillon de Flore.

» *les ornements dont toutes les deux sont rehaussées, méritent l'estime* » *des habiles gens.* A l'étage bas de la première moitié (de la » grande Galerie), sont des trophées qui servent de clefs à ses » arcades... et autres pareils ornements [1]. » Blondel ajoute dans un passage cité précédemment en entier, que l'ordre toscan servant de soubassement à la première moitié de la grande Galerie, « *est chargé d'une si prodigieuse quantité d'ornements,* que l'ordre « corinthien, placé au-dessus, devient pauvre et chétif [2]. » Rien n'est plus vrai et plus exact que ces énoncés. Même avant la restauration artistique que cette aile de la grande Galerie du Louvre a reçue récemment, la sculpture d'ornement y avait été appliquée de la manière la plus large et même la plus excessive, quand on considère la mesure qui doit être gardée dans l'emploi de la décoration sculpturale appliquée à l'architecture. Nous avons tous vu encore une partie de ces ornements, et Blondel dans sa planche XXVI, gravée par Marot; M. le comte de Clarac, dans sa planche XIV, avaient consacré le souvenir de ce qui avait été exécuté sous Henri IV [3]. On est frappé de la profusion de sculptures d'ornement dont avaient été couverts à la lettre les pilastres toscans, à bossages vermiculés, qu'on trouve d'un bout à l'autre de ce rez-de-chaussée : le chiffre de Henri IV, marié à celui de Gabrielle dans cet étage inférieur du monument, ne laisse aucun doute sur l'époque où ces travaux furent exécutés ; c'est nécessairement avant 1599, année de la mort de Gabrielle. Le rez-de-chaussée toscan est coupé au milieu par un avant-corps de bâtiment, peut-être élevé après coup, formé de quatre colonnes isolées, s'avançant en saillie, et présentant une arcade à la clef de laquelle on découvre du côté du nord la devise du roi : *Duos protegit unus,* et du côté de la Seine deux mains placées l'une dans l'autre [4]. La richesse de la décoration sculpturale appliquée à cet

[1] Sauval, Hist. et recherch. des antiq. de Paris, liv. VII, t. II, p. 40. Dans la dernière phrase, il y a, il nous semble, une faute d'impression.

[2] Blondel, l'Architect. franç., liv. VI, ch. 20, t. IX, p. 88 et la note. Il parle de l'ordre corinthien employé à l'étage supérieur de cette première partie de la grande Galerie.

[3] Blondel a intercalé la planche XXVI à l'endroit de son tome IV qui est indiqué dans la note précédente. — M. le comte de Clarac, Musée de sculpture antique et moderne, pl. XIV.

[4] Ces ornements de sculpture et bien d'autres subsistaient encore avant la restauration moderne : chacun a pu les voir, et M. de Clarac les a fait graver dans la planche XIV de son Musée de sculpture : les

avant-corps, fut encore plus grande que dans le reste de la façade. Les chiffres entrelacés de Henri et de Marie de Médicis, les trois MMM, signifiant Marie de Médicis Mère, établissent que la décoration de cet avant-corps de bâtiment fut exécutée postérieurement au mariage de Henri IV, et à la naissance du dauphin arrivée à la fin du mois de septembre 1601. Tous ces ornements sont des prodiges de patience, d'habileté de main, de délicatesse de ciseau et de goût. Quelques-uns avaient été détruits, beaucoup d'autres avaient été couverts d'un enduit grisâtre pendant la tourmente révolutionnaire de 1793. La magnifique restauration de M. Duban les a rétablis dans leur premier éclat. Elle y a ajouté prodigieusement aux étages supérieurs, complétant et exécutant avec une rare intelligence ce que les architectes et les sulpteurs d'un grand règne avaient projeté, et ce que la mort prématurée du roi avait laissé inachevé.

Dans la seconde partie de la grande Galerie, depuis le pavillon de Lesdiguières jusqu'au pavillon de Flore, la décoration sculpturale avait été beaucoup plus ménagée : le style de l'architecture plus fier et plus hardi, sans repousser entièrement les ornements, demandait qu'on en usât sobrement. Ceux que l'architecte employa dans cette mesure restreinte, et qu'il appliqua aux chapiteaux de ses pilastres accouplés et composites, étaient remarquables de perfection, comme on pouvait s'en convaincre naguère encore en les examinant. Dès le milieu du XVIIe siècle, ils avaient donné lieu à l'intelligente appréciation des *sçavants*, des *habiles*, des *gens du métier*, c'est-à-dire des artiste de l'époque, qui nous a été conservée par un contemporain. « Tous admirent la composition de ces chapiteaux. Les quatre premiers sont garnis de feuilles de persil; les quatre autres de feuilles d'olives courbées et roulées par Boileau et par Charles Morel, avec un amour et une mollesse que personne ne remarque dans les chapiteaux modernes. Elles glissent l'une sur l'autre avec une vitesse incomparable. Elles ne sont ni en trop grand nombre, ni par trop refendues : les fentes mêmes

planches du premier volume de son ouvrage ont été publiées en 1826.

Nous donnons dans le texte la devise du roi inscrite sur des bandelettes entourant une épée, telle que la lisent les auteurs qui se sont occupés de ces matières : *Duos protegit unus*, ce qui signifie : une seule épée protége deux peuples (le peuple de France et le peuple de Navarre). Sur une médaille de 1598, nous avons trouvé : *Duo protegit unus*; le mot *duo* se rapportant à *regna* ou à *sceptra* sous-entendu, et non plus à *populos*.

en sont frappées avec force et rudesse, de peur que le trop de propreté ne les fît mal réussir à la vue, par la distance et par l'exhaussement [1]. » Nous avons vu précédemment, par une lettre de Henri IV et par d'autres témoignages contemporains, que la construction de la seconde moitié de la grande Galerie eut lieu de l'année 1603 au commencement de l'année 1608. C'est donc dans cette période qu'il faut placer l'exécution des sculptures qui la décorent. L'historien qui nous a transmis le jugement que l'on en portait et que l'on vient de lire, consacre en outre la mémoire de deux hommes consommés dans la pratique de la décoration sculpturale, Boileau et Morel, qui, sans lui, nous seraient inconnus, et dont les noms n'ont figuré depuis un demi-siècle que dans un seul ouvrage, avec une mention insignifiante de deux lignes.

Plusieurs autres artistes du temps rivalisaient avec eux d'habileté, entre autres le sculpteur que le même auteur désigne sous le nom du Thoulousin, probablement celui de sa ville natale, plutôt que celui de sa famille, et qui enrichit l'Hôtel-de-Ville de Paris des chefs-d'œuvre de son ciseau, à l'époque où ce monument fut achevé, c'est-à-dire de 1606 à 1608. C'étaient les ornements de la porte d'entrée, et les rosons du grand escalier. « La délicatesse des ornements qui y sont sculptés, les rosons des rampes de l'escalier, si fouillés et si finis qu'ils semblent être suspendus en l'air, ouvrage du THOULOUSIN, sont des choses que les curieux admirent [2]. » Autre artiste dont le nom a été sauvé de l'oubli par l'historien, et qui n'est porté, au moins à notre connaissance, dans aucun ouvrage consacré à la sculpture. Cependant quand la décoration sculpturale s'élève à ce degré de perfection, elle sort de la simple pratique pour entrer dans l'art : elle n'y occupe sans doute que le dernier rang, mais elle l'y tient. C'est à ce titre que nous lui avons donné place dans cette histoire, essayant de combler, en ce qui la concerne, les lacunes laissées par nos devanciers.

Occupons-nous maintenant de la grande sculpture, de celle qui s'applique aux bustes des hommes célèbres du temps ; aux sta-

[1] Cette délicate et intelligente appréciation de l'ornementation sculpturale des pilastres de la seconde partie de la grande Galerie, faite par les artistes de l'époque, nous a été transmise par Sauval, liv. VII, t. II, p. 40, 41.

[2] Sauval, liv. IX, t. II, p. 483 ; liv. XIV, t. III, p. 9. Il écrit, ou son éditeur écrit, le nom de cet artiste tantôt le *Thoulousin*, tantôt le *Toulousain*.

tues soit isolées, soit en groupe ; aux figures de demi-relief et de bas-relief, grandes comme nature ; aux bas-reliefs contenant tantôt des sujets de genre, tantôt des scènes historiques. Ces ouvrages exigent la réunion de nombreuses et rares qualités : la connaissance du dessin dans toutes ses parties, l'expression, le style alternativement gracieux et élevé ; l'invention et la composition, nécessaires dans les groupes de statues, dans les médaillons, dans les frises. Une école de sculpture est prospère, quand elle produit un grand nombre d'ouvrages présentant quelques-unes de ces qualités : elle est puissante, elle est excellente, quand elle crée des œuvres offrant la réunion de ces qualités diverses, ou plusieurs de ces qualités à un éminent degré, et se plaçant à ce titre parmi les chefs-d'œuvre. Jugeons d'après ces règles la sculpture du règne de Henri IV, et voyons quel rang doit être assigné à ses artistes dans la succession des sculpteurs nationaux.

Les bustes, les statues, les unes en pied, les autres à genoux, des principaux personnages de l'époque et des femmes de la haute société ; les morceaux de sculpture représentant les sujets les plus divers, se multiplièrent à l'infini du temps de Henri IV. Le vandalisme de 1793 a détruit une partie de ces monuments ; une autre a été conservée par le bon sens et le patriotisme des populations ; une autre a été sauvée par les efforts d'Alexandre Lenoir, et réunie par ses soins au musée des monuments français, d'où ces ouvrages sont sortis pour être rendus à leur destination première, ou pour entrer dans les musées de Versailles et du Louvre.

Beaucoup de ces sculptures sont dues au ciseau d'artistes demeurés inconnus : nous ne les décrirons pas en détail ; mais il faut du moins en constater l'existence d'une manière générale, en indiquer quelques-unes pour montrer la fécondité et la variété de l'art à cette époque. On trouve dans l'église d'Eu, et dans la chapelle du collége de cette ville, quatre statues les unes demi couchées, les autres à genoux, du duc de Guise le Balafré, et de Catherine de Clèves sa femme. Dans la cathédrale de Bourges, la statue du maréchal de Montigny, le compagnon d'armes de Henri IV à Coutras, à Ivry, aux siéges de Chartres et de Rouen ; celle de Guillaume de l'Aubespine, baron de Châteauneuf, qui fut ambassadeur, et celle de sa femme. Dans l'église de Magny, la statue du seigneur de Villeroy, gouverneur de Meulan et de Mantes, et lieutenant du roi en l'Ile-de-France ; celle de Villeroy, son fils, le ministre de Henri IV ; celle de la femme de ce der-

nier. A Rouen, la statue de Groulart, l'intelligent et courageux défenseur de la cause de Henri III et de Henri IV, et l'auteur des Voyages en cour. Le musée de Versailles a reçu plusieurs statues de marbre parmi lesquelles nous n'indiquerons que celle d'Albert de Gondi, maréchal de France, érigée en 1602, et celle de Pierre de Gondi, évêque de Paris sous Henri IV. Toutes ces statues faisaient partie de tombeaux : elles furent sculptées, et les tombeaux érigés soit peu de temps après la mort de ceux auxquels ces monuments funéraires étaient destinés, soit même de leur vivant, comme on le voit par ce qui regarde Pierre de Gondi : il ne mourut qu'en 1616, et il avait fait préparer son tombeau dès 1601 : ainsi toutes ces sculptures appartiennent au temps de Henri IV. Le musée de Versailles possède outre ces statues, un grand nombre de bustes les uns originaux, les autres en plâtre modelés sur les originaux, parmi lesquels nous ne mentionnerons que ceux du brave Dominique de Vic, successivement gouverneur de Saint-Denis et de Calais ; du cardinal de Joyeuse, le grand négociateur, qui eut d'Ossat pour aide ; de du Vair, le courageux orateur politique, devenu plus tard président du parlement d'Aix ; du duc d'Angoulême, frère de la marquise de Verneuil, et auteur des mémoires où la campagne d'Arques est racontée [1]. Le musée du Louvre a recueilli plusieurs bas-reliefs. Les uns représentent des sujets profanes, tels que Henri IV vainqueur dans une bataille qu'on croit être celle d'Ivry ; une Victoire avec des insignes allégoriques d'Hercule, que les sculpteurs ont souvent employés pour célébrer ce prince ; des génies portant entre leurs mains les initiales de son nom, des emblèmes en son honneur et les insignes de la royauté. D'autres figurent des sujets religieux, par exemple l'apparition du Saint-Esprit aux saintes femmes et aux apôtres réunis [2]. Ces statues, ces bas-reliefs, où les genres les plus divers sont traités, appartiennent à des sculp-

[1] Lenoir, Description histor. et chronol. des monuments de sculpture. Paris, an VI, in-8, n°s 114, 117, p. 153, 154, 157. — Nous pouvons citer pour ces sculptures l'ouvrage de M. Eude Soulié, intitulé : Notice des peintures et sculptures composant le Musée impérial de Versailles. Versailles, deux parties, 1855. Voyez principalement dans la première partie, la page 221, et dans la seconde partie, les pages 313 et suivantes. L'auteur fait preuve partout de connaissances très-étendues et très-sûres dans les matières d'art et les matières d'histoire. L'édition de la Notice de M. Soulié citée ici est la première et non la seconde.

[2] Description des sculptures modernes réunies au Musée du Louvre, par M. Barbet de Jouy, p. 76-78.

teurs inconnus ; mais ils font partie intégrante, et une belle partie de l'art sous ce règne.

Nous arrivons maintenant à des hommes pour lesquels la postérité a été moins oublieuse puisqu'elle a conservé leurs noms; dont les ouvrages, mentionnés dans les livres consacrés à l'histoire de la sculpture, sont familiers sans doute aux érudits et aux critiques, mais qui ne sont pas assez connus du public pour que justice soit rendue à leur rare mérite, et pour que l'état de l'art à cette époque soit bien apprécié. Dans le nombre de ces sculpteurs, nous comprendrons Jean de Bologne et Francheville. Jean de Bologne, né à Douai, et Francheville ou Franqueville né à Cambrai, sont pour nous des artistes nationaux [1]. La Flandre, autrefois province du royaume, ne tarda pas à y être rattachée: les deux sculpteurs liés à la France par la communauté d'origine, par l'esprit et le talent natifs, nous semblent lui appartenir incontestablement, et devoir être rangés parmi ses artistes, comme Froissart est compté parmi ses historiens. Mais si Jean de Bologne appartient à notre pays, il n'appartient pas à l'époque qui nous occupe. Il avait soixante ans au moment de l'avénement de Henri IV, et quoiqu'il ait fait le cheval de bronze, formant la moitié de la statue équestre qui fut érigée à ce prince sur le Pont-Neuf, c'est dans l'école des règnes précédents qu'il convient de le comprendre.

Il en est tout autrement de Francheville, qui né en 1548, très-peu de temps avant Henri IV, fut, en 1601, attiré par ce prince d'Italie, où il s'était fixé, à Paris, et qui, nommé son premier sculpteur, a produit sous son règne la moitié de ses ouvrages, et de ses principaux ouvrages. Francheville était élève de Jean de Bologne, qui pendant deux ans avait reçu les conseils de Michel-Ange : lui-même, pendant son long séjour à Florence, avait beaucoup étudié les maîtres de ce pays. Dans la forme qu'il a donnée à ses sculptures, il a donc en partie emprunté leur manière ; mais dans les idées, dans la conception et la composition de ses sujets, il a gardé une entière originalité. Le musée du Louvre possède plusieurs morceaux de lui: Orphée ayant Cerbère à ses pieds, en marbre ; David vainqueur de Goliath, en marbre; quatre figures d'esclaves coulées en bronze, qui entouraient le

[1] On lit sur le ceinturon d'Orphée, l'une de ses figures : *Opus Petri Francavillæ, Belgici Cameracensis.* Franqueville est né en 1548, mort vers 1618. L'article qui lui est consacré dans l'Abécédario de Mariette, t. II, p. 271, nous paraît présenter plusieurs fautes d'impression.

piédestal de la statue de Henri IV, placée sur le Pont-Neuf; un buste en marbre de Jean de Bologne, et un buste en bronze de Fréminet. A ces ouvrages, il faut joindre la belle statue de marbre et en pied de Henri IV, revêtu d'une armure et d'un manteau royal, qui a été transportée au château de Pau, mais dont on voit un plâtre au musée de Versailles [1]. L'ensemble de l'œuvre de Francheville a été apprécié avec tact dans le passage suivant: « Il avait étudié en Italie, sous les élèves de Michel-Ange, et son style tient beaucoup de celui de l'école florentine : quelquefois ses poses sont un peu maniérées, mais ses figures bien conçues sont d'un dessin vigoureux et d'une belle exécution. »

Nous allons examiner en particulier et avec quelque détail la statue de Henri IV. La ressemblance est parfaite, et voici comment l'auteur qui la signale avait été amené à la constater. « Cette statue, dit Lenoir, est une des plus vraies pour la ressemblance qui ait été faite d'après ce prince, remarque que j'ai été à portée de faire sur lui-même; car, lors de l'exhumation du corps des rois qui se fit à Saint-Denis en 1793, il fut trouvé dans un tel état de conservation qu'il offrait encore des formes soutenues et sans aucune altération [2]. » Nous avons étudié cette statue avec soin, et elle nous a frappé par les qualités qui, chez l'artiste, tiennent au sentiment et à l'intelligence. La pose du roi dont la main droite est appuyée sur un bâton de commandement, est pleine de puissance et de dignité; c'est celle du vainqueur de tous les ennemis du dedans et du dehors, et de l'arbitre de l'Europe à la fin de son règne. La tête donne mieux peut-être que dans aucune autre effigie de ce prince l'expression vraie et entière de son caractère : la bonté respire dans les traits en général; mais aux plis du front, au léger froncement des sourcils, on reconnait la marque et le travail du génie qui a dû ses succès plus aux calculs de sa politique qu'à ses armes, et qui, dans la paix, a tiré la prospérité publique de méditations incessantes et de combinaisons infinies.

Barthélemy Prieur a sculpté des bustes, des statues en pied, des statues à genoux, des bas-reliefs. Ses bustes et ses statues

[1] Ces diverses figures de Francheville portent au musée de Paris les nos 62, 63, 64, 65, 66, 67, 161; et au musée de Versailles, les nos 853, 856, dans la première édition de M. Soulié.

[2] Alexandre Lenoir, Description historique et chronologique des monuments de la sculpture réunis au musée des monuments français. Paris, an VI de la République. in-8, n° 113, p. 152.

recueillis d'abord en grand nombre au musée des monuments français, sont passés de là aux musées de Versailles et du Louvre. Il avait marqué sa carrière d'artiste dès le temps de Charles IX, en sculptant le tombeau du connétable de Montmorency, mort en 1567, et le monument funéraire pour la sépulture du cœur de cet homme célèbre, lequel se composait de plusieurs figures et bas-reliefs. Sous Henri IV, il travailla beaucoup : nous ne nous occuperons que de ceux de ses ouvrages qui datent de ce temps, et nous nous bornerons à en indiquer quelques-uns, tels que la statue de marbre et à genoux de la duchesse de Retz, morte en 1603; le buste du chancelier Pomponne de Bellièvre, mort en 1607; la statue de marbre et à genoux de Marie de Barbançon-Cany, première femme de de Thou; la statue de marbre et en pied de Henri IV; les deux Renommées, grandes comme nature, sculptées en bas-reliefs à la façade de la petite Galerie du Louvre du côté de la Seine; les deux autres Renommées, couchées sur les reins de l'arcade de la porte de cette même petite Galerie, du côté du jardin de l'Infante [1]. Toutes ces sculptures, qui offrent quelques bonnes parties, laissent à désirer dans leur ensemble, sous le rapport de la correction et de l'élégance, et surtout de la vigueur et de l'expression. Prieur semble, par exemple, n'avoir fait sa statue de Henri IV, en concurrence avec celle de Francheville, que pour montrer la profonde différence qu'il y a entre un praticien d'une adresse de main et d'une habileté assez remarquables et un grand artiste. Les Renommées, placées au haut de la porte de la petite Galerie sur le jardin de l'Infante, sont son meilleur ouvrage. Elles jouirent de son vivant d'une grande réputation et d'une grande vogue. Elles n'ont pas imposé à Sauval, dont le tact fin et le goût sûr s'étaient encore développés par l'étude des chefs-d'œuvre de l'Italie et par la comparaison de l'art de ce pays avec l'art français. Il n'assigne à Prieur qu'un rang secondaire dans la sculpture [2]. La juste sévérité de son jugement à l'égard de cet artiste, dont la popularité ne lui fit pas illusion, prouve combien peu il était disposé à forcer

[1] A. Lenoir, Description hist. et chron. des monuments de sculpture, p. 154-156, nos 115, 116, et Musée des monuments français. Paris, 1802, in-8, t. III, p. 139-141. — Notice des peintures et sculptures du musée de Versailles, p. 312-314, nos 2,724, 2,727, 2,728, première édition.

[2] Sauval ne loue partout que d'une manière très-restreinte, et parfois blâme sévèrement les ouvrages originaux et les restaurations de Prieur. On peut voir, entre autres, le passage du liv. VII, t. II, p. 43.

l'admiration en faveur des artistes du règne de Henri IV, et quel fond il faudra faire sur ses appréciations, quand il louera d'autres artistes de ce temps, et particulièrement Biart.

Prieur se placerait bien plus haut, si l'on pouvait le considérer comme l'auteur des Génies de l'Astronomie, de l'Agriculture, de la Musique, de l'Architecture, qui décorent le haut des fenêtres de la petite Galerie, ayant jour sur le jardin de l'Infante, lesquels sont considérés comme des modèles en ce genre. Mais il n'y a pas moyen de les lui attribuer, d'après le témoignage formel des artistes du milieu du XVIIe siècle rapporté par Sauval : ils restreignent ce que Prieur a sculpté sur cette façade aux deux Renommées de la porte, et à deux anges placés plus haut, et ils retranchent par conséquent les quatre Génies du nombre de ses ouvrages. Voici le passage de Sauval : « Le *milieu* de cette face (de la petite Galerie) est ordonné de haut en bas de *quelque* sculpture de Barthélemy. Les gens du métier disent qu'il n'a jamais rien fait de si bien, et estiment entre autres à la porte, deux Renommés couchées sur les reins de son arcade, et deux anges qu'il a élevés au dessus près de la dernière corniche [1]. » Les figures des Génies n'appartiennent donc pas à Prieur : elles sont l'ouvrage d'autres artistes du temps, peut-être des frères L'Heureux, vers les travaux desquels nous allons porter maintenant l'examen.

La sculpture, sous ce règne, fut aussi variée dans ses œuvres qu'elle fut féconde. Jusqu'ici elle nous a présenté des bustes, des statues, des figures de bas-relief, grandes comme nature : elle va nous offrir maintenant une frise également remarquable par son étendue et par le fini de son exécution. De tous les ouvrages exécutés en ce temps, aucun n'a plus constamment et plus justement fixé l'attention des artistes et des connaisseurs, que la frise dite marine, composée de sujets sculptés en demi-bosse, à l'entablement du rez-de-chaussée de la grande Galerie, depuis le corps de bâtiment de cinq fenêtres qui contient le grand Salon actuel, jusqu'au corps de bâtiment également de cinq fenêtres qui précède le pavillon de Lesdiguières. Un demi-siècle environ après l'exécution de cet excellent morceau, Sauval, au moment où il se livrait à la composition de son ouvrage, publié bien plus tard, disait de ces sculptures : « Les ornements dont les deux moitiés de la grande Galerie sont rehaussées, méritent l'estime des habiles gens. A l'étage bas de la première moitié... est

[1] Sauval, liv. VII, t. II, p. 37.

une *frise marine* de Pierre et François L'Heureux[1]. » En 1756, Blondel leur payait dans les termes suivants un nouveau tribut d'éloges : « L'ordre toscan de cette façade est chargé d'une prodigieuse quantité d'ornements. Ce qu'on voit exécuté des ornements de cet ordre, *particulièrement ceux qui sont distribués dans son entablement, sont de la plus grande perfection.* Les connaisseurs sont épris de la beauté du ciseau du sculpteur[2]. » En 1826, M. de Clarac leur accordait une nouvelle mention et reproduisait, dans ses planches XV et XVI, dix portions, et parmi ces portions, quatre scènes de la frise marine[3]. En 1852, M. Vitet, dans son remarquable travail sur le Louvre, en donnait une appréciation aussi sentie et aussi élevée qu'heureusement exprimée, et vantait « Cette sculpture si souple et d'un faire si charmant, cette finesse de taille et de dessin, ces contours à la fois arrêtés et moelleux, cette grâce fluide et coulante, qui a tant d'analogie avec la manière de nos derniers maîtres du XVI[e] siècle[4]. »

On ne peut se rendre un compte exact de l'état de la sculpture sous Henri IV, et s'expliquer clairement comment les frères L'Heureux étaient arrivés à ce degré de perfection, qu'en recherchant leurs précédents, et qu'en relevant, s'il y a moyen, quelques-uns des ouvrages qu'ils avaient produits, avant d'exécuter la frise dite marine. Les comptes royaux nous montrent Pierre et François L'Heureux employés à des travaux secondaires de sculpture exécutés à l'ancien Louvre, dans une période de trois ans et six mois qui commence au 6 octobre 1562, et finit au mois de mars 1566, dans le temps même où Germain Pillon est chargé à la fois par Catherine de Médicis de travailler au tombeau de François I[er], et de sculpter au monument funéraire qui doit renfermer le cœur de Henri II, les trois Grâces chrétiennes[5]. Comme

[1] Sauval, liv. VII, t. II, p. 40.

[2] Blondel, l'Architecture française, liv. VI, ch. 20, t IV, p. 88.

[3] Voir ces planches XV et XVI dans le volume du Musée de sculpture antique et moderne, ayant pour titre : Planches. Le Louvre et les Tuileries.

[4] M. Vitet, Le Louvre, dans la Revue contemporaine, livraison du 15 septembre 1852, p. 398.

[5] La Renaissance des arts à la cour des rois de France, par M. le comte de La Borde, de la p. 501 à la p. 515. Les frères L'Heureux figurent dans le compte de M[e] Estienne Grand-Rémy, lequel commence au 6 octobre 1562, et dans les comptes des années suivantes jusqu'au dixième compte de Jean Durant pour le quartier de janvier, février, mars 1566. Ces deux sculpteurs sont donc employés aux travaux du Louvre jusqu'en 1566 et non jusqu'en 1565, comme on l'a dit inexactement. Dans

la manière des frères L'Heureux, par sa facilité et sa grâce, rappelle remarquablement celle de Pillon, surnommé le Corrège de la sculpture, tout fait présumer qu'ils étaient ses élèves, et qu'ils obtinrent par sa protection les travaux au Louvre qui leur furent confiés. C'étaient les essais d'artistes heureusement doués, mais jeunes et encore à leur point de départ. Les ouvrages qu'ils font sont des ouvrages en sous-œuvre : s'ils exécutent une frise, c'est en collaboration avec deux autres artistes, et la frise doit être placée au second étage du Louvre, loin des regards : ils sont employés postérieurement à sculpter une grande armoire de bois pour la chambre de la reine-mère, et ils ne trouvent pas la besogne au-dessous d'eux : les comptes nous fournissent tous ces détails. Dans les vingt années qui suivent, leur talent se perfectionne et mûrit, et ils reparaissent avec éclat au temps de Henri IV. Le surintendant d'O ayant acheté l'hôtel du comte de Châteauvillain, où l'on trouvait réunis à côté des tableaux de Michel-Ange, de Raphaël, de Jules Romain, les sculptures de Germain Pillon, d'O veut donner à cette demeure princière une entrée digne d'elle. Il fait sculpter en concurrence avec un autre artiste du temps, très-habile, nommé Lefavre ou Lefaure, l'un des deux lions qui doivent décorer la porte de l'hôtel, par François L'Heureux, jugeant que son œuvre, placée près des œuvres de Pillon, probablement son maître, ne les déparera pas. En effet, Sauval nous apprend que ce lion, dû au ciseau de L'Heureux, était rangé parmi *les curiosités*, c'est-à-dire les chefs-d'œuvre d'art, que l'on trouvait à Paris[1]. Cette figure. qui prouve l'habileté de L'Heureux dans la représentation des animaux, et qui montre l'étendue et la flexibilité de son talent, fut exécutée

ces comptes, l'orthographe du nom des deux frères est L'Heureux et non pas Lheureux. Germain Pillon est porté pour les travaux énoncés dans le texte, dans le sixième compte de Jean Durant commençant au 1er janvier 1560, et finissant au 31 décembre 1561. Il est porté dans tous les comptes des années suivantes. L'orthographe de son nom dans les comptes est constamment Germain Pillon, et non Pilon.

[1] Sauval, Hist. et rech. des antiq. de la ville de Paris, liv. VII, t. II, p 241; et liv. XIV, t. III, p. 44 : « L'un (François d'O) a élevé au-dessus de la porte deux lions fort estimés et faits en concurrence par » François L'Heureux et Martin Le Faure, tous deux excellents sculp» teurs. » Sauval nous apprend que d'O, malgré tous ses vols, étant mort chargé de dettes, l'hôtel de Chateauvillain, qui lui avait appartenu, fut acquis plus tard par les religieuses hospitalières de Saint-Anastase, dites de Saint-Gervais, et qu'on allait admirer au portail de leur maison, vieille rue du Temple, l'ouvrage de François L'Heureux.

avant 1594, année de la mort de d'O. La réputation populaire dont elle jouissait, et peut-être la recommandation de d'O, désignèrent naturellement les frères L'Heureux au choix de Henri IV, quand ce prince voulut orner de sculptures la première moitié de la grande Galerie, dont il commença la construction aussitôt qu'il fut maître de Paris.

Nous avons établi précédemment que cette partie de la grande Galerie fut achevée en 1596, pour tout ce qui regardait la construction architecturale[1] : nous ajoutons que dans la décoration sculpturale que les frères L'Heureux furent chargés d'y appliquer, on trouve partout le chiffre de Henri IV uni à celui de Gabrielle, morte en 1599. Par conséquent, c'est entre ces trois années qu'il faut, selon toute probabilité, placer l'exécution de l'admirable frise désignée communément sous le nom de frise marine[2]. Cette dénomination est exacte pour une partie de la frise, inexacte pour l'ensemble. Si dans la partie qui règne entre le rez-de-chaussée du grand salon et l'avant-corps de bâtiment formé par quatre colonnes isolées, on découvre des emblèmes et des sujets marins; si l'on trouve des petits génies faisant des courses aux dauphins, ou bien montés sur des animaux fantastiques, armés de tridents et de crocs, se livrant à des joutes entre eux; dans la seconde partie, dans celle qui a été sculptée depuis l'avant-corps de bâtiment jusqu'aux cinq fenêtres qui précèdent le pavillon de Lesdiguières, on remarque tout autre chose, on est en présence de sujets entièrement différents. Nous ne prendrons ici que les scènes qui existaient incontestablement avant la restauration, et qui datent du règne de Henri IV. Nous citerons celle où l'on voit cinq enfants, parmi lesquels un petit Bacchus, assis sur une panthère: celle où deux enfants s'efforcent d'empêcher deux béliers de se battre et de fouler des fruits réunis dans un panier; celle où cinq enfants, s'étant saisis d'armes, célèbrent un tournois comique, où l'un déjà vainqueur de son adversaire essaie de se coiffer triomphalement d'un vaste casque : à ces scènes, nous

[1] Voir ci-dessus, p. 528, 529.

[2] De même que l'union des chiffres de Henri IV et de Gabrielle indique que la frise des frères L'Heureux fut sculptée entre 1596 et 1599, l'union des chiffres de Henri IV et de Marie de Médicis et les initiales du nom de cette reine qu'on distingue à l'avant-corps de bâtiment placé au centre de la première partie de la grande Galerie, prouvent que l'ornementation sculpturale de ce bâtiment est postérieure de quelques années au mariage du roi qui eut lieu en 1600 et à l'exécution de la frise des frères L'Heureux.

joindrons l'emblème, placé entre les deux premières, de deux chiens braques courant au milieu d'un amas d'armes. Il résulte de là que la frise des frères L'Heureux, marine dans sa première moitié, est terrestre dans sa seconde, et que dans son ensemble elle réunit les deux genres. L'appréciation de la partie marine a été faite par l'un des maîtres de la critique, et nous l'avons précédemment reproduite : notre examen ne portera donc que sur l'autre, et il sera court. Les scènes dont nous venons de donner l'indication présentent toutes les grandes qualités de la sculpture dans le genre tempéré. Les sujets sont parfaitement composés et d'un arrangement charmant : il y a la plus grande variété d'action dans les groupes, et comme conséquence la plus grande diversité de poses, à laquelle se joint la vérité. On trouve comme caractère, dans les figures d'enfants, la naïveté et la grâce à un degré éminent. Le dessin est irréprochable et serré. Il faut bien remarquer que dans la plupart des sujets, à côté des figures d'enfants, les artistes ont donné des figures d'animaux, et d'animaux différents : dans la première scène, une panthère; dans la seconde, des béliers; dans l'emblème placé entre ces scènes, deux chiens braques. L'anatomie des animaux est magnifique; le caractère de vie et de vigueur est prodigieux. D'où il résulte que les deux artistes excellent également dans la représentation des êtres humains et des animaux : l'exécution du lion placé à la porte de l'hôtel d'O, et sculpté avec tant de bonheur par François L'Heureux, fournit l'explication de leur supériorité en ce dernier genre : ils s'étaient préparés par de longues études, par de nombreux essais, aux chefs-d'œuvre qu'ils ont exécutés au Louvre.

De Paris et du Louvre il faut suivre la sculpture à Fontainebleau, où nous la trouvons réunissant en un seul monument toutes les variétés de son art : des statues ou figures de plein relief, une figure équestre de demi-relief, plusieurs bas-reliefs ou basses tailles représentant des sujets de genre et un sujet historique. Dans un temps où l'on trouve si souvent les mêmes hommes se montrant familiers avec la pratique de tous les arts du dessin à la fois, on ne s'étonnera pas de voir l'artiste marier l'architecture à la sculpture dans l'œuvre éminente dont nous avons maintenant à parler. C'est la *Belle cheminée*, édifiée et décorée par Jacquet, dit Grenoble, dans la grande salle du château de Fontainebleau[1].

[1] Cette salle de 120 pieds de long sur 30 pieds de large, fut nommée successivement la Grande salle, la Salle de la Belle cheminée, et la salle de la Comédie.

La Belle cheminée avait vingt-trois pieds de haut sur vingt de large. Elle se composait de quatre colonnes d'ordre corinthien, posées sur deux grands piédestaux, le tout en marbre. Les piédestaux étaient enrichis de diverses figures d'enfants en basse taille et de marbre blanc, supportant les chiffres de Henri IV. Au milieu de chaque piédestal était placé un grand vase de bronze, richement sculpté. Dans l'intervalle qui séparait les colonnes, au haut de la cheminée, on trouvait la figure du roi à cheval revêtu d'une armure, la tête couronnée de lauriers, mais ayant son casque à ses pieds, pour indiquer qu'il venait de mettre fin à la guerre au dedans et au dehors du royaume : cette figure de marbre et de demi-relief était grande comme nature. Au-dessous était sculptée dans un cadre une basse taille en marbre blanc représentant la bataille d'Ivry et la reddition de Mantes. A droite et à gauche de la figure du roi, et entre les colonnes, on voyait deux statues en marbre blanc; l'une représentait l'Obéissance; l'autre la Paix, tenant en main un flambeau avec lequel elle se préparait à mettre le feu à un amas d'armes rassemblées à ses pieds. Une inscription indiquait que le monument avait été érigé en 1599, l'année qui suivit celle où la soumission de la Bretagne et la fin de la Ligue, avaient concouru avec la signature du traité de Vervins à la pacification générale du royaume [1]. Jacquet exécuta en cinq ans ces divers morceaux de sculpture, appartenant tous à des genres différents. Ils étaient justement réputés pour autant de chefs-d'œuvre, et la seule figure équestre du roi était estimée dans le siècle suivant par les connaisseurs à la somme énorme de 18,000 écus ou 54,000 livres [2]. Cette cheminée, l'une

[1] « Henricus IV, Francorum et Navarræ rex, bellator, victor et triumphator, bello civili confecto, regno recuperato restauratoque, pace domi forisque constituta, regiis penatibus, regali sumptu, focum extruxit M. D. IC. (1599.) » Les détails contenus dans cette inscription ne peuvent laisser le moindre doute sur la date. Cependant l'abbé Guilbert, dans sa description historique de Fontainebleau, t. II, p. 52, par une grave et singulière erreur, a écrit en toutes lettres pour millésime 1590, au lieu de 1599.

[2] Le père Dan, religieux trinitaire, fixé à Fontainebleau pendant de longues années, et pourvu de tous les renseignements propres à lui faire connaître la vérité dans tous ses détails, a publié, sous le règne de Louis XIII, la première description de Fontainebleau, sous le titre : Le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau. Au livre II de son ouvrage, ch. 14, p. 139, dans lequel il donne la description détaillée de la Belle cheminée, telle qu'elle fut établie sous Henri IV, il attribue au seul Jacquet toutes les sculptures de ce monument. Nous ne savons sur quelle autorité se fonde un auteur assez récent qui, en

des plus belles, peut-être la plus belle qui fût en Europe, subsista jusqu'au règne de Louis XV, époque où on la trouva gênante pour le spectacle établi dans la salle dont elle occupait le centre : on la détruisit alors, et l'on en dispersa les débris dans les magasins du château. Le roi Louis-Philippe, qui a été un second fondateur pour presque toutes les résidences royales, a recueilli de 1834 à 1836 quatre des morceaux de sculpture dont se composait originairement la Belle cheminée : le Henri IV à cheval, le cadre artistement travaillé qui entourait le bas-relief de la bataille d'Ivry, les deux statues de l'Obéissance et de la Paix : il a placé ces précieux restes dans la salle des Gardes et dans le salon de Saint-Louis, et a rendu ainsi l'un de ses chefs-d'œuvre au pays, l'une de ses pages à l'histoire de l'art.

Quelque haut que soit placé Jacquet, il ne tint cependant parmi les sculpteurs de son époque que le second rang. Le premier fut occupé par Pierre Biart, au jugement des hommes de l'art et des connaisseurs qui avaient pu comparer les ouvrages alors subsistants des deux artistes. Nous avons consulté sur Biart tous les livres où nous espérions trouver des indications propres à le faire connaître : nous n'y avons trouvé que des renseignements infiniment moins nombreux, infiniment moins étendus que ceux rassemblés dès le milieu du XVIIe siècle par Sauval. Nous nous bornerons donc à réunir et à grouper les divers passages où cet historien a parlé du plus éminent sculpteur du règne de Henri IV. Biart, né à Paris en 1559, alla étudier quelques années à Rome les monuments de l'antiquité et les œuvres de Michel-Ange : fécondant ses qualités naturelles dans cette étude, où il s'instruisit et se disciplina, sans rien perdre de son originalité et de sa verve, il rapporta à Paris un talent plein de science, de fermeté et d'expression. Il travailla au Louvre, à l'Hôtel-de-Ville, dans les églises, marqua chacun de ses morceaux de sculpture d'un caractère dont la critique éclairée ne parle qu'avec admiration, et mourut prématurément en 1609, à peine âgé de cinquante ans [1].

laissant le reste des sculptures à Jacquet, attribue à Francheville les deux statues de l'Obéissance et de la Paix. Pour valoir quelque chose, il faudrait que cette assertion fût appuyée de preuves dont elle manque jusqu'à présent.

[1] Il ne faut pas confondre Pierre Biart le père avec son fils, sculpteur médiocre, qui vécut bien au delà et fort avant dans le XVIIe siècle.

Des ouvrages qu'il avait pu exécuter au Louvre, l'on ne connaît nommément que les deux captifs qu'il avait sculptés à l'une des parties du rez-de-chaussée de la petite Galerie, et sur lesquels Sauval s'exprime en ces termes :

« Pour éclairer le nouvel appartement de la reine [1] on a ruiné les deux figures de captifs de la main de Pierre Biart, le Praxitelle de son temps. Elles m'ont paru si accomplies qu'il faut que je les décrive, afin que la postérité sache la perte que nous avons faite.

» Ces captifs étoient couchés à leur séant et courbés avec un abandonnement fort naturel et qui marquoit bien l'excès de leur affliction. Leurs corps pendoient à leurs mains garottées et attachées par derrière. Leurs yeux étoient flétris et collés contre leurs genoux. Leur tête leur tomboit sur l'estomac, si appesantie de tristesse qu'elle entraînoit le reste du corps par son poids ; un talon et une jambe sembloient venir au secours d'un abattement si extraordinaire, avec si peu de fermeté pourtant qu'il étoit aisé de juger que cela se faisoit plutôt par quelque instinct de nature, que par aucun soin que ces pauvres malheureux prissent de prolonger leurs vies plus longtemps. En un mot, on ne pouvoit pas voir une tristesse, ni mieux conçue, ni exprimée plus naïvement, ni un renversement de corps plus désespéré partout le corps. L'anatomie étoit si bien entendue, particulièrement sur les épaules et sur le ventre, couverts de quantité de plis écrasés, qu'on y remarquoit toutes ces différentes passions que la nature donne à ceux qui sont véritablement affligés. Enfin ces captifs, dans la posture où Biart les avoit mis, disoient plus de choses par leur contenance muette, qu'ils n'auroient fait dans une harangue longue et étudiée [2]. »

Cette description nous initie au secret des procédés de ce grand artiste, et nous montre bien à quel travail de composition intelligente et réfléchie il se livrait, avant de donner le premier coup de ciseau à ses figures. La même recherche de ce qui pouvait parler à l'imagination et à l'âme du spectateur, les mêmes combinaisons morales, en même temps qu'une perfection plus grande d'exécution, se retrouvaient dans le morceau de sculpture qu'il avait placé au-dessus de la porte de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Plusieurs auteurs de descriptions disent que c'était une statue équestre de Henri IV : cela montre qu'ils n'ont pas compris, qu'ils n'ont même pas soupçonné la pensée et le dessein de Biart.

[1] Il s'agit de la reine régente Anne d'Autriche, comme Sauval le dit à l'article qui suit celui que nous citons : « Le premier étage de cette » Gallerie est occupé par le *nouvel appartement* de la Reine régente. » Nous avons fait observer précédemment que dans le langage de Sauval, comme dans celui de du Cerceau, le premier étage signifie constamment le rez-de-chaussée.

[2] Sauval, liv. VII, t. II, p. 37.

Il ne se borna pas du tout à sculpter une effigie de ce prince : il composa un sujet dans lequel cette effigie entrait pour une partie. Son œuvre était un groupe de trois figures, dont deux étaient des allégories à l'histoire du roi et de la France durant son règne, dont la troisième représentait le roi à cheval. Ces trois figures étaient en demi-relief et de pierre : elles furent nécessairement exécutées à la fin de 1607 et en 1608, puisque la porte d'entrée de l'Hôtel-de-Ville était achevée en 1608, comme le prouve une inscription, et que Biart succomba en 1609. Sauval, qu'il faut sans cesse interroger, quand on veut avoir des renseignements exacts sur les produits de l'art à cette époque, après avoir fait connaître dans d'autres parties de son livre les trois figures et l'ensemble de l'ouvrage de Biart[1], ne s'occupe plus dans un autre passage que de la statue équestre toute seule, et lui consacre la description suivante dans laquelle il en relève et en expose les beautés :

« La statue de Henri IV sculptée au-dessus du portail de l'Hôtel-de-Ville est en pierre de Troussi, ainsi que la meilleure partie de l'édifice. Biart le père l'a taillée dans la masse. L'ouvrage est si beau que non-seulement il passe pour son chef-d'œuvre, mais même pour la meilleure figure équestre de Paris, et une des plus excellentes de l'Europe. Le cheval est si vivant et si actif; on remarque dans son action tant de vie et de force, qu'il semble marcher : les jambes sont belles, la croupe ronde, grasse, bien nourrie...... Quant à la tête, outre que jamais cheval ne l'eut si fière, la beauté en est incomparable, et presque inimitable : son œil gauche est si vif, ses narines si naturelles qu'elles semblent jeter feu et flammes. Il mord avec tant de feu son mors : on voit par la juste et naturelle disposition des nerfs, des muscles, des artères et des veines qui paroissent le long de sa tête, que c'est un cheval vigoureux

[1] Sauval, liv. XIV, t. III, p. 44, et liv. IX, t. II, p. 484 : « La figure » équestre de Henri IV, du portail de l'Hôtel-de-Ville, est encore du » même Biart, et regardée comme une pièce excellente, pourvu qu'on » excepte les *deux figures qui l'accompagnent*, et les jambes du cheval, » moins gâtées par l'incendie, arrivé en 1652, que par la main de son » fils... Que si les *deux figures qu'on voit derrière* semblent mal faites, » et les jambes de devant du cheval déplaisent, il faut s'en prendre aux » incendiaires de l'Hôtel-de-Ville, qui, voulant sacrifier à leur rage » une troupe de bons François qui s'y étoient assemblés en 1652, » mirent le feu à la porte et à cette belle figure qui la termine; et ont » été cause que Biart le fils *ayant voulu restaurer* l'ouvrage de son père » l'a gâté. » Dans ces divers passages Sauval : 1° indique les *trois* figures et l'ensemble de la composition de Biart le père; 2° témoigne que les deux figures, qui accompagnaient celle de Henri IV, présentaient la même perfection que cette dernière, dans l'origine, et avant qu'elles eussent été gâtées d'abord par l'incendie, ensuite par l'ignorante et grossière restauration de Biart le fils.

et fougueux tout ensemble qui veut prendre l'essor et fait tout ses efforts pour échapper des mains de son maître [1]...... Henri IV qui le monte est si bien assis, son visage si ressemblant et si plein de vie, son action remplie de tant de douceur et de majesté, que c'est peut-être le seul excellent portrait qui nous reste de ce grand prince [2]. »

Biart travailla et excella dans toutes les parties de son art. Nous venons de voir avec quelle supériorité il avait traité le genre profane et les sujets d'histoire : il porta la même perfection dans le genre religieux, et parmi les figures de sainteté dues à son ciseau, on citait le crucifix de Saint-Etienne du Mont, qui de son temps passait pour une merveille [3].

Biart a été aussi maltraité que Jacquet par le temps et les hommes : le vandalisme a fait main basse sur la plupart de ses ouvrages. La régente Anne d'Autriche a détruit ses deux captifs : la Fronde et l'ignorance de son fils ont gâté quelques parties de son chef-d'œuvre de l'Hôtel-de-Ville que la Révolution française a fait ensuite disparaître : son Christ de Saint-Etienne du Mont a été broyé par le marteau des ministres de la déesse Raison. Aucun musée, aucun palais n'a gardé le moindre débris de ses sculptures. Tout n'a pas péri cependant, comme nous l'avons cru et dit d'abord. Quatre figures ont échappé à ce naufrage de l'art. Aux termes du marché passé entre Biart et les magistrats municipaux de la ville de Paris, le 31 juillet 1606, il fut arrêté qu'outre la statue équestre de Henri IV, qui, à l'extérieur de la façade, devait décorer la porte principale de l'Hôtel-de-Ville, deux autres figures seraient sculptées au revers de cette statue, dans l'intérieur de la façade et de cette même porte, au droit de la première marche de l'escalier conduisant à la cour d'honneur. Les deux figures devaient être placées à droite et à gauche d'un cadre contenant une inscription, et surmonté lui-même d'un navire avec voiles, mâts, cordes, cordages et rames, figurant les armes de la ville de Paris. Ces deux figures étaient achevées en 1608 [4] : grâce

[1] Dans le premier membre de cette phrase et avant les deux points, quelques mots semblent omis : l'ouvrage de Sauval n'a été imprimé que longtemps après sa mort, et la dernière révision de l'auteur a manqué.

[2] Sauval, liv. XIV, t. III, p. 9; liv. IX, t. II, p. 483.

[3] Sauval, liv. XIV, t. III, p. 44.

[4] M. Leroux de Lincy, dans son Histoire de l'Hôtel-de-Ville de Paris, 2e partie, p. 14, n° 38, a donné le texte du marché passé le 31 juillet 1606 entre Biart et les magistrats municipaux. On y lit : « Que le » maistre des œuvres a été oy sur le *revers* de la figure du roy, *qui se* » *posera du costé de la montée* (escalier). Que ce revers se composera

à la place qu'elles occupent, elles ont échappé à la destruction et subsistent encore aujourd'hui. Biart, qui était architecte en même temps que sculpteur, construsit le jubé de Saint-Etienne du Mont, qui témoigne de la puissance de son talent, et dont le double escalier émerveille encore aujourd'hui les hommes du métier par sa légèreté et sa hardiesse. Son ciseau orna ensuite le jubé de deux figures couchées sur la voûte[1]. Ces deux figures et celles de l'Hôtel-de-Ville sont grandes comme nature, et de bas-relief saillant : elles représentent des Génies sous la forme de femmes. Le dessin est irréprochable, les formes délicates et belles, les poses naturelles et aisées, les mouvements et les gestes significatifs, l'expression des têtes variée et diversifiée d'après le caractère des personnages allégoriques que représentent les Génies. Les deux Génies sculptés au jubé de Saint-Etienne qui volent à travers les airs les ailes déployées, ont une animation sans effort et gracieuse qui leur donne une physionomie et leur assigne un rang à part, entre les productions diverses de l'époque. Enfin, dans les parties secondaires, les draperies sont d'un fini et d'une vérité qui étonnent. Tout dans ces quatre figures est d'une remarquable perfection, et les place à côté de ce que le XVI[e] siècle a produit de plus accompli. De la vie et des travaux d'un grand artiste, voilà tout ce qui reste. Que l'appréciation et les éloges de l'intelligent Sauval, et l'indication que nous avons pu y ajouter, servent du moins à soutenir la mémoire de Biart, et à l'empêcher d'être effacée ainsi que la plupart de ses œuvres.

» *de deux figures* de la pierre de Trécy, grandes du naturel, et au-dessus » ung navire, avec voiles, matz, cordes, cordages et rames. » Il avait été résolu d'abord que le cadre contiendrait l'inscription de 1533, époque de la pose des fondements de l'Hôtel-de-Ville. Mais plus tard le prévôt des marchands et les échevins substituèrent à l'inscription d'abord projetée, une autre inscription, contenant l'énoncé des travaux exécutés jusqu'en 1608 : c'est celle qu'on lit aujourd'hui au-dessus du bandeau intérieur de la porte.

[1] L'épitaphe de Biart, rapportée par Sauval, t. I, p. 442, démontre que Biart excella à la fois dans l'architecture et dans la sculpture. Sauval, liv. IV, t. I, p. 407, lui attribue formellement la structure du jubé de Saint-Etienne du Mont, aussi bien que les sculptures de ce monument. Le témoignage de Sauval est confirmé par celui de Piganiol de La Force, liv. XVII, t. V, p. 285, édit. de 1742, et par celui de d'Argenville, Voyage pittoresque de Paris, p. 293, 5[e] édit., De Bure, 1770, in-12. Il faut bien se garder de confondre Pierre Biart père, lequel mourut en 1609 à l'âge de 50 ans, avec son fils qui portait le même prénom que lui. On a de Biart fils quelques sculptures, et des gravures également médiocres. M. Robert Dumesnil, dans son Peintre graveur français, t. V, p. 98-107, a donné le catalogue de ces gravures.

En récapitulant ce qui vient d'être exposé en détail, on arrive à cette conclusion que l'Ecole de sculpture du temps de Henri IV compta un très-grand nombre d'artistes, et quelques maîtres excellents; qu'elle aborda et traita avec succès tous les genres sans exception; qu'elle travailla sous l'influence des anciens, de Germain Pillon, de Michel-Ange; mais qu'en les prenant pour modèles, elle ne leur obéit pas servilement, et qu'elle conserva entières son indépendance et son individualité. Une école vit autant par les élèves qu'elle forme que par les grands artistes qu'elle possède. Cette condition de durée et de survivance ne manqua pas à celle qui nous occupe. Au moment où la mort emportait Biart, les frères L'Heureux, Francheville, trois sculpteurs d'une grande distinction, Guillaume Berthelot, Simon Guillain et Sarrazin recueillaient l'héritage de ces maîtres[1] et continuaient sans interruption la chaîne des artistes jusqu'à François et Michel Auguier et aux sculpteurs du siècle de Louis XIV.

La gravure en médailles parvint sous ce règne à un rare degré de perfection. Dupré, graveur des monnaies sous Henri IV, a fait un grand nombre de médailles et de médaillons, qui pour le dessin et l'exécution peuvent soutenir la comparaison avec ce que les règnes suivants ont produit de meilleur en ce genre. Il faut citer d'une part sa médaille donnant le portrait de Sully, non sous les traits d'un vieillard usé, mais sous ceux d'un homme de génie dans la vigueur de l'âge, médaille faisant partie des collections de Versailles; d'une autre, son magnifique médaillon en bronze, représentant le chancelier Brulart de Sillery, lequel a été placé au musée des sculptures du Louvre[2]. Le même artiste joignait à ce talent celui de fondeur. On lui dut la figure en bronze de Henri IV, destinée à être placée sur le cheval exécuté par Jean de Bologne, et à faire partie du monument que l'on éleva au roi sur le terre-plein du Pont-Neuf, et que la reconnaissance publique entoura, pendant près de deux siècles, de ses constants hommages.

[1] Guillaume Berthelot, dont le maître n'est pas connu, alla de Paris à Rome où il acquit bientôt la réputation de l'un des plus habiles sculpteurs de son temps, et exécuta divers travaux pour les papes et pour les Borghèse. Simon Guillain et Sarrazin étaient tous deux élèves du père de Guillain, surnommé Cambrai, du lieu de sa naissance. Simon Guillain avait vingt-neuf ans, et Sarrazin vingt-deux ans en 1610, à l'époque de la mort de Henri IV.

[2] Ce médaillon est placé au musée des sculptures du Louvre et y porte le nº 174.

CHAPITRE X.

SUITE DES BEAUX-ARTS.

Peinture, gravure, autres produits de l'art du dessin. — Musique.

Liste des principaux peintres du règne de Henri IV. — Point de départ de la peinture sous ce règne. — Genres anciens que la peinture française continue et développe sous ce règne. Genre nouveau qu'elle crée, la représentation des événements nationaux. — Peintures de la petite Galerie du Louvre, alors nommée Galerie des Rois, maintenant Galerie d'Apollon : grande idée de Henri IV dans le projet de ces peintures. — Direction et protection données par le roi, à la peinture française, de manière à avoir une école nationale. — Principaux peintres sous ce règne : 1° Peintres de portraits: Pierre et Daniel Du Monstier; 2° Peintres de portraits historiques et groupés, formant tableaux : Jacob et Marguerite Bunel. 3° Peintres d'histoire : Ambroise Dubois, Jacob Bunel, Toussaint Dubreuil, Martin Fréminet. — Examen des tableaux d'histoire de ces artistes.— L'œuvre de Dubois, à Paris, au Louvre, deux tableaux pour le cabinet de la reine. A Fontainebleau, une multitude de tableaux répartis dans les localités ci-après désignées. Dans les galeries d'Ulysse et de Diane, onze grandes fresques à l'huile représentant les principaux exploits de Henri IV et de son parti. Dans le cabinet de Clorinde, l'histoire de Tancrède et de Clorinde en huit tableaux. Dans la chambre ovale, les amours de Théagènes et de Chariclée en quinze tableaux. — Autres peintres d'histoire : Dubreuil, Roger de Rogery, Jacob Bunel. — Preuves du remarquable talent de Dubreuil pour le dessin et la composition. Les travaux d'Hercule peints à Fontainebleau, dans le pavillon des Poêles, par Dubreuil et Roger de Rogery. Autres peintures de Dubreuil au château de Saint-Germain. — Les tableaux peints à la voûte de la petite Galerie du Louvre sont l'œuvre commune de Dubreuil et de Bunel. Rare mérite de ces tableaux, détruits aujourd'hui : détails particuliers fournis par Sauval sur la Gigantomachie. Tableaux de sainteté peints par Bunel dans diverses églises. — Fréminet. Ses tableaux de la voûte de la chapelle de la Trinité à Fontainebleau : c'est une histoire poëtisée de la religion, depuis les temps antérieurs à la création jusqu'à la mort de Jésus-Christ et à la rédemption du genre humain. Examen détaillé de cette immense et admirable composition, encore subsistante aujourd'hui. — Autres produits de l'art du dessin : la peinture sur émail et sur verre ; la gravure : principaux artistes dans ces divers genres. — La Musique : les artistes les plus remarquables de l'époque.

Peinture. La moitié des tableaux exécutés du temps de Henri

ont été peints à Fontainebleau, et relégués dans cette résidence, sont demeurés inconnus au grand nombre. Le temps, les révolutions, les incendies, la main des hommes poussés par la passion du nouveau, ont détruit un très-grand nombre des produits de l'art de ce règne. Les critiques du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, presque tous prévenus pour une autre manière, pour un autre style, ne leur ont pas rendu justice, et ont étouffé la voix d'un juge éclairé et impartial réclamant vainement en leur faveur. Ces causes et quelques autres encore ont fait que, hors du cercle des hommes spécialement livrés à l'étude de ce sujet, la peinture du temps de Henri IV a été mal appréciée. On n'en prendra une plus juste idée que quand on connaîtra plus exactement le nombre des artistes qui parurent alors, les genres dans lesquels ils s'exercèrent, les principales œuvres qu'ils produisirent, en un mot tout ce qui constitue une École. C'est ce que nous allons essayer d'établir.

Cinq ouvrages fournissent les éléments nécessaires pour dresser le catalogue des principaux peintres de ce règne. Le premier est la *Renaissance des arts à la cour des rois de France*, que M. le comte de La Borde a publié il y a quelques années. Par le dépouillement des comptes de l'hôtel de Henri IV et d'autres comptes royaux, par le relevé de quelques décisions particulières du gouvernement, l'auteur en présentant les noms des peintres que la cour employa à titre d'office, a fait connaître une série tout entière de peintres qui fleurirent à cette époque. La liste des artistes se complète par les indications que fournissent quelques-unes des *Lettres de Malherbe* écrites du temps de Henri IV; *Le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, composé par le Père Dan, pendant le règne suivant et sur les lieux ; *L'histoire et les recherches des antiquités de la ville de Paris* de Sauval ; les *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres* d'André Félibien. Ces divers renseignements méritent toute confiance, et les derniers sont très-précieux, puisque Félibien, né en 1619, a vécu comme les trois autres auteurs, avec les contemporains des artistes du temps de Henri IV ; et que de plus, dans ses fonctions d'historiographe des bâtiments du roi, il fut à même plus que personne de recueillir sur eux des documents certains [1].

[1] La Renaissance des arts à la cour de France, par M. le comte de La Borde, Paris, Potier, 1850, p. 231-254. — Malherbe, Lettres, Paris, Blaise, 1822, p. 43. — Le Père Dan, Le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau. Paris, Cramoisy, 1642, in-folio, l. II,

En groupant et en réunissant les renseignements fournis par ces cinq ouvrages, on arrive aux résultats suivants. Entre beaucoup d'autres peintres que la France possédait alors, trente-trois se présentent comme particulièrement renommés dans leur art. Deux travaillent sur émail, un sur verre, trois aux cartons pour les tapisseries de haute lisse de la manufacture royale. Parmi les autres, au nombre de vingt-sept, les uns peignent les portraits du roi, de sa famille, de ses ministres et de ses officiers, des hommes et des femmes célèbres du temps dans tous les genres ; les autres sont chargés de la décoration, dans le style élevé, des palais du Louvre, des Tuileries, de Saint-Germain, de Fontainebleau, de la chapelle de ce dernier château, des églises de Paris. Ainsi nos artistes avaient largement profité des leçons qu'ils avaient prises des maîtres italiens et flamands attirés en France, et du petit nombre de maîtres nés chez nous depuis le règne de François Ier. Une École s'était formée du temps de Henri IV, et cette École était capable de traiter les genres les plus divers [1]. La

ch. 3, 10, 12, 15, 16. — Sauval, Hist. et rech. des antiq. de la ville de Paris, Paris, Moette et Chardon, 1724, in-fol., l. IV, t. I, *passim* ; l. VII, t. II, p. 38 ; l. XIV, t. III, p. 19. — Félibien, Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes, Paris, Ducastin, in-4, 1690, t. I, p. 712-714 ; t. II, p. 113-118, 126.

[1] Liste des peintres dont on trouve les noms portés dans les comptes de l'hôtel de Henri IV, jusqu'en 1609, époque où le dernier de ces comptes fut arrêté ; dans quelques autres comptes royaux ; dans deux arrêtés, pris par le roi le 8 février 1605 et le 2 janvier 1610 :

Charles de Court.	Charles Martin.
Pierre Dumonstier.	Ambroise Dubois.
Benjamin Foulon.	Claude Doué (Dhoey).
Antoine de Recouvrance.	Martin Fréminet.
Guillaume Charles.	Pierre Geoffroy.
Guillaume Chou.	Albert Dicdier.
Martin Dicdier.	Nicolas Leblond.
Nicolas Douay.	Louis Poisson
Jehan Doué (Dhoey).	Henri Lerambert.
Marin Lebourgeois.	Guillaume Dumée.

Nous ne comprenons pas dans cette liste Robert Jullien, quoique porté sur les comptes royaux, parce qu'il n'était qu'un enlumineur. Martin Dicdier et Albert Dicdier étaient des peintres sur émail ; Pierre Geoffroy, probablement un peintre sur verre. Tous les autres artistes s'exercèrent dans le genre du portrait et dans le genre de l'histoire. Les travaux qu'ils exécutèrent par l'ordre de Henri, pour les divers châteaux ou établissements royaux, sont immenses : ils forment la partie principale, mais non pas la totalité de leur œuvre. Il n'y a pas de distinction particulière et constituant l'infériorité à établir pour Henri Lerambert et Guillaume Dumée ; ils peignirent d'abord, comme

critique la moins favorable, on peut même dire la plus hostile, aux artistes qui parurent alors, leur a pourtant rendu ce témoignage qu'ils avancèrent et perfectionnèrent la peinture dans notre pays d'une notable manière. Sans triompher de toutes ses préventions, la vérité et l'évidence lui ont arraché cet aveu.

Tous les peintres que nous présentons comme formant l'École française sous Henri IV, appartiennent réellement à ce temps, et nous n'avons pas grossi notre catalogue de noms d'artistes qui après

les autres artistes, pour les résidences royales, dans le genre de l'histoire : plus tard, lorsqu'ils furent attachés par le roi à la manufacture des tapisseries de haute lisse, et qu'ils donnèrent des cartons pour cet établissement, c'est encore dans le genre de l'histoire qu'ils s'exercèrent. Parmi les artistes dont on vient de voir les noms figurer sur les comptes royaux, deux sont particulièrement remarquables comme peintres d'histoire, Ambroise Dubois et Martin Fréminet.

Le catalogue des peintres qui fleurirent sous ce règne se complète presque entièrement par les noms de onze artistes que fournissent les ouvrages de Félibien, du Père Dan et de Sauval. Ce sont :

Louis Bobrun.	Étienne du Pérac.
. . . . . Guyot.	Roger de Rogery.
Pasquier Testelin.	Toussaint Dubreuil.
Jean Debrie.	Jacob Bunel.
Gabriel Honnet.	Marguerite Bunel.
Jérôme Baullery.	

Louis Bobrun fut un peintre de portraits: il peignit à l'Hôtel-de-Ville de Paris, en concurrence avec Porbus, ceux des prévôts des marchands et des échevins. Guyot donna des dessins dans le genre historique, pour les manufactures des tapisseries des Gobelins. Étienne du Pérac est le même que celui dont nous avons parlé en exposant les travaux des architectes : il était à la fois architecte et peintre. Les autres artistes décorèrent de leurs tableaux le Louvre, les Tuileries, Saint-Germain, Fontainebleau, et les quatre derniers, parmi ceux qui viennent d'être cités, exécutèrent des pages immenses, soit dans le genre de l'histoire, soit dans le genre des portraits historiques formant tableaux.

A cette liste il faut ajouter Daniel Du Monstier, parvenu à la célébrité en 1607, comme peintre de portraits, d'après une lettre de Malherbe.

Il faut joindre encore François Quesnel. Il appartient à la fois à cette époque et à l'époque précédente. Quoique son nom ne soit porté ni dans aucun des comptes du règne de Henri IV, ni dans aucun des ouvrages des auteurs qui viennent d'être cités, il jouit de son temps d'une certaine célébrité. Il fut premier peintre du roi Henri III : de nombreuses gravures furent exécutées d'après ses compositions. Un portrait fait par lui figure au musée des dessins du Louvre, sous le n° 9,449. Selon la conjecture de M. de La Borde, il est l'auteur probable du dessin d'après lequel fut gravée, en 1602, par Gaultier, l'estampe qui représente Henri IV et sa famille. Enfin, on lui attribue la peinture originale du portrait de Henri IV, dont la copie a été placée au Musée de Versailles, et qui porte maintenant le n° 3,193.

avoir signalé leur habileté à une époque antérieure, auraient seulement prolongé pendant l'époque qui nous occupe une stérile et insignifiante existence. Bunel, la femme de Bunel, Dubois, Fréminet, prirent leur véritable essor et leur plein développement sous ce règne : pour ceux-là il n'y a pas de contestation possible. Roger de Rogery, Dubreuil, peignaient déjà sans doute, et peignaient avec habileté dès le règne de Henri III ; mais, ainsi qu'on le verra bientôt, toutes leurs grandes pages à Fontainebleau, à Saint-Germain, à Paris, datent du règne de Henri IV. Ainsi les derniers, comme les premiers, reçoivent des inspirations, obéissent à une direction qu'on doit regarder comme des causes déterminantes de production dans certains genres, comme des lois générales qui régissent l'art, durant les onze années qui ferment le XVIe siècle et les dix années qui ouvrent le XVIIe.

Pour mesurer l'espace que l'École française a parcouru sous le règne de Henri IV, il faut constater son point de départ ; examiner les modèles qu'elle avait sous les yeux pour se guider dans les genres principaux; déterminer ceux de ces genres qu'elle avait cultivés jusqu'alors avec succès ; rechercher ceux dans lesquels elle ne s'était pas exercée, ou s'était exercée sans résultats. Les peintres italiens qui nous avaient servi de maîtres sous François Ier, Henri II et ses fils, pour le genre élevé que l'on est convenu d'appeler le genre de l'histoire, avaient emprunté leurs sujets à la mythologie, à la poésie héroïque, à la religion. Rosso et Primatice avaient peint d'après la Fable, à la galerie de François Ier, à la salle du Bal, à la Porte Dorée. Primatice avait tiré de l'Iliade et de l'Odyssée les nombreux tableaux détruits aujourd'hui, dont il avait décoré le pavillon de Saint-Louis et la Galerie d'Ulysse. Il avait représenté des sujets de sainteté dans les églises de Paris, mais sans y déployer, à ce qu'il semble, une grande supériorité. Les sujets pris dans l'histoire en général, et particulièrement dans l'histoire nationale et dans l'histoire contemporaine, n'avaient presque pas été abordés par ces deux artistes. Les tableaux de la chambre d'Alexandre ou de madame d'Etampes, malgré leurs grandes proportions, étaient moins des tableaux d'histoire que des tableaux de genre ; en effet, ils ne représentaient que des traits de la vie privée d'Alexandre et particulièrement ses amours et ses orgies, comme on peut s'en convaincre en les examinant, et en consultant, pour le tableau détruit, la gravure de la Mascarade de Persépolis. Dans tout ce palais, ils n'avaient donné que quatre fresques aux événements qui intéres-

saient la France : trois, à la petite galerie représentaient, sous forme d'emblème, la protection accordée par François Ier aux sciences et aux lettres ; l'ordre établi par lui dans l'intérieur du royaume, et ses victoires au dehors : une seule, peinte à la salle d'Ulysse, consacrait sous la forme historique, le souvenir de la reprise du Havre, arraché aux Anglais en 1563. Les admirables tableaux d'André del Sarte, de Raphaël, de Léonard de Vinci, acquis par François Ier, présentaient exclusivement des sujets de sainteté, et deux portraits, merveilles du genre, comme études à nos artistes. C'était encore dans le genre du portrait que le Flamand Jean Clouet ou Clouet l'ancien, toute distance gardée du génie au talent, leur avait fourni des modèles. Si l'on recherche maintenant parmi ces genres divers quels étaient ceux dans lesquels l'École française s'était exercée, au moins avec succès, jusqu'au règne de Henri IV, on trouvera qu'ils se bornaient à deux, celui du portrait et celui des sujets de sainteté. François Clouet, qui malgré son origine flamande est un artiste français, avait donné d'excellents portraits : ses élèves en avaient produit une grande quantité, inférieurs sans doute en mérite à ceux du maître, mais où l'on retrouvait encore heureusement ses leçons et sa manière. Sans parler de quelques portraits qu'il avait exécutés, Jean Cousin avait traité avec génie les sujets religieux, dans des compositions dont le nombre et la variété égalaient l'excellence. Mais pour exprimer ses idées, il avait recouru à des procédés étrangers à la peinture ordinaire ; presque tous ses ouvrages étaient des vitraux, et il ne paraît avoir peint à l'huile que trois tableaux : le Jugement dernier, une descente de Croix, une Ève première Pandore (*Eva prima Pandora*) [1].

[1] Nous fondons ce qui est dit dans ce paragraphe : 1° sur l'examen que nous avons fait des fresques subsistantes à la galerie de François Ier, à la salle du Bal, à la Porte Dorée, à la chambre d'Alexandre, nommée aussi escalier du Roi ; 2° sur l'étude des gravures d'après les 58 tableaux empruntés à l'Odyssée et peints par Primatice à la galerie d'Ulysse ; 3° sur le témoignage du Père Dan, pour les fresques détruites maintenant au pavillon de Saint-Louis, et dont les sujets empruntés à l'Iliade avaient été peints également par le Primatice ; 4° sur le témoignage du même auteur pour les tableaux de Raphaël, de Léonard de Vinci, d'André del Sarte, acquis par François Ier et placés à Fontainebleau (Le Père Dan, Le Trésor des merveilles de Fontainebleau, Paris, Cramoisy, 1642, in-folio, l. II, ch. 5, p. 83 ; et ch. 13, p. 134-136).

François Clouet eut pour père le flamand Jean Clouet ; mais Jean était établi et habitué en France dès le règne de Louis XII, et fut peintre ordinaire de François Ier : en outre, François Clouet naquit à

Ainsi, jusqu'au règne de Henri IV, l'École française n'avait profité que d'une partie des modèles qu'elle avait sous les yeux, n'avait pris qu'un développement assez restreint. Voici ce qu'elle fit sous ce règne. Elle continua à peindre le portrait, multiplia les œuvres en ce genre, et y réussit d'une manière remarquable. Le musée de Versailles possède une nombreuse et inappréciable collection de portraits, peints à l'huile par des artistes dont les noms sont demeurés inconnus, et représentant Henri IV, les princes et princesses de son sang, presque tous les personnages qui, de son temps, se sont fait un nom dans les armes, la politique et l'administration intérieure, les négociations au dehors, la littérature et l'érudition : en face, et par opposition à ce qui compose le parti royal, on trouve les chefs de la Ligue, durant la première moitié du règne : enfin dans cette réunion de portraits figurent ceux des souverains et personnages étrangers contemporains, dont la plupart sont incontestablement l'ouvrage d'artistes étrangers, mais dont quelques-uns paraissent avoir été exécutés par des artistes nationaux [1]. A la peinture du portrait à

Tours d'une mère française, Jeanne Boucault, et fut naturalisé au mois de novembre 1541. C'est moins encore par ces circonstances que par les profondes modifications que les idées et le goût français apportèrent à ce que la manière et le style de François Clouet pouvaient avoir de flamand, que ce peintre doit être considéré comme un artiste national. C'est ce que M. Villot a parfaitement établi dans l'excellente notice qu'il lui a consacrée : « S'il est flamand, dit-il, par le côté matériel seulement, » il est bien Français par le style, l'élégance, et ce goût délicat qui le » porte, sans s'écarter de la vérité, à laquelle les Flamands et les Alle- » mands s'attachent exclusivement, à modifier dans une juste propor- » tion et à interpréter son modèle de la façon la plus avantageuse. » Les deux portraits authentiques de François Clouet, et les nombreux portraits peints par son Ecole, occupent du nº 107 au nº 126, p. 64-75, dans l'ouvrage de M. Villot, intitulé : *Notice des Tableaux exposés dans les Galeries du Musée impérial du Louvre.*

[1] La plupart de ces portraits sont originaux et contemporains : ceux qui ne le sont pas ont été copiés par des artistes de notre temps, sur des originaux existant encore dans les diverses localités de la France, ou provenant de la collection du château d'Eu. -- Une liste complète de ces tableaux remplirait plusieurs pages : on la trouvera dans la Notice de M. Soulié, 1re partie, p. 327, 414-434, 590-599 de la 1re édition. Nous ne mentionnerons que les portraits des principaux personnages du temps : 1º Henri IV; plusieurs des princes de son sang; ses deux femmes, Marguerite de Valois et Marie de Médicis; sa sœur, Catherine de Bourbon; ses maîtresses, madame de Grammont, Gabrielle d'Estrées, madame de Verneuil, madame de Moret; Sully et tous ses autres ministres ou secrétaires d'Etat; presque tous ses généraux, le maréchal de Biron, le connétable de Montmorency, Bellegarde, Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie avant Sully; les hommes d'Etat, chargés

l'huile, l'École française du temps de Henri IV joignit la peinture du portrait au pastel, et se montra d'une fécondité extraordinaire dans cette variété. Si donc en traitant ce genre, elle se borna à suivre les traces de ses devanciers, du moins elle donna un remarquable développement à ce genre. Elle continua également à représenter les sujets religieux, et le fit dans des proportions au moins égales à celles que Cousin avait données à ce genre dans ses peintures sur verre, c'est-à-dire dans des proportions énormes : de plus elle le traita par la peinture à l'huile, ce que Cousin n'avait pratiqué que rarement, exceptionnellement : en s'appliquant aux sujets de sainteté elle déploya un rare talent, à Paris dans l'église des Grands-Augustins et dans l'église des Feuillants; à Fontainebleau dans la chapelle de la Sainte-Trinité. En concurrence avec les artistes italiens, elle aborda pour la première fois, au moins sérieusement, les sujets empruntés à la Fable, à la poésie épique, au roman. A Fontainebleau, elle peignit la vie et les travaux d'Hercule, en vingt-sept tableaux placés dans les deux chambres du Pavillon des poêles ; les dieux des eaux, les amours de Jupiter et de Calisto, en cinq tableaux, placés à la salle des bains; les amours de Diane, les amours d'Apollon, l'éducation d'Achille, dans les tableaux de la galerie de Diane. A Paris, au plafond de la petite Galerie, elle représenta plusieurs autres histoires mythologiques, dont on trouvera l'énoncé plus loin. Elle chercha les sujets de beaucoup d'autres compositions dans la Jérusalem délivrée, traduisit une partie de ce poëme en peinture, et en fit une splendide illustration : c'étaient dans le grand cabinet de la reine au Louvre et dans le cabinet de Clorinde à Fontainebleau, en seize toiles peintes à l'huile, les enchantements du magicien Ismène, l'épisode d'Olinde et de Sophronie, l'histoire de Clorinde et de Tancrède. Le roman de Théagènes et Chariclée lui

au dedans des plus grandes affaires et au dehors des plus importantes négociations, du Plessis-Mornay, Renaud de Beaune, chef des royalistes aux Conférences de Suresnes, les cardinaux d'Ossat et du Perron; les citoyens s'étant fait remarquer par leur courage au milieu des troubles, Groulart et Edouard Molé; les littérateurs et les savants, du Bartas, Pasquier, Pierre Pithou, Casaubon, Scaliger; 2° les chefs de la Ligue, le duc de Mayenne, le duc de Mercœur, la duchesse de Montpensier, Belin, gouverneur de Paris, Villeroy et Jeannin, longtemps engagés dans le parti ennemi avant de devenir, l'un le ministre, l'autre le conseiller et le négociateur de Henri IV; 3° la plupart des souverains étrangers, dont plusieurs ont pu être exécutés par des artistes nationaux.

en fournit quinze autres, décorant à Fontainebleau la salle ovale où Louis XIII prit naissance [1].

Les genres auxquels nous venons de voir la peinture française s'appliquer, soit ceux qu'elle avait traités pour la première fois, soit ceux qu'elle avait agrandis, étaient tous des genres anciens, dans lesquels elle avait eu les étrangers et plusieurs nationaux pour maîtres, dans lesquels elle avait trouvé de nombreux précédents et modèles. Il en est un auquel elle donna de tels développements dans les parties déjà traitées, auquel elle fit en outre des additions si nouvelles et si originales, qu'elle peut passer à juste titre pour l'avoir créé. C'est la représentation des événements de l'histoire contemporaine, et celle de diverses périodes de l'histoire nationale. L'honneur de l'exécution lui revient; mais la pensée première appartient à Henri IV. Il ordonna à Dubois de peindre à l'une des extrémités de la salle d'Ulysse à Fontainebleau la reprise d'Amiens sur les Espagnols : le même artiste, conformément à ses prescriptions, représenta au centre de la galerie de Diane, dans dix fresques à l'huile, de seize pieds de large, de sept pieds de haut, non-seulement les principaux exploits du roi, dans sa lutte contre la Ligue et contre l'Espagne, mais en outre plusieurs des faits d'armes de son parti : les plus remarquables de ces fresques étaient les victoires de Coutras, d'Ivry, de Fontaine-Française; la reddition de Mantes et de Vernon; l'héroïque défense de Honfleur par les royalistes, contre l'effort des Ligueurs [2]. La direction et l'impulsion données à la peinture par le génie et les sentiments personnels du roi, sont encore plus sensibles dans le plan qu'il arrêta pour la décoration de la partie supérieure de la petite Galerie du Louvre, dans l'admirable programme qu'il donna à remplir à Bunel.

Il lui prescrivit de représenter dans des groupes de portraits, formant tableaux, peints à l'huile, et destinés à remplir les trumeaux de la petite Galerie du Louvre, tous ceux qui avaient pris la part la plus considérable dans les affaires de la France, depuis le règne de saint Louis jusqu'à son propre règne. A droite, on

[1] Le Père Dan, le Trésor des merveilles de Fontainebleau, l. II, ch. 3, p. 66 et suiv.; ch. 7, p. 95; ch. 12, p. 129-131; ch. 15, p. 145, 146; ch. 16, p. 149, 150. — Félibien, Entretien V, t. I, p. 712-714.

[2] Le Père Dan, le Trésor des merveilles de Fontainebleau, l. II, ch. 10, p. 118; ch. 16, p. 149. — L'abbé Guilbert, Description historique de Fontainebleau, Paris, Cailleau, 1732, t. I, p. 170; t. II, p. 14. Toutes ces fresques ont péri.

voyait les rois, les chefs de la nation, entourés de tous ceux qui avaient servi la patrie dans la guerre et dans la paix, par leur courage ou leurs lumières, les grands capitaines, les hommes d'État, les grands magistrats. En face, étaient représentées les reines avec le cortége des dames de la cour. Ainsi d'une part, le pouvoir, la valeur, les talents; de l'autre, la beauté et les grâces, tout ce qui avait fait l'honneur et le charme de la France depuis trois siècles. Les diverses illustrations du pays, pendant la dernière période de notre histoire, se trouvaient réunies dans le palais du roi, exposées aux hommages de la France, proposées aux contemporains comme des modèles à imiter : la consécration même et l'éclat de la gloire des hommes illustres devaient leur donner des successeurs. Pensée grande et nationale qui servait l'État dans ses intérêts moraux, comme celle qui avait réuni près de là, dans les étages inférieurs de la grande Galerie, les artisans habiles, le servait dans ses intérêts matériels. L'inspiration à laquelle Henri obéit dans la décoration de la petite Galerie, n'avait pas échappé aux hommes de la génération suivante, et ils lui applaudissaient d'avoir donné à la France l'effigie de ses grands citoyens, comme Auguste et Sévère avaient donné à Rome celle des hommes illustres de l'Empire romain. Tout dans cette œuvre fut vrai et historique, et le roi prescrivit que l'on ne fît remonter la série des personnages représentés que jusqu'au règne de saint Louis, parce qu'au delà de cette époque on ne trouvait pas d'effigies authentiques. Voici ce que Sauval nous apprend à cet égard : « Bunel peignit d'après le naturel les portraits des personnages de son temps. Pour déterrer les autres, il voyagea par tout le royaume, et prit les stucs des cabinets, des vitres, des chapelles et des églises, où ils avaient été peints de leur vivant. Il fut si heureux dans sa recherche, que dans cette Galerie, *il n'y a pas un seul portrait de son invention*, et que par le visage et l'attitude, tant des hommes que des femmes qu'il y a représentés, on juge aisément de leur génie et de leur caractère. Sa femme le seconda bien dans cette entreprise. Comme elle excellait à faire les portraits des personnes de son sexe, ceux des reines et des autres dames pour la plupart sont de sa main et du dessin de son mari. Les rois sont vêtus assez simplement, et le tout à la mode de leur temps, et conformément à leur âge; les reines ont leurs habits de pompe et de parade[1]. » Ainsi dans cette iconographie de

[1] Sauval, Hist. et rech. des antiquités de la ville de Paris, l. VII, t. II, p. 38.

trois siècles, tout se trouvait réuni, ressemblance exacte des têtes, vérité des attitudes, expression, tout jusqu'à la fidélité du costume.

Dans l'exécution comme dans le projet, le roi servit l'utilité publique, se préoccupa des intérêts nationaux. En effet, à l'exception d'un seul portrait accordé à l'étranger Porbus, le portrait en double de Marie de Médicis, il confia toute la décoration de la petite Galerie à des artistes français, à Dubreuil, à Bunel, à sa femme, comme il choisit Fréminet pour peindre la voûte de la vaste chapelle de la Sainte-Trinité à Fontainebleau[1]. Il voulait donner l'essor à l'École française en l'attachant aux grandes compositions, aux sujets relevés.

Le complément de cette idée était dans une aide généreuse, dans une libérale protection offerte aux artistes, et Henri l'accorda largement aux peintres de son règne. Si à l'époque de sa maturité, l'art dépérit souvent, pour être vulgarisé et affaibli par la foule de ceux qui le pratiquent sans vocation sérieuse, sans véritable talent, au début au contraire, il court risque de ne pas se développer, par la disette des sujets qui le cultivent, et par la perte des talents qui se détournent ailleurs. Au temps de Henri IV, il s'en fallait de beaucoup que l'on en fût au luxe sous le rapport du nombre. Le roi le sentit, et en commandant des ouvrages, en prodiguant tantôt les titres et les pensions, tantôt les encouragements temporaires, à presque tous ceux qui avaient acquis jusqu'alors quelque illustration dans la peinture; en montrant à ceux qui pouvaient leur succéder les récompenses et la gloire en perspective, il effectua pour le présent et prépara pour l'avenir, dans la troupe des artistes, la recrue qui lui était nécessaire. Sans s'arrêter à la distinction entre les peintres à titre d'office, et les peintres hors d'office, qu'il est difficile d'établir, puisque les historiens donnent à Dubreuil et à Bunel la qualification de peintre du roi, que les comptes royaux connus jusqu'à présent ne leur attribuent pas[2]; en se bornant à rechercher, d'après ces témoignages combinés entre eux, quel fut le nombre

[1] Sauval, l. VII, t. II, p. 38. — Le Père Dan, l. II, ch. 3, p. 66.

[2] Lestoile, Supplément du Registre-journal de Henri IV, sous la date du 22 novembre 1602, dans la collection de M. Michaud, 2e série, t. I, seconde partie, p. 342 A : « Dubreuil, *peintre de Sa Majesté*, singulier en son art. » — Félibien, Entretien V, t. I, p. 712, 713 : « Jacob Bunel, *peintre du Roy*, peignit avec Dubreuil. » Ni l'un ni l'autre ne figurent dans les comptes royaux en titre d'office et avec la qualité de peintre du roi.

des artistes que le roi employa à un titre quelconque, dans l'intérieur de sa famille, dans les établissements du gouvernement, dans les palais royaux, on trouve que ce nombre s'élève à trente et un. François Quesnel et Daniel Dumonstier sont les seuls peintres de quelque valeur et de quelque renom qui ne paraissent pas, du moins d'après ce que nous savons, avoir eu part aux distinctions et aux encouragements qu'il distribua si libéralement. Outre les faits généraux, un détail particulier montre quelle fut sa bienveillante sollicitude pour l'art. Instruit du talent de Fréminet, il se hâta de le tirer de l'Italie où il était allé étudier les grands maîtres, de le rappeler en France, de le rendre à notre École, en le nommant d'abord l'un de ses peintres ordinaires, après la mort de Dumonstier l'ancien en 1603, ensuite son premier peintre [1].

Parmi les artistes qui vécurent sous ce règne, sept sortent de la foule et dominent par leur talent tous leurs contemporains. Ce sont, comme peintres de portraits, Pierre et Daniel Dumonstier; comme peintres de portraits historiques et groupés, et par conséquent formant tableaux, Jacob Bunel et sa femme Marguerite; comme peintres d'histoire, le même Bunel, Toussaint Dubreuil, Ambroise Dubois, Martin Fréminet.

Dans les portraits peints à l'huile et représentant les personnages du temps, qu'on trouve au musée de Versailles, plusieurs artistes réunirent toutes les qualités du genre; mais les noms de ces artistes ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Les seuls peintres de portraits que l'on connaisse d'une manière certaine sont des peintres de portraits au pastel. Les maîtres en ce genre, sous le règne de Henri IV, sont Pierre et Daniel Dumonstier. Pierre Dumonstier, élève de François Clouet, rappela heureusement la manière de ce peintre, admirable par la finesse du dessin, du modelé et de l'exécution [2]. La correspondance de Malherbe nous montre Daniel Dumonstier, alors âgé de trente-deux ans, se produisant avec éclat à la fin de ce règne, et occupé au mois de novembre 1607 des portraits du poëte lui-même, de du Vair, alors premier président du parlement de Pro-

[1] Félibien, Entretien VI, t. II, p. 115, 116. — M. le comte de Laborde, p. 250.

[2] On voit au musée des dessins quatre portraits au crayon attribués à Pierre Dumonstier et portant les nos 8, 9, et 417 deux fois. — La Bibliothèque Sainte-Geneviève possède un grand nombre de portraits de cet artiste : l'un, sous le no 108, est signé et daté du 4 avril 1600.

vence, du cardinal du Perron, de toutes les illustrations du temps dans tous les genres. Le musée des dessins a près de la moitié d'une salle remplie des portraits exécutés par cet artiste. Au XVIIe siècle, ses contemporains le nommèrent « le plus excellent crayonneur de l'Europe. » Dans le siècle suivant, il n'a pas conservé cette brillante réputation. En lui reconnaissant quelques qualités précieuses dans le genre qu'il pratiqua, la critique lui a reproché des défauts non moins grands. « Daniel Dumonstier, dit Mariette, se fit une réputation considérable par sa facilité à faire des portraits, qui ne sortaient jamais de ses mains sans être très-ressemblants. Il les faisait aux trois crayons ou au pastel... Il n'y faut rechercher ni touche savante, ni art, ni couleur, mais de l'exactitude et de la vérité. » A ce mérite de la vérité et d'une exacte ressemblance, dont tous les contemporains témoignent, un portrait d'homme, vu de face, joint un incroyable fini : le Musée a récemment acquis ce rare crayon qui n'est pas encore exposé[1].

Bunel et Marguerite Bunel peignirent, comme nous l'avons vu, à la petite Galerie du Louvre, les portraits des rois et des reines, autour desquels venaient se grouper les personnages célèbres de leur temps, depuis le règne de saint Louis jusqu'à celui de Henri IV. Les rois et les reines étaient représentés en pied et de grandeur naturelle; les têtes seules des hommes et des femmes illustres étaient reproduites : tous ces tableaux, peints à l'huile, couvraient à droite et à gauche les intervalles entre les croisées de la petite Galerie. Marguerite Bunel, qui fut associée pour ce travail à son mari, l'égalait au moins dans l'art des portraits. Sauval, revenant dans un autre passage sur les travaux exécutés par elle dans cette partie du Louvre, s'exprime dans les termes

[1] Lettre de Malherbe à Peiresc du 12 novembre 1607, p. 43 : « J'ou- » bliois à vous dire que le sieur du Mousthier (sic) est si content de » vous, qu'il n'est pas possible de plus. Il vous eût envoyé le portrait » de M. le premier président (du Vair), et à M. du Perrier, celui de » M. le cardinal du Perron; mais il attend que le mien soit achevé, » ce qui sera, Dieu aidant, cette semaine prochaine. » Daniel du Monstier, né en 1575, avait alors trente-deux ans : il mourut en 1646. — Mariette, Abécédario, t. II, p. 130, 131. — Les dessins de Daniel du Monstier, que possède le Musée, portent les n°s 11, 12, 13, 218, 4,860, 9,436, 9,438, 9,440, 9,442. — M. Reiset, qui a bien voulu nous donner communication du dessin non encore exposé, publiera prochainement un travail dans lequel il fixera l'époque et embrassera les travaux des quatre artistes du nom de Dumonstier, Estienne, Cosme, Pierre et Daniel.

suivants : « La femme de Bunel a peint la plupart des reines et des princesses... Elle a fait le portrait de Marie de Médicis, si grave, si majestueux, si bien peint, et il ressemble si fort à l'original, que cette reine paraîtra vivante, tant que ce tableau durera. » Van Mander nous apprend que de son temps, il n'était bruit dans tous les pays que du talent de cette célèbre artiste[1]. L'incendie du 6 février 1661 n'a dévoré que quelques-uns des portraits des rois et des reines, et des hommes célèbres contemporains, peints par Bunel et sa femme à la petite Galerie : la plupart furent sauvés par de courageux citoyens : les pertes essuyées alors furent même réparées plus tard[2] : l'avenir rendra peut-être à l'art et à la France ces œuvres aujourd'hui disparues.

Portons maintenant notre attention vers les plus remarquables produits de la peinture dans le genre de l'histoire. Les tableaux d'Ambroise Dubois se rangent dans cette classe et y occupent une large place, par le nombre et la variété des sujets traités. Dubois, quoique né à Anvers, est compté, non sans raison, parmi les artistes nationaux. En effet, venu en France dès l'âge de vingt-cinq ans, naturalisé en France, il y produisit tous ses ouvrages importants : pendant son long séjour chez nous, ses idées, ses habitudes, son style, l'emploi même de son talent, par la nature des sujets que le roi lui ordonna de traiter, se transformèrent et prirent au moins en grande partie le caractère indigène, comme nous l'établirons tout à l'heure. Au Louvre, il peignit pour le cabinet de la reine deux tableaux dont les sujets étaient empruntés à la Jérusalem délivrée et une portion de l'épisode d'Olinde et de Sophronie[3]. Il décora encore quelques autres parties du Louvre. Mais ce qu'il fit à Paris n'est rien en comparaison de ce qu'il exécuta à Fontainebleau. Ce fut lui qui peignit

[1] Sauval, l. VII, t. II, p. 38, et l. XIV, t. III, p. 19. — Van-Mander, fol. 208 *bis* et Baldinucci, t. VIII, p. 263, cités par M. de Chennevières dans sa *Notice historique et descriptive sur la Galerie d'Apollon au Louvre*, p. 12.

[2] Germain Brice, Description nouvelle de la ville de Paris, Paris, Legras, 1706, in-12, t. I, p. 34 : « On eut bien de la peine à sauver une » partie de ces portraits, *que l'on conserve encore dans le cabinet des* » *tableaux du Roy*. Cependant la perte de *quelques-uns* de ces rares » originaux qui furent réduits en cendre, a *été réparée depuis ce* » *temps-là*. »

[3] Félibien, Entretien V, t. I, p. 714, in-4, 1690. Les deux tableaux de Dubois étaient : 1° Olinde se présentant à Aladin pour mourir au lieu de Sophronie; 2° Sophronie soutenant à Aladin que c'est elle qui a dérobé l'image.

à fresque et à l'huile ces sujets nationaux dont nous avons précédemment parlé; dans la galerie d'Ulysse, la reprise d'Amiens sur les Espagnols; dans la galerie de Diane, ces immenses tableaux représentant les principaux exploits de Henri IV et de son parti. A ces fresques héroïques succédaient, dans la galerie de Diane, des peintures d'un genre moins sévère, dont les sujets étaient tirés de la mythologie, entre autres les amours de Diane et les amours d'Apollon, où l'on croyait trouver quelque allusion aux amours du roi et de Gabrielle d'Estrées. Toute cette décoration de la galerie de Diane a péri, à l'exception de quelques fragments que le règne dernier, soigneux même des débris de l'art, a placés dans deux pièces ayant vue sur la cour du Cheval blanc. Dubois a peint encore à Fontainebleau, en huit tableaux sur toile, l'histoire de Tancrède et de Clorinde, tirée de la Jérusalem délivrée : le cabinet où ces toiles furent placées prit de là le nom de cabinet de Clorinde. Il représenta enfin en quinze tableaux sur toile, toutes les aventures de Théagènes et de Chariclée, dont il orna la Chambre ovale, ou chambre à coucher de Marie de Médicis. Ces deux séries de tableaux existent encore aujourd'hui[1]. En les examinant avec soin et à diverses reprises, nous avons pu reconnaître que, dans plusieurs de ces toiles, le goût français a fortement agi sur Dubois, a pénétré sa manière et son style, les a modifiés d'une manière sensible. Par exemple, dans l'un des tableaux placés au plafond de la Chambre ovale, le chef-d'œuvre de Dubois, où l'on voit le médecin Acestin surprenant le secret de l'amour de Chariclée pour Théagènes, les formes et les attitudes ont une distinction, l'expression des sentiments a une délicatesse, une élévation, un idéal, tout à fait étrangers à l'art flamand, à l'école flamande de cette époque, et que l'artiste a puisés dans sa patrie d'adoption.

Près des productions de Dubois, on trouvait à Fontainebleau celles de Toussaint Dubreuil. Dans l'une des chambres du pavillon des Poêles, Dubreuil représenta en quatorze tableaux la vie et les travaux d'Hercule, dont Roger de Rogery, un autre artiste du temps, donna la suite en treize fresques placées dans une pièce voisine. Les historiens de Fontainebleau témoignent formellement que ces œuvres importantes furent exécutées du temps de Henri IV, et non pas sous les règnes précédents. Dubreuil

[1] Le Père Dan, l. II, ch. 15, p. 143, 144.— L'abbé Guilbert, t. I, p. 140 et suiv., 161 et suiv.

peignit encore au château neuf de Saint-Germain-en-Laye bâti par Henri IV[1]. A Paris, il fournit, comme nous allons le voir, la moitié des dessins pour les sujets principaux, formant la décoration de la petite Galerie du Louvre. Sauval nous a donné un jugement et de curieux détails sur la manière de Dubreuil et sur son talent pour le dessin. « Dubreuil, dit-il, n'étoit pas bon coloriste, et d'ordinaire ne faisoit que des cartons; mais en récompense, il étoit si grand dessinateur que Claude Vignon, peintre, a vendu à Rome de ses dessins à François Bracianze, excellent sculpteur, que celui-ci prenoit pour être de Michel-Ange[2]. » Le Musée possède une collection de vingt-quatre dessins de Dubreuil. Entre ces dessins, une tête du Christ vu de face, et surtout un Prométhée enchaîné, sans justifier tout à fait, expliquent au moins très bien, à notre sens, la méprise du sculpteur italien[3]. Deux autres dessins, d'un style différent, présentent le talent de Dubreuil sous un aspect nouveau : c'est un Neptune calmant les tempêtes, et un Amour renversant la coupe empoisonnée qu'une jeune femme est sur le point de vider. Dans ces deux sujets si opposés, le dessin est d'une exacte correction, sans ombre d'imitation ni de manière : la pensée première et la composition offrent dans l'un l'élévation, dans l'autre la grâce à un degré éminent[4].

La voûte de la petite Galerie du Louvre, à laquelle il travailla, fut remplie par des sujets appartenant à l'Ancien Testament, et à la Mythologie traitée en grand : ces sujets étaient au nombre de douze, à ce qu'il paraît. Parmi les sujets puisés à la source mythologique, et tirés des métamorphoses, on remarquait les

[1] Le Père Dan, l. II, ch. 12, p. 129 : « Pour ce qui est des peintures » et tableaux, ils sont tous du règne de Henri le Grand; dans lesquels » sont représentez, en ces deux chambres, et en nombre de vingt-sept, » la vie et quelques faits héroïques ou travaux d'Hercule. » — Lestoile, Supplément du Registre-journal de Henri IV, au 22 novembre 1602. Collection de M. Michaud, 2e série, t. I, 2e partie, p. 342 A : « Dubreuil, » peintre de Sa Majesté, singulier en son art, *et qui avoit fait et devisé* » *tous ces tableaux de Saint-Germain.* »

[2] Sauval, l. VII, t. II, p. 39.

[3] Ces deux dessins portent les nos 9,412 et 9,430.

[4] Ces dessins sont numérotés 9,420 et 9,423. — La Réception d'un membre de l'ordre du Saint-Esprit, sous le no 9,411, donne encore une haute idée du mérite de Dubreuil, sous le rapport du dessin et de la composition dans la représentation de faits contemporains. Dans ce dessin, la difficulté des petites dimensions est vaincue avec un bonheur singulier.

fables de Pan et de Syrinx, de Jupiter et de Danaé, de Persée et d'Andromède, et le combat de Jupiter contre les géants : ce dernier était une allégorie représentant la lutte soutenue par le roi contre les Ligueurs, enfin terrassés par lui. La composition, le dessin, la peinture de ces tableaux se partagent entre Dubreuil et Bunel de la manière suivante, d'après le témoignage de Sauval. Les sujets placés dans la partie de la voûte voisine de l'ancien Louvre et de l'appartement du roi, notamment le combat de Jupiter contre les Géants, appartenaient pour le dessin et la composition à Dubreuil : ceux qui décoraient la partie de la voûte rapprochée de la Seine étaient de la composition et du dessin de Bunel [1]. La peinture de la totalité des sujets, y compris le combat de Jupiter contre les Géants, fut exécutée par Bunel seul, aidé seulement pour ses ébauches par ses élèves, et par le Flamand Artus. Voici comment s'exprime Sauval sur cette partie du travail : « De cinq ou six histoires de Dubreuil, que l'on admire dans cette voûte, on ne croit pas qu'il y en ait aucune de sa main...... Dubreuil mourut peu de temps après avoir commencé (22 novembre 1602); mais Bunel l'a continué, l'acheva, et s'attacha le plus ponctuellement qu'il put à l'intention de son devancier. » Non-seulement il s'attacha à l'intention, aux conceptions de Dubreuil, mais il les fit valoir de toute l'habileté de son pinceau, au moins à l'égal des siennes, à côté des siennes; faisant l'opposé de ce que Primatice avait fait à l'égard de Rosso à Fontainebleau, accordant une sorte de culte au talent du peintre moissonné avant l'âge et au milieu de son œuvre, donnant un exemple de générosité qu'on ne saurait trop rappeler, trop proposer à l'imitation.

L'historien, après avoir parlé de trois autres tableaux, peints à la voûte de la petite Galerie, après avoir signalé leurs diverses qualités, relevé le singulier mérite d'expression qui se trouvait dans tous, principalement dans celui de Persée et d'Andromède, décrit en ces termes le combat des Géants contre Jupiter, œuvre commune de Dubreuil et de Bunel. « La Gigantomachie qui fait » un des principaux compartiments de la voûte et même le plus » beau, nous figure un combat rude et opiniâtre. L'air y est tout » en feu. On ne voit que foudres et tonnerres qui éclatent de » toutes parts. Tout le lieu est embarrassé et obscurci de mon-

[1] Sauval, après avoir décrit le combat de Jupiter contre les Géants, ou Gigantomachie, dont il attribue la composition et le dessin à Dubreuil, ajoute : « Cette histoire est peinte à l'un des bouts de la Gal» lerie, *proche de l'appartement du Roy.* »

» tagnes et de rochers qu'on veut entasser les uns sur les autres. » La crainte et la hardiesse, la témérité et le courage s'y font » remarquer. La mort même s'y montre sous toutes sortes de » visages. Mais il n'y a rien qu'on admire plus qu'un grand » Géant fort musclé, qui se rehausse sur le corps mort d'un de » ses frères, afin de joindre de plus près son ennemi. La taille » immense de ce colosse épouvantable occupe tant de place » qu'elle vient jusqu'à la moitié de l'arrondissement de la voûte. » Quoiqu'effectivement cette figure se courbe et tourne avec la » voûte, Dubreuil néanmoins l'a raccourcie avec tant d'art, que » la voûte en cet endroit-là semble redressée, et qu'enfin de » quelque côté qu'on regarde la figure, on la voit toujours sortir » de la voûte droite et entière. Ce raccourci est un si grand coup » de maître, que tous ceux qui sont capables d'en juger, non- » seulement l'admirent, mais disent hautement que dans l'Europe » il ne s'en trouve point de plus merveilleux[1]. »

Ce chef-d'œuvre et les autres excellents tableaux de Dubreuil et de Bunel, ont péri dans l'incendie qui, en 1661, ravagea la petite Galerie du Louvre : il fut possible de dérober aux flammes la plupart des portraits des rois et des reines; mais on fut forcé de leur abandonner les fresques à l'huile. Nous avons vu que si une partie de ces peintures était empruntée à la Fable, l'autre était tirée de l'Ancien Testament. Ce n'est pas au Louvre seulement que Bunel représenta des sujets de sainteté : il en peignit plusieurs avec un rare talent dans quelques-unes des églises de Paris. Écoutons ce qu'en disent les historiens de l'art, presque contemporains, qui les avaient soigneusement examinés. « A l'église des Grands-Augustins, dans la chapelle du Saint-Esprit, le tableau de l'autel est de Bunel. Il représente la *Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres,* et est rempli d'un grand nombre de figures dont les attitudes sont toutes naturelles, et différentes. — A l'église des Feuillants, Bunel a peint les tableaux du maître-autel et de la chapelle du chœur. Dans celui du chœur, il a représenté *Jésus-Christ au Jardin des Olives,* où il n'a pas tenu à lui qu'il ait exprimé sur son visage et dans son attitude l'appréhension des tourments qu'il devoit endurer[2]. Quoique le grand tableau du grand autel n'ait que quatre pieds de large, Bunel néan-

[1] Sauval, l. VII, t. II, p. 39.

[2] *Il n'a pas tenu à lui,* expression du temps signifiant : *Il a tout fait pour.*

moins, n'a pas laissé de faire entrer le mystère de l'*Assomption de la Vierge*, avec les figures des douze Apôtres, grand comme nature, sans les estropier, ni les embarrasser; artifice grand et bien difficile à bien exécuter, et où ce peintre a très-bien réussi, et mieux qu'aucun autre de sa profession. » Les nombreuses toiles et fresques que Bunel avait peintes, ont été presque toutes détruites ou dispersées : nous ignorons si la France a conservé au delà d'un seul de ses tableaux, l'*Assomption de la Vierge*, entré au musée de Paris en 1793, mais accordé ensuite par le gouvernement au musée de Bordeaux [1].

Après Dubreuil et Bunel, vient Martin Fréminet. Pour juger équitablement Fréminet et son œuvre, il nous semble opportun de rappeler en quelques mots les qualités diverses dont se compose l'excellence de la peinture dans le genre élevé. Ces qualités sont la force d'invention et la grandeur dans la composition, l'expression, le naturel et la vérité, mais aussi la noblesse et la vigueur dans l'exécution. En jugeant les produits de l'art et les artistes, la critique s'est peut-être décidée trop souvent, pour la distribution des rangs, par ses goûts individuels, par sa préférence pour telle ou telle qualité en particulier. Nous ferons acception de ces diverses qualités dans l'appréciation de Fréminet. Nous avons examiné à diverses reprises les peintures dont il a décoré la voûte et les parties voisines de la voûte de la chapelle de la Sainte-Trinité à Fontainebleau, et chaque fois cette œuvre a produit chez nous une impression plus vive et plus profonde.

C'est une vaste épopée qui remonte aux temps antérieurs à la création, et qui ne s'arrête qu'aux merveilleux effets produits par la mort du Sauveur, et à la régénération du genre humain. Au centre de la voûte est représentée la Trinité, dans son unité et dans sa division tout ensemble : elle réside par-delà les cieux. Au-dessous d'elle sont rangés en cercle, et sous les arcades d'un temple céleste, le Temps et les Heures ses filles, dans lesquels se produiront et s'accompliront tous les événements; la Destinée, ou la loi éternelle prescrite aux choses célestes et aux choses humaines par la Providence; le Génie du bien et le Génie du mal,

[1] Sauval, l. IV, t. I, p. 446, 484. — Félibien, Entretien V, p. 713, édit. de 1690. — M. de Chennevières, Notice hist. et descript. sur la Galerie d'Apollon au Louvre, p. 21, note 1 : « La fermeture des églises en 1793 » avait fait entrer au Louvre l'Assomption, par Bunel, qui était dans » l'église des Feuillants. L'aveugle munificence qui était permise au » Musée central d'alors, en a gratifié le Musée de Bordeaux. »

qui doivent présider aux pensées et aux actes des puissances du Ciel et des hommes ; la Justice, qui doit les juger ; la Miséricorde qui intercédera auprès de Dieu pour la faible humanité, quand la toute-puissance divine aura tiré du néant la race humaine dans la suite des siècles.

Dieu crée des substances purement spirituelles, les anges : il crée également l'univers, dont le peintre reproduit les éléments par les quatre figures de l'Air, de la Terre, de l'Eau et du Feu. Une partie des Anges, inspirés par le Génie du mal et succombant à ses suggestions, se sont révoltés contre Dieu. Au milieu des légions des Anges restés fidèles, l'archange Michel, secondé des anges Raphaël et Uriel, foudroie les coupables et les précipite dans l'enfer. Satan et ses complices tombent pêle-mêle des demeures célestes dans la prison destinée à leur éternel supplice.

Le premier acte de l'abandon au Génie du mal, de la révolte contre l'Éternel, s'est passé dans le Ciel ; le second s'accomplit sur la terre. Toute chair s'est corrompue. Dieu se résout à perdre le genre humain existant, mais à en conserver l'essence et le germe. Il ordonne à Noé de renfermer dans l'arche, hommes, animaux, plantes, tout ce qui doit le reproduire et le perpétuer. Noé obéit à ces prescriptions, et l'artiste nous le montre occupé à les accomplir.

Le souvenir du terrible châtiment du déluge s'affaiblit d'abord, puis se perd chez les descendants de Noé, et leur infidélité égale bientôt celle des premiers hommes. Il faut que Dieu se choisisse un peuple issu des patriarches, qui garde sa croyance, et qui fasse traverser à ce dogme les siècles du paganisme. Cette nation doit être régie dans les choses humaines par les rois d'Israël et de Juda, dont le peintre représente les principaux : Saül, David, Salomon, Roboam, Abia, Asar, Josaphat, Joram. Elle doit être gouvernée dans les choses religieuses, ramenée sans cesse à la loi de Dieu, par les dix prophètes qui sont rangés et qui figurent près des rois.

Les temps sont accomplis : le moment est venu où Dieu veut changer la face du monde, en envoyant son fils sur la terre pour racheter les péchés de l'homme par sa mort, et lui donner le modèle de toutes les vertus. L'ange Gabriel reçoit en s'inclinant les ordres du Tout-Puissant pour la réparation du genre humain. Les anciens Pères, retenus aux limbes, accueillent avec des transports d'allégresse la nouvelle de l'incarnation du fils de Dieu. Ga-

briel salue la Vierge comme mère future du Dieu fait homme, et l'annonciation termine les préludes de notre rédemption.

Jésus-Christ l'accomplit par ses prédications, par ses exemples, par sa mort ; et la Religion son ouvrage, les Vertus prescrites par son évangile, font leur entrée triomphante dans le monde païen pour le purifier et le régénérer. L'artiste a représenté en quatorze tableaux les principaux événements et les mystères de la vie du Sauveur, et dans neuf autres, la Religion et les Vertus.

Telle est dans son ensemble cette majestueuse composition ; cette histoire de la moitié de notre religion, exposée et pour ainsi dire racontée en peinture ; œuvre mal appréciée jusqu'à présent, parce que les écrivains du XVII[e] siècle, qui seuls l'ont étudiée et décrite en détail, n'en ont pas saisi l'esprit, n'en ont pas ramené les nombreuses et diverses parties à l'unité puissante de la pensée créatrice ; parce qu'ils sont si peu entrés dans le secret de l'œuvre qu'ils ont négligé tout à fait le sujet et la composition pour s'occuper exclusivement de l'exécution, et que, dans l'exécution elle-même, ils ont négligé d'indiquer le mérite de l'expression.

La force de l'invention, l'élévation des idées, la fécondité de l'imagination se montrent assez par l'exposé que l'on vient de lire. L'exécution, au moins dans ses principales parties, est digne de la conception première. Presque partout l'expression est d'une puissance remarquable et d'une variété infinie : nous n'en citerons que trois exemples, et nous les chercherons dans les personnages et les êtres représentés qui diffèrent le plus par leur condition, leurs sentiments et même leur nature. Dans la figure du Saül, la pose, les traits, le regard, sont pleins d'une fierté agreste et un peu féroce : c'est bien là l'homme à le reconnaître entre cent, qui, tiré de la charrue pour commander le peuple d'Israël, vaincra les Philistins et les Amalécites, se révoltera contre Samuël, méditera et poursuivra la mort de David : la hauteur historique de la taille, la beauté et le grand caractère de la tête complètent l'illusion. Chez les prophètes, l'attitude du corps, la direction et l'expression des yeux rendent avec force la disposition d'esprit de ces hommes absorbés dans la contemplation, et devenus étrangers au monde qui les environne : leur vue plonge dans l'avenir et y distingue les événements futurs ; l'un d'eux même les montre en étendant avec vivacité le doigt en avant. L'artiste sait trouver un autre caractère, en même temps qu'un autre type, pour les êtres surhumains ; la Religion et la Charité imposent et charment, inspirent à la fois le respect et l'amour, par leur beauté, leur pureté,

leur ineffable douceur. Ainsi dans l'unité de son sujet, l'artiste, arrivé à l'exécution, a mis la variété, et une variété infinie; ce qui est le suprême mérite en peinture. Au rare talent de la composition et de l'expression, Fréminet joint la plupart des sérieuses qualités qui dépendent de l'étude et de la pratique. Nous ne ferons que reproduire le témoignage d'hommes également familiers avec la théorie et avec la partie technique de l'art, quand nous dirons que dans le dessin de Fréminet l'on remarque combien les connaissances de la perspective, de l'architecture, de l'anatomie lui étaient familières; qu'il est très-correct dans l'ensemble de ses figures; et qu'il ne pèche qu'en quelques circonstances par l'exagération des contours et par le mouvement trop prononcé des muscles. C'est une imperfection sans doute; mais si passionné pour le dessin savant et accentué, si trop occupé de le faire prévaloir en peinture, il est tombé parfois dans ce défaut, par combien de qualités ne le rachète-t-il pas, même en ce qui regarde le style? D'abord on ne peut considérer bon nombre de ses tableaux sans que la pensée ne se reporte vers Michel-Ange qu'il avait étudié quinze ans; et il n'a été donné qu'à bien peu de peintres de rappeler aussi vivement la fière et vigoureuse manière de cet homme de génie, même au prix de quelques fautes contre le naturel et l'exacte vérité. En second lieu, l'imitation de Fréminet est une imitation libre et féconde. En effet, si l'on étudie son dessin, on trouvera dans beaucoup de ses figures des formes sveltes, de l'élégance, de la suavité; si l'on examine sa composition, on y découvrira des pensées de rachat du genre humain, de bonté, de miséricorde divine; et ces qualités, ces idées, sont à peu près étrangères à l'illustre maître qu'il avait pris pour modèle. Mais ces mérites d'originalité et de nouveauté, tout éminents qu'ils soient, ne sont chez lui que des mérites secondaires. Avant tout, et par-dessus tout, il conduisit l'École française dans la voie du grand en fait d'invention, dans la voie du grand en fait de style, marchant dans la carrière que Dubreuil et Bunel avaient ouverte, mais l'élargissant dans d'énormes proportions.

Ces trois artistes ont été traités avec une souveraine injustice dans les histoires de la peinture composées à la fin du XVII[e] siècle, et pendant le cours du XVIII[e]. Les auteurs de ces ouvrages, entraînés par leur passion pour le coloris, dominés par leur goût « pour les dispositions aisées et les expressions agréables, » comme ils disent; partageant l'engouement alors général pour le genre brillant, pour le genre qui flatte l'œil, au lieu de s'adresser

à l'esprit, ont proclamé Vouet et ses élèves les restaurateurs de la peinture en France, ont traité de barbares tous les artistes qui les avaient précédés. Le temps n'est pas éloigné, nous le pensons, où la critique, sans déprécier Vouet et son école, les réduira à leur juste valeur; où elle dira que Dubreuil, Bunel, et principalement Fréminet, ont bien autrement avancé chez nous les hautes parties de l'art, le dessin, l'expression, et tout ce qui s'adresse à l'intelligence et au cœur ; que ces artistes, précurseurs de l'immortel Poussin et de Lesueur, ont contribué avec eux à fonder la grande peinture en France.

Après avoir donné d'amples détails sur les œuvres de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, c'est-à-dire sur les trois grandes applications de l'art du dessin, il nous reste à présenter un résumé sur les applications secondaires qu'on en fit, et sur l'état des arts divers qui fleurirent sous ce règne.

PEINTURE SUR VERRE ET PEINTURE SUR ÉMAIL. La peinture sur verre continue à être pratiquée avec ardeur et avec succès sur les divers points du territoire. Evrard (Mahiet), peintre-vitrier de la cathédrale de Rouen, jusqu'en 1603, et Goust (Philippe), de 1605 à 1620, peignent des vitraux à la cathédrale de Rouen et à l'église de Saint-Maclou. A la fin du XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle, Henriet le père (Claude), peint les vitres de la cathédrale de Châlons, en Champagne. Les deux frères Gontier (Jean et Léonard), décorent de vitraux la cathédrale et plusieurs édifices de Troyes, en Champagne. A Blois, on admire les talents des Monnier. De Moles ou Desmoles (Jean et Arnaud), réparent les vitraux de la cathédrale de Toulouse, en 1611, et exécutent ceux de la cathédrale d'Auch, en 1613. A Paris, le même Henriet le père, peint les vitres dans la partie supérieure de Saint-Etienne du Mont : Porcher, des vitraux à Saint-Paul ; Héron, à Saint-André-des-Arcs et à Saint-Merry ; Chamu et Nogare (Jean), à Saint-Merry, avant 1612. Tous ces artistes se sont formés à l'école de Jean Cousin, et au jugement des connaisseurs, ils joignent la correction du dessin à la vivacité des couleurs [1].

[1] Levieil, L'Art de peinture sur verre, in-fol., p. 50. — A. Félibien, Entretiens sur les vies des peintres, tome II, p. 174, Paris, 1688, in-4°. — Patria, colonnes 2262, 2268 d'après les autorités citées.

Au temps de François Ier, la peinture sur émail, connue sous le nom d'émaux de Limoges, était devenue un art dont Léonard Limousin et quelques autres avaient tiré de véritables tableaux, remarquables par la pureté du dessin et l'harmonie des couleurs. Sous le règne de Henri IV, Paulmet, Texandier, Pierre Guibert, Suzanne Courteys et Jehan Limousin, continuent et soutiennent cet art par leurs productions, qui, sans égaler les chefs-d'œuvre de Léonard, se recommandent encore par un rare mérite.

GRAVURE SUR BOIS ET GRAVURE EN TAILLE DOUCE. Pendant le règne de Henri IV, la gravure sur bois, se soutient au degré de perfection qu'elle a atteint dans la période précédente, et que peut-être elle n'a pas dépassé depuis : son déclin ne commence que sous le règne de Louis XIV. Au temps d'Henri IV, la gravure en taille douce est cultivée par un grand nombre d'hommes d'un mérite secondaire, et par des hommes d'un véritable talent. Entre les artistes de second ordre, nous ne nommerons que Jean Le Clerc, qui mérite une mention pour avoir reproduit, en trois estampes, les principales scènes du grand fait de la réduction de Paris, opérée le 22 mars 1594 : ce sont, l'entrée de Henri IV par la Porte-Neuve, sa visite d'action de grâces à Notre-Dame, la sortie des Espagnols de la capitale. Il n'y a dans ces planches ni grande science du dessinateur, ni procédé savant de gravure; mais on y sent l'expression remarquablement naïve et fidèle de l'œuvre du peintre, lequel est N. Bollery [1]. Quoique les figures soient très-nombreuses, les têtes, particulièrement celle du roi, sont pleines d'expression, sont vivantes : de plus elles offrent une exacte ressemblance et forment portraits, comme on en peut juger par la comparaison avec les portraits en grand, les uns peints, les autres gravés, des principaux personnages de ce règne, que nous possédons encore à présent.

Les deux graveurs éminents du temps, sont Thomas de Leu et Léonard Gaultier [2]. De Leu a gravé, soit d'après les peintres et les

[1] Voir les trois planches au Cabinet des estampes de la Bibliothèque impér., Histoire de France, règne de Henri IV, t. II, de 1591 à 1595.

[2] Nous n'avons pas à nous occuper de Crispin de Pas qui est un graveur étranger, un graveur zéélandais. Nous n'avons rien à dire non plus du français du Pérac. Du Pérac, qui fut à la fois architecte et graveur, appartient comme graveur à la période précédente. Il a gravé l'église du Vatican, et un grand nombre de paysages d'après le Titien. Il a gravé aussi, dans la manière de Tempesta, les antiquités de Rome et de ses environs, dont il forma un recueil. Mais toutes ces estampes

dessinateurs de son temps Caron, Rabel, Demonstier, Jacob Bunel, Quesnel, Perret, soit d'après ses propres dessins. L'œuvre de Thomas de Leu se divise en deux parties, les pièces historiques, les portraits des principaux personnages de son temps. Parmi les pièces historiques, nous en signalerons deux. La première est l'effigie en grand d'un projet d'arc de triomphe dressé à l'honneur de Henri IV, à l'occasion de la reddition de Paris, dont la composition ingénieuse est de Perret : au sommet du monument on voit le roi monté sur un cheval ailé. Dans cette gravure de Leu fait preuve d'un talent d'une haute distinction : la pose de Henri IV est remarquable d'élan ; le dessin est élégant, le burin très-fin [1]. La seconde pièce historique est l'estampe, d'après François Quesnel, représentant le sacre de Louis XIII. Passons aux portraits, dont la série s'ouvre par celui de Marie Stuart. Entre ceux où de Leu interprète l'œuvre des peintres contemporains, l'on remarque un buste de Henri IV, d'après Bunel ; un buste accouplé de Henri IV et de Marie de Médicis, d'après Quesnel. De Leu a exécuté beaucoup de portraits d'après ses propres dessins. Dans le nombre, l'on distingue celui de Henri de Bourbon, prince de Condé, âgé de 9 ans, gravé en 1595 ; celui de César Monsieur, âgé de 5 ans ; celui de Lesdiguières, gravé en 1596 ; ceux de Charles de Biron, du duc de Mayenne, du connétable de Montmorency et de sa femme ; celui enfin du poëte et du docte Passerat. La variété de l'âge, du sexe, de la profession est remarquable. Les critiques en matière d'art, caractérisent dans les termes suivants, la manière et le talent de Thomas de Leu. Tous ses portraits sont exécutés dans le goût de Wierix, avec une extrême finesse et une propreté exquise. Curieux avant tout de l'exactitude, il copie son modèle avec une rigoureuse précision. Mais ayant à sa disposition une habileté peu commune, il sait donner en même temps au personnage qu'il représente, la physionomie qui lui convient en propre ; il assigne à chacun une expression juste, et un caractère particulier.

Dans l'œuvre de Léonard Gaultier, l'on remarque et l'on admire la variété, la souplesse, la fécondité. Suivant le calcul de l'abbé

ont été exécutées et publiées à Rome de 1569 à 1576. Rentré en France, du Pérac ne paraît plus s'être occupé jusqu'à sa mort, arrivée en 1601, que de travaux d'architecture.

[1] Voir cette belle gravure dans le même volume du règne de Henri IV cité plus haut, immédiatement après les trois planches de la réduction de Paris par Leclerc.

de Marolles, l'on doit à son burin huit cents pièces, la plupart de sa composition; et cependant ses ouvrages, où il imite la manière de Crispin de Pas, sont exécutés avec la dernière précision. Il a embrassé à la fois la topographie, la fable, l'histoire sainte par les sujets empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament, le portrait, l'histoire contemporaine. Nous ne citerons ici que les principales pièces historiques. C'est la procession de la Ligue; c'est, avec la date de 1607, l'estampe en l'honneur de Henri IV, où l'on voit, au-dessus des statues de quatre héros et dans une niche, la statue du roi la couronne en tête, dans une main le sceptre, dans l'autre le bâton de justice. Ce sont encore Henri IV au milieu de sa famille, le baptême du dauphin, le sacre de Marie de Médicis en 1610[1]. Voici l'appréciation par la critique artistique du talent de Léonard Gaultier dans deux des genres où il a excellé, et l'indication de la différence qui existe entre sa manière et celle de Thomas de Leu. Dans ses portraits, Gaultier donne à chacun de ses personnages un caractère bien personnel, et il se rapproche en cela de Thomas de Leu : on note une expression particulière dans le regard, et un cachet de vie personnel sur chaque physionomie. L'artiste sait, avec le même talent, conserver l'aspect d'un événement : secouru par une main habile, il a rendu avec l'exactitude d'un témoin oculaire les événements publics dont la vérité fait toute la valeur. Aussi habile que Thomas de Leu à comprendre un portrait, Léonard Gaultier diffère quelque peu de son émule par le procédé. L'un emploie un burin fin et poli; l'autre, au contraire, taille le cuivre plus largement, plus facilement aussi. Se souciant peu de l'excessive propreté de sa planche, Léonard Gaultier sacrifie aux exigences pittoresques plus que Thomas de Leu; mais il sait cependant s'arrêter à temps. D'ailleurs, fidèle observateur du crayon qu'il traduit, il joint à la science du dessin une interprétation habile mais vraie[2].

[1] Voir ces gravures au Cabinet des estampes de la Biblioth impér., Histoire de France, règne de Henri IV, volume IV°, et dans l'œuvre de Léonard Gaultier.

[2] Pour l'ensemble de ces articles, voir : Jansen, De l'origine de la gravure, t. I, p. 228, 229. — Basan, Dictionn. des graveurs anciens et modernes, t. I, p. 221. — M. Périer, son article dans la Biogr. univ., t. XXIV, p. 351. — M. Bonnardot, Histoire artistique et archéol. de la gravure en France, Paris, Deflorence, 1849, in-8. p. 30, 31, 34. — M. Georges Duplessis, Histoire de la gravure en France, ouvrage couronné par l'Institut, ch. 4, p. 111, 112, 113, 114, 130. Dans plusieurs

On doit faire, dans la gravure, une section à part pour celle spécialement destinée à la représentation des lieux et des monuments, pour celle comprise sous le nom de *vues et paysages*. En examinant les vues si nombreuses de la topographie française, exécutées sur les dessins de Claude Chastillon, on voit que la manière des artistes est encore grossière. La même observation s'applique au grand plan de Paris, en douze feuilles, publié l'an 1609. François Quesnel l'a seulement dessiné et dessiné avec verve; mais le procédé de gravure est d'une grande inexpérience, d'une grande imperfection. La révolution s'opère par les efforts de Poinsart, lequel débute dans son art, et commence à graver vers l'an 1610. On trouve dans ses belles estampes la correction du dessin, la vive et saisissante représentation des objets, la netteté, la perspective. C'est ce dont on peut se convaincre à l'inspection de sa porte et place de France, gravée sur le dessin de Claude Chastillon[1].

Musique. Dans la période écoulée entre la seconde moitié du règne de François Ier et le commencement des troubles et des guerres civiles de la Ligue, les musiciens français entrèrent dans des voies nouvelles, traitèrent des sujets d'un ordre supérieur, tentèrent d'agrandir et d'élever leur art. Dans le genre profane, ils appliquèrent la musique aux Amours des poëtes contemporains, aux Odes, aux Cantates, où les chants alternaient avec les récitatifs. Ils composèrent une sorte de drame musical, nommé le *Ballet comique de la Royne*, où l'on a reconnu le premier germe de l'opéra-ballet, de création et de date modernes. Dans le genre sacré, plusieurs musiciens donnèrent des chants d'église. Jacques Mauduit composa une Messe des Morts pour la pompe funèbre de Ronsard ; du Caurroy, qui fut maître de chapelle de Henri III et de Henri IV, composa une autre messe des morts, à quatre parties, sans symphonie. Les malheurs publics arrêtèrent l'essor de cet art : les musiciens suspendirent forcément leurs travaux; ils furent hors d'état de poursuivre le progrès en renouvelant et en multpliant leurs essais. Les premières tentatives faites, les premières œuvres produites, manquant de la perfection voulue,

parties de l'appréciation de Thomas de Leu et de Léonard Gaultier, nous nous sommes principalement servi de ce dernier ouvrage, et là nous avons reproduit les idées et les expressions de l'auteur.

[1] On trouvera la gravure de la porte et place de France reproduite dans notre Atlas pour la guerre et les beaux-arts sous le règne de Henri IV.

périrent les unes un peu plus tôt, les autres un peu plus tard, mais toutes dans un laps de temps assez court.

Ce temps d'arrêt, dans les produits de la grande musique, se prolongea durant le règne de Henri IV. Il n'en est pas ainsi des productions des artistes de ce règne dans les genres secondaires, où tantôt ils s'inspirèrent des anciens airs répandus dans les diverses provinces du royaume et conservés par la tradition; tantôt firent des emprunts à leurs devanciers, tantôt composèrent d'original. Dans la musique sacrée, ces genres sont les psaumes des protestants, les chansons spirituelles des catholiques, qui durent aux compositeurs de la fin du XVIe siècle la décence et la gravité, et parfois la douceur et le charme. Les chansons spirituelles donnèrent naissance à ce que l'on nomme les *Noëls*, chansons pieuses, dont un bon nombre se rapportait à d'autres sujets qu'à la nativité de Jésus-Christ, et qui eurent une vogue prodigieuse. Passons maintenant à la musique profane. Les genres où elle s'exerce sont la chanson à boire, mêlée souvent des sentiments ou des souvenirs du temps; la chanson d'amour, tantôt gaie, tantôt tendre et passionnée; la chanson remplie des plaintes arrachées par des souffrances autres que celles de l'amour. C'est ce que nous nommons aujourd'hui la chanson de table, la romance, l'élégie. Les airs les plus connus sont ceux que l'on composa sur la chanson de table *Vive Henri IV;* sur la romance *Charmante Gabrielle;* sur la romance *Viens, Aurore, je t'implore*; sur la chanson ou complainte de Desportes, *O nuit, jalouse nuit*; sur l'élégie de Bertaut, où se trouve la stophe *Félicité passée, qui ne peut revenir*[1]. La chanson *Vive Henri IV* et la romance *Charmante Gabrielle* sont de du Caurroy : les auteurs des trois autres pièces sont incertains, quoi qu'on en ait dit[2]. Le chant national *Vive Henri IV* est plein de verve et d'entrain. Dans les deux romances, dans les deux complainte et élégie, on trouve des accents vrais, une sensibilité pénétrante, une grâce et une fraîcheur qui font de ces mélodies de petits chefs-d'œuvre : elles ont traversé plus de deux siècles et demi sans vieillir, et aujourd'hui encore, on les entend avec délices

[1] Cette élégie de Bertaut commence par la strophe suivante : « *Les* » *cieux inexorables me sont si rigoureux, que les plus misérables se* » *comparant à moy se trouveroient heureux.* »

[2] Encyclopédie méthod. Beaux-arts. Musique. — Roquefort, article dans la Biogr. univers., t. VII, p. 483. — Monteil, Hist. des Français, station 77, t. III, p. 451, 452, in-12. — Mais principalement M. Fétis, Biographie universelle des musiciens.

DOCUMENTS HISTORIQUES

POUR LE TROISIÈME VOLUME DE CETTE HISTOIRE.

DEUX DOCUMENTS SUR LES FINANCES.

Ces deux documents se rapportent aux questions financières qui ont été traitées, aux calculs qui ont été établis, pages 112, 115-117, 133-144 du IIIe volume.

Le premier de ces documents donne quelques lumières sur la partie la plus considérable des revenus publics en 1607, mais sur une partie seulement, sur celle qui était connue du public et officielle ; c'est ce que l'on nommait *les revenus ordinaires* ou *les revenus ordinaires de la Couronne*. Le second document est d'une bien autre importance. Il a été composé sur les pièces et états de finances que possédait alors l'epargne ou trésor, par Mallet, premier commis des finances, sous Desmaretz, contrôleur-général des finances à la fin du règne de Louis XIV. Ce document comprend non seulement les *revenus ordinaires*, mais aussi les *deniers extraordinaires*, et fournit, année par année, les renseignements les plus sûrs et les plus précis sur la situation et les ressources financières de la France, de l'année 1600 à l'année 1610.

Ces deux documents sont restés inconnus à tous les auteurs sans exception des histoires financières de la France. Faute des renseignements contenus dans les documents, ces écrivains, même les plus éminents, ont commis, sur divers points, des inexactitudes plus ou moins nombreuses, plus ou moins graves. Mais ce sont surtout les lacunes qui, chez eux, sont sensibles. Ils laissent sans solution des questions d'une haute importance, des difficultés qui empêchent qu'on ait le dernier mot de l'histoire financière sous ce règne.

PREMIER DOCUMENT.

Traité du revenu et dépense de France de l'année 1607.

On trouve dans la collection de Dupuy, volume 89, folio 243 et suivants, un manuscrit ayant pour titre : *Traité du revenu et despense de France de l'année* 1607, dont l'auteur est resté inconnu. Cette pièce a été imprimée ces dernières années dans la Revue rétrospective, tome IV, pages 159-184, et l'on ne peut qu'applaudir au travail de celui qui l'a publiée, à l'essai qu'il a tenté pour faire entrer ce document dans le domaine historique.

Mais la transcription donnée dans ce recueil n'est pas assez exacte pour qu'elle puisse servir à établir des calculs solides sur la situation financière de la France à la fin du règne de Henri IV. En effet, à un examen un peu attentif, on s'aperçoit qu'en plusieurs endroits les sommes partielles portées à chacun des articles, quand on vient à les additionner, se trouvent en désaccord complet avec les totaux. Dans une partie du compte, la différence est de 2 millions; dans une autre, elle est de 10 millions, sans parler

d'autres différences moindres que révèle la collation du manuscrit avec l'imprimé.

Nous rétablirons d'abord, partout où cela est nécessaire, les chiffres exacts du Traité du revenu et despense de France de l'année 1607, en mettant les sommes fournies par le texte du manuscrit en regard avec les sommes données par la leçon de l'imprimé.

Nous comparons le témoignage de l'auteur du Traité, avec celui de Mallet, premier commis des finances sous le contrôleur général Desmaretz, qui a composé à la fin du règne de Louis XIV, les comptes-rendus des finances du royaume de France, sous Henri IV, Louis XIII, Louis XIV.

L'auteur du Traité, qui paraît être un officier de finances en province, peut-être un receveur-général, est bien informé sur ce qui est officiel et public, par exemple sur le brevet et le produit du principal de la taille, du taillon, de la crue ordinaire; sur le produit encore de la taille extraordinaire, qui n'entre pas du tout dans les deniers extraordinaires, et qu'il ne faut pas confondre avec eux; enfin sur les charges, c'est-à-dire sur les sommes dues aux divers officiers royaux, pour leurs gages, aux étrangers et aux nationaux pour les intérêts de la dette publique. C'est ce que l'on nomme les charges par prélèvement, parce qu'on prélève sur les revenus de l'Etat et on laisse entre les mains des receveurs-généraux, la portion des impôts nécessaire pour payer cette dépense. Mais l'auteur du Traité n'a qu'une connaissance imparfaite de l'ensemble et du total des revenus ordinaires de la couronne, parce qu'une portion de ces revenus n'est pas le produit de l'impôt. Il donne un chiffre moins bien établi et moins exact encore sur les dépenses ordinaires. Mallet au contraire a tout connu, et pièces officielles et pièces secrètes. Il a dressé ses tableaux pour chaque année sur les états, comptes, éclaircissements, que possédait alors l'épargne ou trésor public, et ses tableaux méritent par conséquent toute confiance.

La comparaison que nous établirons entre les deux témoignages, portera :

Sur les revenus ordinaires et les dépenses ordinaires de la couronne, en y comprenant les charges;

Sur les revenus ou deniers extraordinaires, qui sont tout autre chose que la crue extraordinaire ;

Nous relèverons le chiffre des impôts, ou sommes levées sur le peuple de 1597 à 1607, et nous l'opposerons au chiffre des impôts perçus en 1609 et au commencement de 1610.

Nous comparerons enfin le chiffre des charges en 1607, avec le chiffre des charges en 1609.

Cette comparaison nous conduira à deux conséquences pour le jugement à porter sur le Traité du revenu et despense de France de l'année 1607.

RECTIFICATION DE L'IMPRIMÉ PAR LE MANUSCRIT.

Leçon donnée par l'imprimé.	*Texte du manuscrit du Traité du revenu et despense de France de l'année* 1607.
LIVRES.	LIVRES.
Page 170. « Généralité de Paris.. 922,000	Folio 245 recto. « Généralité de Paris. 912,000
Page 170. » Généralité de Poitiers.. 886,000	Folio 245. » Généralité de Poitiers. 825,000
Page 170. » Somme desdites généralités. » 9,856,000	Folio 245. » Sommes des dites généralités. ». 9,849,000
Crue de l'extraordinaire.	*Crue de l'extraordinaire.*
Page 173. « Et ces sommes comprises, chacune généralité porte lesdites sommes approximatives de quatre millions *sept cent dix-huit mille cent livres.*	Folio 246 recto. « Et ces sommes comprises, chacune généralité porte les dites sommes de quatre millions *sept cent trois mille*, tant de livres.
Page 175. » Total de ce que Sa Majesté fait état de retirer en ladite année de chacune des généralités, tant pour l'ordinaire que pour l'extraordinaire. (Il s'agit de la Taille et des crues ordinaire et extraordinaire). . . . . 8,298,118 livres.	Folio 249 verso. » Total de ce que Sa Majesté fait état de retirer en ladite année de chacune des généralités, tant pour l'ordinaire que pour l'extraordinaire. (Il s'agit de la Taille et des crues ordinaire et extraordinaire). . . . . 8,977,900 tant de livres.
Page 180. » Ainsi les charges étant sur cette seconde recette déduites, lesquelles montent à 6,230,000 livres. il peut revenir à l'Epargne. . 6,025,000 livres.	Folio 248 verso. » Ainsi les charges estant sur cette seconde recepte desduites, lesquelles montent environ 6,230,000 livres, il peut revenir à l'Espargne. . . . . 8,025.000 tant de livres.
Page 183. » Somme totale de la susdite dépense . . . . 6,515,551 livres. »	Folio 249 verso. » Somme totale de la susdite despense. . . . . 16,903,253 livres [1].

[1] Nous donnons le texte du manuscrit dans l'état exact où il est, et dans cet état, il suffit pour indiquer la seule différence vraiment importante, celle entre 6 millions qu'indique l'imprimé, et 16 millions que porte le manuscrit.

Cependant, il est clair qu'une faute de copie a introduit une légère erreur dans cette somme de 16,903,253 livres. En effet, le manuscrit continue ainsi : « Laquelle (somme) avec les charges, tant sur les généralitez que sur les » fermes, qui montent 13 millions, 109 mille, 700 tant de livres, le tout revient » à 30 millions dix mille livres. » Au lieu de lire au premier article 16,903,253 livres, il faut lire 16,900,353 livres, comme le demande la correspondance entre la somme portée au premier article, et celle indiquée au second dans le total.

Somme du premier article. . . .	16,900,353 livres.
Somme du second article	13,109,700
Total.	30,010,053

Total égal à celui indiqué dans le manuscrit, moins la fraction de 53 livres, qui a été négligée par l'auteur pour énoncer une somme ronde.

Nous n'imputons pas à l'imprimé, d'avoir maintenu jusqu'au bout cette dernière différence avec le manuscrit, cette dernière inexactitude; d'avoir exclu en définitive de ses calculs cette énorme somme de 10 millions. Nous nous hâtons de dire qu'un peu plus bas, il fait figurer cette somme dans son résumé et son compte final de la dépense. Mais l'inexactitude n'en existe pas moins à l'endroit où nous la signalons, et elle est propre à dérouter entièrement le lecteur, occupé à établir la concordance entre les états partiels et les totaux généraux. Nous ajoutons que l'éditeur du Traité substitue fréquemment ses calculs et ses totaux à ceux de l'auteur du Traité, et que là en particulier où l'auteur du Traité donne pour chiffre définitif de la dépense 16,903,253 livres, ou mieux, comme il l'indique peu après, 16,900,353 livres, l'éditeur porte 17,982,687 livres[1], avec une différence, comme on le voit, de plus d'un million, quatre-vingt-deux mille livres, dans un budget de trente millions du temps.

L'auteur du Traité compose exclusivement les *revenus ordinaires* de l'Etat de ce qui est levé sur le peuple par les impôts directs ou indirects : 1° Les tailles, subdivisées en principal de la taille, crue ordinaire, crue extraordinaire, encore nommée grande crue ou crue des garnisons. 2° Les fermes.

	LIVRES.
Les Tailles et crues, déduction faite des sommes appliquées à l'acquittement des charges, montent à	8,977,900
Les Fermes, déduction faite des charges, produisent.	8,0[illegible]
Total des deux produits[2].	17,002,900
Ces 17,002,900 livres sont les sommes qui sont versées dans l'Epargne ou Trésor de l'État ; mais une autre somme de 13,109,700 livres[3], prélevée en partie sur le principal de la Taille, en partie sur les Fermes, est laissée dans les caisses des Receveurs généraux et des Trésoriers de France, ou généraux des finances, pour acquitter sur place les charges, les dépenses qui doivent être faites par prélèvement, et qui se composent des gages de tous les officiers royaux de l'ordre civil, et du paiement des intérêts des rentes ou dette publique. Ces 13,109,700 livres s'ajoutent donc à ce qui est levé sur le peuple, et à ce qui compose les revenus publics ordinaires. Ci...	13,109,700
Total des revenus publics ordinaires.	30,112,600

Ainsi, selon l'auteur du Traité, les revenus publics en 1607 montent à 30,112,600 livres, dont 17,082,900 livres, versées dans les caisses de l'Epargne, et 13,109,700 livres laissées dans les caisses des receveurs généraux et des trésoriers de France.

Mallet donne un chiffre assez sensiblement différent pour les

[1] Page 183 de l'imprimé.

[2] Nous donnons les chiffres portés au manuscrit, folio 247 recto, 247 verso, 248 verso, en prévenant de nouveau que les chiffres donnés par l'imprimé ne sont pas exacts.

[3] Manuscrit, folio 250 recto.

revenus ordinaires de la couronne en 1607. Il laisse de côté, il tait et omet, parce qu'elle n'arrive pas au Trésor, la somme laissée entre les mains des trésoriers de France, pour acquitter les charges par prélèvement. Il ne mentionne que ce qui est versé dans l'Epargne, que les deniers ordinaires revenants bons en l'Epargne, et il les porte à la somme de 19,185,587 livres [1]. Si à cette somme, on joint celle de 13,109,700 livres, laissée aux trésoriers de France, pour acquitter les charges par prélèvement, on a alors un total de 32,295,287 livres. C'est une différence de plus de 2 millions, avec les énoncés et les calculs du Traité, et comme Mallet a eu sous les yeux des documents irrécusables; comme il donne avec une scrupuleuse exactitude, et à une livre près, le produit détaillé de chaque partie des revenus, tout fait supposer que son chiffre est plus rigoureusement exact que celui de l'auteur du Traité, auquel quelques-unes des recettes auront certainement échappé [2]. Trente-deux millions de revenus ordinaires ne signifient pas du tout trente-deux millions d'impôts, d'argent tiré du peuple. Les deniers levés sur la nation restèrent en 1607, au chiffre de trente millions et quelques centaines de mille livres. Les 2 millions en plus, qui forment la différence entre les deux auteurs, ne sortent pas de la bourse des contribuables. Ils sont fournis, soit par le produit nouveau du domaine, dont une forte partie a été rachetée dès la fin de l'année 1606, comme on le verra tout-à-l'heure; soit par une adjudication plus avantageuse des fermes générales, et par les droits du roi compris dans le bail des gabelles, des aides, des cinq grosses fermes, dont Mallet fait mention expresse [3]. Ces sommes sont prélevées sur les bénéfices énormes qu'avaient faits si longtemps les financiers; elles ne sont pas soldées par la nation.

L'auteur du Traité et Mallet sont en désaccord plus marqué sur les *dépenses ordinaires de la couronne*, c'est-à-dire sur les sommes affectées à ceux des services publics, qui sont payés par l'Epargne et qui comprennent la maison du roi, l'armée, la marine, les

[1] Mallet, Compte-rendu de l'administration des finances du royaume de France sous Henri IV, p. 194. Paris, Buisson, 1789, in-4.

[2] C'est ce dont on a la preuve dans quelques articles des revenus. Nous n'en donnerons qu'un exemple, relatif à l'article nommé par Mallet : Autres recettes, et comprenant le Taillon, les Bois, les Parties casuelles. Mallet porte le produit de cet article, composé de trois subdivisions, à 2,790,595 livres : l'auteur du Traité le réduit à 1,680,000 livres, avec une différence de 1,110,595 livres. Mallet, Compte-rendu, p. 189. — Le Traité, fol. 247 verso du manuscrit; pages 176, 177 de l'imprimé.

[3] Mallet, pages 185, 190, 191. Après avoir énoncé le produit des gabelles, des aides, des cinq grosses fermes, il mentionne dans un article à part et qui suit « les droits, et fermes des droits, dépendants de la ferme générale des » gabelles — les droits annexés aux aides — les fermes droits compris dans le » bail des cinq grosses fermes. » Le total de ces droits du roi, de ces sommes prélevées, non sur les contribuables, mais sur les financiers, est de 1,544,234 livres.

travaux publics, les ambassades et plusieurs autres articles moindres, en laissant les charges en dehors. L'auteur du Traité, dans un premier passage, porte ces dépenses à la somme de 16,903,253 livres, qu'il faut corriger en celle de 16,900,353 livres, d'après un passage de l'auteur qui vient immédiatement après [1]. Mallet ne porte les dépenses ordinaires qu'à 14,394,995 livres [2]. Entre eux, il y a donc une différence de plus de deux millions et demi pour les dépenses. La comparaison entre les revenus et les dépenses ordinaires, présente une différence bien plus sensible. Comme l'auteur du Traité a porté les revenus, déduction faite des charges, à 17,002,900 livres, et les dépenses à 16,900,353 livres, il en résulte que chez lui, l'excédant des recettes sur les dépenses, n'est que de 102,600 livres en chiffres ronds. Mallet qui fixe les revenus ordinaires à 19,185,587 livres, ne porte les dépenses qu'à 14,394,995 livres : chez lui, il y a un excédant de 4,790,592 livres de la recette sur la dépense.

Mais la différence radicale, essentielle, entre l'auteur du Traité et Mallet, consiste dans ce qu'ils avancent au sujet de l'une des branches principales des revenus publics, des ressources de l'État : nous voulons parler des *revenus* ou *deniers extraordinaires*. L'auteur du Traité ne connaît pour revenus que le produit des impôts directs et indirects : il réduit à rien, pour l'année 1607, et pour la période écoulée de 1600 à 1607, les revenus ou deniers extraordinaires.

» Le domaine, dit-il, ayant été aliéné depuis les guerres civiles, comme chacun » sçait, et ne s'en tirant aucune chose dans la plupart des généralités, des autres » peu, nous laisserons cette partie encore qu'elle soit le fondement des autres. — » Les *deniers extraordinaires* sont ceux desquels n'est pas fait état, qui ne sont » plus étendus qu'à présent qu'ils sont presque réduits aux nouvelles créations » d'offices. De sorte que cette seconde espèce *étant peu de chose*, casuelle, et, par » conséquent, sans règle, nous parlerons seulement de la première espèce (des » deniers ordinaires). »

Ces assertions, vraies en un point particulier, en ce qui regarde le domaine jusqu'en 1606, sont une suite d'erreurs en ce qui concerne les deniers extraordinaires en général. Dans ses tableaux, Mallet a donné d'année en année, le produit des deniers extraordinaires. De 1600 à 1605, inclusivement, ces deniers ont produit une somme totale de 25 millions 162 mille 105 livres. Le budget des revenus ordinaires étant, durant cette période, de 30 millions, les deniers extraordinaires ont donc donné une somme égale au cinquième de ces revenus, qu'ils ont augmentés

[1] Le Traité, folio 249 verso, au bas, porte les dépenses ordinaires, sans y comprendre les charges, à 16,903,253 livres. Mais comme il dit, folio 250 recto, que le total des dépenses ordinaires et des charges est de 30,010,000 livres, il faut, de toute nécessité, comme nous l'avons établi ci-dessus, lire dans le premier passage 16,900,353 livres, au lieu de 16,903,253 livres.

[2] Mallet, Comptes-rendus, revenus ordinaires, pages 191, 194 ; Dépenses ordinaires, pages 192, 193.

d'autant. Au delà de 1605, les deniers extraordinaires rendent bien davantage : en 1606, ils produisent 8,587,688 livres, et en 1607 ils donnent 10,656,470 livres, c'est-à-dire une somme égale au tiers des revenus ordinaires [1]. Voilà ce que l'auteur du Traité appelle *peu de chose*, et qu'il ne veut pas faire entrer en ligne de compte.

En ce qui concerne les revenus ou deniers extraordinaires, il est impossible d'élever le moindre doute sur le témoignage de Mallet. D'une part, les pièces et les états qu'il avait entre les mains, les détails dans lesquels il entre, les chiffres précis qu'il donne pour chaque année, commandent la conviction. D'une autre part, ce qu'il avance est confirmé par le témoignage du surintendant des finances, par le témoignage de Sully. Au commencement de l'année 1605, Sully présente au roi six états, dont le troisième et le cinquième contiennent les documents financiers suivants :

« Par le troisiesme de ces estats, vous faisiez cognoistre au Roy comme il avoit » quinze millions huit cens soixante et dix mille livres d'argent comptant dans les » chambres voûtées, coffres et caques, estans en la Bastille ; outre dix millions » que vous aviez tirez et baillez au trésorier de l'Espargne Puget, pour lui facili- » ter ses avances d'argent comptant de l'année de son exercice, à la charge de » les remplacer dans les quatre mois de l'année subséquente. »

« Par le cinquiesme de ces estats, vous faisiez voir au Roy en deux chapitres » separez, comme il pouvoit, par le premier d'iceux, s'asseurer de recouvrer en » trois ans trente millions *de deniers extraordinaires, sans surcharger en aucune* » *façon ses peuples, ny alterer ses revenus* (les revenus ordinaires [2]). »

Ainsi pas le moindre doute, pas la moindre incertitude. Ces 25 millions, en nombre rond, d'économies déjà réalisés en 1605, et déposés dans les caves de la Bastille, ou avancés au trésorier de l'Epargne, correspondent exactement aux 25,162,105 livres, accusés par Mallet, comme produit des deniers extraordinaires de 1600 à 1605. Les deniers extraordinaires continuent à grossir les revenus, à enrichir le Trésor public, depuis l'année 1607 jusqu'au mois de mai 1610, fournissent à la fois au rachat du domaine, à l'amortissement des rentes ; à la diminution des impôts, levés jusqu'alors sur le peuple ; aux frais énormes qu'entraînent tous les grands établissements d'utilité publique, entrepris par Henri IV ; enfin à la réserve en argent comptant déposée à la Bastille, qui entre 1607 et 1610, monte de 25 millions à 43 millions, et qui est destinée à abaisser sans retour les deux branches de la maison d'Autriche. Evidemment les deniers extraordinaires restèrent un secret d'Etat entre le roi, le surintendant qui les améliorait sans cesse, et quelques commis sur la discrétion desquels on pouvait compter. Evidemment les deniers extraordinaires eurent leur caisse à part, leurs comptes à part, et l'Epargne n'en a connu que dans deux cas : quand il a plu au surintendant

[1] Mallet, Compte-rendu, pages 189, 191.
[2] Sully, Œcon. roy., ch. 157, t. II, p. 106 B.

de faire au trésorier de l'Epargne des avances, pour faciliter ses payements; et quand le surintendant en gardant par-devers lui la plus forte partie de la réserve en argent comptant, provenant des deniers extraordinaires pour le rachat du domaine et l'amortissement de la rente, a jugé convenable d'envoyer le reste à l'Epargne. Le passage cité ci-dessus de Sully mentionne la première circonstance, et un article du compte de 1609 accuse la seconde[1]. L'auteur du Traité du revenu et dépense de France n'a eu aucune connaissance du produit et de l'importance des deniers extraordinaires. Mallet au contraire trouvant les comptes secrets relatifs à ces deniers, dans les archives de la surintendance, devenue le contrôle général, a eu les moyens de s'instruire lui-même et de nous instruire de l'une des branches principales des revenus publics en 1607, dans les années antérieures, et dans les suivantes.

Nous avons établi que le *Traité du revenu et dépense de France*, bien que contenant de précieux renseignements sur quelques détails, ne fournit sur l'état de la fortune publique en 1607, que des renseignements foncièrement incomplets pour l'ensemble, puisqu'il omet le produit des deniers extraordinaires, et avec ce produit, le tiers non pas des revenus officiels et connus du public, mais des revenus effectifs. Il nous reste à démontrer que le Traité ne représente qu'un état de transition relativement aux impôts, relativement aux charges, relativement au rachat du domaine et des rentes.

En 1596, avant l'assemblée des Notables tenue à Rouen, la somme totale non pas de ce qui entrait dans l'Epargne ou Trésor, mais de ce qui était levé sur la nation, pour faire face à la fois aux charges et aux services publics, n'était que de 23 millions. C'est à ce chiffre qu'étaient réduits les revenus ordinaires, et les revenus ou deniers extraordinaires, ou bien ne produisaient rien alors, ou bien ne donnaient qu'un produit insignifiant. Sur les 23 millions des revenus ordinaires, les charges emportant 16 millions, il ne restait que 7 millions pour tous les services publics, autres que le service de la dette publique et les gages des

[1] Sully : « Outre dix millions que vous en aviez tirez et baillez au trésorier » de l'Espargne Puget, pour lui faciliter ses avances d'argent comptant de l'an- » née de son exercice. » — Le compte de l'Espargne de 1609 dans Forbonnais. t. I, p. 119 : « Somme totale des parties extraordinaires par mandemens et » quittances, *dont* 12,350,000 *livres en réserve des années précédentes à* » *la Bastille.* » Le compte de l'Espargne de l'année 1609 est reçu à la Chambre des comptes le 11 février 1610 (Forbonnais, t. I, p 109). A cette date l'Épargne n'a reçu que 12.350,000 livres sur la réserve en argent comptant, provenant pour la plus grande partie des deniers extraordinaires. Par un état détaillé dressé le 16 janvier 1610, Sully, chap. 202, t. II, p. 397, établit que la réserve en argent comptant montait à 43,138,490 livres. Par conséquent, le surintendant gardait par-devers lui et par-devers le roi la plus grande partie de la réserve en argent comptant, ou produit des deniers extraordinaires.

officiers royaux, et si l'Etat ne faisait banqueroute, il était en danger de périr. Les Notables portèrent par leur vote, mais par leur vote seulement, les revenus ordinaires et les impôts de 23 à 30 millions. Leurs représentants, les membres du Conseil de raison ne purent réaliser que 25 millions, au lieu de 30, au commencement de l'an 1597 [1]. En 1600, après les premières réformes de Sully, et le retrait du produit des impôts engagés au grand duc de Toscane et aux autres souverains étrangers, les revenus ordinaires, tant ce qui entre dans l'Epargne, que ce qui est laissé aux trésoriers de France pour l'acquittement des charges, paraît atteindre le chiffre de 30 millions [2]. De 1600 à 1607, les impôts, dont se composent tous les revenus ordinaires, se maintiennent à la somme de 30 millions, ou même la dépassent un peu, comme le témoignent l'auteur du Traité et Mallet [3]. Mais dès que le rachat d'une portion du domaine, et l'amortissement progressif des rentes, ont accru les ressources publiques, le gouvernement se hâte de décharger le peuple, et les impôts, en 1609 et au commencement de 1610, baissent de 30 millions à 26 millions [4].

A la fin de 1596, les charges étaient de 16 millions. Entre les années 1597 et 1607, elles diminuèrent de 3 millions; mais en 1607, elles montaient encore à 13 millions 109 mille livres, comme nous l'apprend l'auteur du Traité du revenu et dépense de France. Il dit : « Laquelle somme totale de la despense, avec les *charges*, » tant sur les généralités que sur les fermes, *qui montent à treize* » *millions cent neuf mille sept cent et tant de livres*, le tout revient » à trente millions dix mille livres [5]. » En 1609, et au commencement de 1610, par suite du rachat du domaine, de la vérification des rentes, de l'amortissement progressif des rentes et de la

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 73, t. I, p. 245 A. Il rend compte du partage des 30 millions votés par l'assemblée des Notables entre le roi et le Conseil de raison, et de la gestion par les membres du Conseil de raison des 15 millions qui leur avaient été attribués : « Au lieu d'estaler quelque bon ordre, et de former » un estat général sur le pied de leurs cinq millions d'or imaginez (15 millions » de livres) et travailler à surmonter peu à peu les difficultez qui survinrent ès » choses dépendantes de leur administration.... *ils se trouvoient circonvenus* » *de plus de cinq millions de livres par an.* »

[2] Les tableaux de Mallet, page 194, donnent en l'an 1600, pour les revenus ordinaires de la couronne, qui sont le produit des impôts, 16,208,823 livres. Le retrait du produit des impôts engagés au grand duc de Toscane et autres souverains étrangers, retrait qui eut lieu en 1597 et 1598, fit bénéficier l'Épargne de 3 millions 800 mille livres. Si la plus grande partie de cette somme fut appliquée à la diminution des charges, elles purent baisser à 13,791,000 livres. Cette dernière somme, ajoutée à celle de 16,208,823 livres, versée dans l'Épargne, donne un total de 30 millions pour les revenus ordinaires.

[3] Voir ci-dessus, p. 602, le texte et les citations.

[4] Mallet, Compte-rendu, p. 428 : « A l'époque de l'avénement de Louis XIII, » *les impositions et les revenus du roi ne montaient qu'à 26 millions* » (revenus ordinaires). »

[5] Manuscrit, folio 249 verso, et folio 250 recto.

dette publique, les charges sont réduites au chiffre de 6 millions, d'après les documents consultés et cités par Forbonnais [1].

Des impôts et des charges, passons au rachat du domaine, et à l'amortissement de la dette publique. A la fin de 1606, Henri IV a déjà contracté pour le rachat de 30 millions de domaine, comme nous l'apprend l'auteur du Traité dans le passage suivant : « Le » peuple, peut mieux espérer pour l'avenir, *sa Majesté recouvrant,* » comme elle a continué de jour à l'autre, *le douaire sacré de la* » *couronne, dont il y a parti faict, dès la fin de l'année dernière, pour* » *près de trente millions* [2]. » Malgré l'importance de ce rachat, opéré dès la fin de 1606, il ne peut entrer en comparaison avec l'ensemble du recouvrement du domaine, accompli de la fin de 1606 au commencement de 1610 et à l'époque de la mort du roi, puisqu'il n'en forme que la moitié. Écoutons sur ce point Sully.

« Le roy Henry le Grand, quatriesme du nom, après avoir re- » conquis son royaume par sa valeur et prudence, *acquitté pour* » *cent millions de dettes de la couronne,* contracté pour le *rachat de* » *soixante millions de domaine ou rentes,* mourut le 14 may 1610 [3]. » On voit par ce passage que le remboursement de la dette publique et l'amortissement des rentes, avaient été de pair avec le recouvrement du domaine.

Ainsi le Traité du revenu et dépense de France, de l'année 1607, ne représente qu'un état de transition. Les finances du royaume ne sont plus dans l'état désastreux où Sully et Henri IV les prirent en 1596, avant l'assemblée des Notables tenue à Rouen. Elles ne sont pas dans l'état florissant où elles parvinrent en 1609 et 1610, par l'effet de mesures dont le principe existait déjà en 1607, mais dont les effets ne devaient se produire que durant les années suivantes, comme l'auteur le prévoit et l'exprime lui-même, au moment où il publie son ouvrage, quand il dit que « le peuple peut mieux espérer pour l'avenir. »

[1] Forbonnais, t. I, p. 127. Dans ses observations sur l'Extrait du compte de l'Épargne de l'année 1609, il dit : « Les charges acquittées sur les lieux, y » compris les rentes sur les tailles de chaque généralité,

» montoient à.	3,986,711 livres.
» Par l'état des rentes sur la Ville, que j'ai trouvé dans un ouvrage manuscrit sur cette partie, il paraît qu'à la fin de ce règne, il en restoit sur les Aides et les Gabelles pour.	2,038,955
» Il paraît donc que le total des charges étoit de. . .	6,025,666 livres. »

[2] Manuscrit, folio 250 recto.

[3] Sully, Œcon. roy., ch. 186, t. II, p. 266 A. — Ailleurs, chap. 216, t. II, p. 437 A, Sully porte la totalité du rachat du domaine non plus à 60, mais à 80 millions, comprenant dans ce dernier chiffre outre le domaine racheté présentement, le domaine racheté à terme, terme que l'on atteindra quelques années plus tard.

D'où il résulte que le Traité sur le revenu et dépense de France, qui fournit de précieuses indications sur un petit nombre de points de l'état financier du pays, pendant la période de 1600 à 1607, est un document complétement insuffisant pour faire connaître cette même situation à la fin de 1609 et au commencement de 1610, et pour conduire à l'intelligence des résultats définitifs, et à la juste appréciation de l'administration de Henri IV et de Sully.

DEUXIÈME DOCUMENT.

EXTRAITS DES TABLEAUX DE MALLET,

PREMIER COMMIS DES FINANCES, SOUS LE CONTROLEUR-GÉNÉRAL DES FINANCES DESMARETZ.

LES REVENUS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES, LES DÉPENSES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE LA FRANCE, DE 1600 A 1610.

Les tableaux qui suivent sont extraits des tableaux de Mallet, combinés entre eux et rapprochés par ordre de matières. On y a ajouté : 1° L'établissement des différences entre les revenus et les dépenses; 2° l'addition des charges; 3° des observations diverses servant d'éclaircissements.

Les deux tableaux formant le IIe document sur les finances, se rapportent aux pages 117-144 du IIIe volume de cette histoire.

MALLET. — COMPTES-RENDUS DE L'A

SOUS

Paris, Buisson 1789, in-4°, pages 1

ANNÉES.	REVENUS ORDINAIRES de la Couronne.	DENIERS extraordinaires.	[illegible] Ils font j
1600	16,208,823	4,330,994	[illegible]
1601	15,115,467	1,103,059	[illegible]
1602	15,994,526	3,370,903	[illegible]
1603	17,474,821	3,566,519	[illegible]
1604	16,676,473	4,897,987	[illegible]
1605	18,986,425	7,892,643	[illegible]
1606	19,790,671	8,587,688	[illegible]
1607	19,185,587	10,656,470	[illegible]
1608	20,721,631	12,065,665	[illegible]
1609	19,876,574	13,086,864	[illegible]
1610	17,824,328	15,515,008	[illegible]

On remarquera avec soin que les sommes portées à la colonne des Revenus la Couronne ne comprennent que les *deniers revenants bons en l'Épargne*, tombant dans l'Épargne ou Trésor public. Ces sommes sont très-loin de comp des revenus ordinaires. Il faut y ajouter une somme considérable, prélevée sur l des Tailles et des Fermes, laquelle n'arrivait pas aux caisses de l'Épargne et éta les généralités, entre les mains des trésoriers de France, pour acquitter les cha lèvement, lesquelles comprenaient les gages de tous les officiers royaux, et les dette. Cette somme, qui doit s'ajouter annuellement aux revenus ordinaires dép de 13,109,700 livres, en 1607, comme le témoigne le Traité du revenu et dépen A la fin de 1609, les charges ayant rapidement diminué, la somme en questio duite; mais elle était encore de 6 millions. Il faut joindre ces 6 millions aux 19,8 ou en chiffres ronds aux 20 millions de revenus ordinaires, portés pour l'an revenus ordinaires de cette année sont alors de 26 millions, non pas portés comptes de l'Épargne, mais effectifs. Mallet ne laisse aucun doute sur ce point restreint dans ses Tableaux les revenus ordinaires de l'année 1609 au chiffre d'e lions, il dit en terminant son ouvrage, page 428, qu'à la fin du règne de l'époque de l'avénement de Louis XIII, « les impositions et les revenus du r « vingt-six millions. »

Les ressources publiques ne se composent pas seulement de ces revenus or aussi des deniers extraordinaires, dont Mallet fournit le chiffre année par a à 1610. Les deniers extraordinaires montent en 1609 à 13 millions. Ces 13 milli extraordinaires, ajoutés aux 26 millions de revenus ordinaires, donnent pour publiques en 1609, la dernière année complète du règne de Henri IV, un total d

S FINANCES DU ROYAUME DE FRANCE,

, LOUIS XIV.

e de la Cour des Comptes, n° 1727.

i.	REVENUS ORDINAIRES de la Couronne.	DÉPENSES ORDINAIRES DE LA COURONNE, déduction faite des charges.	DIFFÉRENCE EN MOINS des dépenses ordinaires sur les revenus ordinaires.
	16,208,823	13,675,155	2,533,668
	15,115,467	12,343,117	2,772,350
	15,994,526	12,283,124	3,711,402
	17,474,821	11,896,818	5,578,003
	16,676,473	10,149,415	6,527,058
	18,986,425	13,259,329	5,727,096
	19,790,671	14,372,775	5,417,896
	19,185,587	14,374,995	4,790,592
	20,721,631	14,489,416	6,232,215
	19,376,574	14,176,453	5,200,121
	17,824,328	20,759,530	Déficit.
			48,490,401

s observations faites pour le revenu s'appliquent à la dépense. Les dépenses ordi- Couronne ne se bornent pas du tout à celles qui s'appliquent aux divers services que la maison du roi, l'armée, les ambassades, les travaux publics, la marine, et les moindres, dépenses qui sont payées par l'Épargne, et énumérées d'année en Mallet. Les dépenses ordinaires se bornent si peu aux sommes portées dans les e Mallet, que tandis que ces tableaux ne portent les dépenses ordinaires de l'an- n'à la somme de 14,394,995 livres, le Traité du revenu et dépense de France les re de 30 millions 10 mille livres. En supposant que l'auteur du Traité ait forcé l'ar- illions et demi, il restera toujours que les dépenses ordinaires de cette année 1607 non à 14 millions 394 mille livres, mais à 27 millions 510 mille livres, près du e qui figure dans les tableaux de Mallet. Les dépenses ordinaires se composent non nt des sommes appliquées aux divers services publics, mais de celles aussi desti- itter les charges par prélèvement, tout ce qui se paye sur place et en province par les trésoriers de France, pour les gages des officiers royaux et les intérêts de la l'an 1600 et l'an 1607, il faut joindre le montant de ces charges, qui annuellement est 13 millions, aux sommes portées dans les colonnes de Mallet, pour avoir le total s ordinaires effectives. De 1607 au commencement de 1610, les charges diminuent ms à 6 millions, et les dépenses ordinaires d'autant.

aux de Mallet qui mal compris, et non complétés comme ils doivent l'être pour les dinaires, conduiraient aux plus grandes erreurs, contiennent les plus précieux ren- s pour la comparaison entre les revenus et les dépenses ordinaires, entre ce que que paye l'Épargne ou Trésor. De 1600 à 1610, le total en moins des dépenses

(*Voir la suite de la note explicative au bas des pages* 612 *et* 613.)

On a vu à la seconde colonne du tableau précédent, page 61
revenus, ou deniers extraordinaires, avaient, suivant Mallet, pa
année, de l'an 1600 à l'année 1610. Voici maintenant l'énoncé
extraordinaires dans le même laps de temps, qu'il faut mettre e
deniers extraordinaires. Ces dépenses extraordinaires sont celles
consacra au paiement des dettes contractées avec l'étranger; au

MALLET. — COMPTES-RENDUS DE L'A

Pages 194, 195. — Suite des

REMBOURSEMENTS, Intérêts d'avance, etc	ANS	1600	1601	1602
etc		7,067,685	3,940,935	7,688,428

MALLET. — ÉTAT DES

Pendant l

ANNÉE	RÉCAPITULATI		
	Fermes générales et particulières.	Recettes générales des pays d'élections.	Recettes générales des pays d'États.
1609.	6,188,391	9,044,643	1,247,518

Par les observations dont nous avons accompagné les tableau
de Mallet, l'on a vu qu'aux 19,376,574 livres, ou, en chiffres
20 millions de revenus ordinaires, il fallait joindre une somme d
laissée dans les caisses des trésoriers de France, et destinée à acquitt
par prélèvement[1], ce qui porte les revenus ordinaires effectifs

[1] Voyez ci-dessus, page 608, pour ce qui concerne les charges en 1609
Forbonnais.

ordinaires sur les ressources ordinaires, ou l'économie, est de 48,490,401 l
L'année 1610 est la seule où les dépenses aient dépassé les revenus : cet excéd
s'explique par les grands et coûteux préparatifs faits contre les deux branch
d'Autriche.

A l'économie de 48 millions et demi des dépenses ordinaires sur les reve
viennent s'ajouter les 69 millions et demi de deniers extraordinaires, perçus p
ment, de 1600 à la fin de 1609. On a alors une masse de 118 millions, qui co
ressources provenant des réformes, explique comment Henri IV put acquitt

d'une partie de la dette contractée avec les nationaux, et d'une partie
nte; au rachat du domaine; aux grands établissements d'utilité pu-
; à la réserve en argent.
terminerons en donnant, d'après Mallet, une récapitulation générale
enus ordinaires pour l'année 1609, la dernière année complète du règne
i IV.

DES FINANCES DU ROYAUME DE FRANCE,
ronne (Dépenses extraordinaires).

4	1605	1606	1607	1608	1609
,207	13,614,346	13,960,894	15,551,230	18,383,208	18,396,956

AIRES DE LA COURONNE,
190, 191.

ENUS ORDINAIRES.			DENIERS EXTRAORDINAIRES.
ois.	Parties casuelles.	Total de l'année.	Deniers extraordinaires,
,271	2,263,751	19,376,574	13,086,864

e 20 millions à 26 millions. C'est ce que reconnaît formellement Mallet
me, à la page 428 et à la fin de son ouvrage, quand, au sujet des re-
ordinaires, il dit qu'à l'époque de la mort de Henri IV et de l'avénement
is XIII « les impositions et les revenus du roi montoient à 26 millions. »
hiffre, il faut joindre celui des revenus ou deniers extraordinaires, pour
la totalité des ressources publiques.

---

s contractées avec les étrangers et les nationaux; traiter pour le rachat de 60 millions
ine ou rentes dans le présent, et 80 millions en se portant à quelques années au delà[1];
à toutes les dépenses des travaux publics; ménager enfin une réserve considérable en
comptant.

y, Œcon. royales. L'énoncé du chap. 186, t. II, p. 266 A, doit être complété par les
comptes du chapitre 216, t. II, p. 437 A, lesquels portent à 80 millions la totalité du
du domaine.

TROISIÈME DOCUMENT, RELATIF A L'AGRICULTURE.

Sur la liberté du commerce des grains et des autres produits agricoles, pendant le règne de Henri IV.

§ 1. — Observations générales.

Dans ce qui regarde le commerce des grains, Henri IV est parti de principes tenant les uns au droit public, les autres à l'économie politique, les autres au gouvernement de l'Etat, et tous ces principes sont formellement énoncés dans ses Lettres-patentes des 12 mars 1595, et 26 février 1601.

Son principe de droit public est que le gouvernement « ne doit » pas empêcher que chacun fasse son profit de ce qu'il a, par le » moyen et bénéfice du commerce; » par conséquent que chacun a le droit de disposer dans la plus entière liberté de ce qu'il possède, de ce qu'il a recueilli ou créé, à moins que l'intérêt national ne s'y oppose.

Ses principes d'économie politique sont que la liberté est l'âme du commerce, et qu'elle peut seule le développer et le mettre dans un état florissant; que les nations à leur tour ne peuvent s'enrichir sans un commerce très-actif, lequel peut seul donner de la valeur et du prix à la production portée au delà de ce qui est nécessaire à chaque peuple pour ses besoins intérieurs; que ce qui fait la matière même et l'objet de tout commerce ne peut prospérer, si chacun ne peut placer le plus avantageusement pour lui le produit de son industrie; que par conséquent l'agriculture est destinée à dépérir, si la liberté du commerce des grains est refusée à l'agriculteur; que la France produit ordinairement plus de grains qu'elle n'en consomme, et qu'elle a à placer chez l'étranger l'excédant de sa consommation.

Telle est la règle pour Henri IV : l'exception, c'est que le royaume, dans quelques mauvaises années, ne produise pas assez de grains pour fournir à la fois à l'alimentation de la population et au commerce de l'exportation; ou bien que le royaume soit en guerre avec des nations voisines, et ne doive pas leur fournir des denrées qui se trouveraient être de première necessité pour elles. Dans ces deux cas, mais dans ces deux cas seulement, Henri prohibe la sortie des grains de France.

Les diverses dispositions de ses Lettres-patentes, en nous apprenant que ce furent là les règles par lesquelles il se conduisit, montrent combien ses principes étaient étonnamment libéraux, et en progrès sur les règnes précédents comme sur les règnes suivants.

Les mêmes Lettres-patentes contiennent la preuve que les prédécesseurs de Henri avaient ordinairement prohibé la sortie des grains de France, et qu'il a par conséquent introduit le premier dans notre pays la liberté de ce commerce. Elles établissent en outre que

dès qu'il fut maître d'une partie du royaume, c'est-à-dire depuis le commencement de 1590, il permit le libre commerce, la libre sortie des grains dans les provinces de Bretagne, de Normandie, de Champagne et *autres*, c'est-à-dire dans toutes celles qui avaient excédant de produit sur la consommation. Qu'il continua cette liberté de 1590 à 1595, en imposant pour la sortie quelques droits que la nécessité de faire tête à la fois à la Ligue et à la moitié de l'Europe rendait indispensables, mais qui étaient assez légers pour que les agriculteurs trouvassent encore le plus grand avantage à vendre leurs grains à l'étranger. Qu'il ne suspendit cette liberté que dans la période de 1595 à 1601, alors que le ravage longtemps prolongé des campagnes, et les pratiques de l'Espagne contre laquelle il venait d'entrer en guerre ouverte, lui faisaient craindre légitimement que la libre sortie des grains, plus longtemps continuée, ne réduisît le royaume à la famine. Qu'à peine la guerre contre les derniers restes de la Ligue, contre l'Espagne, contre la Savoie, fut terminée en 1601, il se hâta de rétablir cette liberté, et la rendit plus grande, en ôtant les droits modérés de sortie qu'il avait mis sur les grains, dans le temps de ses grandes nécessités. Qu'il maintint ce régime de liberté jusqu'à la fin de son règne, excepté durant le nouveau différend, du reste assez court, survenu entre lui et Philippe III. Nous tirons des Lettres-patentes tous les extraits nécessaires pour établir ces divers points. Nous reproduisons l'orthographe telle que l'ont donnée les premiers transcripteurs de ces Lettres-patentes au XVIIe siècle.

§ 2. — Lettres-patentes de Henri IV du 12 mars 1595.

« Combien que l'expérience nous enseigne *que la liberté du trafic*, que les peuples et subjets des royaumes font avec leurs voisins et estrangers, *est un des principaux moyens de les rendre aisez, riches et opulents*, et qu'en ceste considération *nous ne voulions empescher que chacun fasse son profit de ce qu'il a, par le moyen et bénéfice du commerce*...

» Les habitants de ce royaume n'ont besoin pour leurs vivres et autres choses requises à l'usage commun d'aller emprunter le secours du voisin, lequel de son costé, est tous les jours contrainct d'en venir chercher en nos terres.

» Considérans aussy que si sous prétexte de la liberté du trafic, nous permettions les *continuations des traites et transports de bleds et autres grains* et légumes aux pays estrangers, *comme nous avons fait par le passé*, il seroit à craindre que, pensant ayder à autruy, nostre royaume n'en demeurast tellement dégarni, que nos subjects après avoir langui sous le faix de tant de misères et calamiteuses afflictions, que les guerres civiles leur ont engendrées par une si longue suite d'années, ne vinssent à tomber en une extrême disette et famine insupportable, de laquelle s'ensuivroit la mort piteuse et lamentable de plusieurs, et une

désolation générale de tout cest Etat. A quoi pour la décharge de notre conscience et le soulagement de nostre pauvre peuple, nous voulons pourvoir et remédier autant qu'il nous sera possible.

» A ces causes, après avoir mis ceste affaire en délibération en nostre Conseil, où estoient aucuns princes de nostre sang, et autres grands et notables personnages : Nous, de l'avis d'icelui, pour les considérations susdites, *et autres grandes occasions à ce nous mouvans*, avons fait et faisons très-expresses inhibitions et deffenses à tous nos dits sujets marchands et autres particuliers, habitans de nostre royaume et pays, de quelque qualité et condition qu'ils soyent, de transporter ou faire transporter soit par eux, leurs gens, facteurs ou entremetteurs, hors nostre dit royaume, par quelque endroit que ce soit, aucuns bleds, ny autres grains et légumes, ny en faire mener et conduire, soit par mer ou par terre, en quelque façon et manière que ce soit, hors de nos pays, *sous prétexte de quelques lettres qu'on pourroit cidevant avoir obtenues de nous, portant permission de faire traites*, lesquelles nous avons dès à présent cassées, révoquées et annulées, cassons, révoquons et annulons par ces présentes, signées de nostre propre main, sans que ceux qui les ont s'en puissent aider ou prévaloir en aucune sorte, *et ce jusqu'à ce que par nous autrement en ait esté ordonné.* »

§ 3. — **Lettres-patentes de Henri IV, en date du 26 février 1601, portant permission des traites foraines hors du royaume, et décharge des impôts, mis précédemment sur les grains exportés.**

« Henri, par la grâce de Dieu, etc.

» Depuis deux ou trois ans que par la grâce et bonté divine, nous avons redonné le repos à nos pauvres subjets, et qu'ils reçoivent quelque relasche de tant de pertes et ruynes qu'ils ont souffert auparavant; ayant par leur travail et bonne diligence, remis sus et en valeur les terres qui, pendant ces derniers troubles estoient demeurés *désertes et sans culture*, Dieu bénissant leur labeur, a donné *généralement* en chascune des provinces de nostre royaume des fruits et grains *en grande quantité*.

» Desquels considérans l'*abondance*, et *qu'il estoit impossible que ce qui estoit recueilly en iceluy y fust consommé;*

» Pour en évister la perte, et donner moyen à nos subjets de s'en prévaloir en leurs nécessitez, nous aurions eu agréable *cydevant de relascher les deffenses faictes par nos prédécesseurs* de transporter lesdits grains hors de nostre dict royaume, et pour l'effect susdit, et le besoin que nous avions aussy de retirer la commodité dudit transport, nos affaires estant encore fort nécessiteuses et incommodées, nous l'*aurions permis et accordé en aucunes des provinces de nostre royaume, moyennant quelque subside et impost;*

» Duquel nous pouvant à présent passer que nous sommes

moins chargez de dépenses, et d'autant plus désireux de l'ayde et contentement de nos dits subjects, et qu'ils *puissent plus utilement se servir et ayder dudit transport*, dont nous avons agréable que le profict leur demeure, et que les Estats et pays voisins en soyent aussy soulagez et secourus en leurs nécessitez;

» Pour ces causes et autres à ce nous mouvans, de nostre grâce spéciale, pleine puissance et authorité royale, nous avons à *tous nos dicts subjects, indifféremment*, comme aussy à tous estrangers, permis, accordé, octroyé, permettons, accordons et octroyons, par ces présentes signées de notre main, qu'ils puissent ci-après, et durant la présente année, à commencer du premier jour de mars prochain, tirer et faire tirer et transporter hors nostre royaume, soit par mer ou par terre, quand et où bon leur semblera, toute sorte de bleds, librement et sûrement, sans que pour le tirage et transport d'iceux, qui se fera depuis le 1er mars jusques à la fin de la dicte présente année, nos dicts subjets, ni les dits étrangers soient et puissent être tenus et contraints à nous payer aucuns autres droits, devoirs et imposts que ceux qui de tout temps et ancienneté se sont et ont accoutumé d'estre pris et levez sur les dits bleds où il écherra, et qu'il appartiendra.

» Les ayant les uns et les aultres de nos mesmes grâce, pouvoir et authorité que dessus, exemptez et deschargez, comme d'abondant nous les exemptons et déchargeons durant le temps susdict, *de tous aultres imposts et subsides, ordonnez estre pris* tant sur ce qui passoit des dicts bleds le long de la rivière de Loire, *et estoit tiré de nostre province de Bretagne, que celles de Normandie, Champagne et autres, où le dict transport a esté premièrement par nous permis*.

» Si donnons en mandement, etc. »

QUATRIÈME DOCUMENT, RELATIF A L'AGRICULTURE.

Etat de l'agriculture après le règne de Henri IV, sous le régime de la prohibition du libre commerce des grains, pendant le ministère de Colbert et le règne de Louis XIV. Exposé de Boisguillebert : jugement des historiens et des économistes, jusqu'à MM. Clément et de La Vergne.

Peu d'hommes ont été en meilleure position que Boisguillebert pour être bien informés des matières qu'ils traitaient. Il était lieutenant-général du bailliage de Normandie. Il était neveu, à la mode de Bretagne, du maréchal de Vauban, si occupé lui-même des questions d'économie politique. Il eut donc à sa disposition des moyens d'information étendus et sûrs. Ajoutez que, dans un écrit public, il attaquait de nombreux abus et tout un système d'administration, et qu'il s'imposait l'obligation d'apporter la plus grande rigueur dans ses calculs et dans ses raisonnements, afin de ne pas donner prise contre lui à ses adversaires. Quelques écrivains, parmi les modernes, ont accusé Boisguillebert d'exagération dans certains calculs de détail. Mais comme ces écrivains reconnaissent en même temps qu'il a saisi et exprimé la verité pour le

fond des choses, et comme nous ne nous occuperons que du fond des choses, nous ne discuterons pas cette inculpation, qui ne conduirait qu'à une différence du plus au moins, en une chose reconnue exacte dans son ensemble.

Boisguillebert a publié la première partie de son traité intitulé *Détail de la France*, en l'année 1695, et la seconde partie, composée de divers mémoires, dans les années suivantes. La période du règne de Louis XIV, qu'il examine, est cette période de quarante ans, qui part de 1660 et s'arrête à 1700. Dans la première partie de son livre, il établit par des chiffres et des faits qu'en 1660, sous le régime de la libre exportation et du libre commerce des grains, l'agriculture était dans une situation florissante, et toutes les conditions en France dans un état de haute prospérité. Il conclut en ces termes :

« En l'année 1660, et autour de ce temps, les laines, les toiles, toutes les manufactures se vendoient une moitié plus de ce qu'elles font aujourd'hui, et les charges de robe presque le double, ce qui étant le comble de la perfection de cette situation, est un baromètre certain de l'opulence générale [1]. »

En 1661, année de disette, le Parlement de Paris, au lieu de recourir à la mesure transitoire d'achats de grains au dehors, défendit par un arrêt, contenant les peines les plus sévères, de porter nos blés à l'étranger. Colbert, arrivé quelques mois après au ministère, embrassa ce funeste système de la prohibition, et si l'on n'en excepte les années d'une abondance exceptionnelle, arrêta l'exportation. L'avilissement du prix des grains fut la conséquence immédiate de ces mesures. Malgré les précautions que Colbert croyait avoir prises pour soutenir l'agriculture par ses règlements, qui donnaient protection à la personne, aux travaux, aux instruments aratoires du laboureur, il vit, dans les vingt années qui suivirent 1661, et par l'effet inévitable de la prohibition et de la dépréciation du prix des blés, l'agriculture dépérir de jour en jour. Le mal était déjà profond en 1681, et le ministre était amené lui-même à en faire l'aveu. Dans le mémoire qu'il adressait à Louis XIV, pour le budget de l'année suivante, 1682, il disait : « Ce sur quoi il y a le plus de réflexion à faire, c'est la » misère très-grande des peuples. Toutes les lettres qui viennent » des provinces en parlent, soit des receveurs ou autres personnes, » même des évêques [2]. » Après Colbert, son système de prohibition fut maintenu, et le mal n'eut plus de mesure.

Boisguillebert a présenté l'état de notre agriculture et de la fortune publique en 1700, et a éclairé ce triste tableau tout à la fois par les faits, et par des calculs où il a introduit la méthode

[1] Boisguillebert, *Détail de la France*, Ire partie, chap. VI, pages 215, 216, 218, édition de 1707, sans nom de lieu ni d'imprimeur, 2 vol. in-12.

[2] Nous avons déjà cité ce passage du Mémoire de Colbert, dans le tome III, page 208 de notre Histoire.

puissante et nouvelle de comparer le prix de la culture avec le prix de revient. Nous allons mettre ce tableau sous les yeux de nos lecteurs. Avant de taxer d'exagération les chiffres contenus dans le second paragraphe, l'on se souviendra que ces chiffres embrassent une période de quarante années.

« A prendre toutes les terres, l'une portant l'autre, à six francs l'arpent de fermage, y en ayant beaucoup plus au-dessous qu'au-dessus, il faut d'abord quatre labours que l'ou paie cinquante sous chacun, ainsi dix livres. Il faut pareillement un septier de Paris pour la semence ; ainsi huit livres. Au moins dix charretées de fumier, à vingt sous chacune, par répartition l'une portant l'autre de chaque année, puisqu'il en faut plus de trente dans celle de l'engrais. Trois livres pour moissonner. Douze livres pour le maître, parce que la terre, de deux années, en a une de repos, qu'il faut également payer. Tout va à quarante-cinq livres. Or, quand la récolte donne quatre septiers, elle passe pour excellente, ce qui est arrivé très-peu. Cependant le bled étant à huit livres le septier, dans les provinces, c'est-à-dire dix francs à Paris, *il faut que le maître ou le fermier fasse banqueroute, comme font ceux qui ne peuvent vendre leurs marchandises qu'à perte.* »

» On a vécu en France, depuis quarante ans, dans une si grande erreur à l'égard des bleds, tant par rapport au corps de l'État, c'est-à-dire les revenus ordinaires, dont ils font la plus considérable partie, qu'à l'égard de la nourriture particulière de la plupart des sujets, que l'on peut assurer, sans exagération, que cette seule méprise *coûte au royaume plus de deux cents millions de rente, et la vie à plus de dix millions de créatures,* péries autant par le grand avilissement des grains que par l'extrême cherté, l'un et l'autre étant également désolants. C'est ce que l'on pense le moins du premier, sans faire réflexion que le manque de besoins fait autant mourir de monde, surtout dans les maladies [1], que le manque de pain en pleine santé; *ce qui est inséparable de l'avilissement des grains, qui ruine tous les revenus, tant des fonds que d'industries* [2]. »

Les faits allégués, les calculs établis par Boisguillebert furent soumis à l'examen et au contrôle successifs des historiens et des économistes venus immédiatement après lui, et tous en ont reconnu la justesse et l'exactitude dans leur ensemble. Dans son remarquable chapitre du Siècle de Louis XIV, intitulé *Finances et Règlements,* Voltaire, après avoir démontré que sous le régime établi par Colbert, le laboureur craignit de se ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait espérer un grand profit, conclut ainsi : « C'est la seule tache de son ministère, mais elle est grande [3]. » Forbonnais, et après lui tous les économistes du XVIIIe siècle, ont condamné le système de Colbert dans les termes les plus énergiques. MM. Pierre Clément et de La Vergne ont revu une dernière fois le procès, et l'ont, nous le supposons du moins,

[1] Ces mots signifient par les maladies que causent l'avilissement du prix des grains, la pauvreté et les privations qui en sont la conséquence.

[2] Boisguillebert, *Détail de la France,* seconde partie, tome II, pages 183, 184, 179, 180.

[3] Voltaire, *Siècle de Louis XIV,* chap. XXX.

décidé désormais sans appel par leur autorité. Ecoutons d'abord M. Clément :

« Le souvenir, dit-il, de la disette de 1662 demeura gravé dans l'esprit de Colbert; et cette préoccupation, toute louable qu'elle fût dans son principe, devint la source d'*une erreur, qui exerça sur la condition économique du royaume les plus funestes conséquences*.

» Jamais, il est triste de le dire, la condition des habitants des campagnes *n'a été aussi misérable que sous le règne de Louis XIV, même pendant l'administration de Colbert*, c'est-à-dire dans la plus belle période de ce règne [1]. »

Dans ces dernières années, M. de La Vergne s'est occupé de nouveau de la question. Il a embrassé sans restriction le sentiment de M. Clément, et il a appuyé sa propre opinion par un examen des faits et par des autorités également considérables. Il dit d'abord : « C'est de la fin du règne de Louis XIV, si grand à » son début, que date la diminution de richesse et de population. » Il montre ensuite que le système de Colbert a tenu l'agriculture et la fortune de la France dans un état misérable jusqu'au milieu du XVIIIe siècle; que vers 1750, les premiers coups furent portés à ce régime; mais qu'il ne succomba qu'au commencement du règne de Louis XVI, et sous le ministère de Turgot. L'auteur termine ce lumineux aperçu par la citation si concluante et si décisive d'Arthur Young : « Le marquis de Casaux affirme que la » liberté du commerce des grains, établie par M. Turgot, a aug- » menté le produit de l'agriculture de France, comme de 150 » à 100 [2]. »

Ainsi Turgot avait en partie ramené l'agriculture et la fortune publique dans la voie où les avaient pleinement mises Henri IV et Sully : la déviation de leurs principes avait coûté au pays plus d'un siècle de souffrance.

Nous ne terminerons pas ce document, consacré aux questions économiques, sans signaler un travail qui s'y rapporte. C'est une belle étude de M. Pierre Clément sur Sully, contenue dans le volume intitulé : *Portraits historiques* [3].

CINQUIÈME DOCUMENT, RELATIF A L'INDUSTRIE.

Recherches sur l'industrie des draps, et sur ce qui est appelé drap du sceau, dans les auteurs du XVIe *siècle.*

Pour éviter toute confusion et toute méprise dans les explica-

[1] M. Pierre Clément, *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, ch. XII, pages 273, 278. Paris, Guillaumin, 1846, in-8°.

[2] M. Léonce de La Vergne, *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre*, 2e édition. Paris, Guillaumin, 1855, in-12, pages 445, 473, 474, 476.

[3] *Portraits historiques*, Suger, Sully, etc. L'article consacré à Sully remplit de la page 60 à la page 108. Paris, Didier, 1855, in-8°.

tions que nous allons donner, nous ferons d'abord observer que le mot que nous écrivons aujourd'hui *sceau*, a constamment été écrit *siau* et *seau*, pendant le cours du XVIe et du XVIIe siècle, comme on le voit par les prosateurs et les poëtes, pour le XVIe siècle; et par un article du Dictionnaire étymologique de Ménage, pour le XVIIe [1].

Dans les poëtes, comme dans les auteurs qui se sont occupés d'industrie et d'économie politique au XVIe siècle, le drap nommé *drap du sceau*, paraît avoir été un drap fin, un drap de luxe.

Parmi les épîtres de Marot, on en trouve une ayant pour titre : *Response de la dame au jeune filz de Paris*. Un passage de cette épître contient l'énoncé fait par cette femme de ce qu'elle a de plus recherché dans son habillement, et après avoir énuméré sa robe d'un fin drap noir, ses manches de velours, ses élégants et légers souliers, elle ajoute :

« Et ma cotte de *drap de Siau* [2]. »

Regnier décrivant dans sa satire X^e l'habillement d'un pédant pauvre, a dit :

« Sa ceinture honorable, ainsi que ses jartieres (sic)
» Furent d'un *drap du Seau*, mais j'entends les lizieres [3]. »

Si nous comprenons bien ce passage, l'auteur satirique indique que la ceinture et les jarretières du personnage qu'il ridiculise ont bien été faites d'un drap fin et précieux, mais qu'elles n'ont été prises que dans les lisières, dans la partie grossière de ce drap.

Barthélemy Laffemas, dans son *Réglement général pour dresser les manufactures en ce Royaume*, présenté aux Notables assemblés à Rouen, et imprimé au commencement de 1597, témoigne que les draps et serges fabriqués en Italie et particulièrement à Florence, étaient des étoffes fines, et travaillées avec art. « Pour le » regard des sarges, dit-il, il s'en peut travailler en France faci- » lement, à l'exemple de la ville de Sommières, en Languedoc, » que depuis cinq ou six ans ils font des sarges larges *et fines*, » *aussi belles* et meilleures *qu'il en vint jamais de Florence* [4]. » Or le même Laffemas nomme les *draps du sceau* à la suite des draps fins d'Italie, qu'il recommande d'imiter en France, et il nous apprend que ces draps du sceau étaient fabriqués à Rouen. Voici son témoignage : « Ordinairement on fait vente de la plus » grande partie des laines qui se levent en Languedoc, Provence » et Dauphiné, qui se transportent en Italie, là où ils employent » lesdites laines, et les font travailler *en sarge de Florence*, esta-

[1] Ménage, Dictionnaire étymolog., 1694, in-fol., page B. « Drap Dusseau, » Sorte de drap. J'ay ouï dire à quelques marchands que ce drap avoit été » ainsi appelé à cause qu'on y avoit mis originairement *le seau* du Roy. »

[2] Œuvres de Clément Marot, Epistres, t. I, p. 216, La Haye, 1702.

[3] Œuvres de Regnier, Satire X, t. I, p. 175, Londres, 1750.

[4] Barthélemy Laffemas. Reiglement général, etc., page 15, Paris, Cl. de Monstrœil, 1597.

» mets, raz de Milan et autres, qui après estant mises en manu-
» factures, on les rapporte vendre et débiter en France; qui est
» donné à cognoistre l'ignorance des Francois. Car si la reigle et
» police de la manufacture estoit bien établie en France, on en fe-
» roit travailler des *doubles-sarges de Florence*, TÉMOINS LES DRAPS
» DU SEAU DE ROUEN, sarges de Limestres, et autres draperies qui
» se font en France[1]. »

Il résulte de ces divers passages que les *draps du sceau*, au moins ceux fabriqués à Rouen, étaient des tissus fins et de luxe.

Brossette dit, dans son commentaire sur le passage de Regnier cité plus haut : « *Le drap de seau* est ainsi nommé d'une petite » ville appelé Le Seau, dans le Berri : c'est un gros drap dont » l'usage est fort bon. » D'abord nous avons vainement cherché dans Expilly, le plus ample et le plus exact des anciens géographes pour la France, une ville nommée le Seau ou Dusseau, appartenant au Berri. En supposant l'assertion de Brossette exacte, on ne pourrait la concilier avec les témoignages produits plus haut, qu'en disant qu'il y a eu deux espèces de draps désignés par un nom dont la prononciation, et même l'orthographe anciennement, étaient les mêmes : *un drap du seau*, fabriqué à Rouen, drap fin et de luxe; et *un drap du seau*, fabriqué dans la petite ville du Seau en Berri, rangé parmi les draps gros et résistants.

SIXIÈME DOCUMENT RELATIF AUX VOIES DE COMMUNICATION PAR EAU.

Documents relatifs à la canalisation des rivières, et à l'établissement des canaux en France.

Nous avons essayé, au chapitre 6 du livre VII de cet ouvrage, de tracer les commencements de l'histoire de la navigation artificielle en France. Nous allons produire trois documents qui se rattachent à cette période de l'art de l'ingénieur, et qui nous paraissent de nature à intéresser également et ceux qui sont plus particulièrement versés dans l'étude de cet art, et ceux qui, sans y être initiés à un égal degré, comprennent cependant l'immense importance de la navigation artificielle, et l'influence qu'elle a exercée sur le développement de la prospérité de la France.

L'exposé dont nous ferons précéder ces documents n'apprendra rien sans doute aux hommes spéciaux, aux gens de l'art. Mais il fournira des renseignements que nous croyons utiles à ceux auxquels ces matières sont moins familières. En effet, nous avons vu à diverses reprises des hommes très-instruits et très-éclairés à tous autres égards, tomber dans des confusions qu'il importe de dissiper, sur le sujet qui fait l'objet de ces observations préliminaires. Les explications dans lesquelles nous entrons nous paraissent en

[1] Barthélemy Laffemas, Reiglement général, page 11.

outre nécessaires pour donner une juste idée et une entière intelligence des documents eux-mêmes.

La navigation artificielle s'opère au moyen des rivières canalisées, des canaux ordinaires, des canaux *à point de partage*. La rivière canalisée et le canal n'ont qu'un point de ressemblance entre eux : ils créent la navigation dans certaines localités, dans une certaine étendue de pays, où elle n'existait pas; ils diffèrent profondément entre eux dans tout le reste. Un canal est un cours d'eau entièrement nouveau; une rivière canalisée n'est qu'un cours d'eau déjà existant qu'on a amélioré. Un canal ne joint pas toujours, mais il peut joindre, et il joint souvent deux grands cours d'eau naturels, une rivière avec une rivière, une rivière avec un fleuve, deux fleuves ensemble. Une rivière canalisée ne réunit en aucune manière deux cours d'eau; elle rend navigable seulement une partie d'un cours d'eau naturel, qui ne l'était pas avant la canalisation.

L'établissement des canaux offre des difficultés que ne présente pas la canalisation des rivières : tous les écrivains qui ont traité ces matières s'accordent à les considérer comme énormes; et l'exécution a constamment démontré la vérité et la justesse de ces observations. Ce sont : 1° le creusement d'un lit nouveau; 2° la nécessité d'emprunter à un ou plusieurs amas d'eau étrangers, tels que fleuves, rivières, ruisseaux, lacs, étangs, les eaux indispensables à l'alimentation du canal; 3° la difficulté de s'assurer une quantité d'eau suffisante pour une navigation régulière et continue, les pertes d'eau étant en général considérables par suite des infiltrations; 4° la difficulté de se rendre pleinement maître des eaux qu'on s'est procurées. Un exemple, choisi entre beaucoup d'autres, prouvera combien ces difficultés sont sérieuses, quels travaux multipliés, quelles immenses dépenses elles entraînent le plus ordinairement. Le canal de la Somme a été entrepris en 1770, à une époque où la science hydraulique fournissait déjà d'infaillibles moyens pour l'établissement des canaux. En 1829, près de soixante ans après que les premiers travaux avient été ouverts, le canal était bien loin d'être achevé : onze millions avaient été dépensés, et il était indispensable d'ajouter infiniment aux travaux et aux sacrifices déjà faits pour conduire l'ouvrage à son achèvement [1].

Par conséquent, lors même que l'on pourrait prouver que la Vilaine, ou toute autre rivière, a été canalisée sous le règne de François Ier, on n'aurait pas montré du tout qu'à la même époque un canal, œuvre d'une exécution infiniment plus difficile, aurait été construit; que la construction des canaux aurait été com-

[1] Voir les détails relatifs à la construction du canal de la Somme, dans l'histoire de la navigation intérieure de la France, par M. Dutens, t. I, p. 417-450. En 1829, à l'époque de la publication de l'ouvrage de M. Dutens, le canal de la Somme était fort loin d'être achevé.

mencée en France. Or sans canaux, il est impossible d'une part d'établir la navigation dans plus de la moitié des localités où les besoins publics exigent qu'elle soit étendue : d'un autre côté, sans leur secours, il est impossible de faire communiquer les fleuves entre eux et d'établir la grande navigation intérieure.

Mais aucune rivière, et la Vilaine pas plus qu'une autre, n'a été canalisée sous François Ier. Des projets de canalisation pour la Vilaine ont été formés, des travaux tendant à obtenir ce résultat ont été commencés à cette époque, et voilà tout. Les projets reposaient sur des données, les travaux étaient conduits par des procédés, qui ne permettaient en aucune manière d'atteindre le but qu'on se proposait. En 1571, trente-deux ans après les projets conçus du temps de François Ier, les moyens de réussite n'étaient pas encore trouvés. Ce n'est qu'entre 1571 et 1585 que la connaissance des écluses à sas, importée d'Italie en France par Crapponne et par ses élèves, ayant été d'abord répandue, puis appliquée à la Vilaine, cette rivière a pu être canalisée, et l'a été la première de notre pays. C'est ce qui résulte clairement du premier des documents qu'on va lire.

Le second document montrera que du temps de François Ier on forma des projets de canaux dont la destination était d'établir la navigation artificielle dans une certaine étendue de pays, d'unir entre eux un fleuve et deux rivières, de faire communiquer l'Océan et la Méditerranée; que par conséquent on conçut dès lors l'idée du Canal du Midi. Mais ce document établira en même temps que dans le premier tiers du XVIe siècle, sous le règne de François Ier, on n'avait encore trouvé aucun des moyens propres à exécuter une pareille entreprise. Le curieux devis de 1539 prouve que le canal, projeté par les ingénieurs de François Ier, n'était autre chose qu'un fossé, dans lequel ils voulaient faire entrer les eaux de la Garonne par dérivation, pour les conduire jusqu'au Fresquel et jusqu'à l'Aude; qu'ils avaient l'idée de tenir les eaux partout dans leur niveau, en creusant plus ou moins le sol, selon qu'ils le trouvaient plus ou moins élevé; que malgré leurs efforts pour éviter autant que possible les montagnes et les collines, et les plus grandes élévations de terrain, ce procédé les condamnait encore à d'énormes enlèvements de terre, et à des dépenses proportionnées, comme on le voit par les articles 2, 4, 5 du devis. Le devis établit qu'ils ignoraient entièrement l'usage des écluses à sas, puisque dans toute la longueur du grand canal, de celui allant de Toulouse au Fresquel et à l'Aude, ils parlent partout d'établir des *paissières*, c'est-à-dire des barrages [1], d'élever les barrages déjà existants, barrages dont on ne se sert que quand on ne connaît pas les écluses à sas; puisque à l'article 6 ils évitent de faire passer le canal dans une certaine localité, sur

[1] Raynouard, Lexique roman, tome IV, page 399 A : « Payshera, *barrage*. »

le motif que le terrain a une trop grande déclivité, et que l'eau ne pourrait pas s'y arrêter, difficultés auxquelles auraient remédié les écluses à sas, s'ils les avaient connues ; que par conséquent les trois écluses dont il est question à la fin du devis, comme devant être établies sur un petit canal creusé à l'une des extrémités du canal principal, n'étaient que des écluses simples et grossières, pareilles à celles du moyen-âge. Le devis montre enfin qu'ils ne se doutaient même pas des difficultés qu'on trouve à alimenter un canal d'une quantité d'eau suffisante, et des immenses pertes d'eau résultant de l'évaporation et des infiltrations, puisqu'au lieu de recueillir avec soin et de faire entrer dans le canal les ruisseaux qu'ils trouvaient sur son passage, ils projetaient, au contraire, des travaux ayant pour but d'éloigner ces ruisseaux de son cours, ainsi qu'il est dit à la fin de l'article 3 du devis; d'où il devait résulter que leur canal serait resté à sec une partie de l'année, et peut-être toujours. Le projet d'établir un canal de navigation et de jonction avec des moyens d'exécution si imparfaits n'offrait aucune chance de réussite. Et il faut bien que les deux commissaires nommés en 1543 par François I[er] pour examiner le projet [1] aient reconnu qu'il était impraticable, soit par l'inefficacité constatée des moyens proposés, soit par l'excès des dépenses, puisqu'il ne reçut pas même un commencement d'exécution, soit dans les dernières années du règne de François I[er], soit pendant toute la durée du règne suivant.

Le troisième document, qui est la lettre adressée à Henri IV par le cardinal de Joyeuse en 1598, indique l'époque où fut importée d'Italie en France l'admirable invention des *écluses à sas*, et celle où l'invention plus étonnante encore des canaux *à point de partage* eut lieu dans notre pays. Les écluses à sas entrent, il est vrai, comme élément indispensable dans la construction d'un canal à point de partage, mais elles ne sont que l'un des deux éléments dont se compose un semblable canal, et elles ne peuvent opérer les effets qu'il produit. Elles fournissent bien le plus sûr moyen, et dans beaucoup de cas un moyen absolument nécessaire, pour établir des canaux de navigation. Elles communiquent encore aux canaux auxquels elles sont appliquées la propriété de joindre entre eux deux cours d'eau naturels, tels qu'un fleuve et une rivière, ou bien deux rivières, *coulant dans un même bassin*. Mais là se bornent leurs effets et leur puissance. Réduites à elles-mêmes, et sans l'intervention d'un autre principe, elles sont hors d'état de constituer un canal qui puisse unir deux cours d'eau naturels *coulant dans deux bassins différents*, séparés entre eux par une chaîne de montagnes, et qui, par une conséquence naturelle, soit apte à opérer la jonction de deux mers. Non pas que si l'on parvenait d'une part à creuser les terrains planes, d'une autre à couper les montagnes qui séparent entre eux deux

[1] La Faille, Annales de Toulouse, tome II, page 133.

cours d'eau naturels, on ne pût alors avec le secours seul des écluses à sas, établir un canal de navigation, et un canal de jonction entre les cours d'eau naturels et les mers. Mais cette excavation des montagnes offre d'insurmontables difficultés par l'extraction des rochers et l'enlèvement prodigieux des terres, et par l'énormité des dépenses qu'il entraîne. Et une preuve qu'il en est ainsi, c'est qu'en Italie, pendant tout le siècle qui a suivi l'invention et l'application des écluses à sas, il n'a été construit aucun canal qui ait réuni soit les fleuves et les rivières coulant dans deux bassins différents, soit les mers entre elles; et qu'un canal ayant cette propriété n'a été établi que quand la découverte des canaux à point de partage a été faite en France.

Le canal à point de partage a pour résultat d'établir la navigation entre deux fleuves, ou entre un fleuve et une rivière, placés dans deux bassins différents, en évitant de couper les montagnes. Il a pour effet de prendre les bateaux au pied des montagnes qui forment la séparation entre deux bassins ; de les faire monter de degré en degré jusqu'à la sommité de ces élévations ; de leur faire descendre ensuite le versant opposé, le tout sans péril et même sans secousse. Pour arriver à ces effets, à ces résultats merveilleux, il a fallu ajouter au mécanisme des écluses à sas : 1° la multiplication et la superposition de ces écluses placées en échelons les unes au-dessus des autres, et attachées aux deux flancs des montagnes; 2° la recherche et l'emploi d'eaux tout à fait étrangères aux deux fleuves, ou au fleuve et à la rivière, dont le canal opère la jonction; d'eaux prises à un point supérieur à celui où le canal est établi et où se trouve son point culminant à lui-même; d'eaux assez abondantes pour alimenter chacune des écluses dont il se compose, chacun des biefs entre lesquels il se partage ; d'eaux se déversant moitié à droite, moitié à gauche de la montagne sur les flancs et sur la sommité de laquelle il est établi. C'est cette superposition des écluses, cet emploi des eaux supérieures, substitué à celui des eaux qu'on tirait auparavant des fleuves ou des rivières qu'on voulait unir ensemble, qui constituent essentiellement un canal à point de partage, et que l'on a nommé avec raison un grand effort de l'esprit humain.

Le troisième document, qui est la lettre adressée à Henri IV par le cardinal de Joyeuse, en date du 2 octobre 1598, établit deux faits de la plus haute importance. Il prouve d'abord que la connaissance et l'emploi des *écluses à sas* étaient familiers à Adam de Crapponne et à ses élèves. En effet, dans la lettre du cardinal, on trouve le passage suivant où la réponse de l'ingénieur Reneau, élève de Crapponne, est reproduite : « Il respond qu'il se peut » aisément faire par le moyen d'un autre canal, qui ne durera » qu'une lieue, et prendra depuis le chasteau de Saint-Michel, ou » estant arrivé tout près de l'autre (canal), il asseure de faire » *monter les bateaux par le moyen d'une escluse*. Ce qui est assez » croyable à ceux qui ont esté sur le canal qui va de Venize à

» Padoue, qui vous diront que *les bateaux montent bien plus hault* » *par le moyen d'une tour qu'on ferme*, que ceux qui auront icy à » monter. » Cette phrase est décisive. En effet, d'une part, on ne peut faire monter les bateaux qu'avec une écluse qui se ferme et qui fait monter l'eau elle-même, c'est-à-dire avec une écluse à sas. D'un autre côté, puisque l'écluse qui sera établie sur le canal projeté par Crapponne et par Reneau, est pareille à celle construite sur le canal qui va de Venise à Padoue, sur le canal de Piovego, cette écluse, de toute nécessité, est une écluse à sas; car le canal de Piovego est le premier auquel les Italiens ont appliqué les écluses à sas en 1481.

La lettre du cardinal du Joyeuse démontrera en second lieu que l'invention des canaux à point de partage est due à Crapponne et à ses élèves; que cette invention, dans son principe et dans ses développements, se place entre 1559, la dernière année du règne de Henri II, et 1598, époque où fut écrite la lettre du cardinal de Joyeuse; qu'en 1598, la découverte était assez connue, assez répandue en France, pour qu'elle ait dû nécessairement présider à la construction du canal de Briare, et pour que le canal ait été entrepris, dès le principe, d'après ce nouveau et admirable système.

§ 2. — Exposé de la canalisation de la Vilaine, par M. Toullier.

Dans un *Mémoire pour les riverains de la Vilaine, et particulièrement pour le sieur Pierre*, l'un des derniers ouvrages du célèbre jurisconsulte Toullier, daté et signé de lui à Rennes, au mois de février 1835, on trouve, aux pages 5 et 6, les détails suivants sur la navigation et la canalisation de la Vilaine, au XVIe siècle [1].

« Faits généraux.

» Les premiers travaux pour la navigation de la Vilaine datent du XVIe siècle.

» Naturellement navigable jusqu'à Redon, la rivière cessait de l'être à cette hauteur, où il existait, en 1539, une première *chaussée* qui permettait aux bateaux d'aller de Redon à Messac.

» De ce dernier point, il y avait *douze retenues d'eau* [2], dont on avait besoin, mais qu'il fallait franchir.

» François Ier permit, par ses lettres-patentes d'août 1539, de faire tout ce qui serait nécessaire pour obtenir ce résultat [3].

» Les essais durèrent plus d'un demi-siècle. Il y eut plusieurs

[1] Ce Mémoire, outre le titre que nous rapportons, a encore le titre suivant : *De l'indemnité due pour la servitude de halage*. Il est signé à la dernière page de MM. Toullier, Lesbeaupin, F. Vatar, et autres jurisconsultes et avocats.

[2] Douze retenues d'eau jusqu'à Rennes, comme l'établira la dernière phrase du fragment que nous transcrivons ici.

[3] Voir la copie authentique aux archives de la mairie (note des auteurs du Mémoire).

projets. On s'adressa à des architectes de Flandre et d'Italie. En 1571, *on en était encore à savoir si les bateaux passeraient les chaussées au moyen de grues.* Enfin, vers 1585, ils allèrent libres de Redon à Rennes, en traversant douze écluses à sas. La Vilaine fut, en France, la première rivière canalisée. »

Ces renseignements puisés par le savant Toullier non-seulement dans les actes publics et les ouvrages contemporains, mais aussi dans des plans dressés à une époque rapprochée de celle où les travaux d'art sur la Vilaine furent achevés [1], sont de la plus haute importance pour l'histoire de la canalisation des rivières en France; pour la connaissance des procédés dont on se servit entre 1539 et 1571, et même au delà de cette dernière année, à l'effet d'établir la navigation sur les rivières; enfin pour la constatation de l'époque approximative à laquelle les écluses à sas furent employées dans les travaux ayant pour but de canaliser les rivières, d'en faciliter et d'en étendre la navigation.

Du fragment qu'on vient de lire, voici ce qu'il résulte: 1° En 1539, la Vilaine n'était naturellement navigable que de l'Océan à Redon; 2° Entre Redon et Rennes, pour obtenir la hauteur d'eau nécessaire au fonctionnement des moulins et aux irrigations, on avait construit treize *chaussées* ou barrages dans l'intention de retenir le cours de la rivière de distance en distance; 3° Ces chaussées ou barrages ayant pour résultat nécessaire des chutes d'eau, l'existence des bateaux et de ceux qui les conduisaient était compromise quand on descendait la Vilaine de Rennes à Redon; et il était soit impossible, soit extrêmement difficile de la remonter de Redon à Rennes. 4° De 1539 à 1571, on demanda à l'art hydraulique de surmonter ces difficultés : on s'adressa à des ingénieurs italiens, à des ingénieurs flamands ou hollandais, qui passaient alors pour les plus habiles de l'Europe, et en 1571, on était encore si peu avancé qu'on songeait à hisser les bateaux, *au moyen de grues*, pour leur faire traverser les chaussées et les chutes d'eau. 5° Ce ne fut que dans le cours des quatorze années écoulées entre 1571 et 1585, que l'on connut l'admirable système qui permettait de vaincre ces obstacles, et qu'on en vint à bout en construisant douze écluses à sas. 6° Par les procédés alors employés, le tiers environ du cours de la Vilaine fut canalisé [2].

[1] Toullier indique à la note 3 de la page 6 les plans de 1616, par Closche, sur cuivre.

[2] Dans un savant ouvrage sur la navigation intérieure de la France, tome Ier, page 271, l'auteur dit, en parlant des travaux d'art exécutés sur la Vilaine, « Cette navigation artificielle, la plus ancienne qui ait été établie en France: » fut commencée en 1538, et achevée en 1575. » C'est sans doute par suite d'une faute d'impression que l'achèvement de ces ouvrages est indiqué sous l'année 1575 : on vient de voir qu'il n'eut lieu qu'en 1585.

§ 3. — Devis pour un canal de jonction entre la Garonne, le Fresquel et l'Aude, et entre l'Océan et la Méditerranée, fait sous le règne de François Ier, en 1539.

Ce devis se trouve en tête du second registre des Conseils de l'Hôtel-de-Ville de Toulouse. La Faille l'a transcrit et inséré parmi les divers titres et actes pour servir de preuves ou d'éclaircissements à la seconde partie des Annales de Toulouse. On le trouve aux pages 19 et 20, des preuves qu'il a jointes au second volume de son ouvrage.

« *S'en suit l'advis baillé par les experts commis et deputez par Messeigneurs l'évesque de Sisteron, et Franc-Conseil seigneur de Saint-Romain, commissaires deputez par le Roy, sur le détournement de la rivière de Garonne, pour être conduite de Toulouse à Narbonne.* »

« Premièrement faudra prendre et couper la dite rivière (Garonne) au-dessus de la dite ville (Toulouse), près d'une borde appelée Bracqueville, du côté de Gascogne, distant de la dite ville de Toulouse environ demy-lieue; et au-dessus de la dite borde de Bracqueville environ mille canes au dit côté de Gascogne, faudra faire une *paissière* tirant en bas jusques à l'autre côté de la dite rivière, où il y a une petite isle, au-dessus de laquelle faudra faire une petite *paissière*, et icelle continuer le long des vignes appelées de Combainias; et au bout de la vallée des dites vignes, en un lieu où il y a une petite montée sur le chemin entrant dans un champ de terre, ayant de hauteur environ douze pans. Faut commencer le contour du canal, et commencer de *faire la tranchée d'icelui de profond douze pans*, laquelle profondeur faudra continuer jusqu'à un chemin qu'est auprès des Justices appelées la Salade; et faudra faire la largeur dudit de canal de huit canes pour le haut, et pour le plus bas de six canes de large. »

« ITEM. Depuis le dit chemin où il y a une petite descente de six pans, faudra continuer le canal *tout au long des costeaux du côté du midi* jusques à Montgiscard, distant du dit chemin trois lieues ou environ; lequel canal aura audit lieu de profond une cane, et la même largeur de huit canes par le haut, et par le fond de six canes; car jusques au dit lieu de Montgiscard, les dits maîtres ont trouvé une descente d'eau, au moyen de quoi l'eau de la rivière y peut venir facilement. »

« ITEM. Depuis le lieu de Montgiscard jusques au droit de Villenouvelle, distant d'une lieue l'un de l'autre, les dits maîtres ont trouvé le chemin tout égal, sans montée ne descente; à cause de quoi faudra faire et continuer le canal du côté du midy, et à la main droite venant droit à Carcassonne, de la profondeur de douze pans ou environ, parce que le chemin est égal, lui faut bailler les quatre pans pour la descente de l'eau; et le faudra continuer de même largeur tant par haut que par bas. Au long duquel chemin, il y a certains petits ruisseaux, pour le contour desquels faudra

quelques petites tranchées pour les dévoyer du chemin accoutumé. »

« ITEM. Depuis l'endroit de Villenouvelle jusques au droit de Villefranche, distant l'un de l'autre une lieue ou environ, les dits maîtres ont trouvé *une montée de quatorze pans de hauteur*, à cause de quoi faudra faire le canal depuis le dit lieu de Villenouvelle jusques au dit lieu de Villefranche *de la profondeur de vingt-deux pans*, et de même largeur pour le fond, en lui baillant par le haut la largeur mentionnée, et se *continuera le Canal*, toujours allant de Toulouse à Carcassonne, *du côté du midy*. Et au-dessus du dit lieu de Villefranche, environ douze canes, faudra faire un petit contour de même profondeur et largeur jusques au droit d'un coulombier appartenant à MM. de Saint-Jean de Jérusalem, distant de Villefranche d'un quart de lieue ou environ. Et du dit coulombier distant environ de trois quarts de lieue d'Avignonet, faudra *autre fois tourner le dit canal du côte du midy*, jusqu'au droit d'Avignonet, *suivant le côté de la montagne*, pour finir à la vallée. Du dit lieu au long, et durant les dits trois quarts de lieue, les dits maîtres ont trouvé *environ deux canes de descente, à cause de quoi il faut faire le dit canal d'une cane de profondeur*, et de largeur accoutumée, jusqu'à l'endroit d'Avignonet où il y a une borde blanche. »

« ITEM. De la borde blanche jusques à une autre borde appelée de Montmaur, *suivant une prairie qui fait le tour de la montagne de Pierre-Encouse*, tirant à la borde de Montmaur, distant l'une de l'autre d'un quart de lieue ou environ, *qu'est le plus haut lieu qui soit sur le chemin du canal*, et où les eaux se départent, prenant le chemin de vers Toulouse, et de vers Carcassonne, les *dits maîtres ont trouvé de montée quatre canes sept pans* ou environ, comprenant la descente qu'il faut bailler à l'eau. Pourquoi faudra faire le canal au commencement de la dite montée de la profondeur et largeur devant dites sur la dite montée, *et au plus haut, faudra faire icelny canal de quatre canes sept pans de profondeur* ou environ, et de deux cents canes ou environ de longueur jusques au fond du pred; *du bout de laquelle longueur sera réduite la profondeur du canal*, plus outre que la dicte borde de onze canes ou environ [1]. »

« ITEM. Au fond du pred, les dits maîtres ont trouvé deux chemins pour conduire le canal à Carcassonne : l'un chemin passant à la Bastide, et au long du grand chemin venant de Toulouse à Carcassonne, *lequel ont trouvé avoir trop de descente où l'eau ne pourroit pas s'arrêter, et garderoit* (empêcheroit) *que le dit canal ne se pourroit naviguer*. Quoi par eux avisé ont pris l'autre chemin, commençant près du dit pred jusqu'à un mas appelé de

[1] Dans la transcription des trois dernières lignes de ce paragraphe, il y a une transposition qui produit un non-sens. Nous croyons rétablir le texte tel qu'il était dans l'original.

Saintes-Puelles, distant de l'un à l'autre d'une lieue ou environ, auquel chemin les dits experts ont trouvé une montée de la hauteur de trois canes, durant la dite hauteur un quart de lieue. Par quoi faudra continuer le canal de la profondeur de deux canes jusques au plus haut de la montée, qu'il le faudra faire de trois canes de profondeur, d'un quart de lieue ou environ. Au bout duquel (quart de lieue) ont trouvé lesdits maîtres une prairie égale à ladite profondité du canal, à ce compris la première profondité d'une cane baillée à icelui canal; lequel canal faudra continuer par ladite prairie (jusques) à Villepinte, de ladite profondité d'une cane, et de la largeur dessus dite; et y a distance de ladite prairie jusques à Villepinte trois lieues ou environ. »

« ITEM. De Villepinte jusques à Carcassonne, lesdits maîtres ont trouvé le chemin tout plain (plane), doux et de bonne descente, et auprès dudit lieu de Villepinte, le Canal se mettra dans une rivière appelée Frequet (Fresquel), au chemin de laquelle ledit Canal s'en ira jusqu'à la rivière d'Audé (Aude), demy-lieue par dessous Carcassonne, distant dudit Villepinte quatre lieues, et ce, sans y faire canal; hormis quelques dressières pour dresser ladite rivière, et dresser le canal d'icelle où il sera besoin. Et de ladite rivière d'Audé (Aude) jusques à une lieue de Narbonne, ont trouvé lesdits maîtres dans ladite rivière plusieurs rochers, moulins, etc.[1], pour raison desquels, pour icelle rendre navigable, sera besoin hausser les *paissières* des moulins de quatre ou cinq pans, et les rochers en aucuns endroits serviront de faire paissière, et les autres se pourront facilement rompre et aisément lever hors de la rivière. Et aux lieux où aura plaine joignant ladite rivière, se poura faire canal pardessus les paissiers qui reviendront dans la mer, pour rendre ladite rivière navigable. »

« Et pour rendre ladite rivière navigable dessus Narbonne jusques à Bordeaux, se fera un canal de quatre canes de largeur et de dix pans de profondeur du côté de Gascogne, qui prendra devant la paissière que l'on entend de faire pour le *grand canal;* lequel *petit canal* se remettra dans la maire (mer) de Garonne pardessous Saint-Subran, avec des écluses que l'on fera tant à l'entrée, milieu que issue dudit canal, pour retenir l'eau, au moyen desquelles les bateaux pourront passer sans décharger. »

« Ainsi que dessus est écrit maître Nicolas Bachellier et Arnaud de Casanove, experts et niveleurs, et maître Jean Bordet...[2], en présence de messeigneurs de Sisteron et Francousel (sic), commissaires pour le Roi à ce deputez, suivant le commandement desquels ay expédié la présente copie, extraite de son propre original, à maître Antoine Laffage, solliciteur pour messeigneurs les capitouls de Toulouse, aujourd'hui en *la ville de Beziers, vingtième jour d'octobre l'an* 1539. Ainsin signée, J. Palari. »

[1] Un mot manque dans la copie de La Faille.

[2] Lacune dans la copie de La Faille.

§ 4. — Lettre de M. le cardinal de Joyeuse au Roy, sur la jonction des deux mers, 2 octobre 1598.

Cette lettre a été publiée plusieurs fois, et à chacune des éditions qu'on en a données, il est devenu plus nécessaire d'en donner une nouvelle, car les altérations du texte ont été sans cesse en augmentant. La transcription la moins inexacte est celle d'Aubéry, qui l'a imprimée en 1654, à la suite de sa Vie du cardinal de Joyeuse. Dans l'une des publications postérieures, on remarque entre plusieurs autres changements, celui du mot *ruisseaux* en *vaisseaux*, qui non-seulement jette le lecteur dans une grave erreur, mais qui, de plus, renverse complétement l'économie du plan des ingénieurs pour la construction du canal. Dans la dernière reproduction de la lettre du cardinal de Joyeuse, la biographie, la géographie, et tout ce qui touche à la science de l'ingénieur deviennent méconnaissables. Qu'on en juge par quelques exemples. On lit : *Carapone*, au lieu de Crapponne ; Salon *de Cran*, en Provence, au lieu de Salon de Crau, en Provence, *Navrouse*, au lieu de Naurouse. On trouve les phrases suivantes qui présentent une suite d'erreurs et même de non-sens : « Mais » le dict maistre Reneau, qui s'entend aux mesures, respond » qu'il peut remédier à cela, en *pendant* le canal *nommé* de la » rivière de Garonne. *Mais* celle de l'Arriège, qui est une belle » et grande rivière qui entre dans la rivière de Garonne, à deux » lieues au-dessus de *Fhlé*. » Il y a dans l'original : « Mais le dict maistre Reneau qui s'entend aux mesures, respond qu'il peut remédier à cela, en prenant le canal non de la rivière de Garumne (Garonne), mais de celle de l'Ariège, qui est une belle et grande rivière qui entre dans la rivière de Garumne à deux lieues de Tholose (Toulouse). »

Nous donnons la première copie exacte de la lettre adressée par le cardinal de Joyeuse à Henri IV, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque impériale, soigneusement collationnés et comparés entre eux. Le premier fait partie de la collection Dupuy, volume 88, page 338; le second se trouve dans le Journal de Henri IVe, n° 8,357//^{43}, fonds du Roi.

Lettre du cardinal de Joyeuse au Roy, sur la jonction des deux mers.

« Sire,

» Quand j'eus l'honneur de prendre congé de V. M., elle me dict et commanda expressément de lui donner advis de ce que je pourroys apprendre sur le subjet du canal d'eaue qui lui a esté proposé de faire pour joindre les deux mers. Aussi ne faillis-je point d'envoïer incontinent par un homme exprez la despeche de V. M. que M. du Fresne me fit tenir pour le sieur Loys de Foix[1],

[1] Les deux manuscrits de la Bibliothèque impériale donnent la leçon : PAR

que je priai instamment de venir vers moy, afin que nous vous puissions donner quelque éclaircissement sur un œuvre si important que celluy-là. Il me manda qu'il estoit en chemin pour vous aller trouver, et qu'il feroit entendre à Vostre Majesté ce qu'il sçavoit et avoit jugé se pouvoir faire là-dessus.

» M'estant aussi souvenu qu'un nommé Pierre Reneau, maistre niveleur de la ville de Salon de Crau, en Provence, m'avoit dit autresfois que son maistre, appelé Crappone, *avoit faict le dessein de ce canal*, et l'avoit porté à la Royne, mère du feu roy, croyant qu'il en peust avoir quelque mémoire, je l'envoyay querre (quérir). Et outre cela, je ne faillis d'en parler à tous ceux que j'ay pensé m'en pouvoir apprendre quelque chose. Mais je n'ay trouvé personne qui m'en ait parlé avec tant d'asseurance et de suffisance que je désirerois pour en écrire solidement à V. M. Toutesfois, Sire, je ne laisseray de vous en faire entendre ce peu que j'en ai peu apprendre, pour juger là-dessus ce que je vous en diray.

» Tous ceux avec qui j'ay conféré de cest affaire jugent qu'il faut que les batteaux qui viendront de Bordeaux aillent de la rivière de Garumne dans celle d'Aude qui passe à Carcassonne et va dans la Méditerranée.

» Pour ce faire, il se présente une difficulté qui est que de quatorze lieues ou environ de païs, dont il faudroit que le canal fut, il y en a six ou sept jusques à un lieu nommé les Pierres de Naurouse, qui vont en montant, et tous les ruisseaux qui sont en cest espace descendent dans la Garumne. Par ainsi il seroit impossible de faire monter la dite rivière de Garumne jusques là. Mais le dict maistre Reneau qui s'entend aux mesures, respond qu'il peut remédier à cela, en prenant le canal non de la rivière de Garumne, mais de celle de l'Ariege, qui est une belle et grande rivière qui entre dans la rivière de Garumne à deux lieues au-dessus de Tholose, *et vient de plus haut, et tellement haut, qu'il croit qu'on pourra aisément conduire un canal jusques aux dites Pierres de Naurouse*, et estant là il n'y a plus de difficulté.

» Mais il resteroit encore celle-là de faire aller les ruisseaux de Garumne dans le canal de l'Ariege qui seroit plus haut. Il respond aussi qu'il se peut aisément faire par le moyen d'un autre canal qui ne durera qu'une lieue, et prendra depuis le chasteau de Saint-Michel, ou estant *arrivé tout auprès de l'autre, il asseure de faire monter les batteaux par le moyen d'une escluse*. Ce qui est assez croyable *à ceux qui ont esté sur le canal qui va de Venize à Padoue, qui vous diront que les batteaux montent bien plus haut par le moyen d'une tour qu'on ferme, que ceux qui auront icy à monter.*

le sieur Loys de Foix; mais il faut évidemment POUR *le sieur Loys de Foix.* Les premiers copistes de la lettre du cardinal auront mal lu l'abréviation du mot *pour*.

Par ainsi, Sire, le dit maistre et les autres à qui j'ai parlé, jugent l'œuvre fort faisable.

» J'ay désiré sçavoir de quelle hauteur et largeur il faudroit que le canal fust; combien il faudroit qu'il eust d'eau; combien de poids il porteroit; combien il pourroit couster, et en quel temps il pourroit estre faict.

» Sire, il n'y a pas de gens en ce pays si entendus en ces affaires qui puissent ni doivent juger d'un si grand œuvre que celuy là, et moins oseroy-je vous en dire aucune chose sur le jugement. Mais sachant que V. M. prenoit plaisir d'en ouïr parler, je prendray la hardiesse lui conter ce qu'ils en discourent, et les fondements qu'ils prennent.

» Ils pensent qu'il suffiroit que le canal eust dix canes de large et une cane de haut, et qu'ayant six pieds d'eau, il pourroit porter des batteaux plats chargez de mil quintaux.

» Pour ce qu'il cousteroit, on juge à veüe de pays qu'il ne sçauroit pas revenir à plus de six cent mille escus, et fondent leur opinion en ce qu'une cane en toute quarrure où l'on jette la terre sur les bords couste vingt sols, et celle où il faut porter la terre, comme icy, en cousteroit près de quarante. Par ainsy une cane de canal qui en auroit dix de large cousteroit vingt livres à faire. Or on fait estat que 4,000 canes font une lieue de pays, qui reviendroit donc environ de 25,000 escus pour lieue. Et s'il faut que ce conduit soit grand de quinze lieues, comme l'on estime, tant pour le principal, que pour celuy de Garumne, ce seroit environ 400,000 escus.

» Outre cela on fait estat qu'il faudroit bien 200,000 escus pour les rochers qui se trouveront en plusieurs endroits, qui cousteroit plus à couper pour les détours qu'il faudroit prendre; pour accommoder le conduit de la rivière d'Aude qui a de grosses pierres en plusieurs lieux; pour les escluses qu'il faudroit faire; et aussy pour récompenser ceux dont on prendroit les terres. Lequel article dernier ne viendroit pas à plus de 20,000 escus, y ayant 60 arpents en une lieue, et payant 30 livres de l'arpent.

» Pour le temps, on faict estat que s'il plaisoit à V. M. y employer 5,000 pionniers, que l'œuvre pourroit estre achevé dans un an[1], pour ce qu'ils disent que 25 hommes feront bien par jour une cane de conduit, par ainsi 5,000 en feront 200 canes. De sorte qu'encore qu'il y ait beaucoup de festes en un mois, on feroist tousjours une lieue en un mois, qui feroit quinze mois pour tout. Les autres choses qui resteroient à faire, comme d'accommoder l'Aude, et faire des escluses, se feroient bien encore dans six mois.

[1] Dans les deux manuscrits il y a *un an* : c'est une faute des copistes : il faut *deux ans*. Les détails qui suivent immédiatement donnent vingt et un mois, près de deux ans.

» Pour la despense, je croy que les provinces de Languedoc et de Guyenne et particulièrement les villes, qui sont assises sur les rivières, y contribueront fort volontiers; car je vois cet œuvre extrêmement désiré et embrassé de tous en général. Je pense qu'il mérite bien que tout le royaume y trempe, et croy aussy que dans bien peu de temps la despense qui en seroit faicte se recouvreroit bien aisément pour ceux qui auroient advancé de l'argent.

» Si V. M. en veut avoir plus d'éclaircissement, et qu'elle désire estre bien asseurée si le canal dont je lui ai parlé pourroit se conduire, ce maistre Reneau asseure d'avoir nivelé tout cela au vray dans un mois : et s'il vous plaist le commander, il y a un honneste homme en ceste ville, appelé M. Balliste, qui est lieutenant de vostre juge, qui pourra bien servir V. M.

» Sire, si le sieur de Foix ou quelque autre de sa suffisance eust été icy, j'eusse tasché de mieux profonder ceste affaire, et vous eusse escrit au long et avec plus de certitude, et supplie très humblement V. M. me pardonner si j'ai encore osé lui escrire ce peu que je luy en mande sur de si foibles fondements. Je n'entends pas tant en ceste matière que je voulusse y avoir rien apporté de mon oppinion; mais tout ce que je luy en mande vient du jugement des gens tels que je les ay peu trouver.

» J'oseray toutefois bien dire à V. M. que si elle trouve l'œuvre faisable, comme tout le pays tient asseurement qu'il l'est, elle ne peust pas en temps de paix entreprendre un dessein plus proportionné à la gloire qu'elle s'est déjà acquise que cestuy-ci. Tout vostre royaume en seroit grandement orné, plusieurs de vos villes bonifiées, et quelques-unes en deviendroient d'autres Paris, tout vostre peuple en sentiroit de grands fruicts et de grandes commoditez. Et non-seulement vostre peuple, mais aussy toute la terre y participeroit, et seroit à vous une grande gloire d'avoir pensé et estre venu à bout d'une telle entreprise, qu'autrefois un des plus grands roys qui ayent jamais esté a voulu tenter en son pays, et ne l'a peu faire. Partant je prie Dieu, Sire, qu'il donne à V. M. très-heureuse prospérité avec très-longue vie.

» De Narbonne, ce 2 octobre 1598. »

SEPTIÈME DOCUMENT, SUR L'ÉTAT MILITAIRE DE LA FRANCE.

Renseignements sur l'état militaire de la France, pendant la première moitié du règne de Henri IV, et sur la réforme opérée par ce prince.

Ces pièces se rapportent au livre VII, chapitre VIII, pages 618 et suivantes du troisième volume de cette histoire.

§ 1. Remarques générales sur le contenu de ces pièces.

Henri IV, à son avénement, trouva la force militaire du pays

dans le même état de subversion et de décadence que toutes les autres parties du gouvernement, que toutes les autres institutions. Sous les derniers Valois, ce n'étaient pas seulement les protestants qui avaient eu des armées à eux et qui avaient fait la guerre au roi; c'étaient aussi les catholiques, et dès 1574, Montmorency avait pu opposer aux forces royales des forces assez considérables pour garder le gouvernement de Languedoc, malgré Henri III qui voulait le lui arracher. La plupart des gouverneurs de provinces et des gouverneurs de villes, beaucoup de grands seigneurs dans leurs terres, de simples chefs même d'aventuriers qui, au milieu de l'anarchie, trouvaient moyen de lever un régiment ou une compagnie, commandaient également à des troupes qui ne connaissaient qu'eux, qui n'obéissaient qu'à eux. Au camp de Saint-Cloud où les principaux seigneurs étaient réunis au moment de la mort de Henri III, le catholique d'Épernon emmenait sept mille deux cents soldats dans son gouvernement d'Angoumois et de Saintonge, et le calviniste La Tremoille s'éloignait de son côté avec neuf bataillons de réformés qui formaient toutes les forces du Poitou, abandonnant tous deux le nouveau roi au milieu des dangers qui le pressaient. Tels étaient les rapports de la force armée avec le chef de l'État et avec la société à la fin du règne des Valois. La plupart des soldats, tirés du pays, n'appartenaient plus au pays : ils étaient les hommes liges de quelques chefs de guerre, auxquels la royauté avait fait la plus complète aliénation de sa propre prérogative, et de la souveraineté nationale. Presque tous les soldats avaient pris des habitudes de brigands : ils pillaient, dévastaient les campagnes, ils traitaient les paysans de telle sorte qu'il y avait à craindre que dans un temps rapproché la culture et la population qui avaient été détruites dans une partie considérable du territoire, ne le fussent bientôt partout. Le mal était arrivé à cet excès dans le dernier quart du XVI[e] siècle, et les choses avaient pris nécessairement ce cours par suite des vices du gouvernement. Les fils de Henri II avaient laissé périr, après le pouvoir central, toute autorité locale : ils craignaient incessamment que les chefs militaires *ne prissent parti*, c'est-à-dire ne se déclarassent pour leurs ennemis : enfin, dans la ruine de leurs finances, ils s'étaient mis hors d'état de fournir une paie, au moins régulière et constante, aux chefs et aux soldats. Ils s'étaient vus réduits ainsi à condescendre aux prétentions et aux exigences les plus exorbitantes des chefs, et à passer aux soldats des excès qui ne pouvaient durer sans entraîner la ruine même de la France.

Henri IV subit forcément cette licence effrénée de 1589 à 1598. La tentative qu'il avait faite en 1589 et 1590 pour s'y soustraire avait échoué. Depuis son avénement jusqu'en 1594 il eut à combattre la Ligue, c'est-à-dire la moitié de la France, et de plus la moitié de l'Europe conjurée contre lui. En 1594, au déclin de la Ligue qu'il désarma en grande partie en se faisant catholique, il devint, par le fait même de son abjuration, suspect et odieux au parti cal-

viniste, qui, sans en venir à une révolte ouverte, ne se montra guère moins redoutable, à lui et à la France, que ne l'avait été la Ligue, jusqu'à ce qu'il eût satisfait les réformés par l'édit de Nantes : dans la même période, il eut à soutenir encore la guerre ouverte contre l'Espagne. Il se vit donc à la discrétion des chefs militaires, et des soldats pour leur service sous le drapeau, autant et plus peut-être que ses prédécesseurs, non plus par la faiblesse et les vices de son gouvernement, mais par la multiplicité et la succession de ses ennemis, et par la pénurie des ressources financières jusqu'en 1597.

Les désastreuses concessions faites forcément par les derniers Valois, et par Henri IV durant la première moitié de son règne, aux chefs militaires de tous les degrés et à leurs soldats, eurent en général pour résultat de les empêcher de passer à l'ennemi; mais ces princes ne tirèrent d'eux qu'un service militaire tout à fait insuffisant. Dans quelques circonstances, les chefs ne répondaient pas du tout à l'appel du roi : dans d'autres, ils restreignaient à six jours leur présence et celle de leurs soldats à l'armée : lors même que leur service se prolongeait plus longtemps, il était encore trop précaire et trop capricieux, pour qu'il pût servir à autre chose qu'à une bataille ou à un siége de peu de durée. Le général ne pouvait faire fond ni sur les officiers ni sur les soldats pour la suite des opérations militaires qui entrent dans une guerre régulière et savante, la seule qui produise de grands et décisifs résultats. Les trois premières pièces mettront ces faits en pleine évidence.

Ne trouvant ainsi qu'une aide très-incomplète contre l'ennemi du dedans et du dehors, dans la milice nationale, dans les troupes françaises, Henri IV et ses prédécesseurs avaient été obligés de recourir sans cesse aux troupes étrangères. Lorsqu'au moyen, non pas de ressources ordinaires et durables, mais d'expédients financiers, ils étaient parvenus à se procurer quelque somme notable de deniers, ou à fournir des garanties acceptées pour un paiement à venir, ils s'étaient empressés d'appeler à leur aide les soldats des nations voisines. Henri III vint assiéger Paris avec une armée composée en forte majorité de Suisses et d'Allemands pour l'infanterie. De 1589 à 1598, Henri IV soudoya sans cesse tantôt des corps, tantôt des armées entières de Suisses, d'Anglais, de Hollandais, d'Allemands. Les rois obtenaient de ces étrangers, une fois rendus dans leur camp, une régularité et une durée de service qu'ils auraient vainement demandée aux troupes nationales. Mais d'une part, ces mercenaires et ces alliés étaient le fléau des campagnes; d'une autre, le chef de la nation, et la nation elle-même étaient à la merci de l'étranger : une multitude de faits, et la prise de Calais, en dernier lieu, l'avaient assez montré. Calais n'était resté aux Espagnols que parce que le roi n'avait pu obtenir des étrangers, des Anglais et des Hollandais, l'aide dont il avait besoin et que, pour le moment, il ne trouvait pas dans la force militaire insuffisante du pays.

Après avoir donné une idée générale de l'organisation militaire de la France jusqu'en 1598, nous allons revenir brièvement sur quelques détails. La cavalerie, presque toute composée de gentilshommes, était la meilleure de l'Europe; mais comme ces nobles servaient à leurs frais, on conçoit que cette partie de l'armée n'avait aucune permanence. Ils quittaient le camp royal dès qu'ils étaient rappelés dans leurs maisons par un intérêt politique ou civil, par un danger, par une affection de famille, par l'état de leur santé, par la seule fatigue même ou l'ennui de la guerre. Nous avons rendu ailleurs, à diverses reprises, un éclatant et juste hommage à cette noblesse, formant la grande majorité de la cavalerie, laquelle prit part à toutes les actions qui eurent lieu sous ce règne, aux nombreux combats livrés près de Dieppe et d'Arques, à la bataille d'Ivry, à la journée de Fontaine-Française, à la rencontre de Longpré qui décida la retraite du cardinal Albert d'Autriche. Il est évident que malgré l'intermittence continue de son service, elle soutint un parti qui était à la fois celui de l'indépendance nationale, de l'ordre et de la paix après trente ans de guerre civile, et qui sans son aide eût succombé selon toute apparence : à ce titre une reconnaissance éternelle lui est due. Mais nous n'avons pas ici à juger ses actes et sa conduite, nous avons à nous occuper de son organisation militaire, de la nature et des effets de son service, et ce service était très-loin de prêter à l'armée nationale l'aide et la force suffisantes contre l'ennemi intérieur, et surtout contre l'étranger.

Tant que les revenus publics furent insuffisants, tant que Henri fut hors d'état de payer intégralement et régulièrement l'infanterie, il va de soi que cette partie de notre force militaire n'avait pas plus de permanence et de régularité dans son service que la cavalerie. On pourrait croire que quand les Notables réunis à Rouen eurent par leurs votes augmenté de plus d'un quart les ressources de l'Épargne ou du Trésor, et lorsque Rosny eut commencé une réforme partielle des finances, Henri fut à même de retenir au moins l'infanterie nationale sous le drapeau, aussi longtemps que l'exigeaient les besoins et les dangers publics. Il n'en est pas du tout ainsi. L'infanterie continua quelque temps encore, à n'avoir d'autre règle dans son service que ses intérêts, ses passions et ses caprices. La lettre du roi écrite dans les derniers jours de septembre 1597, et formant la seconde pièce, montre, qu'à cette date, Henri, *même l'argent à la main*, était dans l'impuissance de retenir les fantassins, aussi bien que les cavaliers; qu'il restait sans un nombre suffisant de troupes pour tenter une entreprise un peu considérable, notamment la conquête d'Arras et de l'Artois, souvent projetée par lui, et favorisée en ce moment par la reprise d'Amiens et la retraite du cardinal Albert. Cette funeste liberté de détermination que conservait encore l'infanterie, entraînait à sa suite des conséquences d'autant plus graves, que les progrès faits par l'art militaire assuraient dès lors une prépondérance marquée à l'infanterie, et que tous

les tacticiens du temps proclamaient déjà « *que des dix parts de la guerre, neuf consistaient dans l'infanterie.* » Ce ne fut que quand la soumission de Mercœur et de la Bretagne, l'édit de Nantes, la paix de Vervins eurent délivré Henri de tous ses ennemis intérieurs et extérieurs; quand il eut rendu à l'autorité royale la puissance nécessaire pour se faire obéir, qu'il put commencer la réforme de notre état militaire, en rendant au mois d'août 1598 l'ordonnance sur le port d'armes. Par cet acte, en délivrant les campagnes des violences et du brigandage de la soldatesque, il enleva du même coup aux particuliers le droit redoutable de lever des soldats où et quand bon leur semblait; de mettre cette portion de la force publique au service du parti qu'ils préféraient; d'en prêter et d'en retirer l'appui au roi selon leur fantaisie. Henri accomplit, en 1603, la seconde partie de la réforme de notre état militaire sous ce rapport, et l'acheva dans les dernières années de son règne.

On peut voir, par ces détails, combien à l'époque de son avénement, et pendant la première moitié de son règne, la levée et la recrue des troupes, le service dans tout ce qui regardait la permanence et la régularité, l'obéissance au chef de l'Etat, la police de l'armée étaient profondément vicieux. Les pièces qui suivent prouvent que les autres parties de notre état militaire ne laissaient pas moins à désirer; que la France était dans une infériorité marquée, à la fois humiliante et dangereuse, à l'égard de l'Espagne, de l'Angleterre, de la Hollande, en ce qui concernait le nombre des troupes, les armes et particulièrement l'artillerie, le génie militaire employé à l'attaque et à la défense des places fortes, la discipline considérée, non plus au point de vue de l'ordre public, mais sous le rapport du perfectionnement des armées, la tactique enfin.

Ces vices de notre état militaire avaient pour moitié au moins fait obstacle à ce que le roi abattît la Ligue par les armes : ils l'avaient contraint d'abjurer, et d'acheter la soumission des chefs de la révolte avec les dernières ressources du royaume épuisé : enfin ils avaient marqué par de nombreux revers la guerre ouverte que nous avions entreprise contre l'Espagne depuis 1595. Henri eut donc à porter la main à tout, à tout réformer, et l'on a vu avec quel bonheur il le fit. Il est bien étonnant que le Père Daniel, dans son *Histoire de la milice française*, et beaucoup d'autres auteurs qui après lui ont traité spécialement cette matière, n'aient rien dit des profonds désordres qui s'étaient introduits dans l'état militaire de la France durant la seconde moitié du XVIe siècle, ni des remèdes que Henri IV y apporta.

§ 2. — Fragment de l'Advis sur une milice française, par du Plessis-Mornay, en 1597.

Cet écrit de Mornay se trouve au tome VII, pages 412 et suivantes, de ses Mémoires et Correspondance. Il fut composé, comme l'indique l'auteur, pendant la durée et les dangers de la guerre contre l'Espagne, au moment où l'on ne

pouvait prévoir encore la fin de cette guerre, très probablement à l'époque du siége d'Amiens. Cette pièce met dans tout son jour ce que le mode de recrutement de l'armée, le défaut de permanence dans le service, l'indépendance des chefs militaires, l'indiscipline des soldats, avaient de dangereux, de désastreux pour le gouvernement et pour le pays. »

« Le Roy ayant une grande guerre à soubtenir, de tous affaires n'en a point ung de si pressé que de restablir l'ordre de la guerre, sans lequel toutes aultres provisions deviennent inutiles, et par lequel il gaignera le moyen et le loisir de pourvoir à tout le reste.

» La guerre, puisqu'il a pleu à Dieu, est aujourd'huy le mestier le plus ordinaire du Roy. Il a reconquis tantost son royaume sur ses subjects, mais il a à le défendre contre un puissant estranger, qui n'a même faulte de fortes intelligences en cest Estat, et il en peult encores renaistre d'aultres. Le Roy a donc besoin d'une *milice certaine et ordinaire*, pour soubtenir le dehors et contenir le dedans, surtout qui ne regarde que luy, et n'ait obligation qu'à son Estat.

» En ce point a esté peché jusques ici diversement, et non sans évident dommage, en ce qu'il n'y a presque *aucune milice ordinaire en ce royaulme, obligée par serment estroict à son service*, contre ce qui s'est toujours practiqué en tous Estats; *mais tumultuaire pour la pluspart et levée à la haste*, subjecte par conséquent soit à PRENDRE PARTI, *soit à éclipser à toutes heures* [1], *le plus souvent au point du besoing*, *et après infinis ravages*.

» Mais non moins en ce que *chacung présumant pouvoir lever, a faict siens les subjects du souverain; les a appelés ses troupes et ses armées; a pretendeu bien obliger le Roy en les lui menant, plus cher que s'il les eust payés à la ruyne de tout son peuple; chose qui tire ordinairement après soi la ruyne des Estats, en tant que l'autorité et la force sont évidemment divisées et partagées, qui ne doivent résider qu'en ung.*

» Et cependant si l'on veult se ressoubvenir quel service Sa Majesté a tiré de telles levées, *elles ont ravagé ses provinces et bransqueté toutes les bourgades six mois durant*, *pour se rendre au fort du besoing*, APRÈS SIX JOURS DE SERVICE [2]; *ont mangé pour mille et n'ont pas servi pour cent;* ont arrêté sa noblesse à la conservation nécessaire de leurs maisons et familles contre leurs insolences, et qui pis *excédant les ennemis en toute sorte d'excès*, ont eu ce privilége de plus qu'ils l'ont faict sans appréhension de revanche ni résistance, mesme avec remerciement et récompense.

» SI CELA DURE, LE PEUPLE NE PEUT VIVRE, NI PAR CONSÉQUENT L'ÉTAT SUBSISTER; et pourtant faut arracher ce désordre, premier

[1] *A prendre parti*, à se déclarer et à servir contre le roi, l'ordre public et la cause nationale. *A éclipser*, à se retirer et à disparaître.

[2] *Rendre* est pris ici dans le sens de devenir incapable de tout, et par suite de faire défaut, de manquer.

(avant) que planter l'ordre; ce qui se peut par une loi qui porte sa peine et son exécution avec soi, qu'il soit irrémissible à tout homme, sans exception, de lever gens sans l'autorité du Roy, et les ayant levés mesme sous son autorité, de tenir les champs sous quelque pretexte que ce soit.

» Ce fondement posé, sans lequel tout le reste est vain, venons à nostre milice, laquelle je constitue en infanterie, cavalerie, artillerie.

» *L'infanterie, en laquelle, des dix parties de la guerre, consistent les neuf,* très recommandée en toute l'antiquité, *très négligée en ce royaulme,* le plus peuplé néantmoins de toute la chrestienté, et d'hommes enclins aux armes; aujourd'hui autant que jamais qu'elles sont aux mains de toutes les personnes indifféremment; tellement qu'il n'y a de la matière que trop, n'y manque qu'une bonne forme. »

§ 3. — Lettre de Henri IV à madame Catherine de Bourbon, sa sœur, en date du 28 septembre 1597.

Cette lettre se trouve dans le Recueil des lettres missives, tome IV, page 855; elle avait déjà été imprimée dans quelques autres recueils. Elle est écrite quelques jours après l'affaire de Longpré, la retraite du cardinal d'Autriche, et la capitulation d'Amiens. Elle confirme d'une manière éclatante ce que dit du Plessis-Mornay sur l'indépendance absolue des officiers à l'égard du roi, du chef de la force publique; sur l'obéissance que rendent les soldats à ces officiers contre l'intérêt du roi et de la chose publique. Elle prouve, en outre, que s'il y avait alors quelques troupes fort peu nombreuses, que l'on tint d'une manière continue, sous le drapeau, il n'y avait dans la généralité, dans l'ensemble, ni infanterie, ni cavalerie permanentes.

« Ma chère sœur, il faut que les desplaisirs talonnent toujours les contentements. Vous pouvés penser quel (contentement) je debvois avoir du succès d'Amiens, et quel regret j'ay dans l'âme *de voir le cours de ma bonne fortune arresté par le desbandement général de mon armée qui,* L'ARGENT A LA MAIN, *n'a sçeu estre empesché,* tant la légèreté des François est grande! Et l'exemple pernicieuse des grands a esté suivie... J'avois jeudy au soir cinq mille gentilzhommes; samedy à midy, je n'en avois pas cinq cents. De l'infanterie, le débandement est moindre, quoique très grand. »

§ 4. Passage des Mémoires de Groulart relatif à la discipline des armées française et hollandaise.

Jusqu'à la réforme opérée par Henri IV, l'infanterie française n'observa presque aucune discipline, et fut prodigieusement inférieure sous ce rapport à l'infanterie de toutes les nations voisines de la France. Ce vice de notre milice frappait non-seulement les gens du métier, les militaires, mais même tous les hommes qui apportaient quelque attention et quelque intérêt aux affaires publiques. C'est ce qui résulte du passage suivant des Mémoires ou Voyages en cour du président Groulart, lequel se rapporte à

l'année 1592, et se trouve au chapitre III de ses Mémoires, t. XI, p. 558 B, de la collection de M. Michaud :

« Le premier jour du mois de mars (1592) arrivèrent à Dieppe deux mille hommes (Hollandais) que le comte Maurice envoyoit de renfort au Roy, par son cousin Philippe de Nassau.

» Il les faisoit fort bon voir, car il n'y avoit en tout qu'une charette pour compagnie, qui portoit les armes des capitaines, et en tout quelque vingtaine de goujats. Les soldats portoient et leurs armes et leurs arquebuses, *et vivoient avec discipline, qui n'est aucunement observée en France.* »

§ 2. Moyens proposés par du Plessis-Mornay pour une réforme. Fragment de cet écrivain relativement au nombre des troupes.

Dans l'écrit que nous avons précédemment cité, composé en 1597, dans l'*Advis sur une milice françoise*, Mornay proposait au roi les moyens qu'il jugeait propres à détruire ces désordres, et à réformer notre état militaire, particulièrement en ce qui regardait l'infanterie. Ces moyens étaient : 1° la recrue et l'enrôlement des fantassins faits dans chaque généralité par un vieux militaire expérimenté, que le roi aurait nommé son commissaire; 2° le choix fait par ce commissaire des sujets qui auraient déjà porté les armes et signalé leur courage; et à défaut d'anciens soldats, des hommes qui, dans chaque paroisse, auraient exercé des métiers préparant à la guerre, parce que ces métiers rompent à la fatigue, tels que ceux de charpentiers, forgerons, maçons; 3° la préférence donnée aux gens de bonne conduite et de quelque avoir; 4° des registres exacts de tous ceux qui seraient enrôlés dans chaque généralité et dans chaque paroisse; 5° la nomination par le roi du capitaine et de l'enseigne dans chaque compagnie, le choix portant sur un gentilhomme ou sur un roturier renommé par sa valeur et par son expérience; 6° le serment prêté par les officiers et par les soldats dans les termes les plus exprès, de rendre fidélité et obéissance au roi, et de n'obéir qu'à lui; 7° des appointements alloués aux officiers; l'exemption de la taille et de toute charge, et une paie régulière et suffisante assurée aux soldats, chaque soldat recevant par jour près de sept sous du temps, environ vingt-six sous d'aujourd'hui, y compris sa nourriture; la paie de toute l'infanterie étant assignée sur *la grande crue,* qui ne pourrait recevoir d'autre destination, pour que la paie fût assurée; 8° l'uniforme donné au soldat, en ce qui concernait le manteau; 9° les grades d'officiers depuis celui de lieutenant, et les grades de sous-officiers, conférés par le capitaine aux soldats qui se seraient distingués par leur courage et leur bonne conduite; 10° la fondation d'Invalides; la subsistance du soldat, s'il avait été estropié au service, et celle de sa veuve, s'il était mort, étant assignée sur les bénéfices ecclésiastiques les plus voisins du lieu de sa naissance; 11° après ces mesures prises pour assurer aux soldats l'existence, le bien être, les encourage-

ments voulus, l'établissement d'une exacte discipline dans chaque régiment et dans chaque compagnie. La discipline se divisant en deux parties principales, dont l'une regardait la police, l'autre la préparation au métier de la guerre, d'une part, le soldat ne pourrait plus, sous les peines les plus sévères, rien exiger des paysans ni dans ses cantonnements, ni dans sa marche, des étapes étant préparées sur sa route: d'une autre, il serait incessamment livré aux exercices qui le rendraient habile au maniement des armes, propre à toutes les évolutions militaires [1].

Mornay, dans trois autres passages de l'écrit où il propose ces excellentes réformes, fixe le chiffre des fantassins dont il voudrait voir l'armée nationale se composer, et fournit un renseignement comparatif bien précieux sur l'état militaire de l'Angleterre, en 1597. Comme le nombre des fantassins qu'il propose de lever mettait notre pays à l'égard de cette puissance dans une profonde infériorité, il est évident qu'il était arrêté par la dépense, par la situation financière du royaume à cette époque.

« Pour donner, dit-il, à l'infanterie une bonne forme, semble que le Roy peut lever en chacune élection une compaignie au moins de cent hommes, pour revenir à ung régiment par généralité, et pour les pays d'Estats à proportion. Ce qui serait vingt régiments et environ *vingt mille hommes pour tout le royaulme;* et par ce mesme ordre, *on pourroit doubler quand besoin seroit...*

» De ceste procédure (des avantages qu'il a réclamés pour l'infanterie) l'utilité reviendra à Sa Majesté.... que tous ses subjects à l'envi vouldront entrer et en cest exercice, et en ce rolle, comme ès Estats voisins, nommement l'Angleterre, où la royne *s'est assurée par ce moyen de quatre-vingt-dix mille hommes, enrollés et obligés à toutes occasions à la défense du royaulme..*

» Pour la cavalerie, oultre celle que Sa Majesté peult entretenir sur son taillon et sur ses aultres subsides, elle peult encores estre secourue par le moyen qui en suit : sçavoir si elle ordonne qu'il lui soit envoyé de chascune seneschaulsée, par ses seneschal et officiers, ung rolle bien exact de tous les gentilshommes et nobles... (Suivent les réformes qu'il propose.) Ce faisant, et Sa Majesté mesnageant dextrement les occasions, sans les harrasser inutilement, elle sera servie de tous, au lieu qu'elle ne l'est que de quelques-ungs..., et ne laissera Sa Majesté, oultre ses ordonnances et chevaulx-légers, d'estre secourue en son besoing *de quatre mille chevaulx* [2]. »

En ajoutant les ordonnances et les chevau-légers, au nombre de deux mille environ, aux nobles fournissant quatre mille hommes, après les réformes, Mornay arrivait ainsi pour la cavalerie au chiffre de six mille hommes.

[1] Advis sur une milice françoise, dans les Mémoires et Correspondance de du Plessis-Mornay, t. VII, p. 414-422.

[2] Advis sur une milice françoise, pages 414, 422, 423.

Toutes les mesures proposées par Mornay étaient rédigées et écrites par lui seul; mais elles étaient inspirées de moitié au moins par le Roi, pour lequel l'*Advis sur la milice françoise* était composé, et qui l'avait demandé, on ne peut en douter.

La réforme, en ce qui concernait la police de l'armée et la protection des campagnes, fut accomplie dès 1598. Les autres réformes furent opérées, et tous les établissements militaires demandés furent fondés entre 1603 et 1610, comme on peut le voir au livre VII, chap. VIII de cette histoire. Mais le roi, secondé par Sully, dépassa prodigieusement tout ce qu'avait imaginé et espéré Mornay. En effet, tandis que Mornay limitait à vingt-six mille le nombre total des troupes françaises, dans les temps ordinaires, et qu'il ne le portait qu'à quarante-six mille dans des circonstances extraordinaires, dans le cas où le roi et le royaume seraient menacés et pressés par de nombreux ennemis, Henri l'élevait à cent un mille soldats, pour une guerre dans laquelle la France avait non à défendre son indépendance, mais seulement à mieux régler l'équilibre européen, et à augmenter sa prépondérance au dehors. On trouvera ce chiffre solidement établi dans notre livre VIII, et l'on en conclura que, grâce à Henri, la France avait bien dépassé la force militaire de l'Angleterre, sous Elisabeth, si justement admirée par Mornay.

§ 6. Document relatif aux armes, particulièrement à l'artillerie, au génie militaire appliqué à l'attaque des places fortes, à la discipline et à l'expérience militaire, à la tactique.

L'un des plus grands hommes de guerre du temps, le prince Maurice de Nassau, deux écrivains qui avaient fait une étude spéciale de la guerre, Mornay et d'Aubigné, jugeaient tous trois que, eu égard au système général des armes offensives employées au commencement du XVIIe siècle, la pique était une arme excellente pour l'infanterie, sous la condition que la mousqueterie prédominât et que la pique ne fût qu'un accessoire; que dans chaque compagnie de cent hommes, il fallait qu'il y eût trente piquiers, le reste des soldats étant armés de mousquets et d'arquebuses. Henri, en envoyant servir en Hollande, pendant les dix années de paix, un certain nombre de régiments français, parvint à vaincre les préjugés alors existants chez les chefs et les soldats, et à remettre en usage dans notre infanterie la pique, qui tenait lieu de la bayonnette moderne. Voici sur ce point les témoignages de Mornay et de d'Aubigné.

« Il semble, dit Mornay, que le Roy peut lever en chascune élection une compaignie au moins de cent hommes. — Du nombre des enrollés seront choisis..... *trente piquiers* avec les armes de Milan de toutes pièces, quinze mousquetaires, le reste arquebusiers, auxquels seront ordonnées les payes à raison des armes. Pour faire *reprendre la pique* et le corcelet, sera dict que nul, de

là en avant, ne pourra parvenir aux degrés, que par acte signalé, ou pour l'avoir portée au moins deux ans.

» Nous avons veu, ajoute d'Aubigné, les capitaines de picorée et les pétrinaux à ce point de brutalité que, quand nous osâmes *faire porter les picques*, ils appelaient nos soldats *abatteurs de noix*. Enfin les restaurateurs de l'honneur le comte Maurice et son cousin (Guillaume de Nassau) ont vaincu et emporté, pour avoir sagement commencé et constamment poursuivi [1]. »

Dans la première partie du règne de Henri IV, l'artillerie était peu nombreuse, et si elle était bien servie dans son armée, elle l'était très mal dans celle de ses ennemis. En 1587, à Coutras, toute l'artillerie des Calvinistes se bornait à deux canons et à une coulevrine, celle de l'armée royale à deux canons. En 1599 à Ivry, le roi n'avait que six bouches à feu, quatre canons et deux coulevrines, Mayenne n'en avait que quatre, deux bâtardes et deux coulevrines, au rapport de la relation officielle de cette journée, écrite par l'un de ceux qui y avaient pris part [2]. Les autres armées royales et ligueuses rassemblées sur les divers points du territoire étaient pourvues de moins de canons encore que celles qui se mesurèrent à Ivry, et l'on sera très près de la vérité quand on estimera que toute l'artillerie de la France, destinée aux armées, se bornait en 1590 à quinze ou vingt canons. L'usage de l'artillerie était donc alors fort restreint, et cette arme n'influait que d'une manière secondaire sur le sort des combats. En effet, celle du roi, qui était infiniment mieux postée et mieux servie que celle de Mayenne, et qui fit à l'ennemi bien plus de dommage qu'elle n'en reçut, ne semble pas cependant avoir tiré plus de treize canonnades [3]. Le prince Maurice de Nassau, dans sa

[1] Advis sur une milice françoise, dans les Mémoires et Correspondance de du Plessis-Mornay, t. VII, p. 414-416. — D'Aubigné, Hist. univ., Appendix ou attache aux deux premiers volumes.

[2] Discours véritable sur la victoire obtenue par le Roy en la bataille donnée près le village d'Ivry, dans les Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 239, 243 : « Un » peu devant les dits deux escadrons estoit celuy de la cavalerie légère en deux » troupes : l'une où estoit le grand-prieur colonel d'icelle, et en l'autre le sieur » de Givry. Un peu tirant plus à gauche estoit l'artillerie, *qui estoit de quatre* » *canons et deux coulevrines*. — L'armée des ennemys parut aussi en » mesme temps en lieu un peu plus relevé et aussi un peu plus reculé qu'elle » n'estoit le jour précédent.... *Ils n'avoient que deux coulevrines et deux* » *bastardes*, qui estoient à leur main gauche. »

[3] Discours véritable sur la victoire, page 244 : « Le sieur de la Guiche fit » incontinent tirer avec grande promptitude et très à propos, dont les enne- » mys receurent grand dommage. Il avoit fait tirer neuf canonnades, avant que » les autres eussent commencé. Après trois ou quatre volées de part et d'autre, » l'escadron de leurs anciens chevaux légers, tant françois, italiens, qu'alba- » nois, qui pouvoit estre de cinq à six cents chevaulx, voulut advancer pour » venir à la charge contre celuy du mareschal d'Aumont. » Au delà de ce moment, il semble évident, d'après la relation, que les armées en viennent aux mains, se mêlent, et que l'effet de l'artillerie cesse entièrement.

lutte contre l'Espagne, accrut sans doute et perfectionna l'usage de l'artillerie, mais infiniment moins que les autres parties de l'art militaire. A la bataille de Nieuport, donnée en 1600, on voit dans la relation contemporaine et très développée, transmise par Palma Cayet, que Maurice n'avait que huit canons, deux de plus que l'archiduc Albert [1]. Ce fut Henri IV, qui le premier des capitaines de l'Europe, et dans la période écoulée entre le commencement de la guerre contre la Savoie et l'année 1610, donna un grand développement à l'artillerie, changea entièrement les proportions que le canon avait eues jusqu'alors dans le gain des batailles, et assura ainsi pour longtemps à la France la supériorité des armes offensives sur les puissances voisines. Sully nous a transmis, dans des états officiels, dont nous avons donné le texte au livre VIII de cette histoire, le détail exact des préparatifs que le roi fit en 1609 pour la guerre contre les deux branches de la maison d'Autriche [2]. Ces états démontrent que les six canons de l'armée commandée par le roi à Ivry avaient été remplacés par trente canons donnés à l'armée à la tête de laquelle le roi allait se mettre quand il fut assassiné : elles prouvent en outre que l'artillerie, pour les diverses armées françaises mises alors sur pied, montait à quatre-vingts pièces. Nous avons pensé qu'il valait mieux appuyer notre exposé de documents officiels que de tout autre témoignage contemporain, au risque de rester un peu au dessous de la vérité. Mais si le Mercure françois, l'annuaire historique du temps, est bien informé dans les renseignements qu'il fournit pour la fin du mois d'avril 1610, Henri et Sully dépassèrent dans l'exécution ce qu'ils avaient projeté, et l'armée commandée par le roi, au lieu de trente canons, en reçut cinquante. « Le Roy, dit le Mercure, envoya le colonel Glaris faire » une levée de dix mille Suisses qui se rendirent en France *sur la* » *fin d'avril*. On fict en mesme temps sortir *cinquante canons* de » l'arsenal de Paris, avec poudres, boulets, et toutes sortes d'us- » tancilles nécessaires à un si grand appareil : le tout fut conduit

[1] P. Cayet, Chron. sept., liv. III, p. 98-100 : « Le prince Maurice... mena » avec luy *six pièces d'artillerie*, à la pointe de son avant-garde. Le comte » Ernest, estant en chemin pour tirer vers le pont *avec deux pièces*, trouva » qu'une partie de l'armée ennemie estoit jà passée. — Ledict seigneur archi- » duc y perdit *six pièces* d'artillerie qu'il avoit amenées, et furent recouvertes » (recouvrees) *les deux* que le mastin il avoit ostées au comte Ernest. »

[2] Voyez dans le livre VIII de cette histoire, tome IV, le texte et les notes des pages 146-153. Entre les citations des Œconomies royales de Sully, il faut relever le passage suivant de son chapitre 217, tome II, p. 438 A, relatif à l'armée que le roi commande en personne. « Plus le Roy veut avoir cinq mille » chevaux, sçavoir mil en *sa cornette blanche*, composez de tout ce qu'il y » a de princes, seigneurs et braves gentilhommes, non ayant charges.... Plus » le Roy m'a commandé de préparer *une bande d'artillerie de vingt ca-* » *nons, six coulevrines, et quatre bastardes*, avec tous leur esquipage, atti- » rail et fournitures nécessaires. » Outre l'armée que le roi devait commander en personne, la France avait levé trois autres armées.

» par eau à Châlons-sur-Marne [1]. » Il résulterait de là que cent canons au lieu de quatre-vingts auraient été préparés pour les quatre armées francaises qui entraient alors en campagne, sans compter les pièces dont toutes les places fortes étaient garnies.

Nous avons exposé au livre VII ce que Henri et Sully avaient fait pour le génie militaire appliqué à la défense et à l'attaque des places fortes : les réformes et les développements furent tels qu'ils peuvent passer pour une création. Nous allons produire un document d'après lequel on voit que tout ce qui n'était pas encore accompli pour le génie appliqué au siége des villes allait l'être. Ce renseignement est fourni par l'ambassadeur et l'homme d'État Fontenay-Mareuil, dans la première partie de ses Mémoires qu'on trouve au tome V de la seconde série de la collection de M. Michaud, page 12 A et B.

« (1610) Parce que l'escole de Hollande estoit lors en grande réputation, *particulièrement par la nouvelle manière d'attaquer les places, inventée par le prince Maurice*, et que MM. de Chatillon et de Bethune, colonels des régiments françois entretenus par le Roy en ce pays-là, y avoient acquis beaucoup de réputation, il les faisoit venir pour *servir une année auprés de luy comme d'aides de camp*, en attendant qu'il les fist maréchaux de camp, les obligeant ainsy à faire une espèce de noviciat parce qu'ils estoient encore fort jeunes. »

Nous terminerons la série des Documents relatifs à l'état militaire de la France sous le règne de Henri IV, par un fragment de d'Aubigné faisant partie de l'*Apendix ou attache aux deux premiers volumes de l'histoire universelle*. Ce passage montre que, durant la période de 1601 à 1610, Henri avait opéré une entière réforme, accompli une véritable révolution dans notre infanterie, tant sous le rapport de la discipline, que sous le rapport de l'instruction militaire et de la tactique, en envoyant nos soldats à l'école du prince Maurice de Nassau; qu'en les soumettant à cet admirable apprentissage, il les avait rendus capables de rivaliser avec les Hollandais, alors vainqueurs des Espagnols, longtemps et justement réputés les premiers fantassins de l'Europe.

« Nous trouvons là, dit d'Aubigné, un chef nouveau, une forme nouvelle, et des succez de guerre ausquels la fortune a trouvé ses maistres, qui lui ont fait souffrir quelques règles de la vertu. C'est une raison pour nous de là distinguer nos fureurs sans loi d'avec les valeurs bien emploiées, les brigands des soldats, les troubles de populace d'avec la vraie milice, qui donne à sa guerre et à ses capitaines un nom honorable et bien acquis. »

« En ce discours destaché de mon histoire, franc de la loi qui me deffendoit les avis de louange et de blasme, je me permets de rendre l'honneur deu à celui qui l'a restaurée (la vraie milice et la vraie guerre), rendu son nom plein d'effet, et en son ancienne

[1] Mercure françois pour l'année 1610, volume Ier, folio 417 verso.

splendeur. C'est le comte Maurice de Nassau, très excellent fils d'un incomparable père.... »

« Ses vertus naturelles et sciences acquises ont esté bien nécessaires pour inventer, oser et parfaire une face nouvelle au mestier des armes; *rendre nos soldats autres qu'eux mesmes, les remettre à l'A, B, C, de leurs pas et paroles*, et (qui estoit le plus difficile) *leur faire oublier tout ce qu'ils sçavoient*. Car nous lui avons envoyé de France des hommes endurcis au brigandage et aux rébellions contre leurs chefs, qui n'estimoient avoir gibier que les paisans leurs nourriciers, desquels ils faisoient quintaines de leurs inhumanitez, et qui sans honte abandonnoient les armées et leurs enseignes à la veille d'un combat, et qui en un mot devoient avoir pour titre : ESPOUVANTEAUX DES HOSTES ET JOUETS DE NOS ENNEMIS. Il nous a renvoyez *maistres et docteurs de nostre jeunesse, confirmez dans leur théorie par essais et victoires pratiquées en toutes façons*. Circonstance remarquable ! que nos bisognes n'ont pas appris ces leçons dures et malaisées dans le repos où se façonnent les Terses d'Italie [1]; *mais tel ordre, plus désiré, qu'espéré*, a esté appris et esprouvé tout d'un temps, dedans l'escole fumeuse des siéges et des combats...... »

« Le mareschal de Biron [2], craignant que sa témérité fust autre que brutale, ne vouloit pas que le mot de discipline sortist de la bouche d'un capitaine : *presque tous les François disoient que sans tout ce manége ils sçavoient bien se battre, et quand ils eussent ajousté, voire se deffaire, ils n'eussent pas menti.*

» On a vu longtemps contrefaire les controverses du comte Maurice et de son cousin Guillaume de Nassau, qui a la seconde part en la gloire que je descrips.... et diffamez ce qu'on a depuis tant admiré. Enfin ces restaurateurs de l'honneur ont vaincu et emporté, pour avoir sagement commencé, et constamment poursuivi. Si que nul prince n'a plus estimé aucun digne de commandement qu'il n'eust fait son apprentissage en Hollande, *et que le duc d'Espernon, colonnel de France, après avoir longtemps déclamé contre la nouveauté, a souffert au commencement, et puis enfin sollicité que ses vétérans se soient faits tirons* [3] *des moindres des Pays-Bas.* »

« Henri le Grand *a couronné ses expériences et dangers de l'amour de cet ordre*, donné le gantelet au restaurateur, et prononcé de sa bouche : « Que nous avions plus combattu que les Holan- » dais, et eux mieux fait la guerre que nous. » J'eusse voulu : « Eux fait la guerre, et non pas nous. » Je m'estonne que nos faiseurs de panégirics (ou pour le moins quelqu'un d'eux), n'ont pris ce sujet véritable pour exercer leurs styles fleuris, au lieu de louanges prophétiques. »

[1] Régiment de 3,000 hommes.

[2] C'est le maréchal de Biron le jeune.

[3] Élèves, apprentis.

HUITIÈME DOCUMENT RELATIF A L'ÉPOQUE OU SULLY FUT REVÊTU DES DIVERSES CHARGES QUE LUI CONFIA HENRI IV.

Cette note se rapporte au second volume de cette histoire, pages 255 et suivantes ; au troisième volume, pages 97-112, 617-676 ; au quatrième volume et au septième document historique relatif à l'état militaire de la France, pages 635-648.

Henri IV fit rentrer Sully, alors seulement baron de Rosny, au conseil des finances, et lui délivra les provisions de sa charge au milieu du mois de novembre 1596, dix jours après l'ouverture de l'assemblée des notables convoqués à Rouen. C'est en qualité de membre du conseil des finances, qu'il visita quatre des généralités ou recettes générales du royaume, et qu'il en rapporta à Rouen 500,000 écus ou 1,500,000 livres du temps, environ 5,490,000 livres d'aujourd'hui. A partir du 1er juin 1597, et trois jours avant celui où Henri retournait au siége d'Amiens, Sully dans une séance solennelle du conseil d'Etat, reçut du roi la principale autorité dans les finances, une véritable délégation du pouvoir exécutif en ce qui touchait à cette partie du gouvernement, mais sans autre titre que celui de membre du conseil des finances [1].

Henri ne rétablit pour lui la charge de surintendant des finances, et ne lui conféra cette charge au moins par acte public et exécutoire, qu'en l'année 1599. Il est impossible d'en douter d'après les deux passages suivants des Œconomies royales, dont le second est aussi formel, aussi explicite que possible.

Au chapitre 91, tome I, page 310, des Œconomies royales [2], les sécrétaires de Sully, qui revit et corrigea leur travail de sa main, récapitulant divers faits accomplis l'an 1599, lui disent :

« Durant le cours de ceste année, il mourut divers personnages de qualité en France, comme l'archevesque de Lyon, nommé d'Épinac... messieurs de Chiverny, chancelier de France, de Schomberg, des premiers au conseil des finances, et d'Incarville, controoleur général d'icelles. Par la mort des quels et des vertigots ordinaires de M. de Sancy, *vous demeurastes seul en l'administration des finances*. »

Tous ces faits se rapportent à l'année 1599 : le témoignage unanime des historiens et les actes publics ne laissent aucun doute à cet égard [3]. Le premier passage des Œconomies royales,

[1] Voir le tome II de cette histoire, p. 255-257, 269, 356.

[2] Dans la collection de MM. Michaud, Poujoulat.

[3] P. Cayet, Chronol. septen., an 1599, p. 62 B, collection Michaud. — De Thou, Mémoires, dans la collection Michaud, t. XI, p. 371 A. « An 1599. » Cette même année fut triste pour le président de Thou, par la perte qu'il fit » de trois hommes illustres qui étoient ses alliés ou ses meilleurs amis : c'é- » toient le comte de Schomberg, le chancelier de Cheverny, et le marquis de » Pisani, qui moururent tous trois dans ce temps-là. »

que nous venons de produire suffirait déjà pour montrer que la surintendance n'a été rétablie au profit de Sully qu'en 1599. Un second passage qu'on lit au chapitre 94, tome 1er, page 323 A, fixe cette date d'une manière plus claire encore :

« Or, ayant esté, *en cette année* 1599, reduites en vostre seule personne les charges de *super-intendant des finances* et de l'artillerie, comme il a esté dit, des bastiments par la resignation de M. de Sancy, et des *fortifications* par la mort de M. d'Incarville, vous essayiez de les administrer toutes quatre, en sorte que le Roy en pust avoir contentement, le royaume accroissement et amélioration, et le peuple descharge et soulagement. »

Un contemporain, Marbault, dans divers passages de ses remarques sur les mémoires des sages et royales Œconomies d'Etat, a fixé au mois d'avril 1598 le rétablissement de la surintendance des finances, et la nomination de Sully à ces fonctions [1]. Nous ne savons sur quels actes, Marbault appuie cette assertion. En supposant que ce fussent des lettres-patentes, il faudrait croire alors que ces lettres, ou projetées, ou même formulées, mais sans sortir des bureaux de la chancellerie, dès le mois d'avril 1598, n'ont été enregistrées et ne sont devenues exécutoires que l'année suivante 1599. C'est du reste ce qui est arrivé pour plusieurs des grandes mesures de gouvernement et d'administration de ce règne, notamment pour l'édit relatif à la réforme de la justice. Dans tous les cas, et dans toutes les suppositions, il est clair, par le témoignage de Sully, qu'il n'exerça l'autorité attachée à la surintendance des finances qu'à partir de 1599, et que ce n'est aussi qu'à partir de cette année qu'il put influer souverainement sur la fortune publique.

La plupart des dates données par le père Anselme, sur la promotion de Sully aux diverses fonctions qu'il exerça, sont insoutenables. Elles sont réfutées par le témoignage de Sully, et par les termes des édits, comme on va le voir. Voici ce qu'on trouve dans l'ouvrage du P. Anselme, tome VIII, chapitre 8, page 186:

« Maximilien de Bethune, premier du nom, pair et maréchal de France.... reçut des biens considérables de ce grand monarque (Henri IV) qui lui donna la charge de grand-voyer de France en 1597, celle de surintendant des finances en 1598, et le pourvut encore de celle de grand-maître de l'artillerie le 13 novembre 1599, qu'il érigea en sa faveur en office de la couronne au mois de janvier 1601. Le gouvernement de la Bastille, avec la surintendance des fortifications, lui furent encore donnés en 1602. »

Le P. Anselme avance donc que Henri IV conféra à Sully la charge de grand-voyer de France en 1597, celle de surintendant des finances en 1598, celle de surintendant des fortifications en

[1] Remarques sur le chapitre LXXII (ch. LXIII, p. 243, t. II) dans la collection de M. Michaud, t. II, p. 35 A. « Il fut fait sur-intendant au mois d'avril » 1598, seulement, — page 36 A. » Marbault ajoute : « Il ne fut sur-intendant » qu'au printemps de 1598, — plus p. 45 A, 47 A. »

1602. De ces trois assertions prenons-en deux d'abord qui sont manifestement fausses, qui sont contredites par un édit et par le témoignage de Sully appuyé de faits, avant d'en venir à un énoncé qui selon toute apparence aurait besoin d'explications et très-probablement de modifications.

Sully ne fut pas créé grand-voyer de France en 1597, mais bien en 1599, comme le prouve l'édit rapporté par Blanchart dans sa compilation chronologique des ordonnances des rois de France, dont voici l'énoncé :

Édit portant création de l'office de grand-voyer de France, en faveur de Maximilien de Bethune, baron de Rosny, à Fontainebleau, *au mois de may* 1599. Registré au Parlement le 25 septembre de la mesme année [1].

Sully ne fut pas promu aux fonctions de surintendant des fortifications en 1602, mais en 1599. C'est ce qui résulte, et du témoignage formel de Sully rapporté plus haut et des faits. Sully fait dresser à la fin de l'an 1600, et présente au roi le 1er janvier 1601, un état général dépendant de la charge de surintendant des fortifications qu'il exerce déjà depuis près de deux ans [2].

Venons-en maintenant à l'énoncé du P. Anselme, qui demande des éclaircissements et probablement des modifications. L'auteur prétend que Sully reçut la charge de surintendant des finances en 1598, et nous venons d'entendre Sully témoigner qu'elle ne lui fut confiée qu'en 1599. Or qui croira-t-on si l'on ne croit Sully parlant de ce qui le regarde? En supposant que des provisions de cette charge aient été projetées, ou secrètement libellées au mois d'avril 1598, comme on peut l'inférer du témoignage de Marbault, elles ne furent certainement publiées, elles ne devinrent officielles et exécutoires qu'en 1599. C'est ce que devait dire absolument le P. Anselme ; c'est la distinction qu'il devait établir.

[1] Quatrième volume des Ordonnances d'Henry IV, cotté 2 U, folio 34 — Blanchart, *Compilation chronologique des ordonnances des rois de France*, colonne 1327, § IV.

[2] Voir ci-dessus la citation tirée du chapitre 94 des Œconomies royales, et y ajouter la citation suivante empruntée au chapitre 100, t. I, p. 359 A, collection Michaud. « Ayant dès la fin de l'année 1600 dressé cinq projets des » états généraux dépendans de vos charges.... le cinquiesme un projet d'estat » général de toutes *les réparations et fortifications des villes*, chasteaux » et places des frontières de France, tous lesquels projets d'estats ayant fait » voir au Roy dès le mois de décembre de l'année 1600, vous les luy vinstes » apporter, mis au net dans des livres bien reliez, lorsque le premier jour de » l'année 1601 suivant les coustumes, vous luy apportastes pour ses estrennes » et à la Reine aussi à chacun, deux bourses de jettons dont les uns estoient » d'or et les autres d'argent. »

DOCUMENTS HISTORIQUES

DU QUATRIÈME VOLUME.

PREMIER DOCUMENT.

Document relatif à l'un des désirs et à l'un des projets de Henri IV, passé dans sa politique active, et à l'état de l'Allemagne à la fin de 1866.

Ce document se rapporte aux pages 213, 214, 215 du quatrième volume.

Ces pages, écrites en 1856, étaient imprimées au mois de juin 1866, avant la fin de la guerre entre l'Autriche et la Prusse, et les événements qui ont suivi la bataille de Königgratz.

Ces pages, vraies et exactes dans leurs moindres détails en 1856, continuent à l'être aujourd'hui, grâce à Dieu, sinon dans leur totalité et leur intégrité, au moins dans leur ensemble.

Dans un siècle où les souverains de la plus grande monarchie de l'Occident avaient donné l'exemple, durant quatre-vingts ans, de ne prendre pour règle, de ne suivre pour loi dans leurs rapports avec les États voisins, que la force et que les convoitises de leur ambition, Henri IV conçut la pensée d'établir l'empire du droit et de la justice; d'entourer les plus petits comme les plus grands États de garanties pour leur indépendance; d'assurer à tous indistinctement leur autonomie, et avec leur existence individuelle, la pleine liberté de leurs déterminations, la pleine jouissance d'eux-mêmes, dans tout ce qui ne nuisait pas aux intérêts et à la sûreté de la commune patrie. Henri IV avait fait passer dans sa politique active cette idée et ce dessein, à la mise en pratique, à l'exécution desquels il travailla jusqu'à sa mort, puisque la constitution définitive de l'*Union Evangélique* et le traité de Hall avec les princes allemands datent du 11 février, et les derniers traités avec les puissances italiennes du 25 avril 1610.

En s'inspirant de ses idées, huit générations de grands jurisconsultes et d'éminents publicistes, jusqu'à Montesquieu et Voltaire, mettant le génie humain au service de la conscience humaine, ont établi le droit des gens, qui peut bien être violé un moment, mais qui ne peut périr, et qui depuis trois siècles, a constamment repris vie le lendemain du jour où on le croyait mort sans retour [1].

[1] Montesquieu, Esprit des lois, liv. I, ch. 4, p. 4, 5, édit. de 1817. « Considérés comme habitans d'une si grande planète, qu'il est nécessaire qu'il y » ait différents peuples, les hommes ont des lois dans le rapport que ces » peuples ont entre eux; et c'est le DROIT DES GENS.... Le droit des gens est » naturellement fondé sur ce principe que les diverses nations doivent se faire,

Le principe dominant, la loi suprême de ce code, est l'autonomie, l'inviolabilité égale des grands et des petits Etats; la condition que si une guerre malheureuse peut les rendre passibles de sacrifices, elle ne doit pas les priver de leur existence propre, de leur indépendance, de leur privilége d'être gouvernés par des princes indigènes, par leurs lois politiques et civiles.

En dehors de l'Allemagne, dans toute l'Europe méridionale et occidentale, les idées conçues, les plans formés par Henri IV pour l'indépendance des divers peuples de la chrétienté ont reçu leur exécution depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours. Le Portugal, le royaume de Naples, le Milanez, la Vénitie, la Belgique, la Hollande, arrachés à la domination de la maison d'Autriche, n'ont plus subi la loi de l'étranger, se sont appartenus.

Dans l'Allemagne, jusqu'aux événements accomplis dans la seconde moitié de cette année 1866, le droit public, le droit des gens n'avaient pas pris une moindre consistance, n'avaient pas fait de moindres progrès. Ils avaient bravé et déjoué les efforts successifs de Charles-Quint, de Ferdinand II, de Napoléon 1er. Par l'acte fédéral souscrit en 1815, quarante Etats, royaumes, principautés, villes libres ou républiques, étaient entrés dans la Confédération germanique avec leur autonomie, ne dépendant que d'eux-mêmes. Le but hautement proclamé de l'institution, était de maintenir l'*indépendance et l'inviolabilité des Etats confédérés*, aussi bien que de protéger la sûreté extérieure et intérieure de l'Allemagne [1].

Nulle puissance, plus que la Prusse, ne devait observer religieusement ce pacte, non seulement consenti et souscrit, mais encore formé de moitié par elle : nulle ne devait respecter davantage le droit public, elle qui lui avait dû son salut aux mauvais jours. La France avait contre elle tous les griefs à la fois. Elle l'avait attaquée sans provocation en 1792 : elle était entrée contre elle dans toutes les coalitions : elle avait violé les conventions particulières passées entre les deux Etats en 1805. Après des revers inouis dans la guerre depuis Iéna jusqu'à Friedland, après des pertes de batailles et de places fortes, dont on ne trouve aucun autre exemple dans un si court espace de temps, la Prusse était tombée à la merci de son vainqueur, qui pouvait en faire ce que bon lui semblait. Tel était pourtant l'empire du droit interna-

» dans la paix le plus de bien, *et dans la guerre le moins de mal qu'il est* » *possible*, sans nuire à leurs véritables intérêts. » — Liv. X, ch. 2, p. 114, 115. « Le droit de la guerre dérive de la nécessité et du juste rigide. Si ceux » qui dirigent la conscience ou les conseils des rois ne s'en tiennent pas là, » tout est perdu; et *lorsqu'on se fondera sur des principes arbitraires de* » *gloire, de bienséance, d'utilité, des flots de sang inonderont la terre.* »

[1] Voir les termes mêmes de l'acte fédéral, et l'extrait qu'en a donné Balbi dans ses Eléments de géographie générale, page 120.

tional, telle était la persistance en Europe du droit des gens contre la raison du plus fort, les ressentiments les plus légitimes, les enivrements de la victoire, que Napoléon revint sur son décret impérial qui partageait les Etats prussiens en quatre départements, nommés départements de Berlin, de Custrin, de Stettin, de Magdebourg [1]; qu'il laissa à la Prusse son indépendance, ses souverains indigènes, son étendue territoriale du premier janvier 1772, celle qu'elle avait avant le premier et inique partage de la Pologne opéré par Frédéric [2]. La Prusse, victorieuse ces mois derniers, devait laisser aux vaincus ce qu'elle avait obtenu, reçu elle-même en 1807 : sa violation du droit des gens est sans mesure comme sans excuse. Quatre Etats, le royaume de Hanovre, le grand-duché de Hesse électorale, le duché de Nassau, la république de Francfort ont été dépouillés de leur indépendance par la Prusse, déclarés provinces de la Prusse. C'est la plus grande violation du droit des gens par la force qu'on trouve dans l'histoire et qu'on puisse même imaginer, puisque d'une part Ferdinand II lui-même, quels que fussent d'ailleurs ses secrets et ultérieurs desseins, n'osa pas, après sa victoire de Prague, incorporer le Palatinat à l'Autriche et en investit le duc de Bavière [3]; puisque d'un autre côté les adversaires de la Prusse ont agi d'après les décisions de la majorité de la Diète, conformément aux stipulations d'un pacte consenti il y a quelques années par la Prusse.

La grande loi, la loi séculaire de l'Allemagne n'a pas péri. Si quatre Etats ont perdu leur autonomie, trente-six l'ont gardée. Mais cette loi est sérieusement menacée. A Königgratz, l'Allemagne a été frappée autant que l'Autriche : elle a eu une nouvelle journée de Mulhberg, une nouvelle journée de Prague. Elle peut avoir la revanche d'Inspruck, de Leipsick et de Lutzen; mais il est grandement temps d'aviser. Tous les Etats allemands moyens et petits, tous les royaumes de second ordre voisins de l'Allemagne, ont à craindre désormais pour leur indépendance, tous les princes pour leur souveraineté. S'ils veulent les sauver, il faut qu'ils cherchent et trouvent dans leurs rangs un Maurice de Saxe et un Gustave-Adolphe. L'Autriche, qui jusqu'au traité de Westphalie a menacé leur autonomie, est appelée désormais à la couvrir et à la protéger. Si elle veut la défendre et se défendre elle-même, elle doit avec promptitude et vigueur réformer son gouvernement et son administration intérieurs; donner sans délai à la Bohême et à la Hongrie les satisfactions politiques

[1] Ce décret impérial est du 3 novembre 1806.

[2] Continuation de l'art de vérifier les dates, tome V, p. 194. « D'après le » traité de Tilsitt, Napoléon restitue au roi de Prusse tous les pays ci-après » dénommés... c'est à dire le royaume de Prusse tel qu'il était au 1er janvier » 1772. »

[3] Pfeffel, Abrégé de l'histoire et du droit public d'Allemagne, Paris, 1776, in-4°, p. 276, 277, 294, 295.

qu'elles demandent ; ramener les Hongrois aux sentiments exprimés par eux quand ils s'écriaient : *Moriamur pro rege nostro, Mariâ Theresâ.*

DEUXIÈME DOCUMENT.

Note sur les autorités alléguées à l'appui de l'exposé que nous avons fait des constructions exécutées au Louvre et aux Tuileries, sous le règne de Henri IV.

Cette note se rapporte aux pages 520-553 du quatrième volume de cette histoire.

Dans l'édition officielle de l'ouvrage intitulé : *Topographie historique du vieux Paris,* que vient de publier M. Berty, l'auteur après avoir cité un passage de Palma Cayet, et le commencement de l'inscription conservée par Morisot, en témoignage des constructions ajoutées au Louvre de Lescot par Catherine de Médicis et par Charles IX, accompagne cette citation de la note suivante : « M. Poirson est le premier, parmi les auteurs mo- » dernes, qui ait mentionné cette inscription et attiré l'attention » sur le passage de Palma Cayet que nous venons de citer[1]. » Nous ne doutons pas que l'intention bienveillante de l'auteur n'ait été de rendre justice à notre travail, et nous l'en remercions. Mais, comme en s'en tenant à ce qu'il dit, le lecteur serait induit à supposer que nous avons restreint nos recherches à ces deux auteurs, nous nous trouvons dans la nécessité de prouver que nous avons établi notre exposé relatif 1° aux constructions antérieures à Henri IV, 2° aux travaux exécutés par ordre de ce prince soit à la petite et à la grande Galerie du Louvre, soit au palais des Tuileries, sur des témoignages tout autrement nombreux, et dans leur réunion bien autrement importants et graves que ceux indiqués par M. Berty.

Dès la première édition de notre Histoire du règne de Henri IV, donnée à la fin de 1856, pour ce que nous avions à dire de ces diverses constructions, nous avons dépouillé, discuté, comparé entre eux, tous les historiens politiques contemporains, témoins oculaires, ou même acteurs dans ces travaux, et les auteurs, qui de la fin du XVIe siècle à nos jours ont composé des ouvrages et des morceaux critiques sur l'histoire de l'art.

Les historiens politiques sont Henri IV, dans le recueil de ses lettres missives ; Malherbe, dans sa lettre à Peiresc ; Palma Cayet, Morisot, Legrain, P. Matthieu, le Mercure François, Sully enfin, le surintendant des bâtiments, le ministre en rapports de tous les jours avec le roi, qui allait le chercher à sa chambre du Louvre, à la petite Galerie, à la grande Galerie, dans les constructions qui s'achevaient au palais des Tuileries.

Les auteurs qui ont traité de l'histoire de l'art sont du Cerceau le père, dans son livre des Plus excellents bâtiments de France,

[1] *Topographie historique du vieux Paris,* Paris, imprimerie impériale, 1866, petit in-folio, chap. VIII, p. 258.

et dans sa notice sur le Louvre que contient cet ouvrage; Quesnel, dans son grand plan de Paris; André Félibien, surintendant des bâtiments; Sauval; MM. de Clarac et Callet; M. Vitet, dans ses sagaces recherches sur le soubassement formant le rez-de-chaussée de la portion de la grande Galerie qui règne entre la fenêtre de Charles IX et le pavillon de Lesdiguières.

Dès la première édition de cette histoire, nous n'avons rien négligé pour tirer, de ces témoignages divers, la date précise des constructions exécutées sous le règne de Henri IV à la petite Galerie, aux deux portions orientale et occidentale de la grande Galerie; aux bâtiments ajoutés par le roi au palais des Tuileries tel que Catherine de Médicis l'avait laissé. Aux renseignements contenus dans notre première édition sur l'époque de ces constructions, nous n'avons eu à joindre dans la présente édition que le procès-verbal constatant la découverte de la première pierre placée dans les fondements du pavillon de Flore, et portant la date du commencement des travaux exécutés sous Henri IV pour l'érection de ce pavillon. Dès notre première édition encore, nous avions demandé aux auteurs par nous consultés, soit l'appréciation au point de vue de l'art des édifices ajoutés par Henri IV au Louvre et aux Tuileries; soit les noms des artistes, architectes, sculpteurs, peintres, qui avaient concouru à les bâtir et à les décorer.

Le grand historien Robertson a dit qu'il n'y a pas un grand mérite à avoir lu beaucoup de livres. Nous ne demandons et nous n'attendons aucun éloge pour nous être livré à ce travail. Mais quand on a lu et discuté beaucoup de livres, on a chance de s'être approché autant que possible de la vérité, et il nous importe d'établir auprès de nos lecteurs que nous n'avons rien négligé pour remplir ce devoir de l'historien.

TROISIÈME DOCUMENT.

Avertissement sur un passage d'un ouvrage traitant de l'histoire de la ville de Paris, dont une partie vient d'être publiée, dont l'autre est encore inédite.

Cet avertissement se rapporte à la note placée au bas des pages 531-532 du quatrième volume de l'Histoire du règne de Henri IV.

Au printemps de cette année, j'ai dû à l'obligeance de M. le chef des travaux historiques à l'Hôtel-de-Ville de Paris la communication, avec le consentement de l'auteur, d'une publication alors inédite, et ayant pour titre : *Topographie historique du vieux Paris, par M. Berty*. Le volume qu'on me permettait de consulter contenait douze chapitres, et avait 434 pages de texte. Le reste du volume était rempli par des comptes et autres pièces justificatives. Le chapitre XII intitulé : Le Louvre et les Tuileries sous Henri IV et sous Louis XIII, remplissait de la page 389 à la page 434. Le passage sur lequel j'entame une discussion avec M. Berty se lisait à la page 403.

Depuis lors, l'auteur a publié une portion de son travail. Le premier volume, qui vient de paraître, est réduit à 336 pages. L'ancien chapitre XII, relatif au Louvre et aux Tuileries sous Henri IV et sous Louis XIII, ne s'y trouve pas. M. Berty le comprendra sans doute dans sa prochaine publication, et dans la continuation de son ouvrage, lequel doit avoir, dit-on, dix volumes in-4°.

Ces explications étaient nécessaires pour l'intelligence de la note placée au bas des pages 531, 532 du tome IV de notre seconde édition. Sans cet avertissement, le lecteur pourrait croire que nous avons cité et discuté un ouvrage n'existant pas. L'ouvrage existe : il est composé et même imprimé, mais il n'est pas publié ; voilà tout.

Additions & Corrections.

ADDITIONS ET CORRECTIONS DU PREMIER VOLUME.

Page XXXI de la préface, ligne 5 : Édouard Molé, du Vair, Lemaistre, *lisez :* Marillac, Edouard Molé, du Vair, Lemaistre.

Page 28, lignes 11, 12 : d'avoir en particulière recommandation les serviteurs du feu roi; de tirer une vengeance éclatante, *lisez :* à avoir en particulière recommandation les serviteurs du feu roi; à tirer une vengeance éclatante.

Page 44, ligne 1, Mêlant à ces succès de la guerre, *lisez :* Mêlant à ces soins de la guerre.

Page 159, ligne 1 : subsister dans l'Etat, *lisez :* subsister sans l'Etat.

Page 206, ligne 19 à la note : il était soigneusement informé, *lisez :* il s'était soigneusement informé.

Page 318, ligne 14 : L'une était à Epernay, *lisez :* L'une était Epernay.

Page 344, ligne 28 : du gouverneur royal Montmorenci, *lisez :* du gouverneur royal Montmorency.

Pages 398, 400, au titre courant : liv. III, ch. I, *lisez :* liv. III, ch. II.

Page 475, ligne dernière à la note : *Ecclesiæ gallicane, lise : Ecclesiæ gallicanæ.*

Page 514, au titre courant : liv. VI, ch. II, *lisez :* liv. IV, ch. II.

Page 520, au titre courant : liv. IV, ch. III, *lisez :* liv. IV, ch. II.

Page 574, ligne 3 : moins deux places, *lisez :* moins trois places.

Page 574, lignes 17-20 : le commandeur de Crillon capitula avec le duc de Montpensier pour Honfleur, Fontaine-Martel rendit Neufchâtel, l'un et l'autre moyennant récompense. *Lisez* : le commandeur de Crillon capitula avec le duc de Montpensier pour Honfleur, Fontaine-Martel rendit Neufchâtel, Médavid Verneuil, tous trois moyennant récompense.

Page 586, ligne 8 : ne conserva plus que le château de Mirebeau en Poitou, *lisez :* ne conserva plus que le château de Mirebeau et la ville de la Garnache dans le Poitou.

Page 589, ligne 34 à la note : Le texte du traité dans P. Cayet, tome VI, p. 608-610. *Lisez :* Le texte du traité dans P. Cayet, livre VI, p. 608-610.

Page 646, ligne 8 : l'union nationale *lisez :* l'unité nationale.

ADDITIONS ET CORRECTIONS DU IIe VOLUME.

Page 21, ligne 18 : au mois de novembre 1595, *lisez :* au mois d'octobre 1595.

Page 21, ligne 27, à la note : 2 Sully, Œcon. roy., *lisez :* 1 Sully, Œcon. royales. — Lignes 34, 35, à la même note : lesquels se reposent maintenant, *lisez :* lesquels se reposant, se maintiennent maintenant.

Pages 47-49. La page intermédiaire porte le chiffre 84, *lisez* : 48.

Page 85. ligne 9 : Dans le Lyonnais proprement dit, et le Beaujolais dépendance de ce gouvernement, *ajoutez* : dans le pays de Dombes, qui avait appartenu en propre au duc de Nemours.

Page 277, ligne 9 : les plus dangereux ennemis qu'il eût eus encore, *lisez* : les plus dangereux ennemis qu'il eût eu encore à combattre.

Page 355, ligne 31, à la note. A la place de l'article relatif au Conseil d'Etat et des finances, ou par abréviation au Conseil des finances, substituez celui qui suit, et *lisez* : Le Conseil des finances était une section du Conseil d'Etat. Le Conseil des finances survécut à la grande faveur de Sully en 1597, et au rétablissement de la surintendance des finances en 1599. Deux lettres du roi, en date du 30 avril 1604 et du 28 avril 1607, qu'on trouve dans le recueil des lettres missives, tome VI, p. 242, et tome VII, p. 204 ; l'arrêt rendu par le Conseil des finances, le 16 août 1608 ; la mention qu'en fait Sully en 1609, dans les Œconomies royales, ch. 187, t. II, p. 268 A, établissent que l'existence de ce Conseil se prolongea jusqu'à la mort du roi en 1610. Le Conseil privé et le Conseil d'Etat, proprement dit, subsistèrent pendant toute la durée du règne.

Page 547, lignes 9-11. Le mariage fut consommé le même jour, et consacré le lendemain par les cérémonies de la religion, *lisez* : Le mariage fut consommé le même jour, 9 décembre. La consécration religieuse, qui lui avait été donnée à Florence dès le 5 octobre, quand le grand-duc de Toscane avait épousé Marie de Médicis au nom du roi, fut renouvelée à Lyon : le 17 décembre le légat du Pape donna en grande solennité la bénédiction nuptiale au roi et à la reine. (P. Cayet, Chron. sept., an. 1600, liv. III, p. 116 B, 123, 124 A, collect. Michaud.)

CORRECTIONS DU IIIe VOLUME.

Page 212, ligne 29 : En 1745, le duc d'Orléans, *lisez* : En 1739, le duc d'Orléans.

Page 263, lignes 13, 14 : Bien que ce pays dépendît du Languedoc, province séricole, *lisez* : Bien que ce pays dépendît du Languedoc, province séricicole.

CORRECTIONS DU IVe VOLUME.

Page 221, ligne 38 à la note : æternâ luce digna scripta reliquis, *lisez* : æternâ luce digna scripta reliquit.

Page 361, ligne 30 : les tragédies de Pierre Matthieu. *Effacez* ces mots.

De la page 361 à la page 401 : poème, poète, *lisez* partout : poëme, poete.

Page 401, lignes 39, 40, à la note : Tableau de la poésie française au XVe siècle : *lisez* : Tableau de la poésie française au XVIe siècle.

TABLE

—

LIVRE VIII.

LIVRE IX.

DOCUMENTS HISTORIQUES POUR LE TROISIÈME VOLUME DE CETTE HISTOIRE.

DOCUMENTS HISTORIQUES POUR LE QUATRIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

Angers. — Imp. P. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau. — 1866.







